

Thèse de Doctorat

**Léonilde Chancia
NYINGUEMA NDONG**

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université de Nantes
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : *DEGEST*

Discipline : *Géographie*

Spécialité : *Géopolitique et géostratégie des mers et des océans*

Unité de recherche : **LETG-Nantes UMR 6554-CNRS**

Soutenue le 04 septembre 2015

Thèse N° :

ACTIVITES HALIEUTIQUES ET IMMIGRATION CLANDESTINE DANS LE GOLFE DE GUINEE : LE CAS DU GABON

JURY

Rapporteurs : **Louis MARROU**, Professeur des Universités, Université de la Rochelle
Jean RIEUCAU, Professeur des Universités, Université de Lyon 2

Examineurs : **Patrick POTTIER**, Maître de conférences, Université de Nantes
Marc-Louis ROPIVIA, Professeur des Universités, Recteur de l'Université
Omar Bongo de Libreville

Directeur de Thèse : **Jacques GUILLAUME**, Professeur émérite de l'Université de Nantes

Activités halieutiques et immigration clandestine dans le Golfe de Guinée : le cas du Gabon

Préambule

Réaliser une thèse sur l'immigration clandestine en Afrique en restant objective avec un esprit critique n'a pas été chose aisée. En effet, l'immigration clandestine des Africains en Afrique reste encore un sujet tabou et sensible. Indiquer les principales nationalités concernées, désigner les pays d'origine, de transit et d'arrivée, relater et tracer les différents parcours migratoires ainsi que les difficultés rencontrées par les migrants ont parfois été perçus comme une criminalisation ou une stigmatisation de ces derniers de notre part. Ce qui n'est pas du tout notre objectif. Il est vrai que dans le texte, nous utilisons des termes qui peuvent choquer, mais il s'agit là de montrer comment sont malheureusement considérés les migrants, d'où l'utilisation de l'italique pour indiquer que cela est à prendre au second degré. Présenter les dures et pénibles réalités des conditions de voyages ne revient pas à présenter mes « frères africains comme des misérables », mais plutôt comme des victimes expiatoires ou fautives de cette vision tenace de l'ailleurs comme espace de survie et d'opportunités à tout prix. L'accueil et le traitement réservés à ces citoyens dans les pays *d'accueil* sinon de destination a nécessité une analyse critique que tentent d'appréhender les réactions, enjeux et mobiles qui expliquent les attitudes observées dont certaines sont condamnables, d'autres compréhensibles ou laissent carrément perplexe. De même, proposer des solutions de lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux mafieux ne signifie en rien chasser les étrangers à tout prix ! Il s'agit d'évoquer des pistes de réflexion visant à diminuer un phénomène dramatique, criminalisé et dangereux dont le nombre de victimes ne cesse de croître.

Enfin, aller à la rencontre des communautés de pêcheurs, séjourner au sein de leurs campements et présenter témoignages et conditions de vie et de travail à travers texte et photos constituent non seulement un préalable à la compréhension de leur monde, conditions de vie, motivations et aspirations, mais cela permet aussi de comprendre d'une certaine façon comment s'établit le contact entre ces communautés et les migrants clandestins maritimes dont ils font également majoritairement partie. Cela pour éviter de tomber dans un réductionnisme simplificateur.

De même rencontrer des autorités administratives nous a permis d'une certaine façon d'appréhender à la fois le discours officiel de l'officieux, le droit de réserve et l'avis personnel parfois surprenant, pour une analyse globale de la posture de l'Etat.

Dédicaces

Je dédie tout d'abord cette thèse à mes très chers parents Ndong Angoué Henri et Nyamba Eugénie, épouse Ndong Angoué....Merci pour votre amour et votre soutien indéfectibles....

De même que je te dédie également cette thèse mon très cher Road ...Promesse tenue !

Remerciements

Cette partie préliminaire nous donne l'occasion de saluer humblement l'ensemble des personnalités ayant contribué à l'aboutissement de ce travail de longue haleine.

À cet effet nous tenons d'abord à remercier notre dévoué directeur de thèse en la personne du Professeur émérite Jacques Guillaume, dont l'encadrement scientifique, les conseils, les orientations et la patience nous ont longuement guidée durant ces six années de collaborations ! Merci pour tout Professeur, pour vous qualités humaines et scientifiques !

Nous tenons également à remercier en ces premiers lieux nos mentors en géographie politique et géopolitique, qui nous ont communiqué l'amour de la discipline :

Le Professeur Marc-Louis Ropivia, qui a cru en nous dès nos premiers contacts au département de Géographie et qui n'a eu de cesse de nous encadrer et encourager depuis la rédaction de notre mémoire de DEA en 2006 jusqu'à l'aboutissement de notre travail de thèse. Je n'oublierai jamais combien vous vous êtes battu afin que je vienne à Nantes...Merci de tout cœur très cher Professeur !

Le Docteur Serge Loungou, artisan de notre passion pour les problématiques sur l'immigration clandestine depuis notre licence. Soyez remercié pour cette passion communiquée et vos conseils tout au long de notre cursus. Puissions-nous collaborer un jour dans le cadre d'un travail scientifique !

Feu le Docteur Didier Ogoulat pour nous avoir initié à la géopolitique des océans et encouragé à poursuivre une thèse, avant sa tragique disparition.

De même nous tenons à remercier le Professeur Guy-Serge Bignoumba pour ses éclairages sur les enjeux de la présence des communautés de pêcheurs dans la société gabonaise.

Un remerciement particulier à notre oncle, le Professeur Nsolé Bitéghé Moïse et notre tante Catherine Nsolé Bitéghé.

Une pensée particulière pour le Professeur Joseph-Vincent Ntuda Ebodé, merci les encouragements durant ces longues années de réflexion.

Et aussi, l'ensemble des enseignants du département de Géographie qui nous ont toujours encouragé en particulier les Professeurs Ndjeki Jules, Makanga Damien, Mombo Jean-Bernard, les Docteurs, Ndjambou Léandre, Ovono Noël, Koumba Jean Pamphile, Edou Mesmin, Nguéma Rano Michel, Indjieley Marius, Ntoutoume Ngome Jonathan. Merci à Madame Itongo Marie Thérèse pour nous avoir orientée à Kribi au Cameroun.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des membres de notre laboratoire GéolittoMer dont principalement le Directeur Denis Mercier, pour l'encadrement institutionnel, notre très cher Laurent Pourinet pour sa patience, sa gentillesse et son concours à la réalisation cartographique de certaines de nos illustrations, Alain Couvrand qui nous a encouragée et soutenue lors des pannes informatiques survenues lors de notre rédaction et Malika Fredj pour ses encouragements.

Toute notre gratitude va également à l'encontre de tous les responsables et personnels administratifs rencontrés et qui ont contribué fortement à l'élaboration de ce travail :

-A la Direction Générale de Pêches et de l'Aquaculture : le Docteur Anicet Rérambiath, Madame Carole Ogandagas, Messieurs Armand Moutendi, Jean Edgar Mikolo, Maginga Robert, Akoma Poaty, Sylvain, Nkizogho Nguéma Julien, Mike Seboth Maganga (pour avoir facilité nos démarches à Cocobeach).

Nos remerciements les plus chaleureux au responsable du Parc National d'Akanda, Monsieur Jean-Jacques Tanga et ses collaborateurs pour leur éclairage et accompagnement dans les différents campements !

-Au Ministère de la Défense Nationale : l'Amiral Hervé Nambo, qui nous a instruite sur l'immigration clandestine par voie maritime en général.

-A L'État-major des Forces de Défense Nationale : le Commandant Bouka, avec qui nous avons discuté des différents dispositifs de surveillance devant être mis en place.

-A l'Arrondissement Maritime de l'Estuaire : le Commandant Pierre Amerein, ancien Commandant de l'Arrondissement Maritime de l'Estuaire qui nous a beaucoup éclairé sur les modes opératoires et les passages utilisés par les marins-pêcheurs allogènes dans l'acheminement de clandestins.

-A l'Etat-major de la Marine Nationale : le Commandant Pierre Midandzou en sa qualité de directeur des Opérations de la Marine Nationale, qui également a beaucoup contribué en nous donnant des renseignements sur les différentes politiques mises en place pour tenter de juguler les deux phénomènes dont il est question dans notre travail.

Un remerciement spécial au Capitaine Igowé Prince et le lieutenant Koumba Mosso Rodrigue pour nous avoir accompagnée en partie dans les campements d'Akanda.

- A la Direction Générale de l'Emi-Immigration : Le Commandant Guy-Germain Pambo, en tant que coordinateur du Projet National de Lutte contre le Trafic d'Enfants, nous a renseignée également sur le rôle des marins-pêcheurs dans le trafic d'enfants ouest-africains.

-A la Direction régionale de la DGDI de Cocobeach.

-A l'équipe municipale de la Mairie d'Owendo.

-Au personnel de la Brigade Nautique de Libreville.

-A la Direction du Droit de la Mer.

Enfin nous tenons à exprimer notre gratitude à l'ensemble des autorités administratives et personnel rencontrées au Cameroun parmi lesquelles : Monsieur le Maire de Kribi, Benae Martino et ses collaborateurs, Messieurs Tsiotop François, Nana Tabeth, Monsieur le Directeur de la Sécurité Militaire, Monsieur Baba, Monsieur le Directeur de la pêche à Douala, Messieurs Guy Otété, Désiré Ndjock, Jeanot Minla et Madame Ngo Likeng.

Mes vifs remerciements aux autorités de Cocobeach dont Monsieur le Maire adjoint Onguili Christian, Monsieur le Préfet, Okinda Alphonse pour leurs édifications sur l'immigration à Cocobeach.

Mes pensées aux communautés de pêcheurs pour leur accueil et les échanges consentis, particulièrement aux Chefs Jonathan Ifakadi (Moka), Moïse (Nendé), Toléfon (Pont Nomba), Ike (Kendjé), et Prince (Limbé).

Nos pensées affectives sont également tournées vers nos très frères et sœurs Nkorouna Ndong Marina, Ntoutoume Ndong Roland, Eyang Mendome Manuella, Adha Ndong Elodie, Nzé Ndong Romaric, Ndong Ndong Henri-Valens.

A toute la grande famille Angoué et en particulier ma tante Ekoume Honorine.

A nos sœurs : Tolé Fatima Flora, Mbina Christelle, Nyangone Audrey, Aline Lembé, Grace Manga dont l'amour, l'amitié et le soutien nous ont accompagné tout au long de ce parcours !

A notre famille de cœur : un merci en particulier à Kombila Fabrice pour la réalisation des cartes de notre thèse (merci beaucoup !!) ; Dany Békalé, Otsa'a Nguéma Daenys, Tsamoye Pacôme, Marius Massala (Marco) pour les longues veillées et le gros soutien affectif, Mina Fransjette, Momohénzamba Corine, Honorine Madel, Menié Zéphirin pour la mise en page, (merci mon grand !) et son épouse Menié Annick, Noëlla Mba, Trianneau Christian et Kadidia, Malary Aurélie et Sonia Evain pour le gros soutien affectif, Poperen Karine, Laurence Thievin, Blandine Kamwa, Guy-Roland Kouakou, Ona Ona Jennifer, Mouvondo Epiphane, Evivi Nguéma Greg, Lael Mbassi.

Aux familles Nguéma Ekomo Bruno et Vanessa, Richard Olivier et Ariane, Oscar, Cyrus.

A nos chers amis et camarades, Axel Creach (merci encore pour le résumé en anglais !), Etienne Ragaru, Hélène Even.

Je tiens particulièrement à te dire merci mon cher Landry Jérôme Nzigou pour les encouragements et la tendresse...

A toutes les personnes non citées involontairement ; mes pensées vous accompagnent !

Et enfin à toi Eternel, merci pour l'ensemble des bienfaits...

Sigles et abréviations

ADPAM : Appui au Développement de la Pêche Artisanale et Maritime
AEF : Afrique Equatoriale Française
AEM : Action de l'Etat en Mer
ANPN : Agence Nationale des Parcs Nationaux
AOF : Afrique Occidentale Française
APIEX : Agence pour la Promotion des Investissements et des exportations
CEBEVIRHA : Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC : Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CGG : Commission du Golfe de Guinée
CIGEM : Centre d'information et Gestion des Migrations
CNUDM : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
COMHAFAT : Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique
COMILOG : Compagnie Minière de l'Ogooué
COPACE : Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est
COREP : Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée
CTA : Captures Totales Autorisées
DGDI : Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration
DGPA : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
DIPA : Développement Intégré de la Pêche Artisanale
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières
INN : Illicite, non Déclarée et non Réglementée
OCTRA : Office des Chemins du Transgabonais
OMI : Organisation Maritime Internationale
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPRAG. : Office des Ports et Rades du Gabon
PCP : Politique Commune de la Pêche
PIB : Produit Intérieur Brut
PSPA : Projet Sectoriel des Pêches et de l'Aquaculture
PUE : Prise par Unité d'Effort
SMIC : Salaire Minimum Inter professionnel de Croissance
SNI : Société Nationale Immobilière
SQIS : Service de la Qualité et des Inspections Sanitaires
UA : Unité Africaine
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UN : Nations Unies
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
WCS: *Wildlife Conservation Society*
WWF: *World Wide Fund*
ZEE : Zone Economique Exclusive

SOMMAIRE

Introduction générale	12
Première partie : LE GOLFE DE GUINEE COMME MATRICE DES MIGRATIONS AFRICAINES.....	35
Chapitre 1 : Les migrations actuelles dans le Golfe de Guinée : la réactivation d'anciennes pratiques migratoires.....	37
Section 1. Les migrations coloniales et post-coloniales régionales.....	39
1.1. L'Afrique de l'Ouest entre influences coloniales et culture migratoire postcoloniale....	39
1.2. L'Afrique Centrale : de la colonisation régionale à l'immigration transrégionale.....	46
Section 2. Les migrations forcées et les migrations autonomes comme facteurs déclencheurs de l'immigration massive contemporaine.....	51
1.3. Migrations forcées : réfugiés politiques et enfants de la traite transrégionale	51
1.4. Migrations autonomes : migrants économiques et migrants professionnels.....	58
Chapitre 2: Le contexte historique et contemporain de l'immigration au Gabon.....	63
Section 1. Les facteurs historiques explicatifs de l'immigration au Gabon.....	64
2.1. L'administration coloniale française face aux potentialités et au particularisme démographique du Gabon.....	64
2.2. L'organisation de l'immigration de salariat africain comme manifestation de la politique migratoire.....	70
2.3. L'Etat post indépendant entre continuité et limites des politiques migratoire et économique.....	72
Section 2. La crise économique au Gabon au tournant des années 1980 : manifestations et conséquences migratoires.....	81
2.4. La préférence nationale ?.....	81
2.5. Vers une autonomisation et une clandestinisation de l'immigration africaine au Gabon	83
Deuxième partie : A LA RECHERCHE D'UNE CONNEXION LOCALE ENTRE IMMIGRATION CLANDESTINE ET ACTIVITES HALIEUTIQUES : LES CAMPEMENTS DE PECHEURS AU GABON.....	95
Chapitre 3 : Les campements, leviers d'intégration ou espaces parasites ? Etude de terrain des campements d'Akanda , de l'ancien Pont Nomba et de Cocobeach.....	97
Section 1. Esquisse du géosystème halieutique artisanal au Gabon.....	98
3.1. Des « campements » et communautés disséminés au sein des trois provinces maritimes	100
3.2. Les espaces de production halieutique.....	112

3.3. Les pôles de structuration de l'espace halieutique : zones de débarquement et caractéristiques des débarcadères.....	114
3.4. Espaces de distribution : sites de commercialisation et mode de distribution.....	116
Section 2. Géographie et structuration des campements de pêche d'Akanda ,Ancien Pont Nomba et Cocobeach.....	119
3.5. Akanda : une multitude de campements regroupés au sein d'un parc national marin.....	119
3.6. Le campement du Pont Nomba ou le plus grand campement de pêcheurs allogènes du Gabon.....	139
3.7. Les campements de Cocobeach : des campements en zone frontalière.....	142
Section 3. Les campements de pêcheurs allogènes comme révélateurs et réceptacles de migrants clandestins.....	146
3.8. Des réseaux aux organisations criminelles.....	147
3.9. A propos des crispations autour de l'immigration clandestine dans les campements	159
Chapitre 4 : Une présence ambiguë aux enjeux importants.....	165
Section 1. Des enjeux sociaux et économiques importants : entre présence fondamentale et immigration déstabilisatrice.....	166
4.1. Les contributions des communautés de pêcheurs dans la société et l'économie gabonaises.....	166
4.2. La protection du marché intérieur et le complexe des« strange bedfellows ».....	192
Section 2. Enjeux géopolitiques et sécuritaires: intégration versus stigmatisation.....	203
4.3. La territorialité de l'Etat contestée :de la destruction partielle à la disparition totale du campement de Pont Nomba.....	203
4.4. Déséquilibres d'usages et conflits de compétences et/ou légitimité au sein du Parc National d'Akanda.....	211
4.5. Les campements de Cocobeach en zone frontalière.....	216
<u>Troisième partie: IMMIGRATION CLANDESTINE ET ACTIVITES HALIEUTIQUES : POLITIQUES ET GESTIONS CONTROVERSEES ?.....</u>	224
Chapitre 5 : Critique des politiques actuelles d'immigration et de gestion sectorielle de la pêche.....	225
Section 1. Une politique migratoire verrouillée mais inefficace.....	226
5.1. Les lignes directrices de la politique migratoire au Gabon.....	226
5.2. De l'exercice de la politique migratoire.....	242
5.3. Les défaillances identifiées de la politique d'immigration.....	264

Section 2. Une politique de pêche entre contradiction et recontextualisation.....	269
5.4. Une activité officiellement règlementée et très sectorielle.....	269
5.5. De la situation globale de la pêche maritime artisanale au Gabon.....	279
5.6. Les manquements identifiés dans le secteur de la pêche maritime artisanale.....	283
5.7. Un sursaut en vue d'une meilleure intendance ?.....	287
Chapitre 6: Redynamisation et mutualisation des actions nationales et sous régionales	
.....	299
Section 1. Pour une redynamisation des actions nationales et une meilleure synergie administrative.....	300
6.1. Gabon Bleu : la réponse du gouvernement pour une meilleure gestion de la pêche ?.....	300
6.2. Pour une gestion de l'immigration humanito-sécuritaire, renforcée et crédible	315
6.3. L'immigration clandestine : quid de la sécurité et de la sûreté dans le Golfe de Guinée ?.....	321
6.4. La pêche maritime artisanale, un encadrement multiple : avantage ou inconvénient ?.....	333
CONCLUSION GENERALE.....	349
BIBLIOGRAPHIE.....	352
ANNEXES.....	375
TABLE DES MATIERES.....	431

Introduction générale

I- Définition et délimitation spatiale du sujet

Notre sujet de thèse « Activités halieutiques et immigration clandestine dans le Golfe de Guinée : le cas du Gabon », s'inscrit dans l'examen des migrations clandestines intra-africaines dans le contexte géopolitique issu des mouvements migratoires traditionnels, coloniaux et post indépendance. La particularité est ici d'étudier comment deux activités apparemment séparées, une maritime et l'autre polymorphe, ont permis une mise en relation qui s'apparente à une corrélation très évidente entre acteurs, activités, migrations, espaces de vie et de circulation. Mais auparavant, il est intéressant de comprendre les concepts clés de notre sujet, puis les grands axes contextuels qui ont guidé notre réflexion.

1-1. La définition du sujet et des concepts clés

En désignant la migration par le simple « *déplacement d'individu (ou migrant) ayant pour effet de transférer sa résidence habituelle de façon définitive ou pour une longue période* », S. Rosière (2008) indique que cette définition simplificatrice cache en réalité un paradigme complexe au carrefour de toutes les sciences humaines. Il préconise l'approche de Thumerelle (1986), plus complète, qui considère que « *la mobilité spatiale des hommes est chargée de toutes les contradictions et ambiguïtés dans les rapports entre les sociétés et l'espace (...). Elle n'est elle-même qu'un élément d'une mobilité spatiale plus large (mobilité des capitaux, des techniques, des activités des marchandises, etc.), multiforme et évolutive, sans laquelle les sociétés ne sauraient fonctionner. (...) L'organisation spatiale de l'espace géographique engendre inégalité et dépendance entre les lieux. La mobilité spatiale reproduit cette asymétrie des rapports spatiaux* ». Plus englobante, cette définition laisse apparaître la migration comme d'une part, une réponse sociale aux déséquilibres économiques, politiques et aussi environnementaux et de l'autre comme un révélateur spatial de ces déséquilibres. Pour lui la migration est trans-scalaire, et à l'échelle étatique, elle obéit à des conditions et des lois de plus en plus contraignantes et onéreuses (longues procédures administratives, allongement du temps d'obtention de visa, refus de visas, tarifications élevées etc.) à tel point que les migrants adoptent des stratégies de contournement qui les font basculer dans l'émigration et l'immigration clandestines, qui sont beaucoup plus problématiques.

Ainsi, il faut préciser que la notion de migration clandestine « *n'est pas une notion aussi claire qu'elle en a l'air* » (Ricca, 1990). Elle peut en effet s'appréhender de diverses manières tant le phénomène est diversifié. Concernant notre thème, il s'agit du cas de figure où des

personnes (hommes, femmes et aussi enfants) d'un Etat migrant, c'est-à-dire se déplacent par voie maritime tantôt par leurs propres moyens, tantôt par l'intermédiaire de filières organisées, volontaires ou forcées, dans des embarcations ou navires, le plus souvent des pirogues. Ces populations franchissent les frontières maritimes¹ sous souveraineté d'un Etat tiers de manière illégale, à savoir sans papiers en règle, à l'insu et sans autorisation des autorités du pays d'accueil pour finir par accoster le long des côtes (Chédemail, 1998).

Pour en arriver à la thématique halieutique, il est à souligner qu'il existe également une grande diversité disciplinaire de son traitement, chaque discipline se distinguant par la spécificité de son objet d'étude. Ainsi, par exemple, l'économie se préoccupe des coûts occasionnés par l'exploitation des armements de pêche, la sociologie s'intéresse surtout aux acteurs du secteur et à leur origine sociale, le droit s'attache à l'étude du cadre réglementaire. La géographie quant à elle, privilégie l'approche spatiale, par l'analyse de la structure spatiale produite par l'activité de pêche. Autrement dit, elle étudiera l'espace halieutique, qui s'articule autour d'un triptyque (Corlay, 1979, 1997), c'est-à-dire d'une construction trivalente et intégrée, constituée en amont, d'un espace de capture difficilement identifiable, au centre, d'un espace portuaire plus ou moins aménagé et en aval, d'un espace de commercialisation aux dimensions variables. Ce triptyque servira de fil conducteur à l'aperçu des pêches maritimes en Afrique centrale dont les traits caractéristiques sont notamment un faible volume de débarquements, doublé d'une stabilité des prises au cours des dernières années (Bignoumba, 2012).

Ainsi, il convient d'expliquer en amont ce qu'est la pêche artisanale d'un point de vue africain. Globalement, c'est un terme qui a été vulgarisé. *« Malgré son importance mondiale, « la pêche artisanale » est un concept utilisé par tous, mais aucune définition commune n'en n'a été donnée. De fait, le concept prend des significations différentes selon le lieu, la région ou le pays. C'est pour cela qu'il s'avère difficile de construire un concept valable pour toutes les réalités. »*² Néanmoins selon la FAO (FAO, 2004, cité dans Béné, Macfadyen et Allison 2007), on peut retenir qu'il s'agit d'un sous-secteur de la pêche qui peut être caractérisé d'une façon générale comme un secteur dynamique en développement qui, pour exploiter, transformer et distribuer le produit des captures en eaux marines, emploie des technologies à

¹ Frontières maritimes : elles sont le prolongement des frontières internationales terrestres dans l'espace maritime. Elles correspondent à des lignes de séparation entre zones maritimes de souveraineté et/ou de juridiction d'un Etat, entre elles ou avec la zone internationale ou encore entre différents Etats.

² <http://www.medartnet.org/FR/definitions.html>, Plateforme Méditerranéenne des Pêcheurs Artisanaux.

forte intensité de main-d'œuvre. Les activités de ce sous-secteur, pratiquées à plein temps ou à temps partiel, ou seulement de façon saisonnière, souvent ne sont destinées qu'à fournir du poisson et des produits de la pêche aux marchés locaux et domestiques et à satisfaire les besoins de subsistance. De manière générale, les hommes sont les principaux acteurs de la pêche proprement dite et les femmes s'occupent du traitement et de la commercialisation du poisson. Cependant, il arrive que ces dernières prennent aussi part aux activités de capture dans les zones proches du rivage et les hommes aux activités de commercialisation et de distribution du poisson. Les pêches artisanales opèrent à des niveaux organisationnels très différents allant des opérateurs individuels indépendants aux micro-entreprises non officielles et aux petites exploitations commerciales reconnues par le secteur.

Quant aux activités halieutiques, elles se définissent comme l'ensemble des activités connexes, à la pêche maritime artisanale³ à savoir la navigation, le mareyage, la transformation, l'écaillage entre autres. De même, d'autres activités secondaires telles que la fabrication de filets, la construction de bateaux, la réparation et l'entretien des moteurs, y sont associées dans la mesure où elles peuvent également fournir des emplois supplémentaires liés à la pêche et des opportunités de revenus pour les communautés de pêches marines. Les différents corps de métiers que l'on retrouve donc de la capture du poisson jusqu'à sa consommation, sont majoritairement les pêcheurs, les mareyeurs (ses), les transformateurs (trices) de poisson, les commerçants(tes) de poisson. Au Gabon, on retrouve de plus en plus d'écailleurs (euses) de poisson. Ce sont par ailleurs ces différents chaînons de la filière halieutique qui sont propices à stimuler les migrations.

Pour en arriver à l'approche géopolitique que nous privilégions, elle se veut globalisante dans la mesure où dans un premier temps elle prend en compte le profil et le jeu des acteurs, leur attitude, les espaces convoités et à protéger, les modes opératoires utilisés. Cette première approche permet de comprendre ce qui s'est passé et se passe en mer et à terre. Une fois le tableau dressé, il y a lieu d'appréhender ce que l'ensemble des éléments constitutifs analysés impliquent, d'où la nécessité de nous intéresser aux enjeux qui en découlent.

Il s'agira également de voir comment à travers une activité noble, mais informelle (la pêche maritime artisanale) se crée un « antimonde » par l'immigration clandestine (Brunet, 1993).

³ « La pêche pratiquée en mer, individuellement ou collectivement à des fins de commercialisation par des marins non-inscrits au rôle d'équipage et dotés de moyens techniques relativement performants et ne nécessitant pas des investissements lourds » in *Code des pêches et de l'aquaculture* www.Droit-Afrique.com.

De même que la dimension de la perception en géopolitique sera prise en compte (Lacoste et Lorot, 2010) pour comprendre les attitudes, les intentions et le comportement des différents acteurs.

En effet, la géopolitique selon Pascal Lorot (1995) se définit comme « *une méthode particulière qui repère, identifie et analyse les phénomènes conflictuels, les stratégies offensives ou défensives centrées sur la possession d'un territoire, sous le triple regard des influences du milieu géographique, pris au sens physique et humain, des arguments politiques des protagonistes du conflit et des tendances lourdes et continuité de l'histoire* ». Néanmoins, au sein de l'analyse géopolitique (éviter le simplisme), le poids (les contraintes) de la géographie n'explique pas tout. Le raisonnement géopolitique tient compte d'une multitude de facteurs : géographiques, identitaires, religieux, sociaux, économiques etc : « *il n'y a pas de loi générale en géopolitique, il n'y a que des facteurs qui se combinent différemment* » (Thual, 1996).

Etudier les activités halieutiques et l'immigration clandestine revient à étudier deux facteurs faisant partie intégrante du complexe « crisogène et polémogène » (Ogoulat, 2002), du Golfe de Guinée et plus principalement du Gabon.

Mais de quel Golfe de Guinée s'agit-il, tant les acceptions sont diverses ? Les définitions du Golfe de Guinée varient selon les auteurs, les ouvrages, les institutions et même parfois les pages d'un même atlas ou les cartes d'une même publication. De cette façon, le golfe varie de 475 000 km² à 2 350 000 km². Mais le Golfe de Guinée sur lequel nous portons notre attention, est cette aire maritime contiguë au littoral africain de l'Océan Atlantique qui s'étend globalement, du nord de la frontière ivoiro-libérienne au Cap des Palmes, au sud de l'Angola. Il intègre donc l'ensemble des États africains regroupés en 2001, au sein d'une nouvelle organisation internationale désignée sous le nom de Commission du Golfe de Guinée (CGG) et qui comprend le géant Nigéria, le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé –et –Principe et l'Angola. On soulignera au passage que depuis fin 2013, le Ghana a sollicité son entrée au sein de la commission.

1-2. Délimitation spatiale du sujet

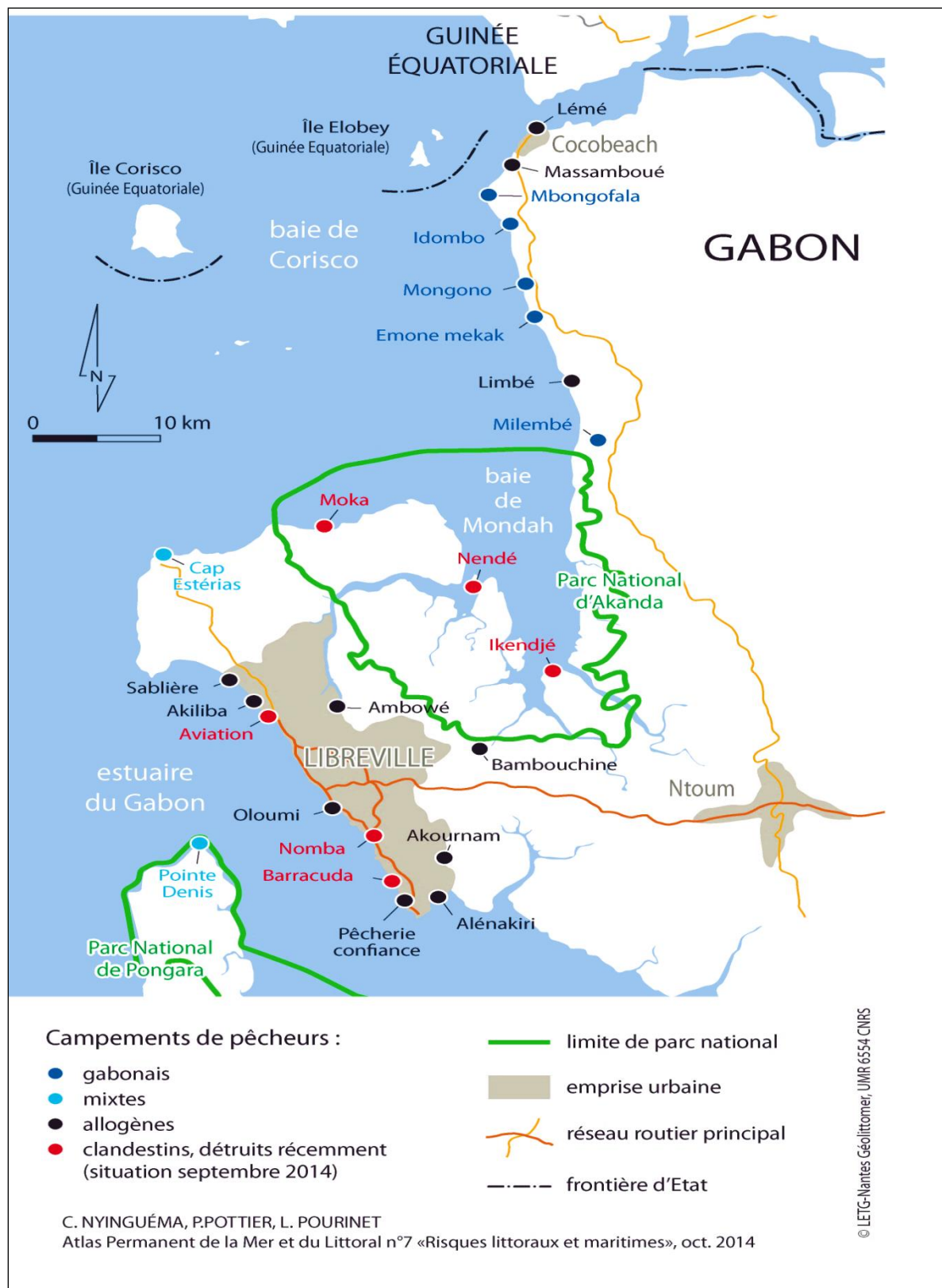
Notre étude s'intéresse ainsi aux mouvements migratoires du Golfe de Guinée, qui sont majoritairement en partance de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique centrale. Ces deux régions sont les bases arrière du golfe et font office de régions pourvoyeuses pour l'une et d'accueil pour l'autre via la connexion des migrations de l'hinterland vers la côte, puis de la côte ouest-africaine vers la côte centre-africaine. Aussi, étant donné que le Gabon est au centre de nos préoccupations, il apparaît important de focaliser l'étude sur la province de l'Estuaire qui est la zone de prédilection pour une confrontation des hypothèses, dans la mesure où elle s'illustre par les estimations officielles la plus importante en matière d'immigration et d'effectifs de marins pêcheurs allogènes.

Carte 1 : les principaux pays du Golfe de Guinée touchés par les migrations clandestines



Sources : Loungou (2011), Robin et Ndiaye (2010)

Carte 2 : les principaux campements de pêcheurs dans la province de l'Estuaire



II-Justification du choix du sujet

Notre sujet est l'un des plus brûlants et récurrents au Gabon : l'immigration clandestine par voie maritime. Ces dernières années sont marquées dans les médias par des épisodes réguliers relatant et présentant les dernières *prises* (cf. *annexes 19, 20, 33 à 34*) ou découvertes macabres des autorités côtières et maritimes en matière d'immigration. L'un des cas dernièrement enregistré est celui qui s'est déroulé à proximité de l'île de Nendé⁴, où 221 clandestins de diverses nationalités sont arrivés par pirogue depuis le Nigéria. Des pirogues arraisonnées, sauvées d'un naufrage certain, en détresse, expulsées et toujours chargées de nombreux migrants sont fréquemment découvertes le long des côtes gabonaises. Cette vague migratoire lancinante qui s'inscrit dans la longue tradition d'immigration du Gabon intervient pourtant dans un contexte de plus en plus hostile. En effet, le Gabon depuis le début des années 2000, pour lutter contre le phénomène, a choisi une méthode *choc* qui s'inscrit dans la tradition d'expulsions de masse qu'il a toujours affectionnée ainsi que la destruction des campements des pêcheurs allogènes, notamment dans la province de l'Estuaire. L'illustration parfaite de cette politique est la destruction partielle (2002, 2007) ou totale (2012) du campement de Pont Nomba, des campements de l'île Nendé (2013), de Moka (2013), (cf. *annexes 15, 16, 17, 27*).

Cette relation entre la lutte contre l'immigration clandestine et la destruction des campements de pêcheurs étrangers nous a interpellée dans la mesure où, à première vue, le rapport entre les deux phénomènes semble confus. Aussi, nous nous sommes attelée à approfondir le sujet par une réflexion prospective à partir de 2005, depuis l'élaboration de notre mémoire de DEA. Il nous est apparu que le phénomène observé n'était que l'amplification d'un mouvement amorcé au tournant des années 1980 : l'autonomisation, mais surtout la clandestinisation des flux migratoires en provenance surtout de pays d'Afrique de l'Ouest. Ce basculement des migrations provient lui-même de ce qui s'apparente à une réactivation des courants et pratiques migratoires passées. En effet, des champs migratoires observés à la diversité des profils des migrants, même s'ils ont bien évolué au fil du temps, les phénomènes sont bien reconnaissables dans leurs approches. Ainsi, afin de mieux saisir l'imbrication des deux phénomènes, nous avons élaboré un travail de thèse plus approfondi partant de l'historique des migrations ouest-africaines à l'époque coloniale, à leur évolution contemporaine jusqu'aux solutions envisagées.

⁴ <http://gabonreview.com/blog/221-clandestins-sevanouissent-dans-libreville/>

III-Problématique et formulation des hypothèses

3-1.L'état de la recherche sur la question

La problématique majeure que nous étudions est complexe et met en exergue un certain nombre de thématiques d'envergure internationale ou locale que nous avons tenté de cerner afin de faire un état des lieux des courants de pensées et des travaux déjà réalisés afin d'affirmer notre positionnement général.

De nombreux travaux et réflexions théoriques sont publiés régulièrement concernant l'état, les variations, les zones concernées et les enjeux des migrations (George,1976), (Whitol de Wenden, 2005). Malgré la récupération politique de l'immigration, elle n'est pas un phénomène isolé. Elle concerne moins de 5% de l'humanité et elle s'inscrit de plus en plus dans la mondialisation qui se traduit également par une plus grande mobilité des savoirs, technologies, capitaux et biens. En dehors des traditionnels *push and pull factors*, la migration s'appréhende comme un choix personnel et pas seulement comme une question de survie ou d'offre de sa force de travail. Néanmoins, pour appréhender les migrations coloniales africaines, Robin et Ndiaye (2010) dressent l'évolution des processus migratoires en Afrique de l'Ouest, de la période coloniale au XXI^e siècle, de même que les recompositions spatiales induites. Ces auteurs évoquent comment la diversification et la montée en puissance des acteurs qui animent les dynamiques actuelles et interpellent le droit qui tente d'opposer une norme à une profusion de catégories sociales, à des migrants aux profils de plus en plus flexibles. Dans la même lignée, G.-D. Tounkara (2009) montre comment à partir des navétanes et des migrations de travail de l'intérieur vers la côte, notamment en Côte-d'Ivoire, s'organise la dispersion continentale et maritime des migrants ouest-africains vers d'autres pays notamment d'Afrique centrale.

Toutefois, il faut souligner que la plupart des travaux sur les migrations africaines s'appesantissent plus sur l'immigration de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe, ou au sein de l'Afrique de l'Ouest. Très peu de travaux s'intéressent à l'axe Afrique de l'Ouest –Afrique Centrale, alors qu'il s'agit là de flux qui prennent de plus en plus d'importance.

De même, il existe peu de travaux sur l'émigration africaine. On parle même d'un tabou. Néanmoins, Aliou Sall et Pierre Moran (2008) examinent le rôle joué par les communautés de pêcheurs artisans africains dans l'émigration. Les pêcheurs, très dynamiques et occupant une place prépondérante dans l'économie ouest-africaine, ont acquis au cours de leur histoire des

capacités qui les ont d'une certaine façon préparés à fournir un appui efficace à la migration par voie maritime. Ils décrivent ainsi par quel enchaînement d'événements, les filières migratoires en sont venues à faire appel à leurs services. Mais, il apparaît aussi que les pêcheurs artisans ne sont pas les seuls organisateurs de ce phénomène et ne fournissent pas non plus le gros des effectifs migrants. Toujours concernant les communautés de pêcheurs, elles s'illustrent pour Chaboud (1991, 2000, 2006) et Chauveau (2000 et 2003), par un dynamisme en termes de technique de pêche, de participation dans l'organisation et l'aménagement des territoires littoraux.

Quant à Cormier-Salem (2000) qui examine les enjeux de la gestion et de l'évolution des territoires de pêche en Afrique de l'Ouest, elle démontre comment à partir de l'appropriation des ressources, naît un enjeu foncier sur le littoral des pays sous colonisation halieutique du fait de leur installation. Mais, cet enjeu autour du littoral et domaine maritime du Golfe de Guinée n'est pas isolé. Didier Ogoulat, (1998, 2002) décline le Golfe de Guinée comme un espace non pacifié où se mêlent convoitises, enjeux, menaces et tensions entre les différents Etats riverains, pour la gestion ou le contrôle des ressources naturelles et biologiques. Sans oublier les acteurs non étatiques et les jeux entre puissances occidentales et asiatiques pour l'acquisition ou la préservation d'intérêts stratégiques.

Les approches développées par Bignoumba (1999) et Ropivia (2003) mènent à une prise de conscience de l'importance que revêt le domaine maritime national grâce aux nouvelles dispositions du nouveau droit de la mer de Montego Bay. Non seulement le Gabon ne doit plus « tourner le dos à la mer », mais l'affronter ou la défendre. Face aux violations dont est victime *l'autre territoire*, il apparaît nécessaire pour les forces nationales de sécurité d'opérer une réorientation des doctrines stratégiques et opérationnelles en vue d'une meilleure efficacité face aux multiples défis consubstantiels à l'enjeu maritime.

Sur cette question, Loungou (2010) évoque des « *constructions imaginaires* » très vivaces à travers trois grands mythes qui expliqueraient en partie la dure posture migratoire du Gabon qui conduit à la clandestinisation des migrants ne pouvant se soumettre aux conditions exigées. Dans cette optique, Alami M'chichi (2000) décline l'opposition existant entre migration clandestine et logiques étatiques. La logique de l'Etat qui se caractérise par la visibilité, la cohérence de règles bien établies, codifiées et reconnues par tous est mise à mal par des individus dont le comportement et les activités cherchent précisément à bafouer ces règles. De plus, ces individus décriés, opèrent en amont comme en aval grâce à des réseaux.

M-A. Hily et W. Berthomière (2004) insistent sur la représentation, la notion de « réseau » social, comme concept récent dans une perspective migratoire. Ils opèrent une réflexion

théorique sur le polyséisme du réseau et explorent ainsi la notion et son usage dans des travaux qui portent sur les modes d'organisation des migrants. Ils tentent de cerner ses apports mais aussi ses limites dans l'analyse migratoire. Quant à Philippe Dewitte (2004), il anoblit quelque peu le concept de réseau souvent assimilé dans l'imaginaire aux filières mafieuses. Il explique que bien que ces dernières prennent activement part à l'organisation des migrations clandestines, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a le côté solidaire et noble du réseau : les réseaux familiaux, communautaires, sociaux qui forment la première strate de solidarité indispensable au migrant, tant dans l'organisation du départ que de l'accueil dans la nouvelle société. Et enfin, Antoine Pécoud (2004), souligne l'importance des réseaux ethniques dans la création d'entreprise par les migrants une fois dans la société d'accueil. La confiance et la parole donnée font office de gage dans les prêts financiers étant donné la frilosité des institutions bancaires classiques. Ce qui permet à Eveline Baumann (1988), d'appréhender l'informalité qui caractérise les pêches artisanales ouest-africaines. Cela passe par l'acception basique des caractéristiques générales des économies informelles (ingéniosité, contournement et adaptation) développés par les différents acteurs appliqués à la pêche afin de prendre part au modèle capitaliste et techno-centré, à une réflexion plus approfondie définissant comme étant informels tous les phénomènes socioéconomiques difficilement saisissables, voire inacceptables, qui sont omniprésents dans l'ensemble des secteurs économiques public et privé.

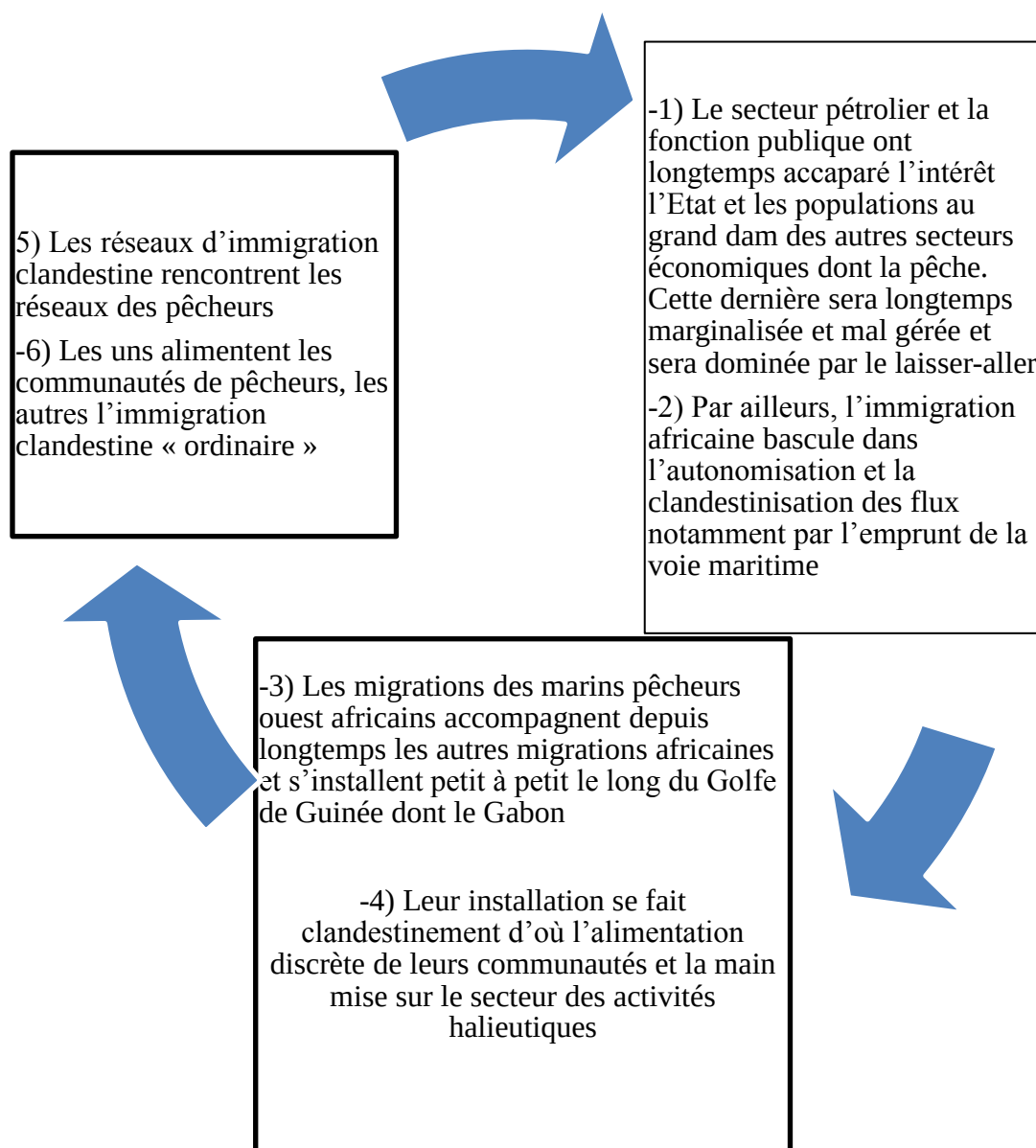
3-2. Formulation de la problématique

A. Barro Chambrier (1990) et S. Nan-Nguéma (2002) présentent la complexité du Gabon post-indépendant en tant qu'économie complètement tournée vers l'extraction pétrolière et minière. Ce qui a pour inconvénient *d'absorber* la majorité des actifs non recrutés par la fonction publique et de reléguer au second plan, les autres secteurs porteurs d'emploi et de devises tels l'agriculture ou la pêche. Après la période post-indépendance, le Gabon devient une destination de choix pour les travailleurs africains avec l'euphorie économique qui l'inonde au début des années 1970. Elle se matérialise par le lancement de grands travaux, l'embauche de travailleurs immigrés occidentaux et surtout africains, la hausse des salaires, la croissance du PIB. *L'immigré ou le frère africain* et *l'expatrié occidental* apportent alors leur savoir et leur force de travail à la construction du pays.

Même quand surviennent au tournant du milieu des années 1980, le cycle des crises économiques et des plans d'ajustements structurels, et la « nationalisation » des emplois, les

migrations transrégionales s'accroissent et s'autonomisent. Or la crise économique que connaît le Gabon s'accompagne également d'un fort taux de chômage (21% de la population active) et d'une « faillite alimentaire » de nombreuses familles (Bignoumba, 1999). Face aux difficultés financières et aux profondes crises sociales, les nationaux regardent désormais les étrangers et assimilés comme « de trop », voire parfois comme des envahisseurs. Dans un contexte où l'Etat post-indépendant, sous la férule du parti unique, cherche à se consolider et à se légitimer, les politiques s'accaparent du sujet de l'immigration, en font donc non seulement un problème socio-économique, mais plus encore un problème qui met en péril *la nation* (Loungou, 2002). Confusion, extrapolation, surévaluation, amplification alimentent la bouc-émissération de l'immigré africain accusé de tous les maux. Le processus de nationalisation des postes concomitamment avec la mise en place d'une législation migratoire restrictive aux étrangers conduit ainsi à des stratégies de contournement, voire une «informellisation» de la mobilité (Fall, 2004) et de la résidence qui donne naissance aux réseaux de passeurs terrestres et maritimes. Ces migrations provenant surtout d'Afrique de l'Ouest s'inscrivent dans les logiques et cultures migratoires passées et deviennent difficilement contrôlables du fait de leur basculement dans la clandestinité. La voie maritime plus que la continentale semble privilégiée par les réseaux clandestins. Or, d'une part, au cours des nombreuses arrestations et autres sauvetages en mer, il s'avère que la plupart des migrants arraisonnés se retrouvent soit à bord de pirogues de pêche, (avec ou sans pêcheurs), soit dans des bateaux de toute sorte, ou alors une fois sur terre, au sein ou aux abords des campements de pêcheurs allogènes. Cette proximité régulière et évidente avec les communautés de pêcheurs installées le long du littoral gabonais depuis des décennies laisse clairement penser qu'il y a un lien étroit entre immigration clandestine maritime et activités halieutiques. A partir de quelques primo pêcheurs, on est arrivé à la constitution de communautés entières qui se sont créées en toute illégalité (cf. figure 1).

Figure 1 : les liens de causes à effet de l'immigration clandestine et des activités halieutiques



Conception et réalisation : Nyinguéma Chancia, 2014.

Afin de mieux appréhender ce que nous pouvons qualifier de *renouveau et perversion migratoire*, il convient d'appréhender comment le système est passé d'une dynamique maritime noble qui prévalait notamment grâce aux maîtres des lieux, les marins pêcheurs-artisans, à une migration aux profils multiples et assez perversie.

Ainsi, à partir de la colonisation halieutique dans le Golfe de Guinée, les communautés de pêcheurs ont procédé à la constitution de terroirs aquatiques qui se définissent selon Sautter et Pélissier (1964) comme d'une *part* une « *portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence* ». Il est pertinent de le décliner également comme terroir d'utilisation et terroir foncier ou d'appropriation. Les communautés de pêcheurs par leur installation et leur pratique professionnelle dans les campements ont constitué de véritables *terroirs* identifiables où ils tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence. Mais cette appropriation de l'espace halieutique n'est pas vouée à la seule vie professionnelle. D'autres activités s'y déroulent également et sont pour la plupart illégales.

Or, cette appropriation du littoral gabonais à travers les « périphéries » (Bignoumba, 2011) que constituent les campements de pêcheurs étrangers au Gabon pose de plus en plus problèmes à l'Etat Gabonais, dans la mesure où il existe un hiatus de perception entre autorités et communautés de pêcheurs. Certains parlent même de « *colonies étrangères clandestines ou illégales* ». ⁵En effet, bien que la constitution des communautés de pêcheurs se soit réalisée en partie grâce à la permission accordée par les anciens chefs de campements gabonais, nombre de ces arrivées s'effectuaient déjà de manière irrégulière, car les pêcheurs n'étaient pas en conformité avec les lois gabonaises. Néanmoins, ces communautés de pêcheurs majoritairement masculines et célibataires ont entrepris la création de sociétés familiales de pêche en organisant l'arrivée des épouses et autres parents au point de constituer aujourd'hui les acteurs majoritaires du secteur en amont et en aval de la filière. La majorité de ces arrivées communautaires a non seulement renforcé les effectifs de personnes en situation irrégulière au Gabon, mais cela a fait apparaître les différentes modalités d'accès au territoire.

Ces logiques qui expliquent la présence et les activités des migrants apparaissent pourtant comme incompatibles avec les prérogatives de l'Etat (A.M'chichi, *op.cit*). Même en étant des acteurs incontournables de l'économie gabonaise, les migrants clandestins portent un coup au principe de souveraineté qui fonde le pouvoir étatique. L'individu se doit d'être identifiable et localisable. Or, la localisation et l'accessibilité des campements rendent

⁵ Entretien avec l'Amiral H.Nambo, 2007, Libreville.

difficile la tâche. De plus, ils apparaissent comme les premiers réceptacles des migrants clandestins empruntant la voie maritime.

Paradoxalement, l'Etat a adopté « le principe de domanialité » (Verdeaux, 1992) dans de nombreux campements de pêcheurs étrangers. Les motifs évoqués sont : la lutte contre l'immigration clandestine, le grand banditisme et le brigandage nautique, la lutte contre l'occupation anarchique du foncier et la présence indésirable dans les aires marines protégées. Cet état de fait intervient dans un contexte où le domaine maritime gabonais connaît un regain d'intérêt écologique, sécuritaire, alimentaire et économique.

Aussi posons-nous les questions suivantes : **pourquoi et comment est-on parvenu à une situation de quasi criminalisation des communautés de pêcheurs artisans étrangers et de la pêche maritime artisanale au Gabon à travers, le parcours, la culture, l'installation et la socialisation de ces pêcheurs ?**

Qui de l'immigration clandestine ou de la pêche maritime artisanale alimente l'autre et comment cela se déroule-t-il ?

Comment se sont créés les champs migratoires que l'on retrouve actuellement ? Quelles sont les communautés de marins pêcheurs qui s'illustrent le plus dans la favorisation de l'immigration clandestine ?

A quelle hauteur peut-on estimer leur part de responsabilité dans le fait migratoire au Gabon ?

Pourquoi leur présence est-elle mitigée et quels en sont les enjeux ?

Et enfin, le Gabon peut-il concilier la promotion de la pêche maritime artisanale nationale, et la protection de ses intérêts maritimes, c'est-à-dire la lutte contre l'immigration clandestine, la nationalisation du secteur maritime artisanal sans ces communautés ?

3-3. L'élaboration des hypothèses

Six hypothèses de recherche sous-tendent notre travail :

- La pratique de la pêche maritime artisanale implique une quête de la ressource halieutique et de meilleurs débouchés sociaux pour les pêcheurs ouest-africains, ce qui contribue fortement à leur migration et installation à proximité de la ressource sur une bonne partie du littoral ouest de l'Afrique, phénomène que K. Delauney (1989) qualifie de « colonisation

halieutique ». Cette migration des pêcheurs à la fois historique et culturelle est appréhendée d'un point de vue contemporain comme de l'immigration clandestine.

- Le durcissement des lois et des modalités d'immigration, le désespoir doublé de l'obstination incitent les migrants à opter pour des situations de clandestinité, malgré le danger encouru ; la probabilité échec / réussite bascule en faveur de la réussite. Par ailleurs, l'origine géographique des différentes fractions migratoires historiques, professionnelles, forcées ou spontanées a conduit à la connexion des différents champs, trajets et destinations migratoires des acteurs et des réseaux au fil du temps.

- Le manque de volonté et /ou de moyen des pays d'origine qui voient en l'émigration de leurs citoyens une « soupape de sécurité » et une garantie à long terme d'envoi de fonds (cf. la création des ministères chargés de la gestion des citoyens extérieurs au Mali, au Sénégal) ne permet pas le contrôle et les conditions de départ de nombreux migrants. Par ailleurs, les manquements des politiques de gestion de l'immigration, du code du travail et de la pêche sont des éléments qui participent à la corrélation immigration clandestine maritime / activités halieutiques. Malgré les crises économiques et la lutte contre l'immigration clandestine, il existe officiellement un besoin et une demande structurelle de main d'œuvre-irrégulière et bon marché.

- Il existe une corrélation évidente entre les activités halieutiques et l'immigration clandestine par voie maritime, mais qu'il faut relativiser dans la mesure où il existe également des routes clandestines continentales et des réseaux aériens. La mer est perçue comme un vecteur de migrations. Mais comme le soulignent J.-P. Chauveau et E. Jul –Larsen (2000), les connexions entre fractions différentes de migrants ne supposent pas nécessairement une corrélation directe entre les migrations de pêcheurs et d'autres migrations. Elles soulignent le rôle que jouent les formes organisationnelles des migrations et leurs réseaux, notamment les diasporas etc.

- Le Nigéria apparaît comme la plaque tournante des réseaux clandestins au point d'en être un véritable *hub*. Au Gabon, la communauté nigériane cristallise toute forme d'attentions, de fantasmes. A l'instar d'autres communautés ouest-africaines, au tournant des années 1980 mais plus encore 2000, elle est devenue la communauté africaine la plus importante numériquement. Sa primauté dans les effectifs des pêcheurs, son dynamisme affairiste et

économique, son illustration dans les délits locaux, son *aura* problématique suite aux affaires de pirateries dans le golfe de Guinée et le conflit de Bakassi amplifient les crispations.

- Le Gabon de plus en plus conscient de la nécessité de protéger son espace maritime, à travers ses frontières, ses ressources, œuvre pour une mise en place de nouvelles réformes aussi bien en matière de pêche, de gestion des parcs nationaux, que de lutte contre l'insécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Concernant la pêche, il faut que le Gabon opte non seulement pour une politique de vulgarisation et d'encouragement de la pêche auprès des nationaux, mais qu'il intègre également les pêcheurs allogènes dans les projets à venir. La présence de ces derniers peut être un maillon important d'un processus de transmission de savoir et de savoir-faire pour faire du Gabon à long terme un pays halieutique. Par ailleurs, la lutte contre l'immigration clandestine ne peut s'effectuer de manière unilatérale. Aussi, de nouvelles administrations, comme Gabon Bleu ont vu le jour pour une meilleure gestion de l'espace maritime. De même que l'adhésion à des organismes sous-régionaux et le renforcement de la coopération bilatérale et sous régionale.

IV) La méthodologie

4-1. La méthode documentaire

Notre approche méthodologique s'est essentiellement appuyée sur la méthode hypothético-déductive qui consiste à formuler une hypothèse centrale afin d'en déduire des conséquences observables permettant d'en déterminer la validité. Elle a pour point de départ des concepts, des définitions, des principes, des règles à appliquer et a pour but de les mettre en pratique par des applications concrètes. Le choix de ce raisonnement réside dans notre posture initiale qui soutenait la consubstantialité des deux phénomènes que sont l'activité halieutique et l'immigration clandestine par voie maritime sur un espace bien défini.

Pour parvenir à une démonstration concrète nous avons donc opté pour un corpus scientifique élaboré grâce à un recensement bibliographique, des sources administratives, des sources médiatiques, des questionnaires, des entretiens semi-directifs et une collecte des données sur Internet.

On remarquera l'apport important des articles de presse comme matière première de l'analyse scientifique. Toutefois, bien qu'il ne faille pas prendre pour argent comptant tout ce qui est énoncé, il n'en demeure pas moins qu'ils sont à analyser sous un regard critique.

Ces différentes sources qui permettent d'accéder à l'information scientifique et géographique en particulier, se valent dans la mesure où *l'explication* géographique d'un phénomène nécessite la description, d'où la mise en œuvre de deux moyens d'investigation que sont l'observation et le document.

Nous nous sommes d'abord attelée à la consultation des différents documents ayant un rapport direct ou indirect avec le thème de notre recherche. Nous mentionnons au passage l'ensemble des lieux de consultation de ces documents, puis en ce qui concerne ces derniers nous distinguerons la catégorie à laquelle ils appartiennent à savoir les ouvrages, les journaux, les revues spécialisées.

De manière générale, nous avons eu un aperçu des causes des migrations internationales, du profil et des motivations des migrants, la pêche maritime artisanale, la place des marins-pêcheurs migrants dans le secteur de la pêche au Gabon. Ainsi, nous nous sommes rapprochée de la bibliothèque de l'Université Omar Bongo, celle du Département de Géographie, du Laboratoire d'Analyses Spatiales des Espaces Tropicaux (LANASPET), et surtout celles du Centre de Recherche en Politiques et Développement des Espaces et Sociétés de l'Afrique Subsaharienne (CERGEP) et la bibliothèque universitaire de l'Université de Nantes.

Cette étape de la recherche a été renforcée et prolongée par le travail d'enquête de terrain.

2-3. Le travail de terrain : entre complément et confrontation des données

Nous avons privilégié l'entretien semi-directif comme technique de collecte de données sur le terrain. Pour ce faire nous avons élaboré des questionnaires fixant les thématiques majeures et différents centres d'intérêt en relation avec notre sujet. Cette démarche a le mérite de cibler directement nos préoccupations tout en laissant à nos interlocuteurs une certaine marge de liberté d'expression. Nos questionnaires se voulaient à la fois généraux, précis et pointilleux afin de recueillir à la fois avis officiels et officieux, réponses spontanées, confidences et anecdotes. D'autant plus que notre problématique apparaît délicate à aborder. De plus, il faut souligner que face à la phobie administrative de certains interviewés, notamment dans les communautés de pêcheurs, doublée d'une grande part d'illettrisme et de barrières linguistiques, cela n'a pas facilité les choses. De même que cela a permis de diminuer la frilosité de certains personnels administratifs quant à nos motivations. Les entretiens se sont

déroulés tantôt de manière individuelle, tantôt de manière collective, cela en fonction des situations dans lesquelles se trouvaient les différents acteurs.

En dehors du Gabon, le choix du Cameroun comme autre terrain d'enquête tient au fait que ce dernier, pays frontalier du Gabon et du Nigéria (qui représente la patrie d'origine de plus de la moitié des marins-pêcheurs allogènes résidant au Gabon et au Cameroun, à tel point que l'on peut évoquer un *foyer de pêcheurs nigériens*), présentait bien des similitudes avec le Gabon en ce qui concerne le rôle des communautés de marins pêcheurs artisanaux dans le secteur de la pêche maritime artisanale. De plus le Cameroun est le glacis migratoire du Gabon, et il nous paraissait important de rencontrer des autorités camerounaises afin d'avoir d'éventuelles réponses aux questions que nous nous posions concernant le partenariat ou non des deux pays quant à la gestion du phénomène de l'immigration clandestine par voie maritime, la localisation des différents sites de débarquements, les actions menées par les politiques.

On retiendra donc un total de 148 personnes interrogées (cf. tableau 1). Nous avons tenté de diversifier quelque peu les profils afin d'obtenir une certaine diversité des points de vue. On remarquera que lors de nos enquêtes nous avons interrogé de nombreux ressortissants nigériens. Cela s'explique par le fait qu'ils constituent dans la pêche, la communauté la plus forte numériquement tant au niveau national que local. Ce constat a été l'un des points de mire de nos interviews.

Toutefois l'un de nos plus grands regrets est l'observation de la parole non libre au sein des communautés des pêcheurs du fait de la présence quasi permanente à nos côtés d'autorités (Agents des Parcs Nationaux, Agent local de la DGPA et Marine Nationale) lors des entretiens. Il faut en effet souligner que compte tenu du caractère hautement sensible de notre sujet, il nous a été déconseillé, voire interdit de nous rendre dans les campements de pêcheurs sans escorte. De plus, avec la forte pression des autorités sur les communautés de pêcheurs depuis la prise de décision de la destruction effective des campements, les différentes autorités notamment Monsieur Tanga, le conservateur du parc, ont jugé bon que je n'interroge pas directement lesdites communautés sur un aspect qui s'apparenterait fort à « *des accusations frontales* ».

Tableau 1 : tableau synthétique des personnes interviewées

Personnel administratif gabonais	50
Personnel administratif camerounais	11
Pêcheurs nigériens	46
Pêcheurs béninois	9
Pêcheurs gabonais	2
Transformatrices nigérianes	15
Transformatrices béninoises	1
Transformatrices gabonaises	1
Mareyeuses béninoises	1
Mareyeuses gabonaises	4
Ecailleuses nigérianes	6
Fabricants de pirogues nigériens	2
TOTAL	148

Nyinguéma Chancia, enquêtes de terrain 2010-2012.

Des tableaux présentés en annexes 1, 2, 3 donnent un aperçu de l'échantillonnage de notre étude et des thématiques évoquées.

2-4. Le plan de rédaction

Pour en arriver aux principales déclinaisons de notre travail, nous avons opté pour trois parties de deux chapitres chacune, soit un total de six chapitres qui suivent le cheminement de nos hypothèses.

La première partie a pour but de comprendre l'historique et les conditions migratoires qui ont favorisé la fonction migratoire du Golfe de Guinée comme matrice de migrations clandestines maritimes actuelles, ainsi que la réactivation d'anciennes pratiques migratoires.

Ainsi, le premier chapitre fait un retour historique sur les migrations coloniales et post-coloniales de travail, forcées ou libres, qui permettent de visualiser la mise en place de certains champs migratoires qui ont subsisté, leur évolution, et les différents réseaux qui se tissaient, de même que l'établissement de certaines diasporas professionnelles identifiées. Un

aperçu des migrations coloniales et post-coloniales en Afrique de l'Ouest permet de comprendre le cheminement de l'instauration progressive de la culture migratoire dans certains pays, de même que l'esprit « communautaire » des populations qui a servi plus tard à une mise en place relativement souple des accords de libre-circulation entre les Etats regroupés au sein de mêmes entités sous-régionales. Quant à l'Afrique centrale, nous verrons comment le sous-peuplement notoire de cette région a conduit les autorités coloniales à mettre en place une politique d'émigration à partir de colonies environnantes, mais surtout d'Afrique de l'Ouest. Enfin, nous nous appesantirons sur la typologie des nouvelles migrations qui conduira à une distinction nette entre migrations forcées et migrations autonomes.

Le deuxième chapitre quant à lui passe de l'échelle sous-régionale à l'échelle nationale du Gabon. On s'intéresse aux contextes et caractéristiques colonial et post-indépendance qui ont favorisé d'une part l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère, notamment ouest et centre-africaine et d'autre part la mise en place de la politique migratoire du Gabon. Cette contextualisation historique permet de comprendre comment, grâce ou à cause du vide démographique du Gabon, l'immigration apparaît comme un enjeu de développement économique, mais pas forcément de peuplement.

On présentera ainsi le contexte économique attractif du Gabon du fait de la rentabilité d'un secteur pétrolier qui par ailleurs a détourné les politiques des autres secteurs économiques porteurs, dont la pêche. Ce qui, au vu du vide démographique du Gabon, a poussé les autorités à initier une politique migratoire basée sur le recrutement des travailleurs étrangers. Puis, on insistera sur le tournant des années 1980 qui marque une rupture radicale d'un point de vue social et économique, notamment du fait de la crise économique qui conduit à la « *gabonisation* » des administrations publiques et des postes de fonctionnaires. Ce qui aura pour conséquences une modification des lois sur l'immigration et par là donc du recrutement d'étrangers, et un basculement dans l'illégalité des nouveaux candidats à l'immigration, mais aussi des citoyens étrangers déjà installés du fait de la dureté desdites lois. Nous verrons comment cette clandestinisation des flux migratoires est d'essence maritime plus que terrestre. Par, ailleurs nous présenterons le contexte d'arrivée des diasporas socioprofessionnelles dont la percée, l'installation et la visibilité jusque-là discrètes semblent s'étaler en plein jour, du fait de l'accroissement des flux clandestins.

La deuxième partie quant à elle aboutit à une réflexion plus concrète du postulat de départ à partir d'études de terrain des campements de pêcheurs étrangers et pèse ainsi les enjeux importants engendrés par la présence de ces communautés fortement stigmatisées. Le troisième chapitre permet d'indiquer quel est véritablement le rôle et les *modi operandi*⁶ des marins-pêcheurs dans le fait migratoire. Il montre pourquoi et comment l'espace maritime septentrional gabonais qui pourtant relève de la sécurité de l'Etat, est conçu comme la voie d'entrée par excellence de l'immigration clandestine en territoire gabonais.

Ces études de terrain ont ciblé des campements bien définis : Akanda (parc national, campements de pêcheurs nigériens et sites insulaires), l'Ancien Pont Nomba (site emblématique, avant sa destruction, il était présenté comme le plus grand campement de pêcheurs allogènes du Gabon et se situait aux limites de deux grandes communes urbaines, de même qu'à proximité des ports) et Cocobeach (campement binational, situé à proximité d'une zone urbaine, de surcroît frontalière). Cette étude de terrain permet de comprendre le rôle de différents campements comme pivot de cette immigration clandestine par voie maritime à travers les logiques d'implantations, le mode de vie des acteurs, leur origine et leur implication dans le fait migratoire.

Le quatrième chapitre analyse les enjeux que crée cette connexion ambiguë d'activités où se retrouvent impliqués les artisans pêcheurs allogènes. Ainsi, sur le plan socio-économique, nous verrons comment, en étant impliqués en amont et en aval dans le secteur de la pêche maritime artisanale et ses activités corollaires, les communautés de pêcheurs en sont devenues les acteurs majoritaires, voire incontournables. Par ailleurs, le caractère *incontournable* de ces derniers révèle des enjeux politiques, d'une part dans la mesure où la création/et ou la localisation de bon nombre de campements érigés en zone de non droit et le plus souvent difficiles d'accès, conteste la territorialité de l'Etat et crée des conflits de compétences. D'autre part, des enjeux sécuritaires nourris par le fait que la plupart des ressortissants de ces communautés arrivent, résident et évoluent en toute illégalité. On soulignera l'attitude antinomique de l'Etat souverain, entre stigmatisation et maintien des communautés de pêcheurs du fait de leur implication présumée dans l'alimentation de

⁶ **Modus operandi** (MO) est une phrase latine, traduite approximativement par « mode d'opération ». Le pluriel est *modi operandi* (« modes d'opération »). Cette expression est le plus souvent utilisée dans le contexte policier pour décrire un mode de fonctionnement typique d'un malfaiteur et ses façons d'agir.

l'immigration clandestine, mais aussi de leur place prépondérante dans le secteur de la pêche maritime artisanale.

Enfin, dans la dernière partie, nous verrons comment le Gabon apparaît en partie fautif de la situation migratoire observée à travers une critique des politiques de gestion de l'immigration et de la pêche maritime artisanale. Nous confrontons justement les contradictions relevées au cours de nos enquêtes de terrain. D'où le cinquième chapitre visant à mieux évaluer ces politiques aux conséquences sectorielles, en présentant leurs points forts et leurs limites. Ainsi, nous verrons les caractéristiques des institutions, politiques et lois mises en place dans la gestion de l'immigration, notamment clandestine, les éléments forts de même que les manquements observés. Nous prendrons en compte les nouvelles mesures « d'ouverture » concernant principalement la récente régularisation de milliers de citoyens étrangers résidant sur le territoire de manière illégale, ainsi que les dispositions mises en place pour l'effectivité du principe de libre-circulation dans l'espace CEMAC, prévue le 1^{er} janvier 2014.

Le sixième chapitre enfin souligne l'inadéquation des moyens de souveraineté face aux réalités contextuelles tout en proposant des pistes de réflexion pour la mise en place d'une véritable synergie des différents acteurs et administrations intervenant dans le contrôle et la gestion des deux activités. Puis nous présenterons la réponse locale que tente d'apporter l'Etat gabonais à travers la mise en place du programme d'actions Gabon Bleu, avant d'explorer l'application et les modalités de renforcement de la coopération multilatérale sous-régionale en matière de surveillance du Golfe de Guinée. Quelles sont les réponses que tentent d'apporter les autorités gabonaises et les pays concernés quant à la gestion de cette problématique dans un contexte polémogène dans lequel tâtonnent les principes de l'intégration et de la coopération régionales ?

Première partie

LE GOLFE DE GUINEE COMME MATRICE DES MIGRATIONS AFRICAINES

Cette première partie de notre travail est une analyse historico-socio-géographique des migrations africaines traditionnelles et surtout coloniales et post coloniales en Afrique de l'Ouest et Centrale. Elle tente de démontrer que les migrations que l'on observe actuellement sur le continent, notamment de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique Centrale ne sont pas des phénomènes insolites et isolés sans attaches historiques et géographiques. Elles proviennent pour la plupart d'anciens champs et attitudes migratoires qui ont été forgés selon des contextes politique, économique, démographique et culturel qui ont évolué, jusqu' au point de se pervertir dans l'illégalité et les pratiques délictueuses.

A cet effet, Roger Brunet (2000) souligne que *« ces grandes vagues ne sont qu'en partie successives : d'une part, leurs effets coexistent et se combinent dans de nombreux pays ; d'autre part, nombre de tendances anciennes subsistent localement, ou sont réactivées selon les besoins(...) . Les effets géographiques de ces mouvements sont très complexes »*, et il ajoute que *« d'anciennes migrations ont pris un tour et un sens nouveaux »*.

Chapitre 1

Les migrations actuelles dans le Golfe de Guinée : la réactivation d'anciennes pratiques migratoires

Pour comprendre les migrations actuelles observées dans le Golfe de Guinée, il faut restituer dans une perspective historique les fondements des anciennes pratiques migratoires dans leurs complexité et particularités observées à l'intérieur des régions, qui sont les bases arrière du Golfe de Guinée. Ce, afin de comprendre les processus de transition qui ont ponctué leur évolution et mieux appréhender les phénomènes qui les ont stimulées.

Dans un premier temps, nous serons amenée à présenter assez généralement la typologie des migrations en Afrique de l'Ouest, puis de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique Centrale. Nous verrons ainsi comment la colonisation notamment française a régenté les flux migratoires dans et entre les différents territoires qui formaient l'AOF et l'AEF, extensions africaines de l'empire français. D'abord organisées et forcées, puis règlementées, elles contribuèrent au besoin de main-d'œuvre nécessaire soit à l'extraction des matières premières, soit à la mise en valeur des colonies.

Avec la fin du travail forcé et la mise en place de la fiscalisation et du salariat, après la Seconde Guerre mondiale, les migrations bien que règlementées, deviennent aussi plus autonomes. Elles s'inspirent déjà des parcours issus du travail forcé, mais aussi d'une culture qui s'est renforcée au fil du temps. De plus, elles suivent également les principaux pôles d'attraction côtiers grâce à la commercialisation des produits vivriers à travers les réseaux de transports continentaux et les installations portuaires.

Puis nous verrons comment la période postcoloniale avec ses crises politiques, financières, alimentaires et sociales, va déclencher l'autonomisation et le caractère massif des flux migratoires vers les pôles traditionnels d'attraction. Dans tout ce contexte, nous mettrons en exergue quelques communautés qui ont su tirer leur épingle du jeu à travers la mise en place précoce de réseaux, et s'illustrent par une culture migratoire profondément ancrée au point de constituer les premières diasporas.

Il est par ailleurs important de souligner que bien que notre réflexion s'appesantisse plus sur le formatage colonial de la mobilité et de la culture migratoire ouest-africaine, il ne faut pas perdre de vue qu'on observait dans l'Afrique occidentale précoloniale une dynamique caractérisée par de grands empires médiévaux (Ghana, Mali, Songhaï), les réseaux

commerciaux dioulas, les routes et le nomadisme pastoral peul ainsi que les grandes tentatives de réorganisation et de centralisation politique du 19^e siècle. Ces facteurs ont contribué à la mobilité et au brassage des peuples dans ce qui allait devenir l'AOF au point qu'on puisse parler d'une intégration endogène (Ropivia, 2009). L'imposition de la colonisation, notamment des frontières coloniales n'a pas altéré les vieilles traditions séculaires des migrations de populations et d'échanges économiques dans la région. Ainsi, avec l'avènement de l'AOF, l'Afrique de l'Ouest entamait un processus de formalisation d'une intégration historique quoiqu'informelle, basée cette fois-ci sur des facteurs exogènes (Ropivia, *op.cit*). Sous le colonialisme, on s'est alors retrouvé avec une Afrique de l'Ouest sahélienne, brassée et densément peuplée que les choix politiques, doublés des conditions géographiques, ont plus tournée vers une exploitation agricole coloniale. Elle a longtemps servi de vivier à travailleurs aussi bien pour elle-même que pour l'AEF.

Contrairement à l'Afrique de l'Ouest, la région de l'Afrique Centrale précoloniale se caractérisait par une profondeur historique moins marquée, doublée d'un obstacle forestier, d'une absence de « *réseaux régionaux informels précoloniaux d'intégration liés à l'extension géographique limitée des grandes organisations sociopolitiques* » (Ropivia, *op.cit*). Cela n'a pas facilité le brassage des peuples ni favorisé le sentiment d'appartenance géographique commune. Plus tard, la mise en place des différents systèmes coloniaux plombe un peu plus le contexte.

Au final, l'AEF va présenter le profil d'une région sous-peuplée, relativement hostile, désorganisée et tournée vers l'exploitation de minerais et du bois.

Section 1. Les migrations coloniales et post-coloniales régionales

Dans cette première section, il s'agit de présenter le contexte le plus marquant ayant influencé les grands schémas migratoires en Afrique. Ainsi, les périodes coloniale et postcoloniale, bien que ne justifiant pas exclusivement le « tracé » des migrations anciennes et actuelles, sont primordiales, car les systèmes politiques qui les caractérisent obéissaient à des logiques qui ont longtemps perduré et dont les conséquences sont encore visibles.

1.1. L'Afrique de l'Ouest entre influences coloniales et culture migratoire Postcoloniale

Il est intéressant pour nous de débiter cette évocation par l'Afrique de l'Ouest, car du fait de l'orientation « descendante » du mouvement migratoire que nous étudions, il faut appréhender la situation migratoire qui prévaut dans cette région afin de comprendre la transposition et la mutation des pratiques migratoires existantes en Afrique Centrale.

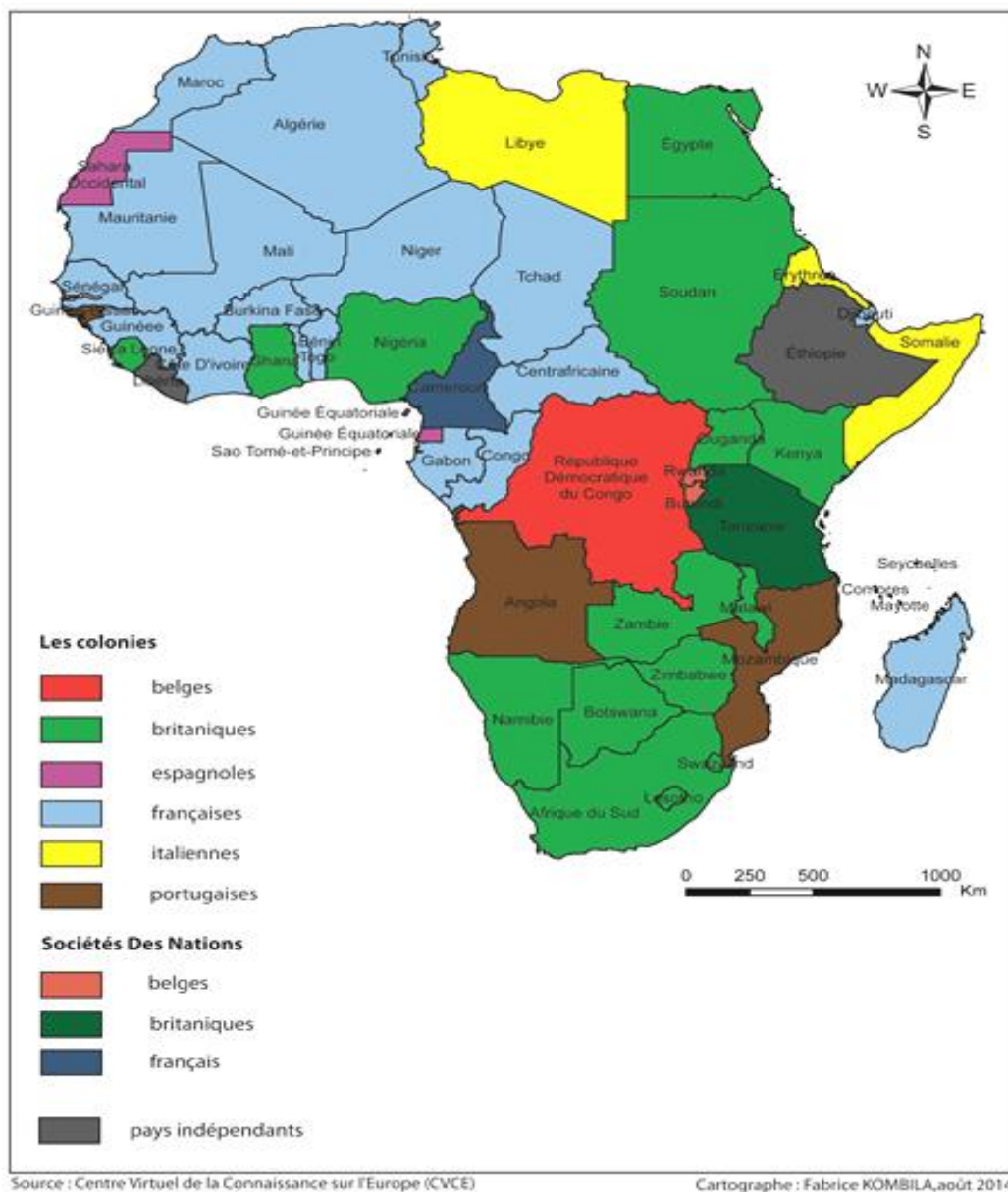
1.1.1. L'influence coloniale sur les migrations ouest-africaines

1.1.1.1. Le colonialisme : une empreinte prépondérante

La colonisation est le plus souvent présentée sous l'angle de l'exploitation des ressources et de l'imposition de la chrétienté et de la culture occidentale. Or, la présentation de cette dernière comme projet migratoire est peu soulignée. En effet, la perception de la colonisation comme projet migratoire s'est traduite pour certains par une migration forcée dans le but de servir la métropole et pour d'autres, par un choix individuel. Les migrations coloniales opérées dans les pays d'Afrique subsaharienne par les explorateurs, les missionnaires et les compagnies privées occidentales ont façonné une trame qui marquera durablement les routes et choix migratoires régionaux et transrégionaux. Les colons en résidant de manière temporaire ou permanente dans les colonies, ont introduit des habitudes, des pratiques, des styles et modes de vie différents qui ont amplement bouleversé le tissu culturel, social, économique et écologique des territoires occupés. Leur présence s'est consolidée par un déplacement important d'hommes, de femmes et d'enfants, ce qui a contribué à orienter les migrations internes, à déplacer des communautés, à façonner une pseudo-identité nationale, à délimiter les frontières sur des critères à la fois arbitraires et abstraits qui ne tiennent pas compte des éléments culturels et interculturels. Durant l'époque précoloniale, les migrations que l'on qualifie actuellement de « régionales » avaient pour principal motif la recherche d'une plus grande sécurité et de nouvelles terres propices à l'agriculture où les migrants

pouvaient s'installer sans grand danger. Le régime colonial introduisit et appliqua de force différents systèmes politiques et économiques par le biais de l'imposition d'une fiscalité et en fixant des frontières territoriales, modifiant ainsi ce système de migrations préalablement établi.

Carte 3: les différents territoires coloniaux en Afrique



1.1.1.2. Les migrations de travail forcé de 1900 à 1946⁷

L'organisation de la production locale des cultures destinées à l'exportation vers les métropoles coloniales obligea les colons à réquisitionner de la main-d'œuvre locale nombreuse et estimée très bon marché en vue de satisfaire les entrepreneurs privés à qui les métropoles coloniales avaient confié l'exploitation des colonies pour maximiser les capacités d'accroissement de la production.

La « crise de main-d'œuvre » est alors évoquée pour justifier le recrutement des populations locales, d'où la mise en œuvre d'une politique de coercition administrative consistant particulièrement dans la régulation de la mobilité de la population active. Ainsi, en s'appuyant sur le Code de l'indigénat, l'administration coloniale avec la complicité de certains chefs indigènes mobilisa et recruta par la violence des travailleurs nécessaires aux entreprises privées et aux chantiers publics (Fall, 1993).

Des régions densément peuplées, comme le pays Mossi en Haute-Volta, furent considérées par l'administration française comme de véritables réservoirs de main-d'œuvre pour les zones d'agriculture, d'extraction minière de l'or, du charbon et de l'étain et les chantiers de travaux publics. Cela conduisit dans certains territoires français, notamment dans les campagnes de Haute-Volta et du Mali, de nombreux jeunes, à fuir les réquisitions de main-d'œuvre, et pour trouver l'argent réclamé pour l'impôt, à partir en masse au Ghana (territoire sous administration anglaise), où le travail apparaissait moins coercitif (Bonnassieux et Pliez, 2009).

1.1.1.3. De 1946 aux Indépendances : le recrutement des travailleurs : le cas des « navétanes »

En 1946, sonne l'année de l'abrogation du laissez-passer au profit de la carte d'identité, (qui sera obligatoire en 1949). Les flux migratoires gagnent en autonomie et on observe une libéralisation de la circulation des personnes au sein de l'AOF. En effet, le 11 avril 1946 marque un tournant pour les migrations de travail forcé. L'Assemblée nationale française adopte la loi n° 46-645, dite loi Houphouët-Boigny, qui supprime le travail forcé en Afrique de l'Ouest. Elle s'inscrit dans la foulée des réformes qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, les autorités françaises s'étant déjà engagées à Brazzaville, en 1944, à revoir le

⁷ Cet intervalle correspond selon Babacar FALL (1993) au tournant final de la conquête militaire et à l'accélération de la mise en place du système colonial. Et 1946, marque une certaine rupture entre la France et ses colonies au lendemain de la Conférence de Brazzaville en 1944 et des conséquences tirées de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

partenariat colonial⁸. Se met d'abord en place le système de recrutement par des structures spécialisées comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire illustré par ce texte :

«Les planteurs [de Côte- d'Ivoire], réunis au sein du Syndicat agricole africain, établissent des relations avec les autorités traditionnelles voltaïques pour organiser le recrutement de travailleurs. Avec le concours de recruteurs voltaïques, payés à la tête, les employeurs viennent embaucher directement dans les villages. Transports, revenus et statut de métayers sont des arguments alléchants qui motivent facilement le départ»⁹.

Puis celui plus emblématique du navétanat¹⁰. Les Navétanes correspondaient à de vastes déplacements de migrants saisonniers d'Afrique de l'Ouest, généralement liés à la culture de l'arachide, notamment au Sénégal, au Soudan et en Gambie. De fait, les acteurs concernés par ce mouvement étaient également désignés comme navétanes. En fait il s'agissait d' *«étrangers originaires des colonies voisines », « des cultivateurs de passage venus des colonies du groupe de l'A.O.F. »* ou encore *« des travailleurs agricoles du Soudan »*¹¹ (Diouf,2005) qui venaient peu de temps avant les premiers orages et regagnaient leur pays d'origine au lendemain des récoltes.

Toutefois comme le souligne Amselle (1978) avec le cas des Bambaras du Jitumu, il est assez caricatural d'opposer radicalement migrations spontanées et migrations organisées. Ces derniers, fuyant les travaux forcés, se rendaient dans la région de la Gold Coast où la région de Koumassi semblait leur offrir une meilleure rémunération et traitement. Ces mouvements qui furent donc assez restreints et qui se déroulaient parfois de manière autonome malgré les premières tentatives de gestion de l'administration, furent mieux canalisées au point de concerner 25% des effectifs masculins. Il souligne ainsi que l'administration coloniale tout en voulant développer les colonies côtières et faire participer le Soudan à la division coloniale du travail, tenait à exploiter les travailleurs sur place. Compte tenu de la rivalité entre administrateurs, les navétanes étaient donc organisés soit officiellement, soit clandestinement.

⁸ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1047>

⁹ Blot O., *Epiphénomènes burkinabé*. Paris I-Panthéon-Sorbonne : Mémoire de DEA d'Etudes africaines, 2003 cité par Papa Demba Fall, 2007.

¹⁰ L'étymologie de « navétane » trouve son explication dans le mot wolof *nawete* qui signifie « saison des pluies ». (Ndiaye et Robin, 2010).

¹¹ Diouf C., *Fiscalité et domination coloniale : l'exemple du Sine 1859-1940*, Mémoire de maîtrise Histoire, Université Cheikh Anta Diop 2005.

1.1.2. La culture migratoire postcoloniale et le concept de circulation

Meyer (2006), dans sa thèse, indique que selon Bach (Bach, 2003), les flux transétatiques actuels seraient fondés de manière générale sur des structures et des réseaux anciens établis avant le tracé des frontières par les puissances coloniales européennes au XIX^e siècle, comme nous l'avons indiqué dans les paragraphes précédents. Toutefois, il soulignait qu'à l'origine, ces interactions ont perdu au fil des siècles le caractère convivial qui caractérisait les rapports sociaux entre les différentes sociétés précoloniales¹². Meyer ajoute que Pourtier (1998), contrairement à Bach, soutient l'argument selon lequel les flux transétatiques d'aujourd'hui s'appuient toujours sur des liens communautaires et culturels qu'il désigne comme «*apparentements ethniques* ».

Néanmoins, l'abondante bibliographie concernant les influences historiques des migrations interafricaines met plus en exergue le caractère primordial et décisif de la colonisation et son corollaire, la création de structures étatiques au travers de l'imposition des frontières arbitraires. Ainsi, pour notre part, nous nous appesantirons plus sur les flux passés marqués par l'héritage colonial et les liens post-coloniaux de dépendance qui apparaissent en filigrane des arguments sus mentionnés.

1.1.2.1. Nouveaux Etats et migrations organisées

L'Afrique a connu depuis des siècles plusieurs formes de migrations dont principalement la traite arabe en Afrique noire, le commerce triangulaire, l'immigration précoloniale et coloniale et enfin l'immigration post-coloniale. Ces quatre formes de migrations à des moments différents, ont contribué à modifier de manière significative le tissu socioculturel de l'Afrique noire¹³. Et comme le soulignent M. Ndiaye et N. Robin (2010) : « *La traite négrière a ponctionné les forces vives des peuples d'Afrique occidentale. La colonisation les a canalisées, à l'échelle régionale comme à l'échelle internationale, vers les pôles de production, développés par les puissances européennes* ». Toutefois, on retiendra que la période coloniale en Afrique qui fut marquée par une maîtrise et une gestion rigoureuses des flux au sein de territoires placés sous le joug d'une même puissance coloniale¹⁴ laissa l'empreinte la plus marquante comme l'indique ces propos : « *Avant, il n'y avait pas d'étrangers, c'était l'AOF. AOF donc, de Dakar jusqu'au Bénin, c'est-à-dire que tu avais ta carte d'identité, et c'est fini. Tu vas m'importe où dans les pays francophones qu'on appelait*

¹² Le cas du Sénégal, ancien grand pôle migratoire avec la *Téranga* ou culture de l'hospitalité en Wolof.

¹³ Esoh E. 2005, L'immigration en Afrique noire dans le contexte de la mondialisation in http://www.lestamp.com/publications_mondialisation/publication.esoh.htm

¹⁴ Papa Demba Fall, *op.cit.*2009.

AOF. C'est entre les années 1945 et 1947 qu'il y a eu le partage. Il y a eu le Mali, il y a eu le Sénégal et la Guinée, la Haute-Volta, le Niger, le Togo, le Dahomey, Brazzaville.. » (Daum et Dougnon, 2009). Ce témoignage recueilli illustre déjà l'orientation des flux migratoires observés avant les indépendances. Il traduit aussi la conscience « fédérale et migratrice » des populations ouest africaines sous l'œil de l'administration coloniale.

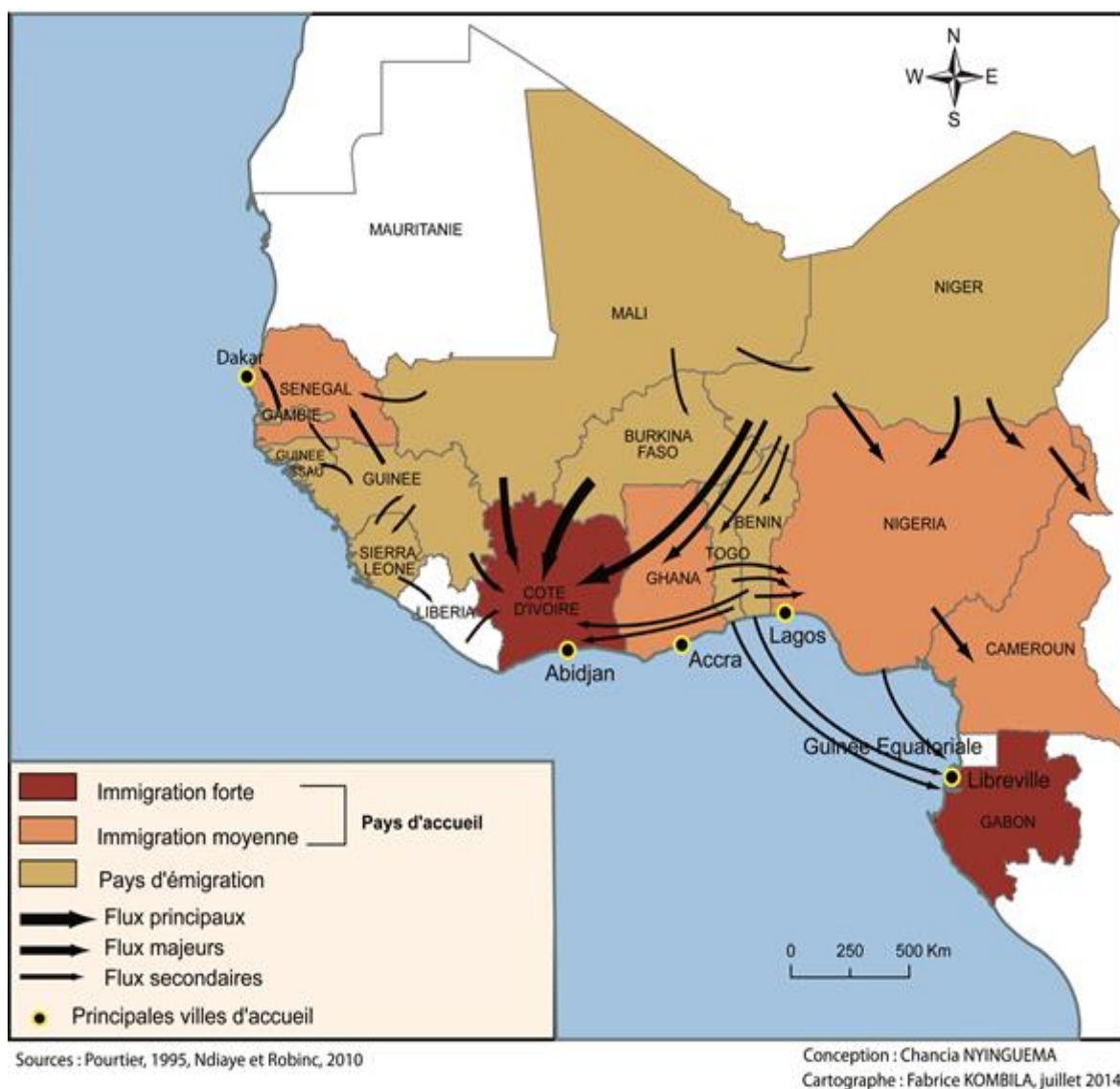
En effet, jusque dans les années soixante-dix, les systèmes migratoires ouest-africains étaient marqués du « label » profond de l'histoire coloniale, notamment française et britannique (Coussy J. et Vallin J., 1996).

La période post-coloniale caractérisée par l'avènement des Indépendances par l'accession à la souveraineté nationale à partir des années 1960, laisse s'installer un laisser-faire dans le domaine de la migration de travail¹⁵ et marque ainsi la deuxième phase des mouvements migratoires. On note une accélération des migrations de travailleurs au sein de l'AOF. En effet bon nombre de migrants se dirigent surtout vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire quittant ainsi l'hinterland pour la zone littorale. Cette orientation littorale résultait du fort attrait qu'exerçaient les principales villes côtières notamment portuaires. Il faut souligner toutefois que l'orientation de ces flux migratoires répondait également à des logiques sociales propres aux travailleurs qui furent possibles grâce à la mise en place de réseaux migratoires de longue distance ou de correspondants locaux entre les différentes zones de circulation des travailleurs. Ainsi, la Côte d'Ivoire fut considérée comme un pays relais vers d'autres territoires de l'AOF (Tounkara, 2009).

Comme l'illustre la carte ci-après, les flux migratoires au lendemain des Indépendances s'orientaient vers une axialité littorale, notamment en Côte d'Ivoire, qui faisait office de principal pays d'accueil des différentes populations régionales. Environ 30 millions de personnes auraient changé de pays de résidence entre 1960 et 1990. (Bonnassieux, et Pliez, 2009).

¹⁵ Papa Demba Fall *idem*.

Carte 4 : la circulation migratoire post-indépendance en Afrique de l'Ouest : de l'hinterland au littoral



1.1.2.2. Le basculement vers des migrations spontanées : la préservation des champs migratoires hérités de l'époque coloniale

En Afrique de l'Ouest, la complémentarité entre pays réservoirs et pays d'accueil, où l'économie agricole nécessitait une abondante main-d'œuvre, a fonctionné pratiquement jusqu'à l'installation durable de la crise dans les années 1980. Ainsi, dans le principal pays d'accueil, la Côte d'Ivoire, suite à l'abolition du travail forcé et à l'appropriation des cultures de rente par les élites autochtones, les migrations ont connu une progression particulièrement forte. Du fait de son accroissement rapide entre 1960 et 1980, la population de la Côte d'Ivoire avait dépassé largement celle du Burkina Faso. A l'époque du « miracle ivoirien », dans les années 1970, le rythme annuel de l'accroissement de la population abidjanaise était

de 12 % par an et la ville accueillait près de 100 000 nouveaux habitants par an, dont une majorité originaire des régions sahéliennes (Bonnassieux et Pliez, *op. cit.*).

Le phénomène migratoire fut profondément ancré dans l'histoire sociale des peuples d'Afrique de l'Ouest. Or, si les migrations internationales ouest-africaines se sont accentuées et diversifiées ces dernières décennies, il n'en demeure pas moins que les connexions internes et transrégionales notamment avec les pays du Golfe de Guinée sont pour la plupart basées sur d'anciennes pratiques et/ou anciens foyers migratoires. En effet, si la configuration actuelle de l'espace migratoire ouest-africain résulte indubitablement d'un héritage de l'histoire, il n'en porte pas moins l'empreinte d'événements récents comme la décolonisation, les cycles de sécheresse, les crises économiques, la découverte de gisements de pétrole, les conflits armés, entre autres.

Les migrants ouest-africains ont longtemps cherché leur salut économique et social dans les campagnes, puis les centres urbains nationaux avant d'envisager les pôles d'attraction régionaux. La colonisation a favorisé la prise en compte volontaire et forcée des pôles en déficit de travailleurs, les zones sous-peuplées et les futurs pôles d'attraction de l'Afrique Centrale.

1.2. L'Afrique Centrale : de la colonisation régionale à l'immigration transrégionale

Les migrations anciennes observées en Afrique Centrale au début du XX^e siècle se déroulent sous le joug de la période coloniale et proviennent principalement d'«échanges»¹⁶ migratoires entre les pays. Ces passés coloniaux communs ou divers ont eu des conséquences répercutables sur l'histoire migratoire de chaque sous-ensemble et sur l'orientation des flux migratoires internationaux. L'organisation des flux migratoires forcés répond au souci primordial de satisfaire aux besoins de la métropole. Elle se décline ainsi par une gestion politique et une exploitation économique.

¹⁶ Fall P. D. *op cit.*

1.2.1. La colonisation en zones sous-peuplées

1.2.1.1. « L'indigence démographique »¹⁷

L'une des caractéristiques principales de l'Afrique Centrale est le sous-peuplement. Bien que les données démographiques de l'époque coloniale divergent selon les sources ou les auteurs, elles sont toutes d'accord sur le fait que l'Afrique Centrale est une zone sous-peuplée. G. Sautter (1950) indique que les statistiques de l'AEF sont assez particulières du fait que non seulement elles donnent peu de renseignements, mais aussi qu'elles sont plus ou moins sûres, en effet, les recensements visent surtout à permettre une répartition équitable des charges fiscales. De plus, elles se prêtent mal aux comparaisons à cause des remaniements continuels de la carte administrative, de l'absence de contrôle précis des déplacements.

Néanmoins, en 1907, G. Bruel (1907)¹⁸, cherchant à attirer des investisseurs, entreprend un recensement quelque peu surévalué selon Y. Boulvert (1986) dont les résultats donnent pour les populations autochtones Gabon : 376 792 hab., Moyen Congo : 259 485 hab., Oubangui - Chari : 2 130 000 hab., Tchad : 885 465 hab., soit en tout 3 652 018 hab. sans compter les 1278 Européens sur une superficie de 2 000 000 km².

A. Bonnel De Mezière (1901) lors de sa mission commerciale souligne à propos de la rareté de la main d'œuvre « *on sera toujours réduit au maigre chiffre de l'habitant par kilomètre carré(...), pour mettre en valeur un espace aussi étendu* ». En effet, l'AEF située en pleine zone endémique et forestière, mais néanmoins riche de ses sols gorgés de minerais et également propices à l'agriculture, fait office d'eldorado géologique. L'administration coloniale tout comme en Afrique de l'Ouest organisa, par le biais du travail, des migrations de populations qui eurent d'abord un aspect de peuplement. Cette stratégie en réalité obéissait à une logique essentiellement économique, comme nous le verrons plus loin.

1.2.1.2. Le besoin de main-d'œuvre pour la mise en valeur des colonies : l'Oubangui –Chari comme destination principale

L'AEF a fonctionné comme un système de type fédéral, c'est-à-dire « *comme un mode de regroupement structurel des collectivités politiques qui vise à renforcer leur solidarité tout en respectant leur particularisme. Le fédéralisme implique l'autonomie politique des collectivités membres et leur participation à la constitution d'organes communs dotés de*

¹⁷ Expression de S. Loungou (2003) cité par Lututala, 2007.

¹⁸ L'Administrateur G. BRUEL (1907), s'abritant sous le pseudonyme de GOUNDE NZAMBA (son surnom africain), publie une réflexion sur "les problèmes congolais".

compétences plus ou moins étendues selon le degré d'intégration du regroupement » (Awoumou, 2008).

La colonisation en AEF a nécessité une main-d'œuvre relativement importante et assujettie. Plusieurs travaux indiquent que de nombreux pays ne disposaient pas d'un nombre suffisant de travailleurs, d'où la nécessité de les recruter dans les pays voisins et même lointains. Concernant le Gabon par exemple, Bouet (1973) souligne que les entreprises avaient constamment besoin de main-d'œuvre et devaient de ce fait la recruter à proximité au Congo, au Cameroun, en RCA ou plus loin, au Bénin. Roumegous (1966) quant à lui indique que des centaines de Tchadiens, de l'ethnie Sara, furent recrutés pour travailler à la mise en place de l'usine de placage de Port-Gentil, par la compagnie française du Gabon (CFG), (Lututala, 2007).

A partir de 1945-1946, le besoin de main-d'œuvre s'accroît avec l'ouverture de grands chantiers, notamment des ports et des équipements urbains. *« Parallèlement, les entreprises privées se développent, surtout en Afrique équatoriale : les compagnies forestières ou les exploitations de diamants. Elles requièrent, encore plus, de travailleurs. (...) d'Oubangui-Chari en Afrique équatoriale française entre 1945 et 1947 »* (Mbokolo, 2005).

1.2.2. De l'AOF à l'AEF, les premiers migrants avant-gardistes et le rôle des ports

1.2.2.1. Des migrations socioprofessionnelles autonomes au regroupement familial : le cas des Soudanais (Maliens) au Cameroun¹⁹

La plupart des migrations organisées avant les indépendances concernaient énormément de travailleurs provenant d'Afrique de l'Ouest qui pour la plupart, de par leur longue tradition migratoire ont opté pour des parcours migratoires *« polymorphes, multidirectionnelles et internationales surtout pour les hommes²⁰ »*. Ainsi, ce fut le cas des migrants maliens privilégiant les pays de l'Afrique Centrale dont le Cameroun (avant de descendre vers le Gabon et le Congo plus tard) d'abord timidement dans les années 1930 avant d'être plus importants numériquement à la fin des années 1950. Les années post-indépendances, notamment 1970, et le milieu des années 1980, marqueront un autre tournant que nous verrons plus tard. Cette migration est essentiellement une migration de main-d'œuvre non

¹⁹ Le fait de prendre en compte le cas des migrants maliens n'est pas un hasard. En effet, comme nous le verrons dans la suite de notre travail, ils ont formé très tôt une communauté migrante dynamique et avant-gardiste au point qu'ils constituèrent la première communauté ouest-africaine en terme d'effectifs au Gabon et la deuxième africaine après les Equato-guinéens lors du recensement de 1985 au Gabon avant le durcissement des lois sur l'immigration.

²⁰ CERPOD, 1996 cité par Cissé (2009).

qualifiée. Néanmoins, on a assisté au sein de cette communauté à des reclassements socioprofessionnels au fil du temps. Après la crise mondiale de 1951-1952, qui entraîna la baisse des salaires dans les traditionnelles villes attractives de l'AOF, les travailleurs tentèrent alors leur chance dans les villes où les usines et les plantations avaient encore du travail et un salaire intéressant. Les Soudanais se mettent alors en quête de débouchés professionnels que ne peut leur offrir le marché du travail local. De ce fait, la Côte d'Ivoire constituera l'une des premières étapes de leur expansion migratoire. Puis, en 1957, avec le début de la fin de l'AOF, ces derniers constituent des réseaux migratoires puissants en vue de faciliter la circulation vers l'étranger proche ou lointain. Les séjours des migrants s'allongent de plus en plus et deviennent temporaires, voire définitifs, en raison de la recherche de débouchés à l'émigration dans les pays de l'AEF notamment le Cameroun.

Les Maliens finissent par ériger un espace de travail qui leur était propre au sein de l'économie camerounaise grâce à la friperie, la forge, la vente ambulante du thé, le métier d'imam ou de marabout, le commerce du bétail et de la boucherie entre autres (Cissé, 2009).

A partir de ces différentes migrations de travail, les regroupements familiaux, au sens élargi, se sont accrus tout en s'appuyant sur les différentes appartenances à des groupes socio-ethniques. Cela a facilité une meilleure insertion des nouveaux migrants dans les économies informelles.

De ce fait, on observa la création et surtout le renforcement d'activités économiques dites *ethnobusiness*, lesquelles s'organisaient autour de communautés structurées. Cette mutation du comportement des hommes faisait que les femmes soient de plus en plus nombreuses pour les migrations internationales (Findley, 1994 ; Emmu, 1996). Les femmes maliennes se spécialisaient dans la commercialisation de boissons traditionnelles et dans la restauration.

Par ailleurs, certains migrants longtemps résidents optent pour des unions avec des natives ou d'autres nationalités dans le pays d'accueil. Ce qui a permis une certaine volonté d'intégration et une stabilisation, laquelle permet de servir de relais ou de point de chute, facteur essentiel pour les autres membres de la famille restés dans le pays d'origine. Cela a favorisé dans une certaine mesure le fait que les migrations se soient poursuivies parfois clandestinement, la perméabilité des frontières les facilitant largement.

Ainsi, ces travailleurs soudanais (les sénégalais leur emboîteront le pas) se veulent des migrants avant-gardistes dans la mesure où ils ont figuré parmi les pionniers à sortir des sentiers battus de l'AOF, pour explorer de nouveaux pays d'Afrique coloniale et

postcoloniale. D'ailleurs, ce sont eux qui mettront surtout à contribution les installations portuaires dans le processus des migrations maritimes vers l'Afrique centrale et l'Europe.

1.2.2.2. Le rôle des installations portuaires de l'AOF dans les migrations maritimes vers l'AEF

Conscients de la fin prochaine de l'unité administrative de l'AOF en 1957, bon nombre de migrants constituent ou renforcent des réseaux migratoires en Côte d'Ivoire. Il s'agit de réseaux de correspondants dans les villes d'accueil, d'échanges d'informations et de fonds (Tounkara, 2009) afin de faciliter leur circulation vers l'étranger proche ou lointain. Dans cette optique, les ports vont jouer un rôle important dans l'émigration non seulement à travers le transport, mais également dans le transfert de fonds servant à financer les voyages lointains. De même, ils ont contribué à l'élaboration des stratégies de départ indiquées dans les courriers qu'ils ont permis d'acheminer. Un administrateur colonial à l'époque en voulait pour preuve « *l'importance de la correspondance émanant d'individus se trouvant à Dakar, en Côte d'Ivoire, en Afrique équatoriale même* ²¹ »

Ainsi, le port de Dakar, pourtant simple baie aménagée, a polarisé pendant longtemps les migrations maritimes des travailleurs du fait de la quasi inexistence d'équipements dans les autres ports de l'AOF. Il était même le principal exutoire et a constitué le symbole de cet âge colonial (Ndjambou, 2008). Il mettait en relation le Soudan voisin, l'actuel Mali, par le long ruban du Dakar-Niger. Jusqu'en 1960, les migrants embarquent dans les ports de l'AOF en particulier celui de Dakar.

Néanmoins, avec l'ouverture en 1950 du port en eaux profondes d'Abidjan, de nouvelles ouvertures aux migrations apparaissent en reliant le Burkina Faso et l'AEF, notamment vers les deux Congos (Tounkara, 2009). « *Abidjan est le port d'embarquement de ceux qui veulent se rendre en Europe, au Sénégal ou au Congo par bateau* ²² ». D'ailleurs, les migrants originaires de Nioro, et surtout Kayes²³ en profiteront largement. Ces ports ont non seulement permis l'exportation de denrées comme l'arachide, le cacao, le café, la banane, l'huile de palme, le bois etc. mais également permis aux migrants de rejoindre leurs proches, résidant ailleurs, permettant ainsi la création de routes migratoires maritimes. L'un des peuples les plus illustratifs de ce phénomène est le peuple soudanais (Maliens).

²¹ Ahcs, archives non classées, présidence du gouvernement, secrétariat d'Etat à la Défense et à la Sécurité, direction des services de sécurité, rapport sur l'exode rural, 1963, p. 3. cité par Tounkara, 2009.

²² Idem, p.4.

²³ Kayes est située sur la ligne du chemin de fer Dakar-Niger construite lors de la colonisation française. Elle deviendra au fil du temps l'un des symboles forts de la migration comme facteur de développement à travers les transferts collectifs de devises étrangères. Les pays étrangers de prédilection sont la France avec 68% des flux, puis les pays africains par ordre d'importance décroissante, la Côte d'Ivoire (5,3 %), le Gabon (4,1 %) et le Sénégal (2,7 %) (Gubert, 2009).

Section 2. Les migrations forcées et les migrations autonomes comme facteurs déclencheurs de l'immigration massive contemporaine

Il s'agira ici de présenter comment les champs migratoires ont été créés ou renforcés à partir d'autres migrations que celles datant du colonialisme. Non isolées, les migrations forcées et autonomes s'insèrent à la suite des précédentes malgré des époques et contextes différents, dans les processus migratoires contemporains.

1.3. Migrations forcées : réfugiés politiques et enfants de la traite transrégionale

Bien qu'il existe une diversité de profils se rencontrant dans la terminologie des migrations forcées, dans notre étude, nous nous intéressons à deux cas dont le plus connu est celui des réfugiés notamment politiques et au trafic transfrontalier et transrégional des enfants ouest-africains.

1.3.1. Les populations réfugiées pour des motifs politiques : crises et guerres

1.3.1.1. Populations réfugiées ou déplacées : recadrage et distinctions

Les luttes anticoloniales et les guerres ont déclenché des déplacements à l'intérieur et à travers les frontières. L'Union Africaine estime que vers 1960, le nombre de « réfugiés » enregistrés en Afrique était relativement faible, se situant en dessous de 100 000 personnes ouest-africaines sous tutelle francophone, fuyant vers les territoires sous tutelle anglaise ou encore les milliers de Mozambicains qui durent s'enfuir vers l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Zimbabwe et la Zambie, à cause des méthodes portugaises), (Issacman, 1976 et Heinemann, 1979). La notion de réfugié s'impose déjà, compte tenu de l'environnement dangereux pour les populations concernées. Par ailleurs, il faut signaler l'exception des milliers de réfugiés fuyant l'invasion fasciste italienne et l'occupation de l'Ethiopie de 1935 à 1941, provoquant la fuite de populations reconnues comme des réfugiés dans les territoires coloniaux britanniques du Soudan, le Somaliland britannique, le Kenya et la colonie française de Djibouti (Wilkin, 1980).

Il existe couramment une confusion entre populations déplacées et populations réfugiées. Cependant le concept de réfugié constitue une catégorie juridique intrinsèque se référant à « *une personne résidant en dehors de son pays d'origine et qui est dans l'impossibilité ou qui ne manifeste pas la volonté de retourner au pays de résidence habituelle*

en raison d'une peur bien fondée de persécution basée sur la race, la religion, la nationalité, l'adhésion à un groupe social particulier, ou l'opinion politique. »²⁴ Dans le contexte africain, le statut de réfugié s'applique également aux « *groupes de personnes contraints de quitter leur résidence habituelle afin de chercher refuge dans un autre endroit en dehors de leur pays d'origine ou dont ils sont des nationaux en raison de la violence généralisée pour cause d'agression extérieure, d'occupation, de domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public soit dans une partie soit sur toute l'étendue du territoire dont ils sont ressortissants ou dont ils détiennent la nationalité* » (African Union, 1969).

Les personnes déplacées quant à elles constituent selon l'Union Africaine, la plus grande catégorie d'immigrants forcés en Afrique aujourd'hui. D'après la définition des Nations Unies, sont considérées comme personnes déplacées, « *des personnes ou groupes de personnes contraintes ou obligées de fuir ou de quitter leurs domiciles ou lieux de résidence habituelle, en particulier suite à, ou afin d'éviter l'impact de conflits armés, des situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou des catastrophes naturelles ou provoquées, et qui n'ont pas traversé les frontières internationalement reconnues* ». (United Nations, 2000). Ainsi, à l'instar des réfugiés, les personnes déplacées ont le droit à la recherche de la sûreté, de quitter leur pays et de rechercher l'asile dans un autre pays, ainsi que le droit d'être protégées contre le retour forcé ou le rétablissement dans un endroit où leur vie, sécurité, liberté et/ou santé pourraient être en péril.²⁵

Quoiqu'il en soit, dans les deux cas, l'aspect du franchissement légal ou illégal des frontières est relégué au dernier plan dans la mesure où ces migrations de « survie » revêtent plus un aspect légal au vue des conventions internationales que le cas de véritables clandestins. Ce qui distingue ces populations des demandeurs d'asile.

1.3.1.2. Terres d'exil et diasporas

Au lendemain des indépendances, les Etats post-coloniaux se retrouvent confrontés à une crise sans précédent du fait des contradictions héritées du colonialisme. Quadrillés par des frontières arbitraires, les Etats nouvellement indépendants ont été confrontés à des demandes d'irrédentisme et de mouvements sous-nationalistes qui cherchaient la sécession. Malgré l'engagement de l'OUA à s'en tenir au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la

²⁴ United Nations, *Convention Relating to the Status of Refugees*, Geneva: United Nations, 1951 Article 1. Reprinted in Goodwin-Gill, *The Refugee in International Law*, Annex 4, pp.389-412. Outre cette Convention, il y a le Protocole de 1967 qui supprime la restriction géographique dans le caractère applicable de la Convention.

²⁵ Art.15 a,b,c,d, de *UN Guiding Principles*

colonisation, les années 1960 et 1970 ont été marquées par plusieurs efforts de sécession par les Ewe au Togo, les Ibos au Nigeria et la Casamance au Sénégal. Tous ces faits ont entraîné le départ massif des populations en exil vers des territoires d'accueil, lesquels serviront parfois à l'expansion et au renforcement de diasporas dispersées.

1.3.2. De la tutelle familiale des enfants au trafic et à la traite transrégionaux

La convention de l'ONU (2000) définit le trafic d'êtres humains ou encore la traite de personnes comme *« le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation »*.

Toutes les formes d'exploitation se réalisent à travers les flux transfrontières, mais il faut toutefois souligner que la migration n'est pas nécessairement la finalité du trafic. En effet celle-ci peut en être le moyen ou le vecteur comme nous le verrons.

1.3.2.1. Du tutorat au « confiage » des enfants : une pratique culturelle ancienne

Auparavant en Afrique de l'Ouest et principalement au Bénin, le transfert de la garde de son enfant à une tierce personne et l'acceptation de cette responsabilité par le tuteur correspondaient à une marque de solidarité et d'entraide entre la famille d'origine et celle d'accueil de l'enfant, le plus souvent la famille élargie. Cette pratique pouvait être assimilée à une forme d'adoption informelle. Les enfants ainsi confiés effectuaient parfois de longs déplacements entre le village et même la ville au sein de la nouvelle famille d'accueil. Cette dynamique migratoire des enfants était surtout interne au pays d'origine. Actuellement, la pratique s'apparente plus au *confiage* qu'au tutorat. Le *confiage* désigne *« le placement d'un enfant par ses parents auprès des tiers (tuteur intermédiaire) chez d'autres parents ou personnes étrangères à la famille et prise en charge. Le confiage obéit à des modalités variées. Il peut s'agir de : i) une transaction, ii) l'existence d'un intérêt économique pour l'une ou l'autre partie, iii) remboursement /contre- partie d'une dette contractée, iv) placement de reconnaissance et v) l'exploitation de l'enfant ou sa mise au travail, service domestique, etc... »* (BIT, 2006).

1.3.2.2. La mutation de la pratique : du fait culturel à l'exploitation économique

Au fil des années, les crises économiques persistantes, la pauvreté galopante, les effets de la dévaluation du franc CFA en 1994, etc. ont appauvri beaucoup de populations surtout rurales. Tout ceci a tôt fait de reléguer au second plan l'intérêt pour l'enfant en transformant ce dernier en « objet de transaction ». L'enfant placé perd sa qualité de sujet de droit pour devenir un « objet » exploitable à volonté. En effet, *« certains parents par manque d'informations, d'imprudence, de cupidité ou par désespoir dus aux conditions de vie difficiles laissent partir leurs enfants pour des destinations inconnues et sans la moindre garantie de protection et d'épanouissement »*²⁶. Ainsi, leurs enfants sont confiés à des membres de leur famille et se retrouvent amenés et traités comme des esclaves dans des pays étrangers. L'éventail des activités exercées par les enfants est très étendu. Cela va des tâches domestiques, *« apparemment "douces" (quête d'eau, de bois, travaux ménagers pour les filles), en réalité souvent lourdes de menaces pour la santé, le développement de l'enfant, jusqu'au quasi-esclavage de la "servitude pour dette", ou l'exploitation sexuelle, en passant par le travail aux champs, dans les ateliers et les usines. Le plus souvent, cependant, indique Michel Bonnet, expert auprès du BIT, "ils ne sont pas insérés directement dans la production, mais employés dans une activité de service", aux côtés des adultes (rangement, nettoyage, surveillance, etc.) »* (Housson, 1997). La mutation de ce phénomène empiriquement basé sur la solidarité familiale a entraîné sa perversion et son expansion géographique.

1.3.2.3. Expansion transfrontalière et transrégionale

Dans les pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest et du Centre on observe l'existence de flux multidirectionnels de trafic d'enfants. Selon l'UNICEF, 200 000 enfants en sont victimes chaque année. A ce titre, chaque année, nombreux sont les centaines d'enfants qui quittent villages et campagnes du Bénin, du Togo pour aller à destination, soit pour se retrouver dans des centres urbains comme Cotonou, Porto-Novo, Parakou ; soit pour se retrouver dans certains pays de la sous-région dont le Nigéria, le Gabon²⁷ ou la Côte d'Ivoire (Aboubakar, 2009 ; Loungou, 2007) où ils sont soumis à diverses formes de travaux, aux activités inhumaines et dégradantes. Ils sont exploités, maltraités, et vivent dans des conditions dangereuses. Ce trafic s'inscrit dans une succession d'actes illégaux comprenant trois phases

²⁶ Manuel d'information, d'éducation et de communication pour la lutte contre les migrations et le trafic des enfants 1^{ère} édition, septembre 2002, p 8.

²⁷ Aboubakar, 2009, indique que les résultats d'une étude réalisée au Bénin, ont révélé que les enfants convoyés vers le Gabon proviennent surtout des départements de l'Ouémé pour plus de 55%, du Mono 36%, de l'Atlantique 6% et du Zou 3%.

principales : d'abord la réalisation d'une transaction c'est-à-dire le retrait des enfants de la sphère familiale, ensuite le déplacement vers les pays étrangers et enfin leur mise en exploitation économique. Les trafiquants usent de nombreuses méthodes trompeuses et sournoises pour posséder des enfants, à savoir la garantie d'un avenir meilleur à leur offrir, et ils poussent le vice en procédant même à des enlèvements. De plus, le transfert des enfants des pays pourvoyeurs vers les pays receveurs inclut un franchissement illégal tant des frontières des pays d'origine que celles des pays de transit et des pays récepteurs. Les passeurs assurent aux enfants durant la traversée des frontières de faux documents d'identité et empruntent des itinéraires complexes et détournés, notamment aérien, terrestre et maritime selon les réseaux.

Pour le cas du Gabon, il semble que la pratique du trafic en sa direction est liée à l'immigration des travailleurs migrants durant les années 1960, qui marquent les années de croissance économique et de l'immigration à cette période. Ce qui justifierait la pratique de trafic au Gabon, serait la recherche d'un emploi et l'accumulation des biens matériels et financiers. L'une des particularités du Gabon est qu'il n'est pas demandeur de filles objet de trafic, mais il en est devenu un grand *consommateur*.

Selon A.F. Adihou (2000), le trafic des enfants s'apparente à un "travail à la chaîne" qui met en contact deux groupes particuliers : d'une part les adultes (parents biologiques ou parents de tutelle, puis les réseaux de trafiquants intermédiaires et employeurs et enfin les autorités) et de l'autre, les enfants. Il précise que les intermédiaires sont en général passeurs et convoyeurs et font office *d'agence de voyage*. Leur rôle est d'escorter les enfants lors du passage des frontières réputées « périlleuses » pour leur business et l'essentiel pour eux est de livrer les enfants confondus comme leurs "marchandises" et de recevoir le prix du *service rendu*.

Malheureusement, il soulève le fait que certaines autorités dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles sont complices de ce trafic de diverses façons, soit en facilitant le passage ou en communiquant des informations stratégiques ou tout simplement en laissant-faire ou en fermant les yeux.

De manière générale, c'est la voie maritime qui est la plus prisée par les trafiquants. Le plus souvent, les conditions de voyage sont longues, périlleuses, inconfortables et aux issues incertaines comme le montrent ces témoignages recueillis par Adihou (*op.cit*), cette fois en 2009 lors d'un travail d'enquête à Libreville sur le trafic des enfants : « *Le départ de Cotonou s'était effectué en février. Le point de départ était Wlacondji d'où nous sommes partis en*

voiture marque 504 jusqu'à Sèmè. Nous étions six Béninois. A Sèmè, nous avons pris deux bus avec d'autres personnes et étions arrivés à Ibadan (Nigéria) le lendemain. Là, nous avons passé tout le mois de mars à attendre un bateau. Notre convoyeur, monsieur A., allait encore chercher d'autres passagers qui s'ajoutaient à nous. Pendant ce temps nous avons commencé à manger ce que nous avons comme nourriture et nous étions obligés de faire de petits travaux dans le village pour survivre. Nous avons fini par être embarqués début avril dans une pirogue en direction du Gabon. Pendant la traversée, l'eau que nous avons emportée s'est épuisée. Il fallait boire de l'eau de mer. Nous étions tous faibles. Ceux qui le pouvaient ont bu de l'eau de mer, mais Séverin n'a pas bu. Il devenait de plus en plus faible. Une fois arrivée à Libreville, les garde-côtes ont arrêté la pirogue. Les conducteurs se sont jetés à l'eau et ont disparu. La pirogue a été trainée jusqu'à la côte où les forces de l'ordre nous ont étalés par terre au bord de l'eau où ils nous ont tapés et nous ont arrosés. Lui, il était déjà faible. Le lendemain on nous a emmenés ailleurs. Lui, il se sentait de plus en plus mal. Comme les gendarmes se sont rendus compte que son cas s'aggravait ils ont parlé de trouver une ambulance, mais l'ambulance n'est pas arrivée à temps et il a rendu l'âme. Après ils nous ont déplacés vers un autre lieu où ils nous ont gardés pendant cinq jours avant de nous laisser rejoindre nos parents» (Adihou, 2009).

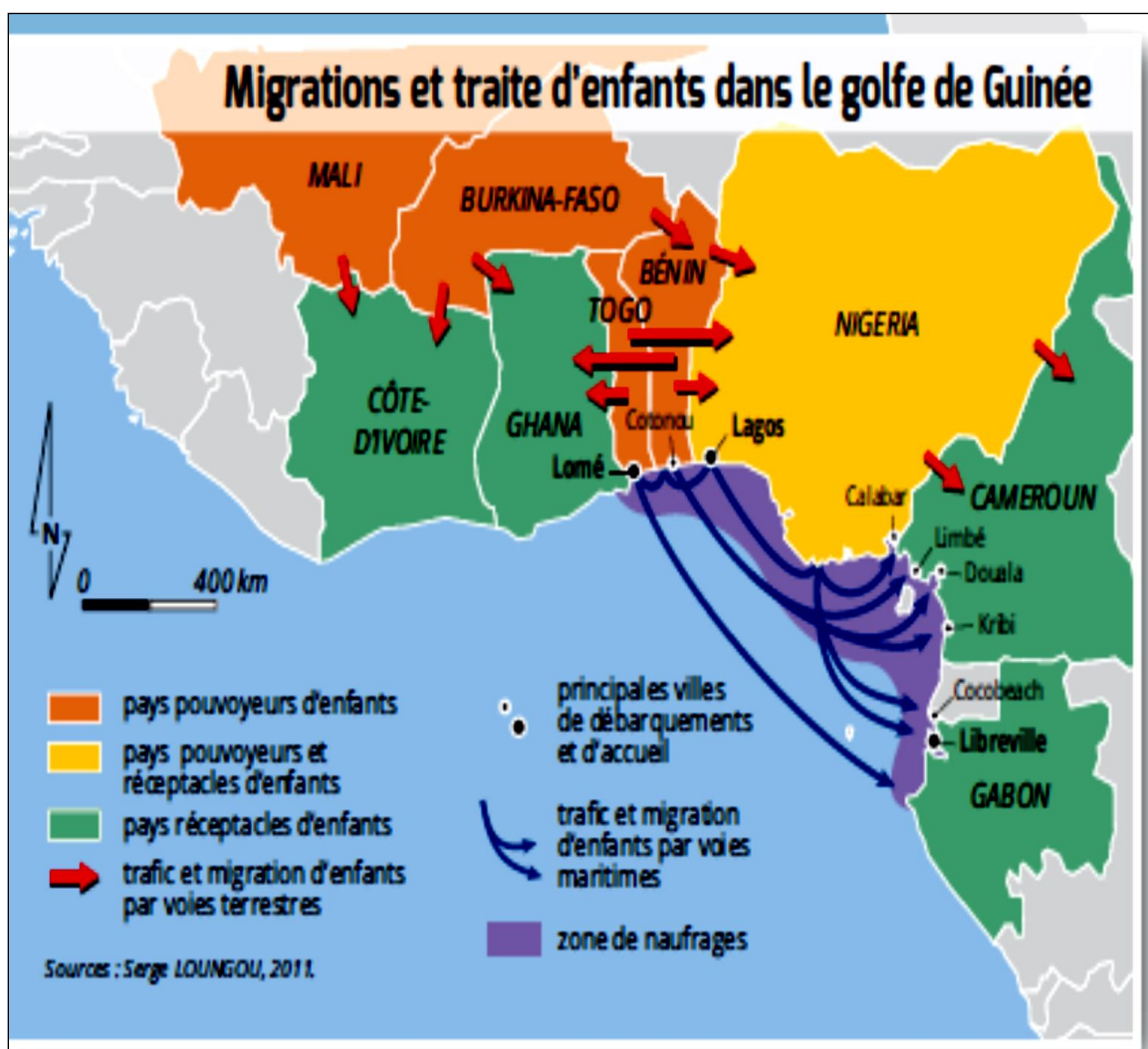
“ Les enfants souvent nombreux à voyager sont entassés dans des barques où il leur est difficile de faire le moindre mouvement. Les enfants viennent par pirogue. Une cinquantaine par pirogue, sans manger, sans boire. Il y a souvent des morts. Il y a eu un témoignage de filles dans le groupe duquel il y a eu deux morts au cours du voyage et jetés à la mer.” (Adihou, *idem*).

Les enfants infiltrés clandestinement dans les pays de destination vivent le plus souvent de façon irrégulière. Les institutions distinguent d'ailleurs deux types de situations : le *smuggling* ou trafic lié au passage illicite d'une frontière par les candidats à la migration et le *trafficking* ou passage forcé d'une frontière (Aboubakar, 2009).

Le *smuggling* est théoriquement considéré comme un crime contre l'État, car il n'y aurait pas de victime par le crime de trafic en tant que tel (la violation des lois sur l'immigration/l'ordre public, le délit de contrebande, par définition, n'entraîne pas de violations des droits des migrants clandestins). Il doit être combattu pour protéger la souveraineté de l'Etat. Il établit une relation de nature commerciale avec le passeur et les migrants clandestins jusqu'à ce que ces derniers traversent la frontière et paient. C'est donc une activité organisée dans le but de réaliser des profits économiques et où le consentement du migrant est pris en compte au départ.

Le *trafficking* quant à lui est un crime contre une personne en l'occurrence les migrants ou esclaves. Il est coercitif, car il viole les droits de la victime de la traite, à travers la maltraitance et l'exploitation. Ici, l'Etat est obligé de considérer l'individu (le migrant) comme victime d'abus et se doit de le protéger et de lui fournir l'aide adéquate. C'est donc une relation d'asservissement qui unit le trafiquant à la victime. Normalement il n'y a pas de consentement du migrant. Si elle a lieu, c'est en raison de l'utilisation de la force, de la coercition, à n'importe quelle étape du processus.

Carte 5 : géographie du champ migratoire du trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre



Conception : Nyinguéma Chancia

Réalisation : Laurent Pourinet, 2014

Comme l'indique la carte ci-dessus, on remarque que les pays d'origine, de destination et les différentes trajectoires des enfants affectés à la traite sont pratiquement calqués sur les mêmes schémas que les migrations ouest-africaines et aussi celles des pêcheurs (cf carte 14). Le Nigéria se révèle toujours comme

la plaque tournante dans l'organisation des différents types de migrations, ce qui implique dans une certaine mesure des connections constantes ou occasionnelles entre elles. De plus on soulignera que le Golfe de Guinée constitue aussi un cimetière maritime de migrants ayant recours ou étant forcés d'emprunter la voie piroguière.

1.4. Migrations autonomes : migrants économiques et migrants professionnels

En un peu plus d'une décennie, on assiste au glissement des migrations organisées vers les migrations autonomes. Le caractère spontané que revêt l'émigration post coloniale tient au fait d'une part de l'inertie des autorités post indépendances (Fall ,2006) et d'autre part au fait que bon nombre de migrants ont pour souci de résister à la territorialisation de leur champ migratoire en préservant le marché du travail hérité de la colonisation française (Toukara, *op.cit*).

1.4.1. Les migrants économiques entre crises nationales et embellies économiques sous-régionales

Ici, il s'agit notamment de migrants recherchant une meilleure qualité de vie, de nouveaux débouchés professionnels en dehors de leur pays et proposant leurs bras dans les nouveaux territoires d'accueil.

1.4.1.1. Conjoncture socio-économique et émigration comme stratégie

La récession économique et la politique de nationalisation des postes dans l'administration publique notamment dans l'Education et la Santé ont limité, dès la seconde moitié de la décennie 1980, le recours systématique aux « travailleurs-hôtes » (Loungou, 2003). Malgré cela, les pays tels que le Cameroun et le Congo ont gardé dans l'imaginaire des populations migrantes leur vocation de terre d'immigration. Concernant le Gabon, en dépit d'un contexte économique de plus en plus difficile et sur fond de remous sociopolitiques, il demeure toujours une destination très prisée par des milliers de migrants d'origine africaine.

Aussi, assiste-t-on depuis plus d'une décennie au glissement d'une immigration de travail organisée par l'État, c'est-à-dire à caractère hétéronome, vers une immigration autonome, s'appuyant essentiellement sur des filières plus ou moins clandestines. Cette nouvelle forme d'immigration est alimentée par deux facteurs principaux : le relatif attrait économique et l'instabilité politique des États environnants (Loungou, *idem*).

1.4.1.2. Stabilité socioéconomique et attraction migratoire

L'arrêt des recrutements massifs consacre la fin de la prééminence étatique sur l'organisation et le contrôle des filières de l'immigration africaine.

Par ailleurs, la restriction des conditions d'entrée et de séjour sur les territoires d'accueil, opérée dans le but de freiner une immigration devenue « ingérable » du fait de la dépréciation des capacités économiques des différents pays, a contribué à pervertir le phénomène. Du fait des exigences financières et d'autres conditions administratives sélectives, la plupart des législations en vigueur en matière d'immigration ont conduit à une forte « clandestinisation » : face au coût élevé du permis (ou carte) de séjour et aux tracasseries de l'administration policière, la plupart des immigrés d'origine africaine « choisissent » de vivre dans la clandestinité.

Ainsi, l'immigration africaine dans les principaux pays d'accueil en Afrique Centrale, se distingue actuellement par deux principaux traits : l'autonomisation et la clandestinisation des flux migratoires. La première est liée au fait que les mouvements de population répondent, pour l'essentiel, à un choix délibéré des migrants, et non plus, comme par le passé, à l'initiative prééminente de l'État. Et cette « privatisation » s'est accompagnée d'un processus d'individualisation : à l'immigration de groupe ou de famille, a succédé une immigration individuelle, de forme plus ou moins clandestine, et dont les principaux foyers d'émission se trouvent en Afrique centrale et occidentale.

1.4.2 Migrants et diasporas professionnels

1.4.2.1. Les travailleurs migrants maliens et sénégalais, dans le continuum avant-gardiste post-indépendances : du regroupement familial aux diasporas

Comme nous l'avons présenté auparavant, (cf. 1.2.2.1), le dynamisme des maliens en Afrique occidentale mais surtout centrale va s'amplifier après la succession d'événements déstabilisant dans leur région, notamment pendant la période 1970, début des années 1980, qui correspond aux années de sécheresse qui ont frappé le Mali et les autres pays sahéliens, mais aussi l'insécurité politico-sociale que connaissaient les peuples tchadiens et biafraïsi, de même qu'à la crise économique des années 1980 qui ont touché les pays dont la Côte d'Ivoire leur premier pays de destination (Tounkara, 2009).

Les migrants ouest-africains, notamment les migrants maliens, vont continuer à privilégier voire renforcer les pays d'Afrique Centrale. Ainsi, le Gabon, le Cameroun et le Congo qui étaient peu concernés par l'immigration deviennent des destinations stratégiques pour les Maliens. En effet ces pays offrent à ces derniers des opportunités de travail qu'ils n'ont pu trouver dans les pays voisins d'Afrique de l'Ouest. Les logiques sont les mêmes : migration de main-d'œuvre non qualifiée, reclassements socioprofessionnels et intégration à caractère social. Ainsi, le facteur de la débrouille dans le petit négoce fera leur force et leur dynamisme

dans l'occupation spontanée de l'espace commercial des pays d'accueil. Les mêmes secteurs vont être accaparés et reproduits (Cissé, *op.cit.*). Au Gabon, ils s'illustreront outre les secteurs évoqués dans le jardinage, le gardiennage et plus dans l'épicerie « discount » et de proximité à tel point que la fonction d'épicier est confondue à leur nationalité : le fait de dire qu' « on se rend chez le Malien », signifie qu'on va chez l'épicier. La solidarité religieuse jouera également un rôle important dans les transactions commerciales communautaires.

1.4.2.2. Les ramifications entre diasporas professionnelles et communautés extérieures : le cas des marins pêcheurs artisans

L'après Seconde Guerre mondiale marque un tournant important pour de nombreux migrants ouest-africains. Parmi eux, il y a des travailleurs non qualifiés. Mais surtout, on remarquera les migrants professionnels que sont les entrepreneurs, les commerçants, bijoutiers, agriculteurs, intellectuels, lesquels possèdent déjà un certain savoir-faire.

Les migrations des marins-pêcheurs artisans à l'instar des autres, prennent aussi de l'ampleur. Cela s'explique par la recherche de meilleures opportunités économiques. Néanmoins ces dernières s'accompagnent souvent d'un léger décalage dans le temps, avec les autres migrations. Mais aussi la motorisation des pirogues remporta un vif succès qui obligea les pêcheurs à rentrer dans une logique d'accumulation et d'amortissement du capital investi (Chauveau et Jul-Larsen, *op.cit.*). En effet, le rayonnement de ces anciennes formes de mobilités et de cultures transnationales à l'initiative des élites du secteur primaire, notamment la pêche piroguière, a conduit ces derniers à s'insérer dans des réseaux socioprofessionnels et économiques constitués préalablement. De nombreux travaux de recherches dont ceux de Chauveau (2000), démontrent l'existence de diasporas professionnelles dans le secteur de la pêche maritime artisanale. Il démontre que de nombreux artisans-pêcheurs d'origine Fanti, Ewé parfois implantés depuis plusieurs générations sur le Golfe de Guinée, avaient tissé avec leur pays d'origine des réseaux d'échanges étroits et constants aussi bien culturels, professionnels qu'économiques. Leur apparente et discrète insertion dans les pays d'accueil n'exprimait qu'une facette, qu'un moment, qu'un lieu d'une histoire migratoire ouest-africaine en réalité beaucoup plus ample, complexe, et toujours en acte (Marotel, 1993).

Toutefois, il faut insister sur les quelques paradoxes observés concernant les connaissances empiriques sur les dynamiques des pêcheurs et pêches piroguières. Notamment, le fait que sont apparus assez tôt les groupes ethniques qui passaient pour être les plus exclusivement spécialisés dans la pêche ou du moins qui se revendiquaient comme tels, s'illustrant en réalité dans la pluri-activité la plus importante. Cela a concerné la pêche et la navigation, mais plus

encore les activités qui n'avaient à première vue rien à voir avec cette identité « ethnico-professionnelle », comme par exemple les activités artisanales et de services de type urbain ou encore les activités agricoles (maraîchage, cultures pérennes commercialisées) (Chauveau et Jul –Larsen, idem). Cette capacité d'adaptation socioprofessionnelle se poursuit jusqu'à nos jours comme nous le verrons dans la suite de notre travail.

Un autre paradoxe à prendre également en compte concerne le processus d'essaimage de ces sociétés, notamment celles spécialisées dans la pêche commerciale. Jorion (1985 et 1988) cité par Chauveau et Jul–Larsen (2000) souligne que « *l'expansion des pêches maritimes ne s'est pas faite principalement dans le temps par extension progressive de migrations déterminées par les cycles spatio-temporels naturels de la ressource, mais par la mise en œuvre de stratégies de migrations "à longue distance" qui nécessitent des réseaux organisées d'information et des organisations de diaspora qui dépassent les seules activités de pêche.* »

Conclusion partielle

On retiendra que la colonisation notamment française a largement façonné les routes migratoires des populations d'Afrique de l'Ouest, notamment francophone, vers l'Afrique Centrale. Du travail forcé au laissez-passer, des migrations de salariats organisées aux autonomes, des migrations continentales à l'amorce des migrations maritimes et enfin des conjonctures économique-politiques et écologiques à la culture de « l'ailleurs », l'ensemble de ces facteurs a contribué au fil du temps à structurer des profils, des attitudes et des champs migratoires profondément ancrés. Loin d'être statiques, ces derniers se meuvent, mutent, se pervertissent, s'enrichissent et se connectent parfois au point de se solidariser.

De même, la colonisation a contribué à poser les bases de modèles économiques et migratoires et les anciennes colonies, au lendemain des indépendances, seront confrontées au dilemme de la continuité ou de la rupture.

Ces modèles économiques vont inspirer les migrants pour constituer de véritables diasporas ethno-professionnelle et commerciale dans des pays tel le Gabon, comme nous le montrerons dans le chapitre qui suit.

Néanmoins, si la colonisation française a favorisé un véritable brassage de populations et une conscience *fédérale* en Afrique de l'Ouest, ce ne fut pas le cas en Afrique Centrale.

Chapitre 2

Le contexte historique et contemporain de l'immigration au Gabon

Dans ce deuxième chapitre, nous passons d'une réflexion à l'échelle régionale pour une réflexion à l'échelle nationale (Gabon) qui est notre sujet d'étude en tant que terre d'immigration. Appréhender l'immigration au Gabon nécessite également un certain retour historique pour présenter les contextes qui ont favorisé l'arrivée de populations étrangères. Nous démontrerons comment l'administration française à travers sa politique d'exploitation et de mise en valeur des richesses naturelles et face au sous-peuplement du Gabon va entreprendre d'exporter de la main-d'œuvre ouest africaine à travers une politique de salariat. Puis, nous verrons comment le Gabon indépendant a manqué de faire de l'immigration africaine un véritable atout de la politique de peuplement à cause d'une vision limitée et d'un contexte *géopolitique* complexe. De même que nous analyserons comment la *pétrolisation* de l'économie va permettre non seulement d'exacerber l'attraction du Gabon, mais aussi de créer des niches professionnelles dans lesquelles vont s'insérer les communautés étrangères dont les marins-pêcheurs allogènes. Enfin, nous présenterons les basculements économique et migratoire qui interviennent au tournant des années 1980 et qui placent le Gabon face à l'immigration clandestine africaine.

Section 1. Les facteurs historiques explicatifs de l'immigration au Gabon

Au sein de l'AEF, le Gabon va servir de mine d'or régionale dans la mesure où l'exploitation de ses matières premières va plus servir à l'extérieur de ses frontières qu'à lui-même. Cette situation va créer un *complexe* qui plus tard va influencer les politiques migratoire et économique.

2.1. L'administration coloniale française face aux potentialités et au particularisme démographique du Gabon

2.1.1. Le Gabon : la « vache laitière » et la « Cendrillon » de l'AEF

Le Gabon constitue la colonie la plus nantie de l'AEF, ses richesses naturelles ont permis à la fédération de se procurer des ressources financières considérables.

2.1.1.1. Un fort potentiel en ressources naturelles²⁸

Les exploitations forestières

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le Gabon connaît une multiplication des chantiers d'exploitation forestière. L'Okoumé demeure la principale activité économique de la colonie. Grâce aux cours d'eau, la plupart des entreprises forestières restent concentrées sur le littoral grâce aux facilités d'évacuation du bois. De nombreuses zones littorales revêtent ainsi une importance économique. En 1932, on notera la Région des lacs du Bas-Ogooué, l'Estuaire du Gabon ; la Lagune du Fernand Vaz ; la Région du Cap Estérias, de la Mondah et du Muni et enfin la Région de la Pointe Ogooué de Sangatanga.

Les exploitations agricoles

Avec la richesse et la fertilité du sol, des tentatives de mise en valeur agricole furent expérimentées. Il y a eu quelques réalisations plus ou moins réussies, notamment dans la Ngounié avec la culture de palmiers et de l'arachide, la Nyanga avec le riz et enfin le Woleu – Ntem avec la culture du cacao. Mais comme le souligne Didzambou, « *l'agriculture restera le parent pauvre de l'économie coloniale* ». En effet, le désintérêt envers l'agriculture est semble-t-il lié à l'engouement suscité par les produits à forte valeur marchande pour lesquels les entrepreneurs européens et la main-d'œuvre locale monopolisent leur attention. Il s'agit notamment de l'okoumé, des mines et bien plus tard du pétrole. Néanmoins, en 1957, la

²⁸ En ce qui concerne les principales richesses du Gabon dans cette partie nous omettons volontairement le pétrole car celui-ci sera développé un peu plus loin.

Compagnie des Oléagineux Tropicaux renforce l'exploitation agricole à travers l'intensification de deux produits : le palmier à huile et l'hévéa.

Les gisements d'or et de diamant

La plupart des exploitations minières sont situées dans l'arrière-pays. L'or apparaît comme le minerai le plus anciennement exploité au Gabon, et son exploitation a semble-t-il débuté en 1937 dans la région de la Ngounié. On comptait une dizaine d'entreprises en 1958 dont Les Sociétés des mines d'or du Gabon (ORGABON), la société de Micounzou, la compagnie minière de Koulamoutou, la société minière de Ndjolé, la société minière du Gabon-Congo. En 1952, la production de certaines entreprises pouvait atteindre près de 800 kg d'or.

Quant aux gisements de diamant on les localise vers la Ngounié, l'Ogooué et vers Oyem. En 1946, s'installe à Makongonio, la Société de Recherches et d'Exploitation Diamantifère (SOREDIA), première compagnie spécialisée. En 1954 et 1955 la production atteint respectivement 5280 carats et 3390 carats²⁹.

Les gisements de manganèse, et d'uranium

En ce qui concerne le manganèse, il faut préciser que le Gabon détenait un des gisements les plus importants au monde dans la région de Franceville (dans la province du Haut –Ogooué). Les premières prospections débutèrent à la fin du XIXe siècle et se poursuivirent pendant la Première Guerre mondiale et en 1933, par l'administration française puis en 1949 par une entreprise américaine Oliver Iron Mining. En 1953 naît la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) et en 1957 débute l'exploitation.

L'année 1957 marque également le début de l'exploitation des gisements d'uranium par une compagnie française, la Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville (COMUF). Les principaux gisements se localisent également dans les environs de Franceville, notamment à Mounana.

L'exploitation de toutes ces matières premières allait nécessiter une importante main-d'œuvre locale dont le Gabon ne disposait pas du fait de son sous-peuplement.

2.1.1.2. Objectifs et politique de l'empire français au Gabon

Globalement, les objectifs de la colonisation furent nombreux et évolutifs au cours du temps et d'origine commerciale, économique, militaire et quelque peu sociale. Sur le plan économique il s'agissait notamment d'enrichir la métropole à travers l'exploitation des

²⁹ Marchés coloniaux, les jeunes, n°546 cité par Didzambou R. p.50.

richesses de ses colonies. Pour le cas de l'AEF, ces objectifs étaient principalement d'ordre économique.

Certaines théories affirment que le point de départ de la colonisation africaine fut probablement le Congo d'où partaient les nombreuses explorations. La région était convoitée par plusieurs pays et les différents explorateurs se heurtaient les uns aux autres. De nombreux pays européens désiraient entrer en possession des richesses du bassin congolais. Ce fut Léopold II qui en voulant le coloniser fit naître un conflit opposant les différentes puissances coloniales qui s'entendirent finalement lors de la conférence de Berlin en 1884.

L'AEF, (Afrique équatoriale française) née en 1910, rassemblait à l'origine quatre territoires: le Tchad, l'Oubangui-Chari (aujourd'hui République centrafricaine), le Gabon, le Congo français (appelé familièrement le Congo-Brazza pour le distinguer du Congo belge, ou Congo-Léopoldville (=Kinshasa), auxquels s'ajouta en 1919 l'essentiel du Cameroun, ancienne colonie allemande placée sous mandat français. Le gouverneur général de l'AEF siégeait à Brazzaville au Congo. Elle a été une administration coloniale assez sous-administrée, sous-scolarisée, sous-équipée. Elle couvrait 2 500 000 km², soit 5 fois la France, et comptait en 1936 5,4 millions d'habitants dont 2 millions au Cameroun (Kerleroux, 2014). Le Gabon moderne naît à l'abolition de la traite en 1839, suite à un accord passé entre le roi Denis et l'officier de marine français Bouet-Villaumez, le 18 mars 1839. Le Roi Denis permit de placer une partie de la pointe Denis sous protectorat français. Le 18 mars 1842, la signature d'un autre traité, cette fois-ci avec le roi Louis, permit à la France de prendre pied sur l'emplacement de la future Libreville. Puis, grâce aux nouveaux traités de 1843 et 1846 les Français étendirent leurs possessions. C'est donc à partir de la côte que les missionnaires et explorateurs sont allés à la découverte du territoire qui passe finalement sous contrôle français et est déclaré officiellement colonie française en 1886. Fusionné momentanément avec la colonie du Congo (1888-1904) le Gabon acquiert une autonomie administrative mais se retrouve partie intégrante de l'AEF en 1911.

En réalité, la fondation de la colonie française du Gabon, embryon du vaste domaine appelé à former la future Afrique-Équatoriale française intervient dès 1842. Son développement doit beaucoup à l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza, après plusieurs missions de reconnaissance du bassin du Congo (Gabon, Ogooué puis rive droite du Congo). Le Gabon fut un cas singulier : considéré comme une colonie d'exploitation par l'étendue de ses richesses, il servit de vache laitière de l'AEF bien que ce fût la ville de Brazzaville qui fut longtemps la capitale fédérale aux dépens de Libreville. Au point que l'on nomma celui-ci « la

Cendrillon de l'AEF » car il fut le plus défavorisé des quatre territoires de l'organisation coloniale.

« Pour les Européens, il ne saurait être question d'un long séjour dans la Gabonie. Les fatigues, les marches y sont dangereuses. Cette contrée ne peut donc pas devenir une colonie de peuplement ; tout au plus restera-t-elle une colonie de commerce³⁰ ».

Bien que les colonies africaines n'aient pas toujours rapporté de l'argent à la Métropole, il n'en demeure pas moins qu'elles ont constitué un réservoir stratégique de matières premières pour les industries métropolitaines et des débouchés pour les biens et services. On soulignera au passage que par rapport aux investissements financiers de la métropole dans ses colonies, les principaux destinataires et bénéficiaires furent les compagnies métropolitaines spécialisées dans l'exploitation économique, lesquelles rapatriaient leurs profits en métropole.

2.1.2. Le Gabon colonial : un territoire sous-peuplé

Le constat est fait, l'exploitation des richesses doit se réaliser. Cependant l'administration découvre au fur et mesure le handicap auquel elle va se confronter : le vide démographique.

2.1.2.1. Origines et caractéristiques de la faiblesse démographique du Gabon colonial

Certains auteurs imputent la faible démographie du Gabon à plusieurs facteurs tant anciens (Fortems, 1960 ; Sautter, 1966) que contemporains (Mboutsou, 2007 ; Pourtier, 1999). De manière générale, les causes de ce sous-peuplement sont multiples, voire complexes. On retiendra néanmoins des facteurs endogènes tels les maladies et des facteurs exogènes essentiellement la Traite des esclaves.

Ce territoire forestier et humide favorisa la prolifération de nombreuses maladies tropicales endémiques, cause importante de mortalité (paludisme, trypanosomiase, lèpre, fièvre jaune, variole etc.) A cela s'ajoute une importante stérilité féminine et masculine qui contribua aussi à faire du territoire une zone d'hypo-fécondité. Quant à la Traite qui est une cause historico-sociologique, il est certain que des ponctions humaines qui lui sont imputables ont contribué à réduire la population et de ce fait à différencier les densités régionales (Mboutsou *op.cit.*).

Décrire les caractéristiques de la population gabonaise du temps de la colonisation n'est pas tâche aisée. En effet, la disponibilité des documents et autres sources chiffrées, les méthodes d'enquêtes et d'estimations utilisées à l'époque offrent une vue assez mitigée des

³⁰ Bulletin de la Société de Géographie, 1889.

différents résultats produits. Cependant, bien que peu exhaustifs, quelques données peuvent être recueillies, notamment dans les travaux de R. Didzambou (1995).

L'idée des recensements de la population indigène prit corps assez tardivement en AEF. Les premiers chiffres annoncés étaient des estimations hasardeuses, vagues et incomplètes. Toujours est-il que la tendance était à surestimer la population. L'imposition des recensements, qui intervint dans un but avant tout fiscal vint mettre un terme à ces estimations hasardeuses. Ainsi, la population du Gabon³¹ fut officiellement évaluée à 388 778 en 1910, 410 000 en 1920 et 416 142 habitants au 1^{er} janvier 1959 d'après les chiffres administratifs. Elle fut réévaluée à 447 880 habitants d'après le recensement général de 1960-1961.

Tableau 2: évolution de la population gabonaise de 1949 à 1960 en milliers d'habitants

Provinces	1949	1958	1959	1960
Estuaire	37	50	52	62
Haut-Ogooué	45	36	36	43
Moyen-Ogooué	-	31	33	34
Ngounié	119	77	77	79
Nyanga	35	34	33	38
Ogooué Ivindo	54	36	37	36
Ogooué-Lolo	-	40	39	37
Ogooué-Maritime	56	34	38	42
Woleu-Ntem	72	74	76	78
Total	418	412	421	449

Source : Recensement Général de Population et de l'Habitat 1960

Le tableau ci-dessus est intéressant dans la mesure où il présente les tendances contradictoires qui ont ponctué l'évolution de la population gabonaise entre l'après seconde Guerre Mondiale et la veille des Indépendances. Par exemple la Ngounié qui est restée longtemps la province la plus peuplée malgré un dégraissage à la fin des années 1950 constitue actuellement l'une des provinces les moins peuplées et moins denses du Gabon. Quant à l'Estuaire qui était pratiquement la moins peuplée, sa population va augmenter au point de presque doubler en 1960 et de contenir aujourd'hui plus de la moitié de la population globale

³¹ Le Gabon historico -géographique dont il est question correspond à celui dont les frontières arrêtées sont les actuelles c'est-à-dire le Gabon à partir de 1960. En effet la genèse du Gabon inclut grosso modo ces quelques phases : un Gabon administratif intégrant quelques territoires tel que l'actuel Congo, ce avant l'accord franco-allemand de 1911. Puis en 1933 le territoire perd certaines circonscriptions au bénéfice du Congo, et en 1934 intervient une refonte administrative qui aboutit finalement en 1960 aux frontières actuelles. Se référer aux travaux de Ropivia M.-L. et Djieki J. in *Atlas de la formation territoriale du Gabon* (1995).

2.1.2.2. Un sous-peuplement aux effets complexes et pérennes

Le sous-peuplement dont souffre le Gabon aura des effets tant sur le plan économique et démographique que politique et ce à long terme. Faire référence ici à la carence pathologique de main-d'œuvre obéit à une logique d'abord économique et quelque peu démographique. La gestion du comptoir du Gabon obéissait à une logique purement économique. En effet comme le souligne G.S. Bignoumba (1995) *« l'homme est le vecteur central de l'activité économique, car c'est de lui seul que dépend la décision d'exploiter ou non les ressources dont il dispose. Pour cela, il est impérieux qu'existent des ressources humaines en quantité suffisante pour que puisse se dégager la main-d'œuvre indispensable à cette entreprise. »* Or, de nombreuses potentialités et richesses du territoire gabonais vont être découvertes au fil des décennies et même exploitées. L'administration coloniale embaucha comme première main-d'œuvre les populations locales. Mais il s'avéra que celles-ci étaient insuffisantes face à l'ensemble des chantiers d'exploitation. Malgré le drainage de population de l'hinterland vers la côte on a dû faire appel durant plusieurs décennies à d'autres travailleurs venant soit des colonies géographiquement proches, soit des colonies de l'AOF. Même des décennies après l'indépendance, ce problème continua de se poser et l'État gabonais dut recourir toujours à de la main-d'œuvre étrangère.

L'une des premières conséquences de la faible densité constatée sur la côte, doublée de l'instauration de l'économie monétaire, fut l'organisation des grands mouvements internes de populations de l'hinterland vers la côte.

En effet, après la Première Guerre mondiale, le Gabon connaît une multiplication des chantiers forestiers et l'exploitation du bois notamment celle de l'okoumé reste l'activité économique principale de la colonie.

Après la Première Guerre mondiale, le Gabon connaît une multiplication des chantiers forestiers et l'exploitation du bois notamment celle de l'okoumé reste l'activité économique principale de la colonie.

Un des effets pérennes de cette prise de conscience nationale du sous-peuplement va créer en quelque sorte un complexe institutionnel et sociétal d'encerclement et une peur constante de l'envahissement du Gabon par des étrangers. Cela va se vérifier durant des décennies tout le long du renforcement des dispositifs de gestion de l'immigration.

2.2. L'organisation de l'immigration de salariat africain comme manifestation de la politique migratoire

Face au handicap évalué, la réponse de l'administration coloniale ne tarde pas. Se met alors en place un processus de recrutement de travailleurs régionaux. Ce fait posera les fondements en amont de la politique migratoire du Gabon à long terme.

2.2.1. L'immigration de salariat colonial de 1843³² à 1960 du balbutiement au premier boum migratoire

L'immigration de salariat en Afrique coloniale procède de l'introduction de l'économie monétaire à partir du XIXe siècle. Au Gabon en particulier, elle s'effectua en deux temps: une première phase lente et timide qui s'étala de 1843 à 1920 du fait de la colonisation française qui était dans sa phase de consolidation du littoral vers l'hinterland, puis une seconde phase allant de 1920 à 1960 définie comme celle du premier véritable boum migratoire de main-d'œuvre étrangère.

2.2.1.1 1843-1920 : Une première phase balbutiante de migration de main-d'œuvre

L'année 1843 marque le début de l'installation des colons français en territoire gabonais comme nous l'avons souligné auparavant. Aussi, bien que les colons aient eu connaissance de l'étendue des richesses que le Gabon pouvait offrir, et par la même occasion découvrirent le sous-peuplement qui caractérisait le territoire, ils entreprirent une politique de mise en valeur qui se matérialisa d'abord par des projets d'infrastructures routières, qui selon eux étaient la condition sine qua non préalable à toute future politique de valorisation.

En effet, il faut dire que le Gabon se présentait, selon les colons, comme un territoire hostile : la forêt dense couvrait presque tout le territoire, les seules voies de communication qui existaient étaient des pistes forestières, quelques pistes caravanières héritées du temps de la traite et les cours d'eau dont l'axe fluvial de l'Ogooué du fait de la fiabilité et rapidité de ses affluents. Il demeura la voie de communication par excellence et surtout la meilleure voie de pénétration jusqu'à l'hinterland.

Malgré ces difficultés géographiques doublées de la faible densité de la population locale et de sa résistance, l'entreprise coloniale dut amorcer une politique d'immigration de travail grâce à une main-d'œuvre étrangère issue d'autres colonies. « *Pour mettre en valeur*

³² Didzambou R. (1995) indique dans sa thèse que l'année 1843 marque l'effectivité de l'installation française sur les côtes du Gabon. Elle se caractérise par la construction du fort d'Aumale, qui servira de premier point dit d'appui de la présence française au Gabon. De même, il signale également, à la même période l'arrivée des premiers migrants de travail en terre gabonaise, essentiellement des Laptots venant de Gorée au Sénégal.

les immenses territoires tombés sous la domination de la France, il fallait d'abord une main d'œuvre valable. Ni l'Europe, ni l'Asie ne la fournirent. Ce fut à l'Afrique que l'on dut s'adresser pour coloniser l'Afrique, aux Sénégalais ou aux Kroumen du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Ces travailleurs en général volontaires permirent au Colonisateur Blanc d'exercer une activité réduite jusqu'au jour où il réussit à grouper autour de lui, dans les régions récemment occupées une main-d'œuvre plus nombreuse » (Brunschwig, 1982).

En effet, après l'installation française sur bon nombre de territoires du Golfe de Guinée, une vague d'émigration de tous les coins du continent s'organise : Afrique de l'Ouest, Afrique Espagnole, Cameroun et aussi AEF.

Les premières vagues de migrants africains sont d'abord des Acaras, des Kroumen et surtout des « tirailleurs Sénégalais », qui, habitués déjà au contact avec les Européens, s'emploient assez facilement.

2.2.1.2 1920-1960 : une deuxième phase migratoire et premier "boom" migratoire

En 1920, la densité de la population gabonaise atteignait rarement 2 hab/km². Et la politique de recrutement de main-d'œuvre externe bat son plein. Hormis la présence déjà des Sénégalais et Kroumens, les recrutements en Afrique de l'Ouest s'étendent surtout après la Seconde Guerre mondiale aux Togolais, aux Dahoméens et aux Nigériens.

Pour en revenir justement aux travailleurs nigériens, il faut souligner qu'ils ont constitué la main-d'œuvre la plus sollicitée et même négociée entre différentes administrations coloniales. En effet colonie anglaise, le Nigéria était déjà à l'époque considéré comme le territoire le plus peuplé d'Afrique. On estimait sa population à 20 millions d'habitants en 1930, contre 24 millions d'habitants en 1952. Ce territoire qui contrastait fortement avec la colonie gabonaise, offrait donc un contexte plus que favorable aux autorités françaises, d'autant que sa population croissait rapidement, d'où des négociations importantes avec les autorités anglaises. Ainsi, le projet de convention élaborée entre les différentes administrations reçut l'accord de principe, signé le 16 mai 1949 entre le Haut-Commissaire à Brazzaville et le Gouverneur du Nigéria. Toutefois, cet accord stipulait le fait que d'une part les recrutements devaient s'effectuer de préférence dans des zones densément peuplées comme la région orientale du Calabar et, d'autre part, que cette main-d'œuvre devait être uniquement employée dans des tâches forestières, agricoles, commerciales ou domestiques. Le recrutement concernait 5 000 à 10 000 Nigériens. Le premier contingent de 200 personnes arriva à Libreville le 16 avril 1950, puis en 1951, 165 travailleurs et leur famille furent

embauchés dans les exploitations de la C.F.C.F.F et de la C.F.A³³. On comptera au total onze entreprises agricoles et forestières qui emploieront de la main-d'œuvre nigériane. De manière générale, la zone d'emploi de ces travailleurs nigériens fut limitée à l'Estuaire et à l'Ogooué-Maritime, principalement aux districts de Libreville et Kango, de même qu'à celui de Port-Gentil.

Pour ce qui est des travailleurs dahoméens et togolais, les informations recueillies indiquent juste qu'ils étaient relativement nombreux et qu'ils se localisaient surtout à Libreville et Port-Gentil, où ils étaient connus sous l'appellation de « Popo ».

Concernant la main-d'œuvre camerounaise, il faut souligner qu'elle était d'effectif réduit. Elle fut recrutée en 1926 pour des besoins des travaux publics à Libreville. Et comme le souligne Lasserre (1958), bon nombre de ces travailleurs camerounais étaient encore présents à Libreville en 1958.

Enfin, pour ce qui concerne la main-d'œuvre recrutée en AEF, elle provient d'abord du Moyen-Congo, (800 hommes pour les besoins de l'exploitation forestière). Puis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il y eut des transferts de main-d'œuvre en provenance de l'Oubangui - Chari et du Tchad à destination du moyen-Congo et du Gabon. Toutefois, ces réservoirs de main-d'œuvre ne furent utilisés que de manière occasionnelle. En effet, 30 000 travailleurs originaires de l'Oubangui - Chari furent « prêtés » quelques mois par an en 1950 alors que le Tchad en comptait 150 000. En 1957, la colonie gabonaise comptait 35 800 travailleurs africains étrangers, contre 1 540 travailleurs européens.

2.3. L'Etat indépendant entre continuité et limites des politiques migratoire et économique

Au lendemain de l'Indépendance, le Gabon se retrouve face à son *destin*. La politique économique reste tournée vers l'industrie extractive et celle de l'immigration dans la continuité de la logique coloniale. Mais toutes deux vont montrer leurs limites, lesquelles vont influencer le long terme.

2.3.1. Les modalités et limites d'une politique compensatoire de l'Etat post colonial ?

2.3.1.1. La politique d'immigration dans la continuité de la logique coloniale

Il est apparu très tôt que l'Etat gabonais prit conscience de la faiblesse de sa démographie, dont les causes sont historico-sociologiques, sanitaires et culturelles et de son incidence sur

³³ Compagnies Forestières de l'Abanga

l'économie. Toutefois, l'histoire démontre à long terme que le Gabon n'a jamais opté pour une véritable politique migratoire, notamment de peuplement. Comme le soulignait M.-L. Ropivia en 2009 : « *Le Gabon a raté le coche en matière de véritable politique d'immigration durant la période des Indépendances* ». ³⁴ Il s'est plutôt lancé dans la manipulation et la politisation quasi constante des résultats officiels des recensements ³⁵ que certains auteurs et institutions décrient dont Mboustou C.,(2007), Pourtier (1998), le Haut Conseil des acteurs non Etatiques(2013).. Et tout comme l'administration coloniale, la nouvelle administration a aussi opté pour une politique migratoire basée sur le recrutement de main-d'œuvre allogène et le plus souvent essentiellement masculine en raison de la pénurie de main-d'œuvre observée. Le regroupement familial était tout à fait minoritaire. L'Etat gabonais entreprit également des recrutements importants de main-d'œuvre étrangère.

Le tableau 3 indique l'évolution de la croissance démographique. Même conjuguée à la crise économique, la croissance de la population ne lève qu'un coin du voile sur les motivations de la politique de *gabonisation* initiée en 1985. En optant pour la préférence nationale en matière d'emploi salarié, le gouvernement accédait à une revendication populaire qui ne remet pas fondamentalement en cause la présence étrangère sur le sol gabonais, mais qui déjà un certain malaise sur la question.

Tableau 3: évolution de la population gabonaise de 1921 à 1991

Année	Population	Densité hab/km2	% d'étrangers
1921	338 000	1,26	
1926	407 185	1,52	
1950	405 400	1,51	
1953	487 000	1,81	
1959	421 000	1,57	
1961	448 000	1,68	4,7 %
1975	500 000	1,86	
1980	650 000	2,42	
1985	817 000	3,05	
1990	1 009 000	3,76	
1991	1 011 710	3,77	22,4 %

Source : Mboustou , 2007.

³⁴ Ces propos sont intervenus lors d'un échange avec le professeur Marc Louis Ropivia, en 2009, à l'occasion d'un débat portant sur l'immigration au Gabon.

³⁵ Ce fut le cas lors du recensement de 1980 indiquait une population estimée à 1 232 000 d'habitants, soit une densité moyenne de 4,6 habitants au kilomètre carré. Ce chiffre prenait également en compte la population issue de l'immigration étrangère estimée à 112 000 personnes. Mboustou (géographe- démographe) dresse un tableau qui semble plus proche de la réalité.

2.3.1.2. *La migration de salariat : une politique d'immigration limitée ?*

En 1945, de Gaulle au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, entreprit une politique populationniste visant à donner à la France une population et une densité plus importantes. Ces propos furent : « *pour faire de la population, il faut une bonne politique de natalité, une politique d'immigration et enfin une politique de naturalisation* ».

Cette pensée résume bien les recettes, sinon les fondements d'une bonne politique de population concernant un État dont la situation et le contexte sont tels que la politique de natalité apparaît comme insuffisante pour engranger une population consistante à court et à long terme.

Or, telle était la situation à laquelle était confronté le Gabon. Ne pouvant initier une véritable politique de natalité dynamique, mais ayant toutefois amorcé une politique migratoire relativement importante certes de type salarial, le salut opéré aurait été un dépassement de cette politique héritée du système colonial. Bien qu'il y ait eu une émigration importante de cette main-d'œuvre étrangère tant durant la période coloniale que la période postcoloniale, le Gabon n'a pas cherché à retenir ces derniers ni à repenser une véritable politique d'immigration cette fois-ci quantitative. Etant donné que la migration féminine aurait été difficile du fait de l'improbabilité de l'embauche féminine étrangère à cette époque, le déplacement de familles complètes ou encore le regroupement familial auraient été souhaités comme ce fut le cas des commerçants Haoussa installés dans la province du Woleu-Ntem, à qui le président Léon Mba accorda la nationalité gabonaise. Néanmoins, employés au sein de l'administration civile indigène et comme supplétifs de l'armée coloniale, ces Africains étrangers devaient, pour la plupart, ne jamais regagner leur pays de naissance. Résidant au Gabon, ces premiers immigrés furent amenés à y fonder des familles. L'existence de nombreux Gabonais portant un patronyme à consonance « aofienne » en provenance de l'AOF, est une survivance de cette immigration originelle (Loungou, 2008).

Toutefois, la logique de cette politique migratoire limitée laisse quelque peu perplexe. Quels en étaient les tenants et les aboutissants ? Se pourrait-il que tout comme de Gaulle le préconisait, il fallait limiter l'immigration et la naturalisation pour ne pas modifier profondément la population gabonaise et sa composition telle qu'elle se présentait ?

Il ne faut pas perdre de vue que malgré l'accession à l'indépendance, et le remplacement de nombreux Gabonais aux postes de responsabilité occupés par des Français, l'influence de l'ancienne puissance coloniale demeurait. En effet, grâce à la signature préalable d'accords de coopération avec la France, cette dernière continuait à tenir fermement le pays dans une étroite dépendance et à peser lourdement sur son évolution. L'« assistance technique » et les

entreprises pesaient de tout leur poids. De plus, comme le souligne Métégué N'nah (2006) « *la mentalité héritée de l'époque coloniale ainsi que certaines habitudes nées ou développées après l'indépendance généraient divers maux se résumant à un manque de sens des responsabilités et de l'intérêt général très néfaste au développement du pays* ».

2.3.2. Une économie gabonaise entre prisme pétrolier et marginalisation du secteur primaire

La difficulté de se défaire des politiques initiées lors de la colonisation est également perceptible sur le plan politique et économique.

2.3.2.1 Une « intangibilité » politico-économique

La période post-coloniale marque officiellement la fin de la tutelle française. Le Gabon accède donc à l'Indépendance le 17 août 1960. Cette accession coïncide avec le basculement progressif du pays, auparavant forestier vers le cycle pétrolier. L'activité pétrolière s'institutionnalise. La majorité des gouvernements des nouveaux Etats n'a nullement remis en cause les fondements et l'orientation économique prônés par l'ancien système colonial. Au contraire, ils se sont inscrits dans la continuité du modèle colonial qui a plutôt favorisé un développement économique basé sur le prélèvement et l'exploitation primaire des ressources du sous-sol et de la forêt afin de les monnayer sur les marchés internationaux. Il n'y a pas eu un désir véritable d'émancipation, mais plutôt une sorte d'immobilisme structurel politico – économique sans détachement de son vieux déterminisme colonial (Nan Nguéma, 1983). Ainsi donc, puisque ce modèle économique avait favorisé l'immigration africaine de type salarial, du fait en partie de la faible démographie dont était dotée le Gabon, l'Etat entreprit, toujours dans la même logique durant les années fastes (1975-1985), d'« importer » des contingents de travailleurs étrangers, pour la plupart d'origine ouest-africaine, pour les besoins des grands travaux.

2.3.2.2. De l'euphorie pétrolière à l'improductivité halieutique : un effet collatéral du syndrome du « mal Hollandais » ?

Barro Chambrier (1990) soulignait la complexité de l'économie gabonaise qui se caractérisait par la prédominance des activités du secteur primaire. Bien que regorgeant d'abondantes richesses naturelles, ce qui *a priori* devrait susciter des conditions favorables au processus d'ajustement et d'adaptation, le Gabon offre un cas assez atypique.

Les ressources forestières apparaissent comme les plus riches en potentiel, avec 80% de la superficie totale du pays, l'équivalent de 22 millions d'hectares; la diversité des espèces implantées se répartit en un abondant éventail de précieuses essences commerciales dont l'okoumé qui représente l'essentiel de la production avec 75% de la production et des exportations annuelles de grumes. Avant 1974, la production de bois était la principale activité économique : elle représentait jusqu'en 1976 environ 8,6 % du PIB. Puis, avec l'avènement du choc pétrolier, le secteur primaire fut dominé par les industries extractives dont le pétrole.

Tableau 4: évolution de la part du secteur primaire dans le Pib au Gabon (en %)

	1974	1980	1989
Agriculture, élevage et pêche	4	3,8	8,1
Forêt	4	1,2	1,7
Industrie extractives dont pétrolières	50 (46)	54,4 (49,6)	26,7 (20)
Total	58	59,4	36,5

Sources : Comptes économiques. Tableaux de bord de l'économie, février 1981, mars 1990 cité par Chambrier B.A. p.32

L'accroissement de l'importance de ce dernier dans la production de la richesse nationale a dévoilé des conséquences connues, baptisées 'mal néerlandais'. Cette *pathologie économique* se caractérise notamment par l'envol fulgurant d'un secteur, pouvant provoquer alors « *des brusques modifications dans l'attribution des ressources, avec une contraction des autres secteurs produisant des biens échangés et une expansion des secteurs dont la production n'est pas échangeable* »³⁶. Ce qui fut le cas avec le pétrole. L'expansion de ce secteur se produisit au détriment d'autres secteurs prometteurs ? mais encore en retard comme l'agriculture, dont la contribution à la production intérieure est restée marginale tout comme la pêche dont la pratique et la production étaient à un stade embryonnaire. On observa ainsi comme effet, une incidence sur les mouvements de ressources, étant donné que le produit marginal de la main-d'œuvre augmenta dans ledit secteur en expansion. D'où l'incitation de nombreux travailleurs à délaisser en partie les deux secteurs mentionnés, en raison de l'attraction qu'exerçait le niveau des salaires proposés. Ainsi, durant la période 1974-1985, le pétrole contribua largement, à hauteur de 42% au produit intérieur brut et ses exportations ont représenté environ 77% du total des exportations. Ce qui démontre le poids primordial de ce secteur dans l'économie gabonaise, au point de faire de lui, après la Fonction Publique, le secteur le plus recruteur de main-d'œuvre nationale.

³⁶ P. Daniel, cité par Chambrier, *Afrique subsaharienne : de la crise au redressement, Production minière en Afrique subsaharienne*, » *Problèmes d'ajustement consécutifs au 'mal néerlandais'* », 1985, OCDE, p.165.

La « pétrolisation littorale » a entraîné également une dilatation assez concentrée du centre urbain. En effet, bien que l'espace de forage se soit étendu et déplacé de l'île Mandji vers le sud du Gabon, cet étalement de la zone d'exploitation pétrolière n'a pas eu pour conséquence une dilatation urbaine vers le sud du Gabon ; le développement urbain engendré par le pétrole s'est surtout concentré sur l'île Mandji et donc à Port-Gentil. Ainsi, après l'Indépendance, Port-Gentil devint officiellement la capitale économique du Gabon ; en 1960 la ville comptait 20 800 habitants contre 31 000 en 1970, 65 000 en 1985 et plus de 100 000 au début des années 2000. Elle est la deuxième ville du pays derrière Libreville et avant Franceville et Oyem. Ces quatre pôles urbains concentrent plus de 80 % des salariés et un peu plus de la moitié de la population (Nan Nguéma, 2002). La rente pétrolière a contribué ainsi largement à la vie sociale, économique et culturelle du Gabon, mais elle a aussi permis l'expansion de nombreux secteurs dont la fonction publique qui connut un recrutement massif et pléthorique. Elle a également permis d'asseoir l'Etat pétrolier. En effet, plus de la moitié des investissements ont été budgétées sur le compte des infrastructures, dont la construction du Transgabonais. Néanmoins, pour les secteurs éducatifs et productifs de matières premières dont l'agriculture et la pêche, les investissements étaient faibles. Et, malgré la mise en place de la politique de PID par la Société Elf (Provision des Investissements Diversifiés) reposant sur une fraction des bénéfices défiscalisés qui devait être réinvestie par la société dans des activités non pétrolières ; en clair *«la création d'emplois et d'activités économiques permettant un réel développement du Gabon est l'une des principales et des plus constantes préoccupations des autorités de l'Etat ; cette préoccupation a toujours rencontré un écho favorable auprès des dirigeants d'Elf Gabon qui ont toujours souhaité que la société dont ils avaient la responsabilité, première entreprise du pays, soit partenaire de son développement. C'est dans cette perspective qu'avait été conçu la PID³⁷ »*. On vit naître alors de nombreux projets entre 1974 et 1993 qui cumulèrent des investissements atteignant l'équivalent de 152 millions d'euros ! Parmi eux AGRIPOG en 1976 et l'Institut Gabonais d'Appui au Développement en 1992, qui œuvrèrent dans l'agriculture.

Pour en arriver à l'intérêt maritime, le Gabon entreprit une stratégie de maritimisation amorcée en 1975, avec la création de la Société Nationale de Transport Maritime (SONATRAM) en 1976, la signature d'accords bilatéraux avec la France en matière de coopération maritime en 1977 et, enfin, le 5^e Plan de Développement Economique et Social de 1984-1988 ³⁸. Il préconisait en matière de pêche, la mise en place d'actions

³⁷ Tam-Tam Magazine n° 71, Elf Gabon, novembre 1992 p.10, cité par Nan-Nguéma S.2002 p.223.

³⁸ 5^e Plan de Développement Economique et Social 1984-1988.

ponctuelles destinées à rompre l'isolement technologique des pêcheurs artisanaux gabonais, le développement modulé du secteur chalutier, la limitation de la flottille crevettière, la création à Port-Gentil d'une industrie thonière avec un armement thonier gabonais associé. Cette action visait à intégrer une valeur ajoutée à un produit pêché dans les eaux du Golfe de Guinée, jusqu'alors par des armements étrangers. Et aussi la mise en exploitation des ressources en sardinelles, si les études de marchés se révélaient favorables ; un schéma directeur de la pêche précisant les objectifs, les besoins, ainsi que la stratégie de développement de ce secteur pour les deux prochaines décennies.

Malheureusement, cette stratégie de maritimisation se solda quasiment par un échec qui s'explique par la perception limitée de la mer comme source de profits.

Concernant la pêche maritime artisanale en particulier, l'Etat inaugura en 1984 dans la province de l'Estuaire qui fut considérée comme la principale région halieutique du pays, un centre de regroupement des pêcheurs-artisans. Cet événement semblait augurer des lendemains meilleurs pour le secteur de la pêche maritime artisanale. En effet, les objectifs ciblés étaient fort ambitieux : entre autres, accroissement de la production des pêcheurs artisans dont les marées étaient souvent compromises par le manque de place, l'amélioration de la présentation qualitative des produits de la pêche artisanale, la concentration de la production des pêcheurs artisans en vue d'assurer un meilleur écoulement de leurs produits vers les centres de consommation, etc. Mais comme le souligne Bignoumba (1995), des difficultés de gestion combinées à des paramètres sociologiques mal pris en compte lors de l'élaboration des nombreux projets conduisirent peu de temps après à la fermeture du centre. On peut noter notamment le manque de prise en compte des épouses des pêcheurs. En effet leur rôle dans la commercialisation du poisson avait été négligé alors que l'objectif du centre était de monopoliser la vente du poisson. Ce qui mettait évidemment en péril la profession de ces commerçantes qui rappelons-le étaient les associés de leur époux. De même, d'autres éléments telle la grille des prix mis en place qui ne convainc pas les pêcheurs, l'irrégularité des paiements de salaire ou des revenus des pêcheurs par le centre pour lequel ces derniers avaient pourtant consenti à reverser l'intégralité ou une portion des produits de leur pêche ; cela entraîna donc les problèmes de trésorerie, notamment de liquidités pour les pêcheurs. Toutes ces mesures qui n'avaient pas été prises en considération en amont ont fini par décourager bon nombre de pêcheurs pourtant de bonne volonté. En 1995, les infrastructures du centre avaient été reprises par la société privée Promo Pêche qui continua la gestion dans le même esprit.

Pourtant le domaine maritime gabonais présente de nombreux atouts : une côte longue de 800 km, un plateau continental d'environ 40 000 km², une ZEE de 250 000 km² soit presque la même superficie que le territoire national terrestre, un potentiel biologique estimé à 324 000 t dont 187 000 t de poissons pélagiques, 135 000 t de démersaux auxquels s'ajoutent 350 000 à 500 000 t de thonidés répartis entre le Gabon, le Congo, la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe, soit 674 000 à 874 000 t de produits disponibles pour les pêcheurs gabonais (Bignoumba, 1998). En dehors de ces avantages naturels dont est doté le Gabon, il est à rappeler que la pêche maritime artisanale, du fait qu'elle offre le double avantage d'exiger peu d'investissements et d'être accessible au plus grand nombre, est un secteur stratégique à développer afin de pouvoir créer de nouveaux emplois. De fait, on estime qu'un emploi en mer permet de créer deux à trois postes à terre. Ce dernier aspect a toute son importance dans un pays confronté plus qu'hier à la montée du chômage.

2.3.2.3. Le peuple gabonais, un peuple qui tourne aussi le dos à la mer ?

L'économie gabonaise, très peu diversifiée et très dépendante des cours du pétrole brut, a tout d'une économie de rente, extravertie. La manne pétrolière qu'a toujours reçue le pays depuis les années 1970 a pour conséquence un niveau très faible des activités de transformation : les produits pétroliers et miniers sont exportés bruts, et le bois est exporté à environ 90% en grumes, dont plus du tiers de la seule essence de l'Okoumé, l'essence reine du déroulage et du contre-plaqué. Et son agriculture, très orientée vers la monoculture de rente et de subsistance, longtemps délaissée au profit des produits importés (surtout d'Europe), est largement sous-développée : en effet, l'agriculture (y compris l'élevage et la pêche, excepté le secteur forestier) ne contribue que pour environ 5% du PIB et presque rien pour les exportations (moins de 1%).³⁹ Le développement du Gabon passe non seulement par la revalorisation d'autres secteurs économiques hors-pétrole (Forêt, Agriculture, Pêche, Tourisme, Nouvelles technologies de l'information, etc.), de l'éducation et de la formation, de la santé, de la création d'entreprises nouvelles viables, etc., mais aussi par l'adhésion du peuple à une vision élargie des débouchés économiques autres que le pétrole et la fonction publique. Une telle diversification de l'économie gabonaise devait se faire aussi avec une politique cohérente de développement (économique) local, une diversification des partenaires commerciaux étrangers, notamment à travers les transferts de technologies et des connaissances, la cogestion d'entreprises et les investissements directs au Gabon.

³⁹ Assoumou Ndong F, « L'économie du Gabon : une économie à la remorque de son pétrole », p.43 in <http://www.gabsoli.org/publications/gabon/partie6-gabon-economie.pdf>

Considérer le Gabon comme un Etat côtier n'est pas dû au seul fait de son ouverture sur une façade maritime. Sur un plan socio-économique et même culturel, le Gabon tourne le dos à la mer pour embrasser le continent et la forêt. En effet dans le processus de maritimisation des économies, l'ouverture à une façade maritime est la condition géographique sinon naturelle, du moins indispensable à l'éclosion de la maritimité. La maritimisation étant un processus censé aboutir logiquement à la qualification d'un Etat au rang de pays maritime sinon puissance maritime, elle passe donc par un processus échelonné basé sur certains critères. On considère ainsi les USA comme une puissance maritime, le Portugal comme un pays maritime, le Sénégal comme un pays halieutique et le Gabon comme un simple pays côtier (Otsa'a Nguéma, 2015).

La réalité est que le Gabon est un Etat continental forestier au sens le plus large du terme. Couvert à environ 80 % d'une masse forestière *semper virens* et de quelques îlots de savane notamment dans la partie sud du pays, le Gabon vert revêt une importance primordiale pour les populations autochtones. En effet, grâce à ses richesses animales, végétales et souterraines, la forêt gabonaise a toujours su contenter ses populations.

Mais, avec l'enracinement de la « vocation » pétrolière, qui s'étale sur tout le bassin sédimentaire côtier, la « pétrolisation⁴⁰ » littorale attire de plus en plus les populations riveraines qui délaissent petit à petit d'autres secteurs dont la pêche maritime artisanale. A l'origine, la pêche maritime gabonaise était surtout l'apanage des Orungus au Nord et des Vilis au sud. Cette pêche était surtout côtière c'est-à-dire estuarienne, lagunaire et deltaïque et se présentait plus comme une activité de subsistance que comme une activité de longue tradition commerciale. Son déclin s'explique en partie par le prisme pétrolier qui a longtemps accaparé les populations.

Or, le sous- secteur de la pêche maritime artisanale à l'instar d'autres pans de l'économie va être considérée comme un secteur en friche qui ne demande qu'à être fructifié. Ce qui laisse donc toute latitude aux marins-pêcheurs allogènes pour capter le secteur.

Pour les pêcheurs migrants, la mer sert non seulement de voie de circulation, mais de volume à exploiter. « *La mer n'est plus un simple espace à parcourir. Elle est un volume à exploiter, dans sa masse et jusqu'en son tréfonds* » (Martay, 1978). Ce qui explique le fait que grâce à leur culture maritime⁴¹, ils aient pu essaimer le long du Golfe de Guinée dont fait partie le Gabon. Cette présence à la fois discrète mais importante des communautés de pêcheurs va

⁴⁰ Néologisme employé par Nan-Nguéma S. (op.cit.). Il s'agit ici du processus marqué par la découverte et l'étalement des forages et gisements pétroliers sur le littoral notamment dans la zone de l'Ogooué Maritime

⁴¹ Culture maritime : se dit de la prédisposition d'un peuple à maîtriser la navigation et les activités halieutiques maritimes, M.-L.ROPIVIA op.cit.

être remise en cause avec l'autonomisation et surtout la clandestinisation des flux migratoires dont la voie maritime sera la grande pourvoyeuse. Leur discrétion va s'apparenter plus à de la sournoiserie pour les autorités.

Section 2. La crise économique au Gabon au tournant des années 1980 : manifestations et conséquences migratoires

Après avoir connu une pluie de devises qui a permis au pays de s'accorder grands travaux et hauts salaires, survient la crise des années 1980 et ses conséquences socio-économiques qui remettent en cause dans une certaine mesure la présence des travailleurs africains.

2.4. La préférence nationale ?

La crise économique que connaît le Gabon conduit l'Etat à prendre des mesures visant à accorder la primauté de l'emploi aux Gabonais.

2.4.1. Origines de la crise : le contre-choc pétrolier et les programmes d'ajustement structurel

L'économie gabonaise reste extrêmement dépendante du pétrole. Avec la découverte de nouveaux gisements au large de Port-Gentil, la production pétrolière a augmenté. En 1984 la production augmente encore de 16,5% et les exportations pétrolières ont représenté 83,6% du total des exportations. Le budget 1985 a été arrêté à 679 milliards de francs CFA ; les ressources nationales s'élevaient à 594 milliards de francs CFA, dont 375 milliards provenant du pétrole (soit 63% des ressources nationales). L'économie du Gabon continue de souffrir de deux maux majeurs: la faiblesse de la production agricole, qui contraint le pays à importer 85% de ses produits de consommation courante et le poids de la dette extérieure qui représentait 38% de la production nationale à la fin de 1984. Pourtant, jusqu'en 1984, avec un PNB de 3 480 dollars par habitant, le Gabon était au deuxième rang en Afrique, derrière la Libye.

Laquelle année marque d'un point de vue institutionnel le début de la récession économique et financière qui va atteindre son point culminant en 1986 avec la baisse des revenus du pétrole, la faillite de nombreuses entreprises privées, des déficits cumulés des entreprises parapubliques. Cette crise de la dette a des conséquences négatives sur la croissance du Gabon et compromet donc son développement économique et social. Pour la première fois

depuis 1980, les recettes pétrolières du Gabon connaissent une baisse en 1985. Celle-ci est due à la chute du pétrole et à celle du dollar, mais aussi au ralentissement de la production. Malgré cette limitation des revenus du pétrole (85% des exportations), le Gabon continue en 1985 d'accélérer les grands travaux d'infrastructure initiés, en partie financés par les emprunts. Le gouvernement tient en effet à mettre en place la politique économique de l'après-pétrole en s'appuyant sur le chemin de fer Transgabonais, qui devrait permettre une exploitation plus dynamique des mines d'uranium, de manganèse et de fer. Il ampute de 100 milliards de francs CFA son budget de 1986 et réduit du coup ses dépenses de fonctionnement et surtout les investissements publics.

1986 sonne le début du « *ramadan financier* », après treize années d'euphorie pétrolière, qui avaient fait de ce pays le plus riche de la région. Le Gabon a dû faire alors appel au FMI et adopter un programme de "redressement structurel". L'inauguration du Transgabonais le 30 décembre 1986 a marqué la fin d'une époque. Les mesures d'austérité prises en 1986 en réponse à la chute brutale des recettes pétrolières, qui assurent près de 80% des ressources en devises du pays, sont prolongées jusqu'en 1987. Le gouvernement adopte un budget de 325 milliards de francs CFA pour 1988, contre 360 milliards l'année précédente. Les recettes budgétaires supplémentaires sont apportées par des prêts extérieurs et la reconduction d'un emprunt de solidarité prélevé sur les salaires. Une bonne partie des dépenses est affectée aux investissements et au règlement de la dette extérieure. Du coup, l'Etat choisit de se restructurer dans le sens de la baisse des charges publiques. En même temps, le Gouvernement entend réduire l'embauche dans la Fonction Publique, orienter et encadrer les déflatés du parapublic, les licenciés du secteur privé et les retraités. Les problèmes économiques ont fait place à une tension politique grandissante.

2.4.2 La « *gabonisation* » des postes

L'Etat met en place une première phase de *gabonisation* des postes à la fin des années 1970, notamment dans le secteur pétrolier. Elle naît de la concertation entre les entreprises installées au Gabon, l'Etat et les représentants du personnel gabonais. Elle s'inscrit dans une optique de promotion de cadres nationaux, afin de remédier à l'écart structurel existant entre cadres occidentaux et locaux. Elle se matérialise ainsi par des actions de formation et s'appuie sur une convention collective du travail. La réalité est que les autorités politiques souhaitent dans un proche avenir nationaliser les entreprises pétrolières, afin que les cadres gabonais prennent la relève. D'ailleurs cette ambition est inscrite dans le premier plan quinquennal de

1978. Comme le souligne si bien S. Nan-Nguéma *op.cit* : « *le Gabon indépendant doit ainsi se préparer à assumer seul son destin pétrolier* ».

Le deuxième plan quinquennal de *gabonisation* des postes intervient en 1983 et s'étend jusqu'en 1987. Toutefois, il faut clarifier un fait : la gabonisation des postes n'entraînait pas systématiquement une promotion hiérarchique. En effet, cette politique fut longtemps considérée comme un leurre du fait de son manque de crédibilité et son ambiguïté. La gabonisation nécessitait préalablement une nationalisation des entreprises comme l'avait préconisée l'OPEP à ses pays membres ce qui fut suivi par de nombreux pays arabes dans le courant des années 1970. Or le Gabon opta plutôt pour l'augmentation de sa part dans le capital d'Elf à hauteur de 25% et choisit donc de tirer parti de l'activité par le biais d'une lourde fiscalité. La mise en place concrète de cette politique n'eut que des effets limités (Nan Nguéma 1989). Cette politique de façade concernant la nationalisation fut également observée dans les chantiers forestiers.

2.5. Vers une autonomisation et une clandestinisation de l'immigration africaine au Gabon

L'immigration africaine au Gabon se distingue actuellement par deux principaux traits : l'autonomisation et la clandestinisation des flux migratoires qui vont permettre une augmentation de l'immigration clandestine et une diversification des modes de franchissement des frontières terrestres et surtout maritimes. Comme nous le verrons c'est durant les années 1980 que semble se dresser les prémisses de la théorie de Gottman J. (2005) concernant la dichotomie entre la circulation et l'iconographie pour les autorités gabonaises. La continuité de la perception du territoire gabonais comme un eldorado migratoire à travers les traditions, les routes et les habitudes migratoires des populations ouest-africaines s'opposera à l'Etat en crise.

2.5.1. Une autonomisation massive

Avec le contexte de récession économique qui intervient dans la moitié des années 1980 dû au contre-choc pétrolier et la politique de « gabonisation » amorcée dans les années 1970, notamment dans les postes de l'administration publique (éducation et santé), on constate la fin de l'appel systématique des « travailleurs-hôtes » étrangers. Pour autant, ces inflexions sociopolitiques n'ont pas contribué à écorner l'image du pays comme terre d'immigration, ce qui fait du Gabon une destination toujours prisée par des milliers de migrants d'origine africaine (Loungou, 2002).

Aussi, depuis plus d'une vingtaine d'années le Gabon semble être en proie à un basculement d'une immigration de travail voulue et organisée par l'État – en clair, d'une immigration, à caractère hétéronome – vers une immigration de type autonome, basée pour l'essentiel sur des filières plus ou moins clandestines. Cette nouvelle forme d'immigration semble alimentée par deux facteurs importants : l'attrait économique du Gabon d'une part et l'instabilité sociopolitique et économique des États d'origine d'autre part.

En effet, pendant la période des années 1980 le Gabon enregistra un accroissement important de la population étrangère sur son sol. Le Gouvernement argumenta qu' « *en raison de l'ancienneté relative (...) des divers textes, il devient impératif de mettre en place un nouveau code de l'immigration, plus adapté à notre évolution économique et sociale et à nos objectifs démographiques.* » Ainsi, en 1985 on fit un recensement général de la population dont les résultats globaux concernant la population immigrée sont transcrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: résultats du recensement de la population immigrée en 1985

	Nombre Total	Situation irrégulière		Répartition géographique %				Situation régulière		% pop. Etr.	Répartition	
		chiffre	%	LBV	POG	FCV	MDA	NBRE	%		H	F
Guinée Equa.	18945	15019	79.27	85	X	X	X	3826	20.19	17.57	11286	7659
Mali	15586	7588	48.68	70	10	5	X	7998	51.31	14.45	12138	3448
Camer.	14212	6911	48.62	76	4.5	X	X	7301	51.37	13.18	8498	5714
France		2073	20.33	70	18	X	X	10590	79.66	12.33	7593	5700
Sénég.	13293	4554	41.65	71	14	X	X	6379	58.34	10.14	9419	1514
Bénin	10933	3180	44.28	84	12	X	X	4004	55.73	6.66	4528	2656
Togo	7184	2078	33.30	78	13	X	X	4162	66.69	5.78	3861	2379
Nigéria	6240	2522	55.90	85	6	X	X	1982	40	4.17	2958	1546
Congo	2574	1107	41.39	45	10	16	11	1467	54.86	2.48	1537	1037
Haute Volta	2060	743	36.06	90	X	9	X	1317	63.93	1.91	1416	644
Zaïre	1684	683	40.55		5.4	X	4	1901	53.5	1.56	1177	507
Guinée Conakr.	1091	527	48.30	87	5.1	X	X	564	51.79	1.01	883	208
Total	98306	47615	48.38	82.33	10.13	3.62	1.86	50591	51.3	91.28	65294	33012
Total Général	107807	51580	47.84	75.15	9.25	3.31	1.7	56227	52.15	100	72206	35601

Source : *Hebdo informations* n°119, La réglementation de l'immigration, 9 août 1986.

Il apparaissait déjà que sur les 107 807 personnes immigrées, 56 227 personnes soit 47,85% étaient démunies de titre de séjour contre 56 227 personnes en situation régulière soit 52.15%. La capitale, Libreville était le lieu d'implantation privilégiée de la majorité de la population étrangère et le principal secteur d'activité était le petit commerce et la distribution à hauteur

de 15,67%. En se basant sur les statistiques concernant la population étrangère, il apparaissait déjà un nombre relativement important d'étrangers dont près de la moitié était déjà en situation irrégulière, ce qui conduisit à la promulgation de la loi du 9 août 1986 portant sur la réglementation de l'immigration.

2.5.2 Les caractéristiques de la clandestinisation ou la plongée dans l'anti-monde

Le reflux progressif de ces personnels contractuels à partir du milieu de la décennie 1980, suite à l'arrêt des grands travaux et à la politique de gabonisation des postes dans la fonction publique, n'a pas signifié la fin des flux migratoires en direction du territoire gabonais. Parallèlement à cette immigration organisée – et même, bien souvent, à partir de ses réseaux, s'est en effet développée une immigration africaine de type « opportuniste », alimentée principalement par l'attrait économique du Gabon (Loungou, 2002). Cette dynamique spontanée incite à l'augmentation de certaines communautés demeurées jusque-là numériquement discrètes : notamment les Sénégalais, Maliens, Béninois Ghanéens et Nigériens. Arrivés en seconde vague, ces groupes constituent dorénavant les principaux moteurs d'un phénomène migratoire qui tend à devenir de plus en plus incontrôlé.

Il est crucial de souligner que cette clandestinisation de l'immigration se décline de trois façons :

-la clandestinité au séjour : il s'agit de l'effectif de la population étrangère présente illégalement sur le territoire national ;

-la clandestinité à l'entrée : la forme la plus commune, elle concerne le flux d'entrées illégales de migrants pendant une période donnée

-la clandestinité à l'emploi : c'est l'effectif de travailleurs étrangers clandestins à l'emploi (Tapinos, 1999).

A cet instant de notre réflexion nous mettrons plus l'accent sur les deux premières formes sus mentionnées dans la mesure où elles illustrent la nouvelle donne qui se met en place en matière d'immigration. La clandestinité à l'emploi sera développée plus loin.

Ainsi, la clandestinité au séjour s'illustre comme suit :

- Le durcissement de la politique migratoire fait du Gabon administratif un fabricant de clandestins (Loungou, *op.cit*). En effet, la restriction des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire gabonais, mise en place dans le but de freiner une immigration devenue « ingérable » du fait de la dépréciation des capacités économiques du pays, a contribué à pervertir le phénomène. La législation gabonaise en matière d'immigration, à travers ses exigences financières et autres conditions administratives sélectives, a contribué à sa façon à

une forte « clandestinisation » des flux. Face au coût élevé du permis (ou carte) de séjour et aux tracasseries de l'administration policière, la plupart des immigrés d'origine africaine « choisit » de vivre dans la clandestinité (Loungou, *op.cit*).

- La tarification élevée des documents officiels

Le fait pour le Gabon de maintenir le tarif de certains documents officiels indispensables pour les communautés étrangères à un tarif élevé peut être envisagé comme une stratégie délibérée afin de limiter justement le nombre de personnes pouvant se les offrir. En effet, les tarifs de visas sont évalués en fonction de l'éloignement géographique ou non par rapport au Gabon. La logique est telle que plus le pays d'origine est loin, plus cher reviendra le visa. De même, comme l'indique le document ci-dessous, l'une des conditions sine qua non pour l'établissement de la carte de séjour est le versement en numéraire de la caution de rapatriement. Or, cet élément s'appuie sur la tarification en vigueur des billets d'avion. De plus la tarification concernant l'établissement de la carte de séjour s'élève à 150 000 F CFA soit 200 euros.

- Le refus de renouvellement des documents officiels

Le renouvellement d'une carte de séjour peut résulter principalement de deux types de cas différents qui sont soit une décision expresse qui est administrative et prise par le DG de la DGDI qui peut s'opposer et refuser la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour, soit une décision implicite qui implique que l'administration ne répond pas à une demande de renouvellement de carte de séjour au bout de 4 mois ce qui représente un refus implicite. Lors d'un refus de renouvellement de titre de séjour, il est possible pour le demandeur de pouvoir procéder à certains recours et dans le cas d'un refus express ou d'un refus implicite, il est possible de faire la demande d'un recours gracieux auprès du ministère de l'Intérieur ou encore un recours en annulation ou suspension par le biais du tribunal administratif. En fonction de certains motifs de refus de renouvellement du titre de séjour, certains délais ou certaines procédures doivent être scrupuleusement respectées. C'est pourquoi, la DGDI conseille de bien se renseigner.

Document 1: les modalités d'établissement de la carte de séjour au Gabon

DOCUMENTS DE BASE (CARTE DE SEJOUR)

- *Remplir le formulaire adéquat,
- * Joindre une photo d'identité couleur récente,
- * Une copie de la caution de rapatriement + présentation de l'original (pour les cartes de séjour payantes),
- * Une copie des trois premières pages du passeport en cours de validité, avec celle du dernier visa d'entrée sur le territoire + présentation de l'original, ou celle de la carte consulaire en cours de validité + présentation de l'original,
- * Une copie de la précédente carte de séjour + restitution de l'original (pour les renouvellements).

NB : Pour les établissements de carte de séjour, si l'intéressé est arrivé sur le territoire avec une autorisation d'entrée, joindre la copie du message à la Police de l'Air et des Frontières.

- * Toute carte de séjour a une durée de validité de 2 ans, plus 1 mois de délai. Les formalités de renouvellement de la carte doivent être effectuées au plus tard au cours de ce dernier mois de la période de validité.

Tout requérant n'ayant pas renouvelé son titre de séjour à la fin du mois qui suit l'expiration de la carte de séjour est passible d'une amende (pénalité). Il en est de même, en cas de perte ou de vol.

TARIFICATION:

- *Ressortissant français: 250.000f cfa (350 euros)

Durée de validité 5ans

- * Autres nationalités: 150.000 f cfa (200 euros)

Durée de validité 2 ans

- *Duplicata 50.000 f cfa pour toute nationalité

Source :Site officiel de La Direction Générale de l'Emi-Immigration http://www.dgdi.ga/carte_sejour/index.html

- La non possession des documents règlementaires

Parmi les documents officiels que tout étranger se doit d'avoir on note le passeport, le visa, l'autorisation d'entrée et la carte de séjour. La non possession de l'un de ces documents peut

conduire l'intéressé à un refoulement ou une expulsion. Aussi bon nombre de citoyens étrangers arrivés au Gabon par leur propre moyen, sans avoir les documents requis continuent parfois à résider pendant longtemps sans chercher à régulariser leur situation. Tantôt ils se confinent dans leur situation illégale en avançant comme argument les tarifs exorbitants des documents officiels, tantôt, lors des différentes campagnes de régularisation organisées par la DGDI, ils ne se présentent pas, par peur d'être arrêtés par les autorités.

-La possession de documents obsolètes

Une autre des stratégies employées par de nombreux migrants ou résidents à l'origine réguliers est la détention de documents officiels obsolètes. Selon les forces de police, il est fréquent au cours de certaines missions de contrôle que tombent entre leurs mains des citoyens étrangers avec des visas court séjour ayant expiré depuis belle lurette. Cette situation s'observe également avec des cartes de séjour ou des récépissés à l'origine réglementaires mais devenus complètement obsolètes du fait du dépassement de la date limite.

- L'acquisition de faux documents

La falsification ou la présentation de faux documents est durement réprimée par la loi. La police parvient à arrêter des citoyens coupables d'avoir en leur possession de faux documents (faux passeport ou fausse carte de séjour ou récépissés, voire de faux acte de naissance nationaux, etc). L'arrestation d'un seul individu en possession de faux documents permet parfois aux forces de l'ordre de remonter toute une filière de faussaires. Il arrive que celle-ci soit uniquement locale mais il peut également arriver qu'il y ait des ramifications externes, voire internationales, au Nigéria ou même au sein des pays d'origine des migrants. Il arrive également qu'au cours des enquêtes, des citoyens gabonais se retrouvent impliqués et parfois même certaines personnalités plus ou moins importantes.

- Quant à la clandestinisation à l'entrée, elle se manifeste par le franchissement illégal des frontières terrestres et maritimes.

Les clandestins qui choisissent le Gabon comme destination optent soit pour la voie routière en privilégiant le Cameroun comme porte d'entrée, soit la voie maritime. Mais du fait des nombreux contrôles routiers qui jonchent la route du Nord, ils optent plus par « la voie

suicidaire de la mer » (Mbog Batassi, 2008)⁴² pour échapper à la surveillance de la police d'immigration. Il en ressort que si les phénomènes d'immigration illégale par voie maritime enregistrent plusieurs centaines d'immigrés illégaux interpellés chaque mois aux frontières maritimes, ces phénomènes présentent des caractéristiques spécifiques quant aux *modus operandi*. En outre, ils évoluent très rapidement et présentent un caractère de visibilité et de mise en danger de la vie des migrants qui sensibilise l'opinion publique plus directement à cette forme d'immigration illégale, tantôt pour la plaindre ou s'en désoler, tantôt pour s'en inquiéter et s'en méfier.

2.5.3 L'exacerbation de la voie maritime : dangers versus enjeux

La mer de par sa fonction circulatoire constitue un véritable vecteur de flux d'immigrés clandestins au sein des Caraïbes, de la mer Méditerranée, du Golfe de Guinée entre autres qui sont autant de portes d'entrées de boat-people. Bien que dangereuse, la fluidité de l'espace marin s'appréhende comme un atout utilisé par les réseaux de passeurs et par les migrants parfois au risque de leur vie. Cela tient à une sous-estimation des risques et des coûts. Elle permet d'amoindrir les risques liés notamment au contrôle des forces de sécurité. Il n'y a pas de barrage et pas de contrôle à la même fréquence que sur les routes ou pistes continentales empruntées, quand on sait que la plupart des passagers embarquant dans les pirogues n'ont pas les papiers requis ni pour quitter leur pays ni pour pénétrer le territoire. En effet, de plus en plus fréquents, les contrôles en mer remettent en question la réussite d'une traversée. Ils peuvent donner lieu à des arraisonnements ou à des refoulements manu militari vers les destinations d'origine.

De même, il semble que les tarifs auxquels doivent se soumettre les différents candidats à l'émigration par voie maritime auprès des passeurs apparaissent comme *low cost* au vu des tarifs affichés par les différentes compagnies de navigation maritime ou les compagnies aériennes pour arriver à destination.

Mais ces traversées maritimes s'effectuent aux risques et périls des migrants.

Les naufrages constituent la preuve vivante de l'insécurité qui prévaut lors des différentes traversées opérées par bon nombre de candidats à l'immigration. Le plus souvent ils surviennent lors de la combinaison de plusieurs facteurs dont le défaut d'étanchéité et de robustesse des embarcations empruntées, la surcharge de passagers, les conditions météorologiques défavorables, un choc, la force de la houle etc. Toutefois, s'il y a des

⁴² Voir à cet effet le reportage édifiant de Mbog Batassi P.E. du document 2, qui relate après interviews de quelques rescapés, le naufrage d'une pirogue partie du Nigéria au Gabon.

rescapés de naufrages, clandestins ou pas, la convention SOLAS oblige à porter assistance à ces personnes quelle que soit leur situation. Bien que favorisant la voie maritime pour leur voyage, bon nombre de migrants n'ont pas forcément le pied marin. Quand bien même, certains savent nager, le froid, la fatigue et l'éloignement des côtes se liguent pour empêcher une issue heureuse au voyage. C'est parfois malheureusement grâce aux cadavres de noyés, rejetés par la mer, que les autorités locales ont vent du franchissement des frontières maritimes nationales par des boat-people chargés de migrants.

Il arrive parfois que des meurtres soient commis au cours de ces différentes traversées maritimes. Il consiste le plus souvent à faire passer un ou des passagers par-dessus bord et ainsi de les jeter dans la mer ⁴³ : notamment les passagers les plus faibles, qui à cause parfois des conditions d'hygiène déplorables au sein des embarcations tombent gravement malade et faute de soins sont jetés par-dessus bord. Cela arrive fréquemment lors des traversées effectuées par des enfants Ouest africains destinés à la traite. En effet les enfants sont parfois entassés, mal nourris et dans un dénuement extrême. Les passeurs, sans état d'âme décident le plus souvent de se débarrasser de ceux qui sont mourants. Une anecdote qui nous avait été racontée au cours de recherches nous relate les faits suivants : une pirogue, chargée de clandestins notamment en provenance du Nigéria, qui fut interceptée près des côtes gabonaises, vécut un drame : il faisait noir, et le passeur avait repéré à quelques lieues des navires de la Marine gabonaise ; il imposa le silence le plus absolu à tous les passagers. Une femme qui avait son nourrisson en bas âge tenta de calmer celui-ci lorsqu'il se mit à pleurer. Le passeur ordonna à la femme de calmer son bébé sur le champ au risque de se faire repérer. Des passagers arrachèrent alors le bébé des bras de sa mère et le jetèrent par-dessus bord en le maintenant sous l'eau. La mère voulut sauver son bébé, mais ils la menacèrent de lui faire subir le même sort. Ils étaient trop près du but pour laisser leur voyage échouer ainsi. Malgré ces « précautions », l'embarcation fut repérée et tous les passagers arrêtés et conduits à terre, avant d'être refoulés par les autorités dans leur pays d'origine.

Le document ci-après présente une scène qui s'est déroulée à Libreville au lendemain d'un naufrage.

⁴³ Il se peut également que l'« homicide de masse » (cf. <http://www.lindependant.fr/2014/09/16/un-bateau-coule-par-des-passeurs-500-migrants-portes-disparus-en-meditteranee,1930268.php>) arrive. Il intervient lorsque les passeurs font couler l'embarcation dans laquelle se trouvent les migrants comme ce fut le cas en septembre 2014 en mer Méditerranée. Environ 500 personnes sont mortes ou ont disparu.

Document 2: exemple courant de naufrage de clandestins....

La population de Libreville a assisté à un spectacle macabre, mardi dernier, sur les plages de la capitale gabonaise, théâtre d'un nouveau drame de l'immigration clandestine. Reportage.

La population s'affole, accourt et prend d'assaut le bord de mer. La circulation est perturbée et tout le monde s'arrête. 15 corps sans vie et quelques effets personnels dont une Bible écrite en anglais, des babouches, quelques vêtements entassés et un passeport ghanéen ont été retrouvés sur la plage, en face de la bibliothèque nationale. Il s'agit certainement d'immigrés clandestins ouest-africains qui voulaient rallier Libreville par la mer. Une pirogue retrouvée sur les lieux accrédite la thèse d'un naufrage. Cette pirogue, selon certaines sources, serait partie du Nigeria et aurait transité par le Cameroun et la Guinée Equatoriale avant d'atteindre les côtes gabonaises.

Les habitants de Libreville, très choqués par ce drame, expriment leur émotion. *« C'est triste de voir les corps humains éparpillés de cette manière comme s'il s'agissait de poisson ou de gibier. Cela me touche beaucoup, et je crois que ce drame doit interpeler les gouvernants africains qui sont responsables de la gestion chaotique de nos économies »*, déclare un fonctionnaire gabonais avant d'ajouter : *« Quand on souffre, on pense toujours que le soleil est à la porte. Il faudra que les chefs d'Etat africains qui se réunissent en ce moment en Egypte fassent une lecture objective de cette catastrophe. »* *« C'est très émouvant. J'ai été très choquée de voir le corps d'un adolescent sortir de l'eau. Je n'ai jamais autant vu de cadavres dans ma vie »*, dit pour sa part la jeune Annie M., membre de la Croix rouge gabonaise.



Le Gabon très attractif Les enquêtes sont en cours. Elles permettront, selon les autorités gabonaises, d'identifier les corps pour une éventuelle évacuation dans leurs pays d'origine. Le ministère de l'Intérieur estime à 400 000 le nombre d'immigrés clandestins vivant en terre gabonaise. Le Gabon attire de nombreux immigrés africains à cause de sa relative prospérité économique. La plupart des clandestins vivant au Gabon passaient autrefois par le Cameroun. Mais à cause des nombreux contrôles routiers qui jonchent la route du nord, ils prennent de plus en plus nombreux la voie suicidaire de la mer pour échapper à la vigilance de la police d'immigration. En décembre de l'année dernière, on avait enregistré un autre drame de l'immigration à Libreville, 12 corps sans vie ont été retrouvés alors à la plage de la Sablière. Rappelons que ce nouveau drame se produit alors que le gouvernement gabonais a expulsé, il y a quelques jours seulement, 84 immigrés clandestins. Les peuples africains souffrent. L'intégration africaine avance à pas de tortue. Le népotisme, les dictatures et la délinquance économique ne laissent aucune chance de survie aux populations. Les plus riches sont toujours riches et les pauvres s'appauvrissent davantage. Les jeunes menacés par les conditions de vie insoutenables et plus qu'abjectes rêvent d'aventures et de vie meilleure sous d'autres cieux. Mais ces rêves de la jeunesse africaine affamée, malheureusement se transforment vite en drame...

Sources : PAR PIERRE ERIC MBOG BATASSI POUR AFRIK.COM LE 2 JUILLET 2008

Aux dangers mentionnés, s'ajoutent ceux d'ordre météorologique et circonstanciels.

Des conditions météorologiques exécrables peuvent mettre en péril n'importe quel type d'embarcation : grosses pluies, tempêtes, vents violents etc. Bien que l'Atlantique centre ouest n'ait pas une réputation particulièrement dangereuse il n'en demeure pas moins que des naufrages peuvent intervenir du fait des mauvaises conditions météorologiques.

Le confort, est probablement l'un des derniers soucis des passeurs. Leur but premier est d'avoir le maximum de clients d'une part et de l'autre d'atteindre la destination finale et ce quelles que soient les conditions. Bon nombre d'embarcations sont complètement surchargées au point même de les fragiliser complètement. Les passagers sont entassés et serrés les uns contre les autres et les mouvements sont réduits. On imagine aisément l'inconfort vu que certains voyages peuvent durer une semaine, voire plus.

Concernant l'alimentation, elle est souvent prise en charge par les passagers eux-mêmes. Ils doivent être en mesure de se procurer de la nourriture suffisamment consistante pour tenir durant tout le trajet sans pour autant qu'elle soit encombrante. L'eau est transportée dans des bidons plus que des bouteilles pour avoir plus de chances de tenir durant la traversée. Compte tenu des aléas pouvant intervenir, il arrive parfois que le voyage mette plus de temps que prévu, ce qui a pour conséquence le tarissement prématuré des denrées alimentaires. Des passagers souffrent de malnutrition et même meurent de faim et de soif.

S'ajoute à cette longue liste d'inconvénients et dangers des traversées maritimes, le manque d'hygiène. Il arrive le plus souvent que les voyages s'effectuent dans des conditions d'hygiène effroyables : non seulement les passagers sont déjà serrés et complètement entassés les uns sur les autres, mais tous les besoins se font sur place ; cela devient rapidement invivable. Ce qui entraîne évidemment bon nombre de maladies et infections pouvant conduire à la mort.

Malgré les difficultés et dangers potentiels et avérés, l'espoir d'une vie meilleure est plus fort. L'un des enjeux ou atout majeur des réseaux de passeurs en amont comme en aval est l'implication inopinée ou fortuite des communautés de pêcheurs ouest africaines.

Selon Sall Aliou et Morand Pierre (2008), ces pêcheurs très dynamiques tiennent une place importante dans l'économie des pays où ils sont installés, ont acquis au cours de leur histoire des capacités qui les ont en quelque sorte préparés à fournir un appui efficace à la migration

par voie maritime. Ils soulignent aussi l'importance des «bateaux ramasseurs » congélateurs, en pleine essor depuis les années 1990 dans l'expansion et la migration des pêcheurs. Ces bateaux industriels coréens faisaient escale devant Saint-Louis, où on retrouvait aussi des pêcheurs en provenance du Bénin et du Ghana pour embarquer, à l'aide de grues et de cordes, jusqu'à 40 petites pirogues et leurs équipages. Le bateau ramasseur gagnait le large des côtes de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de la Sierra Leone, du Gabon et même de l'Angola, où les pirogues étaient mises à l'eau et travaillaient pour le compte du ramasseur. Après environ trois mois de campagne, le bateau ramasseur revenait à Saint-Louis et «libérait» les pirogues et leurs équipages, ces derniers ayant reçu rétribution pour les prises de pêche réalisées. Il semble que ces différentes expériences auprès de la pêche industrielle aient familiarisé certaines communautés de pêcheurs avec les ports étrangers, avec la navigation en haute mer, avec la connaissance des caps et, entre autres techniques, avec l'usage du GPS (Global Positioning System).

Ainsi en amont, il apparaît bien que les pêcheurs jouent un rôle dans l'émigration par voie maritime, puisque la majorité des voyages sont effectués sur des pirogues de pêche que seuls des pêcheurs expérimentés peuvent maîtriser en haute mer. Toutefois, il ne faut pas oublier que dans les réseaux, les profils des passeurs peuvent être divers.

Ils interviennent globalement dans la fourniture du « staff technique », entendons par là le capitaine et autres convoyeurs, et dans le transport. Toutefois, à défaut de profiter de l'émigration, les pêcheurs ouest-africains jouent un rôle essentiel dans l'exécution des opérations de migration, grâce à leur capacité à mobiliser, au service des passeurs et des migrants, les acquis remarquables de l'histoire récente de leur profession. (Sall et Morand, 2008)

Quant à leur implication en aval dans le fait migratoire, cela est développé plus largement dans la partie suivante.

Conclusion partielle

Le contexte favorable avait déjà été mis en place par le biais de la colonisation. L'Indépendance met le Gabon face à ces responsabilités. Se posent alors pour lui des défis dont les réponses apportées en matière de choix politique et de priorité vont contribuer à créer des failles.

Le boom pétrolier de 1974 fait bondir l'économie du pays qui se traduit par l'euphorie économique, l'Etat gabonais opte pour le recrutement de main-d'œuvre étrangère notamment africaine au cours des années 1970-1980. Le secteur pétrolier et la fonction publique vont détourner la majorité des actifs des autres branches économiques porteuses, dont la pêche principalement maritime artisanale. Mais avec le contre-choc pétrolier de 1985, l'Etat est contraint de revoir salaires, effectifs et projets à la baisse. Ce qui encourage le nationalisme institutionnel et populaire. Va alors se poser le problème de l'immigration clandestine et ses corollaires dans la société. Le recrutement de la main-d'œuvre africaine est stoppé officiellement, mais officieusement se poursuit par le basculement de l'immigration dans l'autonomisation et la clandestinisation des stocks et des flux. Les communautés restées discrètes numériquement et socialement sont petit à petit scrutées au fur et à mesure qu'elles s'accroissent. De plus, on se rend compte que la mer constitue leur principale voie de prédilection. Ce qui interroge alors sur les voies et moyens utilisés par les migrants afin d'accéder au territoire. La réponse fuse : ce sont les réseaux et les pêcheurs allogènes.

Toutefois, « pour interpréter l'écart entre les objectifs des stratégies et des projets de développement dans le secteur de la pêche et leurs résultats réels, il ne suffit pas d'invoquer les lacunes politiques ou la mauvaise volonté des populations cibles ; il faut surtout prendre en compte la confrontation des normes, des logiques et « des règles du jeu » des acteurs locaux tant du côté des « développeurs » que du côté des pêcheurs » (Chauveau, 1989, Chauveau et Samba, 1989 ; Jul-Larsen, 1992 ; Nguingiri, 1995 ; 2000 et Delaunay 1995, 2000).

Deuxième partie

**A la recherche d'une connexion locale entre
immigration clandestine et activités halieutiques : les
campements de pêcheurs au Gabon**

Après avoir présenté le contexte historique et contemporain de l'immigration africaine et clandestine notamment la prédominance de la voie maritime et l'implication longtemps discrète des marins pêcheurs, nous nous penchons sur leur implication en aval du phénomène. Nous tenterons de décrire par quel enchaînement d'événements les filières migratoires en sont venues à faire appel à leurs services et leur degré d'implication. À partir de cas que nous estimons exemplaires, nous dressons le portrait sociologique et professionnel des communautés de pêcheurs allochtones depuis leur historicité locale. Nous tenterons de comprendre les logiques qui les animent, la confrontation avec les populations et autorités locales. De même qu'il sera question également d'évaluer le poids de leur présence dans la société d'accueil et les enjeux qui en découlent. Toutefois, il nous faut souligner ici le caractère centralisé de l'étude sur la province de l'Estuaire qui illustre le mieux le phénomène décrit. Non pas qu'il soit inexistant dans les deux autres provinces maritimes, (nous soulignerons au passage quelques spécificités), mais il y est plus prégnant et occasionne par ce fait une pression politique et policière accrue. De plus, il est à noter que c'est la province qui enregistre les plus grands effectifs d'immigrés clandestins et de pêcheurs étrangers. A cela s'ajoute le fait que les principales opérations dites « coup de poings » et autres mesures draconiennes y sont le plus enregistrées.

Chapitre 3

Les campements, leviers d'intégration ou espaces parasites ? Etude de terrain des campements d'Akanda, de l'ancien Pont Nomba et de Cocobeach

La vérification de l'implication avérée des communautés allogènes de pêcheurs dans le fait migratoire nécessite une confrontation directe à travers des observations, des échanges et autres informations à recueillir sur place. Aussi, nous avons cherché à appréhender préalablement les pêcheurs sous l'angle officiel de l'activité qu'est la pêche et l'ensemble des autres activités annexes. Nous présenterons leurs territoires halieutiques. Puis à travers les campements d'Akanda, Pont Nomba et Cocobeach qui auront servi de terrain de recherche et de confrontation de nos hypothèses, nous appréhenderons la complexité de leur monde et de leur logique.

Akanda est un site historique de débarquement assez stratégique de migrants clandestins en l'occurrence des membres de la communauté des pêcheurs, avec un parc national qui est en même temps le bastion des communautés de pêcheurs nigérianes.

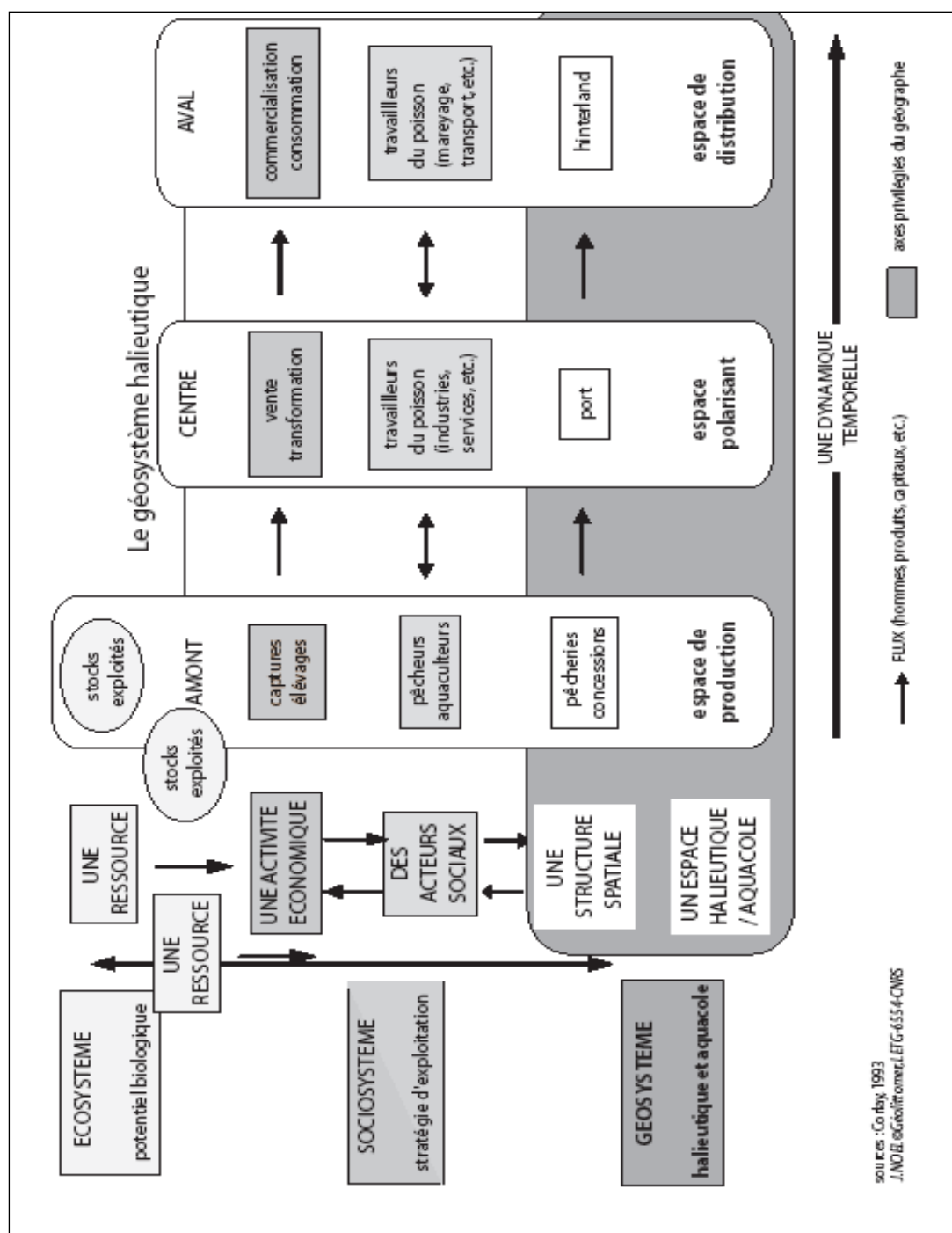
Pont Nomba est un campement hétérogène, concentrant le plus grand nombre de nationalités et d'effectifs de pêcheurs étrangers. Il est situé en pleine zone urbaine.

Et enfin, les campements de Cocobeach sont situés en zone frontalière avec la Guinée équatoriale qui, rappelons-le, a un litige économique-frontalier avec le Gabon depuis des décennies.

Section 1. Esquisse du géosystème halieutique artisanal au Gabon

Faire une étude socio-géographique de l'environnement des pêcheurs allogènes au Gabon afin de comprendre les modes de fonctionnement, le choix des sites d'installation, la spécificité de la pratique et du matériel de pêche utilisé revient à s'intéresser globalement à l'organisation du géosystème halieutique né de la pêche maritime artisanale. En effet en matière de géographie des pêches, le système halieutique constitue le point focal de la branche. Il se définit préalablement comme une entité spatiale structurée par les systèmes de pêche, à la fois support physique des activités halieutiques, produits des pratiques et représentations des sociétés littorales, et enfin enjeux et donc sources de conflits entre communautés pour le contrôle des ressources. Or, d'après Corlay (1979), l'existence et l'interdépendance d'éléments primordiaux tels les ressources biologiques (biomasse, ressources exploitées), techniques (moyens de production en mer et traitement à terre), économiques (structures financières des armements, destinations des captures, partenaires commerciaux), sociaux (producteurs et consommateurs), culturels (pratiques alimentaires et religieuses, perception de l'environnement...) et politiques (règlementations, aides) donnent lieu à une structure spatiale spécifique : l'espace halieutique. Ce dernier est ainsi la composante primordiale du système halieutique. Ainsi, notre approche se focalisera sur un aperçu global du géosystème en nous basant sur la présentation générale des campements de pêcheurs allogènes au Gabon, les aires de pêche, les particularités des sites de débarquement et une identification des espaces de distribution.

Figure 2: le géosystème halieutique



Source: Corlay, 1993 ;Julien Noel, 2012.

3.1 Des « campements » et communautés disséminés au sein des trois provinces maritimes

Nous avons remarqué durant nos recherches qu'en ce qui concerne les sites d'implantation des différentes communautés de pêcheurs, les vocables de « campements » et « villages » étaient utilisés sans distinction aussi bien par les autorités (cf les cartes officielles réalisées par la DGPA), les communautés de pêcheurs que les populations locales. Or, d'après nos recherches, il semble que le village existe avant le campement. Le village est le plus souvent constitué de nationaux et ces derniers y sont installés depuis plusieurs générations. Il est assez structuré et organisé.

Le campement quant à lui naît généralement des « cendres » du village. La population est majoritairement étrangère, l'habitat est assez rudimentaire. Il existe aussi des campements organisés comme nous avons pu le voir sur le terrain avec Moka.

Mais la réalité laisse penser que la réelle distinction tient à la nationalité des résidents. Pour les regroupements de Gabonais on évoquera des villages de pêcheurs et pour les étrangers et même les populations mixtes on parlera de campements de pêcheurs.

Ainsi, la présence des communautés de pêcheurs allogènes est perceptible le long des côtes gabonaises, au sein des trois provinces maritimes que sont l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime et la Nyanga, d'où la justification de l'utilisation du concept de « colonisation halieutique » en terme de diffusion, d'occupation et d'effectifs.

Cette diffusion et occupation du littoral s'est faite du Nord vers le Sud : en effet il semble que la première province occupée fut celle de l'Estuaire. De nombreuses sources divergent quant à la période d'occupation.

Cela s'explique par le fait qu'elle est la première zone de contact d'un point de vue maritime lorsqu'on vient de l'Atlantique nord en longeant les côtes africaines. D'autre part, l'installation des primo-pêcheurs s'est faite à proximité de Libreville, capitale côtière et éventuel marché d'écoulement, avant la diffusion vers le centre et le sud du littoral.

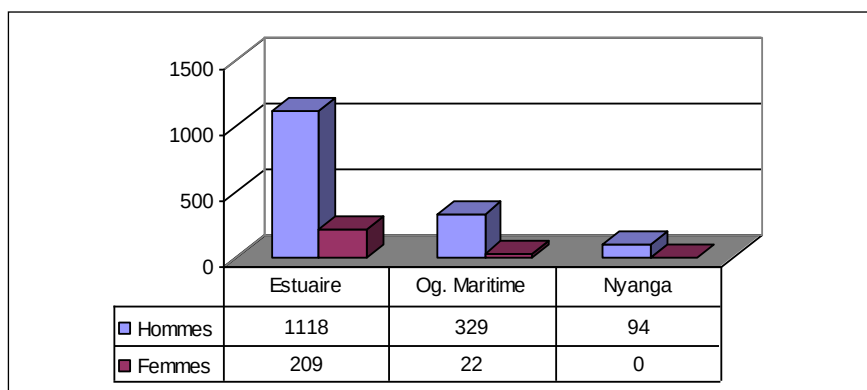
Tableau 6 :répartition ⁴⁴officielle des pêcheurs étrangers par ⁴⁵strate majeure et par sexe en 2008

	Propriétaires Pêcheurs		Pêcheurs		Total hommes	Total femmes	Total Général
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Estuaire	397	30	721	179	1118	209	1327
Nyanga	27	0	67	0	94	0	94
Og. Maritime	118	10	211	12	329	22	351
Total	542	40	999	191	1541	231	1772

Source : DPGA, 2008

Comme le montre ce tableau descriptif, les marins pêcheurs allogènes sont enregistrés au sein des trois provinces maritimes et partout, le secteur est fortement dominé par les hommes.

Figure 3: répartition des pêcheurs étrangers par strate et par sexe :



Source : DGPA,2008.

« En 2008, la pêche artisanale maritime enregistre (...) 1772 pêcheurs , dont 231 femmes soit 13,03% . Cette population est en baisse de 42,95% par rapport à l'année 2007 (3106). Cette chute des pêcheurs est due à la nouvelle stratification des sites de pêche. Au niveau de la

⁴⁴ La répartition officielle est à questionner sur sa réalité mais également sur sa pertinence et ses méthodes de recensement. La DGPA reconnaît que les chiffres publiés sont en dessous de la réalité car elle n'arrive pas à recouvrir tous les sites et même dans les sites répertoriés tous les pêcheurs ne sont pas enregistrés. Soit ils se cachent, ou même disparaissent momentanément. Comme nous l'évoquons à la page 105.

⁴⁵ La strate peut se définir comme « chacun des sous-ensembles en lesquels on subdivise une population à échantillonner » cf Larousse. Pour la DGPA les strates majeures correspondent aux provinces administratives.

répartition par strate majeure, L'Estuaire compte 1 327 pêcheurs soit 74.89%, l'Ogooué Maritime 19,81% et la Nyanga 5,30%. »⁴⁶

D'après les statistiques officielles, l'année 2010 (voir tableau 7) montre une nette augmentation des effectifs de pêcheurs étrangers. On passe de 1 772 pêcheurs à 2800 soit une augmentation de plus de 1000 personnes. Cela laisse entrevoir plusieurs suppositions : arrivée de nouveaux pêcheurs migrants, reconversions professionnelles locales, jeunes pêcheurs ayant atteint la majorité etc. On remarquera également que l'augmentation des effectifs des pêcheurs étrangers s'accompagne d'une hausse des effectifs des autres activités halieutiques. De même, on note une implication plus importante de nationaux quand bien même celle-ci semble encore assez timide.

Il faut toutefois noter l'incongruité de la situation : périodiquement le recensement des communautés de pêcheurs est réalisé, les clandestins sont plus ou moins distingués de ceux qui sont en règle, mais il semble qu'aucune action ou dispositif n'ait été concrètement mis en place pour mettre fin à cette situation.

Tableau 7: les acteurs du sous-secteur de la pêche maritime artisanale au Gabon en 2010

Fonction	Nationalité	Effectifs	Total
Pêcheurs	Nationaux	700	5250
	Etrangers	2800	
Mareyeurs	Nationaux	456	
	Etrangers	294	
Transformateurs	Nationaux	180	
	Etrangers	270	
Autres	Nationaux	100	
	Etrangers	400	

Source : DGPA, Aline Lembé, 2014.

Toutefois, comme le souligne la DGPA, ces chiffres bien qu'officiels sont à relativiser. En effet, plusieurs administrations de tutelle estiment qu'il y a bien plus de

⁴⁶ Rapport DGPA, 2012.

pêcheurs que ne le révèlent ces chiffres. De nombreux facteurs sont à l'origine de la variation de ces résultats, parmi lesquels les sous-effectifs des agents de recensements, l'indisponibilité effective des pêcheurs lors des passages des agents, l'absence des documents relatifs à l'exercice de la pêche, de même que la nouvelle stratification des sites de pêche, l'impossible prise en compte de tous les départs, décès et arrivées et des différentes rotations migratoires qui interviennent entre les campements et les pays d'origine.

3.1.1. Les campements dans l'Estuaire

La province de l'Estuaire, qui constitue le cadre géographique de notre étude, est la première province du Gabon. Avec 20 740 km², soit 7,7% de la superficie totale du pays, la province de l'Estuaire est délimitée au nord par la Guinée-Équatoriale, au nord-est par le Woleu-Ntem, au sud-est par le Moyen-Ogooué, au sud-ouest par l'Ogooué-Maritime et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

L'exode rural et les migrations internationales, notamment en provenance d'Afrique de l'Ouest vers le Gabon et principalement Libreville, vont constituer les principaux mouvements migratoires depuis l'indépendance du Gabon jusqu'aux années 1980 et participent à la composition actuelle du paysage humain de la province.

Du fait qu'elle concentre près de la moitié de la population du Gabon, la population de l'Estuaire, urbaine à 98%, s'élève actuellement à 662 028 habitants avec une densité de 31,9 hab. /km². Les villages de l'Estuaire se fixent le long des routes, il existe donc de vastes étendues non peuplées.

C'est au sein de la province de l'Estuaire que l'on retrouve la plus forte concentration de communautés de pêcheurs et de campements (cf carte 8). On en dénombre une vingtaine répartis entre Cocobeach, Libreville-Owendo, le Cap Estérias, Akanda, la Pointe Denis. C'est également au sein de cette province que l'on retrouve les campements les plus emblématiques et problématiques, dont celui du Pont-Nomba qui fut le plus grand campement de pêcheurs allogènes du Gabon et ceux d'Akanda. Les communautés identifiées sont surtout de nationalités nigériane, béninoise, ghanéenne, togolaise et bien sûr gabonaise.

La plupart des campements sont à proximité des différents centres urbains que sont Libreville, Owendo et Cocobeach. Les campements les plus éloignés sont à deux heures de pirogue au maximum. Cette proximité relative des centres urbains s'explique du fait que ces derniers sont tout simplement appréhendés comme les éventuels marchés d'écoulement. De plus, du

fait de la proximité des centres décisionnels, bon nombre de ces campements sont sous les projecteurs de différentes autorités dont la Marine Nationale, la DGPA, les Brigades Nautiques, les Douanes, etc.

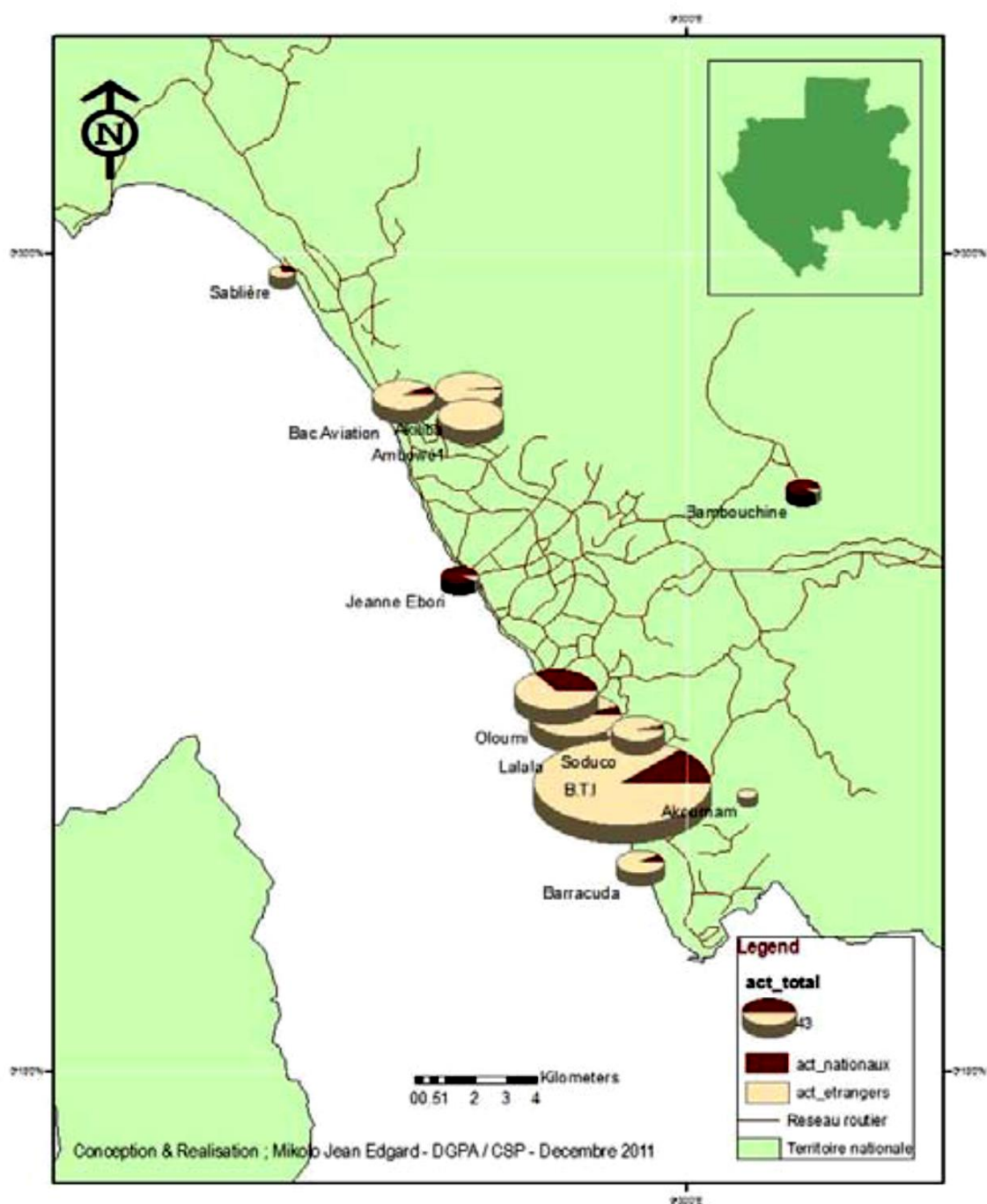
Carte 6 :sites de pêche enregistrés officiellement dans la province de l'Estuaire selon la DGPA en 2012,(avant destruction).



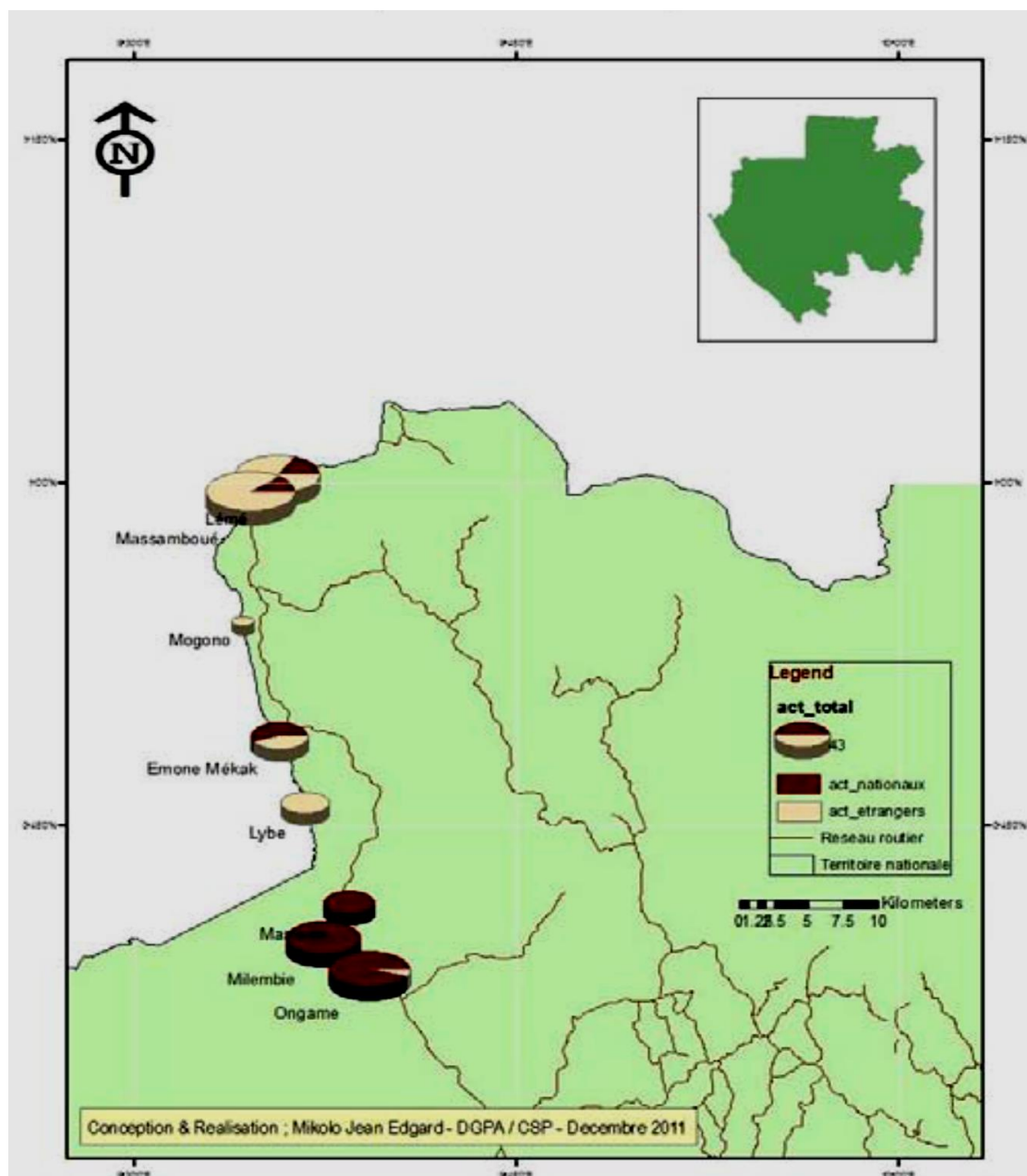
Conception et réalisation : MIKOLO Jean Edgard
(Service Informatique et Statistiques – DGPA) / Libreville 2010

Comme nous l'avons évoqué (cf. 3.1.) la carte 6 constitue la carte du recensement officiel des *sites de pêche* dans la province de l'Estuaire en 2012.

Carte 7: répartition des marins-pêcheurs étrangers dans l'Estuaire (Libreville-Owendo) (2011)



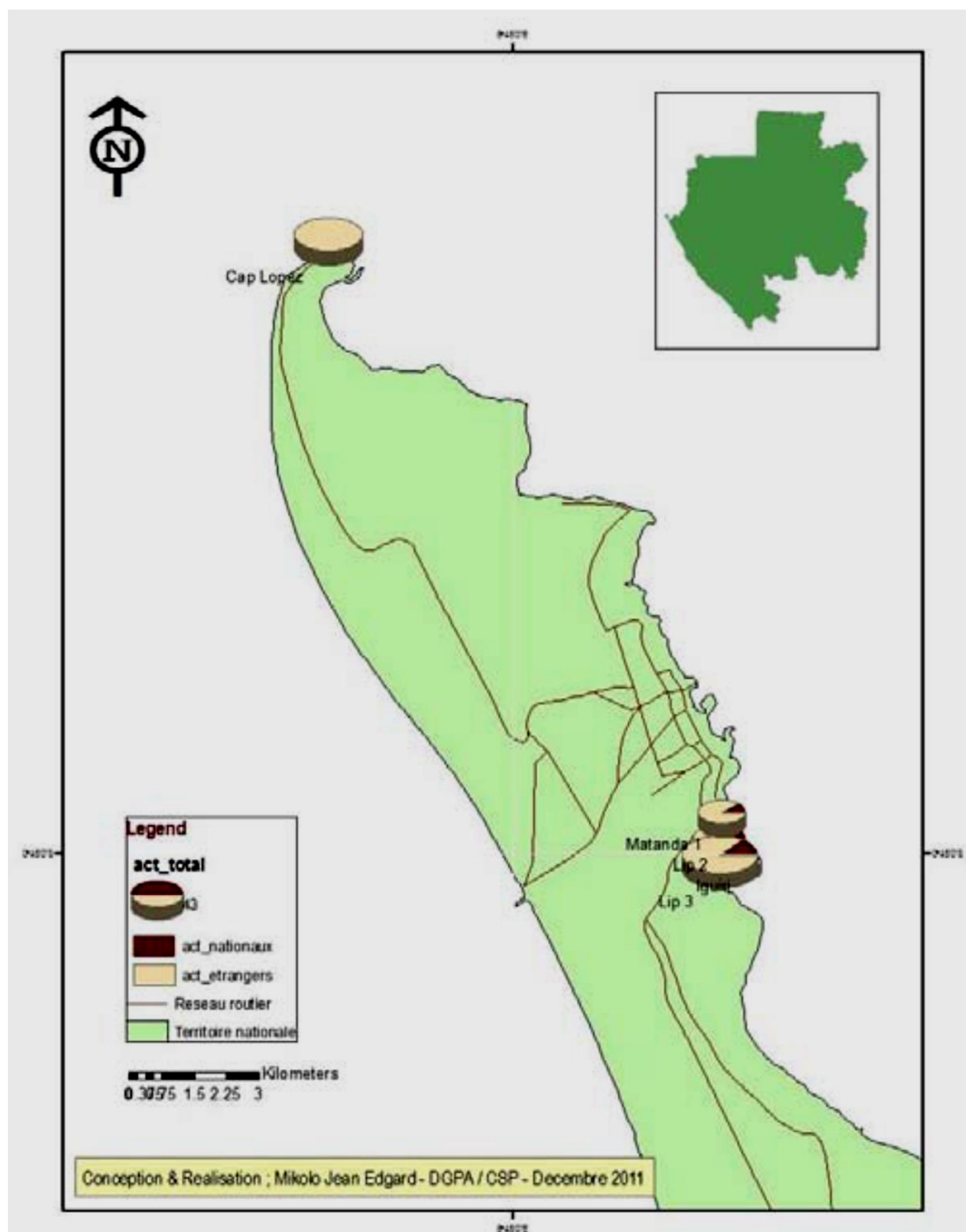
Carte 8 : répartition des marins pêcheurs étrangers dans les environs de Cocobeach (2011)



Comme on peut s'en rendre compte, on note quelques différences entre certaines données de la carte 8 et la carte 2 concernant la mixité de certains campements ou villages de pêcheurs. Cela est dû au fait que pour la carte 2 nous nous sommes appuyée sur les informations émanant de l'Agence des Parcs Nationaux et l'antenne locale de la DGPA. Or la carte 7 est une réalisation de la DGPA. Cette différence d'informations démontre en quelque sorte le manque de collaboration/ ou de cohérence entre administrations censées se concerter.

3.1.2. Les campements de l'Ogooué-Maritime

Carte 9 : les campements dans l'Ogooué-Maritime (principalement Port-Gentil)



Avec 22 890 km², la province de l'Ogooué-Maritime représente 8,6% du territoire national. Elle est délimitée sur sa façade Ouest par l'océan atlantique, tandis que du Nord Est au Sud, elle est entourée successivement par les provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué, de la Ngounié et de la Nyanga. Au plan administratif, la province est divisée en trois départements

et huit cantons. Son chef-lieu de province est Port-Gentil, pour une population estimée à 82 200 habitants en 1993. Port-Gentil compte aujourd'hui plus de 100 000 habitants, dont un tiers d'expatriés de diverses nationalités. C'est une ville assez cosmopolite dans laquelle se côtoient toutes les ethnies du Gabon. Elle est à environ 200 kilomètres, par avion, de Libreville, la capitale du pays.

L'Ogooué-Maritime se singularise par son caractère lagunaire, lacustre et maritime. Les ressources halieutiques sont riches avec la présence d'espèces aquatiques rares et protégées (baleines, lamantins, tortues géantes, crustacés,...). La pêche se répartit en deux pôles à savoir, le pôle industriel et le pôle artisanal. Concernant le secteur artisanal maritime, il est surtout le domaine privilégié des pêcheurs ouest-africains. Les nationaux effectuent la pêche surtout dans les rivières, les lacs et les lagunes. Les produits sont vendus frais, séchés, fumés ou salés. La pêche est généralisée dans les trois départements.

On notera au passage que bon nombre de nationaux sont le plus souvent regroupés dans des Coopératives notamment à Omboué avec le Centre Communautaire de Pêche d'Etimboué dont le but est la conservation et la vente du poisson. Ce centre gère aussi une structure de production de glace. Une structure similaire existe aussi à Port-Gentil, dans le département de Bendjè.

A l'instar des communautés de l'Estuaire, celles de l'Ogooué-Maritime évoluent autour des aires d'influence des centres urbains, notamment celui de Port-Gentil. On retrouve surtout les nationalités suivantes : nigériane, béninoise, ghanéenne. Les principaux campements de pêcheurs sont situés au Cap Lopez, Matanda1, Lip2 , Lip3 et Iguéla. On retrouve quasiment la même organisation socioprofessionnelle. Toutefois, l'une des particularités concernant ces zones de pêche est qu'elles sont limitées par des interdictions à l'exercice de la pêche, en particulier au large des côtes de Port-Gentil et plus précisément en pleine zone d'implantation de plates-formes pétrolières marines.

« La plus forte concentration des pêcheurs étrangers (...) se situe dans la strate majeure de Port-Gentil du fait de l'activité de pêche maritime, la pêche en zone continentale leur étant interdite par le code des pêches en vigueur au Gabon (Article 24 et 98 de la Loi 015/2005). Cependant, quelques pêcheurs étrangers ont été recensés en zone continentale, c'est le cas de certains sites des strates mineures du Lac Anengué et de Gamba. Au lac Anengué, ces acteurs étrangers pratiquent essentiellement la transformation des produits de pêche, notamment le salage de l'espèce Sans-nom, dont le gros des ventes est destiné à l'exportation vers le

Congo. »⁴⁷ Pourtant, selon la loi, leur présence est interdite dans les eaux continentales, mais les autorités laissent apparemment faire.

Il y a quelques années encore, l'une des particularités des campements de pêcheurs à Port-Gentil était que ces derniers contrairement à ceux de Libreville ne subissaient pas la forte pression des autorités, notamment policières malgré l'irrégularité des nombreux pêcheurs artisans. On y notait beaucoup de mariages mixtes. Récemment, cette donne a changé. En effet, lors d'une récente décente musclée dans l'un des campements de Port-Gentil, le Ministre de l'Intérieur, suite au nombre croissant de sans-papiers dissimulés dans les campements de pêcheurs, a intimé l'ordre à ces derniers de se conformer à la loi en régularisant leur situation dans les plus brefs délais. Sans quoi, les contrevenants seraient reconduits dans leurs pays d'origine (cf annexes 31,32).

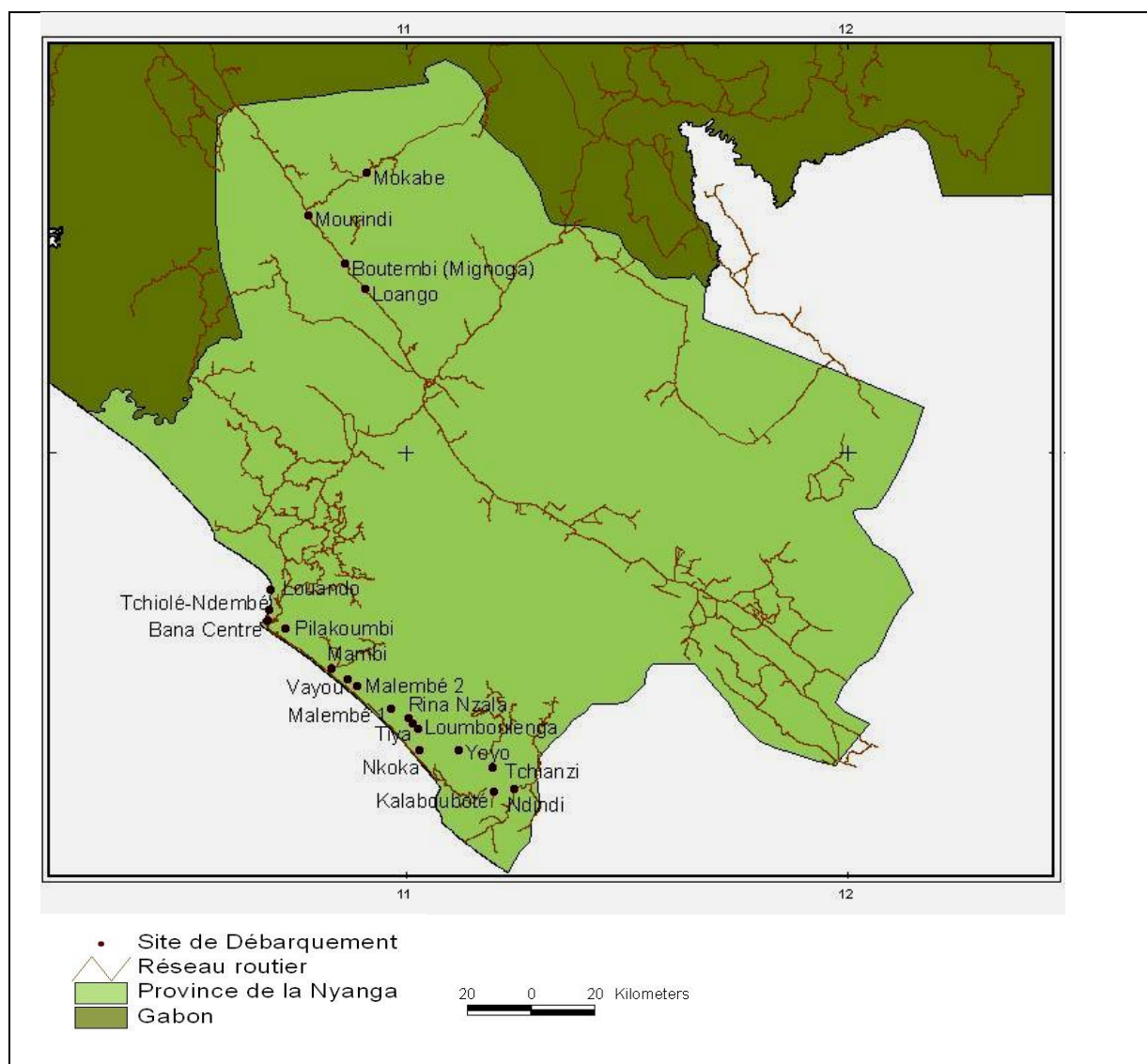
3.1.3. Les campements dans la Nyanga

Certaines zones, du fait du mauvais état du réseau routier, ne sont pas couvertes par les différentes enquêtes de la DGPA. Néanmoins, la grande majorité des sites de pêche y est recensée. Cela a permis de cerner l'état des pêcheries de la province de la Nyanga. Au total 296 pêcheurs (275 hommes et 21 femmes) répartis dans 24 sites de débarquement, constituent l'ensemble des acteurs du secteur dans la province, dont les communautés les plus importantes sont celle de Luando, Bana Centre, Tchiolé et Malembé 1. Elles sont principalement localisées dans la région de Mayumba et représentent 29 % de l'ensemble des pêcheurs de la province, contre 71 % de nationaux.

Le réseau hydrographique est le principal moyen de communication pour l'ensemble des pêcheurs de la région sud de la province, qui dans la plupart des cas se déplacent vers le centre de Mayumba afin d'écouler leurs produits. Il existe cependant une forte activité de transformation des produits de pêche (salage, fumage) dans cette région sud, notamment dans les sites de Tchiolé-Ndembé et de Nkoka, dont la majeure partie de la clientèle est constituée des commerçantes en provenance des villes de Tchibanga, Mouila, Lambaréné et Libreville (DGPA, 2008).

⁴⁷ Rapport DGPA.

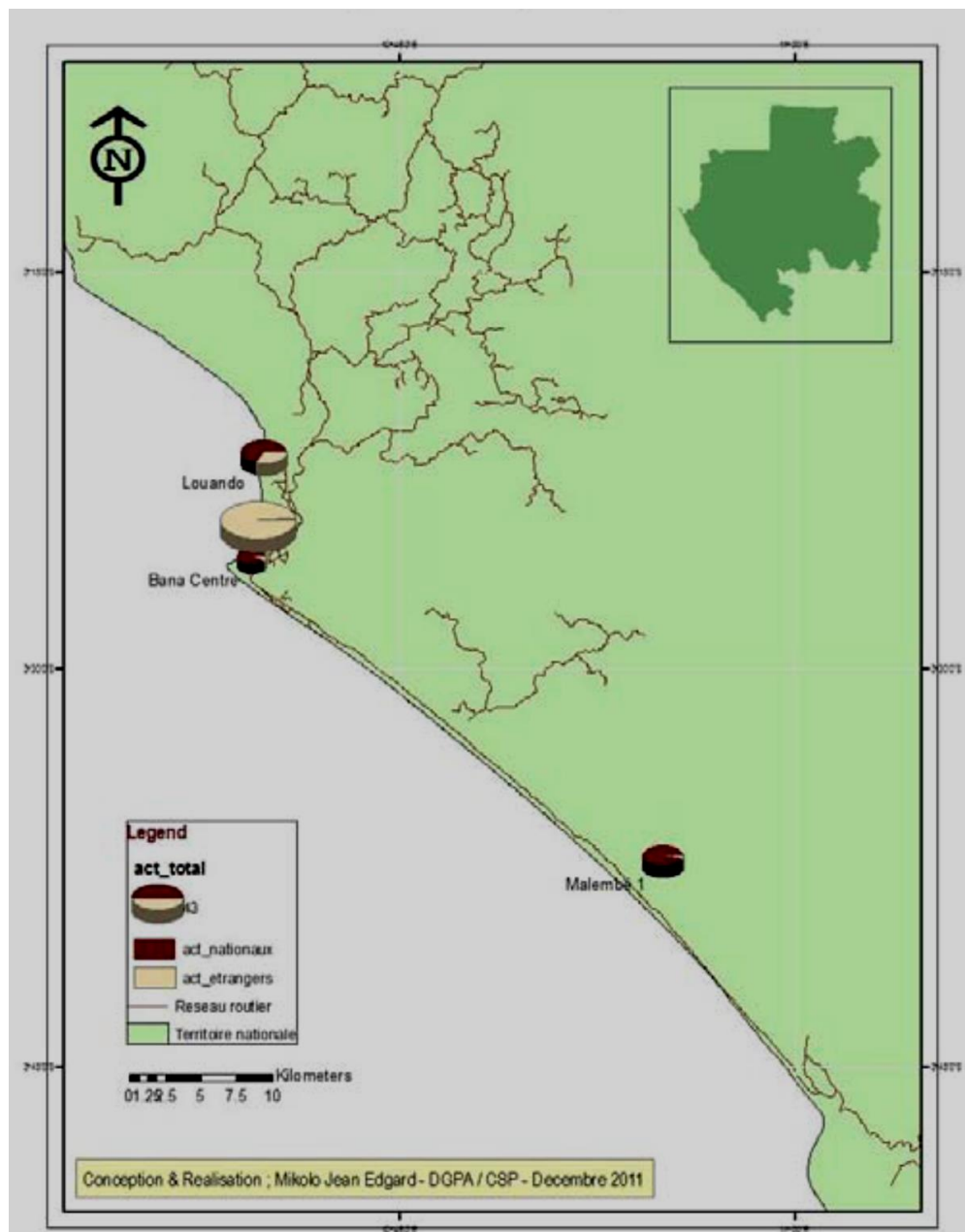
Carte 10: localisation des sites de pêche artisanale maritime et continentale dans la Province de la Nyanga



Conception et réalisation : MIKOLO Jean Edgard
(Service Informatique et Statistiques – DGPA) / Libreville 2010

Concernant les sites, il s'agit de *sites de débarquement*. Selon la DGPA, les sites d'enquête ou de débarquement correspondent à des sous-ensembles d'une strate mineure. Ils correspondent aux zones de débarquement des produits, ou aux campements de pêche. Ce sont les zones où les enquêteurs collectent les données d'efforts et de captures. Ces sites sont spécifiés pour chaque strate mineure. En effet, bien qu'une strate mineure possède plusieurs sites, un site n'appartient qu'à une et une seule strate mineure.

Carte 11 : estimation de la répartition des marins pêcheurs étrangers dans la Nyanga (principalement à Mayumba)



3.2. Les espaces de production halieutique

Première composante de l'espace halieutique, l'espace de production halieutique ou encore avant-pays halieutique correspond au milieu où s'effectue la capture. En ce qui concerne les zones de prélèvements où officient les pêcheurs artisanaux, il s'agit de pêcheries marines ou estuariennes. Le plus souvent mouvantes et matérialisées par l'activité qui s'y pratique, elles sont territorialisées mentalement par les pêcheurs. On distingue ainsi les zones de pêche contiguës et les zones de pêche éloignées.

Les zones de pêche contiguës sont des zones de pêche relativement proches du rivage (estuaires, eaux lagunaires, une partie des eaux intérieures). Les principaux territoires de pêche y sont localisés. Les pêcheurs peuvent y accéder soit par pirogues motorisées soit par pirogues à pagaies. Le temps d'accès y est relativement court.

En revanche, les aires de pêche lointaines sont localisées dans les eaux recouvrant la plate-forme continentale. Cela peut correspondre géographiquement (dans le nord de l'Estuaire) :

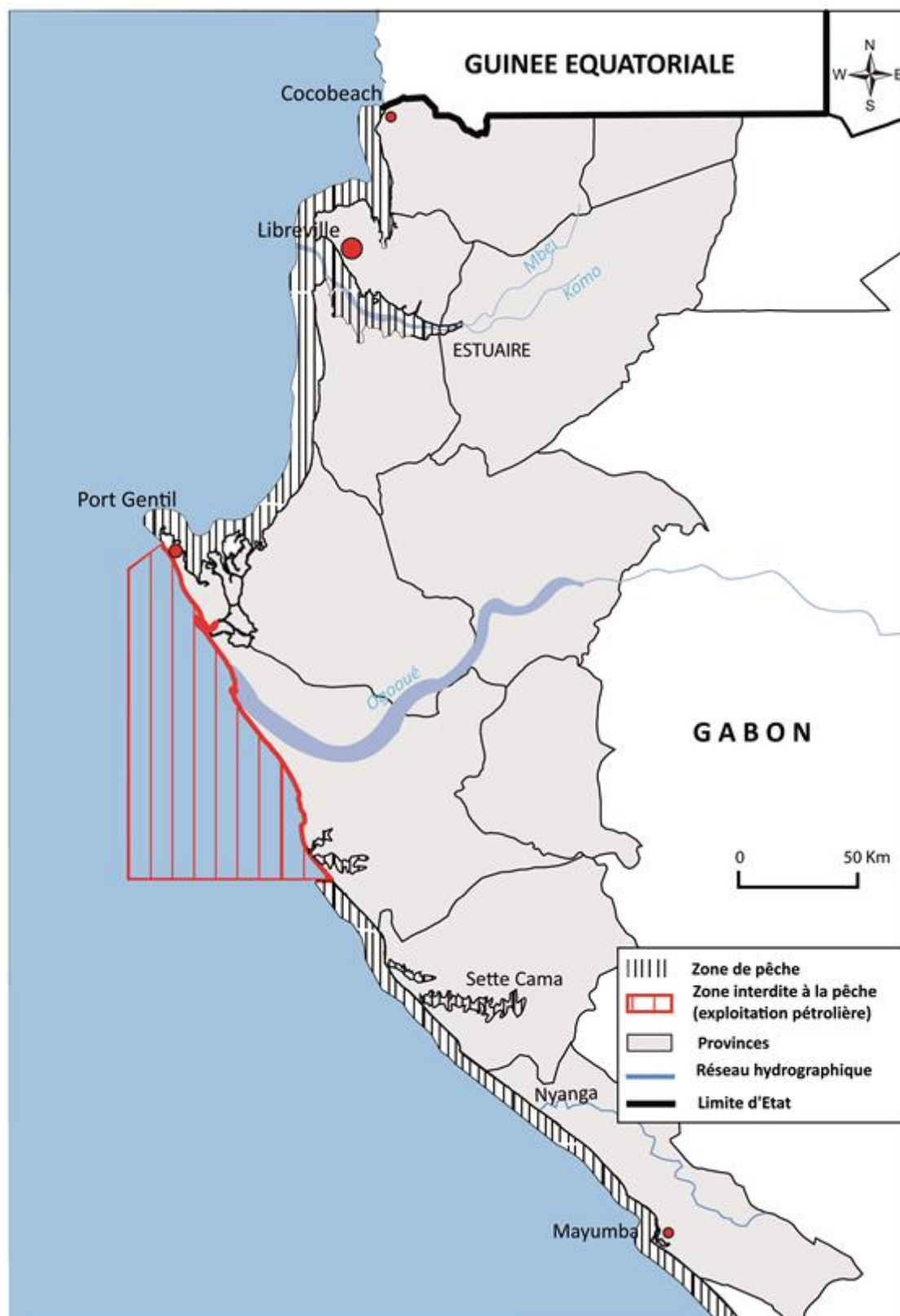
- au nord, au-delà des îles Elobey, le long de la côte équato-guinéenne ;
- à l'ouest, au-delà de l'île Mbanie, jusque dans la baie de Corisco sur la côte guinéenne.

Ainsi, comme on peut le remarquer, ces zones peuvent être comprises soit en zone frontalière soit dans les eaux d'un Etat frontalier comme celui de la Guinée-Equatoriale.

D'après nos enquêtes, la fréquentation par les pêcheurs dans ces eaux étrangères se faisait autrefois par l'acquittement d'une licence et d'une carte de pêche délivrées à la brigade de pêche de Kogo (ville portuaire équato-guinéenne) à hauteur de 130.000 Fcfa l'année après identification. Aujourd'hui, avec le boom pétrolier de la Guinée-Equatoriale, les pêcheurs payent désormais 13.500 Fcfa. D'après de nouveaux accords entre les deux pays, l'acquittement fait au niveau de la brigade des pêches de Cocobeach est suffisant pour pêcher sur la côte guinéenne.

Ainsi, la distinction notoire entre les deux aires de pêche tient quelque peu aux embarcations utilisées, mais beaucoup plus au temps mis pour les atteindre : une à deux heures en zones contiguës et trois à quatre heures pour les zones lointaines.

Carte 12:carte des zones de pêche maritime artisanale



Sources :Bignoumba G.-S.,1995,PSPA-2011/2016 ;Lembe A.2014.
Réalisation :Kombila Fabrice,2014.

3.3. Les pôles de structuration de l'espace halieutique : zones de débarquement et caractéristiques des débarcadères

Planche 1: aperçu de quelques débarcadères non aménagés



Débarcadère d'Ambowé



Débarcadère de Nendé



Débarcadère de Pont Nomba



Débarcadère dans les environs de Cocobeach



Débarcadère à Cocobeach



Débarcadère de Kendjé

Comme on peut l'observer, les débarcadères sont des plages ou des voies d'accès le plus souvent à proximité des campements. Officiellement on y débarque les prises et matériel de pêche en plein jour le plus souvent. Officieusement, on y débarque aussi, en pleine nuit, des immigrants clandestins.

Source : Nyinguéma Chancia (2012)

Contrairement à la pêche industrielle, la pêche maritime artisanale ne requiert pas d'infrastructures portuaires importantes. Ses installations sont légères ou même inexistantes. Un aperçu de différents sites de débarquements illustre bien ces faits comme le présente la planche photographique 2. Les débarcadères correspondent à des plages plus ou moins déblayées où les captures sont posées à même le sol. Ils sont confondus avec la plage. Le port de pêche ou débarcadère peut donc se réduire à un simple abri pour les embarcations, auxquels s'ajoutent les cabanes où sont entreposés le matériel de pêche et en arrière les habitations des pêcheurs. En somme, débarcadères et campements constituent les principaux sites de débarquements des produits halieutiques.

3.3.1. Les campements comme lieux de débarquement des produits de la pêche.

Le débarcadère fait suture entre la zone de cueillette (le domaine de pêche) et le marché d'absorption. C'est donc le lieu de mise à terre des captures. Cet espace occupe une position intermédiaire entre la mer et le marché.

Il est considéré comme le pôle structurant de l'activité halieutique, car c'est autour de lui qu'elle s'organise. C'est donc un passage obligé et aussi, un lieu social marqué par le travail des pêcheurs et leur vie de famille. Il cumule quatre fonctions fondamentales :

- l'accueil des pirogues et donc l'abri (bassins, quais...) ;
- la réception des prises et les services de vente (criée, mareyage...) ;
- l'expédition et éventuellement la transformation des produits.

Etudier les débarcadères de ces villages permet ainsi de voir les fonctions qui les animent.

3.3.2. Les caractéristiques des débarcadères

De notre analyse sur le terrain, il découle que la plupart des débarcadères des campements remplissent les mêmes fonctions : abri, réception, expédition et transformation

Concernant la transformation de produits, elle n'est pas réalisée au niveau des débarcadères. Une fois que chaque pêcheur a reçu sa part, il la remet aux membres de sa famille, notamment aux femmes ou à celles avec qui le pêcheur a un contrat. Puis, elles se chargent de transformer le produit, que chacune traite dans la zone où est installé son matériel.

Il faut souligner que le caractère hautement périssable de la chair des animaux aquatiques est à l'origine des divers modes de traitement (à bord ou au port) des produits halieutiques.

De ce fait, dès qu'il y a prise en charge des débarquements, d'autres installations s'imposent, en fonction du volume des mises à terre. Celles-ci peuvent être légères (ateliers d'apprêtage du poisson, claies ou tables de séchage, fours de cuisson, fumoirs, glacières fixes ou

ambulantes, hangars de salaison) ou plus importantes (conserveries, entrepôts, frigorifiques, usines de conditionnement).

L'objectif visé est d'empêcher par les procédés traditionnels (séchage, fumage, salage) ou modernes (congélation, réfrigération) une décomposition bactérienne qui ferait perdre toute valeur marchande au produit. C'est en effet une action de prévention qui s'accompagne d'une stabilisation ou d'une transformation plus ou moins élaborée des prises.

Le débarcadère constitue ainsi un élément de rupture de charge. Ce qui nous amène à aborder la partie aval de la filière pêche, à savoir l'espace de distribution des produits halieutiques.

3.4. Espaces de distribution : sites de commercialisation et mode de distribution

L'espace de distribution ou de commercialisation encore appelé hinterland halieutique, se situe à l'aval de l'espace halieutique. Ses dimensions sont fonction de la maîtrise des techniques de conservation, de l'organisation des transports, de la localisation des foyers de consommation et des pratiques alimentaires des consommateurs potentiels.

Parallèlement au développement de la pêche, se sont développés des circuits de commercialisation des produits de la pêche. Les villages de pêcheurs migrants attirent une population de transformateurs, détaillants, grossistes qui alimentent en ressources fraîches, salées et fumées, les marchés.

3.4.1. Les principaux sites de ventes

De prime abord, le commerce est l'activité qui a pour objet la vente de produits ou de services. Sa fonction principale est l'échange. C'est une transmission d'une possession moyennant contrepartie. Il s'articule autour des trois D : **d**ifférence (l'un possède ce que l'autre n'a pas et cela suscite une possibilité d'échange qui peut passer ou non par l'intermédiaire monétaire), **d**ésir (le producteur ou le vendeur doit consentir à vendre et le consommateur doit avoir le dessein d'acheter) et **d**istance (corrige ces deux moteurs des circuits commerciaux) (Ona Ona, 2010).

La commercialisation constitue ainsi un facteur important d'essor de la production halieutique. C'est par elle que les pêcheurs valorisent leurs produits afin de subvenir à leurs besoins quotidiens, d'où la nécessité d'en délimiter l'aire.

Ainsi, évoquer les principaux sites de vente, permet de mettre en évidence les différents lieux qui servent de points de repères à l'écoulement des marchandises.

Une fois les produits débarqués, qu'il s'agisse des produits frais ou fumés, ils sont vendus dans les débarcadères urbains. Le mode de distribution ou d'écoulement de ces produits se présente généralement sous deux formes : le circuit indirect et le circuit direct.

3.4.2. Le mode d'écoulement ou de distribution

L'écoulement des produits destinés à ravitailler la population fait intervenir une clientèle diversifiée. On compte des grossistes (ceux qui vendent le produit en gros ou en demi-gros), des détaillants (qui vendent le produit en détail, c'est-à-dire par petites quantités) et de simples consommateurs (qui achètent le produit pour leur propre usage). La distribution des produits se pratique ainsi sous un double mode : le mode direct et le mode indirect.

Le mode direct (figure n°4), appelé gré à gré, met face à face le pêcheur et le consommateur. Ce mode n'est pas très utilisé. Généralement, il s'impose lorsqu'il n'y a pas de contrat avec les commerçants. Les produits sont vendus au détail. Ce sont les pêcheurs ou les transformatrices qui se déplacent. Dans ce système, on dit qu'ils font dans le « commerce de détail », c'est-à-dire qu'ils revendent en petites quantités au consommateur ou à l'utilisateur final.

Figure 4: circuit parcouru par un produit halieutique en mode direct

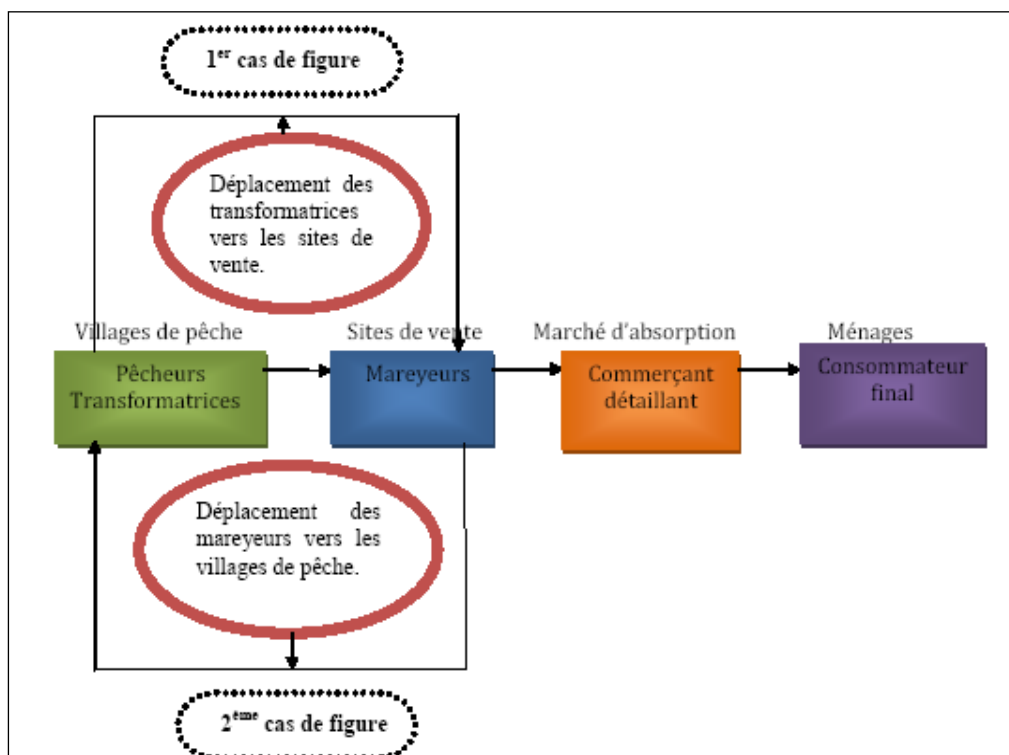


Source : Ona Ona J. (2010)

Le mode indirect (figure n°5) par contre est celui dans lequel des individus s'intercalent entre le pêcheur et le consommateur final. C'est le mode le plus usité. En effet, les produits sont généralement transformés, pour être plus tard expédiés vers les sites de vente. Dans ce système, ce sont les transformatrices qui interviennent. Elles vendent aux mareyeurs qui achètent en grandes quantités pour aller détailler sur les marchés. On observe dans ce mode deux cas de figures. Il arrive parfois que le mareyeur se déplace vers les sites de débarquement des produits pour récupérer sa marchandise après avoir fait une commande au préalable. Dans le second cas, c'est la transformatrice qui vient livrer la marchandise dans les sites de vente. Dans l'un ou l'autre cas, cela dépend des accords convenus entre la transformatrice et le mareyeur. Les transformatrices pratiquent le commerce de gros, qui vend

des quantités importantes à des revendeurs. Le prix de la commande varie en fonction de la quantité demandée.

Figure 5 : circuit parcouru par un produit halieutique en mode indirect



Source : Ona Ona J. (2010)

Il faut souligner ici que c'est cet aspect de la filière qui permet l'alimentation de l'immigration communautaire ou par regroupement familial.

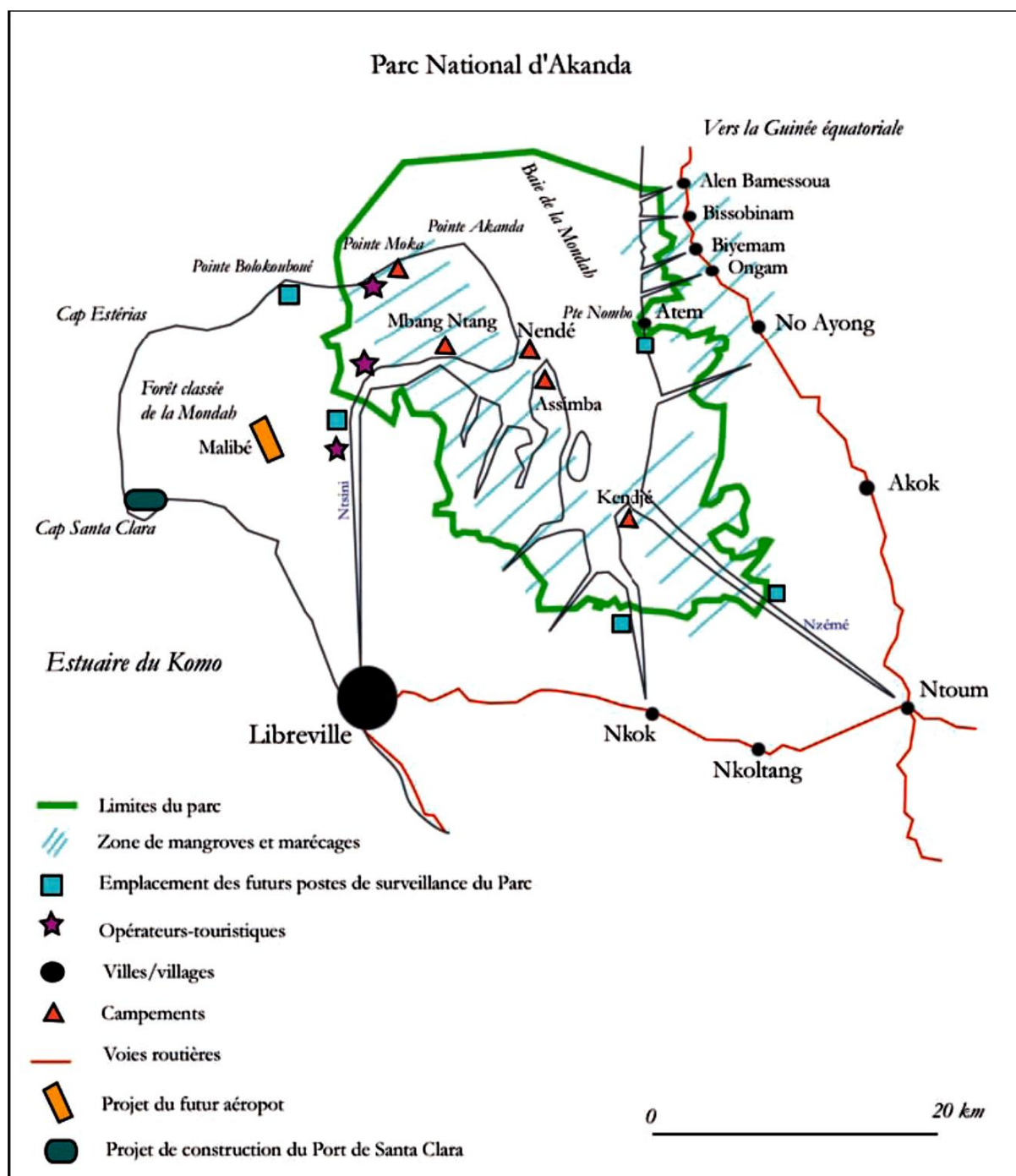
Section 2 : Géographie et structuration des campements de pêche d'Akanda, Ancien Pont Nomba et Cocobeach : un monde périphérique

Les sociétés de pêcheurs sont composées avant tout de groupes d'individus vivant en communauté, organisés dans la production, la transformation et la distribution des produits halieutiques. Elles évoluent au sein de campement situés le plus souvent à quelques lieues des zones urbaines. Dans le cadre de notre étude, nos choix se sont portés sur des campements aux caractéristiques bien particulières.

3.5. Akanda : une multitude de campements regroupés au sein d'un parc national marin

Le choix d'un site tel que celui d'Akanda tient au fait que plusieurs communautés de pêcheurs étrangères, principalement nigérianes, vivent ici et mènent leurs activités de pêche au sein d'une aire protégée où les restrictions concernant le prélèvement de la ressource halieutique, la préservation de la faune et la flore, la circulation et bien d'autres activités sont constamment sous surveillance de nombreuses administrations, notamment l'équipe de conservation du parc. L'équation à laquelle sont soumises ces communautés repose sur le fait qu'elles doivent conjuguer l'exercice de leurs activités halieutiques avec le respect des lois et zones mises en vigueur. Or, de par les textes, leur présence est déjà une infraction. Comment ont-elles réussi à se maintenir contre vents et marées, à évoluer démographiquement et à vivre en bonne intelligence avec les autorités et les différentes populations autochtones environnantes ? De même, nous allons chercher à savoir quelles sont leurs perspectives d'avenir dans la mesure où plusieurs projets gouvernementaux sont en cours, concernant la gestion des parcs nationaux, la lutte contre l'immigration clandestine, la réorganisation du secteur de la pêche maritime artisanale, l'émulation de l'écotourisme et les aménagements urbains et périurbains.

Carte 13: localisation des campements de pêcheurs et des limites dans le parc national d'Akanda selon ANPN.



Sources : Van de Weghe J.P.(2011)

3.5.1 Le Parc National d'Akanda

Le Parc National d'Akanda est l'un des trois parcs marins que compte le Gabon, en attendant la mise en place des aires marines protégées (23% de la ZEE). Localisé dans la province de l'Estuaire, et à cheval entre les départements de la Noya et du Komo Mondah, il est situé à 30 km au nord de Libreville et est accessible par voie maritime. Il a été créé le 30 août 2002 par décret présidentiel n° 608/ PR/MEFEPEPN et a une superficie de 573 km². Il est entouré d'une zone périphérique qui vise à prévenir et limiter les impacts négatifs des activités sur ce dernier, ainsi qu'à développer des actions écologiquement adaptées à la conservation de la diversité biologique, sans préjudice des droits d'usages coutumiers. Puis, d'une zone tampon qui est la zone de protection contiguë au parc. Il est sous la responsabilité d'un Conservateur assisté de deux équipes de 10 personnes chacune permutant toutes les deux semaines. Les installations des équipes du conservateur sont situées sur l'île de Nendé, où il y a cohabitation avec les familles de pêcheurs qui y ont élu domicile. Le Conservateur assure la gestion administrative, technique et financière du parc ainsi que les différentes missions de police judiciaire. À ce titre, en tant qu'agent assermenté et sans préjudice des prérogatives des officiers de police judiciaire, il est habilité à rechercher et constater les infractions à la législation sur le parc.

3.5.1.1. Les communautés de pêcheurs d'Akanda

Akanda renferme une dizaine de villages et campements, notamment gabonais et nigériens, généralement établis sur des flèches littorales. On y retrouve aussi quelques résidences secondaires et gîtes hôteliers de citoyens gabonais et français. Toutefois, d'après les autorités du Parc, il existerait des campements clandestins encore non répertoriés officiellement.

- Les communautés gabonaises

Les communautés gabonaises du parc vivent dans des villages Benga, Fang ou Sekiani que sont : Mipotcho, Yombé (pour les Sekiani), Bolokoboué (pour les Benga), Massotié, Ngouloubouo, Nkok, Nkan, Meba, Akok, Nzog-Bour, No-Ayong, Milembié (pour les Fang). La majorité des villages sont antérieurs à la colonisation. Avec l'urbanisation, la plupart des jeunes ont quitté ces villages pour s'installer en ville, d'où la population faible avec un renouvellement modeste. En effet, on retrouve le plus souvent une dizaine de personnes au maximum par campement et de surcroît des couples de personnes du troisième âge. Les jeunes reviennent parfois le week-end ou les vacances. La pêche artisanale y est pratiquée de même que la chasse et l'agriculture. La pêche est de subsistance et concerne surtout le mullet. Les embarcations sont le plus souvent élaborées à partir du bois d'okoumé et il en existe deux

types: les motorisées et les non motorisées, plus petites et légères, qui sont utilisées surtout avec des pagaies.

Les anciens villages Sekiani sont occupés par les descendants des autochtones, ils n'y vivent pas de façon permanente. Les villages ne sont pas tous officiellement reconnus. La totalité des villages fang se trouve en périphérie du parc et sont officiellement reconnus.

-Les communautés nigérianes

On retrouve ces dernières dans les campements d'Assimba (Nendé), Moka, Kendje et Limbé ou Lybi. Les campements occupés par les communautés nigérianes sont d'anciens villages abandonnés par les autochtones. De manière générale, ces communautés sont structurées. A leur tête, il y a toujours un chef traditionnel et chef religieux. La répartition de la population actuelle montre que pour les campements et villages situés dans le parc, la majorité des habitants sont concentrés dans les campements des communautés nigérianes. Dans l'ensemble des campements et villages, les résidents permanents sont des hommes et des femmes d'âge mûr. Il n'existe quasiment pas de personnes âgées. On note aussi la présence de nombreux enfants en bas âge. Le paysage en ces lieux porte tantôt la marque indéniable de la pauvreté comme c'est le cas de Nendé et Massotié, tantôt un caractère rustique et quelque peu organisé comme à Moka et Limbé. L'habitat anarchique s'explique par le fait que les communautés étrangères, dès leur arrivée, ressentent le besoin de se procurer un logement, peu importe sa forme. Ne disposant d'aucune structure pour les accueillir, elles s'approprient les espaces vacants, abandonnés, et bâtissent leurs taudis, bidonvilles, masures, habitations de toutes formes. C'est un habitat de construction légère, la forme la plus pauvre des logements de fortune, chaotiques, mal desservis à tous points de vue. D'où la qualification d'habitat précaire avec des assemblages-maisons faits de matériaux de récupération, morceaux de contre-plaqués, écorces d'okoumé, vieilles tôles ondulées ramassées par-ci et par-là. Des endroits sans éclairage public, marqués d'une raréfaction ou absence de canalisation d'eau potable. Néanmoins chaque campement présente des particularités comme nous le verrons.

Tableau 8: caractéristiques générales des campements d'Akanda

NENDE	MOKA	KENDJE	LIMBE
Communauté de pêcheurs nigériens Idjo environ 200 personnes % de personnes en situation irrégulière : <90	Communauté de pêcheurs nigériens Idjo Environ 300 personnes, % de personnes en situation irrégulière < 75	Communauté de pêcheurs nigériens Idjo environ 50 personnes % de personnes en situation irrégulière < 90	Communauté de pêcheurs nigériens Yoruba Environ 200 personnes % de personnes en situation irrégulière < 75
Campement insulaire, accès par voie maritime	Campement côtier, assez bien aménagé, pas de réseau routier praticable, accès par voie maritime	Campement côtier, accès par voie maritime	Campement côtier, accès par voie maritime
Habitat très précaire	Habitat précaire et rustique, présence de groupe électrogène	Habitat très précaire	Habitat précaire et rustique
Absence d'eau potable, ravitaillement à Libreville	Absence d'eau potable	Absence d'eau potable	Absence d'eau potable, eau de puits
Principale activité : pêche maritime artisanale	Principale activité : pêche maritime artisanale	Principale activité : pêche maritime artisanale	Principale activité : pêche maritime artisanale
Activités secondaires : transformation (fumage, salaison), commerce	Activités secondaires : transformation (fumage et salaison), commerce	Activités secondaires : transformation (fumage), commerce	Activités secondaires transformation (fumage), commerce

Sources : .Nyinguéma Chancia, enquêtes de terrain 2010, 2012.

3.5.1.2 Situation, sites et caractéristiques géographiques des campements

Les villages de Moka, Nende Nkédjé et Libe se trouvent dans la baie de la Mondah située entre l'estuaire du Gabon et le Rio Muni, dans la province de l'Estuaire.

Reconnus comme campements de pêcheurs littoraux, ces espaces occupent le bord de mer. Ils ne disposent pas d'accès routier et les déplacements ne peuvent donc se faire que par voie fluviale depuis les différents embarcadères d'Ambowet, de Bac aviation, Cocobeach entre autres en empruntant la rivière Tsini ou à partir du Cap-Esterias.

Nendé ou Petite Assimba

L'île de Nendé fait partie d'un regroupement de deux îles dites Assimba , la grande et la petite. Elle s'étend environ sur 4 km de long pour 2 km de large. Lorsqu'on accoste sur l'île on se rend compte qu'elle est protégée de l'érosion par une dalle de latérite à 80 % environ de sa surface (les 20 % restants sont occupés par la mangrove). Cet amas de latérite confère à l'île une forme légèrement conique. Les habitations de pêcheurs occupent la majorité de l'espace insulaire. Bon nombre d'habitations sont situées à moins de 5 mètres du rivage. Un semblant de végétation primaire résiste plus ou moins aux occupations humaines notamment des arbres fruitiers tels des cocotiers. La mangrove a pratiquement disparu.

Planche 2: aperçu de Nendé



Nendé vue du ciel



Nendé de face



Principal point d'accostage à Nendé



Une vue de quelques habitations de Nendé

A première vue, Nendé ressemble à un îlot perdu à l'embouchure de l'estuaire du Gabon. Or sa localisation hautement stratégique du fait qu'il y a un accès direct depuis les côtes nigérianes lui vaut depuis des décennies un assaut constant de clandestins et un regain d'intérêt de la Marine Nationale au point de la réquisitionner en 2013.

Clichés : Nyinguéma Chancia 2012, ANPN, 2011

Nkendjé

Le campement de Nkendjé situé à 15 min de Nendé se localise à l'embouchure de la Nzémé. C'est un campement étalé et divisé en deux parties, Nkendjé 1 et Nkendjé 2. Il s'étend sur environ 2 km et est complètement entouré par la végétation. Il fait directement face à la mer et est établi à moins de dix mètres du rivage.

Planche 3: Aperçu de Nkendjé I et II



Un aperçu au loin de NKendjé I ET II



La plage de Nkendjé II

Des trois campements des pêcheurs nigériens, Nkenjé est le moins peuplé. Il est situé à environ 10 min de Nendé. La communauté de Nkenjé effectue de nombreuses migrations circulaires vers Nendé du fait de la proximité, mais aussi pour s'approvisionner en eau et autres petites denrées. Contrairement aux autres, il n'y a ni épicerie, ni groupe électrogène ni place centrale pour la chefferie.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

Moka

Au sein du Parc National d'Akanda, le campement de Moka apparaît comme le plus grand en matière de population et d'habitat et le mieux structuré. Il est situé à 30-45 minutes de navigation de Nendé. Le village de Moka est situé à l'Ouest de la baie à l'embouchure de la rivière Moka et au centre de la baie de la Mondah.

Planche 4:aperçu de Moka



Le débarcadère de Moka



L'entrée du campement

Le fait pour Moka d'être adossé à la forêt dense, lui permet assez facilement de camoufler l'arrivée ou la présence de nouveaux clandestins.

Clichés :Nyinguéma Chancia, 2012

Limbé

La particularité du campement de Limbé est qu'il se situe dans la périphérie du parc. En effet selon le zonage en vigueur, Limbé se retrouve dans la Zone 1. Bien que ne subissant pas la même pression en matière de surveillance de la part des écogardes, ces derniers ont un droit de regard sur les activités qui s'y déroulent.

Planche 5 : Limbé et sa plage



La plage de Limbé de loin



La plage de Limbé de près

Limbé possède pratiquement le même avantage forestier que Moka à la grande différence qu'il ne subit pas la même pression que les autres campements étant donné qu'il est à la périphérie de parc.

Clichés :Nyinguéma Chancia,2012

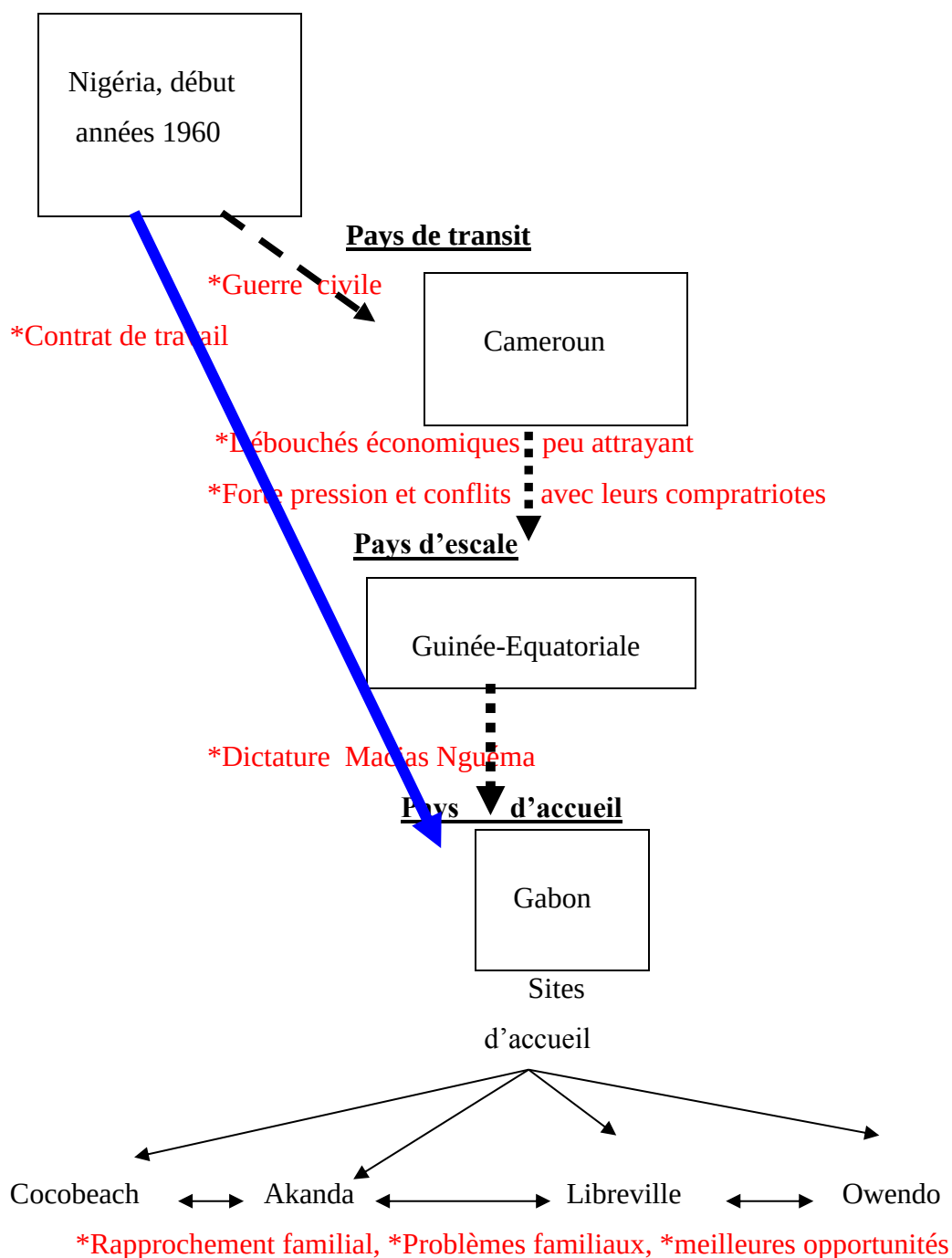
3.5.2. L'environnement social des communautés de pêcheurs

3.5.2.1 L'installation des primo pêcheurs dans Akanda , selon les pêcheurs

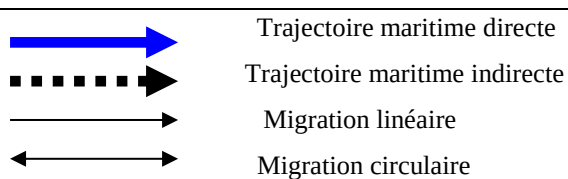
L'île de Nendé, aussi appelée Assimba est située au centre de la Baie de la Mondah et accueille en son sein un village qui porte le même nom. À l'origine il était habité par des populations autochtones, notamment des Sékyani. Actuellement elle est occupée à plus de 90% par des populations nigérianes de l'ethnie Idjo. D'après plusieurs sources, les primo pêcheurs nigériens sont arrivés durant les années 1960. Selon notre entretien avec le chef de communauté nigérienne, chef Moïse, son père serait arrivé sur l'île en 1966 fuyant la guerre du Biafra. À son arrivée, l'île était occupée par la famille Ngongé. Il demanda à cette dernière l'autorisation de s'y installer, autorisation accordée qui lui permit de faire venir des proches afin de fuir la guerre. En peu de temps, l'île fut occupée par une centaine de personnes. La famille Ngongé quitta l'île et il ne resta plus que la communauté de pêcheurs nigériens qui s'était bien élargie avec femmes et enfants. Toutefois une commerçante mareyeuse gabonaise Maman Etoudi, à force d'aller et venir entre Libreville et Nendé pour ses besoins de ravitaillement en poisson frais, finit par prendre un lopin de terre pour y construire une maison en planche (laquelle est louée par les services des Parcs Nationaux afin d'y loger le Conservateur et ses équipes). Lorsque nous l'avons rencontrée en 2010, elle nous informa qu'elle venait régulièrement depuis plus de 20 ans. La plupart des primo-pêcheurs expliquent leur départ par leur fuite de la guerre du Biafra, leur projet d'installation pérenne n'était pas forcément tout tracé. En effet, certains se sont arrêtés d'abord au Cameroun, pays frontalier du Nigéria puis ont fui les tensions avant de s'arrêter en Guinée Equatoriale où la dictature de Macias Nguéma a précipité les départs vers le Gabon, notamment à Cocobeach et Nendé, puis vers les autres campements. L'installation sur les autres campements s'est également basée sur le regroupement ethnique. En effet la plupart des campements de pêcheurs sont mono ethniques. Le bouche à oreille et les indications des divers emplacements de villages gabonais par les autochtones ont permis à bon nombre de primo-pêcheurs d'aller à la rencontre des communautés gabonaises, toujours avec l'autorisation de s'y installer.

Figure 6 : constitution des communautés de pêcheurs dans Akanda à partir de la migration des primo pêcheurs

Pays d'origine



Légende



***Contexte ayant favorisé le départ ou l'arrivée de pêcheurs**

Source : Nyinguéma Chancia, 2010, 2012, enquêtes de terrain.

3.5.2.2. Regroupements familiaux au sein des communautés de pêcheurs

Durant leurs périple migratoires, la plupart des primopêcheurs arrivent seuls et ainsi vivent comme des célibataires pendant quelques mois, voire plusieurs années. En effet d'après les coutumes, *« les pêcheurs n'amènent jamais leur femme à l'étranger »* (Jeay, 1984). Après avoir reçu les autorisations d'installations des familles autochtones, et après avoir évalué les potentialités de leur nouvelle terre d'accueil, les pêcheurs retournent dans leur pays d'origine afin d'y chercher femmes, enfants et *parents*, ou s'organisent pour les faire venir le plus souvent par voie maritime. L'arrivée des proches permet aux pêcheurs de mettre fin à leur solitude, de consolider la cellule familiale, mais surtout de renforcer l'entreprise familiale basée sur la pêche artisanale et les activités annexes. Ainsi, se sont constituées petit à petit les communautés de pêcheurs. Il faut néanmoins souligner que derrière la notion de regroupement familial, se cache l'immigration clandestine pure et simple. Certains pêcheurs rencontrés distinguent immigration clandestine et regroupement familial ou même la bonne immigration clandestine et la mauvaise. En effet, lors d'un entretien avec chef Moïse, ce dernier nous a informé que *« quand on fait venir nos familles ou nos parents on ne pratique pas vraiment l'immigration clandestine, car c'est notre famille qui vient nous aider, et nous aussi nous les aidons. L'immigration clandestine, c'est faire venir des personnes étrangères, qui doivent payer cher leur passage, et se débrouiller. Mais c'est vrai qu'avant il y avait beaucoup d'immigration clandestine ici à Nendé »*. Ces propos nous ont laissée quelque peu dubitative : nos interlocuteurs s'exprimaient avec une certaine naïveté ou alors tentaient-ils d'amoindrir leur participation dans le fait migratoire ? Concernant la distinction entre la bonne et la mauvaise immigration, il s'agit apparemment de l'implication *massive et sauvage* de la communauté nigériane. D'après certains pêcheurs béninois *« ce sont les Nigériens qui font venir tout le monde et n'importe qui le plus souvent. Quand on parle de l'immigration clandestine et du grand banditisme au Gabon, c'est toujours eux qu'on voit. A cause d'eux on nous confond tous. Mais ceux qui souffrent beaucoup ce sont les Ghanéens ; comme eux aussi ils parlent leur anglais là »*.

3.5.2.3 L'organisation de la vie sociale

Nendé a à sa tête un chef, le chef Moïse, arrivé en 1966. Il y a une élection tous les cinq ans. Il est secondé par un(e) adjoint(e), un(e) secrétaire et un chef des Jeunes. De même il y a un chef religieux qui officie lors des messes et autres célébrations religieuses et un attaché consulaire qui fait régulièrement des comptes-rendus aux autorités nigérianes basées à Libreville. Les journées à Nendé sont rythmées par la pêche dans les environs du Parc et la

commercialisation des produits récoltés dans les débarcadères des zones urbaines. En dehors de la pêche, les hommes se livrent à la réparation du matériel de pêche : filets, moteurs ou se retrouvent pour jouer aux dames et discuter autour d'un verre. Les femmes quant à elles s'occupent de leur progéniture, cuisinent, font la lessive, se tressent ou se retrouvent parfois pour discuter. Les enfants vivant sur l'île ne sont pas scolarisés. Ils passent leurs journées à s'amuser, se promener, ramasser des coquillages, des crabes et autres mollusques et aiment également se baigner plusieurs fois par jour. Toutefois, certaines familles parviennent à scolariser leurs enfants, notamment à Libreville. En effet il existe un marchandage entre ces dernières et certaines familles gabonaises : en échange de la garde et /ou l'hébergement d'un enfant de pêcheur pendant l'année scolaire, le pêcheur fournit à ladite famille, environ tous les week-ends, cinq à dix kilos de poisson soit frais, soit fumés, ou salés gratuitement.

En ce qui concerne les conditions de vie au sein des campements, elles sont assez rudes. En effet, il n'y a pas d'eau potable ni d'électricité (sauf à Moka). L'eau potable doit être puisée, ou récoltée lors des pluies ou ramenée lors des voyages effectués à Libreville avec d'autres ravitaillements. En ce qui concerne l'éclairage, les populations ont parfois recours à des groupes électrogènes, à des lampes et des torches. On rencontre parfois de petites épiceries tenues par un membre de la communauté qui fournit quelques denrées alimentaires et autres ustensiles. On y retrouve à chaque fois un bâtiment qui fait office d'église.

Planche 6 : un aperçu des conditions de vie dans les campements d'Akanda



Des bidons d'eau potable à Nendé



Puits creusé à Limbé



Eau puisée à Limbé



Antenne parabolique à Moka



Salon du chef à Moka



Sanitaires à Kendjé



Cabane éclairée à Moka



Meubles rudimentaires à Kendjé

Malgré ces conditions de vie dures, beaucoup de pêcheurs estiment qu'ils s'en sortent mieux que s'ils étaient restés dans leur pays d'origine. D'où le fait pour nous d'évoquer une pauvreté relative dans la mesure où la pauvreté apparente vécue au Gabon est moins pénible que celle des pays d'origine.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

En ce qui concerne l'habitat, la plupart des bâtis sont élaborés à partir de matériaux de récupération, en paille ou en planche. Après observation, nous avons constaté qu'il n'existe pas d'habitation en ciment. Le matériel utilisé et l'aménagement des habitations sont assez caractéristiques des campements. Il n'y a pas d'aménagement particulier : des pistes relient les différentes habitations, ces dernières sont le plus souvent tassées ou regroupées voire collées les unes aux autres. La dimension et les matériaux utilisés sont proportionnés aux moyens du propriétaire, à son statut matrimonial et familial, à son ancienneté et à la conception qu'il a de son lieu d'habitation.

Toutefois, dans ce paysage hétéroclite, le campement de Moka fait figure d'exception. En effet, une fois le débarcadère franchi, on est frappé par son aménagement. Une allée centrale relativement large fait office de *boulevard* (cf planche 8), la plupart des constructions sont en planches et elles sont réparties de part et d'autre de l'allée principale. Une certaine distance a été respectée entre les différentes habitations. Ces dernières sont d'ailleurs numérotées (planche 8 op.cit.) suite à un recensement réalisé par les autorités du département auquel est rattaché le campement. Il faut souligner que le campement de Moka d'après les informations recueillies, est de loin le campement le plus grand en terme de superficie et population. Les autorités avaient décompté environ mille personnes, dont plus de la moitié vivaient en situation illégale dans les années 1990. Ce qui a conduit à sa destruction plus de trois fois et par la même occasion au déguerpissement des populations. Mais, la nature ayant horreur du vide, ces mêmes populations revenaient à chaque fois. Lors de la dernière vague d'installation, les communautés de pêcheurs dans l'espoir d'être mieux considérées des autorités locales suivirent les instructions de ces dernières qui leur demandèrent de s'installer « proprement ». Ainsi, cela plaiderait leur cause et montrerait leur volonté de « s'intégrer ». Cette volonté d'intégration s'est donc matérialisée en partie par le respect de ces quelques consignes édictées par les autorités.

Planche 7 : Moka un campement mieux structuré



Le « boulevard » de Moka



Un exemple de maison immatriculée à Moka

Après avoir été détruit plusieurs fois pour cause de lutte contre l'immigration clandestine et les trafics, Moka a su s'ériger dans une certaine mesure en campement modèle de par son aménagement.

Clichés : Nyinguéma Chancia

Planche 8:habitat rudimentaire et précaire



Bâti en paille



Bâti en planche



Bâti en tôle



Bâti en planche et tôle sur pilotis



Eglise et école en tôle



Bâti en bâche , tôle et planches

L'aspect rudimentaire des habitations, pour beaucoup de pêcheurs, s'explique par diverses raisons : la pauvreté, l'inutilité d'investir sur place, le nomadisme.

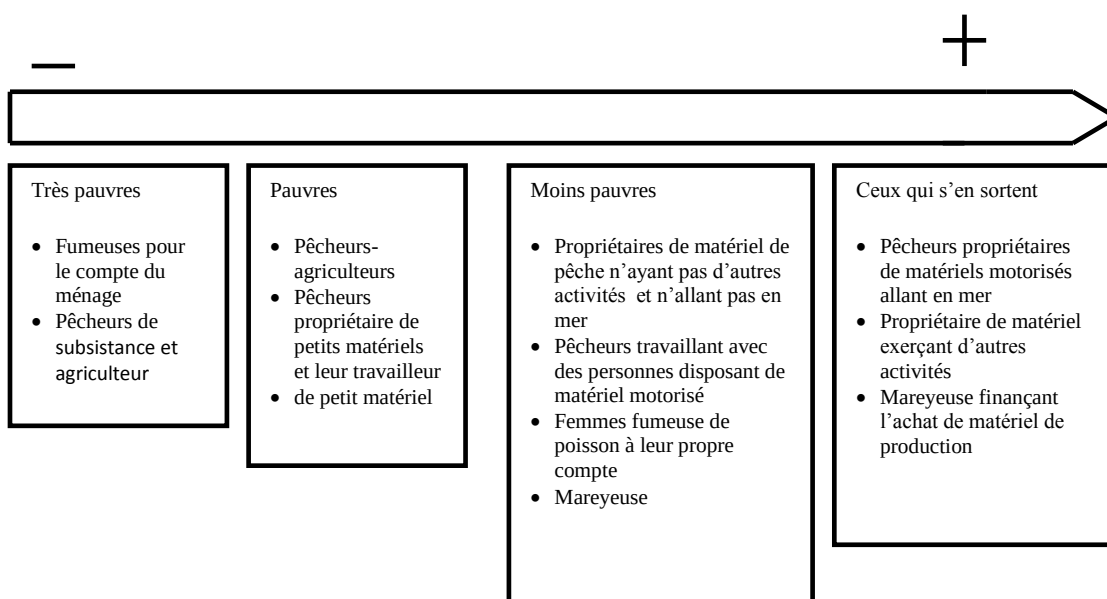
Clichés :Nyinguéma Chancia,2012

3.5.2.4 Les revenus des différents acteurs de la filière pêche maritime artisanale : entre pauvreté relative et pauvreté absolue

Le problème de la pauvreté se pose avec acuité dans ces communautés ; en effet, on peut la hiérarchiser selon les profils des pêcheurs. Les propriétaires de pirogue paraissent les plus nantis. La moitié des prises leur reviennent lorsqu'ils vont en mer, alors que les deux ou trois membres d'équipage se partagent l'autre moitié. Ils ont les moyens *d'envoyer de l'argent au pays*. Les 31 enfants du village de Moka, où il n'y a aucun service médical, vont eux dans une école informelle, des bancs sous un toit en tôle. Les cours sont assurés par le pasteur pentecôtiste et une assistante de 19 ans pour 3.000 F CFA par mois et par enfant.

Lors des différentes discussions de groupe, les artisans de la pêche, de par le profit qu'il tire de l'activité ont été classés du plus pauvre au plus riche par les communautés elles-mêmes et les représentants des institutions. A ce propos, une étude de Noel Ovono Edzang en 2003 a permis de classer les artisans de pêche en quatre sous-groupes qui sont : les très pauvres, les pauvres, les moins pauvres et les gens qui s'en sortent. Le schéma suivant permet de catégoriser les quatre groupes :

Figure 7 : typologie de la pauvreté chez les communautés de pêcheurs



Conception : Ovono Edzang N., 2003.

- **Les très pauvres** : ce groupe est composé de femmes qui fument et revendent le poisson sur place dans les campements pour le compte du ménage ; elles sont majoritairement des femmes nigérianes. Outre ces femmes, les personnes qui font la pêche de subsistance et une agriculture de subsistance font également partie de cette catégorie. Mais on y retrouve surtout des Gabonais.

- **Les pauvres** : les pêcheurs-agriculteurs et les pêcheurs, propriétaires de petits matériels de pêche (pirogue sans moteur, quelques filets) font partie de ce groupe. On y enregistre les pêcheurs payés à la part par les patrons propriétaires de petits matériels.

- **Les moins pauvres** : ce groupe est composé des femmes qui achètent dans les campements, du poisson frais et de celles qui sont spécialisées dans le commerce du poisson fumé (mareyeuses ou revendeuses). Nous avons également dans ce groupe, les propriétaires de pirogues motorisés de pêche n'ayant pas d'autres activités génératrices de revenus et qui ne vont pas en mer. Il s'agit principalement des Gabonais en retraite et de quelques étrangers qui ne sont plus en âge d'aller en mer. Les pêcheurs payés à la part et travaillant avec des personnes possédant des pirogues motorisés sont dans ce groupe.

- **Ceux qui s'en sortent** : ce groupe est composé des pêcheurs employeurs motorisés disposant de leurs propres matériels et allant en mer et des femmes commerçantes (mareyeuses) qui financent l'achat du matériel de production et les autres activités de pêche des hommes. (Ovono, op.cit).

Cette pauvreté visible exerce justement un sentiment de répulsion chez de nombreux Gabonais et même étrangers. De même, cela contribue à marginaliser ces populations.

Malgré cette situation, selon certaines autorités, la relative pauvreté des communautés de pêcheurs, surtout nigérianes, est un secret de polichinelle. En effet, leur apparence et conditions de vie ne sont pas à proprement parler une stratégie visant à les plaindre, mais y contribuent d'une certaine façon vis-à-vis des autorités. Ce qui expliquerait par ailleurs leur incapacité à se loger, scolariser leurs enfants, acheter régulièrement du matériel de pêche, se nourrir correctement, mais surtout sortir de la clandestinité en payant carte de séjour, quittance, caution de rapatriement etc.

Pour en revenir à leurs revenus, il faut avouer qu'ils soulignent à qui veut l'entendre la véracité de leur pauvreté, mais lorsqu'ils sont soumis à la question crue de leur gain ou salaires, un mystère semble les entourer. Néanmoins, il apparaît que les pêcheurs sont rémunérés sur la base d'un système particulier dit « système traditionnel à la part ». Selon Chaboud *et al.* (1991), il s'agit d'un mode de répartition des gains issus exclusivement de la part du poisson pêché. La part de la pêche est un pourcentage calculé à partir des résultats de l'exploitation, après déduction des frais communs constituant l'ensemble des dépenses effectives de la marée comme celles relatives au matériel de pêche, au carburant, à la glace, aux vivres, etc. (Lembé, 2014). Cependant, ces revenus sont très fluctuants. Ils dépendent d'une part des quantités de prises capturées et du rôle de chaque marin lors des différentes sorties de pêche. Il est donc logique que ceux qui investissent le plus, matériellement comme financièrement, c'est-à-dire les propriétaires-pêcheurs se réservent la part la plus importante. Mais les revenus dépendent également de la valeur commerciale des captures et de leur état de conservation lors du débarquement. D'où la vulnérabilité des marins et l'instabilité de leurs salaires. Les manques à gagner peuvent être fréquents et parfois proviennent de motifs aléatoires

Dans sa thèse récente, Aline Lembé (2014) donne une idée assez précise et concrète des revenus perçus selon les type de pêche, l'équipage, le matériel. Nous nous sommes intéressés à la technique de la senne tournante (Tableau 10), car développée pour le prélèvement de masse des espèces pélagiques, dont l'ethmalose (*ethmalosa fimbriata*) qui constitue 80% des prises et les espèces très prisées par les populations locales telles que le machoiron (*arius heudeloti*), le bossu (*cromileptes altivelis*). Elle nécessite des sorties quotidiennes et l'écoulement immédiat des prises étant donné que les équipements utilisés ne permettent pas une conservation plus longue pour un volume de capture important.

Cette étude relève ainsi qu'une sortie de pêche peut rapporter environ 96 000 FCFA. Sur ce montant, le propriétaire s'octroie le tiers de la recette totale, soit 32 000 FCFA, auquel s'ajoute la somme de 2 460 FCFA étant donné son statut de pêcheur, ce qui lui fait un montant de 34 460 FCFA par sortie. Elle indique que cette somme est par la suite multipliée par 4, équivalent au nombre de marées par semaine, puis multiplié à nouveau par 4. Ce qui donne un revenu mensuel de 551 360 FCFA. Par son statut de propriétaire, donc principal investisseur, son investissement peut être amorti au bout de 2 ans en moyenne. Quant au salaire du pêcheur, il est de 2 460 FCFA par marée, soit le tiers restant divisé par 13 en comptant le propriétaire doublement pêcheur. Ce qui revient à un revenu mensuel de 39 360 FCFA.

Tableau 9 : compte moyen d'exploitation d'une unité de pêche à la senne tournante

Dépenses	Coûts FCFA	€
Achat pirogue 12 m	3 000 000	4 573
Ballot de filet <i>awasha</i>	500 000	762
Achat du moteur 40 cv	1 800 000	2744
Carburant	50 000	76
Dépenses diverses (glace, appâts, vivre, pharmacie)	30 000	45
Coût des dépenses	5 380 000	8 201
Composition de la production		
Ethmalose	200kg. vendu par cuvette de 10 kg à 2000 FCFA= 40 000	61
Machoirion	1200 FCFA/kg 30kg=36 000	55
Divers	1000 FCFA/kg 20kg=20 000	30
Recette totale	96 000	146
Equipage		
Propriétaire-pêcheur (1)		
Pêcheurs (12)		
Revenu moyen mensuel du propriétaire	551 360	840
Part moyen mensuel du matériel	512 000	780
Revenu moyen mensuel pour chaque pêcheur	39360	60

Source : Lembè A. (2014)

Cette disparité criante entre différents profils de pêcheurs est perceptible également dans d'autres types de pêche. Si bien qu'elle donne un aperçu d'ensemble des revenus selon les professions :

Tableau 10 : aperçu global des revenus mensuels des acteurs de la pêche maritime artisanale au Gabon

INTITULE	Acteurs	Revenus en f cfa	Equivalence en euros
Pêche à la senne	Propriétaire	551 360	840
	Pêcheur	39 360	60
Pêche à la ligne	Propriétaire	112 000	171
	Pêcheur	56 000	85
Commercialisation	Commerçante	58200	89

Source : Lembè A. (2014)

Le constat qui se dégage est que ce sont les propriétaires-pêcheurs qui ont les meilleurs revenus, surtout ceux de la senne, puis viennent ceux de la pêche à la ligne, suivis des commerçantes et enfin les pêcheurs.

On retiendra que ces professionnels ont des revenus globalement faibles qui ne leur permettent pas de vivre convenablement. D'où la nécessité pour eux de chercher à diversifier leurs revenus tout en sachant que nombreux parmi eux ont une capacité avérée d'adaptation extérieure au secteur.

En discutant avec un jeune pêcheur de Moka, Chewel, il nous a confié que *« ce n'est pas n'importe qui, qui monte dans la pirogue et va pêcher. C'est dur, c'est la souffrance. Mais c'est (plus) mieux ici. C'est seulement les vrais hommes ou bien ceux qui n'ont pas le choix d'aller se débrouiller en ville à cause aussi des papiers »*.

Ce besoin de revenus supplémentaires inciterait ainsi nombre d'entre eux à développer des petits commerces, ou de l'agriculture, mais aussi des activités illégales tel le vol et brigandage maritime, le trafic de clandestins, l'exportation incontrôlée de poisson fumé (Marine Nationale, 2012).

3.6. Le campement du Pont Nomba ou le plus grand campement de pêcheurs allogènes du Gabon

Le choix porté sur le site de pont Nomba tient au fait qu'il s'agit du plus grand campement de pêcheurs allogènes du Gabon d'une part, et d'autre part, que c'est un campement hétérogène situé en pleine zone urbaine de la commune d'Owendo. L'une de ses particularités est... qu'il n'existe plus. (Nous déclinons plus tard les raisons qui ont conduit à la destruction de ce dernier).

Concernant donc Owendo, cette dernière, deuxième ville de l'Estuaire, est limitée, au nord, par la rivière Lowé qu'enjambe le Pont-Nomba (d'où est tiré le nom du campement) de 108

mètres de long ; au sud, par la pointe Owendo et le port à bois ; à l'ouest, par l'estuaire du Gabon ; et à l'est, par la rivière Igoumié. Son statut administratif lui confère la fonction de deuxième commune de la province de l'Estuaire.

La ville d'Owendo est drainée par deux rivières principales : au Nord, la Lowé avec un écoulement de direction Nord-Ouest, et la rivière Igoumié, située à l'Est, coulant du Nord au Sud, vers la mer, dans une zone marécageuse. Hormis ces deux rivières, on note l'abondance des marécages due aux nombreux cours d'eau qui enrichissent le réseau hydrographique de la région.

Née autour du port, la commune d'Owendo se développe sur un site de plaine côtière facilement aménageable et propice à l'activité économique. Grâce à sa situation de contact, cette ville constitue ainsi un point de rupture de charge. Aussi, l'essentiel du commerce international du pays dépend de ce contact entre la terre et la mer. Dans ce campement, l'établissement des maisons s'est fait le long de la rivière la Lowé. Concernant les communautés de pêcheurs étrangers, Pont-Nomba était divisé en deux secteurs : le premier abritant les Nigériens ; et le second, les Béninois. Les deux groupes se seraient établis presque en même temps, en 1972 (Sindzi 2006).

Il faut préciser que la population de Pont Nomba a longtemps varié du fait des déguerpissements, départs, déménagements et autres mouvements.

D'après l'étude de Patinon Y.L. en 1985, Pont-Nomba, selon les déclarations des pêcheurs, comptait 900 habitants pour sa partie nigérienne.

Or, après l'événement de 2002, la Cellule Statistique de la direction des Pêches Artisanales, lors de son enquête cadre 2003, donne un effectif de 120 pêcheurs nigériens et 104 mareyeuses. La partie béninoise dénombrait, elle, 176 pêcheurs et 84 mareyeuses. Soit environ 500 habitants sur ce site. On y notait aussi la présence d'autres nationalités : huit Gabonais, dix-sept Ghanéens, un Cap-verdien, un Camerounais⁴⁸.

Enfin, lors de nos enquêtes de terrain en 2010, la population de Pont Nomba n'était plus estimée qu'à un peu plus de 300 personnes.

Les pêcheurs de la région de l'Estuaire, en général, et ceux de la commune d'Owendo en particulier, viennent de différents horizons et forment des groupes extrêmement soudés et solidaires. Regroupés en des villages, ils exercent, en dehors de la pêche, d'autres activités parallèles. Dans ces cités, le nombre des pêcheurs nigériens est, d'une manière générale, supérieur à celui des autres nationalités. A l'instar de la diversité ethnique, les pêcheurs ont

⁴⁸ Direction des Pêches Artisanales : cellule statistique, enquête cadre, 2003.

un caractère linguistique commun. Cette unité linguistique les aide à communiquer, à se comprendre, quand ils se déplacent d'un site à un autre. C'est le cas de la langue Yoruba parlée par tous les pêcheurs.

Concernant l'habitat des communautés, les plus représentatives sont ceux des Nigériens et des Béninois. Le critère quantitatif justifie notre nécessité de décrire uniquement les villages de ces communautés. Ceux des autres entités tirent leurs traits des communautés majoritaires.

Les quartiers des communautés béninoises étaient groupés, avec des habitations en matériaux de misère, construites sur la plage, en bordure de l'eau, afin de mieux suivre les mouvements de la marée. Il y avait aussi quelques maisons en dur. L'impression générale qui se dégagait, lorsqu'on pénétrait dans ces cases était qu'elles étaient légères, aérées, bien ventilées (Sindzi, 2006) ; elles étaient de forme rectangulaire et disposées soit en rond ou en carré. Une position leur offrant une cour intérieure. C'est à l'intérieur de ces cours que l'on trouvait les différents fours ou fumoirs. Le plus souvent, la maison du chef était située au centre. Cet emplacement lui permettait d'avoir une vue panoramique sur toutes les autres habitations.

Les villages nigériens étaient également groupés, mais particulièrement étalés en long. En venant de la mer, ce qu'on pouvait d'abord apercevoir était leurs fumoirs. Leur positionnement avait pour mission de protéger les habitations installées en arrière-plan contre les inondations et les périodes de marée haute. Dans cet environnement, les cases étaient plus ou moins modernes avec poteaux et sous-bassement en ciment. Et elles étaient beaucoup plus grandes que celles des Béninois. La planche 9 montre le type d'habitat des communautés nigérianes.

Planche 9: l'habitat à Pont Nomba



Les villages de pêcheurs se caractérisaient par un habitat groupé situé sur le littoral. L'aspect le plus remarquable était le mode de construction des maisons. La quasi-totalité de ces maisons étaient bâties avec des matériaux de fortune. Dans ces maisons étroites, on y dénombrait des familles nombreuses, nombre de pêcheurs étaient des polygames.



Clichés : Sindzi P. (2006) ; Nyinguéma Chancia (2010).

3.7. Les campements de Cocobeach : des campements en zone frontalière

Les campements de Cocobeach à l'instar de la majorité des campements de pêcheurs se situent à la périphérie de la ville. L'une des particularités est qu'on peut y accéder par voie navigable, à pied ou par véhicule. On y retrouve principalement deux nationalités : Béninois et Nigériens. Deux grands campements constitués de ces communautés de pêcheurs sont donc identifiables : Lémé et Massamboué.

Une autre particularité des campements de Cocobeach est qu'ils se situent à proximité des eaux et du territoire équato-guinéen. Ainsi, on observe parfois des commerçants équato-guinéens venant se ravitailler en poisson frais, fumé ou salé. De même, il arrive que certains pêcheurs ou mareyeurs viennent écouler leurs produits à Kogo. L'une des difficultés des pêcheurs était de prélever la ressource sans franchir les eaux équato-guinéennes. Si ces

derniers étaient appréhendés, ils devaient payer des amendes aussi bien pour le compte de la Guinée-Equatoriale que pour celui du Gabon.

Du fait de la proximité avec la ville de Cocobeach, les conditions de vie de ces communautés sont beaucoup plus acceptables que celles situées dans Akanda. On y trouve de l'eau et de l'électricité dans une bonne partie des habitations, ou au moins des pompes publiques. La plupart des enfants sont scolarisés, bon nombre de jeunes adultes et notamment les hommes trouvent d'autres débouchés commerciaux en dehors de la pêche à Cocobeach, Kango, Ntoun ou Libreville. Les populations nigérianes plutôt anglophones s'expriment globalement dans un français assez fluide, contrairement à celles de Nendé et Kendjé. Bien que le village de Massamboué comporte deux communautés, il existe certes des échanges, mais en ce qui concerne la pêche et ses activités annexes, ces dernières ne se mêlent pas.

En ce qui concerne le campement de Lémé, il est relativement éloigné de Cocobeach ; on peut y accéder par voie terrestre à marée basse. On y trouve quelques couples mixtes et également des constructions en ciment, mais elles sont assez rares.

Planche 10 : les communautés béninoise et nigériane de Massamboué

La partie béninoise

La partie nigériane



L'entrée du campement côté béninois



A l'entrée du campement nigérian



Des filets séchant



Un fumoir à sardines



Une pirogue béninoise



Une pirogue nigériane côté nigérian

Les communautés béninoises et nigérianes de Massamboué vivent en bonne intelligence entre elles et avec les autorités locales avec leur culture propre. L'accès aux campements est relativement aisé. Les lieux sont plus conviviaux et les habitants ne semblent pas être constamment sur le qui-vive. Il y a contact, mais pas de brassage de populations (on remarquera même que les pirogues ne sont pas confondues). Néanmoins bon nombre de pêcheurs béninois interrogés soulignent le fait que le discrédit est jeté sur l'ensemble des communautés des pêcheurs environnantes à cause des activités illicites dans lesquelles trempent de nombreux Nigériens.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

Planche 11:le campement de Lémé



Débarcadère et fumoirs



Sardines fumées dans un fumoir



Antenne satellite et câbles d'électricité



Des antennes paraboliques



Une nacelle de stockage et transport de sardines fumées

Lémé est un campement nigérian assez spacieux, constamment inondé à bien des endroits. Plusieurs habitations sont pourvues en électricité et en antennes paraboliques. Les toitures sont parsemées de câbles électriques distendus frôlant le plus souvent le sol humide, ce qui fait naître un danger permanent. L'éthmalose fumée est produite en très grande quantité, ce qui fait de Lémé l'un des plus gros producteurs des environs.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012

Section 3. Les campements de pêcheurs allochès comme révélateurs et réceptacles de migrants clandestins

Les communautés de pêcheurs seraient issues de trois vagues de migration comprises entre les années 1950-1960, 1970-1980 et les années 2000. Leur installation massive et successive sur l'espace littoral succéderait à la sédentarisation datant environ d'une quarantaine d'années des groupes ethniques autochtones de la province. Après enquêtes, observations et lectures, il apparaît bien évident que les communautés de pêcheurs étrangers participent de près ou de loin à l'alimentation du phénomène de l'immigration clandestine, bien qu'il y ait d'autres canaux. Cependant, cette implication avait originellement le but de constituer des communautés mais de nombreuses circonstances ont contribué à la perversion du phénomène.

Planche 12 : les services de l'immigration à Cocobeach, à un jet de pierre de la majorité des campements de pêcheurs (Akanda, Cocobeach) et des populations de la ville de Kogo (Guinée –Equatoriale)



L'antenne locale des services de l'immigration à Cocobeach



Le matériel de surveillance et de lutte contre l'immigration clandestine

Malgré la proximité des services de l'immigration avec bon nombre de sites de débarquement, le phénomène de l'immigration clandestine prend toujours de l'ampleur et ne dissuade pas les passeurs.

Clichés : Nyinguéma Chancia,

2012.

3.8. Des réseaux aux organisations criminelles

3.8.1 L'importance capitale des « réseaux »

« Souvent assimilé à des trafics à la valise, le réseau évoque dans la vulgate des activités souterraines, invisibles au commun des mortels, en un mot trop cachées pour être honnêtes. Et cela est sans doute encore plus vrai lorsque l'on parle de réseaux de migrants. Sont alors convoqués tous les fantasmes concernant le communautarisme, l'immigration clandestine, les filières mafieuses, l'intégrisme religieux, les solidarités ethniques, l'auto-ségrégation... Les réseaux sociaux, y compris lorsqu'ils regroupent des individus de même origine, sont pourtant bien au-delà de ces représentations fantasmatiques. Ils forment d'abord et avant tout la première strate d'une solidarité indispensable pour qui espère survivre dans une société que l'on découvre, où tout est difficulté, depuis l'apprentissage de la langue en passant par les problèmes de logement, la recherche d'un emploi, les relations avec les autorités, l'administration, les autochtones. »

Ces propos de P. Dewitte (2004) illustrent bien la complexité de la notion de réseau, de même que le rôle central qu'elle occupe dans la stratégie globale des migrations clandestines. La première partie de cette définition du réseau présente la partie criminalisée, sinon obscure, de la perception du réseau en ce qui concerne l'immigration clandestine. La seconde partie présente le caractère primordial du réseau dans la vie en société et pour la cohésion du groupe. Il apparaît donc que le réseau est incontournable en ce qui concerne l'immigration clandestine. En amont on retrouve les réseaux familiaux et les réseaux criminels.

Les réseaux familiaux contribuent au départ du candidat à l'immigration clandestine. D'une part il y a la pression exercée afin que ce dernier se décide à tenter l'aventure, d'autre part il y a une solidarité qui se forme au moyen de cotisations financières réunies pour la traversée. Il arrive que les deux rôles des réseaux familiaux se rejoignent.

De même, leur importance est fondamentale notamment dans les secteurs économiques informels. Par exemple, lorsqu'un migrant se voit refuser un prêt bancaire, mais parvient tout de même à réunir un capital grâce aux relations qu'il entretient au sein du réseau ethnique ou familial. De même, les commerçants immigrés peuvent rarement se permettre d'engager formellement des employés, mais disposent souvent de l'aide informelle de membres de leur communauté. De telles pratiques fonctionnent généralement grâce à la confiance qui existe entre les membres d'une même population immigrée. Cette confiance ne constitue évidemment pas un attribut inhérent à ces populations. Elle est le résultat d'une expérience

migratoire commune et est parfois renforcée par les discriminations dont sont victimes les immigrés. Néanmoins, la confiance n'exclut pas les conflits. D'ailleurs, il a souvent été reproché aux sociologues des économies immigrées de développer une vision idyllique des réseaux ethniques et de sous-estimer les tensions internes aux populations immigrées (Pécoud, 2004).

Les réseaux criminels quant à eux ont pour but de permettre au migrant de partir de son pays d'origine vers le pays d'accueil visé, et aux organisateurs de se faire des devises. Qualifiés de mafieux, ces réseaux opèrent dans l'illégalité et la corruption et mêlent passeurs trafiquants et faussaires. Marchand de rêves ou marchands de cauchemar, en réalité ils se livrent au trafic d'êtres humains.

En aval par contre, il se crée le relais des réseaux familiaux ou diasporiques. Le déroulement du périple migratoire des clandestins dépend en amont de l'utilisation des réseaux et en aval de la réceptivité de la diaspora et ou de la famille.

Document 3 : extrait du récit d'un "clando Nigérian au Gabon"

L'Odyssée d'un "clando" nigérian

L'immigration clandestine est un phénomène d'actualité qui ces derniers temps a pris des proportions inquiétantes dans notre pays. L'afflux massif des "sans papiers" a connu une courbe ascendante depuis qu'on parle, un peu partout, de récession économique. Pour en savoir un peu plus sur le mode de pénétration, les différentes étapes franchies, et, surtout les difficultés rencontrées en chemin, nous avons recueilli, non sans mal, le témoignage pathétique d'un immigré clandestin vivant au Gabon depuis environ deux ans.

C'est un jeune homme trapu et bien ramassé qui me reçoit chez lui par une belle matinée du mois de mai. Friday Y. que j'ai réussi à "convaincre" au prix de mille et un efforts, est un immigré clandestin en provenance du Nigeria. Il est au Gabon depuis bientôt deux ans.

Friday, qui a requis l'anonymat, a, dans un français approximatif, fait une "confession" particulièrement intéressante. A la question de savoir comment il a pu arriver au Gabon alors qu'il ne dispose d'aucun papier le lui autorisant, le "clando" a avoué que tout est parti de chez lui. Commerçant dans son Nigeria State natal, il a par le biais de connaissances, eu vent de l'existence d'un réseau organisé de passeurs d'immigrants clandestins. En se rapprochant du représentant du chef de réseau, Friday a obtenu toutes les indications nécessaires : il lui fallait dans un premier temps déboursier l'équivalent en Nairas (monnaie du Nigeria) de 100.000 F CFA. Le reliquat devant être versé à destination.

A bord d'une grande pirogue poussée par deux puissants moteurs hors-bords, la bande (au moins 20 personnes et diverses marchandises) a quitté les côtes du Nigeria par une soirée de pleine lune du mois de juillet 1986. Après cinq jours de navigation, ils ont atteint le Cameroun, avant de débarquer dans l'île de Bioko (partie insulaire de la Guinée-Equatoriale). Là, un guide les attendait. Selon Friday, c'est à cette escale que la dernière tranche des frais de transport devait être versée, surtout pour les immigrants en partance pour le Gabon. Faute de moyens consistants, Friday et certains de ses compatriotes y sont descendus. Les autres ont continué le voyage en pirogue.

Un mois durant, il a exercé chez un Libanais, dans l'île de Bioko, avant de regagner la partie continentale de la Guinée équatoriale, par laquelle il a transité pour atterrir à Bitam, au Nord du Gabon. Il a séjourné dans cette localité pendant trois semaines, le temps, m'a-t-il dit, "de s'acclimater". Pour gagner la confiance de certains autochtones, le jeune Nigérian n'hésitait pas à travailler gratuitement pour eux. Un jour, il a même "mouillé la barbe" à un agent qui tentait de le contrôler.

Mais le plus grave problème auquel il s'est trouvé confronté est d'ordre vestimentaire. En effet, Friday ne possédait pas suffisamment d'habits au moment de quitter le Nigeria. Avec toutes les garanties que lui avait fournies le représentant du passeur, il pensait que le voyage se déroulerait sans accroc. Mais la réalité s'est révélée différente. Dans le chef-lieu du département du Niem, le "clando" Nigérian a pu subsister grâce aux menus travaux exercés çà et là. Ce sont ces travaux d'ailleurs qui lui ont permis de continuer jusqu'à Libreville, sa destination finale. Précisons d'autre part qu'il possédait encore sur lui 35.000 F CFA échangés en Guinée-équatoriale. Ses séjours en Guinée et à Bitam l'ont amené à collecter les 15.000 F CFA qui complétaient son transport jusqu'à la capitale. Cette fois encore, c'est grâce aux bons soins d'un chef de réseau qu'il a pu débarquer au village des pêcheurs du pont de la Nomba, qui par solidarité l'ont accueilli. Actuellement, il exerce dans la pêche artisanale, au même titre que la très grande majorité de ses compatriotes habitant les lieux et venus avant lui dans des conditions similaires.

Au sujet de ses semblables qui s'illustrent en terre gabonaise par la délinquance, le gangstérisme et la criminalité, Friday Y. s'en est dit indigné. Car a-t-il précisé, "en venant frauduleusement ici, notre action ne devait pas résider dans la délinquance, mais plutôt dans le travail et le respect des lois et règlements en vigueur dans le pays d'accueil". En ce qui le concerne personnellement, il s'estime heureux parce qu'il travaille et gagne suffisamment d'argent. Pour l'heure, sa préoccupation réside dans le caractère illégal de sa présence au Gabon. Il n'a pas de carte ni de séjour ni consulaire. Dans les jours à venir, il espère combler cette lacune en se présentant devant les services compétents.

Friday aura-t-il le courage de le faire ? Seul lui-même peut convenablement répondre à cette question. Toutefois, sa situation demeure illégale, comme celle de beaucoup d'autres. C'est là un épineux problème auquel les autorités doivent trouver des solutions justes et durables afin d'endiguer ce mal social qui chaque jour va croissant.

M.M.D.

Ce document présente l'une des facettes de la corrélation existant entre l'immigration clandestine et la pêche maritime artisanale au Gabon : le campement comme réceptacle à l'issue d'un parcours migratoire et la pêche maritime artisanale comme secteur de reconversion socioprofessionnelle pour les nouveaux migrants. De plus, le parcours de ce migrant intervient en pleine période d'autonomisation et de clandestinisation des flux migratoires africains (1986). Il indique bien un des modes opératoires utilisés par les différents migrants.

Source : Journal l'Union, 1985

3.8.2. Réseaux criminels et *modus operandi*

3.8.2.1. *Le rôle central du Nigéria dans l'immigration clandestine dans le Golfe de Guinée*

D'après le département américain sur le trafic des êtres humains, un rapport de l'année 2006 a cité le Maroc et le Malawi comme étant les seuls pays africains qui luttent avec efficacité contre le phénomène de la migration irrégulière. A l'inverse, en ce qui concerne les réseaux mafieux d'organisations d'immigration clandestines, qu'elles soient terrestres, maritimes ou même aériennes, au sein du Golfe de Guinée, le Nigéria apparaît comme le centre névralgique. La quasi-totalité des personnes interrogées lors de nos enquêtes revenaient toujours sur le rôle du Nigéria⁴⁹. Serge Daniel (2008) souligne ainsi que « *le Nigéria est cependant encore le hub du trafic. Les Nigériens semblent conserver une longueur d'avance et demeurent les maîtres à penser du système mafieux* ».

Depuis les années 1980, que ce soit en Afrique de l'Ouest, du Nord aussi bien que Centrale, l'influence du Nigéria s'est fait de plus en plus sentir. En effet, « *la focalisation du quadrilatère nigérian de flux informels liés à la contrebande, aux marchés parallèles du Naira et aux migrations humaines en fait un pôle d'attraction régional qui pèse de manière parfois déterminante sur l'évolution économique et sociale des autres Etats de la sous - région* »⁵⁰.

La lutte contre l'immigration clandestine aussi bien en Europe qu'en Afrique pousse la plupart des Etats à renforcer leurs dispositifs de sécurité, ce qui a pour conséquence les changements de méthodes et de stratégies des réseaux mafieux. Pour avoir une idée de l'organisation de ces puissants réseaux, nous présentons le schéma ci-dessous qui dresse un aperçu du fonctionnement d'un exemple de réseau de passeurs et son mode opératoire. Toutefois, on gardera à l'esprit qu'il existe plusieurs schémas organisationnels dans cette mafia. Il y a des schémas relativement complexes et d'autres assez « classiques », dont le nombre d'intervenants varie comme le souligne Daniel S., « *il existe des trames beaucoup plus légères, composées de deux passeurs, de quelques rabatteurs, ou coxeurs et d'un patron* ».

⁴⁹ Il s'agit ici de personnes ressources au sein d'administrations, et des communautés de pêcheurs au Gabon et au Cameroun.

⁵⁰ Bach D., *Le Nigéria, un pouvoir en puissance*.1988, Karthala, p.13.

Figure 8: esquisse de schémas organisationnels des réseaux de passeurs d'immigrés clandestins dans le Golfe de Guinée (à partir du Nigéria)

Organisateur (soit- disant homme d'affaires), le

plus souvent un homme

Rôle :tête pensante du réseau, amasse une fortune
considérable grâce à son organisation mafieuse

Localisation :Nigéria

Rabatteurs :

Rôle : recherche et allèche les potentiels
candidats à l'immigration en donnant de
vraies ou fausses informations sur les
conditions de voyages

Localisation : divers pays d'émigration

Transporteurs-Négociateurs

Rôle :le plus souvent chauffeurs de véhicules
conduisant les migrants et négociant parfois lors
des passages

Localisation : divers pays d'émigration et de transit

Piroquier

Rôle : a une connaissance importante de la mer, le plus souvent pêcheur confirmé
à l'origine, transporte les migrants par voie maritime

Localisation : Nigéria, Togo , Bénin ,Cameroun ,Gabon

Récepteurs (indic ,pêcheurs, parents de migrants)

Rôle : Accueil des migrants en terre gabonaise,

Localisation : débarcadères, campements, bras de mer

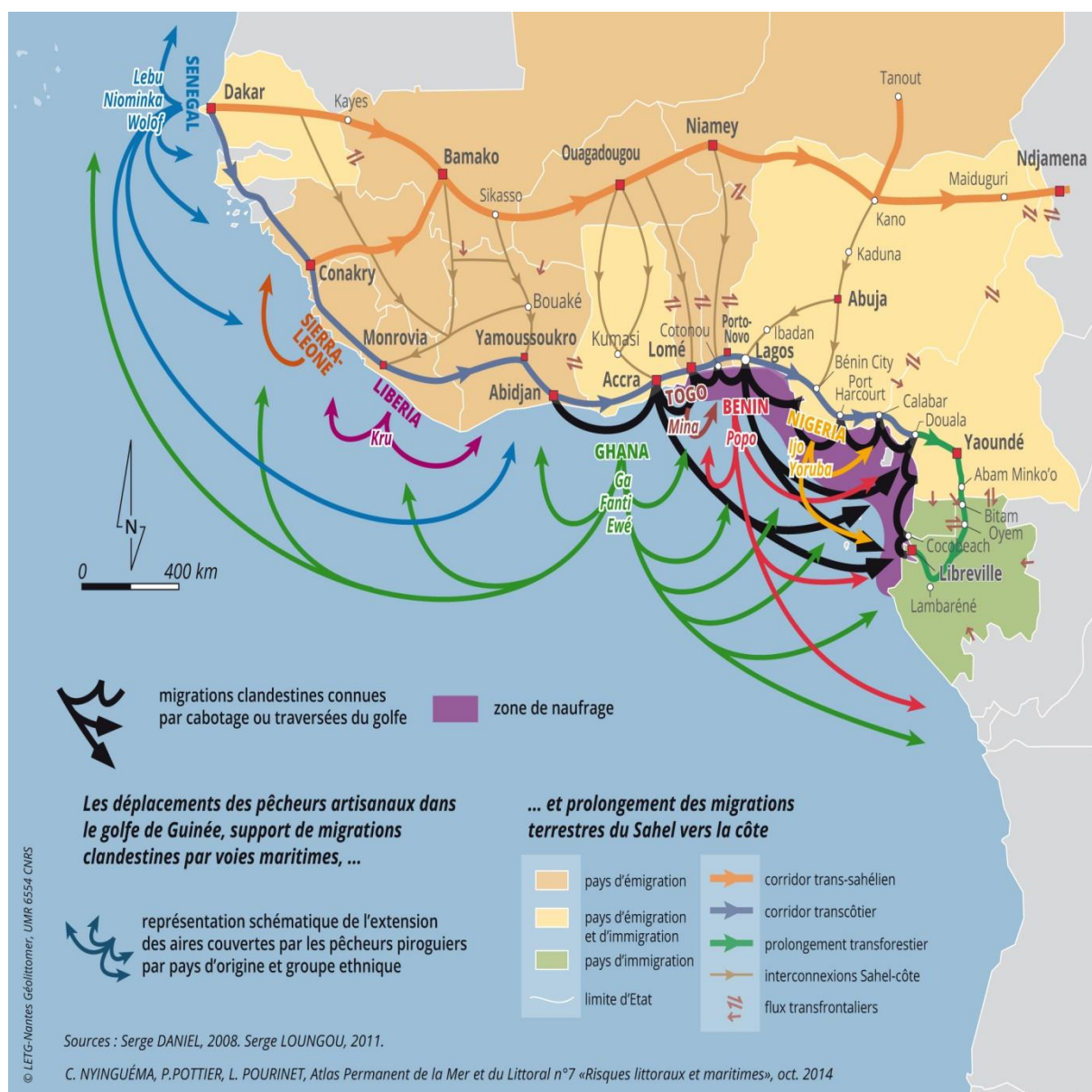
Sources : Nyinguéma Chancia, enquêtes de terrain 2010-2012.

Pour les réseaux complexes, les enquêtes de Serge Daniel révèlent que *«les réseaux de mafieux se sont réorientés de la façon suivante :il y a l'organisateur, le patron incontesté, et , au niveau des pays émetteurs et de transit des clandestins, les rabatteurs et les transporteurs locaux. Suivent immédiatement après les spécialistes du franchissement des frontières. Dans chaque pays, il y a des maisons codées , les lieux de résidences des clandestins. Ces derniers sont quasiment séquestrés. Les zones de transit sont investies de « locaux » ; membres du réseau forcément insoupçonnables, puisqu' ils sont originaires de la localité ou de la région ; ceux-ci sont chargés de faire les courses des clandestins. Le retrait d'argent représente leur fonction essentielle, car les clandestins sont souvent à court de monnaie pendant leur traversée.(...)Dans la structure renforcée des passeurs il y a désormais aussi les « miliciens ». Officiellement, ils sont chargés d'assurer la « sécurité » des clandestins. Dans les faits ils ont pour fonction de dominer les fortes têtes du groupe pour faire des exemples. Il y a également les « spécialistes » de la traversée de la mer. Ce sont les maillons essentiels de la chaîne. La mafia a amélioré ses méthodes(...) : à présent le groupe des clandestins n'est plus homogène mais comprend plusieurs nationalités, selon le principe « diviser pour mieux régner ».Une même structure comprend parfois une cinquantaine de membres, ce qui constitue une véritable laminaire qui s'étend à partir du Nigéria. »⁵¹*

Cette crispation autour du Nigéria, pour ne pas dire des Nigériens est perceptible à tous les niveaux. Cela va de leur origine, en passant par leur mode d'arrivée, les activités officielles ou officieuses voire criminelles, avérées, supposées ou même fantasmées, leur localisation, leur nombre. Cet ensemble de faits donne une réelle impression mafieuse tant la stigmatisation de ladite communauté est saisissante. Or, il faut souligner qu'il existe des réseaux autonomes, c'est-à-dire qui n'impliquent pas forcément le Nigéria. En effet, le Gabon procède parfois à des arrestations de passeurs ou de migrants clandestins provenant directement du Bénin, Togo, Ghana par exemple.

⁵¹ Daniel S.op.cit.pp.225-226.

Carte 14 : de la connexion entre activités halieutiques et immigration clandestine



3.8.2.2. Le détournement de la pirogue de pêche

La pirogue de pêcheurs initialement prévue dans le cadre de la pêche maritime artisanale se retrouve détournée de sa fonction première. En effet, elle est parfois fabriquée à dessein pour le transport des passeurs et de clandestins durant leurs périples migratoires maritimes. Elle est aussi réquisitionnée de manière circonstancielle par les pêcheurs comme moyen d'acheminement des clandestins des points de largage vers les *réceptacles* que sont les campements ou autres sites d'accueil sur le littoral.

Planche 13 : la pirogue de pêche détournée de sa vocation ?



Pirogue géante dans un campement
de pêcheurs à Cocobeach



Pirogue non conforme et suspecte à Moka

Les deux pirogues présentées sont des pirogues non conformes de par leur taille et leur état. Officiellement, d'après les différents propriétaires, il s'agit là de pirogues de pêche. Or, aucune d'elles ne possède les caractéristiques d'une pirogue de pêche ni d'immatriculation.

Une pirogue de pêche normale est assez bien entretenue par le propriétaire ou l'utilisateur. Celles qui sont recensées par la Marine Marchande ont obligatoirement un numéro de matricule. De plus, il y a un certain gabarit accepté par les autorités pour des équipages allant jusqu'à dix personnes.

Concernant la première pirogue, d'après Mr Tanga, le Conservateur d'Akanda, elle a été réquisitionnée et détruite par les autorités bien que le propriétaire, un pêcheur nigérian, ait insisté en disant qu'il s'agissait bel et bien d'une pirogue de pêche.

Et pour ce qui est de la deuxième pirogue, en retournant deux jours après à Moka, l'équipe du Conservateur d'Akanda a constaté sa disparition. Le motif évoqué par les populations est que son piteux état nécessitait sa destruction.

Clichés : ANPN 2012, Nyinguéma Chancia 2012.

3.8.2.3. Le rôle du téléphone

Le téléphone, notamment le téléphone portable, est l'outil de communication par excellence dans les réseaux de passeurs et de clandestins. En ce qui concerne le réseau de passeurs, le téléphone permet d'échanger des informations importantes, voire capitales : indiquer les difficultés rencontrées, la présence ou non d'une patrouille, l'augmentation des mises, les lieux de rendez-vous et autres informations. Le téléphone permet également d'informer les différents « collaborateurs » d'une modification de la trajectoire ou du lieu de rendez-vous.

Pour les clandestins, le téléphone sert surtout à informer leurs proches que ce soit ceux qui sont dans leur pays d'origine, ou ceux qui sont censés les recevoir dans le pays d'accueil, de leurs avancées, ou échecs, mais surtout pour donner de leurs nouvelles, notamment s'ils sont arrivés à bon port.

Toutefois, il faut souligner l'ambiguïté que soulève l'utilisation du téléphone, en effet, au regard des différents dispositifs de surveillance que recèle le Gabon, l'écoute ou la surveillance des appels téléphoniques apparaît comme un des moyens les plus faciles à appliquer dans la lutte contre les réseaux criminels. On peut alors se poser la question de savoir s'il s'agit là d'une défaillance de l'Etat ou d'un secret de polichinelle mal utilisé⁵².

De plus, cet outil sert également aux différents contacts des autorités dont certains pêcheurs servant d'« indics » qui avertissent ces dernières de leurs observations et autres informations importantes.

3.8.2.4. La codification et le zonage du littoral

En dehors de l'utilisation du téléphone, l'un des moyens utilisés pour le repérage des lieux est la codification du littoral et des campements en zones d'accostage et de planques. Cette codification est mise en place par les réseaux les mieux structurés. Les rendez-vous sont fixés selon certains principes tels le profil des passagers, la taille de l'embarcation et le nombre de migrants, la présence ou non de patrouilles, la météo etc. En discutant avec le maire adjoint de Cocobeach, Mr Onguili Christian, nous avons pris connaissance d'une anecdote concernant l'un des points de débarquement les plus insolites et célèbres à Cocobeach : Petit Libreville. Il s'agit en fait de la concession d'un notable de la ville dont le vaste domaine éclairé, l'un des plus remarquables, s'étend de la plage à la route principale et est à quelques milles de certains îlots équato-guinéens comme le montre la planche ci-après. D'après ses propos, les passeurs débarquaient leurs migrants clandestins à quelques mètres du rivage, notamment en face dudit

⁵² L'écoute des citoyens par les Etats est un des secrets de polichinelle les plus répandus. Aucun Etat ne reconnaît officiellement avoir recours à ce moyen de protection de la sécurité intérieure. Sauf en cas de force majeure, et selon le contexte ou le profil et actions des personnes suspectes.

terrain en faisant croire à ces derniers, ignorants, qu'il s'agissait là de Libreville. Ils rejoignaient donc à la nage et avec leur maigres effets la plage, puis remontaient la concession, voire s'y arrêtaient ou se dirigeaient vers la route principale à la recherche d'aide ou d'informations. Aussi, il arrivait que les populations de Cocobeach se réveillent à l'aube, surpris par la présence de centaines de migrants sur la route et les environs. Les autorités étaient assez rapidement prévenues et appelaient du renfort de Libreville qui procédaient à des arrestations. Ce genre d'incident arrivait si fréquemment que les habitants de Cocobeach ont fini par garder le nom de Petit Libreville. Actuellement le phénomène a pratiquement disparu dudit site.

Planche 14 : une concession privée servant de point d'accostage à Cocobeach: « Petit Libreville »



Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

Concernant les planques, les nombreux bras de mer (cf photo 2, planche 16 et document 4) étaient privilégiés pour servir de cachette aux pirogues lorsque les passeurs sentaient un

danger imminent. Bon nombre de pirogues ont été débusquées par les équipes du Conservateur du Parc dans les méandres d'Akanda, la Brigade Nautique qui elle-même procède à la codification des zones et la Marine Nationale. D'après un écogarde : « *lors de nos tournées, on retrouvait énormément de vêtements cachés dans la mangrove, le plus souvent cela signifiait qu'il y avait eu une descente de clandestins dans les parages. On ramassait ces vêtements, car cela faisait sale et on avertissait les autorités de nos trouvailles et observations* ».

Planche 15 : exemple de zone de débarquement et de planque de clandestins



La plage de Cocobeach



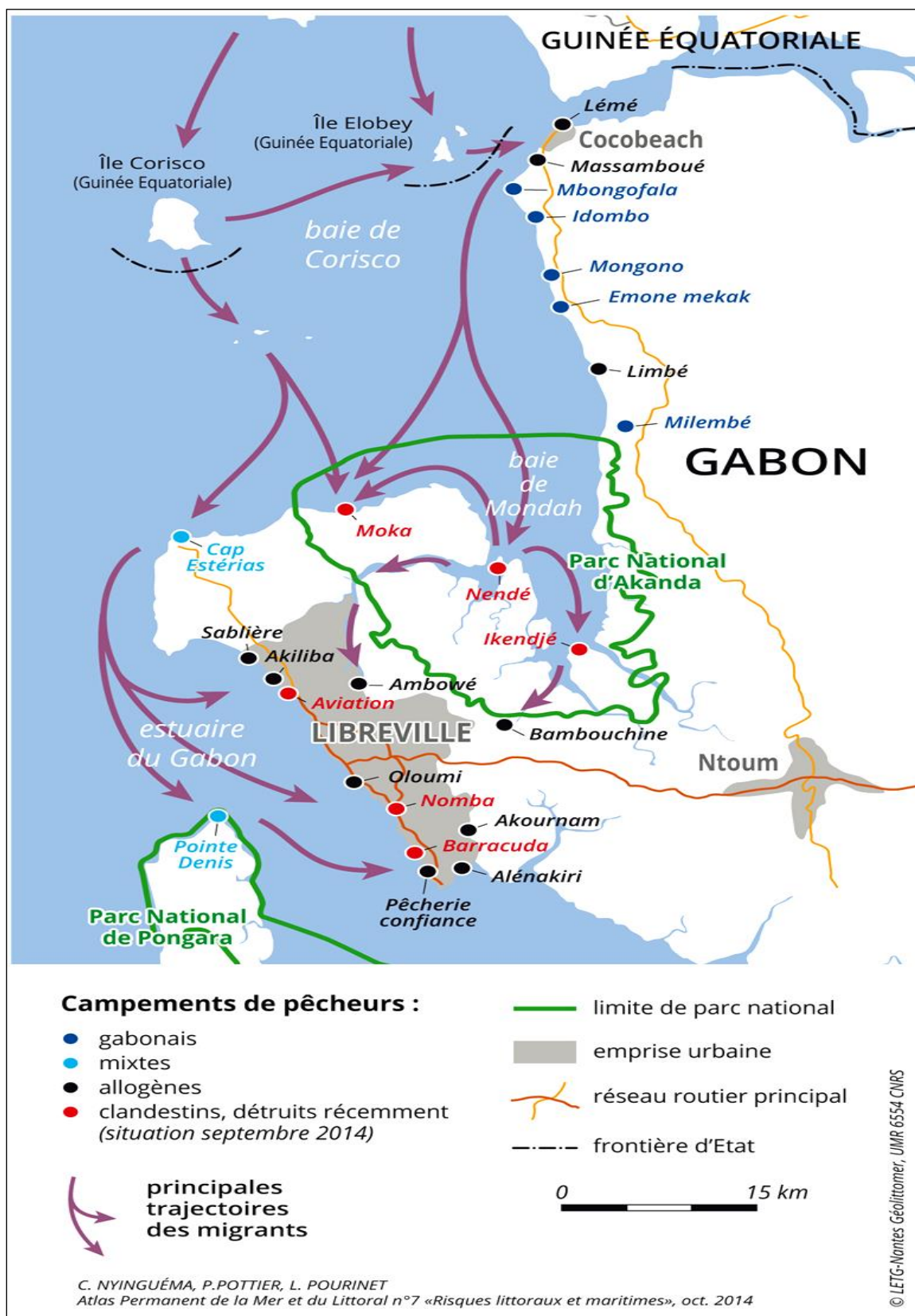
Bras de mer servant de planque aux pirogues clandestines

Il apparaît que c'est à cet endroit précis que les populations de Cocobeach ont assisté, il y a des décennies, à l'arrivée massive de réfugiés équato-guinéens en provenance de Kogo, d'ailleurs situé à trente minutes du site.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2006, 2012.

La carte ci-dessous, donne un aperçu spatial de la pratique de l'immigration clandestine maritime aux abords des campements, débarcadères et ports. Elle est établie d'après les informations recueillies durant nos recherches auprès des différents acteurs et administrations (pêcheurs, mareyeuses, DGPA, DGDI, Marine Nationale, Marine Marchande, Brigade Nautique). Les différents migrants maritimes font parfois de nombreuses escales depuis leur pays d'origine ou depuis certains ports du Nigéria avant d'arriver au Gabon.

Carte 15 : les campements de pêcheurs allogènes comme révélateurs et réceptacles de migrants clandestins



3.9. A propos des crispations autour de l'immigration clandestine dans les campements

3.9.1. Les campements d'Akanda : entre *no man's land* et réceptacles

Les campements d'Akanda grâce à leur localisation éloignée des différents centres urbains et à leur caractère semblent être perçus comme des *no man's land* par plusieurs administrations. En effet, leur éloignement des zones de décision et de contrôle, notamment des différentes administrations de tutelle, favorise une surveillance amoindrie, malgré la présence notable de l'équipe du Conservateur du Parc.

D'après les informations recueillies auprès des communautés de pêcheurs et des différentes autorités, l'île de Nendé a occupé dès le départ le rôle de plaque tournante de l'immigration clandestine, notamment des communautés de pêcheurs, avant d'élargir le champ des profils des différents candidats.

La baie de la Mondah a constitué depuis fort longtemps une porte d'entrée propice à l'immigration par voie maritime. Nendé, par son caractère insulaire et sa localisation médiane dans la baie, s'est trouvée érigée en véritable plaque tournante de l'immigration clandestine des marins-pêcheurs étrangers. À la question de savoir comment les différentes routes maritimes pour accéder au Gabon étaient connues des communautés de pêcheurs depuis le Nigéria, plusieurs pêcheurs affirment que certaines villes du Gabon, notamment Cocobeach et Libreville de même que l'île Nendé, étaient plus ou moins connues depuis longtemps par des pêcheurs qui se déplaçaient depuis leur pays d'origine jusqu'aux côtes des différents pays du Golfe de Guinée. Et cela s'est transmis de génération en génération. Ainsi, de fil en aiguille les trajets étaient indiqués aux candidats à la migration par les primo pêcheurs déjà installés au Gabon, ou alors ces derniers effectuaient des déplacements dans leur pays d'origine afin d'y rechercher les leurs. Toutefois, avec le boom économique que connut le Gabon, les migrations de travail de même que les migrations clandestines prirent de l'ampleur. D'une part l'Etat gabonais organisait l'arrivée de travailleurs étrangers sous contrat par voie aérienne comme par voie maritime, d'autre part, les candidats à l'émigration clandestine intégraient les réseaux de passeurs en connexion avec de nombreux pêcheurs pour arriver au Gabon.

Il faut donc souligner que les premiers réseaux de passeurs étaient alimentés par les pêcheurs avant que ne se mettent en place d'autres réseaux bien consolidés.

D'ailleurs, malgré les profonds chamboulements que connaît le célèbre îlot, il demeure à ce jour toujours considéré comme le point de chute par excellence, comme le montre le dernier débarquement opéré par 221 migrants en février 2014.

3.9.2. Le campement du pont Nomba : crispation autour d'un triptyque insécuritaire

Le campement de Pont Nomba de par sa localisation en zone urbaine et son hétérogénéité de même que sa proximité avec l'espace marin fut une plaque tournante importante, sinon un réceptacle majeur de migrants clandestins. Il était tristement répertorié comme un point de retrait stratégique pour des hors-la-loi en cavale, de même qu'un haut-lieu d'autres activités criminelles, de la fabrication de la fausse monnaie, la prostitution, le cambriolage et bien d'autres activités délinquantes. Les nationalités retrouvées sont togolaise, béninoise, ghanéenne, nigériane et gabonaise. D'après nos informations le choix de ce site correspondait à un emplacement stratégique : proximité avec la ressource halieutique, et le bois de mangrove, contiguïté avec les communes et les consommateurs de Libreville et Owendo, installation des habitations à proximité du lieu de travail avec l'avantage de la surveillance du matériel de pêche. A cela s'ajoute l'alimentation des réseaux familiaux et ethnolinguistiques établis préalablement par les primo pêcheurs, doublée des spécificités des pêches et d'utilisation de matériel.

Toutefois, depuis les événements de 2002, le Pont Nomba qui autrefois offrait une démographie estimée à 900 individus n'existe plus. En effet, une décision gouvernementale a ordonné à l'époque le déguerpissement et la destruction pure et simple du campement des pêcheurs, les autorités estimant que ce dernier servait de refuge et de réceptacle aux migrants clandestins et de repères aux grands bandits qui écumaient Libreville et qui pirataient les différents navires accostant à quelques mètres de la rive. On assista ainsi à une évacuation et un départ massif de nombreux pêcheurs allogènes, ainsi que de leur famille dans d'autres campements ou même dans leur pays d'origine. Mais petit à petit, on s'aperçut que bon nombre d'eux refluèrent vers l'ancien site déguerpi, et se réinstallèrent au grand dam des autorités locales.

Nous avons rencontré le chef de la communauté des pêcheurs béninois en la personne de Mr Toléfon (2010) avant la destruction du site. Nous avons pu discuter avec lui des conditions de vie des pêcheurs étrangers notamment béninois au Gabon, des modalités d'arrivées et des migrations, de l'organisation de la pêche, des activités connexes et de la vie en communauté, de même que des relations entretenues avec les différentes administrations. Ainsi, il nous a avoué sans complexe que tout comme lui à son arrivée, la plupart des pêcheurs arrivent au Gabon par la voie clandestine soit avec d'autres pêcheurs, soit dans des réseaux clandestins depuis leur pays orchestrés, par le Nigéria. Il est arrivé au Gabon nuitamment par pirogue et avait déjà un contact sur place qui n'était autre que son père. Il a rejoint ce dernier car la

pêche artisanale maritime est un savoir qui se transmet dans leur famille de génération en génération entre hommes. Il était ainsi venu pour reprendre les rênes de l'activité paternelle en tant qu'apprenti et futur propriétaire-pêcheur, sa fonction actuelle. Il nous a expliqué que bon nombre de pêcheurs choisissent la voie clandestine à cause des tracasseries observées et surtout les coûts onéreux que nécessitent l'ensemble des papiers officiels, tant pour émigrer qu'immigrer. Le besoin de migrer s'explique pour eux par la nécessité de poursuivre la ressource halieutique et améliorer ainsi leurs conditions de vie. En même temps, cela permet de garder le contact avec les parents pêcheurs disséminés sur le littoral de nombreux pays. Mais il a surtout insisté sur le fait que migrer pour certaines ethnies de pêcheurs fait partie de leur culture et qu'en aucun cas ils ne se considèrent comme des clandestins, car leur conception est que la mer et ses richesses halieutiques appartiennent à tout le monde. Du fait de la précarité de leur métier, les pêcheurs utilisent plusieurs moyens de subsistance dont la tontine. Cette pratique est de plus en plus courante chez les pêcheurs artisans. Elle concerne en général les personnes qui mettent une somme d'argent dans le groupe, à intervalle régulier, et une personne qui collecte la somme totale à tour de rôle. Elle consiste à réunir, en une caisse tournante, un montant que les membres fixent d'un commun accord. Le versement est mensuel. Et, à la fin de chaque mois, un membre de l'association prend l'argent collecté. Chaque membre récolte, au moins une fois, de l'argent, dans un système rotatif. Cette forme de solidarité est basée sur la connaissance de la personnalité de chacun des membres du groupe et la confiance mutuelle pour une participation honnête. Mais, quelquefois, on rencontre certaines personnes de très mauvaise foi, qui quittent le groupe après avoir perçu l'argent, d'où le caractère éphémère de ce type d'association dans certains villages.

3.9.3 Les campements de Cocobeach : suspicion en zone frontalière

Les campements de Cocobeach de par leur proximité avec la Guinée équatoriale qui fait le plus souvent office de point de relais et de ravitaillement des pirogues arrivant du Nigéria et à destination du Gabon, sont sous haute surveillance des services de l'immigration, de la douane et de la marine marchande situés à Cocobeach. Etant donné qu'ils ne sont pas éloignés des zones insulaires gabonaises et équato-guinéennes, l'immigration s'effectue de façon très diffuse. Et le fait que des citoyens étrangers en situation irrégulière, installés au Gabon (les pêcheurs) violent fréquemment les frontières maritimes de la Guinée équatoriale, tant pour pêcher que pour prendre part à l'immigration clandestine courroucée, ces autorités. Ces dernières procèdent ainsi parfois à des arrestations qui impliquent des pêcheurs vivant à

Cocobeach. Les familles de ces derniers, administrés de la ville, font alors intervenir le chef de leur communauté et les autorités locales (Maire, Préfet, Directeur Antenne DGGI) afin qu'ils intercèdent auprès des autorités équato-guinéennes. De même, le consul nigérian à Libreville dépêche un représentant venant s'enquérir des différentes situations et tenter de les régler.

Le contexte particulier de Cocobeach, fait qu'une diplomatie locale s'est pratiquement mise en place.

Document 4 : périple migratoire à partir du Nigéria vers les campements de pêcheurs au Gabon



FAITS DIVERS

Débarquement raté pour 75 "dos mouillés"

65 hommes, 9 femmes et 1 enfant, en provenance du Togo, Bénin, Nigeria, Niger, Ghana et Burkina Faso, sont tombés directement dans les mailles du filet tendu par la gendarmerie nautique du port môle de Libreville, dans un bras de rivière, du côté de la Pointe Denis, alors qu'ils s'apprêtaient à descendre de la pirogue.

SOIXANTE quinze "dos mouillés" (65 hommes, 9 femmes et 1 enfant) en provenance du Togo, Bénin, Nigeria, Niger, Ghana et Burkina Faso), ont été interpellés lundi dernier par les agents la gendarmerie nautique du port-, môle de Libreville, dans un bras de rivière du côté de la Pointe Denis, alors qu'ils s'apprêtaient à descendre de leur embarcation. Le commandant de la brigade nautique du port-môle de Libreville, le lieutenant Hervé Chaby-Biong, raconte les circonstances de cette interpellation-: *"nous détenions une vieille information nous indiquant qu'une pirogue transportant des clandestins devrait arriver sur nos côtes entre jeudi et vendredi de cette semaine. Mais pour ne pas attendre à cette date, j'ai envoyé dès lundi 29 janvier 2007 à 10h, des agents à bord de deux vedettes pour fouiller tous les bras des rivières côtières".* C'est donc à l'issue de cette mission que les agents de la brigade nautique ont mis la main sur une pirogue transportant près de 100 personnes en provenance du Nigeria. Pour maîtriser ces clandestins, alors que certains commençaient à prendre la poudre d'escampette, les agents ont dû tirer un coup de feu en l'air. Créant ainsi la psychose au sein du groupe. Lawali Chihitou, un jeune cultivateur nigérien de 26 ans, l'un des clandestins qui a affirmé qu'il gagnait tant bien que mal sa vie, grâce à ses plantations, nous a raconté les péripéties de ce voyage en *"terre promise"*. Un jour, dit-il, il a entendu parler du Gabon et de sa capitale, Libreville, où coulerait, lui aurait-on raconté, le lait et le miel. En vue de rompre avec sa vie de planteur, Lawali Chihitou a décidé lui aussi de tenter sa chance en cherchant, à tous prix, à arriver à Libreville, son Eldorado. *"Nous sommes nombreux à avoir quitté le Niger pour ce périple qui nous a d'abord conduits au Nigeria, avant d'arriver ici à Libreville"*; raconte le jeune clandestin. Qui précise que le voyage qui s'est fait en voiture entre le Niger et le Nigeria a duré deux jours, sans problèmes.

PÉNIBLES• Une fois dans ce géant d'Afrique et le départ sur Libreville retardant, Lawali Chihitou et ses compagnons d'infortune ont été contraints d'exercer quelques petits métiers pour pouvoir survivre. L'un, par exemple, s'est lancé dans le nettoyage des ongles, métier qu'il comptait d'ailleurs exercer, une fois installé en terre gabonaise. Après plusieurs tractations, le passeur devant les transporter à bord de sa pirogue d'Oron (Nigeria) jusqu'à Libreville a fini par arriver. Et le mercredi 24 janvier 2007 à 21h, ils ont repris la route, pour ne pas dire l'océan Atlantique, en direction de Libreville à bord de la pirogue contenant près de 100 personnes venant de six pays différents. Selon Lawali Chihitou, le voyage est si long et pénible que les provisions en nourriture et en eau s'épuisent. *"Certains d'entre nous ont été contraints de boire l'eau de mer pour survivre. Il n'y avait aucune intimité. On faisait nos besoins naturels devant tout le monde. Il n'y avait plus de différence entre femmes et hommes. Les passagers, à la santé fragile, ont commencé à tomber malade et je suis sûr que si l'on avait passé un jour de plus dans ces conditions, certains allaient trouver la mort. C'est difficile de faire un voyage aussi pénible pour la seule recherche du bonheur"* a-t-il dit. Après 5 jours d'un voyage sur une mer houleuse, ils sont arrivés sur nos côtes, dans la nuit de dimanche 28 à lundi 29 janvier 2007, où les attendaient, malheureusement (ou heureusement) les forces de sécurité. Pris au piège au moment où le passeur et certains d'entre eux, qui connaissaient déjà les circuits, sont allés à la recherche des pêcheurs, leurs complices dans cette immigration clandestine, qui ont l'habitude de faire traverser nuitamment les dos mouillés et de contacter leurs parents, afin de récupérer ces derniers et les frais de transport. Rappelons que parmi les 65 clandestins hommes interpellés, l'un est manchot. Après leur arrestation, ils ont tous été conduits à la base de la brigade nautique, en attendant les instructions du procureur de la République.

Source : Journal L'Union Plus du 31 Janvier 2007.

Conclusion partielle

De ce chapitre on retiendra que les communautés de pêcheurs prennent une part active dans les réseaux clandestins comme l'illustre aussi le document 4. Leur implication est circonstancielle : cela va de leur propre émigration au transport de clandestins, jusqu'au débarquement, orientation et hébergement de ces derniers. On peut aussi inclure le fait de payer pour un proche arrivé clandestinement. Cette implication dans le fait migratoire est de plusieurs ordres : culturel, économique, familial, professionnel, solidaire.

Bien que de nombreux pêcheurs reconnaissent à demi-mot les faits, ils veulent donner une vision édulcorée de leur rôle. Le regroupement familial, même si ce dernier concerne également la famille élargie, n'est pas considéré par beaucoup comme de l'immigration clandestine. Les communautés nigérianes cristallisent toutes les attentions et récriminations aussi bien des autorités, des populations locales que des autres nationalités de pêcheurs, car pour tous ce sont elles qui sont omniprésentes dans tous les réseaux.

Mais, criminalisées ou pas, ces migrations secrètent des enjeux qui font un peu les conditions de leur pérennité. D'où le fait d'évoquer les enjeux que nous avons estimés capitaux dans le chapitre suivant.

Chapitre 4

Une présence ambiguë aux enjeux importants

Les enjeux que nous avons identifiés sont d'ordre économique, politique, sécuritaire et socioculturel.

Nous verrons ainsi l'apport de ces communautés dans la société et l'économie gabonaise : cela va de la contribution au PIB et à la sécurité alimentaire qui sont relativement importants. De même que leur implication dans le secteur des pêches démontre bien qu'il s'agit là d'un secteur pourvoyeur d'emplois. A cela s'ajoutent l'impact technologique et la potentielle transmissibilité des savoir-faire.

Puis, nous analyserons comment ces communautés de pêcheurs ont réussi à capter complètement le sous-secteur de la pêche maritime artisanale au point de devenir incontournables. Ce qui signifie qu'ils régulent d'une certaine façon le marché de l'offre et de la demande en matière de produits halieutiques. Or, cette mainmise sur tout un pan de l'économie pose le problème de la protection et du respect du code du travail quand on sait que le secteur en question s'illustre par son caractère informel. Cette utilité doublée d'une défiance envers lesdites communautés par les populations locales et les pouvoirs publics laisse entrevoir ce qu'Aristide Zolberg (2006) appelle le complexe des « *strange bedfellows* ». Lequel complexe semble peser défavorablement sur le comportement et les décisions des autorités ces dernières années à l'égard de ces communautés. Cela se traduit par une certaine stigmatisation et des réponses draconiennes quant à la reconquête par l'Etat de son autorité.

Section 1. Des enjeux sociaux et économiques importants : entre présence fondamentale et immigration déstabilisatrice

La localisation géographique, l'effectif numérique et l'étendue des activités des marins pêcheurs allogènes sur le territoire de même que leur implication dans l'économie du Gabon depuis des décennies engendrent nécessairement des enjeux d'ordre socioéconomique. Oscillant entre activités informelles, voire clandestines ou illégales et pêches régulières dont ils seraient en partie responsables, ces migrants sont à la fois nécessaires et déstabilisateurs, comme nous tenterons de le démontrer dans les lignes qui suivent.

4.1. Les contributions des communautés de pêcheurs dans la société et l'économie gabonaises

Ces contributions sont estimables à trois niveaux : la contribution de la pêche à l'économie nationale à travers la participation à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), la contribution à la sécurité alimentaire à travers le renforcement de l'ichtyophagie et la contribution à la création d'emplois dans le secteur des pêches.

4.1.1. Une contribution non négligeable au PIB du Gabon

A l'échelle mondiale, la pêche fait partie des activités les plus importantes au plan économique et social. On estime que 43,5 millions de personnes vivent de la pêche dans le monde (FAO, 2006).

Le Gabon à l'instar des pays côtiers obéit à cette logique. Son espace maritime, riche en ressources biologiques, est appelé à jouer un rôle de plus en plus significatif dans la diversification de son économie. Le secteur de la pêche maritime artisanale comme nous l'avons souligné auparavant est contrôlé à plus de 80% par des marins pêcheurs allogènes. Selon les données de l'enquête cadre réalisée en janvier 2003 dans la province de l'Estuaire par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA), les pêcheurs migrants étrangers représentaient 88% de l'effectif total des pêcheurs.

Bien que la contribution au PIB national de ce secteur n'atteigne jamais les 3%, il n'en demeure pas moins que les retombées se chiffrent en milliards de francs CFA. Cette production de devises provient ainsi de la pêche artisanale mais aussi des activités annexes, (voir le tableau 11). En 2001, le secteur rapportait à l'Etat gabonais plus de 51 milliards de francs CFA soit un peu plus de 1,5 % du Pib comme le montre le tableau 11.

Tableau 11 : contribution de la pêche à la formation du PIB en 2001

Activités	Valeur ajoutée (en Fcfa)	Contribution au PIB (%)
Production	25 885 645 936	0,76
Transformation	2 009 408 400	0,06
Commercialisation	23 393 000 000	0,69
Total	51 288 054 336	1,51

Source : DGPA et FAO

Toutefois, une réalité demeure : le Gabon a longtemps basé son économie sur les devises que lui procurent l'exploitation des ressources minières en général et l'extraction du pétrole en particulier. Le pétrole contribue en effet autour de 40% du PIB, de 80% de la valeur des exportations et 60% des recettes budgétaires. Cette dépendance, voire priorité accordée aux seules richesses du sous-sol, a entraîné la marginalisation des autres ressources. Or, depuis 1997, on observe une chute de la contribution du pétrole qui entraîne une baisse régulière de 5% par an⁵³(Ango,2011). Aussi, au regard de cette situation, une diversification de l'économie s'impose. Cela devrait permettre le passage d'une économie dite de rente à une économie diversifiée, plus forte et indépendante.

Suite aux conclusions énoncées par le DSCR⁵⁴, le gouvernement gabonais a arrêté les domaines à fort potentiel, considérés comme d'éventuels moteurs de la croissance :

- la forêt et l'environnement ;
- les mines et les hydrocarbures ;
- le tourisme ;
- l'agriculture et l'élevage
- la pêche et l'aquaculture.

En effet, la diversification de l'économie prônée par l'Etat passe aussi bien par la stimulation de secteurs économiques déjà existants que par l'émancipation de ceux qui semblent encore être à un stade embryonnaire. Aussi, par rapport au secteur de la pêche artisanale, comparativement à l'année 2001, les recettes engendrées croissent positivement comme indiqué ci-dessous.

⁵³ S. Ango, 2011 «Les parcs nationaux du Gabon : mécanismes et enjeux de la valorisation » in *Parcs nationaux et diplomatie environnementale au Gabon*, p.12

⁵⁴ Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté,BAD,2011.

Tableau 12 : évolution du PIB aux prix de 2001 par branches d'activité (en milliards de FCFA)

	2007	2008	2009	2010	Variations
Secteur primaire	1 711	1 692	1 633	1 719	5,2%
Agriculture, élevage, chasse et pêche	168	174	178	185	3,5%
Exploitation forestière et Sylviculture	83	75	67	56	-17,4%
Industries extractives	1 461	1 442	1 387	1 478	6,6%
Secteur secondaire	347	359	348	403	15,9%
Autres industries manufacturières	209	214	203	233	14,7%
Production et distribution d'eau et d'électricité	39	41	42	44	5,2%
Bâtiments et travaux publics	99	104	103	127	22,7%
Secteur tertiaire	1 098	1 128	1 121	1 200	7,1%
transports et communications	254	257	252	276	9,7%
Commerce	222	223	216	233	7,7%
Banques et assurances	101	104	108	114	5,0%
Autres services marchands	521	544	544	577	6,0%
SIFIM	-76	-78	-87	-87	-0,3%
Valeur Ajoutée non marchande	580	613	641	667	4,0%
Impôts et taxes	371	387	334	362	8,3%
PIB	4 031	4 101	3 989	4 263	6,9%

Source : Direction Générale de la Statistique 2012.

Toutefois, les nouvelles politiques⁵⁵ mises en place concernant la pêche artisanale influent dans une certaine mesure sur le déroulement des activités halieutiques et mettent à mal l'organisation de l'activité comme nous le verrons plus tard.

4.1.2 Une sécurité alimentaire et une ichtyophagie entretenues

La production annuelle de poisson du Gabon est estimée entre 40 000 et 50 000 tonnes, soit moins que les besoins de la consommation locale. Chaque année, le pays doit importer plus de 7 000 tonnes.⁵⁶

A l'image des pays de la sous-région, la pêche joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement des populations locales en protéines d'origine animale. En 1990, le poisson représentait 13 % des protéines totales et 37,4 % des protéines d'origine animale. Avec une moyenne per capita de 28,2 kg en 1990, le Gabon constituait le troisième grand

⁵⁵ « Gabon Bleu » et la suspension momentanée des déguerpissements et destructions de certains campements de pêcheurs in <http://www.Gabonews>

⁵⁶ <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2004/48167/index.html>

pays africain riverain de l'Océan Atlantique consommateur de poisson derrière Sao Tomé et Príncipe (35,1 kg) et le Congo (33,4 kg), et devant le Ghana (27,1 kg) et le Sénégal (25,1). Cependant, on observe des disparités régionales très importantes de la consommation de poisson en raison des difficultés de pénétration des produits halieutiques à l'intérieur du pays. La consommation est plus importante à Libreville et Port Gentil, villes littorales qui sont proches des villages et campements de pêcheurs.⁵⁷

**Tableau 13 : consommation régionale du poisson en 1989
(en kilogrammes par tête d'habitant)**

Régions	Consommation
Libreville et Port-Gentil	69
Autres villes	49
Pêcheurs de milieu rural	87
Autres populations rurales	19

Sources : schéma directeur pour la pêche et l'aquaculture continentale et les cultures marines, 1989, p.15
cité par G-S Bignoumba, 1995 p.245

Toutefois, afin de combler ses besoins en produits halieutiques le Gabon importe du Sénégal et de la Mauritanie du poisson à l'état congelé (5.000 tonnes/an). Malgré ce déficit, des produits halieutiques sont exportés vers les pays européens (2.000 t/an).

D'après la FAO, les besoins normaux par individu s'élèvent à environ 30 g de protéines animales par jour, soit l'équivalent approximativement de 200 g de viande ou de poisson, la disponibilité par individu devrait donc être de 73 kg par an. Cependant, pour le cas du Gabon, on estime que les quantités de viande et de poisson disponibles ne sont pas suffisantes pour arriver à 73 kg/habitant/an. Elles sont estimées à 31,1 kg par habitant au Gabon. Bien que cette quantité soit toujours beaucoup plus élevée que la moyenne mondiale (13,5 kg) et celles des pays développés, il n'en demeure pas moins que le chiffre avancé traduit une moyenne nationale à relativiser étant donné les disparités existantes entre les différentes zones rurales ou urbaines ou entre les zones littorales et l'hinterland. Toutefois, il faut reconnaître que ces chiffres traduisent une réalité qui tend à confirmer la forte ichtyophagie des Gabonais. Le déficit actuel s'élève à environ 72 000 tonnes de viande et/ou de poisson par an, comme détaillé ci-après :

⁵⁷ <http://www.fao.org/docrep/015/an199F/an199F.pdf>

Tableau 14: déficit de protéines animales au Gabon

Besoins	: 73 kg/habitant/an × 1 300 000 habitants	=	94 900 000 kg
Disponible	: viande et poisson	=	22 681 000 kg
	Déficit annuel	=	72 219 000 kg

Source : <http://www.fao.org/docrep/006/P7043F/P7043F02.htm>

Or, le Gabon depuis son indépendance reste toujours confronté à un gros problème d'autosuffisance alimentaire. Les autorités actuelles estiment que malgré les fortes potentialités naturelles, le secteur de l'agriculture et celui de la pêche en général, n'arrivent pas à satisfaire la demande nationale. Environ 60% des denrées alimentaires consommées sont importées à hauteur de 150 milliards de francs CFA. De manière générale, les débarquements sont estimés à environ 20 509 tonnes en moyenne et sont composées globalement de :

- Ethmaloses (*Ethmalosa fimbriata*);: 11 428 tonnes; - Sardinelles (*Sardinella*) 1 242 tonnes;
- Capitaines (*Galeoides decadact*: 1 171 tonnes; - Bars(*Pseudotolithus senegaleusis*), :
1 043 tonnes;
- Poissons rouges (*Lutjanus dentatus*): 575 tonnes; - Bossus(*Pseudotolithus elongatus*) :
1102,6 tonnes;
- Bécunes(*Sphyreana*) : 534 tonnes; - Requins : 359 tonnes;
- Dorades grises (*Pomadasys peroteti*): 553 tonnes; - Dorades roses *Pagrus*
caeruleostictus: 283 tonnes;
- Divers : 2 217 tonnes.⁵⁸

Concernant l'ichtyophagie, il apparait que de nombreux plats traditionnels sont constitués à base de poissons marins (planche 16) dont l'incontournable bouillon de sardines fumées qui est par excellence le plat du Gabonais lambda, accompagné de condiments tels le manioc, banane plantain, tarot, tubercule de manioc etc. De même ces poissons marins permettent la consommation de grillades, de sardines fraîches, poisson salé aux légumes et crevettes, bouillon de capitaine, sole, bars et dorades braisées etc.

⁵⁸.<http://www.fao.org>

Planche 16 :une ichtyophagie importante: plats courant à base de poisson au Gabon



Du maquereau braisé



Du bar grillé à la sauce gombo-oignon et de la banane plantain



Plat de « poisson salé », il est souvent réalisé avec de la morue ou du sans-nom



Ici du poisson d'eau douce, la carpe braisée aux poivrons



Bouillon de sardine fumée au manioc

Le poisson célébré sous plusieurs formes gastronomiques. Qu'il soit poisson marin ou poisson d'eau douce, le poisson est très apprécié par les populations gabonaises. Il faut noter que la sardine fumée appelée aussi *poisson du pauvre* est la plus accessible au commun des Gabonais. Or le plat de poisson salé est considéré comme un plat de luxe tant sa préparation est onéreuse.

Source : <https://www.facebook.com/GastronomieGabonaise#!/photo.php?fbid=311638655631775&set=a.190983234363985.38976.190960301032945&type=1&theate>

4.1.3 Un secteur pourvoyeur d'emplois

Le Gabon à l'instar des pays côtiers obéit à cette logique. Son espace maritime, riche en ressources biologiques, est appelé à jouer un rôle de plus en plus significatif dans la politique de diversification de l'économie. De même, conscient des déséquilibres des ressources issues du pétrole et de la situation de pauvreté dans laquelle évolue la plus grande partie de la population, surtout rurale, une importance capitale est de plus en plus accordée à l'agriculture et surtout aux ressources halieutiques. Ce secteur apparaît comme l'un des secteurs porteurs de croissance. Il contribue quelque peu à réduire la dépendance alimentaire du Gabon vis-à-vis de l'extérieur et à lutter contre la pauvreté. Il emploie actuellement 20.800 personnes, emplois directs et indirects confondus.

Toutefois, malgré l'importance socio-économique de la pêche artisanale, les pêcheurs artisans restent confrontés à de nombreux problèmes qui ont conduit les autorités à créer en coopération avec le Japon des Centres Communautaires de Pêche afin de regrouper ces derniers pour de meilleures conditions de travail.

Le second volet a trait à la transformation industrielle des produits, qui s'effectue à partir d'une usine de traitement de poisson implantée à Owendo, dans la banlieue sud de Libreville. L'idée d'une telle infrastructure remonte à 1997, lorsqu'au cours d'une visite officielle en Espagne, le Président de la République Gabonaise émit le vœu de voir l'Espagne financer et construire une usine de traitement de poisson au Gabon. C'est ainsi qu'en octobre 2005, fut inaugurée la SIFRIGAB (Société Industrielle et Frigorifique du Gabon). Cette usine, unique en Afrique Centrale et sur la côte ouest-africaine est vouée à la production de poissons frais, congelé, séché, fumé et salé ainsi qu'à la fabrication de conserves de thon. Destinée, à la fois, aux marchés national et international, elle a permis la création, au moment de son lancement, de 250 emplois, nombre qui sera dépassé lorsque l'usine tournera à plein régime. L'usine dispose d'une surface de stockage de 4 000 m², d'une surface technique de 2000 m², d'une capacité de chambre froide pour les produits surgelés de 1 100 t.⁵⁹

4.1.3.1. Les pêcheurs-artisans professionnels : entre pêche ethnico-traditionnelle et commerciale

Acteurs principaux du secteur, les pêcheurs-artisans ont la lourde tâche de procéder au prélèvement de la ressource halieutique au travers de différentes techniques et matériels de pêche. En règle générale il existe des techniques de pêche propres à chaque communauté, ethnie ou nationalité. Outre l'appartenance ethnique, le capital et le revenu de départ peuvent influencer le choix du type de pêche à investir : plus le propriétaire a de moyens, plus il peut

⁵⁹Bignoumba G-S.2007.

s'offrir une pirogue plus grande, se constituer même un parc, des moteurs plus puissants ou plus nombreux, un équipage plus important, plus de filets ou des filets neufs. Ainsi, on remarquera par exemple que la technique de la pêche à la ligne ou à l'hameçon (utilisée par des Béninois de Massamboué) vise surtout les espèces à haute valeur commerciale tel le capitaine, le bar, en fonction non seulement de leur accessibilité, mais aussi de la demande du marché (Lembé, 2014). Elle nécessite environ deux marées hebdomadaires, demande un équipage relativement réduit qui dépasse rarement cinq personnes. Elle est beaucoup moins productive, rapporte moins que la senne tournante, mais demande moins d'investissement.

Nous avons pu identifier quelques techniques de pêche selon les campements et les nationalités. Aussi retrouve-t-on :

- la senne tournante, la plus répandue dans la plupart des sites étudiés est utilisée pratiquement par toutes les communautés. Elle sert surtout à la capture de l'ethmalose et va de pair avec les pirogues béninoise, ghanéenne et nigériane (Pont Nomba, Moka) ;
- le filet maillant de fond ou de surface, très utilisé par les Nigériens ;
- l'épervier par les Gabonais pour la capture du mulot ;
- le filet maillant dérivant pour l'ethmalose et les gros poissons ;

La FAO⁶⁰ a pu procéder à une identification des principales techniques par campement :

- filet tournant à ethmalose (Pont Nomba) ;
- senne de plage avec poche (Cap Lopez) ;
- chalut remorqué à pied pour crevettes (Pont Nomba) ;
- épervier simple (Pont Nomba) ;
- filet maillant calé (Owendo)...

⁶⁰<http://www.fao.org/docrep/003/s5832f/S5832F05.htm>

Planche 17 : les différents profils de pêcheurs



Pêcheurs gabonais de mulets



Couple nigérian de pêcheurs de crevettes



Equipage de pêche de retour d'une sortie



Pêcheur solitaire

Comme l'illustre cette planche, la pêche se pratique de diverses façons selon les moyens financiers, le matériel possédé, le type de pêche pratiquée ou le type de prises visées : en duo, en couple, avec équipage ou en solitaire. L'immigration clandestine intracommunautaire chez les pêcheurs permet ainsi de nourrir l'activité de pêche à travers la constitution d'équipages et du renforcement de l'activité familiale.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

4.1.3.2. Les activités induites de la pêche

La pêche artisanale, l'une des principales sources d'alimentation et de revenus de la population, fait naître à elle seule une diversité d'activités secondaires, à savoir, la commercialisation des produits de la pêche, l'écaillage du poisson, l'activité de fumage l'activité de salage, la construction et la réparation du matériel de pêche, de même que l'usine SIFRIGAB et les centres de pêche.

Le fumage de poissons est l'une des méthodes les plus couramment utilisées dans la transformation des produits de la pêche notamment du poisson. Cette pratique qui consiste à assécher le poisson remporte un franc succès aussi bien auprès des transformatrices que des consommateurs étant donnée la relative conservation du produit transformé et sa meilleure résistance à la décomposition. Actuellement, il est observé deux types de techniques de fumage de poissons : une technique traditionnelle et une technique plus moderne :

- la technique traditionnelle requiert des matériaux assez rudimentaires pour la conception du fumoir comme nous le verrons dans les photos illustratives ci-dessous. Le fumage consiste donc à « piquer » le poisson ou placer tout autre produit sur un grillage métallique suspendu au-dessus d'un bout à un feu de bois jusqu'à ce qu'il y ait une déshydratation complète. Le fumoir est positionné sur des tonneaux le plus souvent pour des petites quantités ou sur des bois et piqués pour les quantités les plus importantes. En dessous de ses installations est aménagé un feu de bois qui répandra sa chaleur. Les fumoirs sont le plus souvent installés à l'air libre ou sont recouverts de tôles les protégeant des intempéries ; ils sont toujours installés à proximité des lieux d'habitation. Il faut toutefois préciser que toutes les espèces ne sont pas fumées de manière égale selon qu'elles soient relativement grandes ou grosses notamment le capitaine ou le bar, celles-ci étant le plus souvent nettoyées et fendues en deux avant d'être posées sur le grillage. Les espèces plus petites sont fumées en l'état. Une fois posé sur le grillage, le produit, quelle que soit sa taille, est recouvert soit de planches soit de cartons ou de tôles pour conserver le maximum de fumée.

Le procédé de fumage nécessite ainsi un certain savoir-faire et une concentration. En effet c'est un procédé qui se déroule en plusieurs étapes entre l'allumage du feu, l'installation des produits, la surveillance et le retrait. Le souci majeur de la transformatrice est de veiller à ce que le feu ne soit pas trop agressif au risque de calciner complètement le poisson, ce qui le rendrait impropre à la consommation et entraînerait un manque à gagner plus ou moins important.

On soulignera au passage que l'un des griefs fait à l'encontre des transformatrices est lié à l'origine du combustible utilisé. En effet, il est toujours courant de remarquer que ces dernières utilisent le bois issu des mangroves, ce qui a pour conséquence de menacer la flore littorale dont on connaît l'importance et le rôle dans la reproduction des poissons. Les autorités, conscientes de ce problème ont tenu à sensibiliser les communautés de pêcheurs notamment celles vivant à proximité des centres urbains : à la place du bois de mangroves, on a obligé lesdites populations à utiliser les restes de bois inutilisés au sein des scieries industrielles de même que les copeaux de bois.

Planche 18 : l'activité de fumage de crevettes: matériels et installations



Petits crevettes fraîches



Elaboration d'une nacelle en bambou



Crevettes fumées



Fumoir à crevettes

La pêche et le fumage de crevettes est une activité dévolue aux femmes. Elles disposent aussi d'un savoir-faire pour réaliser les nacelles en bambou qui servent à la capture des crevettes. On remarquera que les fumoirs à crevettes sont de taille moins imposante que ceux dédiés à la sardine.

Clichés : 1-3 Jennifer Ona, 2010, 2-4 Nyinguéma Chancia, 2012.

Planche 19 : l'activité de fumage traditionnel et moderne (personnel, atelier et matériel)



Atelier de fumage de sardine fumée



Sardines *piquées* pour le fumage



Jeune femme *piquant* la sardine pour le fumage



Jeune femme s'apprêtant à retirer la sardine du fumoir



De la sciure et des copeaux de bois pour le fumage



Des planches

La DGPA et l'Agence des Parcs Nationaux ont tenté de sensibiliser à maintes reprises les communautés de pêcheurs quant à l'utilisation du bois de mangrove pour leurs activités de fumage. L'une des alternatives proposées était que ces derniers utilisent désormais les résidus et les copeaux de bois travaillés industriellement. Pont Nomba fut le premier campement à s'inscrire dans cette logique. Mais, en 2012, le campement a été détruit et cette solution n'a pas eu de succès auprès des autres communautés de pêcheurs.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2010-2012.

L'autre procédé de transformation de poissons est le salage séchage. C'est un procédé qui consiste en la déshydratation partielle de la chair par la réaction chimique obtenue grâce à un saupoudrage important de sel de cuisine. Le poisson frais est nettoyé et éviscéré avant d'être fendu de la nageoire caudale jusqu'à la tête en passant par la nageoire dorsale. Ensuite il est rincé et nettoyé le plus correctement possible avant d'être salé une première fois ; puis on passe à un long clivage. Cela consiste à placer l'eau des poissons préalablement salée dans de grandes cuves afin qu'il y ait fermentation. Ces dernières doivent être hermétiquement fermées et cette étape dure environ deux à trois jours. C'est durant cette période que la saumure se forme. Une fois la fermentation achevée le poisson est sorti des cuves et est étalé sur des tréteaux afin d'être exposé au soleil. Après un ou deux jours passés au soleil, le poisson est salé à nouveau et ce jusqu'à ce qu'il soit complètement sec. Cela peut prendre cinq jours à une semaine.

Photo 1 : l'activité de salaison -séchage à Pont -Nomba en 2007



En dehors de la conservation de la glace et des prises, les vieux congélateurs sont également réquisitionnés comme support lors de la salaison et surtout le séchage du poisson. Parfois de la tôle, des sachets, des bâches ou des planches sont interposés entre le poisson et le congélateur afin d'éviter un contact direct.

Cliché : Prudence. SINDZI SOMBANGOYE (mai 2007)

Généralement, cette activité ne concerne que les poissons de taille importante, tels les capitaines, les bars, etc. Ensuite, on les sèche (photo 1), en les déposant sur de longs bancs faits de bambous et de petites planches, ou sur des congélateurs qui ne servent plus. Les petits

poissons sont aussi salés entiers, sans être éviscérés⁶¹. Le poisson se retrouve au final avec une chair relativement sèche et très salée.

Les produits de la pêche artisanale sont généralement vendus dans les différents marchés de la capitale. Sous trois formes : le poisson frais, le poisson fumé, le poisson salé. Le site de Pont-Nomba constitue le lieu de vente par excellence du poisson sous toutes ses formes.

Il bénéficie des services que lui offre le Centre Communautaire de Pêches Artisanales d'Owendo. Situé entre le port minéralier et le centre nautique Barracuda, le centre de pêcheurs est un lieu de promotion de l'activité des pêches artisanales à Libreville. Il procure d'énormes avantages aux pêcheurs, grâce à ses infrastructures, leur permettant non seulement d'écouler facilement les produits, mais aussi et surtout de les conserver dans de meilleures conditions. Bien conservés, ces poissons sont revendus aux détaillants, commerçants et consommateurs.

Les autres sites, eux, sont des lieux de vente occasionnelle. Le plus souvent, le commerçant vendeur s'approvisionne dans les différents villages et va revendre à la ville. Il peut également écouler son produit directement sur le site de débarquement lorsque celui-ci abrite un marché.

D'après certaines sources, certains sites⁶² se sont spécialisés dans une activité soutenue de fumage artisanal de la sardine, mais surtout constituent le point de départ de ce produit transformé vers le Cameroun et la Guinée-équatoriale.

⁶¹ Sindzi P. 2007, p 40.

⁶² Il s'agit des sites de Grande Poubelle et Petite Poubelle qui sont des campements de pêcheurs également.

Planche 20 : vendeuses de poisson frais et fumés au débarcadère ou ambulantes



Commerçantes gabonaises ambulantes de poisson frais à Cocobeach, dans la cour d'un riverain. Ces dernières se promènent dans la ville en transportant leur marchandise en brouette, avec glaçons, sachets, balance. Elles procèdent par une criée pour informer les éventuels clients de leur arrivée et de leur bonne marchandise.



Pêcheurs de Moka avec leurs épouses commerçantes transportant des ballots de sardines fumées en pirogue, vers le débarcadère d'Ambowé.



Vendeuse de sardines fumées devant son stock de ballots, attendant l'arrivée de sa fidèle clientèle, les « abonnés » au débarcadère d'Ambowé.



Préparation d'un ballot de poisson fumé destiné à la commercialisation en gros pour les abonnées ou en détail pour particuliers et autres commerçants.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

L'écaillage est une activité de taille réduite exercée à l'origine majoritairement par les compagnes et enfants des pêcheurs. Mais ces dernières années on observe que de nombreux jeunes Gabonais ont pris d'assaut les marchés, les ports, et débarcadères où se vend le poisson, afin de proposer leurs services à la clientèle. Un véritable réseau s'est constitué autour des points de vente de poissons, allant de la vente au transport de la marchandise.

Le travail, ici, consiste à enlever les écailles du poisson frais, tout en vidant son abdomen de son contenu (l'éviscération), facilitant ainsi la tâche aux consommateurs qui gagnent en temps de manière considérable. Les prix pratiqués par les écailleurs varient entre 200 et 300 FCFA le kilogramme.

Depuis quelque temps, les écailleurs de poisson ont le vent en poupe, au point de devenir incontournables pour de nombreux clients comme le montre cet extrait :

« Cette activité, je l'exerce depuis 3 ans. Elle me permet de nourrir ma petite famille, en venant tous les jours ici », a déclaré Bally, écailleur au Port Môle⁶³.

« Pas besoin d'un équipement particulier pour être écailleur de poissons : une machette et un grattoir métallique suffisent. C'est un métier qui rapporte gros », a-t-il ajouté.

« Ces jeunes nous facilitent la tâche dans nos activités quotidiennes. Préparer un gros poisson ne prend plus du temps », souligne Charlotte, une cliente⁶⁴.

Il n'en demeure pas moins que cette activité échappe à tout contrôle municipal. Un écailleur gagne parfois entre 5 000 et 10 000 F CFA, par jour.

⁶³ Gabonnews.

⁶⁴ Idem.

Planche 21 : l'activité d'écaillage



Des épouses de pêcheurs écaillant du poisson acheté au débarcadère d'Ambowé (Nyinguéma, 2010)



Trois jeunes Gabonais exercent ici l'activité d'écaillage. Les enfants de pêcheurs étrangers s'y adonnent aussi (Sindzi P.,2007).

Le nettoyage de ce poisson se fait en fonction de son utilisation (salé, frais ou fumé). Dans le métier d'écailleur, couteaux, machettes et brosses à laver sont les instruments utilisés pour écailler le poisson. Les accidents, bien que légers, sont souvent des blessures d'écailles qui se font de plus en plus rares. Abordant l'aspect de l'hygiène, le nettoyage de leur environnement de travail constitue une préoccupation majeure. Pour attirer le client, l'espace de travail se doit d'être relativement propre.⁶⁵ Or, ce n'est pas toujours le cas. Comme nous l'ont démontré les différentes planches présentées auparavant, la problématique de l'hygiène reste récurrente et délicate. A ce propos, Mesmin Edou (2011) dans son étude sur la transformation artisanale

⁶⁵ Gabonews ,10 mars 2010

du poisson à Libreville, souligne que « *manipuler de façon artisanale un produit aussi sensible que le poisson pose d'énormes problèmes d'hygiène. Le poisson subit souvent une contamination microbienne et/ou une infestation par des insectes pendant la transformation, le stockage et sa mise sur le marché* ». Il conclut même que l'étude « *a révélé des insuffisances sur le plan infrastructurel sur l'ensemble des sites, ainsi que des défaillances du point de vue hygiénique à tous les stades de la transformation* ».

4.1.4 Une organisation et un savoir-faire potentiellement transmissibles

Outre les contributions sus mentionnés, on retiendra également les impacts technologiques du savoir-faire halieutique (Ovono, 2005). En effet, les pêcheurs migrants à travers leur diversité et leurs migrations emportent avec eux leurs techniques de pêche et de transformation. Ces techniques et savoirs sont copiés par les populations d'accueil notamment les populations gabonaises ou quelquefois transmis. Toutefois, cela est à relativiser dans la mesure où plusieurs facteurs culturels, environnementaux et économiques peuvent conditionner ces transmissions.

4.1.4.1. Les moyens matériels

Les moyens matériels utilisés varient selon les communautés. Les instruments et techniques de pêche sont deux facteurs importants dans l'activité halieutique. Ils varient en fonction des espèces recherchées ainsi qu'avec les coutumes et habitudes des pêcheurs qui les emploient.

La pirogue de pêche est une embarcation monoxyle à fond ellipsoïdale surmontée d'un bordé vertical de 10 à 15 cm de hauteur. Elle est creusée en forme d'auge d'une pièce, dans un tronc d'arbre. L'okoumé (*Acoumea Klaineana*) est le bois qui sert à la fabrication des embarcations. La plupart des pirogues utilisées par les pêcheurs artisans sont fabriquées par des spécialistes non gabonais. Mais, les différents utilisateurs procèdent à des modifications en fonction de leurs coutumes et de leurs habitudes de pêche. On distingue plusieurs types de pirogues, notamment la pirogue nigériane, béninoise, togolaise et la pirogue gabonaise. De 1960 aux années 1980, les pêcheurs étrangers, Nigériens et Béninois, achetaient leur pirogue, soit à Calabar au Nigeria, soit à Grand Popo, au sud-ouest du Bénin. Ceci pour l'essence utilisée pour la fabrication de l'embarcation. Le bois qui paraissait le plus approprié pour cette œuvre était le *Pithecolobium*, compte tenu de sa résistance aux intempéries et à la force des vagues.

La durée de vie d'une pirogue reste pourtant relativement limitée ; elle n'excède pas 10 ans, selon l'entretien. Une pirogue achetée au Bénin ou au Nigeria revient à près de 1.200.000 FCFA, alors que celle taillée et vendue sur place, au Gabon, coûte entre 300.000 et 700.000 FCFA. Chez les Béninois, cet instrument principal de pêche doit être payé avant l'abattage de l'arbre.

La pirogue s'observe aussi et surtout par sa grandeur, sa caractéristique majeure. La pirogue béninoise (15 m) est plus grande que la pirogue nigériane (12 m). Les pirogues sont grandes avec de larges rebords qui se rétrécissent au fur et à mesure que l'on se rapproche du fond. Leur avant est légèrement plus élevé que leur arrière. Cependant, pour des raisons financières et de temps, les pêcheurs nigériens et béninois ont rompu avec leur tradition d'importer les pirogues de leur pays : elles revenaient plus chères ; et, une fois la commande faite, il fallait attendre au moins 3 semaines pour être servi. Aussi élémentaire que paraisse la création d'une pirogue, il faut reconnaître que ce bel instrument est une véritable œuvre d'art de spécialiste, comme l'illustrent les figures 9, 10 et 11, qui nécessite une véritable technicité et un réel savoir-faire.

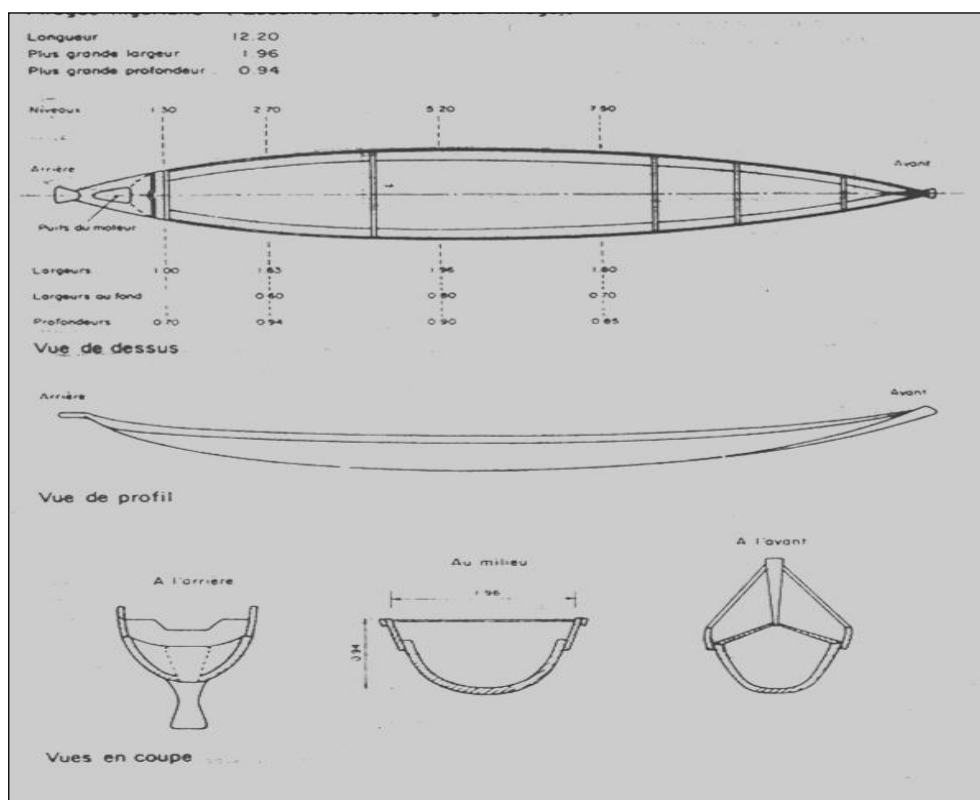
Au Gabon, le bois qui sert à la fabrication de l'embarcation est l'okoumé (*Acoumea Klaineana*). Très apprécié des pêcheurs, il présente un inconvénient majeur : ce bois fléchit aux intempéries et à la force des vagues ; les pirogues qui en sont faites pourrissent rapidement. Quand l'artisan gabonais achève sa pirogue, le pêcheur étranger l'achète en dépit de sa petitesse. Il arrive à la modifier, en fonction de l'utilisation qui en sera faite. Pour l'agrandir, il y ajoute des planches d'un côté comme de l'autre.

Pour lutter contre les insectes et les termites, qui en perforent les parois, et se développent à l'intérieur du bois, favorisant ainsi l'infiltration de l'eau, les communautés béninoises et nigérianes badigeonnent de goudron le fond de la pirogue. D'autres y mettent de l'argile qu'ils brûlent avec de la paille.

Les pirogues contiennent plus de 8 planches, posées transversalement à chaque extrémité et servant de sièges aux pêcheurs. La pirogue nigériane est à la fois spécialisée dans la pêche à la sardine et dans celle du gros poisson ; elle a une capacité de 3 à 5 personnes et est percée d'un puits dans lequel loge le moteur. La pirogue béninoise, elle, ne pêche que le gros poisson et peut contenir 10 à 15 personnes. Son moteur est monté à l'extérieur, sur le côté.

Après la pêche, les pirogues sont ramenées sur la plage, où elles sont posées sur deux traverses de bois : l'une, à l'avant ; l'autre, à l'arrière. Les différentes pirogues utilisées par les communautés de pêcheurs sont illustrées, ci-après.

Figure 9 : plan de la pirogue béninoise



Source : <http://www.fao.org>

Photo 2 : une pirogue béninoise à Pont Nomba



La pirogue béninoise se caractérise par sa grandeur, qui avoisine 18 à 20 m. Le nombre des membres de l'équipage varie entre 10 et 15. Les pêcheurs béninois excellent dans la pêche à la sardine et utilisent comme engin la senne tournante. La pirogue que l'on aperçoit a des dimensions un peu plus importantes. Plus d'une cinquantaine de personnes peuvent tenir à l'intérieur.

Cliché : Nyinguéma Chancia, 2010.

Planche 22 : la pirogue nigériane



La pirogue nigériane est plus large.



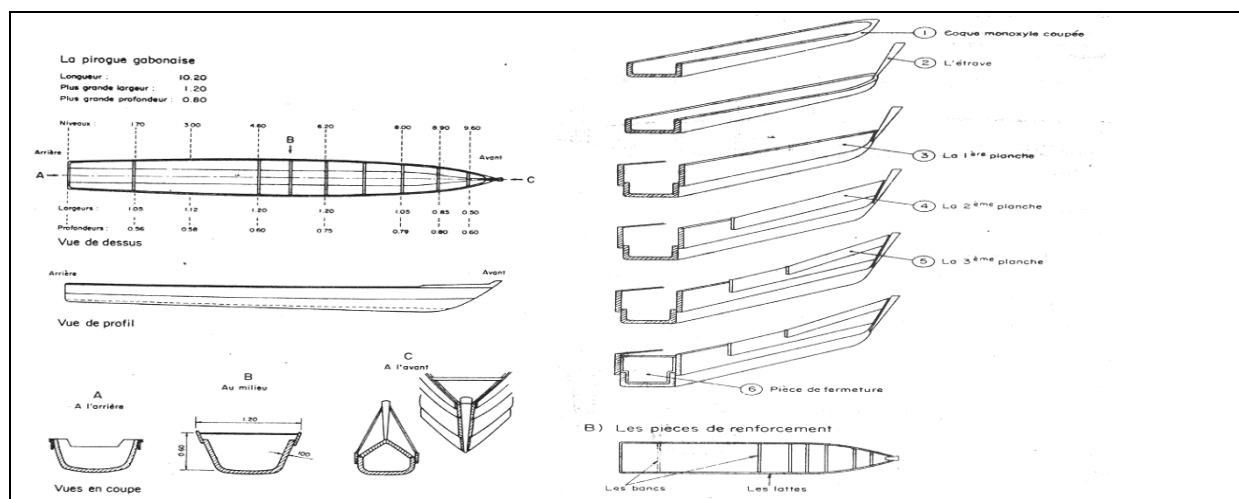
Deux types de pirogues nigérianes à Moka, à côté une petite pirogue gabonaise.



La pirogue nigériane classique est moins grande que la pirogue béninoise, soit environ 12 m. Le nombre des membres de l'équipage varie entre 3 et 5. Les pêcheurs nigériens excellent dans la capture du gros poisson et utilisent comme engin le filet maillant de fond ou de surface. Cependant, ils sont aussi spécialistes de la pêche à la sardine.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012

Figure 10 : plan de la pirogue gabonaise



Source : <http://www.FAO.org>

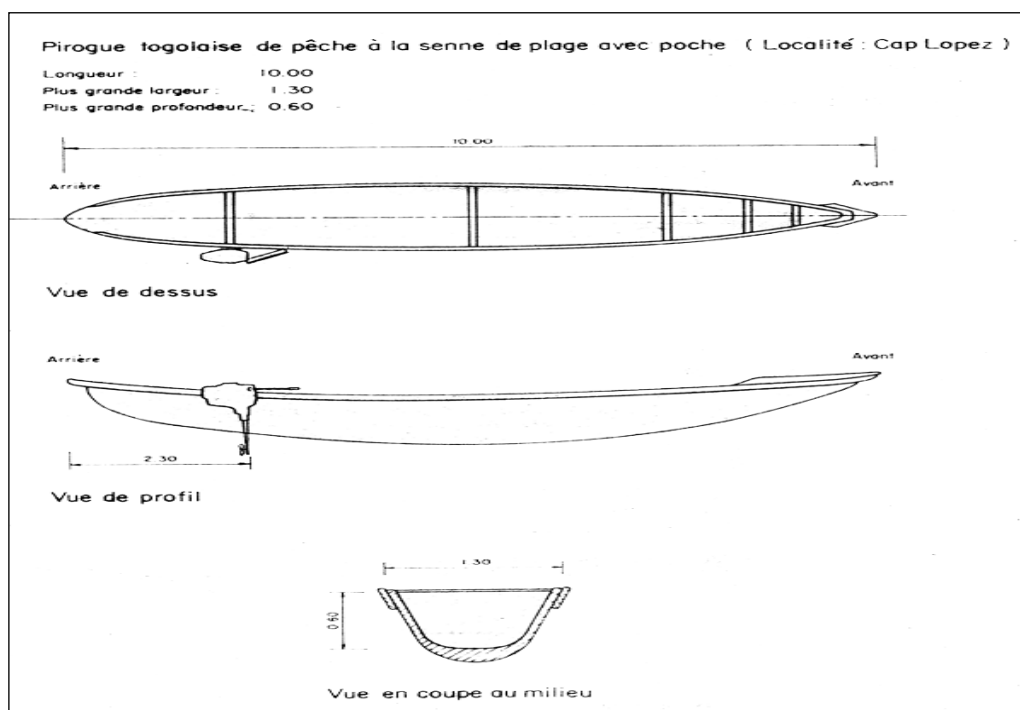
Photo 3 : la pirogue gabonaise



Une vue de la pirogue gabonaise. Elle est relativement moyenne et peu profonde.

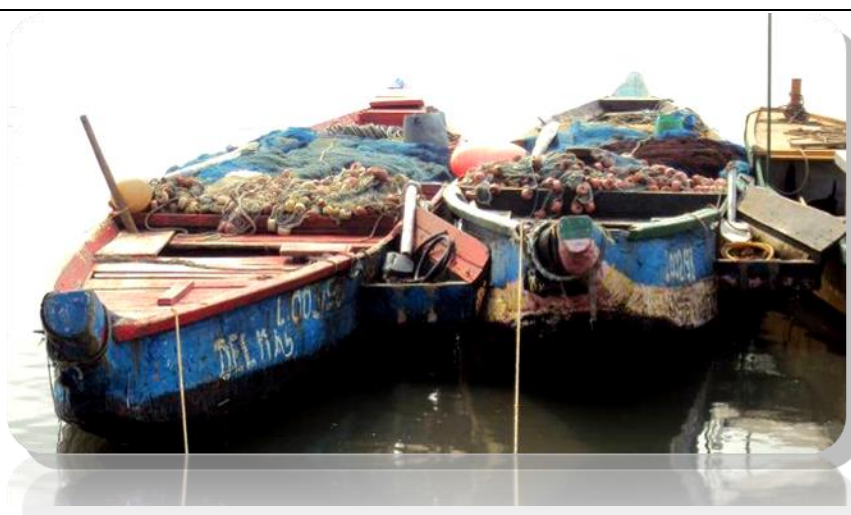
La pirogue gabonaise est encore plus petite, soit 5 à 6 m de longueur. Le nombre des membres de l'équipage varie entre 2 et 3. Les pêcheurs nigériens, qui l'utilisent, excellent dans la pêche à la crevette. L'engin de pêche utilisé est le filet de fond. Cette pirogue est propulsée à l'aide de pagaies. La caractéristique de la communauté Idjos, adepte de la pirogue gabonaise est que les femmes et les hommes pratiquent la pêche indifféremment.

Figure 11: plan de la pirogue togolaise



Source : <http://www.FAO.org>

Photo 4 : la pirogue togolaise



La pirogue ghanéenne est une embarcation monoxyle de grande taille (12 m en moyenne) surmontée d'une planche. Sa construction exige des essences de bois bien précises, bois légers et tendres, de dimensions appropriées (*Triplochiton scleroxylon*). La pirogue est caractérisée du point de vue de son aménagement intérieur par un certain nombre de compartiments et, surtout au milieu, par un pont sur lequel la senne est installée. Le moteur extérieur est monté sur un chevalet en bois très résistant pour supporter les vibrations; ce dispositif se situe généralement au quart arrière de la pirogue.

Clichés : Nyinguéma Chancia ,2010.

Les instruments de manœuvre tels que la pagaie, l'aviron de queue, la perche, l'ancre et l'écope, occupent également une place de choix dans la pêche maritime artisanale.

Morceau de bois dur, taillé et effilé, ayant une extrémité large et plate, la pagaie sert à guider la pirogue non motorisée. Le moteur a l'inconvénient de faire beaucoup de bruit et de chasser le poisson lorsque le pêcheur s'approche des bancs, d'où l'usage de la pagaie. En cas de panne, elle sert également à ramener la pirogue sur la côte. Les pagaies sont maniées par les pêcheurs assis à chaque extrémité de la pirogue. A défaut de la pagaie, on peut utiliser l'aviron de queue qui ne diffère d'elle que par sa partie plate et sa pointe ; il sert de gouvernail. Le chef piroguier, debout à l'arrière, la manie pour guider la pirogue.

Outre la pagaie, nous avons la perche, un morceau de bois permettant au pêcheur de ramener le poisson vers le filet, après l'avoir repéré.

Les ancres sont généralement fabriquées par les forgerons pêcheurs spécialisés. Elles ont pour but de fixer les lignes ou les filets, pendant que le pêcheur se repose et attend le maillage des poissons.

Enfin, l'outil de vidange sert à vider l'eau, qui pénètre dans la pirogue, lors d'une partie de pêche. Le plus souvent il s'agit d'un bidon en plastique coupé en deux.

Cinq engins de pêche ont été recensés, en usage dans les sites soumis à notre étude :
Le filet maillant de fond, engin utilisé à bord des pirogues monoxyles de 6 à 12 m, a une hauteur de 6 à 7 m ; il est utile en saison des pluies, généralement de septembre à juin, dans les estuaires, pour la capture des bars (*Pseudotolithus senegaleusis*), des capitaines (*Galeoides decadact*), des dorades grises (*Pomadasys peroteti*), des bécunes (*Sphyreana*) et des rouges (*Lutjanus dentatus*) particulièrement prisés.

Le filet maillant de surface est conçu de manière très simple. Le filet est en crin mono filament, pour la pêche dans les estuaires et les lagunes afin de capturer des bars (*Pseudotolithus*), des mulets (*Mugil cephalus*), des bossus (*Pseudotolithus elongatus*).

Le filet de sardine est un filet encerclant utilisé selon l'heure de la marée, au-dessus des fonds de sable ou de la vase de 6 à 30 m. L'espèce visée par le filet de sardine est évidemment l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), la «sardine», qui donne son nom à cet engin.

La senne tournante, vulgairement appelée « tiré-tiré », est principalement destinée à la capture des ethmaloses. Elle est utilisée par les pêcheurs ghanéens et béninois. Longue de 600 à 1000m, elle est particulièrement en usage en haute saison, à bord des pirogues monoxyles de 18 à 20 m de long, munies d'un moteur de 20 à 40 CV. L'équipage est de 15 à 20 personnes pour une marée d'une journée, avec quelquefois deux tours en mer par jour.

La ligne à main est utilisée sur 50 à 100 m. Elle est un engin assez sélectif, ciblant les espèces à forte valeur marchande, notamment les rouges, les capitaines, les bécunes, les bars.

Planche 23 : Quelques engins de pêche couramment utilisés



La ligne à la main, fabriquée avec du crin et des hameçons



Filet de surface ou monofilament pour la sardine

Filet maillant de fond pour la capture de gros poissons



Palangre pour gros poissons

Les matériaux utilisés sont surtout le crin , le coton et le fer. De tous les engins présentés, le filet de surface ou monofilament pour la sardine est prohibé au Gabon depuis le décret n°0062/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 qui institue les zones de pêche et indique le type de matériel à utiliser. En effet des études d'impact ont démontré les effets néfastes de ce matériel sur le poisson et l'environnement.

Clichés : Nyinguéma Chancia ,2012 (1-2-3) et Jennifer Ona, 2010 (4-5).

4.1.4.2. Le matériel de conservation

Lorsque les marées sont relativement longues les pêcheurs embarquent dans leur pirogue de vieilles glacières contenant de la glace afin de maintenir la fraîcheur du poisson jusqu'au débarquement.

Les vieux réfrigérateurs ou congélateurs usagés sont utilisés afin de stocker glace et poissons.

Planche 24 : le vieux congélateur comme outil de conservation



Un vieux congélateur servant à la conservation des prises et de la glace.



Un pêcheur avec son matériel de pêche.

Les vieux congélateurs servent de récipient. Parfois pour garantir une meilleure fraîcheur des prises, les pêcheurs les recouvrent soit avec des couvercles de même composition, soit avec des planches ou de la tôle.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

Etant donné que les marées se prolongent le plus souvent au-delà d'une journée, les pêcheurs sont incités à acheter de la glace afin de conserver la fraîcheur des prises. Cette glace est commercialisée par sac de 50kg, 25 et 12 kg à raison de 2000, 1000 et 500 f cfa.

Après avoir fait le tour des moyens et techniques utilisés, on se rend compte que le savoir-faire dont disposent les communautés de pêcheurs reste transmissible, mais à l'intérieur des communautés surtout en ce qui concerne les différentes techniques de pêche et non vers les populations locales. Cette stratégie de rétention n'est point fortuite. En effet, cela permet d'entretenir la monopolisation du secteur et par la même l'immigration des pêcheurs et leurs

proches. Néanmoins l'apprentissage des techniques de transformation par les femmes gabonaises tend à se vulgariser de même que la commercialisation, notamment dans l'hinterland.

Après avoir présenté de manière plus ou moins globale les caractéristiques socioprofessionnelles des communautés de pêcheurs, leur technicité et leur savoir-faire, leur endurance à la pénibilité et ce en amont et en aval du secteur, on comprend aisément comment se manifeste leur caractère incontournable. Ce dernier aspect sera plus amplement détaillé dans la sous-section suivante.

4.2. La protection du marché intérieur et le complexe des « *strange bedfellows* »

Ici, nous évoquons les manifestations de l'importance des communautés de pêcheurs et la perception qui se dégage de cette situation. On verra ainsi comment à partir de certains éléments de la pêche maritime artisanale, cela conduit à la cristallisation voire la criminalisation, des communautés.

4.2.1. Caractéristiques et déterminants de la mainmise des pêcheurs allogènes dans le secteur de la pêche maritime artisanale

L'influence des marins-pêcheurs étrangers dans le secteur de la pêche maritime artisanale s'appuie sur quatre principaux facteurs :

- leur effectif global et leur représentativité ;
- leur localisation géographique et leur densité ;
- leur connaissance de la mer et leur maîtrise de l'art de la pêche ;
- leur accaparement des activités connexes.

4.2.1.1 L'évolution des effectifs de marins pêcheurs artisanaux et leur représentativité

C'est à partir de 1998 que la cellule statistique est créée au sein de la DGPA. Elle a pour but de chiffrer, de recueillir et de collecter toutes les données statistiques en rapport avec la pêche. Ainsi, les premiers recensements enregistrés concernant les marins pêcheurs artisanaux furent réalisés. Il apparaît déjà à cette époque très clairement que les communautés de pêcheurs ouest-africaines étaient les plus importantes numériquement. En effet, durant certaines périodes on observe une diminution des effectifs sans doute due à plusieurs facteurs dont les déguerpissements, les déménagements, le retour au pays natal ou même des reconversions. Il faut toutefois relativiser l'ensemble des résultats obtenus. En effet d'après nos enquêtes au sein de la cellule statistique de la DGPA, il apparaît que les conditions et les moyens requis pour

mener à bien des recensements n'étaient pas toujours réunis : durant les campagnes de recensement lancées, et après avoir pourtant été en relation avec les différents chefs de communautés de pêcheurs, il arrivait que certains pêcheurs exerçant leur profession dans des conditions illégales préféraient vaquer à d'autres occupations de peur d'avoir des comptes à rendre aux différents agents ; de même, d'autres se dissimulaient sciemment et il arrivait également que les différents chefs de villages avançaient des chiffres approximatifs ou difficilement vérifiables concernant leurs administrés. On note également qu'avec l'enclavement de certains campements ou villages, ou même la difficile accessibilité selon les moyens ou les saisons, les campagnes de recensement pouvaient s'avérer incomplètes du fait de l'absence de prise en compte de certaines communautés.

4.2.1.2. La localisation géographique et la densité des communautés de pêcheurs

Le deuxième facteur indiquant l'importance des communautés de pêcheurs dans la pêche maritime artisanale est leur localisation et leur répartition géographique sur le littoral du Gabon du Nord au Sud. Comme le démontre les cartes présentées auparavant, les communautés de pêcheurs ont essaimé sur le littoral et se sont réparties le long des trois provinces maritimes du Gabon. C'est dans la province de l'Estuaire que l'on rencontre les plus grands effectifs et les plus anciennes communautés. La forte concentration des campements de pêcheurs dans la province de l'estuaire tient à plusieurs faits :

- la localisation : en effet la province de l'Estuaire se caractérise par sa localisation au nord-ouest. En empruntant la voie maritime pour parvenir au Gabon, l'estuaire apparaît comme la première zone réceptive ;
- la position stratégique : comme nous l'avons rappelé c'est au sein de la province de l'Estuaire que se localise la ville de Libreville, capitale du Gabon, située elle-même au bord de la mer et abritant plus la moitié de la population résidant au Gabon.

4.2.1.3 La connaissance de la mer et la maîtrise de l'art de la pêche

Le troisième facteur concerne la culture maritime et la tradition de la pêche qui régissent bon nombre de ces communautés de génération en génération et ce depuis des décennies. Comme le souligne F. Doumenge, « *L'exploitation de la mer est un art qui demande une longue éducation et une pratique qui ne s'acquiert que dans un cadre social et psychologique approprié.* » Et ceci a été démontré par les travaux de Chauveau, Jul-Larsen, Chaboud, Bignoumba, Delaunay.

De même, il faut nuancer le fait qu'il existe bien une pêche maritime artisanale au Gabon et non une pêche maritime artisanale gabonaise. La distinction tient au fait que la pratique de la

pêche maritime artisanale est dominée majoritairement par les allogènes. Cela ne lui confère donc pas une réelle légitimité en tant qu'activité nationale. De plus, les connaissances détenues par les communautés de pêcheurs en matière halieutique s'étendent jusqu'aux activités annexes. Leur emprise et leurs connaissances s'étendent en amont et en aval de la filière. Ce qui confère au sous-secteur l'appellation *ethnobusiness* qui se caractérise fortement par son caractère informel.

4.2.2 Le caractère informel de la filière pêche maritime artisanale

Comme le souligne E. Baumann (1988) : « *La pêche artisanale telle qu'elle est pratiquée en Afrique de l'Ouest se caractérise elle aussi par une certaine informalité. Celle – ci trouve son origine d'une part dans la structure même du système de production halieutique. D'autre part, elle est due aux relations qu'entretient le secteur -bon gré, mal gré- avec l'Etat. Ce dernier est soucieux d'exercer son emprise sur ce secteur vital et sa logique se heurte inmanquablement à la rationalité des pêcheurs* »

Considérer le secteur de la pêche maritime artisanale comme une activité informelle⁶⁶ revient à s'appuyer sur l'inorganisation qui la caractérise tant en amont qu'en aval :

- la difficulté pour les différentes autorités de maîtriser le nombre exact d'acteurs de ce secteur ;
- la prolifération des points de débarquements non enregistrés par la DGPA, ce qui entraîne des mises à terre non déclarées ;
- la difficile collecte des données statistiques ;
- l'enclavement des certaines zones d'habitation ou de débarquement ;
- l'exercice illégal de la pratique de la pêche par des pêcheurs n'ayant pas les autorisations requises.

⁶⁶ Avant de démontrer le caractère informel de la pêche maritime artisanale, il est nécessaire auparavant d'indiquer les caractéristiques majeures d'une économie dite informelle. Selon l'OIT, les facteurs qui concourent à la mise en place d'une économie informelle sont :

« 1- la facilité d'accès aux activités ;
2- l'utilisation de ressources locales ;
3- la propriété familiale des entreprises ;
4- l'échelle restreinte des opérations ;
5- l'utilisation de techniques simples et le nombre réduit de travailleurs ;
6- des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel ;
7- des marchés échappant à tout règlement et ouverts à la concurrence. »

Ainsi, par rapport à la pêche maritime artisanale, nous observons ⁶⁷:

1- La facilité d'accès aux activités notamment la pêche : cette *facilité* repose sur des conditions socioprofessionnelles plus ou moins avantageuses du fait qu'en amont, l'activité ciblée représente une niche professionnelle de par l'absence ou la faible implication des nationaux. Cela suscite généralement peu de concurrence entre nationaux et étrangers, lorsqu'il s'agit d'un secteur rebuté par les nationaux. De plus, la proximité géographique entre le lieu d'habitation (campements), le lieu de travail (mer, débarcadère), permet de réduire les dépenses.

2- L'utilisation de ressources locales : ici nous faisons référence aux prélèvements des ressources ichthyologiques (poissons et autres mollusques) et au bois de mangrove notamment.

3- La propriété familiale des entreprises : comme beaucoup d'autres secteurs qui évoluent dans l'informel, la pêche maritime artisanale se caractérise par ce que l'on pourrait appeler un « *ethnobusiness* ». En effet, l'entreprise se structure autour de la famille restreinte ou élargie. Des pêcheurs-propriétaires en passant par la main-d'œuvre de pêche jusqu'aux mareyeuses et transformatrices, la quasi-totalité des acteurs est familiale. Toutefois, il peut exister des recours à une main-d'œuvre non familiale, mais cela est le plus souvent temporaire.

4- L'échelle restreinte des opérations : la pêche maritime artisanale se cantonne le plus souvent aux estuaires et dans les lagunes. Officiellement dans la zone comprise entre 0 et 3 milles. Elle comprend la mer intérieure. Quant aux activités halieutiques, elles s'exercent sur la bande côtière : le mareyage est effectué le plus souvent aux abords des sites de débarquements ou dans les marchés de la capitale situés à quelques encablures des débarcadères, de même que l'activité d'écaillage. La transformation du poisson fumé ou salé s'effectue le plus souvent à proximité des lieux d'habitation qui se localisent à quelques mètres des plans d'eau.

5- L'utilisation de techniques simples et le nombre réduit de travailleurs : le matériel utilisé est rarement de type industriel en dehors des moteurs utilisés. Les pirogues, le plus souvent taillées dans du bois, ont une capacité d'accueil de l'équipage relative, en fonction de leur origine. Les plus grandes peuvent accueillir en leur sein une quinzaine de personnes ;

⁶⁷ Voir Kimbala Makiadi (2008) qui dresse de façon détaillée les caractéristiques des 7 critères principaux de l'économie informelle comme stratégie de survie inle site [mémoireonline](#).

6-Des qualifications qui s'acquièrent en dehors du système scolaire officiel ; l'art de la pêche se transmet le plus souvent de génération en génération. La plupart des pêcheurs ont appris l'activité au contact de leur père ou autres parents évoluant dans une communauté de pêcheurs, et ce depuis leur enfance. Il n'existe pas, ou très peu de centres de formation à la pêche.

7- Des marchés échappant à tout règlement et ouvert à la concurrence : comme il a été mentionné plus haut de nombreux éléments relatifs à la pêche restent difficilement contrôlables tant en amont qu'en aval. En ce qui concerne les marchés, on a préalablement souligné que tous les débarquements ne sont pas répertoriés officiellement. Ce qui laisse libre cours à des exportations vers d'autres territoires, notamment la Guinée équatoriale, le Cameroun, voire le Nigéria, non déclarées et par des voies officieuses.

4.2.3. La protection du marché intérieur du travail : la lutte contre le travail illégal

Le marché intérieur du travail au Gabon, à l'instar de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne connaît une compétition déloyale entre le travail formel et déclaré d'une part et le travail informel de l'autre. La problématique majeure réside en la répertorisation et fiscalisation réelle de ce dernier. En effet, avec les mutations économiques que connaissent la plupart des Etats et le libéralisme conquérant doublé de crise économique, la protection du marché intérieur du travail apparaît presque comme une utopie. En période de crise économique, il est courant d'observer un regain de chauvinisme et même malheureusement des élans de xénophobie envers les communautés étrangères. Ainsi, on constate que l'immigration africaine observée depuis environ une quinzaine d'années, semble de moins en moins tolérée tant par les populations locales que par les autorités gabonaises. Face à un seuil de tolérance dépassé (+15% au lieu de 7%), la forte prégnance des « frères » africains sur le plan socio-économique engendre de plus en plus des discours et des débats passionnés qui constituent en fait un processus de « bouc-émissération » de l'étranger⁶⁸. En effet *« l'image prépondérante du frère africain est de plus en plus celle d'un parasite économique doublée d'un propagateur de fléaux sociaux »*⁶⁹. Ainsi, contrairement aux Européens, Asiatiques et "Syro-Libanais", pourtant immigrés eux aussi, qui sont plus considérés comme « coopérants »

⁶⁸ S. Loungou, op. cit, p. 4.

La « bouc-émissération » : de bouc émissaire, néologisme créé par Loungou Serge et se voulant comme un processus d'accusation, de désignation des immigrés africains comme commanditaires de tous les fléaux sociaux en général et gabonais en particulier.

⁶⁹ S. Loungou ,op. cit.

ou « expatriés », les Africains se voient attribuer des qualificatifs moins élitistes et peu flatteurs tel immigrés, clandestins, envahisseurs, étrangers, voire *dos mouillés* lorsqu'il s'agit de migrants clandestins maritimes. Cette distinction est vive, car selon une idée fortement répandue en Afrique noire, « *les blancs apportent des emplois et les noirs viennent prendre ces emplois* » (Bouillon,1999). Cela entraîne parfois des sentiments de racisme ou de xénophobie : « *être Noir ne protège pas l'étranger du racisme* »⁷⁰. Or, « *l'un des rôles de l'Etat est de sécuriser l'environnement des activités économiques et des affaires en général* »⁷¹ (Didzambou, 2008).

Aussi, c'est un problème que l'Etat tente de prendre à bras le corps. En effet, le 10 avril 2013 s'est tenu à Libreville lors des troisièmes journées portes ouvertes de la direction générale des impôts (DGI) une campagne de sensibilisation sur le thème « *Remplir les obligations fiscales, c'est sortir de l'informel et être dans la légalité pour le Gabon émergent* »⁷².

Selon le Directeur général des impôts, Joël Ogouma⁷³, avec « *le dernier recensement réalisé par la DGI, 10000 opérateurs économiques opèrent dans l'illégalité* »⁷⁴. Or, l'expansion du secteur informel n'est que la conséquence du non-respect par de nombreux opérateurs économiques de leurs obligations déclaratives auprès des services fiscaux ; de sorte que la lutte contre le secteur informel passe ainsi par le respect par l'administration et par le contribuable de la volonté du législateur, transcrite dans le code général des impôts.

Aussi, conformément aux exigences gouvernementales en matière de recettes budgétaires, la fiscalisation du secteur informel constitue désormais une priorité.

Le Secrétaire général adjoint de la DGI, Amidou Okaba, rappelait à cette occasion que la réforme engagée par le gouvernement pour réduire la pression fiscale tout en élargissant l'assiette de l'impôt visait ainsi l'amélioration de l'attractivité du territoire national non seulement pour les investisseurs étrangers, mais également l'amélioration du climat des affaires par un traitement beaucoup plus équitable de l'ensemble des opérateurs installés sur le territoire national⁷⁵.

D'où l'intérêt primordial de souligner que la fiscalisation du secteur informel est devenue un enjeu majeur.

⁷⁰ Idem.

⁷¹ R. Didzambou in Enjeux n° 38 janv –mars 2008 p.55.

⁷² <http://infosgabon.com/?p=25021>

⁷³ Directeur général des impôts ;

⁷⁴ <http://www.gaboninitiatives.com/dgi-10-000-operateurs-economiques-operent-dans-lillegalite>

⁷⁵ <http://infosgabon.com/?p=25021>

Pour terminer, le représentant du ministre le justifiait en indiquant que d'après le contexte mondial, tous les Etats du monde se voyaient obligés de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources fiscales pour financer les politiques publiques. Par ailleurs, le fondement de l'article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 est reprise par le préambule de la Constitution gabonaise aux termes desquelles « *pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre les citoyens à raison de leurs facultés* » ; le Gabon ne peut donc accepter sur son sol des opérateurs économiques et des particuliers qui échappent au paiement de leur impôt⁷⁶.

Ainsi, cette prise de conscience des populations autochtones face aux enjeux que représentent ces différentes communautés à travers leur présence, leurs secteurs d'activité, leur déploiement, leur situation illégale ou irrégulière a donné lieu à une attitude assez ambivalente vis-à-vis de ces derniers. Cette dernière s'apparente donc au complexe des « *strange bedfellows* » dont nous verrons les caractéristiques locales.

4.2.4. Le complexe apparent des « *strange bedfellows* » entre in et out

L'immigration soulève principalement deux types de questions. Elle pose une question en termes de gain économique d'une part, et soulève le problème de l'identité nationale d'autre part. Bien que ces deux angles d'analyse soient différents, il n'en demeure pas moins qu'ils s'entrecoupent. En effet, la réalité indique que l'on peut consentir à l'immigration (surtout choisie) d'un point de vue économique, mais être opposé à celle-ci pour des raisons identitaires. Ce paradoxe, né d'une observation de la société états-unienne contemporaine, est souligné dans l'ouvrage de A. Zolberg (2006) et caractérise l'ensemble des débats sur l'immigration depuis la naissance des Etats-Unis. Les politiques migratoires, présentées chronologiquement dans son travail démontrent que ces dernières ont toujours été manipulées par des groupes d'intérêt économique et utilisées comme outil de construction d'une Nation. La contradiction permanente entre le « nativisme », qui remet en cause l'appartenance des immigrants à la Nation américaine et le besoin économique de main-d'œuvre donne naissance à une catégorie de personnes que Zolberg nomme les « *strange bedfellows* ».

Pour le cas du Gabon, il apparaît que la présence de nombreux étrangers dans les secteurs du travail et commerce informels à la fois « *agace et contente* » la population nationale. En effet, autant la société gabonaise est consciente de l'importance de l'immigration, autant, elle trouve

⁷⁶ Idem.

à redire sur de nombreux aspects aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Mais la réalité est qu'avec une forte connotation illégale ou clandestine, les effets bénéfiques de l'immigration passent le plus souvent à la trappe ou encore sont minimisés.

4.2.4.1 Les causes « d'agacement » : le « out »

- L'aspect informel et ses corollaires

L'aspect informel comme nous l'avons souligné auparavant dénote une situation où le plus souvent les travailleurs exercent une activité précaire et mal payée par rapport à la norme. Les droits fondamentaux sont menacés et difficiles à défendre : ils ne sont pas protégés face à des problèmes de santé, aux licenciements sans indemnisation, aux conditions de travail dangereuses. Par ailleurs, le secteur informel crée une concurrence déloyale dans le secteur de l'emploi, dans la mesure où les salaires et charges sont moins chers que les fonctions normalisées.

- Le manque à gagner de l'Etat

Le secteur informel dénote une économie souterraine mais très dynamique qui échappe au contrôle de l'Etat qui ne perçoit pour ainsi dire que peu ou pas de devises : taxes, redevances, impôts etc. Il existe donc un fort manque à gagner pour l'Etat souverain qui n'échappe pas aux populations locales. *« Une proportion élevée d'emplois informels engendre à son tour un manque à gagner en matières de revenus fiscaux et réduit la capacité de l'Etat à développer des systèmes de sécurité sociale »⁷⁷.*

-L'ethnobusiness et le dictat des prix

De par leur présence parfois majoritaire dans certains secteurs clés, bon nombre de communautés imposent une totale dépendance vis-à-vis des populations locales. En effet, dans des secteurs tels la conduite de taxis, la petite épicerie de proximité, la cordonnerie, la restauration de proximité, la pêche etc., les populations étrangères sont les moteurs qui font tourner ces secteurs au point que, en cas de fermeture, délocalisation, déguerpissement des structures de ces derniers, on se retrouve plus ou moins démuné. De plus, l'incontournabilité des acteurs permet également que ces derniers soient parfois au gré de leurs humeurs ou du contexte économique, les maîtres de la tarification au grand dam des populations locales. En effet, dans certaines localités cela s'est vérifié, en matière de pêche artisanale. A Cocobeach et sa périphérie par exemple, la pêche maritime artisanale reste détenue par les communautés de

⁷⁷ www.oecd.org/fr/dev/pauvrete/42529344.pdf « l'emploi informel dans les pays en développement ».

pêcheurs nigériens et béninois qui sont par conséquent, les seuls maîtres des prix du poisson, malgré les dispositions et arrêtés ordonnés par la municipalité. Cette pratique, qui est instaurée depuis plusieurs années, réglemente en quelque sorte les achats des Cocobeachois, qui au passage s'estiment lésés, du fait de la fluctuation des tarifs du poisson comme l'illustre ces propos recueillis par Gabonews :

« Nous sommes très lésés ici à Cocobeach. Nous avons des problèmes à acheter du poisson qui est pourtant pêché chez nous, à moindre coût. Les pêcheurs préfèrent vendre à Libreville et en Guinée Equatoriale à des prix élevés. Du coup, nous sommes obligés de manger les surgelés. A moins d'avoir son matériel de pêche et un pêcheur », a expliqué Gervais N., un habitant de Cocobeach⁷⁸. Selon le journal, les pêcheurs expliquent que cette situation est causée par les nombreuses tracasseries auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur activité professionnelle.

« Nous savons que les gens d'ici se plaignent. Mais il serait intéressant qu'ils cherchent à savoir ce à quoi nous sommes confrontés en mer avant de ramener du poisson sur le marché. En ce moment précis, nous sommes obligés d'aller un peu plus loin en mer pour faire de bonnes prises. Et c'est sans compter avec les garde-côtes de la Guinée qui nous infligent vraiment de lourdes amendes », a déclaré Joseph Oko, pêcheur nigérien. *« Pour compenser tout cela, nous ne pouvons plus vendre notre poisson aux tarifs fixés par la municipalité. Autrement dit, c'est nous qui sommes perdants. Et pourtant, les autochtones trouvent quand-même leur compte »,* a-t-il ajouté⁷⁹.

- « L'effet miroir »

La capacité de survie et la forte propension qu'ont certaines communautés à imaginer et créer des débouchés économiques pour survenir à leur besoin dans un pays étranger agacent ou épatent. Ce dynamisme ne laisse pas insensible les autorités, et mieux, les populations locales, surtout celles sans activités. En effet, des niches socioprofessionnelles qui sont complètement en friche, ou encore certaines activités considérées comme « sous-activité » permettent en réalité à bon nombre d'étrangers de sortir de l'oisiveté. Ces derniers peuvent vivre correctement sans toujours attendre une aide hypothétique de l'Etat, ou des proches, et sans être perçus comme des assistés ou paresseux, voire des incapables. Cette capacité chez

⁷⁸ Gabonews , <http://www.bdpgabon.org/articles/2011/08/20/peu-de-gabonais-dans-le-secteur-de-la-peche-a-cocobeach/>

⁷⁹ Idem.

eux, peut donc renvoyer les populations locales à leur propre inactivité, à leur manque d'imagination, créativité ou de courage. En un mot, le dynamisme des uns renvoie à l'immobilisme des autres, d'où l'effet miroir.

4.2.4.2 Les motivations du « contentement » : le « in »

- Les petits métiers et services rendus

Les services que procurent nombre de petits métiers à la société gabonaise sont incomparables. En effet, certains petits métiers de proximité (tailleurs, cordonniers, « maman gâteaux », vendeurs ambulants et autres) sont relativement appréciés par les riverains du fait de la modicité des prix et de la proximité. Ces métiers sont le plus souvent exercés par des populations en situation irrégulière.

- Le manque de valorisation et la pénibilité

Il est vrai que certains métiers déjà connus des Gabonais tels la pêche ou l'agriculture rebutent une bonne partie des Gabonais à cause de la pénibilité et de l'inconfort comme en témoigne cette professionnelle du fumage de poisson à Gabonews : *« Cette activité est assez compliquée. Il faut avoir assez de bois pour faire fumer tout ce que l'on a mis sur les fumoirs, sinon le poisson se détériore. Parmi les différentes variétés de poisson que nous avons, c'est la sardine qui nous donne plus de travail. Elle met plus de jours au fumoir que le reste, et s'il y a mille poissons, il faut toucher et retourner les mille, sans quoi c'est peine perdue »*. La durée varie entre 3 et 5 jours pour avoir du produit fini. Et le palétuvier reste le bois le plus approprié pour le fumage du poisson. Or celui-ci est *strictement interdit à l'exploitation*⁸⁰, a-t-elle expliqué. De plus rajoute-t-elle, *« Le travail que nous faisons est aussi dur que celui des hommes qui vont à la pêche. Nous sommes confrontés à la fumée, à la chaleur et notre santé finit par prendre un coup à la longue. Nos yeux restent pendant plusieurs heures exposés à la fumée*⁸¹ », a déclaré Pauline, avant d'exprimer malgré tout sa fierté d'être aujourd'hui engagée dans une activité qui lui permet d'être autonome et qu'elle transmet à d'autres jeunes femmes de la localité.

⁸⁰ <http://www.Gabonews> Date de publication: 22 août 2011

⁸¹ Idem.

- Le fait culturel et « le système « D⁸² » »

Le dynamisme dont font preuve les travailleurs immigrés et aussi leur capacité créative suscitent également une certaine admiration. Certaines communautés de pêcheurs, notamment nigérianes ont une remarquable organisation de la solidarité lorsqu'il s'agit d'aider l'un des leurs à se lancer dans une activité ou à se mettre à son propre compte ; le système de la tontine est très ancré dans de nombreuses communautés étrangères. Le plus souvent il s'agit d'un gage d'honneur et de confiance, car les modalités et les arrangements sont oraux et non administratifs.

- Les unions mixtes et l'intégration

En tout lieu, il apparaît que les unions mixtes ou intégration par l'amour donnent un signal assez fort concernant une certaine volonté d'intégration dans la société d'accueil. En ce qui concerne les communautés de pêcheurs étrangères, notamment celle de la province de l'estuaire, on observe peu d'unions mixtes. Pont Nomba, de par son ancienneté et sa démographie a permis plus ou moins l'installation de certains couples mixtes. Mais d'après nos recherches, le phénomène dans la province de la Nyanga est beaucoup plus fréquent. En effet, il existe de nombreux mariages entre les pêcheurs béninois, sénégalais et parfois congolais avec des femmes gabonaises, ainsi se constituent des communautés mixtes et hétérogènes. L'une des particularités de ce phénomène est que certains campements finissent par être assimilés à des quartiers populaires. « *Les mariages mixtes, "considérés comme la manifestation la plus forte de l'intégration, sont en général valorisés par l'opinion (...) On y voit un signe d'ouverture, de modernité, d'émancipation". La victoire de l'universalisme sur le communautarisme* ⁸³ ».

- L'introduction de nouveaux petits métiers, spécificités culinaires

L'un des avantages avec les migrations est qu'elles permettent également l'ouverture et la découverte de nouvelles cultures. Ces communautés de pêcheurs ont contribué à vulgariser certains petits métiers comme l'écaillage de poisson qui ont permis la création des marchés de proximité à côté des sites de débarquement en favorisant l'expansion de la commercialisation des glaçons.

⁸² « *Système D Dé...brouille (démerde) : débrouillardise, astuce (ensemble de pratiques plus ou moins légales pour profiter du système ou réussir quelque chose avec peu de moyens), bricolage, solution de substitution ; méthode approximative mais pratique.* » in <http://www.languefrancaise.net>

⁸³ Jocelyne Streiff-Fénard in http://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-integration-par-l-amour_499095.html

Section 2. Enjeux géopolitiques et sécuritaires : intégration versus stigmatisation

La présente étude analyse la place des pêcheurs migrants dans la pêche artisanale gabonaise. Elle évalue aussi la place accordée aux pêcheurs étrangers dans les politiques publiques et leur implication dans l'aménagement des pêches, notamment leur participation à la gestion de la ressource.

4.3. La territorialité de l'Etat contestée : de la destruction partielle à la disparition totale du campement de Pont Nomba

L'Etat gabonais veut reprendre ses droits sur certains territoires longtemps restés sous occupation anarchique et illégale de la part des communautés de pêcheurs. Plusieurs motifs accompagnent ces décisions : lutte contre l'immigration clandestine, lutte contre le grand banditisme, occupation illégale de terrain, rénovation urbaine etc.

4.3.1. Pont Nomba : entre campement de pêcheurs et quartier sous-intégré ?

Pont-Nomba est à la fois considéré comme un campement de pêcheurs, un quartier populaire sous intégré et comme un marché et débarcadère. Comme nous l'avons souligné auparavant il a toujours fait office de campement de pêcheurs atypique.

Au fil des années, on a assisté à une augmentation de la population dans ces villages. Progressivement, on a vu les pêcheurs artisans se détourner de leur mission principale. *«Les villages étaient devenus un véritable pandémonium, que fréquentaient des malfaiteurs, pour la plupart des sujets Nigériens, Ghanéens, Sierra Léonais et Libériens⁸⁴»*. Lesquels s'y repliaient souvent après avoir commis un forfait dans la capitale. Suite à la recrudescence des actes de vandalisme enregistrés en mer comme à terre, le Conseil des Ministres, en séance du 3 avril 2002 avait demandé au Ministre de la Défense Nationale, de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, ainsi qu'à celui de la Marine Marchande Chargé des Equipements Portuaires, de prendre des mesures en vue de faire face à ce fléau, sinon "l'éradiquer"⁸⁵. Ce qui conduisit à la destruction des villages de pêcheurs soupçonnés de servir de base arrière aux pirates. Cette opération paralysa l'activité halieutique et l'organisation sociale des pêcheurs artisans d'Owendo pendant des semaines, voire des mois.

⁸⁴ « L'union », Libreville, vendredi 05 juillet 2002, p. 6.

⁸⁵ « L'union », Libreville, vendredi 12 juillet 2002, p. 6.

4.3.2. Des destructions partielles à la destruction totale

Après l'opération de déguerpissement, l'effectif des pêcheurs-artisans d'Owendo a connu une baisse importante. On a simplement assisté au départ des populations étrangères, contraintes de quitter leur milieu habituel. Beaucoup ont regagné le Bénin, le Togo, ou le Nigéria. La cohabitation avec la société d'accueil n'exerçant pas leur métier et ne comprenant pas leur mode de vie a été difficile.

Document 5 : la destruction partielle des campements de Pont Nomba en 2007...



En effet, la destruction des villages de pêcheurs a engendré chez les pêcheurs- artisans une situation de précarité économique et sociale, car le déménagement a entraîné une augmentation des charges et de dépenses supplémentaires : le loyer, l'électricité, le transport, le gardiennage du matériel de pêche. Sans compter le paiement de l'autorisation de pêche fixée à 30 000 FCFA, pour les nationaux, et 60 000 FCFA, pour les étrangers, l'acquisition obligatoire du numéro d'immatriculation de l'embarcation à 45 000 FCFA, renouvelable chaque année moyennant une somme de 20 000 FCFA.

Les anciens résidents se sont heurtés au sérieux problème de mobilité et de logement. En effet, La distance est longue, qui les sépare du lieu d'embarquement et de débarquement des produits. Installés à l'intérieur des terres, les pêcheurs se déplacent régulièrement avec leur matériel de pêche. Or, personne ne l'ignore, l'acquisition d'un logement en ville pose problème, notamment pour les familles nombreuses, les propriétaires des maisons refusant de

les loger. Ils ont des préjugés sur eux et pensent le plus souvent qu'ils sont de mauvaise moralité.

Photo 5 : puis une nouvelle destruction en 2012...



Aperçu d'un bulldozer au fond, achevant le déblayage du campement de Pont Nomba.

En 2012, l'Etat a décidé du déguerpissement et de la destruction totale du campement de Pont Nomba. Seul devait demeurer le marché jouxtant les habitations. Celui-ci est situé sous le pont et s'étale jusqu'à l'autre rive. Etant donné que l'accès au site était strictement interdit, il n'a pas été possible d'avoir un rendu plus net. Toutefois, on aperçoit au loin, l'instrument majeur (un bulldozer) employé par le gouvernement et qui a même donné son nom à une politique : la « politique du bulldozer ». Selon Patrick Talierco (2008), cette fameuse politique aurait été initiée par l'administration coloniale au Sénégal en 1914. Elle était préconisée pour des actions dures et ciblées telles : « *ségrégation raciale ou sociale, plan d'assainissement, stratégie de restructuration/rénovation urbaine, spéculation foncière* » (Talierco, 2008 ; Loungou, 2014).

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

Planche 25 : la disparition totale du campement de Pont Nomba en 2014...



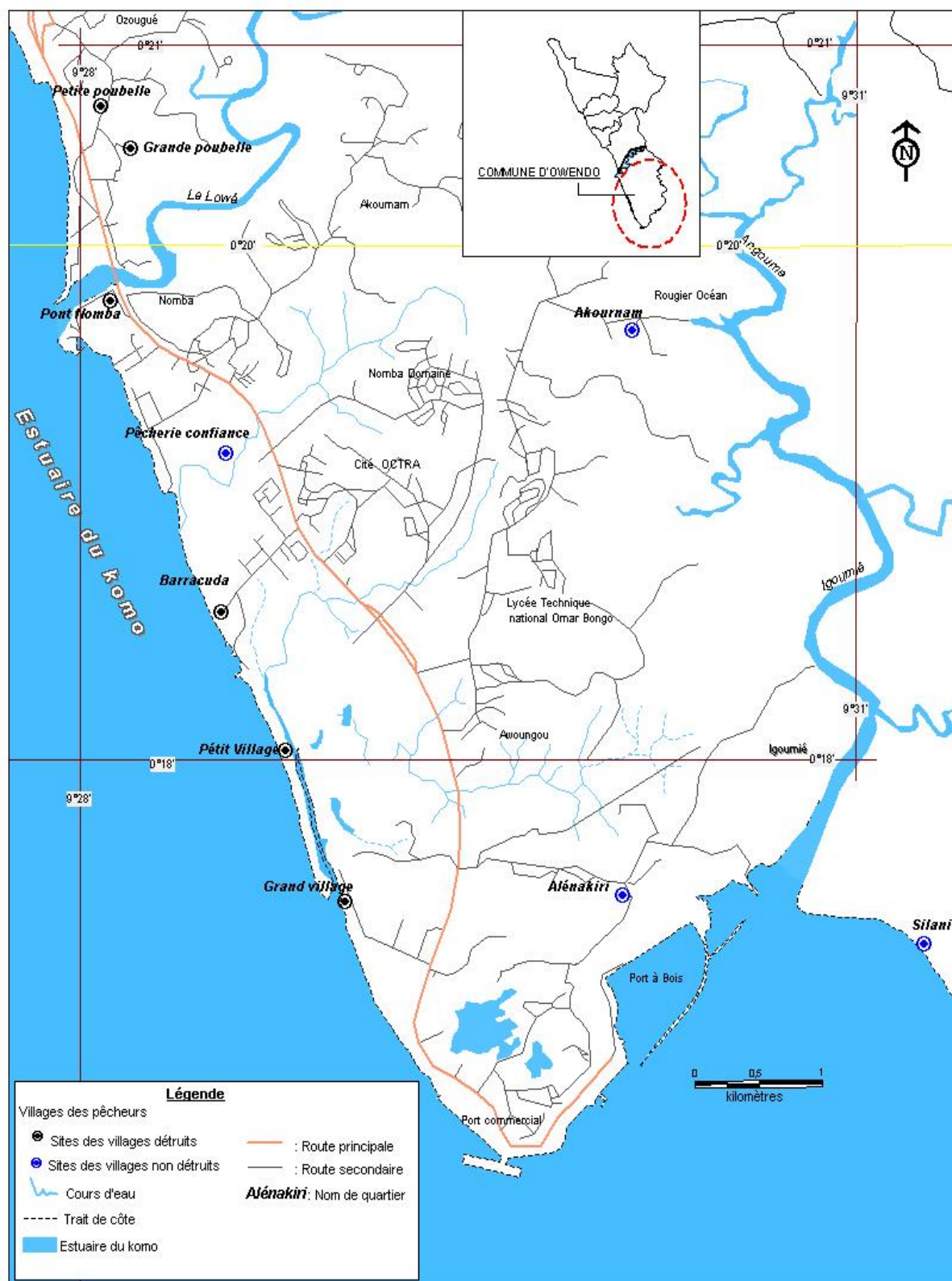
Pont Nomba après le déguerpissement précipité de 2012....



Deux ans après la destruction de Pont Nomba, au nom de l'Insécurité ? l'Urbanisme ? la Lutte contre l'immigration clandestine ? l'Organisation de la CAN ? Tant de motifs ont été avancés et confondus par le gouvernement et la mairie d'Owendo pour justifier au fil du temps le déguerpissement du site. Il est étonnant de constater que malgré l'empressement de faire partir les populations résidentes, actuellement le terrain semble abandonné et demeure à ce jour inoccupé. La végétation s'installe à nouveau, petit à petit.

Clichés :Nana Jaquel pour Nyinguéma Chancia ,2014.

Carte 16 : la destruction des campements de pêcheurs dans Owendo



Comme le montre la carte 14, sur les dix campements enregistrés dans la commune d'Owendo, 6 ont été détruits en 2007. Pour la plupart, une partie des populations déguerpies étaient revenues avant les déguerpissements généraux.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à Owendo les principaux propriétaires terrestres sont la Mairie, l'Office des Ports et Rades du Gabon (O.P.R.A.G.), la Société Nationale Immobilière (S.N.I.), Rougier, l'Office des Chemins du Transgabonais (O.C.T.R. A) et la Compagnie Minière de l'Ogooué (C.O.M.I.L.O.G.) Le type d'habitat rencontré dans les campements de pêcheurs contraste avec celui des établissements de type cité résidentielle au standing moyen de la Société Nationale Immobilière (SNI) qui occupe 60 ha. (N.E.M Thérèse 1992 : 59). En, effet l'implantation planifiée a donné lieu à un habitat pavillonnaire, grand, aux parcelles et jardins bien entretenus, aux voies secondaires bitumées, aux voies de raccordement qui facilitent l'accès aux villas. Or, la réalité est que la problématique de l'habitat au Gabon participe à entretenir le déficit de la politique centrale en matière de logement. Un tel défi ne saurait s'évaporer dans un contexte continuellement marqué par une politique d'exclusion territoriale, puisque « *l'Etat intervient souvent en expulsant et en reprenant possession de la terre. Ces populations perdent ainsi leurs investissements* » (Patrick Mc Auslan, 1986).⁸⁶

4.3.3. La destruction totale : prémisse d'une politique draconienne générale ou ciblée envers les pêcheurs ?

4.3.3.1 Les facteurs de déguerpissement liés à l'insécurité et l'urbanisation

-Les problèmes d'insécurité

Les raisons du déguerpissement des villages de pêcheurs sont diverses. La principale cause aura été le combat décisif contre le fléau de l'insécurité qui régnait dans ces lieux très convoités par des bandits.

Les villages de pêcheurs sont généralement établis sur la côte. La plupart sont implantés sur des sites isolés, retirés de la ville. Ce sont donc des lieux difficilement accessibles aux Forces de l'ordre et au total contrôle du Gouvernement. C'est pourquoi ils sont tant sollicités des bandes de malfrats qui se savent à l'abri des contrôles dans ces quartiers mal aménagés, suscitant peu d'intérêt, mais beaucoup de crainte de la part des policiers.

⁸⁶ http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2011.massala_mandongault_c&part=344977

Le port d'Owendo constitue une entrée favorable pour les immigrés clandestins. Et cela, en connivence avec les bateaux en provenance d'autres pays⁸⁷. Mais, le plus souvent, les passeurs ont peur de débarquer dans ce site à cause de la présence de la gendarmerie du port et celle de la zone de Barracuda, d'où en partie les débarquements à Pont Nomba.

La cause immédiate de la destruction des villages de pêcheurs artisans à Owendo serait liée à un braquage à main armée en mer d'un bateau de la compagnie SDV. Un acte perpétré à partir du village de pêcheurs Barracuda en assassinant le Commandant. Ce qui a incité la Marine Marchande à décider la destruction des campements de pêcheurs allogènes environnants. Pourtant, les pêcheurs étaient victimes de ces actes de piraterie. Sindzi (2007) rapporte que trois compatriotes avaient braqué deux pêcheurs nigériens au large de l'Île Perroquet et s'étaient emparés des captures du jour et du moteur des pêcheurs.

Les villages des pêcheurs artisans sont devenus un repère de bandits à cause de leur situation géographique. L'immigration clandestine galopante, la contrebande et d'autres activités illicites, *fermentent* dans de nombreux campements. Beaucoup d'entre eux sont des bandits cachés derrière l'activité de pêche. Certains faits sont rapportés par des membres de la brigade nautique : en 2002, à 18 heures 30 minutes, la brigade nautique d'Owendo avait arrêté, pour agression, les Béninois Akweton et Sunny, tous deux domiciliés au village Petite poubelle (Brigade Nautique d'Owendo, 2002). De même, elle avait saisi, pour coups volontaires à l'encontre de Mr. Jean-Bruno Mve-Metogo, les nommés Kessy Amuchie et Eyike, de nationalité nigérienne, résidant au village Pont-Nomba. (Brigade Nautique d'Owendo 2002). Et en 2003, le chalutier de José Ramos Hermo, de nationalité espagnole, avait été victime d'un braquage au large du Komo. Les auteurs, selon le signalement, étaient des pêcheurs nigériens à bord d'une embarcation de fortune. Ces mêmes autorités soulignent que les villages de pêcheurs abritent également de nombreux repris de justice.

- Un habitat anarchique et problématique

L'habitat anarchique du Pont Nomba, dans la commune d'Owendo a complètement été détruit. L'opération de destruction des habitations construites anarchiquement sur le site de Nomba,

⁸⁷ Le 15 juin 2001, à 10 heures 30 minutes, le service de la police nautique d'Owendo a escorté conjointement avec les éléments de l'Unité Spéciale d'Intervention (USI) un bateau Chinois transportant plusieurs immigrés clandestins, qui ont été refoulés par les autorités gabonaises. De plus, un Gabonais a été conduit à la police par les personnels de la Marine Marchande, pour transport illégal de personnes. Le trafic d'immigrés clandestins en mer est assuré aussi bien par les étrangers que par les nationaux. Pour de nombreuses autorités locales, bon nombre de pêcheurs artisans se distinguent dans des actes inciviques, aussi bien en mer que sur terre.

qui était jusqu'à un passé récent un quartier des pêcheurs, débutée en 2011, obéit officiellement à un vaste programme national de viabilisation de terrains à travers la construction de plus de deux cent cinquante logements sociaux. Cela, afin de pallier le déficit criant enregistré dans la capitale. De plus, cette réhabilitation urbaine entre aussi dans le cadre de l'assainissement et de l'embellissement de la commune. Toutefois, il semble que les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2012), que le Gabon a co-organisé avec la Guinée Equatoriale aient précipité la destruction du site pour en premier lieu accueillir les éventuels touristes dans les futures habitations neuves avant de les reconverter en logements sociaux.

«Malgré la mise en veilleuse du dossier, le gouvernement n'a jamais abandonné ce projet d'autant plus qu'il vise à réduire le déficit criant constaté dans le secteur de l'habitat », a déclaré un responsable du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. La grosse crainte des déguerpis, même après être passés à la caisse pour percevoir leurs frais de dédommagement tient à la difficulté de trouver des terrains libres et viabilisés, correspondant même au montant qu'ils ont reçu.

Les logements qui devaient être livrés au plus tard en décembre 2011, sont à ce jour encore inexistantes et aucune construction n'est en cours sur le site comme le montre la planche 28.

En gros, le déblaiement du site de Nomba vient mettre un terme à certaines pratiques peu orthodoxes qui s'y pratiquaient et permet à l'Etat d'acquérir un domaine important.

La question initialement posée (cf. 4.3.3.) rencontre celles soulevées par Serge Loungou (2014) concernant le niveau d'efficacité d'une telle mesure du point de vue de la sécurisation du milieu portuaire et maritime d'une part et, de l'autre, il se demande si l'enjeu sécuritaire, invoqué officiellement ne dissimule pas en réalité une vaste opération spéculative sur le foncier (Loungou, 2014).

4.4. Déséquilibres d'usages et conflits de compétences et/ou légitimité au sein du Parc National d'Akanda

4.4.1. Une présence problématique au sein d'une aire protégée

Depuis le sommet de la Terre tenu à Johannesburg en Afrique du Sud, le secteur de l'environnement a connu un regain d'intérêt mondial. Le Gabon en se conformant à l'engagement pris par les chefs d'Etats de l'Afrique Centrale lors du processus de Yaoundé, qui stipulait la protection d'au moins 10% de leurs territoires respectifs, a créé 13 parcs nationaux. Ce qui fait de lui l'un des leaders mondiaux en matière de protection de l'environnement. Ainsi, cette création et valorisation des parcs nationaux intervient dans un contexte international de plus en plus favorable à l'écotourisme et au développement durable, de même qu'à un contexte national en mal de diversification économique. Toutefois, on peut se demander de quelles armes et stratégies usera le Gabon pour devenir la « Mecque de la nature » ?

Le secteur de l'écotourisme en effet rapporterait des devises conséquentes à l'Etat à travers les emplois et taxes créés pour les entreprises touristiques et autres opérateurs économiques. De même que de nouvelles sources de revenus pour les populations riveraines des différents parcs. Néanmoins, en faisant état des populations riveraines, il convient clairement de préciser quel est le statut attribué aux communautés étrangères de même que leur sort. Cette situation n'est pas unique au Gabon. Mais, il apparaît que bien que les solutions les mieux adaptées à l'existence de villages au sein des parcs nationaux soient recherchées, l'expérience d'autres pays montre l'impossibilité de maintenir des campements ou des villages au sein d'un parc national sans voir leur population s'accroître au point d'engendrer des dégradations irrémédiables à la faune et la flore. Selon le contexte, plusieurs solutions seront envisageables, allant du déplacement avec compensations au reclassement d'une partie du parc sous un autre statut de conservation moins contraignant, en passant par le maintien sur place soumis à conditions (impossibilité d'extension des activités ou des constructions, autorisation non transmissible aux descendants)⁸⁸.

La présence sur les sites protégés de populations allogènes pose le plus souvent des problèmes relativement graves liés réellement aux activités menées et aux impacts engendrés. En effet, les problématiques principales concernant les populations étrangères vivant au sein ou aux abords des parcs nationaux et autres aires protégées sont la présence illégale, la participation à l'immigration clandestine, les activités illégales et parfois criminelles, le prélèvement de

⁸⁸ *Plan Cadre de Gestion Des Parcs Nationaux 2005- 2020* p.26.

ressources illégales et anarchiques, la ghettoïsation et le communautarisme ambiant. « Plus problématiques sont les villages des pêcheurs ouest africains. Le parc abrite en effet des villages assez importants dont le développement pourrait bien un jour entrer en conflit avec la conservation, si ce n'est pas déjà fait ⁸⁹ » (Vande Weghe, 2011). De plus « l'impact des pêcheurs artisanaux va cependant bien au-delà de la capture du poisson pour le marché : ils coupent les mangroves pour fumer du poisson, et depuis peu aussi pour produire du bois de feu, pêchent sur les bancs où vivent les nurseries et détruisent ainsi d'énormes quantités de jeunes poissons appartenant à des espèces à haute valeur commerciale. Avec les crevettes, ils ramassent par exemple des grands capitaines et des dorades ne dépassant pas 3 à 4 cm et parfois il leur arrive de pêcher des bancs entiers de barracudas de 20 cm. De plus, ils dérangent les refuges de marée haute des oiseaux et menacent par-là même l'ensemble de l'écosystème des vasières et des mangroves dont les interrelations sont très complexes et mal connues⁹⁰ ».

Le document élaboré par l'ANPN sur la lutte contre la pêche illégale (cf. Annexe 8), présente clairement les problématiques majeures identifiées officiellement dans le PNA :

- « 1. la surpêche des poissons, crevettes, crustacés et mollusques de tout âge, y compris le fretin sur toute l'étendue du PNA ;
2. l'usage des engins de pêche prohibés ;
3. l'exploitation illégale de la flore dans la zone tampon à travers l'exploitation forestière sans titre sous forme de grumes et de débités ;
4. la transformation des forêts en champs de ruine pour la confection du charbon de bois ;
5. la destruction de vastes superficies de mangrove pour la fumure du poisson ;
6. le braconnage des espèces fauniques inféodées aux écosystèmes aquatiques ;
7. les pollutions des écosystèmes aquatiques par des déchets liquides et solides non biodégradables ;
8. les problèmes d'assainissement et de gestion des ordures ménagères ;
9. la difficulté d'accès des embarcations autres que celles liées à la pêche ;
10. les difficultés d'accès ou de sortie des espèces marines migratrices ;
11. la perturbation des oiseaux migrateurs en transit au Gabon après plusieurs centaines de kilomètres de vol en une traite ;

⁸⁹ Vande Weghe J.P., 2011, Akanda et Pongara, Plages et Mangroves, éd, WCS, première édition 2005, p. 43.

⁹⁰ Idem.p.69.

12. *l'exercice des trafics en tout genre (stupéfiants, immigration clandestine, matériel de quincaillerie, matériel de pêche, vaisselle, produits pharmacologiques et tout autre objet prisé par le marché gabonais).* » (cf également annexes 7).

Une fois ce bilan dressé, les responsables de l'ANPN ont opté pour des stratégies à court et à long terme afin de restaurer l'ordre au sein du PNA. Ils ont ainsi amorcé une campagne de sensibilisation à l'endroit des communautés de pêcheurs en 2009. Elle n'a pas porté les fruits escomptés. Puis comme l'indique le rapport, ils sont passés progressivement à des mesures plus répressives avant d'opter pour un déguerpissement net des communautés. De plus, au fur et à mesure que la pression était exercée, l'équipe du Conservateur du PNA devenait la cible d'actes d'intimidation et d'agression. (Cf annexe 8). Cet état de fait a aidé à la prise de décision du « problème d'Akanda », en évacuant les communautés qui devenaient à coup sûr des hôtes vraiment indésirables.

Planche 26 : quelques méfaits de la présence des pêcheurs dans le parc



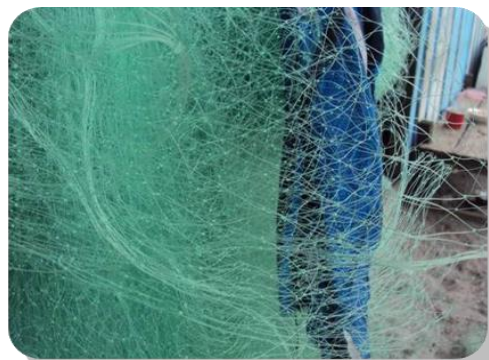
Une trouée aux environs de Limbé



Du bois de mangrove fraîchement découpé



Le bois de mangrove utilisé pour les four à fumage



Le monofilament pourtant interdit, mais encore utilisé.

Hormis la clandestinité qui caractérisait la plupart des campements de pêcheurs d'Akanda, l'existence de quelques actes délictueux et autres trafics, c'est en partie le fait de ne pas respecter le parc comme entité de conservation qui a également poussé les autorités à demander le départ des pêcheurs.

Clichés : Nyinguéma Chancia, 2012.

4.4.2 Akanda, sous armada administrative

D'après les textes en vigueur, le parc national est sous la tutelle administrative de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

L'ANPN est un établissement public à caractère scientifique et environnemental, doté de la personnalité morale et bénéficiant d'une autonomie administrative et financière. Elle est chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de parcs nationaux. Elle est placée sous la tutelle de la Présidence de la République.

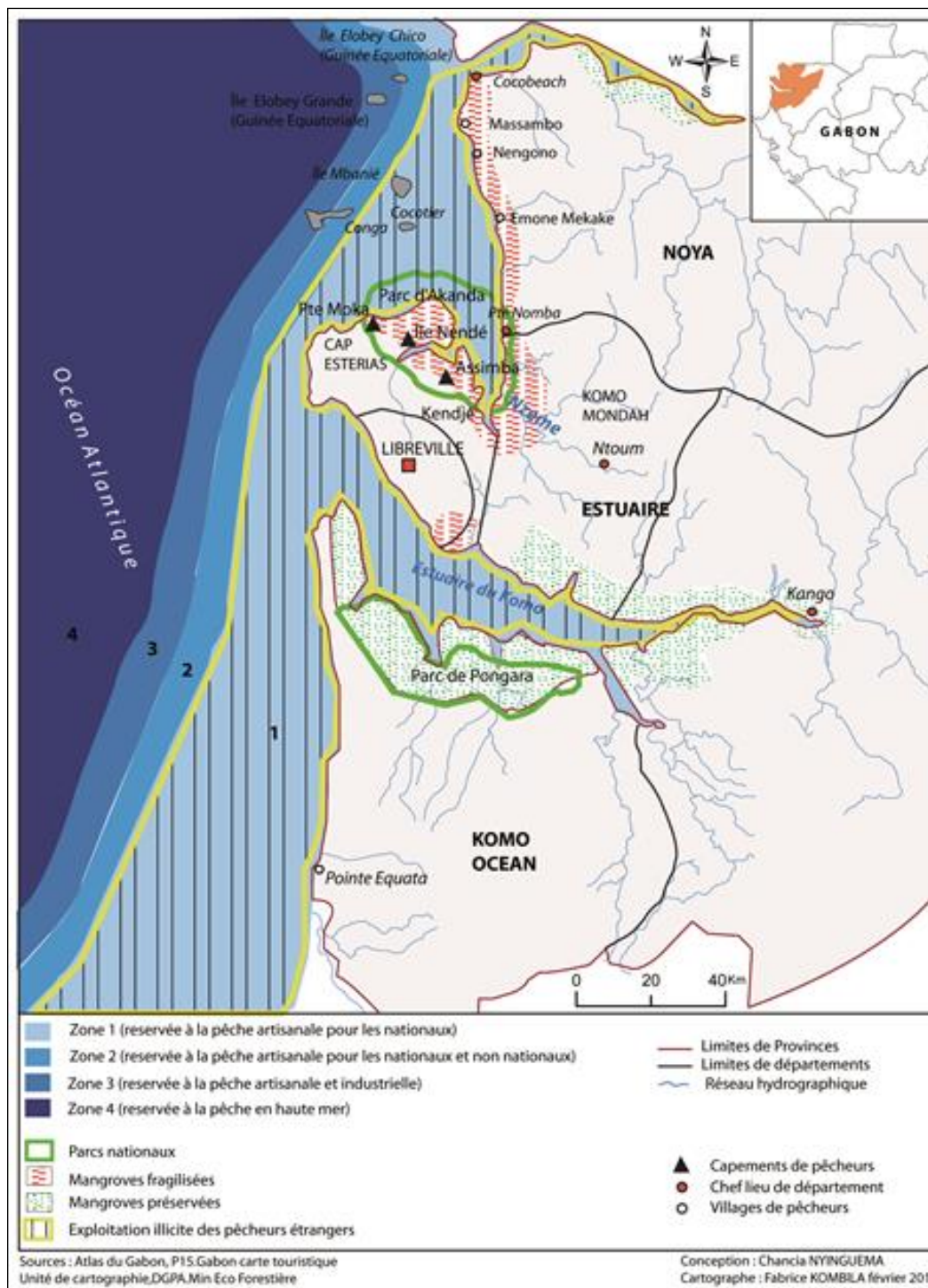
Son objectif global est d'assurer à long terme la protection et la valorisation des Parcs Nationaux du Gabon, dans le but d'en faire un modèle de conservation reconnu dans le monde entier et une destination écotouristique de référence. L'ANPN se compose d'un Comité de Gestion, d'un Secrétariat Exécutif, de l'Agence comptable et d'un Conseil scientifique⁹¹. (cf. figure 12).

Le régisseur d'un parc est le conservateur qui est nommé sur proposition du ministre chargé des Eaux et Forêts ; il est assisté d'une équipe d'éco-gardes. Son rôle est d'administrer et manager les ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que le patrimoine du parc sous toutes ses formes, d'appliquer la loi, les règlements et mettre en place les régulations et procédures de gestion du parc. Il se doit aussi de faire appliquer et exécuter le plan de gestion et d'aménagement du parc national ;

- Gérer, surveiller et entretenir le parc national et ses installations ;
- Informers le public sur la nature et le but du parc national ;
- Promouvoir la collaboration entre l'administration du parc national et les partenaires ;
- Promouvoir la collaboration entre l'administration du parc national et les communautés locales.

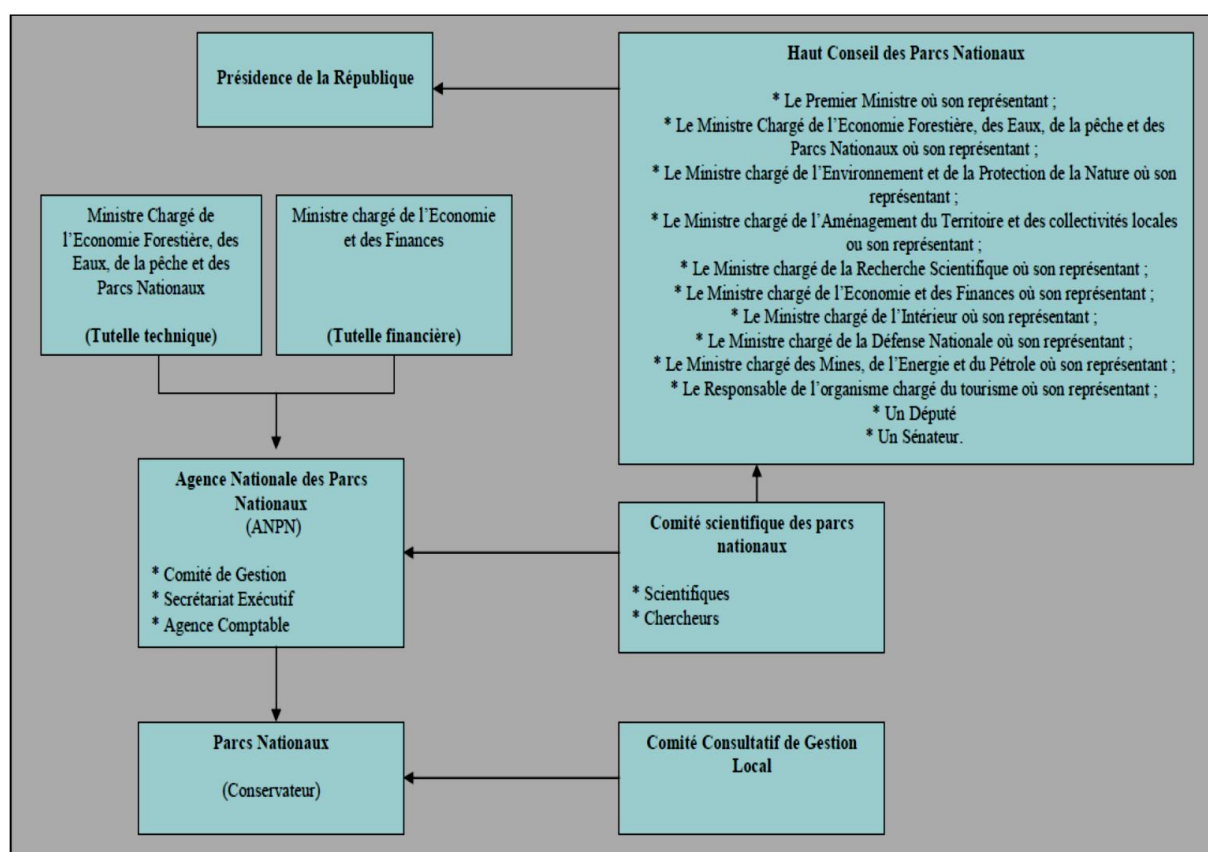
⁹¹ <http://www.parcsgabon.org/l-anpn/l-agence>

Carte 17: mangrove fragilisée du fait de l'activité anthropique des communautés de pêcheurs



Pour ce qui est de la dernière responsabilité évoquée, elle concernait l'ensemble des communautés, en règle ou en situation illégale comme ce fut le cas des campements allogènes. Au début l'ANPN s'est montrée conciliante avec les pêcheurs en tentant de les accompagner dans des projets d'insertion, et des campagnes de sensibilisation à la sauvegarde, la bonne gestion des ressources halieutiques et de la mangrove. La multitude d'activités officielles, ou clandestines, légales ou illégales s'y déroulant a toujours attiré l'attention de plusieurs administrations dont la Marine Nationale, les préfectures, la DGPA, la Marine Marchande pour des missions de surveillance, contrôle, sensibilisation etc. Elles assistent ponctuellement l'ANPN dans ses missions. Le paradoxe de la situation est que la présence de ces entités administratives ne semble pas avoir dissuadé le déroulement des actions illicites.

Figure 12: organigramme de l'Agence des Parc Nationaux



Source : ANPN, 2010.

4.5. Les campements de Cocobeach en zone frontalière

4.5.1. De la promiscuité frontalière

Les communautés de pêcheurs installées à Cocobeach sont confrontées lors de leur sortie de pêche au respect des eaux équato-guinéennes. Des accords ont été signés, accordant le franchissement et le prélèvement des ressources aux pêcheurs gabonais et étrangers en règle. Or, bon nombre de pêcheurs allogènes, bien que ne respectant pas cette condition préalable, s'hasardent souvent en eaux étrangères. De plus, s'ajoute le fait que sans démarcation spécifique des différents territoires maritimes, les pêcheurs se retrouvent parfois sans le vouloir en situation de violation de frontières. Cela entraîne parfois des arrestations, confiscations ou destructions de matériel et même des emprisonnements. Aussi, après les sollicitations des familles de pêcheurs, les autorités locales s'emploient régulièrement à user de la *diplomatie de proximité* avec leurs homologues. Cette technique ne garantit pas toujours le succès des opérations, car une certaine tension règne toujours entre les deux Etats.

Planche 27 : la proximité géographique du Gabon et de la Guinée-Equatoriale à Cocobeach



Les côtes gabonaises (droite) sont en face des côtes équato-guinéennes (gauche), il faut compter environ quinze minutes pour les relier par voie maritime



L'île de Elobey Chico, à environ trente minutes de Cocobeach. Un des sites majeurs de « dépôts » de clandestins maritimes

Clichés : Nyinguéma Chancia, Septembre 2006.



La ville Kogo est à trente minutes de Cocobeach et des campements de pêcheurs par voie maritime

Selon Monsieur Onguili Christian, maire adjoint de Cocobeach et Noël Ovono, des pêcheurs nigériens résidaient nombreux dans des îlots équato-guinéens. Parfois, certains y retournent occasionnellement ou même des nouveaux s'y rendent aussi. Ce qui n'est pas sans déclencher le courroux parfois des autorités équato-guinéennes. De plus, il faut souligner que ces îlots font partie intégrante du système de va et vient mis en place par les pêcheurs et autres réseaux de passeurs dans l'acheminement et le dépôt de clandestins sur la rive gabonaise.

Clichés : Nyinguéma Chancia, Septembre 2006.

4.5.2. Des points de discordes gabono-équatoriens

A ce jour, les relations bilatérales Gabon/Guinée-Equatoriale sont marquées par une double nature. Celle-ci n'est pas sans influence sur la dynamique migratoire de leur peuple respectif. Ce qui nous amène dans cette section à traiter, d'une part, de la nature de ces relations, et d'autre part, de leur impact sur la dynamique migratoire actuelle. La Guinée-Équatoriale et le Gabon, compte tenu du contexte africain, de la proximité géographique et des relations personnelles que maintiennent leurs chefs d'état actuels et passés, ont toujours entretenu des relations de « *pays amis et frères* »⁹². Cependant, les relations bilatérales de ces deux Etats sont entachées depuis plus de deux décennies d'un différend territorial aux « relents coloniaux ». Ce qui a favorisé l'émergence d'une certaine rivalité. Le différend maritime qui oppose la Guinée Equatoriale au Gabon porte sur la souveraineté de trois îlots que sont Mbanié, Conga et Cocotier, lesquels sont un héritage de la période coloniale. En effet, la France et l'Espagne avaient signé le 23 juin 1900, une convention délimitant leurs possessions dans le Golfe de Guinée. Cependant, la convention signée en 1900 ne statuait que sur les îles Corisco et Elobey, qui sont attribuées à l'Espagne, sans se prononcer sur ces îlots méridionaux et adjacents, objet de dispute aujourd'hui. Mettant un terme à la contestation

⁹² Expression employée assez souvent par les deux chefs d'Etat pour indiquer les liens unissant leurs deux pays.

territoriale, cette convention fixe enfin la frontière entre les possessions françaises et espagnoles, en son article 4. Il la définit de la manière suivante : « *La limite partira du point d'intersection du thalweg de la rivière Muni avec une ligne droite tirée de Cocobeach à la pointe Dieke* ». Elle remonte ensuite le thalweg de la rivière Outemboni jusqu'au point où cette dernière rivière est coupée pour la première fois par le 1er° de latitude nord et se confondra avec ce parallèle jusqu'à son intersection avec le 9ème° de longitude est de Paris (11 °20 est). Or, les repères historiques révèlent qu'en date du 24 mars 1778, un traité de cession des îles du golfe du Biafra et la côte opposée est signé entre le Portugal et l'Espagne notamment, le traité de Pardo ; ce traité, qui du reste n'a pas été suivi d'effets immédiats, n'a pas été reconnu par la France. Et même lors de l'accession à l'indépendance des deux entités, le Gabon et la Guinée Equatoriale, l'appartenance de ces îlots et bancs de sable ne fut pas réglée par le droit.

Aussi, l'objet du litige entre le Gabon et la Guinée Equatoriale repose sur les revendications contradictoires que les deux pays ont sur la délimitation de la frontière maritime et la souveraineté sur un ensemble de trois îlots que sont Mbanié,⁹³ Conga et Cocotier. C'est la problématique de souveraineté desdites îles qui est ainsi posée entre les deux pays, car les deux Etats ont une interprétation divergente et se font une représentation respective du tracé de leur domaine maritime dans la baie de Corisco.

Photo 6- L'île Mbanié, « principal » objet du différend territorial entre le Gabon et la Guinée-Équatoriale



Cliché : l'Union, 2007

Concernant le conflit Mbanié qui oppose le Gabon à la Guinée Equatoriale, il ne s'agit pas seulement de la possession de l'îlot, ainsi que Conga et Cocotiers. Il s'agit pour les deux Etats d'entrer en possession non seulement de ces territoires, mais plus encore de profiter des ressources pétrolières et halieutiques décelées dans les environs de même que l'extension des frontières maritimes.

⁹³ Les Equato-guinéens désignent cette île Mbañie.

Carte 18 : le contentieux frontalier maritime entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale

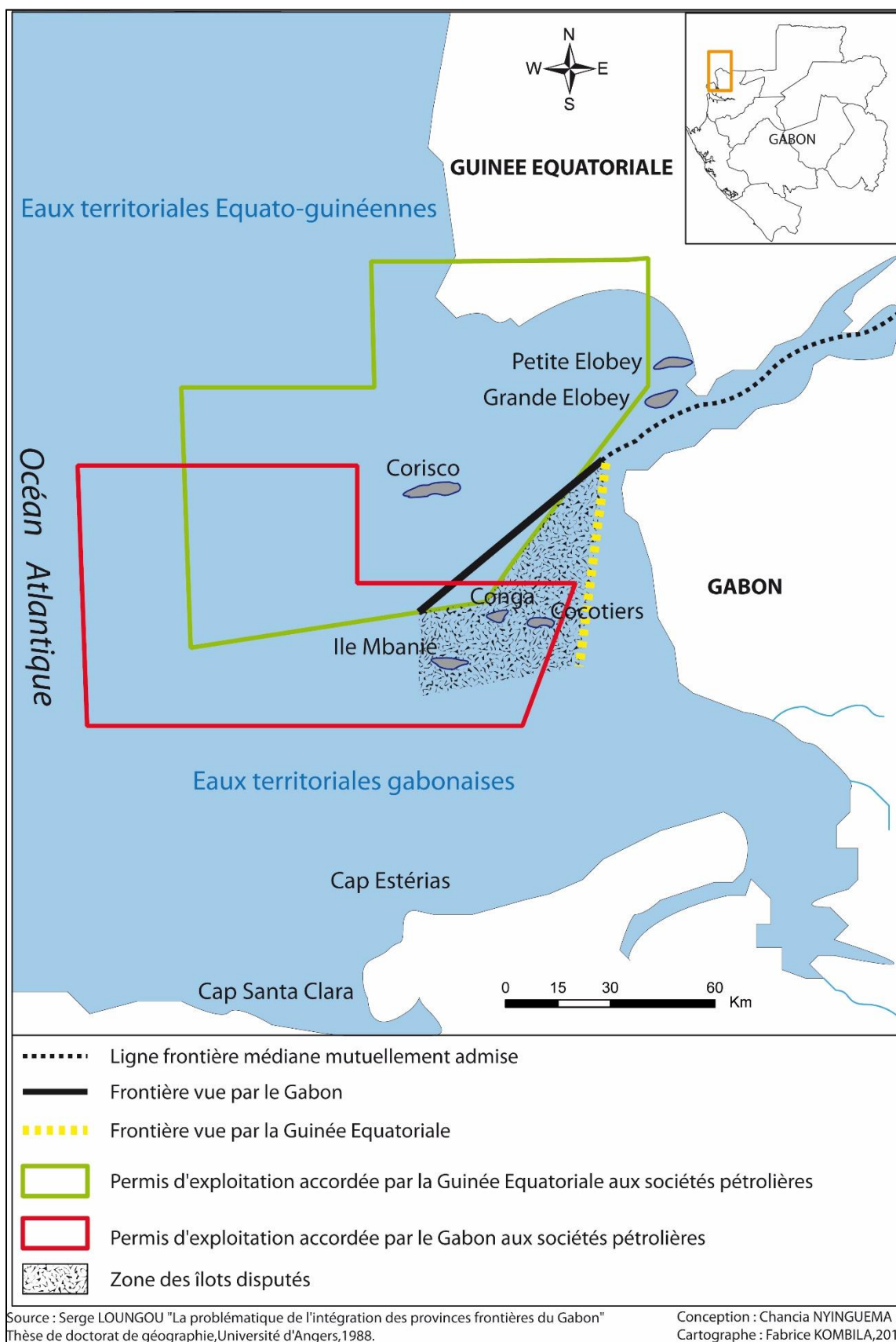


Tableau 15 : présentation objective et perception criminelle des communautés des pêcheurs dans la province de l'Estuaire à partir de l'organisation des activités halieutiques

<u>Présentation objective</u>	<u>Source de perception</u>	<u>Déclinaison criminalisante des autorités</u>
Travailleurs courageux de la mer	Pêcheurs	Travailleur clandestin, reconnu d'utilité publique pour la pêche, mais transporteurs et immigrés clandestins, indicateurs des passeurs
Famille plus ou moins élargie des pêcheurs, travailleurs du poisson, renforçant l'activité économique familiale, communautaire et nationale	Communautés de pêcheurs	Regroupement de clandestins ou de résidents illégaux, monopolisant les activités annexes de la pêche pourtant accessible aux nationaux
Activité économique permettant aux pêcheurs de vivre et de nourrir leur famille, secteur de tradition et d'opportunités économiques	Pêche Maritime Artisanale	Activité économique utile, mais informelle et marginale échappant au contrôle de l'Etat
Outil de travail officiel des pêcheurs, servant au transport des pêcheurs, du matériel et des captures	Pirogue	Véritable « objet du délit » dans l'immigration clandestine et servant aussi au transport de marchandises illicites
Sortie de travail des pêcheurs, allant de 3 à 5 jours	Marée	Temps également servit par les pêcheurs et réseaux pour aller chercher des clandestins, pour effectuer des repérages
Lieu d'habitation, et de socialisation, espace de vie des communautés de pêcheurs	Campement	Périphérie économique, sociale, sécuritaire, institutionnelle et spatiale, enclaves, marginales, et réceptacles, de migrants clandestins
Décision pragmatique par souci d'économie, difficulté de logement urbain et par souci de surveillance de matériel	Choix du lieu de vie	Volonté manifeste d'échapper aux contrôles, refus de socialisation et d'intégration, renforcement du communautarisme
L'« autre territoire », Lieu de travail des pêcheurs, espace de puissance, de souveraineté, de circulation ; mer nourricière ,	Mer	Vecteur d'insécurité, de migrations clandestines et de trafics
zone d'implantation des communautés de pêcheurs	Littoral	Zone de « <i>colonisation halieutique</i> »
Réalité ou relativité des revenus aléatoires	Modestie des conditions de vie	Misérabilisme exacerbé plus ou moins volontairement afin de dissimuler les revenus réels et officiels
Accueil et solidarité	Regroupement ethnolinguistique	Communautarisme et non intégration, réfraction au brassage
Pratique culturelle	Migrations circulaires, Nomadisme	Instabilité

Réalisation et conception : Nyinguéma Chancia, février 2015.

Le tableau ci-dessus a été élaboré sur la base des différents entretiens et questionnaires avec les autorités (Marine Nationale, Brigade Nautique, Direction des Pêches et de l'Aquaculture, Agence Nationale des Parcs Nationaux). Il tente de retranscrire la perception négative qu'ont les autorités étatiques gabonaises de la présence des communautés de pêcheurs, au-delà des éléments présentés dans le complexe des *strange bedfellows* (cf.4.2.4.1). En effet, la perception se présente comme un élément éminemment géopolitique dans la mesure où selon que l'on pressent une menace ou une opportunité, les comportements des acteurs se déclinent.

Conclusion partielle

La présence et les activités illégales des communautés de pêcheurs allogènes posent des problèmes à l'Etat gabonais. Amplifiées ou sous-estimées, elles déteignent sur leurs contributions positives. Les autorités gabonaises ont longtemps répondu localement à cette situation à travers des actions ponctuelles. Mais du fait de la crispation autour des questions d'insécurité maritime dans la sous-région, notamment avec la grande implication des populations nigérianes (terrorisme régional, colonisation illégale du littoral des pays voisins, conflit Bakassi, pêche à l'explosif etc.) les sites abritant leurs populations apparaissent plus que d'autres exposés au renforcement des contrôles.

Aussi, il est intéressant de comprendre l'aboutissement de ce qui s'apparente à un cercle vicieux à travers une analyse catégorielle des politiques de gestion des activités halieutiques et celles de la gestion de l'immigration développée dans la troisième partie.

Troisième partie

IMMIGRATION CLANDESTINE ET ACTIVITES HALIEUTIQUES : POLITIQUES ET GESTIONS CONTROVERSEES ?

Chapitre 5

Critique des politiques actuelles d'immigration et de gestion sectorielle de la pêche

Après avoir retracé les parcours et les conditions d'arrivée des migrants clandestins par la mer et par le biais avéré de communautés de pêcheurs allogènes, de même que les modalités assez confuses d'autorisation d'exercice et d'identification de la pêche maritime artisanale, il convient de dresser une évaluation des politiques d'immigration et de pêche afin de comprendre dans quelles mesures ces dernières ont « permis » à ces deux activités de vivre en corrélation. Pour ce faire, nous analyserons d'une part l'évolution de la politique et la gestion du fait migratoire du Gabon et de l'autre, un état des lieux de la gestion sectorielle de la pêche au Gabon. Concernant la gestion du fait migratoire, on se rendra compte que le Gabon apparaît comme un Etat assez ferme. La politique migratoire mise en place consiste plus à limiter l'immigration, qu'à favoriser une immigration choisie et /ou de *renfort démographique*. En effet, la gestion de l'immigration revient à une entité très centralisée, la DGDI, qui est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Elle est chargée du respect et de la mise en application des lois sur la migration, (passeport pour les nationaux, visas d'entrée et de sortie, carte de séjour, laissez-passer, expulsions entre autres). Entre les tracasseries administratives et les différents tarifs mis en place, rien n'est fait pour faciliter la vie des migrants. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que chaque pays gère les migrations selon ses propres règles, ses réalités et en fonction des enjeux identifiés. Or, il apparaît que le Gabon traîne un certain complexe lié à l'immigration africaine.

Quant au secteur de la pêche nous démontrerons comment le laisser-aller qui a longtemps prévalu a créé des situations contradictoires qui nécessitent un profond remaniement institutionnel, législatif et structurel.

Section 1. Une politique migratoire verrouillée, mais inefficace

Le Gabon officiellement est un pays « dur » en matière d'immigration. Mais derrière ce profil se cache des limites et enjeux complexes.

5.1. Les lignes directrices de la politique migratoire au Gabon

La manière avec laquelle le Gabon mène sa politique d'immigration fait qu'il apparaît plus comme un pays de destination que le pays d'accueil qu'il se complait à dépeindre officiellement.

5.1.1. Définition et enjeux de la politique migratoire

Si le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur des frontières d'un État, le droit de quitter son pays, sont entérinés par l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée en 1948 par les Nations Unies, il ne faut pas perdre de vue que les États jouissent de prérogatives à propos de la sélection des personnes qui entrent sur leur territoire. En effet, le droit d'émigrer apparaît comme un droit subjectif et incomplet (Ltaief, 2010) dans la mesure où en amont, l'émigration qui suppose la volonté, la nécessité et/ ou l'obligation de « partir » d'un point A, selon le contexte, sous-entend en aval d'atteindre un point B et ce, par le biais de l'immigration. Or, la grande problématique réside justement dans « l'arrivée » sur un territoire étranger et souverain. En effet ce dernier décide légalement ou de façon discrétionnaire d'accueillir ou non le migrant selon des lois, des contextes, des mesures exceptionnelles qui lui sont propres, mais aussi en fonction du profil du migrant, son origine, son passé, ses conditions d'arrivée etc. Le droit souverain du refus d'accueil d'un migrant a la primauté ou peut s'opposer à la simple liberté et /ou volonté de celui-ci d'y pénétrer. En clair, le droit à l'immigration (l'arrivée) doit indispensablement être corrélatif et complémentaire (Moreno, 1995) en aval au droit d'émigrer (le départ) pour qu'il y ait une cohérence dans la mobilité du migrant.

Les pays africains à l'instar de l'ensemble des États souverains se sont donc naturellement munis d'outils législatifs pour réguler l'immigration *intra-muros*. Toutefois, bien des dispositions demeurent très complexes dans leur application et reposent généralement sur des conventions régulièrement élaborées pour réglementer les flux migratoires.

« En Afrique, un ensemble d'éléments multiples oriente la migration sur le continent et vers d'autres régions. Les conditions socioéconomiques précaires, les bas salaires, le chômage, la pauvreté et le manque d'opportunité constituent les principaux facteurs qui alimentent la migration intra-africaine. Ces facteurs résultent souvent de l'inadéquation entre une

*croissance démographique rapide et les ressources disponibles, la faiblesse du niveau de technologie adaptée et de la capacité de création d'emplois. Outre les motifs économiques, plusieurs raisons politiques et sociales créent un terreau favorable à la migration.*⁹⁴ »

Les débats portant sur les migrations internationales évoluent avec le temps et les politiques. S'il est plus ou moins admis au niveau mondial que la mobilité internationale est reconnue comme un facteur de développement, d'où la volonté de certains Etats de prôner une politique migratoire ouverte tel le Canada, l'Australie, il n'en demeure pas moins que la migration soulève des questions complexes sur l'identité, l'équité, la justice sociale, le droit du travail et l'universalité des droits de l'Homme. Dès lors, la gestion de la mobilité internationale devrait conduire à l'établissement de politiques visant à maximiser l'impact favorable de la migration sur le développement et les peuples et à en minimiser les effets négatifs tant dans le pays d'origine que dans les pays d'accueil, chose que le Gabon semble mal appréhender, du moins officiellement⁹⁵.

En effet, dans le contexte actuel, derrière le terme «migration », apparaît en réalité « la gestion des flux migratoires» dans le sens soit de la limitation des migrations d'orientations Sud-Nord et Sud-Sud, soit de l'ouverture sélective de l'accès au territoire aux catégories de migrants répondant aux besoins des pays d'accueil. Et c'est à ce niveau qu'il est essentiel de préciser quels sont les objectifs réellement recherchés par les politiques et les mesures définies.

Ainsi, on note qu'il y a clairement dans les politiques migratoires actuelles, de plus en plus un premier objectif restrictif et sécuritaire, et ces mesures prises dans le cadre de la coopération entre les pays sont tout à fait questionnables dans la mesure où se confondent sécurité et mesures coercitives (Ltaief, 2010).

En matière d'immigration, on peut en effet comprendre « *que les gouvernements se soient montrés soucieux de garder ici une large compétence discrétionnaire* », pour tenir compte de considérations d'intérêt étatique en matière sanitaire, en matière de sécurité ou en matière économique, voire en matière morale,(Scelle,1995).

Aussi, la question est de savoir s'il ne faudrait pas en fait conjuguer à la fois réalisme, fermeté et magnanimité. C'est-à-dire établir des règles, les faire respecter, pour pouvoir mieux accueillir. Il importe d'éviter les amalgames⁹⁶ et les à-peu-près, de dresser objectivement un

⁹⁴ *L'immigration des Africains en Afrique : Les politiques migratoires_in* <http://www.afriqueexpansion.com/limmigration-africaine-en-afrique/5140-limmigration-des-africains-en-afrique-les-politiques-migratoires.html>

⁹⁵ Au regard de la gestion du phénomène migratoire au Gabon , il apparaît que la politique officielle n'est en rien incitative à favoriser l'immigration africaine malgré les accords de libre circulation.

⁹⁶ Les amalgames dont il est question sont expliqués dans la page suivante.

état des lieux et des statistiques, de mesurer l'apport positif des migrants dans la vie sociale, économique, culturelle du pays. Et d'agir sur tous les leviers d'une véritable politique migratoire: resserrer la coopération avec les pays d'origine des migrants, travailler à l'amélioration des conditions de vie des populations, lutter contre les trafiquants d'êtres humains, accompagner les migrants installés par le logement, l'éducation, le travail...

Toutefois, pour le cas du Gabon, la réalité est que l'application de ces règles succinctement évoquées devrait aussi tenir compte en amont de certains déterminants, tel l'accès au logement (sous-entendu pour une meilleure localisation et traçabilité du migrant), le besoin de main-d'œuvre identifiée (afin de s'assurer que le migrant puisse subvenir à ses besoins dignement et surtout légalement).

De même, il ne faut pas perdre de vue que les débats sur l'immigration ne doivent pas minimiser l'inquiétude du petit peuple gabonais qui voit autour de lui la société changer, l'étranger lointain devenir très proche, les cultures se côtoyer, se heurter parfois. Il importe d'entendre ses interrogations, de répondre à ses peurs et inquiétudes. Car à long terme parlera-t-on avec l'ouverture de la CEMAC, de la régularisation massive de citoyens étrangers, et de leur naturalisation ou bien d'un avenir national fait de communautés juxtaposées sans repères communs ou d'un métissage fécond autour de valeurs clairement exposées auxquelles chacun, quelle que soit son origine, doit se référer? Des valeurs partagées, qui ne doivent pas être un socle minimal, mais une ambition porteuse d'exigence et de devoirs⁹⁷.

Pour certains bien-pensants tel J.-L. Brunin, Evêque auxiliaire de Lille, il faut préconiser une politique migratoire moins psychorigide et sécuritaire, mais plutôt englobante. Pour lui, « *le souffle d'une politique migratoire programmatique, [doit être] portée par un projet politique, économique et social visant à favoriser l'intégration des immigrés et à coopérer aux grands équilibres internationaux* »⁹⁸: telle est la logique idéale à laquelle devraient répondre les Etats pour rendre les migrations plus humaines en terre d'accueil, selon son discours humanito-catholique.

⁹⁷ Dominique Quinio,, <http://www.la-croix.com/Editos/Politique-migratoire-2013-10-22-1049083>

⁹⁸ Jean-Luc BRUNIN, Evêque auxiliaire de Lille, Président du Comité épiscopal des Migrations, « Au cœur d'une politique migratoire, le primat de l'humain », 29 septembre 2003, in <http://arras.catholique.fr/page-11001-dune-politique-migratoire-primat-lhumain.html>

Or, pour Séverin Muganu (2004), cette vision idéaliste d'une politique migratoire plus humanitaire ne prend pas en compte certaines réalités plus complexes. Il souligne que *« traiter de la politique juridique d'un Etat dans un domaine donné revêt une double difficulté : non seulement il faut découvrir les raisons réelles (souvent inavouées) des choix législatifs, c'est-à-dire les enjeux de la législation, mais aussi analyser la dynamique des acteurs et leurs logiques d'action telles qu'elles déterminent ou influencent la mise en œuvre de cette législation et telles qu'elles sont déterminées ou influencées par elles »*. Ainsi, l'une des grandes questions qui se pose quant à la politique d'immigration concerne l'attitude ou la volonté de l'Etat d'accueil vis-à-vis des migrants c'est-à-dire de l'accueil, la considération et l'intégration.

Papa D.Fall (1995), s'agissant du Gabon, souligne que *« l'observation minutieuse des attitudes ou comportements vis-à-vis de l'immigration permet d'opposer, dans le temps, deux discours situés aux antipodes l'un de l'autre :*

- *le premier, de l'indépendance au début des années 1970, fait de l'immigré un partenaire dans la construction du pays ;*

- *le second, plus récent, voilé au début et clairement exprimé par la suite, prend une tonalité xénophobe qui atteindra des sommets entre 1990 et 1995.*

Entre ces deux périodes, l'année 1985, date des premières mesures restrictives en matière d'immigration apparaît comme une date charnière.

Marquées par les politiques d'ajustement structurel, les années 1980 introduisent une nouvelle donne dans l'immigration gabonaise : elles constituent un véritable tournant dans la perception de l'étranger. » Cette évolution de la perception de l'immigré africain est clairement expliquée par Serge Loungou (2010), comme nous l'évoquerons un peu plus tard. Néanmoins pour en revenir à l'amalgame énoncé auparavant, il s'agit ici de cerner ce qu'il en est réellement derrière la politique d'intégration, car de la manière dont cette dernière est élaborée, dépend la place accordée à l'immigré dans la société.

Entrevoir les politiques d'« intégration » revient ici à définir l'ensemble des mesures mises en place afin « d'annexer » l'étranger et l'immigré au sein de la communauté nationale. Toutefois, un petit éclaircissement sémantique et conceptuel de la notion d'intégration apparaît nécessaire tant cette dernière est utilisée souvent à tort et à travers, voire confondue avec les notions d'assimilation et d'insertion.

Que prône le Gabon : l'assimilation, l'intégration ou l'insertion ?

Préalablement, il faut préciser que ces trois vocables ne sont pas neutres et reposent sur des philosophies politiques distinctes et relativement subjectives. Ces trois notions évoquent trois

manières d'envisager la relation entre un élément extérieur (l'étranger) et une entité politique déjà constituée (communauté nationale)(Grange,2005).

« L'assimilation se définit comme la pleine adhésion des immigrés aux normes de la société d'accueil, l'expression de leur identité et leurs spécificités socioculturelles d'origine étant cantonnée à la seule sphère privée. Dans le processus d'assimilation, l'obtention de la nationalité, conçue comme un engagement "sans retour", revêt une importance capitale.

L'intégration quant à elle exprime davantage une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte de se constituer partie d'un tout où l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, et le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté n'interdisent pas le maintien des différences.

Le processus d'insertion, lui apparaît comme bien moins marqué, en effet, bien qu'étant reconnu comme partie intégrante de la société d'accueil, l'étranger garde son identité d'origine, ses spécificités culturelles sont reconnues, celles-ci n'étant pas considérées comme un obstacle à son intégration dès lors qu'il respecte les règles et les valeurs de la société d'accueil. ⁹⁹»

Il apparaît qu'au Gabon, aucune de ces politiques ne semble être ou avoir été prônée ou réellement incitée par les autorités. Néanmoins, une observation de la société démontre d'une part qu'une certaine assimilation administrative est opérée par bon nombre d'étrangers, qui se caractérise par l'ajout d'un patronyme gabonais à leur identité afin que cela fasse « plus gabonais ¹⁰⁰ » et, de l'autre, une intégration plus ou moins sociale caractérisée par l'usage du vocabulaire courant, la prise d'une certaine intonation dans l'élocution. Malgré cela, il est évident que le Gabon n'a jamais pratiqué de véritable politique d'accueil, à l'instar, par exemple, de la Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny. Les autorités gabonaises préférant le séjour temporaire à l'installation définitive des contingents d'immigrants¹⁰¹, un code de la nationalité particulièrement rigide a traduit juridiquement cette volonté politique. Tout comme les conditions de séjour visant à décourager tout immigrant non fortuné. Comment expliquer autrement le montant élevé du titre de séjour et toutes les tracasseries financières auxquelles sont astreints les étrangers ? Officiellement imposées dans le but de freiner l'immigration, ces

⁹⁹ Immigrés, assimilation, intégration, insertion : quelques définitions in <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/immigration/definition.shtml>

¹⁰⁰ Toutefois on note que sont parfois confondus les Gabonais issus de parents gabonais et étrangers et ceux usant de cette procédure.

¹⁰¹ Voir le livret distribué aux communautés étrangères installées au Gabon dont le slogan était on ne peut plus clair : « J'arrive au Gabon-Je reste au Gabon-Je pars du Gabon » cf. annexe 14.

exigences constituent en outre une manne non négligeable pour l'État gabonais comme nous le verrons plus tard.

Une certaine discrimination et criminalisation de l'étranger et de l'immigré

La restriction sans précédent des flux migratoires aboutit dans la plupart des pays d'immigration à l'instauration de nouveaux critères pour la délivrance des visas, un contrôle renforcé des frontières, à la restriction du droit d'asile, au durcissement des mesures d'éloignement des immigrés, au contrôle d'identité massif à l'intérieur des frontières et enfin à l'affermissement des sanctions prévues contre les responsables de filières clandestines d'immigration.

Inscrit ainsi dans un climat d'inquiétude grandissante face à de nombreux phénomènes perçus comme déstabilisants pour l'ordre et le bien-être des populations locales, l'immigré est assez rapidement considéré comme une véritable menace pour la sécurité intérieure du pays. Menace « grave », car l'atteinte portée à la loi par l'irrégularité de l'entrée et du séjour des immigrés clandestins va de pair avec le fait que l'immigration occupe actuellement une position transversale par rapport à d'autres menaces nationales identifiées.

Si, l'immigration semblait tolérée jusqu'au milieu des années 1980, ce n'est plus le cas depuis au moins une vingtaine d'années : l'étranger vivant au Gabon est perçu et présenté « comme un « profiteur » économique, doublé d'un propagateur de fléaux sociaux » (Loungou, 2010). Cette attitude xénophobe et criminalisante que Loungou (2010) appelle *nationalisme étriqué* est orientée surtout vers les africains subsahariens et a également donné lieu à des campagnes d'expulsions. Il souligne que les médias, notamment proches du pouvoir emploient quotidiennement un champ lexical et sémantique fortement connotés. Toutefois, il souligne que même s'il est vrai que l'immigration a un impact relatif sur l'évolution des comportements et des mœurs au Gabon, il ne faut pas perdre de vue que les difficiles conditions de vie auxquelles doivent faire face de nombreux migrants les prédisposent au « banditisme ¹⁰²».

Pour évoquer concrètement le traitement qui caractérise les communautés de pêcheurs, on parlera d'ambivalence. En effet ces derniers malgré la reconnaissance de l'importance stratégique de leur profession ne bénéficient pas de traitement de faveur. Au contraire, considérés à l'origine par la société comme les principaux artisans facilitateurs de

¹⁰² S.Loungou définit le banditisme comme « un terme qui désigne familièrement toutes les formes de délinquance et d'activités illicites ».

l'immigration clandestine piroguière au Gabon, ils souffrent plus encore d'une image assez négative. De plus, le fait pour eux de favoriser leurs épouses plutôt que les Gabonaises pour le mariage (situation objectivement compréhensible), attise une certaine jalousie. A cela s'ajoute la difficile accessibilité et parfois le misérabilisme réel ou trompeur de leurs habitations. Toutefois, on note également des tentatives réussies d'insertion de ces communautés dans des projets visant à améliorer leurs conditions de vie, la sensibilisation au respect d'une pêche responsable, la sensibilisation à la lutte contre le Sida (DIPA, ANPN, DGPA) et ce malgré l'irrégularité de leur présence sur le territoire.

Afin de comprendre cette ambiguïté dans le comportement migratoire du Gabon entre fraternité africaine, stigmatisation et criminalisation de l'immigré africain noir en particulier, il est intéressant de remonter aux fondements historiques ou récents qui ont constitué la posture migratoire du Gabon.

5.1.2. Historique et contexte d'édification de la politique migratoire nationale

5.1.2.1. Les fondements de la posture migratoire du Gabon

Selon Serge Loungou (2010), la posture migratoire du Gabon repose sur « *les constructions imaginaires comme fondements subjectifs des politiques migratoires nationales discriminatoires* ». En effet, selon lui, les problématiques liées à l'assouplissement des conditions d'entrée et d'immigration, la libre circulation trouvent leurs fondements « *dans un faisceau de facteurs éminemment subjectifs* », qui renvoient à des constructions imaginaires plus ou moins entretenues par les pouvoirs politiques locaux fondés essentiellement sur trois mythes. Ces derniers « tenaces », sous-tendraient le refus implicite du Gabon à « ouvrir » largement ses frontières aux flux migratoires étrangers, aussi bien intracommunautaires qu'extracommunautaires, de même que l'attitude décriée comme xénophobe de sa population à l'égard des « populations sœurs » de la sous-région. En résumé, il s'agit donc :

- Du mythe de la spoliation économique

Ce mythe trouve vraisemblablement son origine dans l'idée fortement ancrée dans la mémoire collective selon laquelle le pays a servi de « vache à lait » aux autres territoires de l'A.E.F, en particulier le Congo (Pourtier, 1989). Le refus du Gabon d'appartenir à des structures fédérales initiées dans la sous-région pré et post- indépendances (Meteghe N'nah, 1993) proviendrait à juste titre de la frustration née de ce qui a été vécu comme une *injustice*

coloniale et de la volonté de ses dirigeants de mettre l'exploitation des ressources du pays au service exclusif de l'essor national. De ne jours, le mythe semble toujours aussi ancré, d'autant plus que l'économie nationale est *vendue*¹⁰³ ! Pour le commun des Gabonais, le partage des ressources est fait d'une part entre les multinationales occidentales et asiatiques pour ce qui est de l'exploitation du bois, des mines et du pétrole. Et d'autre part, entre les commerçants syro-libanais et ouest-africains pour ce qui est d'autres secteurs de l'économie (Panhuys, 1992).

- *Du mythe de l'invasion démographique sur fond de complexe d'infériorité démographique*

Le sous-peuplement dont souffre le Gabon semble avoir créé un complexe d'infériorité par le nombre. Le fait qu'il soit l'un des pays les moins peuplés de l'espace CEMAC, a contribué fonder sa politique migratoire restrictive. En effet on a souvent eu recours au gonflement des statistiques démographiques officielles¹⁰⁴. En 1993, la population étrangère était évaluée à 44%, soit près de la moitié de la population totale¹⁰⁵. Pour ce qui est des étrangers irréguliers, l'Etat gabonais tout comme les organisations internationales les estimaient à au moins 400 000 personnes, soit près du tiers de la population totale.¹⁰⁶ Pour Duroselle (1992), l'augmentation factice du nombre des étrangers, (il semble que ce soit également le cas de la Guinée-équatoriale), accrédite la thèse répandue de l'invasion démographique d'origine étrangère et justifie par ailleurs (pour les Etat concernés) la pratique d'expulsions massives d'immigrés.

Tableau 16 : poids démographique respectif des Etats de la CEMAC et proportion estimée des étrangers y résidant

Cameroun		Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
Population	18 894 406	4 422 724	3 845 000	1353111	519590	11063229
Taux d'étrangers	20%	Non disponible	15%	35%	Non disponible	2%

Sources Atlaseco 2010, www.wikipédia.org, IOM, Serge Loungou.

¹⁰³ Expression employée fréquemment au Gabon pour traduire le sentiment selon lequel le pays, certains postes stratégiques, l'économie et l'argent n'appartiennent plus aux Gabonais mais aux étrangers.

¹⁰⁴ *Jeune Afrique*, n° 1070, 1981, p. 39 ; C.E.P.E.D, 1994, pp. 160-161 et 200-201.

¹⁰⁵ L'immigration africaine en Afrique : les migrants « boucs émissaires » Afriqueexpansion.com

¹⁰⁶ Cf. Ministère de l'Intérieur en 2008 cf. Gabonews ,9-12-2010 en ligne.

La question démographique est d'autant plus récurrente qu'elle est liée à un mythe tenace et largement répandu parmi la classe dirigeante et la population locale. Cette « *invasion silencieuse* ¹⁰⁷ » fut distinctement exprimée dans les propos d'un ancien responsable des services de l'immigration gabonais, qui justifiait ainsi, en 1995, l'expulsion de plusieurs milliers de migrants "illégaux" africains par le fait "*qu'il y a mille fois plus d'étrangers qui [entrent] au Gabon que de Gabonais qui émigrent vers l'étranger.*" ¹⁰⁸

En somme, la longue réticence des dirigeants gabonais à adhérer au principe de libre circulation des personnes se fondait à tort ou à raison, d'une part sur la perception de l'immigration comme une menace pour la survie de leur Etat respectif en tant que communauté nationale, et d'autre part, sur la crainte de voir certains groupes ethniques à double territorialité et apparentées aux populations frontalières doper leur poids démographique (les fangs du Cameroun, de la Guinée-Equatoriale et du Congo, les Nzebis du Congo entre autres), et par conséquent, modifier leur représentativité sociale et politique (Rossantanga-Rignault, 1994). Cela remettrait ou chamboulerait l'équilibre géopolitique tel qu'il est perçu au Gabon.

-Du mythe de la perversion sociale et de la délinquance d'origine étrangère

L'idée que se fait toute communauté nationale dans sa perception des communautés étrangères correspond à une lecture biaisée qui entraîne le plus souvent des préjugés. Le risque, pour chaque communauté étrangère, pour peu qu'elle soit très différenciée culturellement, ou affichant une attitude non-conformiste par rapport à la société d'accueil, est de se retrouver vilipendée et stigmatisée. De plus, le discours parfois tendancieux des médias et la récupération politique peuvent contribuer au fil des années non seulement à structurer l'inconscient collectif des populations, mais aussi dans une certaine mesure à servir de fondement à l'élaboration des politiques migratoires.

Aussi, avec l'apparition et l'ascension fulgurante d'une certaine forme de délinquance ou de criminalité transfrontalière dans la CEMAC, le diptyque présence étrangère - insécurité est invoqué. Néanmoins, loin d'être propre à cette sous-région, il apparaît que cette mise en causalité concourt à un processus de « bouc-émissarisation » des étrangers, particulièrement ceux d'origine africaine. Au Gabon, ce processus se traduit par la persistance d'une amplification médiatique (médias privés comme médias pro-gouvernementaux), qui présente

¹⁰⁷ C'est ainsi que le gouvernement angolais qualifie l'immigration illégale sur son territoire depuis 2003.

¹⁰⁸ *L'Union*, 2 février 1995, p. 4.

l'immigré africain comme le propagateur de fléaux sociaux par excellence¹⁰⁹. Cela se vérifie assez couramment avec le quotidien *L'Union* (16 mars 2008, p. 15) qui en proclamant que les "*Nigériens [et] les Ghanéens (...) ont introduit le grand banditisme (...), les Camerounais le vol à la tire, les Béninois et Togolais le trafic et l'exploitation d'enfants, les Sénégalais et Maliens [le] charlatanisme maraboutique*", traduit insidieusement les fantasmes que nourrit l'Etat gabonais à l'égard des "frères" africains.

Indubitablement, on ne peut minimiser l'impact de l'immigration sur l'évolution des mentalités au Gabon, d'autant que les conditions d'existence précaires qui sont celles de très nombreux immigrants africains, associées à leur "conditionnement" dans les pays d'origine, les prédisposent à la pratique de toutes formes de délinquance et d'activités illicites. Du reste, les statistiques officielles sont éloquentes à ce propos, qui indiquent que "55 % de la population carcérale du Gabon est issue de l'immigration"¹¹⁰. Pour autant, la relation établie entre présence étrangère et insécurité (Ella Ndong Assa, 1996) apparaît simpliste ; la réalité est que de plus en plus de nationaux, victimes de la crise économique et de la déliquescence du tissu social en milieu urbain, tendent, eux aussi, d'expérimenter des "techniques" de survie importées.

Il n'empêche que cette théorie de la délinquance et de la perversion sociale d'origine étrangère prend racine, expliquant, à la fois, l'attitude de défiance affichée par une grande partie des populations gabonaises à l'égard de certaines communautés étrangères originaires de la sous-région et le caractère réactif de la gestion de l'immigration par les politiques. Les motifs évoqués officiellement pour justifier les vagues d'expulsions d'immigrants du Gabon, (faire baisser la criminalité), constituent une preuve crédible.¹¹¹

5.1.2.2 Contexte et mise en place de textes officiels réglementant l'immigration au Gabon

Les premiers prémices de lois portant sur l'immigration au Gabon datent de 1962, puis de 1971. Puis, au cours des années 1976 et 1985, la politique migratoire du Gabon se dessine de manière plus concrète selon des contextes bien définis. En effet, la création ou le renforcement de nouvelles dispositions furent anticipées par des opérations de recensements, ainsi que de nombreux contrôles envers les populations immigrées par les services de police, notamment la direction générale de la documentation. Il apparaissait que la croissance des populations immigrées se développait à un rythme trop rapide par rapport au taux de

¹⁰⁹ *Jeune Afrique Economie*, n° 190, 1995, pp. 13-17.

¹¹⁰ *L'Union*, 17 juillet 2006, p. 2.

¹¹¹ *Jeune Afrique*, n° 1784, 1995.

croissance de la population autochtone : son nombre dépassait en 1985 les 10 % alors que les normes moyennes internationales étaient limitées à 7 % pour le seuil de tolérance¹¹². « *Cela a pour conséquence dans notre pays, depuis de trop nombreux mois une recrudescence de l'insécurité des personnes et des biens, par le développement de la criminalité (assassinats, homicide, association de malfaiteurs, vol à main armée, implantation de sectes, drogue, prostitution, maraboutage, acculturation, etc...).* »¹¹³

En 1986, le Gabon a défini une « *politique objective et rationnelle de l'immigration et de l'emploi* » en élaborant un code de l'immigration adapté à son évolution économique et sociale et à ses objectifs démographiques. En substance, cette politique soumet l'entrée et la sortie du territoire gabonais à l'obtention d'un visa et institue une carte de séjour pour tout séjour supérieur à trois mois. Ces obligations de visa d'entrée et de sortie sont également applicables aux ressortissants de la CEMAC, organisation sous-régionale garantissant la libre circulation. L'exercice d'un travail rémunéré est sujet à l'obtention préalable d'une carte de séjour, tandis que pour les activités commerciales, industrielles ou libérales, une autorisation préalable est requise des services compétents selon les dispositions en vigueur. C'est ainsi que vit le jour la création du Conseil National de l'Immigration par le décret du 30 juillet 1986.

5.1.3. L'évolution contemporaine de la politique migratoire : le paradigme de l'« ouverture » ?

En somme, la perception négative de l'immigration africaine au Gabon pose problème parce qu'elle est perçue comme une menace pour la cohésion nationale. La pratique d'une politique d'immigration africaine fortement restrictive répond avant tout à un impératif sécuritaire : protéger l'espace national contre le risque d'une invasion étrangère. Toutefois, on note ces dernières années, une rupture de paradigme dans le discours politique. En effet, le Gabon tente de passer d'une posture rigide de la gestion migratoire à une certaine *ouverture* qui se manifeste par des opérations d'envergure nationale de régularisation massive d'étrangers en situation irrégulière, mais plus encore par une volonté (politiquement correcte ?), d'ouvrir les frontières aux ressortissants de la CEMAC. Cette attitude nouvelle résulte d'un questionnement fondamental et légitime sur un comportement trop longtemps resté ambigu. Au vu de l'importance stratégique de la présence dans de nombreux secteurs de l'économie, délaissés par les nationaux et occupés par les communautés étrangères, pour la

¹¹² Il faut souligner que la notion de « seuil de tolérance » est à utiliser avec prudence, car dangereuse, est aisément manipulable, notamment en temps de crise économique. F. Mitterrand disait d'elle qu'elle est « trop vague pour n'être pas suspecte ».

¹¹³ Cette corrélation ou conclusion fut tirée déjà à l'époque par le directeur général de la documentation Laurent Nguetsara.

plupart en situation irrégulière, ne serait-il pas envisageable de procéder à des mesures de régularisation massive, voire des naturalisations au cas par cas ? De plus, comment le Gabon peut-il prétendre officiellement œuvrer en faveur de l'intégration régionale, tout en s'accrochant à une conception très fonctionnalisée de ses frontières ?

5.1.3.1. Les procédures de régularisation massive

La régularisation de citoyens étrangers pour de nombreux pays d'immigration apparaît le plus souvent comme une solution ultime de lutte contre l'immigration clandestine et la présence illégale sur le territoire. Partout cette mesure apparaît comme l'une des plus contestées tantôt par les populations locales qui crient à l'appel d'air, tantôt par les élites politiques. Bien qu'elle envoie souvent un message fort, signe d'ouverture à la communauté internationale, la réalité est qu'elle intervient le plus souvent dans un contexte de réalisme économique, de pressions internationales ou comme moyen de remplir les caisses de l'État. Une conjonction de faits permet d'accréditer ce lien de causalité entre les impératifs de trésorerie et la procédure de régularisation massive d'étrangers au Gabon (Loungou, op.cit).

Il apparaît que la loi qui fixe le régime d'entrée et de séjour des étrangers au Gabon en 1986, officiellement dans le but de décourager la venue sur le territoire national des migrants non-fortunés, a d'une certaine façon permis, grâce aux conditions financières, le renflouage officieux des caisses de l'Etat au moment où ce dernier était vulnérable économiquement et financièrement (Zomo Yebe, 1993). De même, il semble que la majorité des grandes campagnes de régularisation forcée des citoyens étrangers en situation irrégulière organisées dans le pays en 1992, 1995, 2008 et 2012, ont, le plus souvent, devancé des échéances politiques impliquant d'importants financements : les élections présidentielle (1993), législative (1996) et sénatoriale (2009) (Loungou, op.cit.).

Pour le cas du Gabon, il est à préciser que c'est une mesure rarement mise en place par les autorités. Après l'opération de 2008, il en est ressorti que plus de 65 000 cartes de séjours furent établies et distribuées comme suit : Béninois 14 859 ; Maliens 13 676 ; Camerounais 11 576 ; Nigériens 10 445 ; Sénégalais 8 923 et Togolais 6 288 entre autres, soit exactement 65 767 cartes. D'après le site Infosgabon, la dernière en date fut celle de 2012 et se déroula comme suit : « *L'opération de trois mois a pour but de permettre aux nombreux frères et sœurs africains et d'ailleurs vivant en situation irrégulière de se conformer à la loi gabonaise* », indique le communiqué signé du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation, M. Jean-François Ndongou. Ainsi, les étrangers en situation irrégulière interpellés par la police furent également concernés par l'opération et

durent, par conséquent, déposer leurs dossiers au service cartes de séjour. Ceux qui avaient été interpellés durant la 28ème Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football 2012 et ayant déjà leurs dossiers en instance à la DGDI purent aussi se présenter dans le même service. Toutefois, tous les demandeurs de cartes de séjour durent s'acquitter du paiement de la fameuse caution de rapatriement dans les différents services du Trésor public, seulement sur présentation du quitus délivré par la DGDI. Les contrevenants à cette disposition ont vu leurs dossiers purement et simplement rejetés. « *Dépassé cette période de trois mois qui ne connaîtra aucune prorogation, le gouvernement se réservera le droit de reconduire à la frontière tout étranger en situation irrégulière sur le territoire national* », conclut le communiqué.¹¹⁴

5.1.3.2. Intégration régionale et *realpolitik* (du protectionnisme à l'ouverture) ?

L'étude des politiques migratoires récentes ne renseigne pas seulement sur les modes de penser et de gérer au tournant du XXIème siècle la cohabitation entre étrangers et autochtones, l'accès à la citoyenneté et, partant, le libre accès aux marchés nationaux du travail. Elle rencontre aussi sur son chemin les représentations collectives qui sont constitutives de la formation même des Etats-nations et la difficile mise en place d'une citoyenneté communautaire¹¹⁵.

Face aux enjeux de la mondialisation, l'intégration régionale apparaît comme une solution efficace pour la création d'entités économiques à même de profiter des opportunités du « système monde » et d'en relever les défis. Aussi, la création en Afrique Centrale de la CEMAC en 1994 avait laissé penser que le coup d'accélérateur à l'intégration régionale en Afrique Centrale allait enfin être donné. Malheureusement, à la différence de l'Afrique de l'Ouest où des avancées notables en matière d'intégration régionale sont enregistrées, la CEMAC demeure en marge de la dynamique d'intégration économique qui s'observe sur le continent. Presque vingt ans après sa création, il y a lieu de constater que les objectifs de celle-ci sont loin d'être atteints, aussi bien en matière économique qu'en matière de libre-circulation.¹¹⁶

¹¹⁴ <http://infosgabon.com/?p=18811> « Gabon : Les étrangers en situation irrégulière invités à régulariser leur séjour ».

¹¹⁵ A.Hege , « Les politiques migratoires et les débats sociaux » in *Chronique internationale* n° 84 - numéro spécial - septembre 2003 - Mouvements et politiques migratoires, les enjeux sociaux.

¹¹⁶ http://www.libreafrique.org/Oumarou_CEMAC_241011

Or, si l'on doit appréhender la migration comme un fait en continuel accroissement, la mobilité humaine a été et continuera alors d'être une partie intégrante de l'évolution des sociétés. Il faut dans ce cas prendre en compte les nouveaux paradigmes de la migration contemporaine.

Selon F. Raoult (2006), le concept binaire « migration permanente-migration temporaire » prévaut toujours dans les discours et les politiques migratoires. Or, avec la réduction des distances grâce aux différents moyens de transports et aux nouvelles technologies de la communication, la migration se caractérise de plus en plus par un aspect circulaire ou transnational qui se caractérise par des ballets d'allers et retours entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Cela permet ainsi le maintien des liens sociaux, politiques et économiques réguliers et forts. Ces nouveaux paradigmes qui constituent un pilier important pour le développement, impliquent donc une redéfinition des politiques migratoires qui proviendraient d'un dialogue et d'une concertation avec les pays d'origine afin d'instaurer des collaborations fructueuses de part et d'autre, optimisant ainsi l'effet positif des migrations sur le développement.

Aussi, pour une meilleure prise en compte de ces nouveaux paradigmes, elle prône dans un premier temps une meilleure articulation des politiques migratoires, d'intégration et de coopération dans le cadre d'une négociation avec les pays d'émigration, puis la facilitation de la circulation des personnes au travers de l'assouplissement de la procédure de délivrance des visas (enjeu important). Cela permettrait selon elle, de réduire la migration clandestine et le rôle des filières des trafiquants d'êtres humains.

Dans la suite de sa logique, elle propose aussi la ratification et l'application des instruments internationaux disponibles en matière de protection et respects des droits des migrants et des droits des travailleurs migrants souvent bafoués. A cela s'ajoute l'établissement de politiques bi-ou multilatérales de migration économique, pour favoriser la mobilité des personnes tout en élaborant des programmes de migration de travail flexibles, en fonction des besoins des pays d'émigration et d'immigration.

Enfin elle souligne la nécessité de statuer sur les droits et devoirs de personnes sans pour autant les lier à des contrats établis par les employeurs, d'assurer une harmonisation bilatérale de la transférabilité des droits sociaux reconnus et d'opérer un dépassement conceptuel de la notion de citoyenneté et de plus en plus reconnaître et intégrer celle de la transnationalité.

Aussi, conscient de cet état des choses, le président gabonais entend donner une nouvelle dynamique à l'intégration sous-régionale, même si elle est confrontée aux nombreuses pesanteurs qui retardent ce dossier (protectionnisme, préjugés, égoïsmes nationaux, peur de l'autre et méfiance réciproque entre les chefs d'Etat). Mais à l'ère de la mondialisation, cette attitude aujourd'hui est synonyme de nage à contre-courant de l'histoire. L'impératif serait de trouver une formule d'immigration qui favorise l'intégration des peuples dans la sous-région, sans brader les valeurs et les économies des nations. L'Afrique Centrale accuse un gros retard en matière d'intégration. Vivre en autarcie ne profite à aucun peuple. De plus, la malencontreuse dichotomie entre le volet économique et la dimension humaine doit être surmontée, puisqu'elles sont indissociables dans l'optique de l'intégration¹¹⁷.

Ainsi donc, lors du dernier New York Forum Africa (NYFA), tenu en juin 2013 à Libreville, les chefs d'Etat de la Zone Cemac annoncèrent l'ouverture de leurs frontières communes dès le 1^{er} janvier 2014. Le président de la République gabonaise, Ali Bongo Ondimba, avait voulu rassurer la population sur l'«*épineuse*» question de la libre circulation en zone CEMAC. Ce dernier soulignait donc que le Gabon ne pourra pas éternellement vivre en vase clos. Les frontières mondiales s'ouvrant et le monde devenant un village planétaire, le Gabon se doit de suivre la dynamique, mais non sans faire respecter ses lois en matière d'immigration. Il précisa qu'«*il ne faut pas confondre circuler et s'installer, ce sont deux choses différentes*», et ajouta en outre «*qu'il ne s'agit pas de l'immigration clandestine. (...) Un ressortissant d'un pays de la CEMAC peut entrer librement dans notre pays comme nous pouvons aussi entrer librement dans un autre pays de la CEMAC*¹¹⁸». D'après les textes en vigueur, «*le séjour est limité à trois mois*». Ce qui signifie que toute personne ayant dépassé ce délai devra obligatoirement effectuer les démarches nécessaires pour prolonger son séjour. «*Mais cela ne veut pas dire que nous mettons de côté tous nos droits. Cela n'a rien à voir*», avait précisé le chef de l'Etat qui déclarait également que «*nous allons veiller à ce que chaque Etat puisse faire le nécessaire pour avoir des documents infalsifiables. Voilà pourquoi on va tous vers la biométrie pour avoir des documents infalsifiables*». Le porte-parole de la présidence de la République, en ce qui concerne l'accord récemment paraphé par le Gabon sur la libre circulation en zone CEMAC, avait indiqué clairement et définitivement que le Gabon ne reviendra pas sur cette décision. Pour lui, le Gabon et les Gabonais ne sont pas seuls au monde et il y a désormais une forte nécessité de s'ouvrir aux autres. Cependant, il a tenu à

¹¹⁷ <http://www.afrik.com/gabon-ali-bongo-recoit-la-classe-politique>

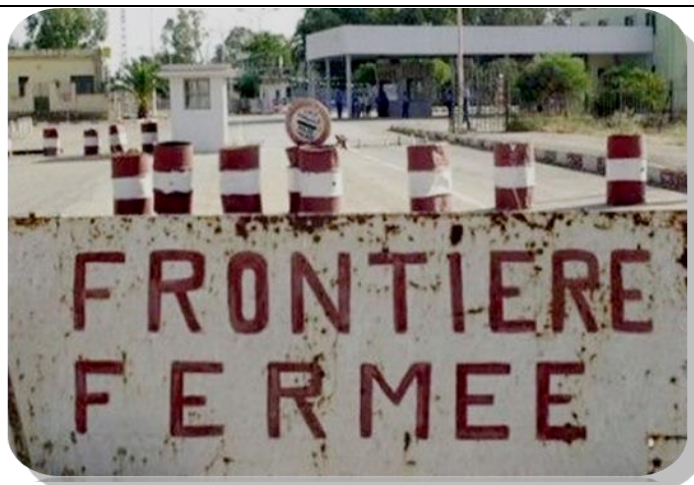
¹¹⁸ <http://gabonreview.com/blog/libre-circulation-en-zone-cemac-encore-des-questions/>

souligner que le Gabon prendra des mesures internes pour que son peuple ne soit pas « envahi¹¹⁹ », l'Etat appliquant ses lois internes en matière d'immigration tout en respectant celles prises par la CEMAC. *«L'Etat se donne des moyens d'agir sur cette question d'immigration»*, a-t-il précisé.

Cette décision que l'on peut qualifier d'historique ne fut pas accueillie avec enthousiasme par la population gabonaise. Elle souleva bien au contraire un tollé général de la part des populations dont l'attitude oscille entre peur et ignorance des enjeux actuels.

Malheureusement ou heureusement, c'est selon, malgré des années de négociations laborieuses, et bien que la CEMAC soit parvenue à un accord sur la libre circulation de ses ressortissants au sein de l'espace communautaire, avec la suppression des visas et l'instauration d'un passeport biométrique commun, la Guinée-Equatoriale, craignant de devoir faire face à une immigration massive, a choisi de faire marche arrière au détriment des accords qu'elle a validés le 14 juin 2013 à Libreville lors du Sommet extraordinaire de la CEMAC. Ce qui remet ainsi en cause les accords signés.

Photo 7 : la fermeture des frontières équato-guinéennes le 1^{er} janvier 2014



La veille de l'ouverture officielle des frontières de la CEMAC, le 1^{er} janvier 2014, la Guinée Equatoriale a procédé à une fermeture nette de ses frontières afin de signifier aux ressortissants de la communauté que les accords de libre circulation n'entraient pas en vigueur. Cette décision unilatérale remet donc en cause les accords signés et retardent à nouveau le bon fonctionnement de la CEMAC. Toutefois, au regard des manquements observés dans les pays membres concernant encore l'identification des citoyens (actes de naissance, carte d'identité nationale, passeport, etc.) de leur propre pays et des ressortissants en situation irrégulière, et la facilité d'obtention de faux papiers, on peut se poser la question de savoir si les différents Etats sont réellement prêts à assurer la gestion de la libre-circulation ? S'il n'est pas encore tôt pour mettre ce dispositif en marche alors qu'en amont les conditions ne sont pas réunies.

Source : France-guineeéquatoriale.org

¹¹⁹ Il s'agit ici de l'expression couramment employée par les populations gabonaises pour exprimer leur crainte de l'ouverture des frontières.

5.2. De l'exercice de la politique migratoire

Il s'agit ici de démontrer l'architecture de la politique migratoire telle qu'elle est menée.

5.2.1. Les bureaucraties concernées

5.2.1.1. Les administrations clés

La gestion de l'immigration revient au premier chef au Ministère de l'Intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation, des collectivités locales et de l'immigration. On y retrouve en son sein la toute puissante direction générale de la documentation de l'information (DGDI), organe clé de la gestion administrative des questions migratoires. De même, les brigades nautiques installées le long des côtes sont également sous tutelle dudit ministère ; elles interviennent également dans la lutte contre l'immigration clandestine essentiellement maritime. La Marine Nationale a quatre principales missions¹²⁰ dont celle de la défense, de la surveillance publique, de la représentation diplomatique et de la police maritime. À travers les missions de surveillance publique et des missions de police, il s'agit concrètement d'une part de surveillance, d'assistance et de recherche, de secourisme en mer et d'autre part de la lutte contre l'immigration clandestine, la piraterie maritime, la pollution, la contrebande en milieu marin et autres trafics et menaces identifiés. De même, elle apporte son soutien à d'autres administrations dont les Affaires Maritimes, la Direction de la Pêche et l'Agence des Parcs Nationaux, la Brigade Nautique, ainsi qu'aux missions scientifiques etc. En 1996, elle a procédé au découpage du littoral en trois provinces maritimes ayant pour responsable un Commandant d'Arrondissement Maritime (COMAR) et en 1998 la base de surveillance côtière:

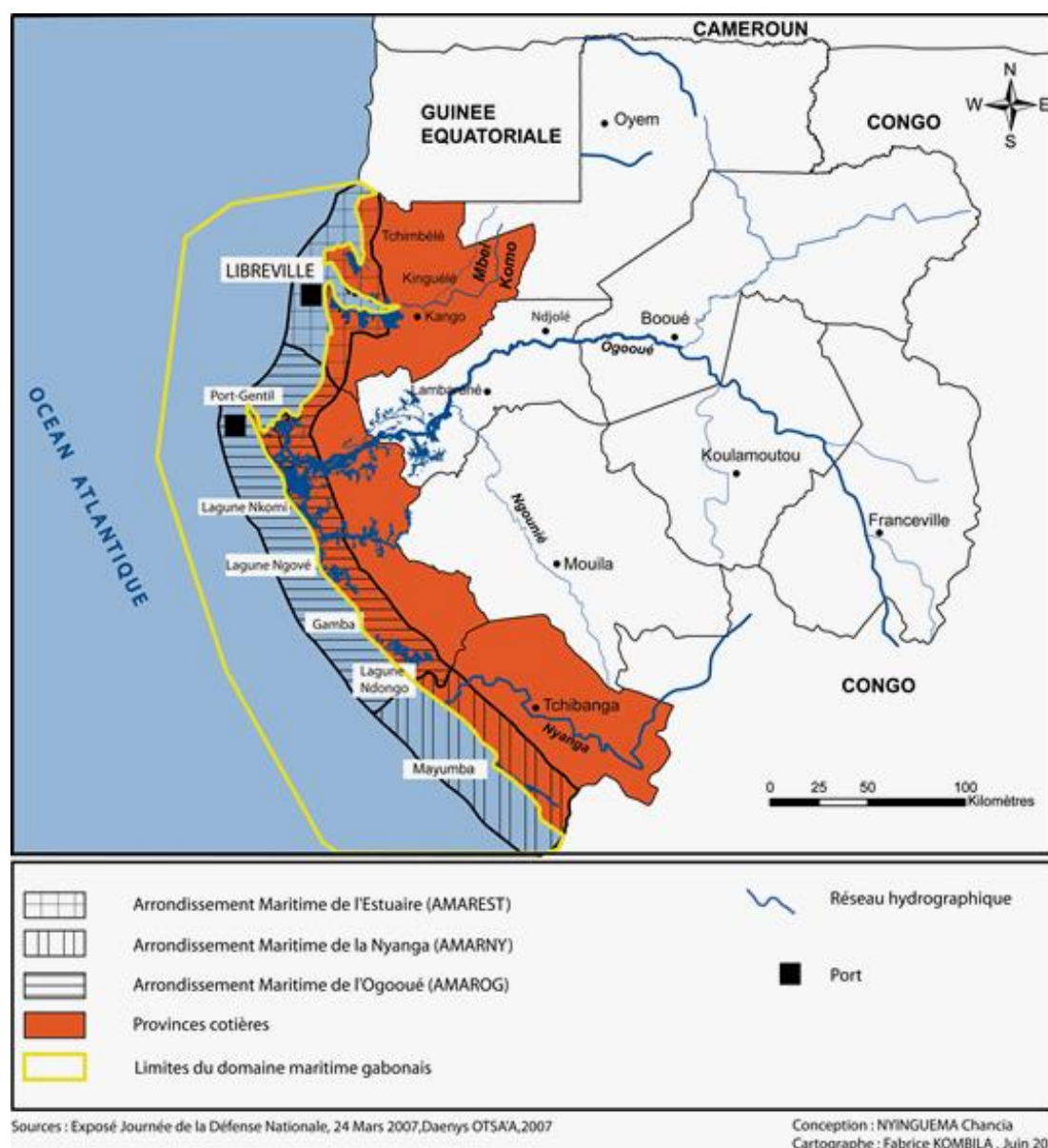
- l'Arrondissement Maritime de l'Estuaire (AMAREST) pour l'Estuaire avec pour siège de commandement Libreville ;
- l'Arrondissement Maritime de l'Ogooué Maritime (AMAROG) pour l'Ogooué Maritime dont Port-Gentil constitue le siège du commandement ;
- l'Arrondissement Maritime de la Nyanga (AMARNY) pour la Nyanga dont le siège est à Mayumba.

L'Etat-major est basé à Libreville, mais toutes les unités navigantes sont rassemblées à Port-Gentil. Dans le cadre du renforcement de la surveillance côtière, la Marine Nationale a entrepris d'élargir et de réactualiser le système de veille des sémaphores, et la construction de nouvelles bases navales dotées de ports militaires dans les sites de Pointe Gombé, Gamba,

¹²⁰ Cf. annexe 6 sur le rôle de la Marine nationale au Gabon.

Cocobeach et l’emblématique île Nendé dont les travaux estimés à 473 000 000 ¹²¹ fcfa sont en cours. Cette nouvelle base qui sera l’un des maillons forts du programme de surveillance comprendra donc une zone de (re)logement, bloc administratif, poste du commandement pour la gestion des opérations, restauration, héligare. Elle présage d’autres chantiers à venir le long des côtes, en utilisant, « *les nouveaux instruments de surveillance que sont les radars et satellites. La mise en œuvre de tout cela sera progressive en fonction des investissements qui seront dégagés*¹²² ».

Carte 19 : provinces maritimes et zones d’intervention de la Marine Nationale



¹²¹ Direction Générale du Budget, section Défense Nationale, année 2013, en ligne.

¹²² Ruffin Pacôme Ondzounga, alors Ministre de la Défense Nationale en juin 2013 lors d’une interview à Gabonpage.net.

Planche 28 : présence militaire et construction de la future base navale à Nendé



L'installation du personnel de la Marine Nationale sur Nendé.



Réunion de concertation entre responsables d'ANPN et la Marine Nationale.



ANPN et Marine Nationale ,une synergie efficace à Akanda.

La présence de la Marine Nationale en 2012 à Nendé, est la manifestation de la pression exercée par le Gouvernement à la sollicitation du Conservateur du parc d'Akanda après moult reports concernant le départ des communautés de pêcheurs. Petite anecdote : ce jour-là nous avons été témoin d'une scène très forte entre le Lieutenant Koumba Mosso et le chef Moïse. En effet, lors de la tournée de concertation de l'îlot, le Lieutenant a intimé l'ordre de retirer le drapeau nigérian hissé sur un mât, aperçu flottant sur une place centrale, en précisant que les pêcheurs n'étaient pas en terrain conquis et que par minimum de respect, ils n'avaient pas à le faire. Et qu'aucun Gabonais n'aurait eu l'audace de le faire au Nigéria. Le drapeau a été enlevé et plié séance tenante.

Clichés :Nyinguéma Chancia,2012

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale intervient officiellement dans la politique migratoire, dans la gestion de l'emploi des travailleurs étrangers. Mais comme nous le verrons plus tard, la réalité est toute autre.

Concernant le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale de l'Intégration sous-régionale et de la Francophonie, il est le plus souvent sollicité de manière ponctuelle comme médiateur en cas de désaccord entre populations autochtones, communautés étrangères et leur représentation diplomatique accréditée au Gabon.

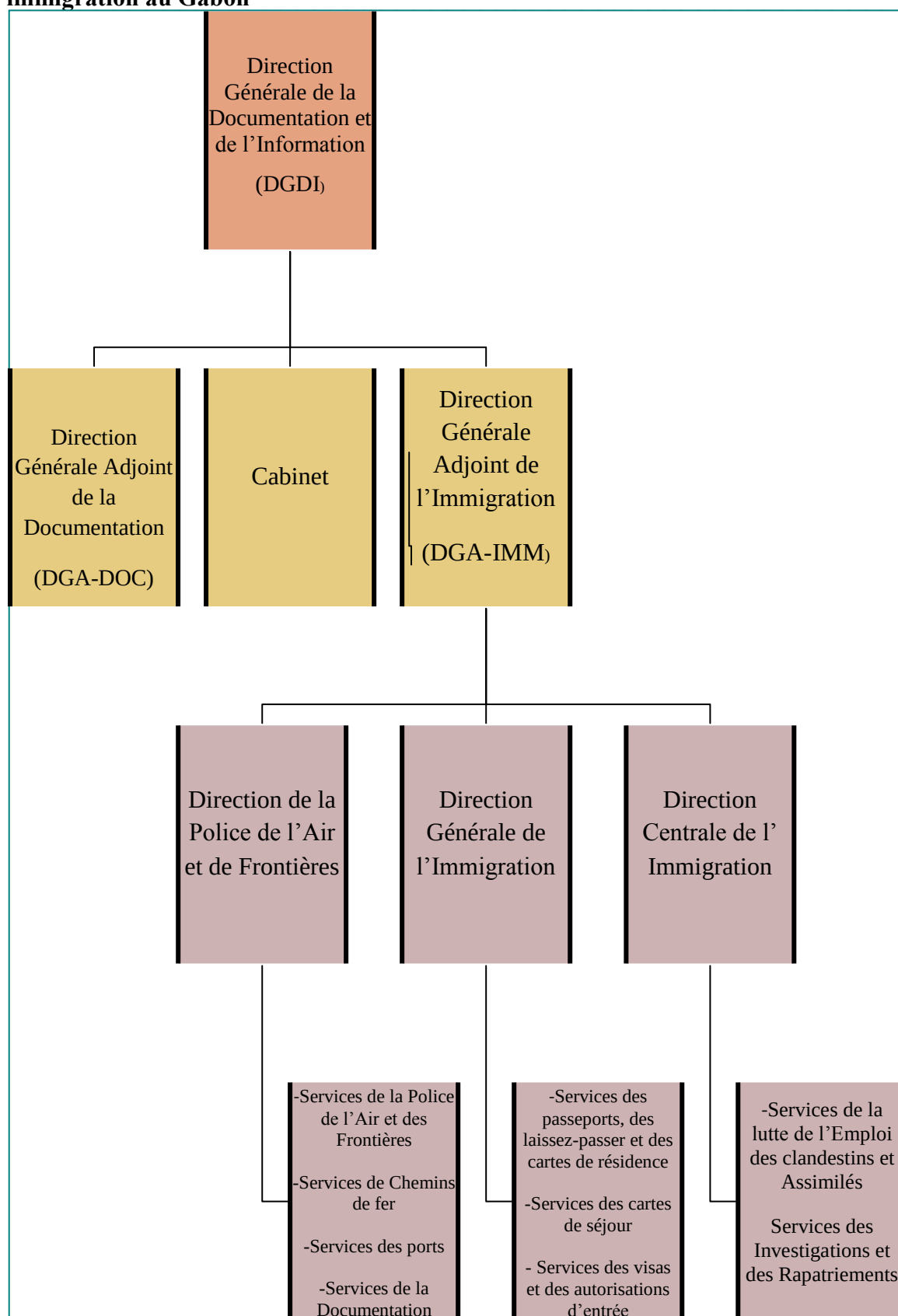
5.2.1.2 Le rôle central de la DGDI

La gestion de l'immigration au Gabon incombe à une entité spécifique régie par le Décret n° 899/MISPD du 21 août 2003 portant création, attribution et organisation de la direction générale de l'émigration et de l'immigration, en abrégé DGEI, puis DGDI depuis sa fusion avec la direction générale des renseignements généraux (DGRG). Cette direction fut créée au sein des forces de police nationale et relève pour son emploi du président de la République et pour son administration du commandant en chef des forces de police nationale. Elle a pour rôle la gestion administrative des mouvements transfrontaliers et du séjour des étrangers sur le territoire national.

L'organigramme ci-dessous présente la structuration de la direction générale de la documentation et de l'information (DGDI,) organe spécial chargé de la gestion administrative de l'émigration et de l'immigration au Gabon. Le fait pour les autorités d'avoir « jumelé » gestion de la migration et Renseignements généraux en dit long sur la façon d'appréhender globalement le phénomène.

D'après nos enquêtes de terrain, il apparaît que la DGDI est un organe aux pouvoirs extrêmement centralisés, malgré la création de plusieurs antennes-relais sur toute l'étendue du territoire national. Bien que ces dernières émettent quelques documents officiels, notamment les laissez-passer, les documents plus précieux tels les passeports des nationaux et les cartes de séjour pour les étrangers sont réalisés avec en préliminaire un contrôle long et minutieux de tous les documents réclamés pour la constitution des dossiers. Tous les documents constitutifs au dossier d'établissement de renouvellement des cartes de séjour sont tous acheminés des antennes relais provinciales vers Libreville, siège de la DGDI.

Figure 13 : aperçu de la structuration de la DGDI, organe clé de la gestion de l'immigration au Gabon



Source : Hebdo informations, journal hebdomadaire d'information et d'annonces légales n°475 du 13-27 septembre 2009.

5.2.1.3. Le ministère du Travail, le parent pauvre de la politique migratoire au Gabon

La place du droit du travail reste assez marginale. Il existe un fossé entre l'existence de textes et leur application.

Près de quarante ans après l'Indépendance, on se rend compte que le Code du travail n'est pas entièrement respecté au Gabon. Cela est dû en partie à une stagnation liée au pluralisme juridique, c'est-à-dire l'existence de différents droits (usuel et informel) dans le pays (Emane, 2000). Il apparaît que les informations liées au code du travail se transmettent, comme pour d'autres règles, par le bouche à oreille, ce qui conduit de nombreux travailleurs (employeurs et salariés) à en faire un usage approximatif et par ouï-dire lorsqu'ils revendiquent ou défendent leurs droits.

On ne saurait toutefois affirmer gratuitement que le code du travail n'est pas du tout respecté. On dira qu'il est en général appliqué,¹²³ notamment dans les grandes entreprises installées au Gabon. Néanmoins, au sein de certaines grandes entreprises pétrolières, les grèves faites par le syndicat de l'Organisation Nationale des Employés du Pétrole (ONEP) ont pour but de dénoncer le non-respect de la loi concernant les contrats de travail des agents occidentaux recrutés. On note toutefois que la non-application de ses dispositions intervient surtout dans le secteur informel ou proche de l'informel. Ainsi, alors que le travail des mineurs est interdit, on remarque que de nombreux enfants sont employés dans certaines branches d'activités. Notamment dans le commerce et dans les "petits métiers"¹²⁴ où l'on trouve majoritairement les communautés étrangères africaines, lesquelles sont parfois réfractaires à ce qui ressemble de près ou de loin à de l'administration et au respect des lois. Cela s'explique en partie par le fait qu'« *on est ici dans un contexte dominé par des civilisations orales ... le droit moderne, dont la création est le fait des élites, est considéré à tort ou à raison comme destiné à leurs propres intérêts. De ce fait, il est souvent entouré d'une grande suspicion, ce qui le rendra peu attrayant* » (Emane, 2000). Ce qui a pour conséquence la mise en place de contrats de travail oraux, des ententes tacites, des arrangements d'une part, et de l'autre le non-respect de la procédure et des lois concernant l'embauche et le travail de citoyens étrangers. Or, les dispositions régissant l'obtention d'un emploi par les étrangers et les conditions d'exercice au Gabon sont contenues dans des documents prévus par la loi¹²⁵.

¹²³ Jean-François Bivéghé Ntoutoume, Directeur Général du Travail au ministère du Travail et de l'Emploi.

¹²⁴ François Ndjimbi, « Qui respecte le code du travail au Gabon » ? Publié le : 09/07/2007 *Business Gabon* N°4 & *Gaboneco*

¹²⁵ Chapitre IV de la Loi n° 3/94 du 21 novembre 1994 portant code du travail.

L'obtention d'un emploi par un étranger au Gabon est soumise à la satisfaction des conditions d'immigration (art. 42, Loi n° 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise), faute de quoi le refoulement peut être prononcé (art. 52). Quant au recrutement d'un travailleur étranger, il doit être précédé d'une autorisation d'emploi délivrée par le ministre chargé du travail et faire l'objet d'un contrat de travail visé par les services compétents du Ministère du Travail (art. 104, Loi n° 3/94 du 21 novembre 1994 portant code du travail). Cette autorisation a une durée maximum de deux ans et n'est valable que pour un travailleur, un emploi et une entreprise déterminés. Sa durée ne peut excéder deux ans (art. 105 § 11) ; et elle est renouvelable. Il incombe à l'employeur de demander l'autorisation. Cependant, pour être recevable, la demande d'autorisation d'emploi doit viser à pourvoir un emploi pour lequel, en raison des qualifications professionnelles requises, de la nature ou de la localisation des travaux, il n'a pu être fait appel à un travailleur gabonais disponible (art. 105 § 2, Loi n° 3/94 du 21 novembre 1994).

Le visa du contrat de travail n'est délivré par l'autorité compétente qu'après : (i) avoir constaté l'identité du travailleur, son libre consentement et la conformité du contrat aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles ; (ii) avoir vérifié que le travailleur est libre de tout engagement antérieur ; (iii) s'être assuré que les parties ont pris connaissance du contrat et lui ont donné leur accord, et que le travailleur a satisfait aux conditions exigées en matière d'immigration (art. 106, Loi n° 3/94 du 21 novembre 1994).

A l'appui de la demande d'autorisation d'emploi, l'employeur doit produire, outre les pièces habituelles pour la constitution du dossier, un engagement inconditionnel de rapatriement du travailleur étranger et, le cas échéant, des membres de sa famille (art. 104 § 3). L'instruction des dossiers de demande et de renouvellement d'autorisation d'emploi des travailleurs étrangers relève de la compétence de la Commission nationale pour l'admission à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère au Gabon. Cette structure émet également un avis sur l'opportunité

Loi n° 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise ;

Décret n° 1/PR du 8 janvier 1992 instituant un commissaire du gouvernement chargé du contrôle et de la gestion des emplois dans les secteurs affectés par le chômage des travailleurs nationaux ;

Décret n° 001946/PR/MTE du 18 décembre 1986 instituant une carte de travailleur étranger ;

Arrêté n° 027/MTERHFP/SG du 29 décembre 1989 portant création d'une commission nationale pour l'admission à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère au Gabon.

d'agréer ou de renouveler les demandes d'autorisation (art. 3, Arrêté n° 027/MTERHFP/SG du 29 décembre 1989). A la demande de l'employeur, une carte de travailleur étranger est établie au bénéfice de l'employé, sur présentation du contrat de travail visé par l'autorité compétente et d'une quittance d'une valeur de 10% du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) délivrée par le Trésor Public. Cette carte de travailleur étranger étant liée au visa du contrat de travail, elle est valable pour un emploi et une entreprise déterminés. Elle est munie d'une photo et doit porter les mentions suivantes : nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, profession, date d'arrivée au Gabon, numéro de caution, période de validité (art. 3, Décret n° 001946/PR/MTE du 18 décembre 1986). Le recours aux services d'un travailleur étranger non-titulaire d'une carte de travail ou la dérogation aux principes précédents exposent l'employeur à une peine pénale et à une amende (art. 3, décret n° 001946/PR/MTE du 18 décembre 1986). Si l'employeur omet de soumettre le contrat de travail au visa ou si ce visa est refusé, le contrat est nul de plein droit (art. 107, Loi n° 3/94 du 21 novembre 1986).

En cas de résiliation anticipée du contrat de travail, les documents de séjour sont invalidés et le rapatriement doit être organisé dans un délai n'excédant pas deux mois (art. 43 § 2, Loi 5/86 du 18 juin 1986). Aussi, selon l'article 109, sera passible d'une amende de 100 000 à 600 000 Fcfa et puni d'un emprisonnement de deux à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui emploiera un étranger non muni d'une autorisation individuelle d'emploi, ou dans une catégorie professionnelle autre que celle pour laquelle l'autorisation a été accordée. En cas de récidive, l'amende est de 200 000 à 1 200 000 Fcfa et l'emprisonnement de quatre à douze mois.

5.2.2. Les politiques d'accueil et d'intégration

Depuis l'étranger, la première démarche à effectuer en vue d'un voyage au Gabon est la demande et la constitution d'un dossier auprès des services diplomatiques accrédités sur place. L'obtention du visa est la condition *sine qua non* pour un accès officiel sur le territoire. Officiellement, le Gabon reconnaît trois modalités d'accès à son territoire : la voie aérienne grâce aux différentes compagnies¹²⁶ œuvrant et transitant par les aéroports dont le principal Aéroport International Léon Mba de Libreville (ADL) et ceux en province ; la voie routière, de par les nombreuses compagnies circulant sur l'ensemble du territoire jusqu'aux zones frontalières et la voie maritime grâce aux compagnies de navigation maritime. Aussi, bien qu'il y ait de légères différences, les formalités d'entrée se présentent officiellement selon la

¹²⁶Turkish Airlines, Ethiopian Airlines, Camair-Co, Royal Air Maroc, Air France, Sénégal Airlines, Trans Air-Congo, Rwandair, South African Airways, Air Côte d'Ivoire.

typologie d'étrangers à laquelle on appartient et selon la durée prévue de séjour : les visiteurs temporaires (moins de 3 mois) et les résidents (plus de trois mois).

Les visiteurs sont répartis en cinq classes : (i) les visiteurs proprement dits ; (ii) les touristes ; (iii) les travailleurs temporaires ; (iv) les hommes d'affaires ; (v) les propriétaires, rentiers ou pensionnés.

Les résidents sont également divisés en cinq classes : (i) les résidents proprement dits ; (ii) les contractuels ; (iii) les travailleurs indépendants ; (iv) les propriétaires, rentiers ou pensionnés ; (v) les membres de la famille d'un résident. L'entrée des étrangers au Gabon suit également deux régimes : un régime exempté de visa, et un régime avec visa, imposé aux ressortissants de pays n'ayant pas signé d'accords d'immigration avec le Gabon. Les visiteurs temporaires ressortissants des Etats soumis au régime de visa doivent être munis d'un visa et d'un titre de transport aller et retour ou circulaire. Les étrangers salariés du secteur privé doivent, pour entrer au Gabon, disposer : (i) d'un visa d'entrée obtenu auprès des représentations diplomatiques ou consulaires du Gabon à l'étranger ; (ii) d'un passeport en cours de validité ; (iii) d'une autorisation individuelle d'emploi ; (iv) d'un engagement de rapatriement ou, à défaut, d'un billet retour transformable en caution ; (v) d'un engagement d'hébergement signé par l'employeur et visé par le ministère compétent.¹²⁷

On soulignera au passage qu'outre les modalités d'accueil, la manière avec laquelle s'adressent les agents aéroportuaires est quelque part significative et relative au statut, à la nationalité voire la race et le genre du migrant. Aussi on s'aperçoit que l'un des caractères parfois commun à bon nombre de pays africains est l'usage courant du tutoiement et l'emploi régulier d'expressions familières telles « mon frère », « ma sœur », « papa », « maman » et « mon fils », « ma fille ». Cela pour désigner un homme, une femme, un ou une señor(e), un jeune homme, une jeune femme à la place parfois des appellations communes de Monsieur, Madame ou Mademoiselle. Ce cas de figure est surtout employé en présence de populations africaines, noires ou apparentées. Les occidentaux, notamment les blancs ne sont généralement pas concernés par ce traitement. Le vouvoiement est plus de rigueur. Toutefois, il arrive que les agents en poste, chargés de l'accueil et du contrôle des migrants et leurs documents se montrent discourtois, trop familiers envers les migrants.

¹²⁷ Cigem.org/documents/FicheGabon.pdf

Document 6 : récapitulatif des conditions d'entrée et de résidence au Gabon

GABON	
Ressortissants	Ressortissants de pays n'ayant pas d'accord avec le Gabon
Entrée sur le territoire	Liberté de circulation Titre de voyage Certificats internationaux de vaccination <u>Visiteurs temporaires (moins de 3 mois) :</u> visa et titre de transport aller et retour ou circulaire <u>Etrangers salariés du privé :</u> (i) visa d'entrée (ii) passeport en cours de validité (iii) autorisation individuelle d'emploi (iv) engagement de rapatriement ou, à défaut, billet retour transformable en caution, (v) engagement d'hébergement signé de l'employeur et visé par le Ministère compétent <u>Travailleurs indépendants :</u> (i) visa d'entrée (ii) passeport en cours de validité (iii) engagement de rapatriement ou, à défaut, billet retour transformable en caution <u>Diplomates étrangers en mission ou accrédités au Gabon :</u> passeport diplomatique ou de service Visa diplomatique
Séjour sur le territoire	Carte de séjour de 2 ans renouvelable dont la demande doit être faite dans un délai d'un mois par tout étranger âgé de plus de seize ans, entré régulièrement et autorisé à résider au Gabon
Sortie du territoire	Autorisation de sortie du territoire gabonais (ASS, ASR, APSR) Exceptions : membres des missions officielles et ressortissants français
Permis de résidence	Carte de séjour
Permis de travail	Autorisation d'emploi de durée de 2 ans maximum délivrée par le ministre chargé du travail et adressée par l'employeur Contrat de travail visé par les services compétents du ministère du Travail Carte de travailleur étranger
Droits sociaux	Droit à l'emploi s'ils ont satisfaits aux conditions d'immigration et aux dispositions du code du travail Exception : droits politiques et accès aux emplois publics

Source : informations@dgdi.ga

Les dispositions régissant les conditions de séjour au Gabon sont contenues dans la section III de la Loi n° 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise et dans le Décret n° 999/PR du 31 juillet 1986 réglementant les modalités de délivrance de la carte de séjour de résident étranger. Tout résident au Gabon doit posséder une carte de séjour. Cette carte est établie pour deux ans renouvelables. Elle doit être sollicitée dans un délai d'un mois par tout étranger âgé de plus de seize ans entré régulièrement et autorisé à résider au Gabon (art. 35, Loi n° 5/86), par les ministres du culte et les membres des congrégations agréées, ainsi que par les étrangers mariés à un Gabonais ne

justifiant pas de l'acquisition de la nationalité gabonaise. Cette carte est délivrée contre paiement de droits, à l'exception des catégories suivantes, qui sont exonérées : (i) contractuels du secteur public ; (ii) personnels d'assistance technique ; (iii) personnes chargées de missions officielles ; (iv) ministres du culte et membres des congrégations agréées ainsi que leur familles (art. 37).

Lorsque la carte de séjour de résident étranger est délivrée à un chef de famille, celle-ci s'étend de plein droit à son conjoint et aux enfants légitimes ou reconnus (art. 36). L'établissement de la carte de séjour de résident étranger pour les salariés du secteur privé se fait sur la base d'un dossier contenant : (i) un extrait de casier judiciaire de leur lieu de naissance ; (ii) une autorisation individuelle d'emploi ; (iii) une attestation de logement ; et (iv) un récépissé de versement de la caution de rapatriement. Les travailleurs indépendants doivent, quant à eux, présenter en plus des pièces (i), (iv) et (v) un agrément de commerce ; ils doivent en outre faire la preuve qu'ils ont accompli toutes les formalités requises auprès des services compétents des ministères concernés, des contributions directes et du tribunal du commerce et qu'ils ont ouvert un compte dans un établissement financier au Gabon (art. 2-6, Décret n° 999/PR du 31 juillet 1986).

Les membres de la famille du résident (conjoint et enfants reconnus ou légitimes) doivent présenter les documents d'état civil justificatifs et, le cas échéant, un récépissé de versement de la caution de rapatriement.

Pour le renouvellement de sa carte, le résident ainsi que les membres de sa famille fournissent les mêmes documents que pour l'obtention. Toutefois, le paiement de la caution de rapatriement n'est effectué que lors de l'établissement de la première carte de séjour (art. 7, Décret n° 999/PR du 31 juillet 1986).¹²⁸

5.2.3. Les politiques d'asile

5.2.3.1. Une vieille tradition d'accueil de réfugiés africains

Le Gabon a ratifié la Convention de Genève de 1951, ainsi que la convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés. Il est devenu depuis les années 1960 un pays à la tradition d'asile bien établie, un refuge idéal pour les peuples voisins en proie à des crises récurrentes (Moumba Moussavou , 2012). Ainsi dans les années 1968-1970, il accueillit des réfugiés nigériens victimes de la guerre civile du Biafra. Puis à la fin des années 1970 et au début des années 1980, il accueillit de nouveau des réfugiés, cette fois-ci, des Equato-guinéens, fuyant la féroce

¹²⁸ Cigem op.cit p. 32.

dictature de Macias Nguéma. Ensuite, ce fut les réfugiés tchadiens fuyant la guerre civile au Tchad (1978 - 1982). Puis entre l'intervalle qui va de 1993, avec le début des conflits dans la région des Grands lacs (Rwanda et Burundi) et 1997, avec la guerre en RDC, le Gabon a de nouveau accueilli des populations réfugiées issues de cette région de l'Afrique. Entre 1997 et 1999, des groupes importants de réfugiés congolais (Brazzaville) ont afflué vers les régions sud de la Nyanga et du Haut - Ogooué. Ainsi, concernant des mouvements de populations aussi massifs, qui jouent un rôle important dans les transformations et la dynamique des milieux et des sociétés, la problématique est particulièrement délicate, tant les enjeux politiques et socio-économiques qui les encadrent sont multiples. La gestion des réfugiés obéirait à des logiques politiques et conjoncturelles très souvent obscures et particulièrement difficiles à décrypter (Wali Wali, 2010).

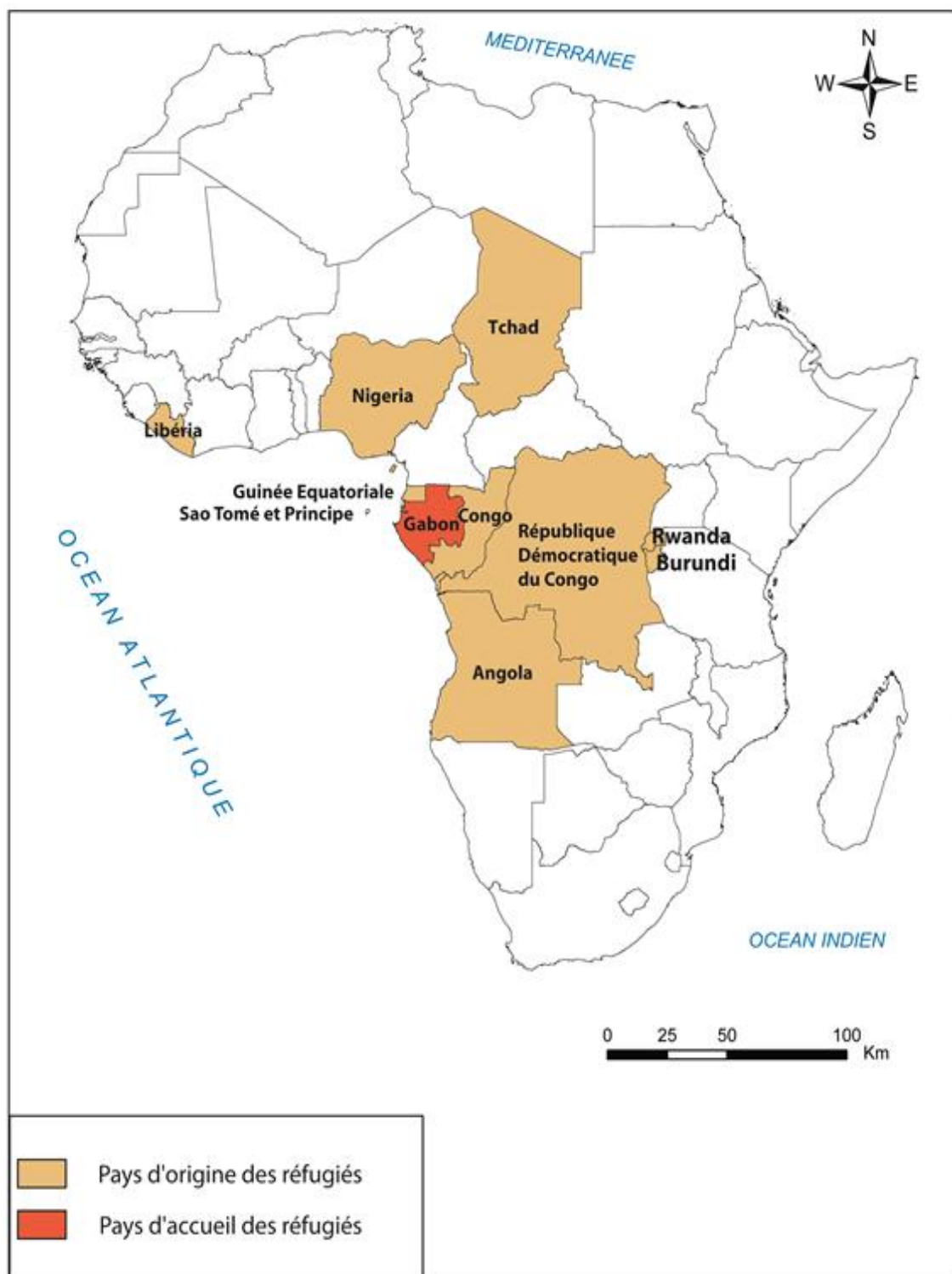
5.2.3.2. Accueil et traitement distinctifs des réfugiés

On notera que l'accueil réservé à ces différentes populations variait pour des motifs inconnus, peut être liés à l'origine, au nombre ou contexte géopolitique. Car comment comprendre le contraste entre la sollicitude accordée aux réfugiés "biafrais" venus du lointain Nigeria (Pean, 1983), le mépris réservé, quelques années plus tard, aux réfugiés équato-guinéens (Nyinguema Ndong, 2006) et la diligence accordée aux Congolais (Wali Wali *op.cit*)

Le dernier élément de la mise à l'épreuve de la politique de laisser-faire des réfugiés au Gabon est celui de l'emploi. Nous avons dit plus haut que la législation relative à la gestion des réfugiés au Gabon accorde à ces derniers le droit de travailler. Cependant, bien qu'accueillis pour des raisons humanitaires, il n'en demeure pas moins qu'ils restent des étrangers et que certaines situations¹²⁹ le leur rappellent fort bien. Parfois, le désir d'insertion de ces populations bute rapidement sur les réalités du terrain. Et l'un des points qui est source de difficultés pour les réfugiés dans l'obtention d'un emploi est celui de leur passé et de leur activités politiques avérées ou supposées.

¹²⁹ Les des contrôles d'identité, les policiers ne font forcément une distinction de traitement entre les réfugiés et les autres immigrants africains. (cf.le dernier paragraphe de 5.2.2.)

Carte 20 : origines géographiques des réfugiés accueillis au Gabon (1968-2013)



Source : Christian WALI WALI

Cartographe : Fabrice KOMBILA , juillet 2014

Pour illustrer la complexité de l'accueil des réfugiés, l'approche humanitaire que défend J.L.Brunin (*op.cit* p 5.1.1.), fustige une certaine déshumanisation dans la considération des immigrés, notamment des demandeurs d'asile. Il précise que derrière les notions de « demandeurs d'asile » et « réfugiés », (termes qui ne traduisent pas assez les tragédies humaines qui se cachent derrière) les politiques ne doivent pas perdre de vue qu'il s'agit en réalité d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont forcés de quitter leur pays pour sauver leur vie. Banaliser cette donnée importante, peut conduire malencontreusement à considérer ces derniers comme « *une calamité naturelle* ». Il faut recontextualiser les motifs et les conditions de leur départ. Il ne s'agit là nullement de simples aventuriers (malheureusement comme c'est le cas de certains immigrés économiques qui pour certains estiment aussi qu'ils cherchent à fuir la misère dans leur pays, et donc d'une certaine façon leur vie est menacée). Pour ces derniers, il est question de vie ou de mort, et ils se voient dans l'obligation de tout abandonner derrière eux. Pour lui, les questions fondamentales à se poser sont de savoir d'une part comment accueillir plus humainement les demandeurs d'asile en considérant leur arrivée « *comme l'expression de la désespérance et le désir d'un avenir plus digne* » et d'autre part, une fois hors de danger, prendre la peine d'écouter et d'être plus attentifs aux raisons réelles de leur départ, aux choix difficiles et cornéliens qu'ils ont dû prendre et aux périples auxquels ils ont été confrontés.

5.2.4. Les politiques de prévention, de répression et leurs dispositions

5.2.4.1 Les mesures de prévention : la politique des visas, la gestion des frontières

Obtenir un visa d'entrée au Gabon relève du véritable parcours du combattant pour les populations africaines voulant s'y rendre. Quelle que soit la nature du voyage, affaires, tourisme, mission professionnelle, les conditions d'obtention du visa ne sont pas aisées. Toutefois quelques nationalités privilégiées par des accords de coopération entre Etats bénéficient de plus de souplesse. Mais il existe des cas où des citoyens africains tentent vainement depuis des mois, voire des années, d'obtenir enfin un visa pour le Gabon. A chaque fois il leur est refusé et parfois les motifs ne sont pas avancés.¹³⁰

Par ailleurs, le fait pour un citoyen étranger d'être en possession d'un visa obtenu légalement ne garantit pas entièrement pour celui-ci de franchir paisiblement les frontières du Gabon comme l'illustre cet extrait :

¹³⁰ « Immigration clandestine au Gabon : à qui la faute ? » in http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=29052

"Depuis deux ans, les responsables gabonais déployés à leur frontière refusent de considérer les visas obtenus par des Camerounais à l'ambassade à Yaoundé et qui choisissent de voyager par la route. Ils les soumettent à un nouveau paiement de frais de 52 000 francs CFA (104 dollars américains), après leur avoir imposé un formulaire d'identification de 10 000 francs (20 dollars)", témoigne un agent de sécurité de cette localité camerounaise. De l'avis de celui-ci, cette "escroquerie organisée" est la manifestation d'une politique visant à freiner l'émigration camerounaise vers le Gabon¹³¹.

Bien qu'on puisse enregistrer quelques avancées sur le plan institutionnel, notamment la mise en place du Parlement Communautaire, l'immatriculation de véhicules aux normes de la CEMAC etc., il n'en demeure pas moins que la CEMAC demeure handicapée par plusieurs facteurs dont : la faiblesse des échanges commerciaux entre les Etats membres, la persistance des pratiques protectionnistes, la déficience des infrastructures de transport et le sempiternel conflit de leadership, notamment entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale. Aussi, le Gabon, malgré la mise en service du passeport régional, exige de la part des ressortissants de la CEMAC des visas pour entrer sur son territoire.

5.2.4.2. Les mesures de répression : entre éloignement, rétention et rapatriement

Il faut souligner que le Gabon, afin de lutter contre l'insécurité galopante envisage d'expulser vers leurs pays les délinquants et les criminels d'origine étrangère. Ces "mauvais étrangers"¹³² devraient être rapatriés chez eux après avoir purgé leur peine. C'est du moins l'une des solutions évoquées par le gouvernement pour juguler l'insécurité. Une situation paradoxale quand on connaît les efforts déployés par le Gabon pour maîtriser ses flux migratoires. Toutefois, le refoulement et l'expulsion sont prévus par la loi. Selon l'article 51, le refoulement consiste en une mesure administrative prise à l'encontre de tout étranger qui se présente à l'entrée du territoire national, sans avoir rempli les conditions d'admission prévues par la présente loi ou qui y séjourne dans les conditions définies par l'article 52. Ce dernier stipule que l'acte de refoulement est pris à la frontière par les agents chargés du contrôle à l'entrée sur le territoire national. Aussi, tout étranger qui est entré irrégulièrement au Gabon ou qui n'a pas quitté le territoire national à l'expiration du délai de séjour qui lui était accordé, ou à qui la carte de séjour a été refusée, est susceptible d'être refoulé par l'autorité chargée du contrôle de l'immigration sans préjudice de poursuites judiciaires.

¹³¹ <http://french.peopledaily.com.cn/96852/8328265.html>

¹³² « Le Gabon veut chasser ses étrangers » in <http://www.afrik.com/article5815.html>

L'expulsion quant à elle selon l'article 53 est la mesure administrative qui est prise à l'encontre d'un étranger résidant dont la présence est jugée indésirable sur le territoire. Selon l'article 54, l'étranger dont la présence sur le territoire constitue une menace pour le maintien de l'ordre public, pour la protection de la santé, de la moralité, de la sécurité publique, pour tout autre motif laissé à l'appréciation de l'autorité compétente ou à la suite de l'exécution d'une peine privative de liberté supérieure à un mois, sera purement et simplement expulsé. De même selon l'article 55, l'étranger qui a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion et qui est dans l'impossibilité de quitter le territoire sera astreint par arrêté conjoint des autorités compétentes à résider dans un lieu déterminé dans les conditions qui seront définies par décret.

Bien que ces deux mesures soient appliquées de manière régulière et discrète ou parfois de manière ponctuelle et médiatisée elles suscitent de nombreuses controverses aussi bien dans l'opinion nationale qu'internationale. Contrairement aux expulsions massives et spectaculaires du Ghana (1969) et du Nigeria (1983 et 1985), le Gabon opte plus pour des expulsions silencieuses, mais constantes ; elles vont de la reconduction aux frontières des clandestins à des expulsions des migrants en situation irrégulière, préalablement emprisonnés et renvoyés par à-coups pour ne pas attirer l'attention de l'opinion internationale (BA,1995).

Pour ce qui est de l'opinion nationale, il semble que ces mesures apparaissent comme plus souvent trop ponctuelles, et ceci malgré les opérations dites « coup de poing » et les coups de filet médiatisés dès lors que les « prises » s'avèrent relativement importantes par le nombre de clandestins ou d'illégaux concernés. *"Le plus souvent, ce sont des Ghanéens et des Nigériens qui sont arrêtés. Ils arrivent du Cameroun par la mer (Océan Atlantique, ndlr) dans des embarcations de fortune. Les passeurs leur prennent environ 100 000 F CFA (environ 152 euros). Les frontières sont difficiles à surveiller par manque de moyens. Il y a un an, pourtant, la police et la gendarmerie ont reçu respectivement près d'un milliard de F CFA chacune. Il semblerait que l'argent ait été détourné. Au total le Gabon est plus sévère avec les non-nationaux qui respectent la loi en matière d'immigration qu'avec les clandestins"*, explique Antoine Essone-Ndong, journaliste à *L'Union*.

Concernant l'opinion internationale, le Gabon à l'instar de nombreux pays africains et des pays d'immigration, est régulièrement pointé du doigt ¹³³ par les organismes internationaux, les pays dont sont originaires les migrants concernés par les procédures d'éloignement et la presse internationale, aux motifs qu'en tant que pays africain, il manquerait de solidarité envers les populations sœurs d'Afrique, de même qu'il ne respecterait pas les droits de l'Homme et de la

¹³³ Voir la presse internationale.

dignité humaine. De même il fut longtemps reproché au Gabon de ne pas impliquer la représentation diplomatique des populations éloignées, fait qui a largement évolué depuis lors. De plus, afin de répondre aux problèmes posés par bon nombre de représentations diplomatiques sur la problématique du respect des droits de l'Homme lors des diverses arrestations et détentions de clandestins, la DGDI, à travers son responsable, avait présenté officiellement le 8 décembre 2010 à Libreville le nouveau centre de rétention pour étrangers en situation irrégulière en attente de rapatriement. *«Ce centre qui n'est peut-être pas celui que nous souhaitions, répond tout de même aux exigences les plus élémentaires des Droits de l'Homme. Le bâtiment est divisé en trois compartiments. Le premier qui compte 48 lits est celui des femmes. Le second de 52 lits est destiné aux hommes et le troisième est une salle commune qui sert à la fois de réfectoire, de salle de jeux et de loisirs. Cette salle est équipée de tables, de chaises et d'un poste téléviseur écran plasma»*, a expliqué Michel Andjembé aux diplomates accrédités au Gabon¹³⁴. Bâti en juillet, ce centre avait annoncé la construction d'un très grand centre de rétention moderne dans la commune d'Owendo pour lequel l'Etat avait investi un budget de 500 millions de francs CFA¹³⁵. En effet, le Gabon apparaît comme l'un des pays les plus rigoureux en matière d'expulsions comme le montre le tableau qui suit.

¹³⁴ L'Union du 9-10-2010.

¹³⁵ Idem.

Tableau 17 : un aperçu des grandes « valse » des immigrés au Gabon

	Nationalités	Nombre d'expulsés	Motifs ou contexte	Lieu	Secteur d'activité	Conséquences observées
Années						
1958	Béninois	*NC	NC	Port-Gentil	commerce	NC
1962	Congolais	2 000	NC	NC	NC	NC
1978	Béninois	10 000	crise entre présidents	Tout le territoire	NC	Crise diplomatique
1982	Camerounais	8 000	Match de football	NC	divers	Crise diplomatique
1986	Nigériens	NC	NC	NC	NC	NC
1992	Equatos-Guin. Nigériens	NC	Contrainte	NC	NC	NC
1995	Diverses nationalités	55 000	Opération rapatriement des « sans papiers »	Tout le territoire	divers	NC
2002	Béninois Camerounais Nigériens Sénégalais	900 14 000	Présence illégale et projet immobilier Opération rapatriement	NC	Pêche maritime artisanale	Baisse de l'activité halieutique et forte augmentation du tarif du poisson
2007	Diverses nationalités	200	Arraisonnement du navire le Maothes	Bateau commercial	NC	NC
2008	Diverses nationalités	400	Lutte contre l'immigration clandestine	provinces frontalières	Divers activités	NC
2010	Diverses nationalités	350	NC	Territoire national	Divers activité	NC
2011	Béninois Nigériens Ghanéens	+800	Immigration clandestine installation illégale trafics réquisition d'un terrain de l'État	Village de pêcheurs. Pont Nomba Libreville	Pêche maritime artisanale activités halieutique	Augmentation du prix du poisson de mer disparition progressive de réceptacles de migrants
2012	Diverses nationalités	+3 000	Immigration clandestine, Braconnage ,installation illagale, orpaillage illégale	Parc National de Minkébé	NC	Baisse du braconnage fin de l'exploitation abusive et illégale de l'or
2012 à 2013	Nigériens	+ 300	Immigration clandestine, installation illégale pêche non réglementaire	Parc National d Akanda	Pêche maritime artisanale	Augmentation du prix du poisson de mer -disparition progressive de réceptacles de migrants

*NC :Non Communiqué

Sources : Enquêtes personnelles 2009-2014.

Le tableau présenté qui est loin d'être exhaustif présente globalement les rafles les plus marquantes en termes d'arrestation, de nombre d'impacts médiatiques et d'impacts socio-économiques observés. En effet, le Gabon organise des refoulements isolés de moins de 10 personnes, toutes les semaines¹³⁶.

Bien que bon nombre de ces opérations aient été effectuées *manu militari*, il n'en demeure pas moins qu'au fil des années, le Gabon tellement pointé du doigt pour sa gestion dite « épidermique » du phénomène migratoire, a entrepris, par souci de préserver son image de pays accueillant et de droit, d'intégrer la donne du respect des droits de l'homme et de la dignité. De même, il veut éviter les crises diplomatiques avec les pays amis et frères dont sont issus la majorité des ressortissants concernés par ces mesures d'éloignement. Il opte ainsi pour une coopération plus effective avec les Républiques sœurs pour garantir une bonne organisation du retour des migrants et des membres de leur famille dans le pays d'origine, lorsqu'ils décident d'y retourner ou que leur permis de séjour ou d'emploi vient à expiration ou lorsqu'ils se trouvent en situation irrégulière.

Cette résolution s'est vérifiée lors de l'opération de déguerpissement des communautés de pêcheurs nigériens à Akanda. En effet, informé de cette procédure de déguerpissement, le gouvernement nigérien affréta le samedi 20 octobre un avion de type Boeing 747, de même qu'une pirogue géante de près de 100 m afin d'évacuer ses ressortissants. Toutefois, l'avion n'embarqua que 217 personnes sur les 841 qui ont été recensées sur ces trois îlots¹³⁷. Soit 624 personnes restées. L'explication est que les communautés furent divisées en trois groupes : le premier fut installé sur un autre îlot en dehors de la zone protégée, le deuxième, dirigé à Libreville et le troisième groupe opta pour un rapatriement volontaire vers son pays d'origine.

On peut penser que la procédure mise en place par les autorités a pris en compte la volonté soit de rentrer définitivement dans le pays d'origine pour les uns et de continuer à résider au Gabon pour les autres. On peut penser d'une part à un geste d'apaisement qui vise à envoyer un message aux communautés de pêcheurs et à la communauté internationale, le Gabon n'étant pas aussi « dur » qu'on le prétend et d'autre part, à une certaine prise de conscience

¹³⁶ <http://french.peopledaily.com.cn/96852/8328265.html>

¹³⁷ Propos recueillis par l'Agence de Presse Gabonaise (AGP) auprès du représentant du Ministère des Affaires étrangères, présent lors de la procédure. En ligne, le 25 octobre 2012. <http://www.bdpmodwoam.org/articles/2012/10/25/des-pecheurs-nigériens-font-de-la-resistance-une-semaine-apres-leur-deguerpissement-du-parc-national-akanda/>

objective qui voit en ce déguerpissement, pourtant nécessaire, une destruction d'un secteur déjà peu attrayant pour les autochtones. D'où cette action.

Photo 8 : pirogue affrétée pour les effets des communauté de pêcheurs nigériens



L'embarcation affrétée par le gouvernement nigérian pour le transport des effets des membres de la communauté des pêcheurs d'Akanda ayant choisi de rentrer dans leur pays. On remarquera que cette pirogue géante a les caractéristiques principales des pirogues de plus en plus utilisées par les réseaux de passeurs pour renforcer leurs activités.

Cliché : ANPN, 2012

Photo 7 : d'Akanda au Nigéria via Libreville



Les familles de pêcheurs en rapatriement, lors de leur arrivée au débarcadère d'Ambowé le dimanche 21 octobre 2012. Leur départ en avion fut effectif le jour même vers le Nigéria. On remarque ici que malgré un départ sous surveillance des autorités, les conditions de sécurité ne furent pas respectées : surcharge, manque de gilet de sauvetage, non-assistance aux enfants.

Par ailleurs, cette photo illustre assez bien le fait que les pirogues de pêches nigérianes peuvent accueillir plus d'une vingtaine de personnes, ce qui est très loin de l'équipage de 5 personnes, capacité officielle.

Cliché : ANPN, 2012.

Carte 21 : postes de contrôles et de gestion de l'immigration sur toute l'étendue du territoire



Cartographe : Fabrice KOMBILA, juillet 2014

Source : antenne DGDI, Cocobeach, 2012

Comme indiqué ci-dessus, on observe les dispositifs de contrôle et de gestion de l'immigration sur toute l'étendue du territoire. Les neuf provinces du Gabon sont regroupées par zone de

contrôle, en respectant la mise en place des cellules relais de la DGDI dans toutes les capitales provinciales. Les postes de garde-frontières sont instaurés le long des zones frontalières et des postes de contrôle policier sont disséminés le long des routes nationales ou routes interprovinciales. Toutefois tout ce dispositif ne parvient pas à juguler la présence de migrants illégaux clandestins. Il est notoire que ce dispositif n'est pas persuasif comme le montre la planche ci-après.

Planche 29 : des postes de contrôle de l'immigration en zone frontalière



Poste de contrôle dans la province du Haut –Ogooué



Panneau d'arrêt à Medouneu dans le Woleu-Ntem

Le poste et le matériel de contrôle présentés ici apparaissent spartiates et non dissuasifs. Il est très courant de rencontrer ce genre d'installation le long des postes de la police de l'immigration. Cette situation laisse penser que les autorités négligent d'une certaine façon, la symbolique que doit représenter les moyens policiers. Elles préfèrent sans doute mettre l'accent sur les moyens humains.

On note par ailleurs que ce type de poste de contrôle permet aux agents « mange-mils » ou « pique-assiettes » de percevoir à l'abri des regards « la salutation du képi du chef » ou « bakchich » réclamé ou sous-entendu parfois aux passagers étrangers, clandestins comme réguliers. Cette pratique est très courante dans de nombreux pays africains. Et nous même nous y avons été confrontée lors de nos déplacements dans un pays voisin. Toutefois, il faut souligner que certaines amendes, justifiées, après contrôle y sont perçues. Mais le plus souvent sans qu'aucun reçu ne soit remis à l'intéressé...

Source : http://www.gabonlibre.com/Gabon-Poste-de-controle-de-gendarmerie-dans-le-haut-ogoooue_a12235.htm et <http://vivre.au.gabon.over-blog.com/article-16124509.html>

5.3. Les défaillances identifiées de la politique d'immigration

L'objectif est de mener un exercice analytique sur les dysfonctionnements constatés lors de l'élaboration et surtout l'exécution des politiques migratoires

5.3.1. Caractéristiques et fondements d'une politique migratoire défaillante

5.3.1.1. La singularité de la gestion migratoire au Gabon

Faire état des défaillances de la politique d'immigration revient ici à identifier les facteurs qui contribuent à ce dysfonctionnement. De manière générale, en Afrique, on note à titre d'exemples la prééminence des considérations sécuritaires, la faible capacité d'expertise des gouvernants, l'abus de pouvoir, le manque de coordination avec les pays d'origine des migrants, la corruption et l'implication de nombreux acteurs publics dans les réseaux de trafics d'êtres humains, et également la persistance d'un décalage important entre le discours officiel et la réalité.

Régularisation d'étrangers et business : carte de séjour ou carte de sésame ?

L'imposition des droits de visa et de séjour aux migrants africains voulant se rendre au Gabon, s'explique par volonté de limiter les flux migratoires étrangers ainsi que le respect de la règle de la réciprocité. Pourtant de l'analyse Serge Loungou (2010) on retient que le véritable motif est astreint aux impératifs de trésorerie qu'il a identifié comme « *le développement d'un affairisme migratoire lié à la rente migratoire* » c'est-à-dire « *l'ensemble des profits, officiels et officieux, tirés de la gestion des flux migratoires étrangers. Ces profits se déclinent autant en ressources financières, générées par les frais et taxes auxquels sont soumis les migrants, qu'en avantages de toutes sortes dont jouissent les personnels affectés aux frontières* ».

D'après Loungou (*op.cit.*), les gains engrangés par les services de l'immigration gabonais lors de la grande campagne de contrôle d'identités dite "opération tonnerre", menée sur le territoire par les forces de l'ordre entre février et mars 1995 furent estimés à 13 voire 15 milliards de francs C.F.A.¹³⁸. 55 000 immigrés africains furent rapatriés au lendemain de l'opération sécuritaire. Tout chose qui laisse apparaître la quête des ressources financières comme l'un des principaux mobiles de la multiplication des opérations de régularisation forcée des sans-papiers coordonnées à l'échelle nationale, sinon l'un des fondements de l'amplification des tracasseries frontalières au sein des différents pays. D'où la justification

¹³⁸ *Paris Match*, 9 mars 1995, p. 20.

du concept de « rente migratoire »¹³⁹. Il s'agit en fait de l'ensemble de la manne financière découlant des frais conditionnant l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers¹⁴⁰.

Son analyse va même plus loin, car il explique que cette rente migratoire est liée au mystère qui caractérise le nombre réel des étrangers au Gabon. Si les lourdeurs administratives et financières alimentent indirectement l'immigration clandestine, la manipulation des statistiques sur l'immigration serait sous-estimée car les autorités gabonaises chercheraient à dissimuler en réalité les énormes bénéfices issus du business des visas et de la carte de séjour¹⁴¹. De plus, il est de notoriété que les forces de polices positionnées aux frontières « *qui, profitant de leurs positions privilégiées, facilitent l'accès [des] immigrés clandestins sur le territoire national, en contrepartie d'espèces sonnantes et trébuchantes ou du droit de cuissage*¹⁴². »

En somme, toutes ces tracasseries et obstacles mis en place sont non seulement relativement connus et consentis par les Etats, mais en plus il apparaît que les dispositions communautaires sont pratiquement rendues caduc au nom de l'appât du gain (Bennafla, 2002).

5.3.1.2. Quelles sont les dysfonctionnements observés ?

Aussi, au cours de nos recherches et entretiens nous avons pu identifier les facteurs suivants comme défaillances identifiées : l'insuffisance des moyens financiers et matériels, le manque d'effectifs sérieux et consciencieux parmi les personnels, le manque de coordination nationale entre les administrations clés (ministère du travail et DGDI, direction des pêches, marine marchande, affaires étrangères, ministère du commerce), la corruption des agents de l'Etat, la puissance des réseaux de passeurs, la falsification des documents officiels.

¹³⁹ *Africa international*, n° 375, avril 2004, pp. 35-37.

¹⁴⁰ *Hebdo informations*, 1986, pp. 147-149.

¹⁴¹ *Le Bûcheron*, n° 198, 1995, pp. 6-7

¹⁴² *Nku'u, Le Messenger*, n° 155, 2008, p. 2 ; *Le Temps*, n° 233, 2009, p. 2 ; *L'Union*, 31 mars 2009, p. 10.

Tableau 18 : un aperçu du dispositif naval de la Marine Nationale

Nombre	Type	Nom	Caractéristiques
2	Patrouilleurs P400	-Le <i>Colonel Djoué Dabany</i> - P08 -le Général Ba-Oumar P07 (1989)	reçu en 1990 1989
1	Bâtiment de transport léger dit BATRAL	<i>Président el Hadj Omar Bongo</i>	Classe Champlain - L05 (1984)
1	patrouilleur rapide lance-missiles	Le <i>Général Boulingui</i> , ex- <i>Président Albert Bernard Bongo</i> -	P10 (1978; déplacement :100 tonnes
2	vedettes garde-côtes	Le <i>Ngolo</i> le <i>Nguene</i>	Italie - 1977, USA - 1975
4	vedettes côtières	-Le <i>Cocobeach</i> - le <i>Port-Gentil</i> , - <i>Omboué</i> -le <i>Mayumba</i>	Déplacement : 43 tonnes. Vitesse max. : 28 nœuds. Équipage : 8. Armement : 1 x 7,62mm. Autonomie : 800 milles nautiques. Unités reçues en août 2010.
1	chaland de transport maritime (CTM)	<i>MANGA</i>	1976
2	vedettes	<i>Rodman38</i> <i>Rodman 66</i>	2006 2006

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Marine_nationale_\(Gabon\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Marine_nationale_(Gabon))

- Des moyens matériels et humains insuffisants

L'absence d'une flotte commerciale nationale et le caractère « *symbolique* » des forces de sécurité et de défense navales (Bignoumba, 2000 ; Ogoulat, 2002) jouent pour beaucoup dans ces difficultés. Ainsi, dépourvues de moyens et de structures de surveillance adaptées, les frontières maritimes gabonaises apparaissent largement poreuses. Les filières d'entrée et les principaux *check-point* des clandestins maritimes sont pourtant connus et identifiés des

services publics par voies aérienne, terrestre ou maritime. Tous les mois, des pirogues surchargées partent du Nigeria déverser *leur cargaison de "boat-people"¹⁴³* sur les côtes gabonaises. Discrètement. Sauf quand un bateau chavire et précipite ses dizaines de passagers à la mer et à la mort. Face à ce trafic, la police semble impuissante et le reconnaît volontiers : « *On manque de tout, on ne peut rien faire* », déplore un policier, *"nous n'avons que 14 hommes pour surveiller nos 500 km de frontière avec le Cameroun et la Guinée équatoriale"¹⁴⁴* ».

On peut alors se poser la question de savoir à quoi sont utilisés les 993 marins de la Marine Nationale comme l'indique le tableau 19 ? Et même de savoir si les hommes de rang sont réellement des marins ou alors des militaires affectés à la Marine ? Ces questions restent entières.

Tableau 19 : effectifs du personnel de la Marine Nationale 2012

Personnels Marine Nationale	
04	Amiraux
82	Officiers
6	Elèves officiers
501	Sous-officiers
400	Hommes de rang
993 Marins	

Sources : enquêtes personnelles

- L'impossibilité politique et matérielle de refouler systématiquement des clandestins.

Il était assez difficile de procéder à un refoulement massif par manque de moyens matériels et surtout par respect de l'idéologie libérale qui a toujours guidé le pays, excluant le recours à des mesures extrêmes dont l'expérimentation a valu aux Etats qui les ont appliqués, la réprobation de l'opinion internationale et l'accusation de manquement à la solidarité africaine. De plus, les responsables des services d'immigration déplorent la rareté des expulsions

¹⁴³Exemple classique du champ lexical employé régulièrement par les médias in <http://www.mediatrice.net/modules.php?name=News&file=article&sid=1311>

¹⁴⁴ www.mediatrice.net, op.cit.

massives, mais surtout les "interventions intempestives des autorités", qui ferment les yeux ou parfois favorisent le recours à la main-d'œuvre illégale, forcément bon marché. Selon Baba Aboudjac¹⁴⁵ *"l'immigration clandestine arrange beaucoup de monde, il n'y a pas de volonté de l'arrêter, car elle profite à l'économie, notamment en pourvoyant les petits boulots dont les Gabonais ne veulent pas"*. Dans la foulée de la conférence euro-africaine de Rabat, André Mba Obame espérait, lui, fermer le robinet d'entrée vers son pays, ou au moins réduire son débit. *"Les pays émetteurs se sont engagés à lutter contre l'immigration sauvage, nous allons donc négocier avec eux des quotas"*, assure-t-il, *"et renvoyer chez eux leurs ressortissants en situation irrégulière"*. Même assorti de promesses budgétaires, le coup de colère du ministre laisse sceptique. *"Tant que des gens auront faim dans leur pays, rien ne pourra les empêcher de tenter leur chance ailleurs"*, lui rétorque Baba Aboudjac. *"Autant leur demander de renoncer au paradis"*.

- Le non-respect de la législation en vigueur

En effet, cela a pour conséquence la prolifération des offices privés de placement interdits par la loi portant sur le code du travail qui recrute de préférence de la main-d'œuvre anglophone pour la satisfaction des besoins de certaines sociétés pétrolières et le recours à l'emploi des étrangers sans autorisation préalable.

- La corruption des agents assermentés de l'Etat

L'intervention intempestive de certaines autorités administratives favorise l'organisation des filières susceptibles de faciliter la délivrance de cartes d'identité nationale par les services de police et de gendarmerie, à l'aide de faux jugements supplétifs établis par les maires et préfets complaisants, les certificats de nationalité fournis sans grande vérification par certains présidents de tribunaux à des ressortissants étrangers. Il insistait sur le fait que cette facilité à se procurer de faux titres de séjour était liée au peu de fiabilité des documents officiels dont l'imitation et la reproduction étaient aisées.

- L'insuffisance de logement et prolifération de l'habitat spontané, en particulier à Libreville. L'absence de planification et les problèmes fonciers ont engendré un entassement des populations dans des quartiers sous-intégrés, où les conditions de vie sont précaires et ont entraîné l'essor de l'habitat anarchique et insalubre.

¹⁴⁵ Responsable d'une association d'entraide aux immigrants togolais au Gabon.

Cet ensemble de dysfonctionnements concernant la gestion de l'immigration laisse apparaître un contexte administratif flou auquel se sont entremêlées au fil du temps, les difficultés d'encadrement des communautés étrangères évoluant dans le secteur pêche .

Section 2. Une politique de pêche entre contradiction et recontextualisation

La pêche a la particularité d'être très sectorielle. Malgré cela, le secteur éprouve toujours d'énormes difficultés.

5.4. Une activité officiellement règlementée et très sectorielle

5.4.1. Le cadre législatif règlementant la pêche maritime artisanale

5.4.1..1 Le code des pêches : synthèse et caractéristiques

Il est régi par la loi n°015/2005 et constitue l'ensemble des règles applicables aux activités de la pêche et de l'aquaculture pour une gestion durable des ressources halieutiques (Art.2.). Il s'applique à la pêche continentale, à la pêche maritime et aux opérations connexes de pêche et d'aquaculture (Art.3). Les ressources halieutiques des eaux sous juridiction relèvent du domaine public de l'Etat. A ce titre et sous réserve des droits d'usage coutumiers, nul ne peut les exploiter, ni les récolter, ni les utiliser, ni en disposer sans autorisation préalable délivrée dans les formes et conditions prévues (Art.4).

De même, par rapport à la gestion durable des ressources halieutiques dont il se veut l'un des garants, on retiendra que la gestion des ressources halieutiques est la forme d'exploitation qui, doit, maintenir leur diversité biologique, leur productivité, leur faculté de régénération et leur capacité à assurer, de manière pérenne et sans préjudice pour les écosystèmes établis, les fonctions économiques, écologiques, sociales, culturelles et scientifiques pertinentes (Art.8).

Cette dernière doit intégrer un programme de développement, d'aménagement et d'exploitation rationnelle des activités du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette gestion durable doit se faire sur la base d'un programme d'évaluation et de suivi des stocks halieutiques dans le cadre des plans d'aménagement élaborés par l'administration des Pêches et de l'Aquaculture (Art.9). Ainsi, l'exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques implique la mise en place des conditions de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture par :

- l'amélioration des infrastructures portuaires et autres points de débarquement pour la pêche ;
- la conclusion des traités et accords de coopération relatifs à la pêche et à l'aquaculture, notamment en matière de gestion des stocks transfrontaliers et de surveillance des activités de pêche ;

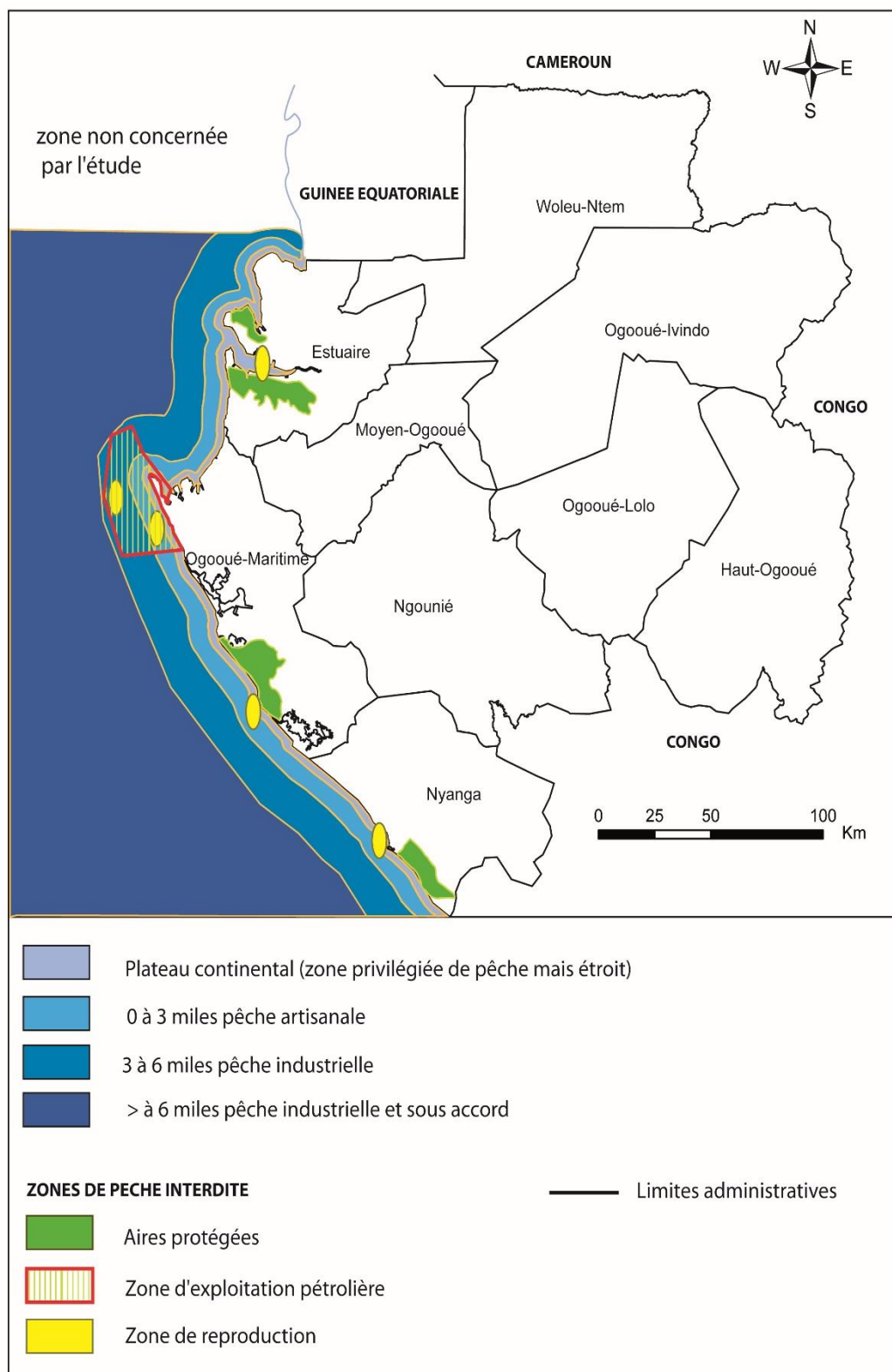
- l'établissement de mécanismes institutionnels encourageant la participation des pêcheurs à l'aménagement des ressources selon des modalités appropriées ;
- la réservation de certaines zones d'exploitation aux pêcheurs artisanaux ;
- la préservation de zone de reproduction des ressources halieutiques ;
- la prévention des conflits entre pêcheurs ;
- la mise en place de mécanismes de financement devant permettre aux promoteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture d'accéder au crédit à des conditions favorables ;
- la mise en place d'un environnement fiscal favorable au développement de la pêche industrielle et de la pêche artisanale ;
- l'industrialisation du secteur de la pêche et de l'aquaculture et la valorisation des produits halieutiques par la mise en place de structures de transformation locales ;
- le renforcement des capacités de l'administration et des acteurs du secteur pêche et aquaculture ;
- le développement de la recherche (Art.10).

A cela s'ajoute le fait que l'exercice de la pêche et de l'aquaculture, y compris les activités connexes, est subordonné, selon le cas, à l'obtention préalable (...) d'une autorisation pour la pêche artisanale, délivrée à une embarcation (Art.18).

L'actualisation du code de la pêche permettra une mise en cohérence de la réglementation avec les réalités géographiques des côtes gabonaises. Un certain nombre de mesures devront être prises par la suite pour définir les limites des zones de pêche et les modalités de contrôle, afin de surveiller plus efficacement le territoire maritime et lutter contre la pêche illégale. Il sera également nécessaire d'adapter le dispositif institutionnel pour répondre aux nouvelles orientations du Code des Pêches et de l'Aquaculture.

5.4.1.2. Zonage géographique de l'exercice des pêches au Gabon

Carte 22 : les zones d'exercice de la pêche maritime au Gabon

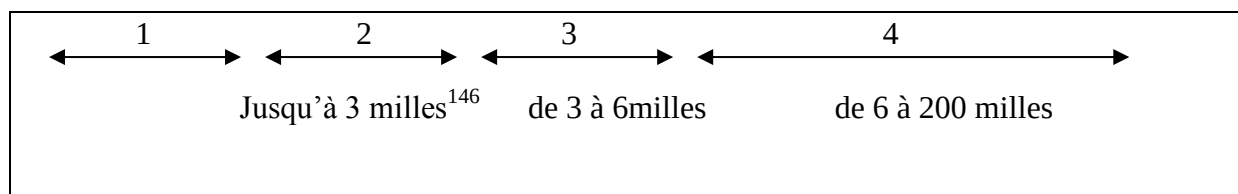


Source : COREP

Conception : NYINGUEMA Chancia
Cartographe : Fabrice KOMBILA, août 2014

De manière générale, la pêche au Gabon est répartie en quatre grands secteurs qui sont la pêche industrielle, la pêche artisanale maritime, la pêche artisanale continentale et l'aquaculture. Ces différentes pêches respectent le découpage édifié par la convention de Montego Bay de 1982.

Figure 14 : la stratification des zones de pêche



La Zone 1 concerne uniquement la pêche continentale, et correspond à l'ensemble des cours d'eaux, lacs et lagunes constituant les eaux intérieures. Officiellement, elle est uniquement réservée aux pêcheurs nationaux pratiquant la pêche artisanale en eau douce. Toutefois, bien que l'accès à ces ressources saumâtres fasse l'objet d'une autorisation, le non-respect y est courant.

La Zone 2 recouvre l'ensemble des eaux comprises jusqu'à 3 milles marins (y compris les mers intérieures). Elle est réservée aux pêcheurs artisanaux gabonais et à la pêche sportive. L'accès à la ressource est assujéti au paiement d'une autorisation de pêche et fait l'objet d'une réglementation du point de vue de l'utilisation des engins (maillage et texture) et des périodes de pêche (repos biologique de la sardine : du 01 septembre au 30 octobre de l'année).

La Zone 3 va de 3 milles à 6 milles marins, et est circonscrite aux navires de pêche industrielle battant pavillon gabonais. Le paiement d'une licence de pêche, donne droit d'accès à la ressource.

La Zone 4 enfin, s'étend de 6 milles à 200 milles marins. Elle est accordée aux pêcheurs industriels, de toutes nationalités confondues. La licence de pêche délivrée par la DGPA régit l'accès à la ressource. Il faut souligner que la réglementation a arrêté pour la crevette, qui est la ressource emblématique de cette zone, une période de repos biologique allant du 1^{er} janvier au 30 avril de chaque année.

¹⁴⁶ 1mille marin = 1852 mètres.

5.4.2. Un cadre institutionnel complexe

5.4.2.1. La DGPA entre puissance institutionnelle et faiblesse de fait : le cas de la sectorisation diachronique

Selon l'Article 81 du Code de la Pêche, la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture est notamment chargée : « - de concevoir et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de pêche et d'aquaculture ;

- d'élaborer, proposer et veiller à l'application des textes du secteur ;
- d'élaborer et veiller à l'exécution des politiques sectorielles en matière de pêche et d'aquaculture ;
- de proposer et appliquer toutes mesures relatives à la mise en œuvre des objectifs généraux et particuliers en matière d'aménagement de ressources halieutiques ;
- de mettre en œuvre et d'assurer la surveillance des programmes, règlements et autres activités destinées à favoriser l'aménagement et le développement équilibrés du secteur halieutique ;
- de contrôler, en collaboration avec les autres administrations compétentes, les zones de pêche ;
- de promouvoir les activités aquacoles ;
- de suivre, dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, les activités des organismes ou sociétés d'Etat ;
- d'effectuer l'inventaire des potentialités nationales ;
- d'initier et de participer aux négociations des contrats, conventions ou accords liant l'Etat aux sociétés exerçant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et d'en suivre l'exécution ;
- de développer la Coopération en matière de pêche ;
- de proposer toutes stratégies relatives à la production, à l'importation ou à la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- d'assurer en liaison avec les autres administrations compétentes, la traçabilité et la gestion des produits halieutiques. »

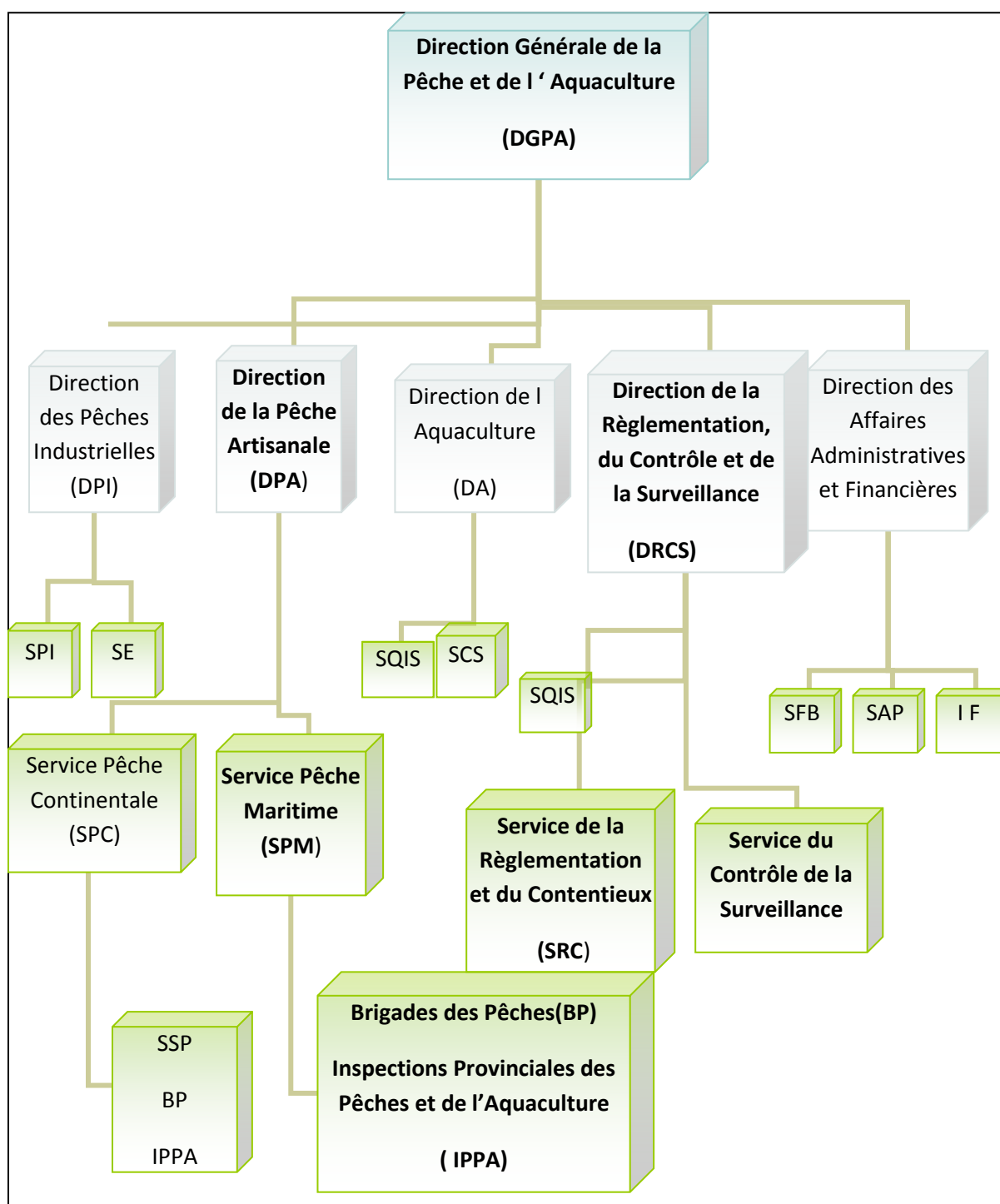
Et le Service des Pêches Artisanales Maritimes est notamment chargé :

- « - de procéder à la collecte des données de captures des pêcheurs artisanaux maritimes ;
- d'instruire les demandes d'autorisations de pêche artisanale maritime ;
- de recenser périodiquement les pêcheurs artisanaux maritimes ;
- d'inventorier périodiquement les embarcations et les engins de pêche artisanale ;
- de suivre les centres d'appui mis en place pour le développement de la pêche artisanale maritime ;
- de vulgariser les nouvelles technologies en matière de pêche artisanale ;
- d'assister et suivre les pêcheurs sur l'utilisation des engins de pêche ;
- de vulgariser les nouvelles technologies en matière de pêche artisanale ;
- de tenir à jour le catalogue des différents types d'engins et d'embarcations ;
- d'organiser et encadrer l'activité de la pêche sportive ;
- de rédiger le rapport annuel d'activité. »

En somme, les instruments législatifs donnent les pleins pouvoirs à la DGPA afin qu'elle dynamise et contrôle le secteur. Or, la réalité sur le terrain est tout autre et ce depuis des décennies. On a longtemps eu l'impression que les moyens alloués à la DGPA servaient plus

à équiper les administrations en matériel bureautique et autres véhicules de fonction qu'à optimiser l'action de la DGPA sur le terrain.

Figure 15 : organigramme de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture



Source : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire, site officiel, 2014.

SPI : Services des Pêches Industrielles **SE** : Services des Evaluations **SQIS** : Service de la Qualité et de l'Inspection Sanitaire **SFB** : Service financiers et Budget **IF** : Informatique et Statistiques

La DGPA apparaît quelque peu comme une « géante aux pieds d'argile ». En effet, le secteur primaire notamment agricole et halieutique a eu pendant longtemps un intérêt limité dans la mesure il ne contribue qu'à environ 3% du PIB. Toutefois, cela représente des milliards de fcfa. Scindés ou regroupés soit en Ministères ou en Directions générales, ces deux grands secteurs depuis l'indépendance n'ont jamais véritablement décollé au point qu'on peut hésiter à évoquer une pêche et une agriculture gabonaises tant la pratique et la participation des nationaux reste faible. Malgré les budgets, subventions, prêts, et dons importants alloués depuis des années de même que les mesures incitatives mises en place, la situation reste assez délicate¹⁴⁷. La nébuleuse correspond à l'administration de l'actuel Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Sécurité alimentaire¹⁴⁸. En effet par le passé ce fut l'un des ministères les plus restructurés et renommés¹⁴⁹ des différents gouvernements sans que l'on note une dynamique positive dans le temps.

¹⁴⁷ Voir à ce propos l'article « *Agriculture gabonaise : des milliards et des ministres* » in Gabonreview du mercredi 08 mai 2013 <http://gabonreview.com/blog/agriculture-gabonaise-des-milliards-et-des-ministres/>

¹⁴⁸ En matière de pêche, le Ministère ,selon l'article 2 du décret n° 00053/PM du 26 mai 2010 fixant le projet de cadre organique des services du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural a pour vocation de:

- de préparer, proposer et appliquer toutes mesures relatives à la mise en œuvre des objectifs généraux et particuliers en matière d'aménagement des ressources halieutiques ;
- de mettre en œuvre et assurer la surveillance des programmes, règlements et autres activités destinées à favoriser l'aménagement et le développement équilibrés du secteur halieutique ;
- de contrôler, en collaboration avec les autres administrations compétentes, les zones de pêche ;
- de préparer et appliquer la réglementation en matière de pêche et d'aquaculture ;
- de promouvoir les activités de pêche et d'aquaculture ;
- de suivre, dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, les activités des organismes ou sociétés d'Etat ;
- d'assurer, en liaison avec les autres administrations compétentes, la traçabilité et la gestion des produits halieutiques

¹⁴⁹1995 - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural

1999 - Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature

2005 - Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature,

2014 - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Sécurité alimentaire

2014 - Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources

Tableau 20 : la « promenade institutionnelle » de la DGPA au sein de différents ministères

Intitulé	Département	Texte juridique
Service des Pêches et de l'aquaculture : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Décret n°0258/PR du 20 novembre 1961
Service des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Eaux et Forêts	Décret n° 0030/PR/MEF du 24 janvier 1968
Direction des Pêches Maritimes et des Cultures Marines	Ministère des Eaux et Forêts	Décret n° 1746/PR/MEF du 29 décembre 1983
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Transports, de la Marine Marchande, de la Pêche, du Tourisme et des Parcs Nationaux	Décret n° 1260/PR/MTMMPTPN du 9 novembre 1995
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de la Marine Marchande et de la Pêche	Décret n°000136/PR du 27 janvier 1997 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche chargé du Reboisement	Décret n° 163/PR du 23 janvier 1999 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Décret n° 00127/PR du 26 janvier 2002 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement rural	Décret n° 804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement ;

Source : PSPA www.agriculture.gouv.ga/object.getObject.do?id=368

La Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture est représentée à l'échelon national par :

- 9 inspections provinciales ;
- 6 Brigades de pêche (Kango, Cocobeach, Ndjolé, Mayumba, Omboué, Gamba) ;
- 11 stations piscicoles (Peyrie, Oyem, Mitzic, Bitam, Minvoul, Lébamba, Tchibanga, Mbigou, Makombo, Mimongo, Koulamoutou) ;

- 4 Centres d'appui à la pêche (Owendo, Port-Gentil, Omboué, Lambaréné). (PSPA, 2011)

Mais la réalité sur le terrain est que sur les 54 sites de pêches artisanales enregistrés par la DGPA, pour des raisons logistiques, 10 sites seulement sont couverts par les enquêtes d'échantillonnage de captures et d'efforts de pêche. Il s'agit donc des sites ci-mentionnés :

Tableau 21 : sites réellement échantillonnés par strate majeure en 2008

Strates majeures	Sites d'échantillonnage	Total
Estuaire	Pont Nomba (LBV) CCPO (LBV) Grande Poubelle (LBV) Foire (LBV) Aviation (LBV) Massamboué (Cocobeach)	6
Ogooué Maritime	Matanda 1 (POG) Lip 1 (POG) Omboué (Olendé)	3
Nyanga	Mayumba	1
Total		10

Source : Cellule Statistique DGPA, 2008.

Concernant la notion de *site*, il semble s'agir de site de débarquement.

La DGPA dispose aussi au niveau central des services d'appui opérationnels, à savoir :

- le service de collecte des données et de suivi statistique ;
- le Service de la Qualité et des Inspections sanitaires (SQIS) ;
- le Centre de surveillance des pêches maritimes (dispositif de contrôle et de suivi par satellite des navires disposant d'une balise Argos à bord) (ou VMS).

Quelques dysfonctionnements sectoriels ont pu être identifiés à savoir l'insuffisance des connaissances fondamentales sur l'état de la ressource, tant au niveau des stocks que de l'effort de pêche adapté à ces stocks. Il en va de même des paramètres et des performances économiques des différentes filières, allant de la production au consommateur.

La pêche artisanale qui est pourtant fortement structurée sur le plan ethnique, reste globalement très informelle malgré plusieurs tentatives d'organisation. On note aussi l'absence de zones de développement des activités économiques dédiées au secteur des pêches, l'insuffisance des mesures d'aménagement des pêcheries et des structures d'appui à la pêche (centres communautaires de pêche, certains sont en cours de réalisation).

De même, l'absence de points de débarquements aménagés à Libreville et dans les Centres de pêche des provinces est très dommageable et se combine à la faible organisation de la profession et l'absence de bases de vie des pêcheurs.

La fiscalité appliquée au secteur est inadaptée (coût des intrants très élevés) tout comme les mécanismes de financement adaptés au secteur. Et enfin la faible représentation des acteurs nationaux dans la filière pêche artisanale maritime et l'absence de notion de rente économique dans l'exploitation des ressources sont autant d'éléments à régler.

5.4.2.2. Les autres administrations officiant dans la gestion de la pêche

En matière de gestion de pêche, la DGPA est assistée ponctuellement ou travaille en étroite collaboration avec l'ANPN, la Marine Nationale et la Marine Marchande.

La DGPA ne dispose pas des capacités financières et opérationnelles pour assurer seule ces missions de protection de la ressource. Un plan de surveillance a été élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale et a permis d'impliquer dans le montage toutes les parties prenantes (DGPA, Marine nationale, Brigade nautique, aviation légère des armées). Cette approche vise la mise en commun des moyens et des ressources pour plus d'efficacité. La mise en œuvre de ce plan coûte 1,5 milliard de FCFA pour une présence pendant les 365 jours de l'année et une couverture à 100% de la ZEE (DGPA, 2011).

Planche 30 : un aperçu du centre de surveillance de pêche par satellite



Les quelques ordinateurs du centre de surveillance



Du matériel de surveillance

A première vue anodin, ce bureau recèle le matériel nécessaire à la surveillance informatique des différents navires de pêche dans les eaux gabonaises. Il semble que deux membres du personnel soient affectés à la surveillance de l'ensemble des navires de pêche le long des côtes gabonaises.

Clichés ; Nyinguéma Chancia, 2012.

5.5. De la situation globale de la pêche maritime artisanale au Gabon

5.5.1. La pêche maritime artisanale, un secteur stratégique longtemps mal-aimé

Ce mal-amour qui caractérise la pêche maritime artisanale se manifeste à notre sens par la désorganisation de la gestion de ce sous-secteur de même que le manque d'intérêt et d'adhésion des populations malgré les revenus engrangés.

5.5.1.1. *Un certain désintérêt socioprofessionnel de la nation*

Sur le plan pratique, le fait de ne retrouver que 20% de nationaux impliqués dans la pêche maritime artisanale indique bien un certain désintérêt national du secteur. En effet, il faut reconnaître que pratiquer la pêche maritime artisanale n'est pas chose aisée et requiert une véritable vocation tant cette dernière est pénible physiquement. La mer effraie plus d'un citoyen de par son immensité, ses vagues, ses profondeurs, *ses monstres et ses mythes*. Mais plus encore, comme nous l'avons souligné auparavant, cette dernière procure des revenus instables qui ne permettent pas toujours aux praticiens d'en vivre convenablement. Cette instabilité tient à plusieurs faits :

- le type de pêche opérée ;
- un gain proportionnel à la quantité et à la part de poisson pêché, en fonction du rôle de chaque participant selon les marées ;
- le résultat et la valeur commerciale des prises ;
- le nombre de personnes constituant l'équipage ;
- le manque à gagner selon les aléas tels une météo non favorable, du matériel abîmé, ou l'absence d'un membre d'équipage.

A cela il faut ajouter le fait que malgré les moyens parfois mis à disposition par l'Etat ou des partenaires étrangers afin d'inciter les nationaux à la pratique de la pêche maritime artisanale, il n'en demeure pas moins que le plus souvent on note des échecs concernant la mise en place d'unités de pêches organisées comme celles des communautés étrangères. Soit les budgets alloués aux récipiendaires sont investis pour d'autres projets ou même non rentabilisés, soit les bénéficiaires finissent par se décourager du manque de suivi, conseil et assistance des autorités.

Par ailleurs, la désorganisation caractérisant le secteur depuis des décennies peut être dans une certaine mesure interprétée comme un désaveu institutionnel. En effet, la logique voudrait que

si les enjeux sont réellement identifiés et que les moyens sont à disposition, il ne manque plus que la volonté. Or on note une certaine errance du secteur.

5.5.1.2. De la différence entre « pêche maritime artisanale au Gabon » et « pêche maritime artisanale gabonaise »

Après analyse et description du sous-secteur de la pêche maritime artisanale, il convient de bien distinguer la pratique actuelle du secteur de celle que le Gabon ambitionne d'avoir. A notre sens, la pratique de la pêche maritime artisanale par des Gabonais est effectivement appelée pêche maritime artisanale gabonaise. Présence et savoir-faire professionnel et artisanal sont mis à contribution. Néanmoins, du fait de la faible participation des nationaux dans ce secteur on ne peut honnêtement affirmer qu'il s'agit là d'une activité nationale. En fait, dans l'état actuel des choses, il faudrait plutôt parler de la « *pêche maritime artisanale au Gabon* ». La pêche maritime artisanale gabonaise quant à elle peut se concevoir comme le secteur dont la représentativité nationale et le savoir-faire occupent une place prépondérante. Or, il apparaît que ce n'est pas la situation qui prévaut au Gabon. Les politiques sectorielles de même que l'ensemble des mesures incitatives mises en place par le gouvernement, en collaboration avec différents Etats et institutions vont justement dans le sens de permettre au Gabon de s'ériger en un pays halieutique.

5.5.2 Une situation globale préoccupante

La situation globale de la pêche maritime artisanale au Gabon laisse planer une certaine inquiétude aussi bien à propos des politiques mises en place, de leur applicabilité, de la baisse de stocks de poisson et des captures, de l'intrusion de flottilles étrangères dans les eaux gabonaises, des déguerpissements des pêcheurs et de la réorganisation de l'activité. Aussi, la question se pose sur le devenir de la pêche maritime comme secteur d'avenir aussi bien au Gabon qu'au niveau mondial ? En effet, la pêche intensive menée par les industriels à travers le monde a pour conséquence une baisse significative des stocks de poisson, et donc des captures. Le phénomène commence à se faire sentir au Gabon. De nombreux pays de la côte africaine ne disposant plus des stocks de poisson suffisants pour nourrir leur population, ont donc décidé de se rabattre sur les eaux gabonaises avec leurs flottes de bateaux de pêche. Comme conséquence directe : une diminution des ressources halieutiques dans notre pays du fait de l'acharnement des pêcheurs, tant industriels qu'artisans, cela conduit à des répercussions directes sur le prix du poisson qui a grimpé en quelques années. La surpêche entraîne la raréfaction de la ressource qui se faisant rare, augmente sa valeur.

5.5.2.1. Une gestion amplement dominée par le « *laisser-faire* »

Le « *laisser-faire* » dont il est question ici ne concerne en rien le courant philosophico-économique qui s'apparente au libéralisme économique qui prône le fait que les libertés économiques (libre-échange, liberté d'entreprendre, libre choix de consommation, de travail, etc.) sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et que l'intervention de l'État doit y être aussi minimal que possible. Encore moins cette philosophie chinoise, dont le *laisser faire* apparaît comme un principe que l'on retrouve dans le *Dao De Jing*¹⁵⁰ et au cœur du taoïsme ou du confucianisme. Ou même celui retrouvé dans la pratique d'arts martiaux tels le tai-chi ou dans le zen, où ce *laisser-faire* consiste entre autres à relâcher le contrôle rigide de soi pour laisser parler le corps, donc une forme de maintien énergétique des équilibres qu'il ne faut pas confondre avec une interprétation à l'occidentale du *laisser-aller*.

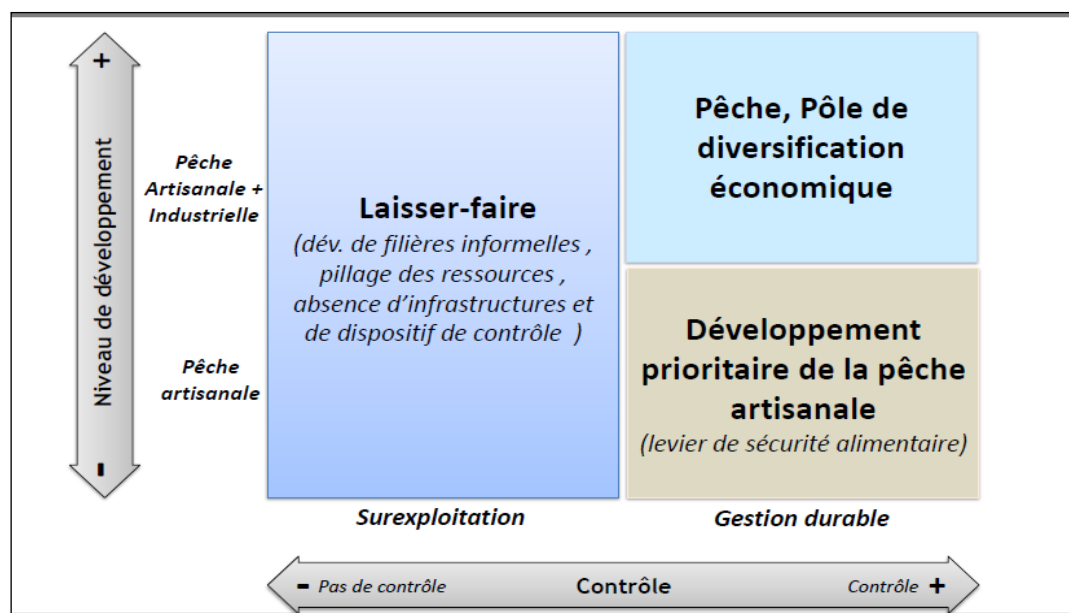
Il s'agit ici du *laisser-faire* dans le sens de la négligence, du manque de rigueur. Cette situation de fait qui a longtemps prévalu dans la gestion de la pêche au Gabon a entraîné le secteur dans une désorganisation aussi bien institutionnelle que pratique, au point que cela l'a longtemps empêché d'être un véritable secteur performant et hautement stratégique. Ce *laisser-faire* a laissé d'une certaine façon se développer le pillage des ressources, les filières informelles, l'absence probante d'infrastructures répondant aux normes et de dispositif de contrôle effectif et dissuasif. De plus, la présence de nombreux marins-pêcheurs artisans ouest-africains au Gabon peut être également appréhendé comme un signe révélateur de l'état critique du secteur de la pêche dans leur pays d'origine, dû justement à ce même laxisme administratif qui aurait conduit à un manque de surveillance et une surexploitation des ressources. Et, étant donné que les mêmes causes produisent souvent les mêmes effets, on est en droit de penser que la richesse halieutique du Gabon est menacée.

Fort de ce constat, le gouvernement a décidé d'agir, pour changer la donne dans ce secteur d'activité en difficulté en misant sur la réorganisation et le renforcement du contrôle en faisant de la pêche un futur pôle de diversification économique, tout en mettant l'accent sur la pêche maritime artisanale qui constitue un levier sûr de sécurité alimentaire et ce dans une optique de gestion et de développement durable.

¹⁵⁰Tao Tö King puis maintenant *Dao De Jing* dont la signification est « *livre de la voie et de la vertu* » est un ouvrage classique chinois qui, selon la tradition, aurait été écrit autour de 600 av. J.-C. par Lao Tseu, le supposé fondateur du taoïsme (cf.Wikipédia).

Le tableau ci-dessus récapitule ainsi la situation actuelle de la pêche au Gabon et met en exergue les perspectives envisagées pour pallier le manque identifié et ses conséquences perverses.

Figure 16 : état des lieux de gestion de la pêche au Gabon 2013 et perspectives



Source : Document Ministère de l'Industrie et des Mines **Atelier Pêche et Aquaculture Forum National de l'Industrie**, Libreville, 27 Avril 2013,p.6

5.5.2.2. Une baisse des stocks et des captures

La difficile fiabilité des statistiques fausse quelque peu la perception de l'état actuel de la situation. Néanmoins, l'observation laisse apparaître une stagnation, voire une forte baisse de la production. Comme causes hypothétiques, on note le déguerpissement des campements de pêcheurs et la désorganisation du secteur. En effet, les productions issues de la pêche se caractérisent par une évolution en dents de scie. Au Gabon, plus précisément à Owendo l'opération de déguerpissement des villages de pêcheurs artisans a occasionné la baisse de la production halieutique. En 2001, par exemple, la pêche artisanale a produit 23496 tonnes contre 20508 tonnes en 2002, soit une baisse de 2987 tonnes¹⁵¹. Il faut également souligner que de 1998 à 2000 la production était d'environ 30000 tonnes (Sindzi, 2007).

L'épuisement des stocks ne saurait être le seul facteur susceptible de justifier la baisse de la production. Il faut prendre en compte d'autres facteurs : le caractère aléatoire de la pratique de la pêche, et/ou un événement comme le déguerpissement des villages de pêcheurs. En général, ces éléments influent sur les quantités mises à terre. On prendra également en compte la

¹⁵¹ Direction de la Pêche Artisanale : cellule statistique.

qualité du matériel et la disponibilité de la ressource. La DGPA elle-même donne un élément de réponse : d'après le tableau 5, le fait de n'avoir pas pris en compte l'ensemble des sites de débarquement « ne permet pas d'apporter de véritables comparaisons dans la dynamique de ces communautés au cours de ces quatre dernières années » (Rapport annuel DGPA, 2011).

Tableau 22 :répartition du nombre de sites visités en 2008 et 2011

Strate Majeure	Strate Mineure	Sites visités en 2011	Sites visités en 2008
ESTUAIRE	AVIATION	7	9
	COCOBACH	8	14
	PONT NOMBA	10	12
NYANGA	HAUTE BANIO	1	11
	MAYUMBA	4	4
OGOOUE MARITIME	PORT-GENTIL	7	14
Total		37	64

5.5.2.3. La pêche industrielle concurrente invasive et déloyale

La pêche industrielle est source de préjudice pour la pêche maritime artisanale lorsque celle-ci ne respecte pas les délimitations légales des zones de pêche. La violation de la zone des 3 milles marins indique une pratique de la pêche illégale, laquelle se manifeste parfois par des accidents, un prélèvement incontrôlé de la ressource halieutique, une violation des zones de reproduction. Cet état de fait entraîne un manque à gagner pour les marins pêcheurs artisans.

5.6. Les manquements identifiés dans le secteur de la pêche maritime artisanale

Le développement de la pêche artisanale maritime au Gabon reste confronté à de nombreuses contraintes d'ordre écologique, socio-culturel, institutionnel et économique

5.6.1. Le manque de personnel et de moyens

5.6.1.1 Des ressources humaines insuffisantes

La DGPA dispose de 380 agents dont 208 fonctionnaires et 172 agents d'appui temporaires¹⁵². Elle est faiblement représentée au niveau des services provinciaux et sur le terrain, environ 80% des effectifs sont concentrés au niveau central. Cette situation est liée au manque de structures d'accueil du personnel à redéployer (cadre de travail, logements) et de moyens logistiques (Kebe, 2011). Néanmoins afin de pallier cette situation défavorable des

¹⁵² DGPA,2012.

études ont été réalisées dans le but de faire un inventaire quantitatif et qualitatif des ressources humaines à renforcer. Les tableaux des figures 17 et 18 présentent ainsi les résultats récoltés. On remarque que l'accent est mis sur les filières à créer qui permettront à long terme de renforcer la participation des nationaux dans le secteur. Toutefois, il s'agit de mettre en avant un personnel qualifié allant de l'ouvrier à l'ingénieur. La figure 17 met en exergue le déficit quantitatif par niveau de qualification et par filières de formation. On remarque au passage qu'il n'est pas fait mention des postes d'agent de contrôle ou de prélèvement de terrain lors des débarquements. Ce qui pose problème quand on sait que le contrôle des prises de même que les différentes vérifications (respect du matériel, identification des débarcadères, taille des prises, etc.) entrent dans le bon fonctionnement de l'optimisation de la pêche.

L'indigence dont souffrent les ministères concernés est autant humaine que matérielle. Certes, cette situation n'est pas seulement observable dans ces dernières, mais elle revêt ici une dimension particulière que la crise économique-financière que traverse le pays depuis plusieurs années n'arrange nullement. Au contraire, les programmes d'ajustement structurel ont bien souvent conduit à une diminution substantielle des budgets des administrations publiques. On compte moins de 100 agents sur le terrain. Or, en faisant une estimation par le rapport entre la superficie des zones contrôlées et celui du nombre d'agents sur le terrain, on arrive à un résultat peu probant qui donne une responsabilité virtuelle aux différents agents. A la faiblesse des moyens humains, vient s'ajouter la faiblesse, sinon la carence des moyens matériels. Cette faiblesse des moyens (parfois atténuée par le soutien de certains "projets") va du matériel de bureau (ordinateurs, photocopieurs...) au matériel logistique, essentiel dans ce genre d'activités (véhicules, systèmes radio, carburant...).

Aussi, il nous semble plus approprié de procéder à la formation et au recrutement de nouveaux agents qui contribueraient à un meilleur suivi et au contrôle à différents niveaux aussi bien dans l'administration centrale, les directions provinciales que des sites tels les débarcadères.

La question que l'on peut se poser est de savoir si cet inventaire concerne uniquement l'administration centrale ou ses antennes locales. De plus, étant donné le manquement observé dans les différents statistiques, on peut se demander sur quelle base repose cet état alors qu'en amont bon nombre d'informations manquent encore de clarté. Or, comme le dit Chaussade (1999) « *pour bien gérer il faut bien connaître* » le système halio-aquacole.

Figure 17 : les filières manquantes identifiées pour une « pêche maritime gabonaise »

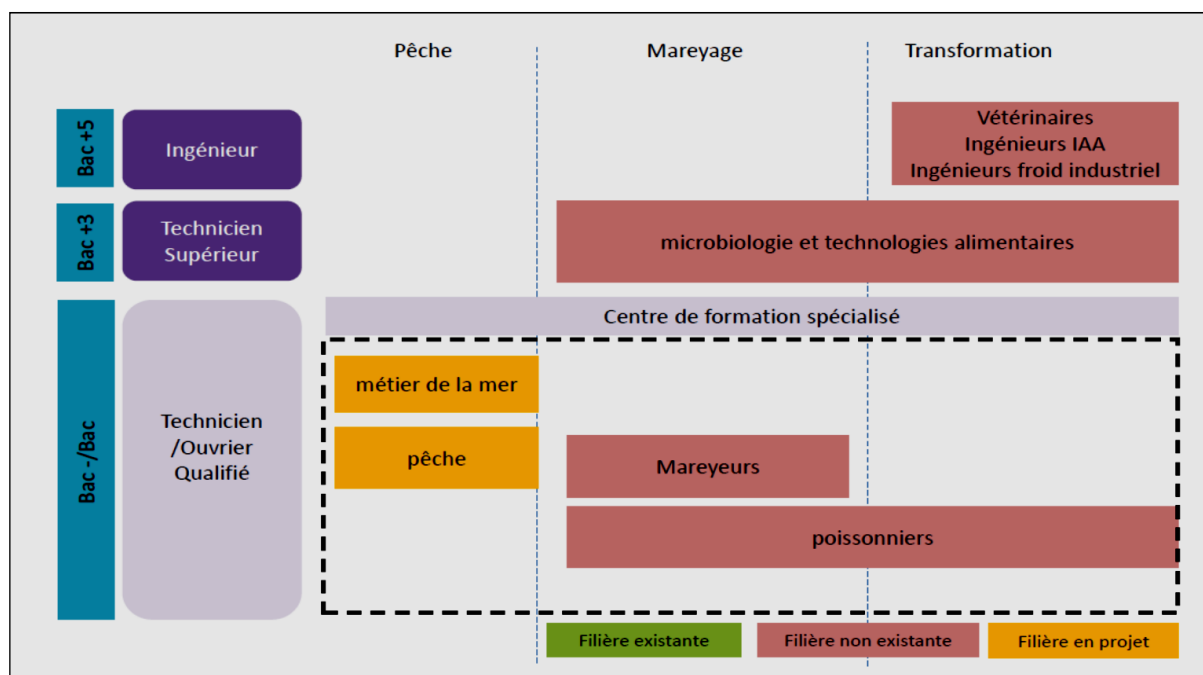


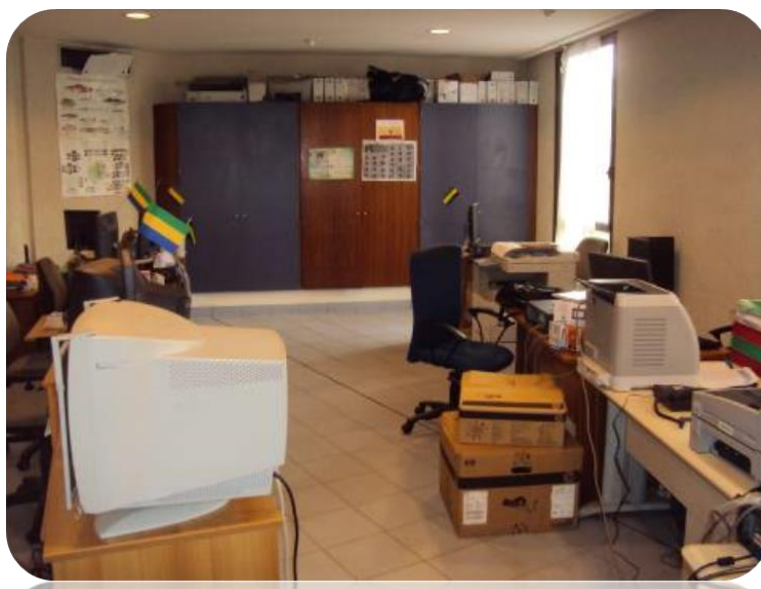
Figure 18 : évaluation du personnel manquant pour une « pêche maritime gabonaise »

Niveau de qualification	Filières de formation	Nouveaux diplômés		
		Offre	Besoins	Ecart
Total		0	550	-550
Ingénieur	Vétérinaire, IAA, Froid	0	10	-10
Technicien supérieur	Microbiologie, Technologies alimentaires	0	30	-30
Technicien/ouvrier qualifié	métier de la mer	0	200	-200
	pêche			
	Mareyeurs	0	200	-200
	poissonniers	0	110	-110

Source : Document Ministère de l'Industrie et des Mines **Atelier Pêche et Aquaculture Forum National de l'Industrie**, Libreville, 27 Avril 2013,p.14.

5.6.1.2. Des données et statistiques incomplètes

Photo 9 : un aperçu de la cellule statistique de la pêche Gabon



Source : Nyinguéma C., 2012.

A l'instar de nombreuses administrations, la DGPA souffre d'une problématique assez récurrente concernant l'existence et la fiabilité des statistiques nationales, ce qui pose un véritable problème rendant ainsi assez difficile les évaluations et travaux scientifiques au Gabon. En effet, « *La bonne gouvernance, c'est inéluctable, passe nécessairement par la capacité à évaluer, de façon fiable et actualisée, les différents programmes et projets entrepris par le gouvernement. L'outil statistique qui est l'un des meilleurs moyens pour le suivi des actions de l'Etat et leur planification dans le temps, apparaît donc comme le miroir de celui-ci : toute chose que le Gabon ne semble pas avoir compris.*¹⁵³ »

Le service statistique de la direction des pêches est constitué, en termes de moyens humains de quatre agents de saisie et de traitement, d'un statisticien et d'un volontaire du programme JICA et de 17 enquêteurs. En termes de moyens matériels on comptabilise 14 ordinateurs et accessoires, six imprimantes un photocopieur et un fax. Au regard de ses moyens il apparaît évident que ces derniers sont insuffisants au regard des espaces à couvrir, des données à collecter, des personnes à rencontrer.

¹⁵³ <http://gabonreview.com/blog/les-statistiques-lun-des-peches-du-gabon-emergent/>

5.6.2. Des conséquences dommageables

5.6.2.1. Le manque de surveillance constante sur le terrain et des chiffres faussés

Il apparaît qu'environ 14 000 tonnes de thon sont pêchés dans les eaux gabonaises chaque année et sont emportées pour alimenter les usines de transformation de poisson de nombreux pays (l'Union Européenne, la Chine, le Japon), et malgré cela, le pays n'en tire que peu de bénéfices. Il semble que cela soit le cas pour de nombreuses espèces qui sont pêchées souvent au mépris de la loi et exportées ailleurs sans être débarquées au Gabon.

En effet, une bonne partie du poisson pêché sur nos côtes serait exporté légalement ou illégalement, aussi bien par les pêcheurs artisanaux que par les pêcheurs industriels, créant ainsi un sérieux manque à gagner pour l'Etat. Ce dernier ne pouvant pas prélever tous les impôts. Par ailleurs, les données officielles publiées par la direction des pêches et de l'aquaculture présente le plus souvent des résultats assez mitigés. La direction elle-même le reconnaît à demi-mot « *dans son ensemble, l'année 2010 a été assez mitigée du point de vue de la collecte des données statistiques de pêche. Si en pêche industrielle on constate une nette embellie, une stagnation en pêche artisanale, dans la grande majorité des strates, le problème demeure toujours(...). Il est donc crucial, qu'une amélioration générale du système statistique voit le jour et qu'une extension du système soit opérationnelle dès cette année 2011*¹⁵⁴ ».

5.6.2.2. La gestion désorganisée des pêcheurs et du matériel

La gestion désorganisée des pêcheurs et de leur matériel constitue à la fois la cause et la conséquence de cette situation globalement présentée. En effet comme nous l'avons souligné dans notre introduction générale, en faisant état du cercle vicieux dans lequel se trouvait le Gabon par rapport à la gestion de la pêche maritime artisanale et des communautés de pêcheurs (de même que l'immigration clandestine maritime), il est impossible de rendre (professionnelle) la pêche artisanale et de la rendre pleinement rentable (attractive et performante) pour la majorité des artisans.

5.7. Un sursaut en vue d'une meilleure intendance ?

Avec l'arrivée de nouveaux dirigeants politiques, il semble se pointer quelques améliorations dans le sous-secteur de la pêche maritime artisanale.

¹⁵⁴ Brochure DGPA, *la pêche en chiffre 2010*, Libreville juin 2011.

5.7.1. « L'Émergence » : la nouvelle dynamique globale de l'Etat ?

5.7.1.1. Contexte et déclinaisons d'une dynamique complexe

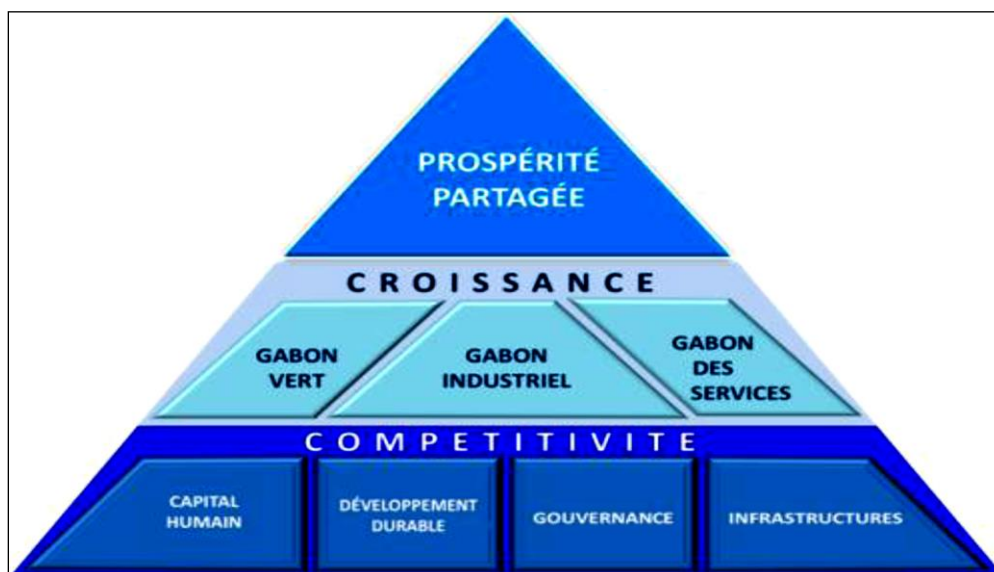
Après quarante-deux ans de pouvoir, le président Gabonais Omar Bongo décède le 8 juin 2009 à Barcelone en laissant un pays toujours plongé dans son éternel paradoxe : un pays si riche ...mais très pauvre comme l'explique Bertrand Feumetio (2008) dans son ouvrage au même titre. En effet, fortement dopée par la découverte du pétrole durant les deux premières décennies de l'indépendance, la dynamique de croissance de l'économie gabonaise s'est ensuite essoufflée, avec une moyenne de 2% sur les trente dernières années. Insuffisante, cette croissance était également fragile, car dépendante d'une ressource pétrolière dont la production baisse de façon continue depuis 10 ans. En réalité, les revenus du secteur pétrolier masquaient une situation non pérenne, avec des soldes budgétaires et extérieurs hors pétrole déficitaires et une situation des finances publiques non soutenable dans la durée. Ils dissimulaient plus encore le retard pris dans le développement social et humain. D'où cette situation paradoxale d'être un Pays à Revenus Intermédiaires (PRI) avec des indicateurs sociaux de PMA (Pays les Moins Avancés)¹⁵⁵.

La Présidente du Sénat, Rose Francine Rogombé, assure alors l'intérim en attendant l'organisation des élections présidentielles qui se tiennent en 2009 dont les résultats publiés donnent pour vainqueur le candidat Ali Ben Bongo Ombimba. Il accède ainsi à la magistrature suprême et dès son arrivée donne le ton et présente sa nouvelle vision du Gabon « l'Avenir en confiance » et une nouvelle ambition : faire du Gabon un pays émergent en moins d'une génération: *« Depuis mon arrivée au pouvoir en 2009, j'ai établi un programme ambitieux de réformes économiques en vue d'une prospérité future. Il ne nous est désormais plus possible de dépendre uniquement de nos ressources pétrolières et gazières pour dynamiser la croissance économique. Nous devons nous diversifier sur un mode durable. Tel est l'objectif du programme « Gabon Emergent », qui guidera notre développement .Le Gabon Emergent est constitué de trois piliers: le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services. Nous savons que ces trois piliers fournissent la structure à travers laquelle nous atteindrons nos objectifs, en privilégiant une approche diversifiée.*¹⁵⁶ »

¹⁵⁵ Résumé Exécutif du Plan Stratégique Gabon Emergent, 2009,p.8.

¹⁵⁶ <http://www.presidentalibongo.com/le-projet-de-societe/le-gabon-emergent>

Figure 19 :la pyramide du Gabon Emergent



Source : PSGE, 2012.

Concrètement ce nouveau plan d'action du Gabon est décliné dans un document appelé *Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016 Déclinaison en Programmes et Actions du Projet de Société de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République: « l'Avenir en confiance, juillet 2012 »*. Ce dernier présente ainsi le projet de société en cinq chapitres :

Le premier chapitre présente la Vision du Gabon à l'horizon 2025. En insistant sur les trois défis majeurs auxquels est confronté le Gabon : l'accélération de la croissance économique en diversifiant les sources ; la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ; la garantie d'une gestion rationnelle et durable des ressources pour les générations futures. De même il insiste sur le fait de placer l'humain au cœur du développement.

Le second chapitre présente les fondations de l'émergence :

- Le développement durable garantit une valorisation optimale des ressources du Gabon, dans une optique de préservation des intérêts des générations futures. Cela passe notamment par une meilleure connaissance des ressources naturelles du pays, une planification optimale de leur allocation et une large diffusion au sein de la société gabonaise du nouveau paradigme du développement durable. Un objectif stratégique permettra de matérialiser cette fondation : instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale.
- Le deuxième fondement, la gouvernance (institutionnelle, juridique et économique) quant à elle s'érige comme un préalable au bon fonctionnement et à l'attractivité du pays. Il s'agira

ainsi au niveau de la gouvernance institutionnelle d'une part de moderniser l'Administration, de renforcer les règles de l'Etat de droit et de redynamiser la diplomatie gabonaise et de l'autre d'encourager le développement local, la décentralisation et la participation citoyenne.

Concernant la gouvernance juridique, elle nécessite un remodelage de l'ensemble du cadre juridique national et son alignement au PSGE, et ce à travers la mise en place d'une Loi d'Orientation et de Programmation du Gabon Emergent.

Enfin la gouvernance économique plébiscite un assainissement du cadre macroéconomique, à travers une intendance rigoureuse des finances publiques, le développement des statistiques comme véritable outil d'information et d'aide à la décision économique, la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale et une politique dynamique d'appui aux PME.

-Le troisième fondement, le développement du capital humain consiste à faire du Gabonais un citoyen bien formé, à travers un système scolaire et éducatif performant.

-Le quatrième fondement consistera à étendre et améliorer les infrastructures de base (transport, énergie, télécommunications) et de favoriser l'émergence sur l'ensemble du territoire de pôles économiques dynamiques, reliés par des infrastructures de qualité.

Le troisième chapitre présente les 3 piliers sur lesquels compte s'appuyer le PSGE :

L'identification des différents piliers de l'émergence pour une diversification de l'économie a pour but de permettre la reconversion de l'économie de rente basée sur l'exploitation des matières premières (hydrocarbures, bois, mines, ressources halieutiques) qui caractérise le Gabon en une économie plus performante à valeur ajoutée diversifiée.

-Le Gabon Industriel : il devra s'appuyer sur une meilleure valorisation des richesses du sous-sol gabonais, en y apportant plus de valeur ajoutée et en développant la sous-traitance locale. Il s'appuiera d'abord sur le secteur des hydrocarbures, qui devra encore jouer durant la décennie 2011- 2020 le rôle stratégique de « carburant de l'émergence ». De même, la production de gaz devra être incitée afin de permettre le développement des futures filières industrielles (électricité, métallurgie, engrais).

-Le Gabon Vert quant à lui devra permettre la valorisation des richesses biologiques du sol gabonais en s'appuyant sur la gestion durable de la forêt gabonaise tout en positionnant le Gabon comme un leader mondial du bois tropical ; en valorisant le potentiel agricole pour la

garantie de la sécurité alimentaire, et enfin la promotion d'une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques.

-Le Gabon des services se devra de valoriser le capital humain par la formation, en s'appropriant les nouvelles technologies et enfin en favorisant l'éclosion de nouveaux services, dans l'éducation, le transport, la santé, la sécurité, les services financiers, les services administratifs aux citoyens, ou de manière plus générale, dans l'économie numérique.

Le quatrième chapitre insiste sur la prospérité partagée. En effet, cette dernière donne apparaît comme la résultante logique des actions actuelles et futures. Elle consistera à assurer une croissance qui bénéficiera à tous les Gabonais, de par l'augmentation des revenus, mais également par un rattrapage dans les secteurs sociaux (santé, emploi, protection sociale, accès à l'eau potable, assainissement, culture...). Pour ce faire il faudra : i) Mettre en place des services de santé de qualité pour tous, ii) Garantir un accès universel à l'eau potable et au service d'assainissement, iii) Garantir l'accès à un logement décent pour tous, iv) Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion, v) Valoriser le patrimoine culturel et favoriser l'accès des populations aux services culturels.

Enfin, le dernier chapitre indique le dispositif de mise en œuvre, en présentant notamment le cadre institutionnel de pilotage et de coordination du PSGE à travers 28 programmes et 159 actions. Un tableau du PSGE sera ainsi mis en place afin d'une part d'apprécier en temps réel le niveau d'avancement de l'exécution des différents programmes et actions, mais également d'évaluer assidûment leur impact sur la base de critères mesurables. A cela s'ajoute, l'approche de budgétisation par objectifs de programmes. Elle sera mise en place, dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance et de l'Exécution du Budget (LOLFEB). Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle gouvernance, la coordination ministérielle et interministérielle sera renforcée. Enfin, des Conseils Interministériels et Présidentiels dédiés à un secteur spécifique permettront d'assurer un pilotage serré et une mise sous tension permanente de l'action gouvernementale.

On soulignera qu'après avoir décliné les 3 piliers du PSGE, un quatrième pilier a finalement vu le jour après une remise en question de Gabon Vert. En effet, il apparaissait que ce dernier allait mettre plus l'accent sur les ressources biologiques forestières et continentales alors que le Gabon de par son domaine maritime, qui rappelons-le est presque l'équivalent du domaine continental, regorge d'une richesse importante. C'est ainsi que Gabon Bleu vit le jour. Désormais, le principal challenge du Président et de son équipe gouvernementale réside dans

la mise en œuvre concrète des actions ciblées dans le respect des délais fixés ou mieux dans le raccourcissement de ces derniers.

5.7.1.2 Des mises en application du « Gabon émergent » déjà problématiques

En dehors de la mise en place des différents programmes d'avenir, et afin de faciliter les démarches en matière de contrôle de l'action de l'Etat et d'investissement, l'administration gabonaise a amorcé un processus de professionnalisation et de spécialisation des tâches sous la houlette du président Ali Bongo. Ainsi, plusieurs agences¹⁵⁷ ont été créées, avec des missions bien spécifiques, directement rattachées à la Présidence de la République. Néanmoins il semble que la création de cette multitude ou pléthore d'agences c'est selon, pose problème. En effet, en ce qui concerne le nombre, leurs attributions, leur financement, le personnel mobilisé, le contrôle et leur tutelle, les choses ne semblent pas claires. Elles semblent entrer en concurrence déloyale avec certains ministères et directions générales non seulement par rapport aux attributions mais par rapport au contrôle de leurs actions. Mais, l'un des aspects les plus sensibles semble être la mise sous tutelle de la Présidence, car l'une des lectures officieuses qu'on pouvait faire de la création de ces entités est qu'elles apparaissaient comme des « *remèdes miracles contre les voleurs de la République* »¹⁵⁸. Mais, le fait que les responsables à leur tête ne rendent compte qu'au président de la république et ne soient pas auditionnés par l'Assemblée Nationale et le Sénat donne l'impression qu'il s'agit d'une stratégie de « *recentralisation du pouvoir présidentiel* ». De plus, il est à croire que pour « remplir » ces dernières, des postes fallacieux ont été créés afin de « caser » certains fonctionnaires ou proches en mal de poste. A cela s'ajoute le fait que s'il est de notoriété que la pratique des détournements de fond est un véritable fléau au point d'être perçu comme un véritable « sport national » au sein de l'administration gabonaise, la logique voudrait que les responsables de ces méfaits soient identifiés et sanctionnés sévèrement d'une

¹⁵⁷ **AGASA** Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire
AGEOS Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales
AGETIP Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics
ANADER Agence Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural
ANBS Agence Nationale des Bourses et Stages
ANDT Agence Nationale de Développement Touristique
ANGT Agence Nationale des Grands Travaux
ANINF Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
ANPN Agence Nationale des Parcs Nationaux
APEIX Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
APIP Agence de Promotion des Investissements Privés
AREE Agence de Régulation de l'Eau et de l'Électricité
ARTEL Agence de Régulation des Télécommunications

¹⁵⁸ Voir à cet effet l'article Michel Ogandaga sur Médiapart du 12 mai 2012 intitulé « *Gabon : les agences nationales, remèdes miracles contre les voleurs de la République.* »

part , et de l'autre que des dispositifs de contrôles et de sanctions soient renforcés et efficaces dans leurs missions. Pour nous, le rattachement à la Présidence peut effectivement être vu comme une stratégie dissuasive, mais ne constitue pas la solution car cela peut donner l'impression que les administrations dites compétentes chargées de lutter contre cette situation (Police Judiciaire, Commission de lutte contre l'Enrichissement Illicite, Cours des Comptes etc.) sont caduques et des « coquilles vides ».

5.7.2. La pêche « émergente », quelles actions concrètes ?

5.7.2.1. Le respect de la loi comme premier palier de la professionnalisation de la pêche artisanale

Selon les informations recueillies par la presse,(cf. annexe 25), la nouvelle Directrice Générale de la DGPA, Madame Nontse Allela avait convié à une réunion le 26 mars 2013, tous les professionnels c'est-à-dire« *l'ensemble des opérateurs économiques concernés par la manipulation des produits de la pêche (pêcheurs, transporteurs, écailleurs, transformatrices de poisson, vendeur, etc.).* »(annexe 25 ,op.cit) pour les informer des nouvelles actions que son administration comptait mettre en place dans le cadre de la restructuration de la filière. Notamment en mettant un point d'honneur au strict respect des lois en vigueur comme elle le souligne : «*Nous n'inventons pas de nouvelles choses, nous voulons simplement appliquer les textes qui existent. Ce n'est pas parce qu'on n'appliquait pas la loi que cette loi n'existe pas. Et nous tenons d'abord à vous informer avant toute autre action*». On apprend par la suite, d'après la même source, que la première étape du processus de réorganisation de la filière pêche artisanale initié par la DGPA aurait consisté depuis le 15 avril 2013 au recensement de chaque opérateur selon son activité. Les autres actions à venir seront menées de concertation avec le programme Gabon Bleu, appelé à chapeauter l'ensemble.

5.7.2.2. La mise en place du Plan Sectoriel de Pêche et Aquaculture (PSPA)

Le Plan Sectoriel Pêche et Aquaculture (PSPA) fait partie intégrante du Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement (PSFE). Il consiste à induire une nouvelle dynamique visant à développer et à moderniser la pêche, mais plus encore d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en protéines halieutiques et en même temps renforcer le positionnement du Gabon en tant que pays exportateur de produits halieutiques frais ou transformés. Il s'appuie sur une phase de réformes ainsi qu'une phase d'investissements (PSPA, 2011) La phase de réformes s'annonce comme suit :

Tout d'abord est prévu un renforcement du cadre législatif et réglementaire à travers la promulgation de la loi 015/2005 du 8 août 2005 appuyant le Code des Pêches et de l'Aquaculture en République gabonaise. Puis il sera question d'élaborer des textes d'application dudit code et des textes spécifiques en rapport avec l'aménagement des ressources dans les aires protégées marines. Cela passera aussi par la révision des conventions en cours et le renforcement des partenariats, notamment avec les pays ayant déjà marqué une avancée significative dans le domaine de la pêche, notamment le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la France, le Japon et l'Espagne. L'organigramme du Ministère de tutelle sera également revu.

Outre le renforcement législatif et réglementaire, les réformes concerneront également un renforcement institutionnel visant à l'amélioration, d'une part des performances des services publics en charge des pêches en vue d'assurer une administration de proximité plus efficace et de l'autre, du cadre et des conditions de travail du personnel en charge de la gestion du secteur et de l'encadrement des opérateurs (dotation en moyens opérationnels). Cela inclura par ailleurs la formation des techniciens, des scientifiques (chercheurs) et des hauts cadres de la Direction Générale des Pêches, l'appui à l'organisation des professionnels du secteur et enfin une meilleure implication de la femme dans les filières de transformation et commercialisation des produits de la pêche.

La phase d'investissements quant à elle se manifeste par des coopérations sous forme de financements de bailleurs extérieurs et de dotations de matériel. On retiendra le financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sous forme de prêt à hauteur de 11,354 milliards de FCFA. Le but visé est de permettre la diversification de l'économie gabonaise à travers la gestion durable des ressources halieutiques en améliorant les conditions de production halieutiques, en vue de l'accroissement de la production et des revenus (on estime que 12 000 emplois temporaires et permanents seront créés pour les opératrices de la filière sur un total d'environ 21 700 acteurs).

Par rapport à la coopération, les principaux partenaires sont le Japon et l'Union Européenne (UE).

- Le Japon tout d'abord dont la coopération est l'une des plus dynamiques et concrètes. Elle est surtout axée sur la poursuite du programme d'appui au développement de la pêche artisanale à travers la construction des centres de pêche maritime artisanale dont la création de deux Centres Communautaires de Pêches à Port-Gentil et à Lambaréné, et la réhabilitation des Centres de pêches d'Owendo et d'Omboué. On note en plus l'édification d'un centre

d'appui à Libreville et la construction dans un futur proche de ceux de Mayumba et Cocobeach. On soulignera aussi que le Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture (PDDI), 2010-2020 est financé par l'assistance technique du Japon (DGPA/JICA, 2009), et vise l'optimisation du niveau des revenus des pêcheurs artisans et des pisciculteurs, la fourniture stable et durable des produits halieutiques non seulement au Gabon, mais dans les pays voisins, et la gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques.

Le Japon s'illustre aussi dans l'aide à la formation des techniciens de la DGPA, la mise à la disposition de la DGPA des experts et des Jeunes volontaires (JOCV) pour l'encadrement des activités dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, et le financement des petits projets locaux au profit des communautés afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

- l'Union Européenne intervient dans le cadre du programme « Renforcement des Capacités des Autorités sanitaires Compétentes des pays ACP (SFP) ». L'UE soutient le Gabon dans le renforcement des capacités de la DGPA notamment dans le domaine sanitaire, afin de continuer à garantir aux produits gabonais une accessibilité sur le marché communautaire conformément aux normes internationales requises. Ainsi, la DGPA et le secteur privé ont pu bénéficier de la mise à jour de la législation sanitaire nationale (actuellement équivalente à celle de l'UE) ; du renforcement en matériels d'inspection et en moyens roulants (véhicule et motos) de la formation des inspecteurs et des responsables qualité (secteur privé) et de l'assistance technique.

De plus en partenariat avec la Commission régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), le Programme régional ACP Fish 2 est développé actuellement.

Il ne faut pas négliger pour autant les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux qui soutiennent également le Gabon, notamment les Organisations sous régionales (COREP, CEBEVIRHA, CEMAC, CEEAC), régionales (COMHAFAT, INFOPECHE) et internationales (FAO, ICCAT, CITES, CBI, ..) et autres coopérations bilatérales. Le Gabon a en effet mis en place plusieurs coopérations bilatérales avec de nombreux pays, notamment : L'Espagne, la Chine, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, le Cameroun, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, l'Egypte...

De manière générale, il apparaît que des actions concrètes sont déjà observables sur le terrain concernant la mise en application du PSPA comme l'illustre les dotations présentées dans la planche 33.

Planche 31 : les dotations matérielles pour le renforcement du PSPA



Acquisition des moyens roulants pour les services de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture



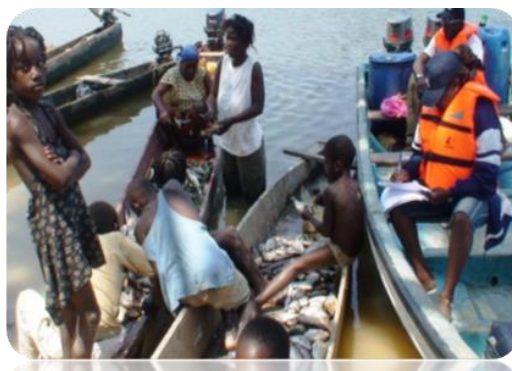
Renforcement en moyens de contrôle sanitaire des produits de la pêche



Construction des inspections provinciales dans l'Estuaire et la Ngounié



Renforcement des capacités de la DGPA et Formation sur les méthodes de collectes des statistiques



Il s'agit ici de nouvelles acquisitions de la DGPA en vue de renforcer le développement des pêches et de l'aquaculture sur toute l'étendue du territoire. Cela va ainsi de la facilitation des déplacements des agents, à l'amélioration du cadre de travail.

Sources : PSPA, DGPA.

5.7.2.3. Prise de conscience et enjeux : la pêche « décrétee » comme nouveau pôle de croissance créateur de richesses.

Cet ensemble d'actions énumérées vise à amorcer la professionnalisation du secteur de la pêche artisanale au Gabon et à sensibiliser sur l'importance d'une meilleure transparence, du respect obligatoire des lois en vigueur, notamment par le fait de faire comprendre aux populations et aux acteurs la nécessité d'accorder un repos biologique aux poissons. En effet, la réelle prise de conscience du risque de la disparition de certaines espèces de poisson comme cela s'est produit dans d'autres pays africains n'alarme pas encore l'opinion nationale. Aussi, le renforcement et le contrôle des mesures interdisant momentanément la pêche doivent être accompagnés d'une campagne de sensibilisation afin d'en expliquer le bien fondé. Le constat fait sur le terrain impose aux autorités un renforcement du dispositif de surveillance de l'espace maritime : comment expliquer la présence de poisson sur les marchés des villes, au moment où l'activité est momentanément suspendue ? La réalité est que des pêcheurs "véreux" trouvent régulièrement le moyen de contourner la décision du gouvernement et pratiquent ainsi des activités de pêche illicite.¹⁵⁹ Face à ce péril, les plus hautes autorités ont décidé d'agir avec la plus grande fermeté. A l'image de la réforme du secteur bois, le Président de la République a instruit le Gouvernement pour "siffler la fin de la récréation", la prévention n'ayant pas porté ses fruits, car les pêcheurs ont ignoré les nombreux rappels à l'ordre faits par le gouvernement ces 20 dernières années. L'ensemble des mesures rejoignent ainsi le programme «*Gabon bleu*».

Ainsi, tous les secteurs confondus, pêche artisanale, comme pêche industrielle, ont été invités à la table des négociations avec les autorités en charge de la pêche. Ces négociations doivent porter entre autres sur le respect de la législation en vigueur, la mise en place d'un cahier des charges afin de stopper cette hécatombe, et redonner au secteur pêche ses lettres de noblesse, pour permettre une pêche responsable, qui donnera aux ménages du poisson en abondance et à moindre coût de façon durable.

¹⁵⁹ <http://www.gabonews.com/actualites-reader/items/difficile-application-de-la-suspension-de-la-peche.html>

Conclusion partielle

Le Gabon a une politique migratoire assez ambiguë, d'une part elle se veut restrictive, mais de l'autre l'administration centrale semble faire du sujet un véritable business. Néanmoins, le Gabon a opéré du moins en théorie, un tournant important en se disant prêt à ouvrir ses frontières aux populations de la zone Cemac dans un avenir proche.

Concernant la gestion de la pêche, le secteur de la pêche maritime fait face depuis longtemps à une certaine désorganisation qui affecte aussi bien les pouvoirs publics, que les communautés de pêcheurs. Avec la mise en place du PSPA, la révision et la mise en œuvre du Code des Pêches et de l'Aquaculture, la promotion de l'exploitation et la valorisation durable des ressources halieutiques semblent s'instaurer petit à petit.

Chapitre 6

Redynamisation et mutualisation des actions nationales et sous-régionales

Dans ce dernier chapitre, il s'agira pour nous d'acter les actions nationales et sous régionales en matière de pêche et d'immigration dans la mesure où ces phénomènes sont interconnectés, dans le Golfe du Guinée, véritable « méditerranée » géopolitique. Concrètement nous ferons d'une part un inventaire des mesures récemment mises en place ou en cours de réalisation. Nous tenterons de mettre en exergue le bien fondé et les manquements de certaines démarches ou initiatives tel Gabon bleu au niveau national et la mise en place du PSPA.

Etant donné que la gestion de l'immigration clandestine et de la pêche concerne plusieurs Etats n'appartenant pas tous forcément aux mêmes institutions, il est également intéressant de voir comment ces derniers tentent assez difficilement de conjuguer leurs efforts et intérêts en vue d'harmoniser leurs actions communes et textes juridiques. On verra comment parfois les lourdeurs administratives et des problèmes qu'on pourrait qualifier de domestiques, ainsi que le manque de vision stratégique doublée d'incohérence, entravent le fonctionnement des administrations clés et des institutions. En clair, nous évoquerons les problèmes de gouvernance.

Section 1. Pour une redynamisation des actions nationales et une meilleure synergie administrative

Comme nous l'avons supposé dans le chapitre précédent, la définition et une application claires en amont des différentes politiques d'immigration et de gestion des communautés des marins pêcheurs artisans apparaissent comme une condition *sine qua non* afin de mieux gérer et organiser l'une et l'autre de ces activités. Or, l'une des grandes difficultés aujourd'hui réside dans le malaise international ou l'incommodité à cibler l'objet de la lutte contre l'immigration clandestine et ses drames, de même que la gestion de la pêche maritime artisanale et des artisans pêcheurs étrangers. Le système institutionnel public national, acteur de la gestion et de la conservation peut faire l'objet, pour l'essentiel, des critiques suivantes : dispersion, absence de réelle coordination, faiblesse des moyens¹⁶⁰.

6.1. Gabon Bleu : la réponse du gouvernement pour une meilleure gestion de la pêche ?

Face aux nombreuses problématiques observées dans le domaine maritime gabonais, l'Etat tente d'apporter des solutions à travers les administrations chargées d'appliquer les politiques édictées tout en renforçant les moyens matériels, humains et financiers. Toutefois les efforts fournis n'ont pas forcément les effets escomptés. Avec l'arrivée du nouveau président de la république, et la nouvelle dynamique impulsée dans la gestion et la gouvernance, le gouvernement a mis en place le programme dénommé Gabon Bleu, une sorte de superministère de la mer. Aussi, s'agit-il ici de comprendre dans quel contexte naît ce programme et quels en sont les modalités et les réelles finalités, notamment en matière de pêche.

6.1.1. Un contexte international et national propice à l'écobusiness

Conscients du mal être de la planète, de plus en plus d'ONG militent et exercent des pressions sur bon nombre d'Etats afin que ces derniers prennent plus en compte la protection sinon la préservation de plus d'écosystèmes. Toutefois ce « sauvons la planète ! » implique de nombreux enjeux géopolitiques sources de tensions qui peuvent semer le doute quant à son bien-fondé.

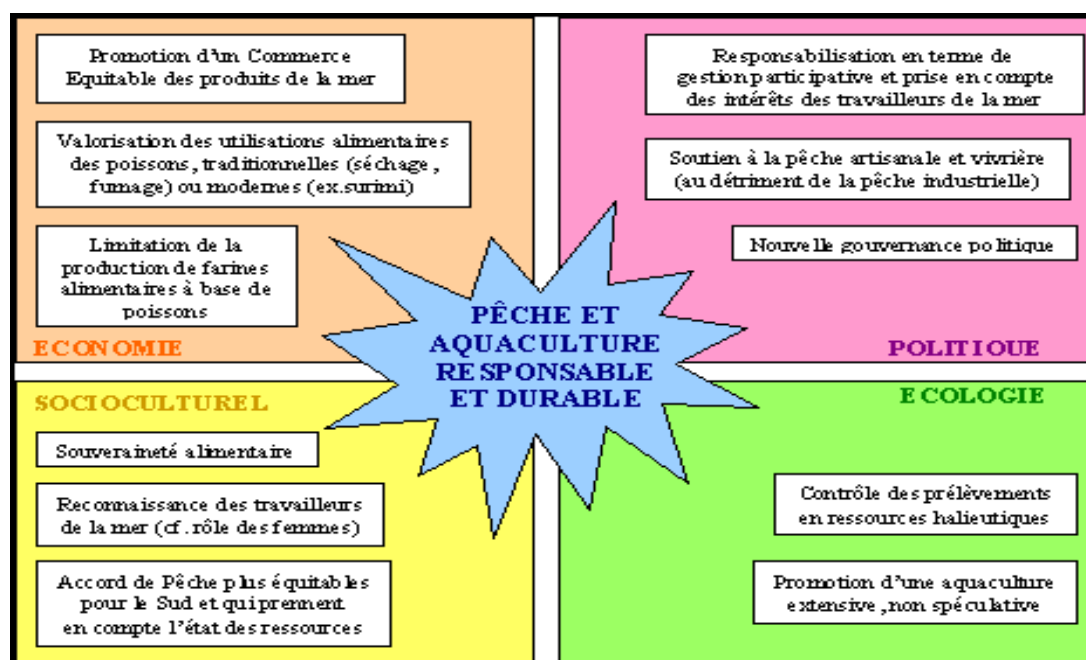
¹⁶⁰ Rapport sur Stratégie nationale et plan d'action, Menaces sur la biodiversité gabonaise.

6.1.1.1. Un contexte international dominé par la vague protectionniste et la gestion durable

La vague protectionniste se caractérise par la pression qu'exercent de plus en plus des mouvements de protection de la nature et de l'environnement au niveau mondial (Ekouala, 2013). En effet, de puissantes fondations ont engagé un lobbying forcené, utilisant avec l'appui de leur argent tous les relais possibles pour influencer le grand public et les décideurs : scientifiques, journalistes, environnementalistes (Le Sann, 2012). Ces derniers, afin de garantir une meilleure protection des ressources biologiques, cherchent à instaurer des mesures de sauvegarde qui parfois vont carrément à l'encontre des intérêts des différents acteurs (pêcheurs, agriculteurs). Pour le cas de la pêche, elle est « diabolisée » ; il apparaît que la protection et la préservation des océans se font au prix de l'exclusion des pêcheurs notamment artisanaux. Leur activité se retrouvera à long terme réduite à la petite pêche côtière. La défense de cette petite pêche par les ONG se traduit aux États-Unis, mais aussi en Europe et ailleurs, par la mise sous tutelle de ces pêcheurs (Le Sann, 2012). Or, il est évident que si la protection de la biodiversité est sans conteste un enjeu primordial, celle-ci se doit de prendre en compte les équilibres sociaux qu'elle met à mal. Notamment la réduction de l'exercice de la pêche artisanale et par ricochet l'ensemble des activités halieutiques et commerciales connexes.

Bien que les ressources halieutiques soient considérées comme des ressources a priori facilement renouvelables, il n'en demeure pas moins que leur capacité de régénération est actuellement remise en cause. Non pas que la situation soit complètement irréversible (encore que l'on signale déjà l'épuisement au niveau mondial de certaines espèces tel l'anchois, le cabillaud et le thon rouge, etc.), mais la crainte réelle est que l'exploitation excessive et/ou atteinte à leur biotope n'aboutisse à cette situation. La problématique, voire le fondement de la gestion durable, semble assez complexe : il faut trouver un équilibre inter-temporel qui respecte les contraintes bioécologiques des ressources halieutiques, tout en améliorant et en préservant leur pérennité (Faucheux et Noël, 1995) et de l'autre, garantir profit et sécurité alimentaire (Corlay, 2004 ; Ekouala , 2013). Ce qui entraîne bien évidemment de nombreux enjeux aussi bien politiques, économiques, sociaux qu'éthiques.

Figure 20 : les grands enjeux géographiques de l'altermondialisation : vers une pêche et une aquaculture plus responsables et plus durables



Source : Julien Noel, 2009.

Comme le montre la figure ci-dessus, la mise en place d'une pêche et une aquaculture responsables et durables nécessitent la mobilisation de tous les leviers de la société en redéfinissant et hiérarchisant les priorités et en apportant une nouvelle conception de la gestion à l'échelle internationale.

6.1.1.2. Un contexte national sous l'influence du conversationnisme américain

La philosophie protectionniste évoquée auparavant avait été amorcée par feu président Bongo avec la création des parcs nationaux. Elle a été poursuivie par son successeur qui a permis la création de l'ANPN et du Programme Gabon Bleu, lequel a été inspiré par Lee White, secrétaire exécutif de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), et l'explorateur Mike Fay, ex-sociétaire de l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS) et désormais *conseiller spécial du président de la République chargé du Programme, «Gabon bleu»*. Il faut préciser que ces deux citoyens américains, naturalisés gabonais ont impulsé une nouvelle dynamique qui laisse clairement apparaître globalement l'influence du modèle américain basé sur le conversationnisme. Il est préconisé de créer 23 % de zones maritimes protégées sur les 800 km de côtes dont dispose le pays sur sa façade Atlantique ? comme le montre cette carte élaborée par les services de Gabon Bleu. Or ces aires à venir risquent *de prendre en otage* l'espace vital professionnel des marins-pêcheurs artisans au profit du tourisme et de la pêche sportive. Ce qui ne sera pas sans créer une situation délicate comme nous le verrons dans la sous-section suivante.

Carte 23 : les futures aires marines protégées préconisées par Gabon Bleu



Conception et réalisation : Gabon Bleu 2013.

6.1.2 La mise en application du programme Gabon Bleu

6.1.2.1 Des attributions et un champ de compétence flous

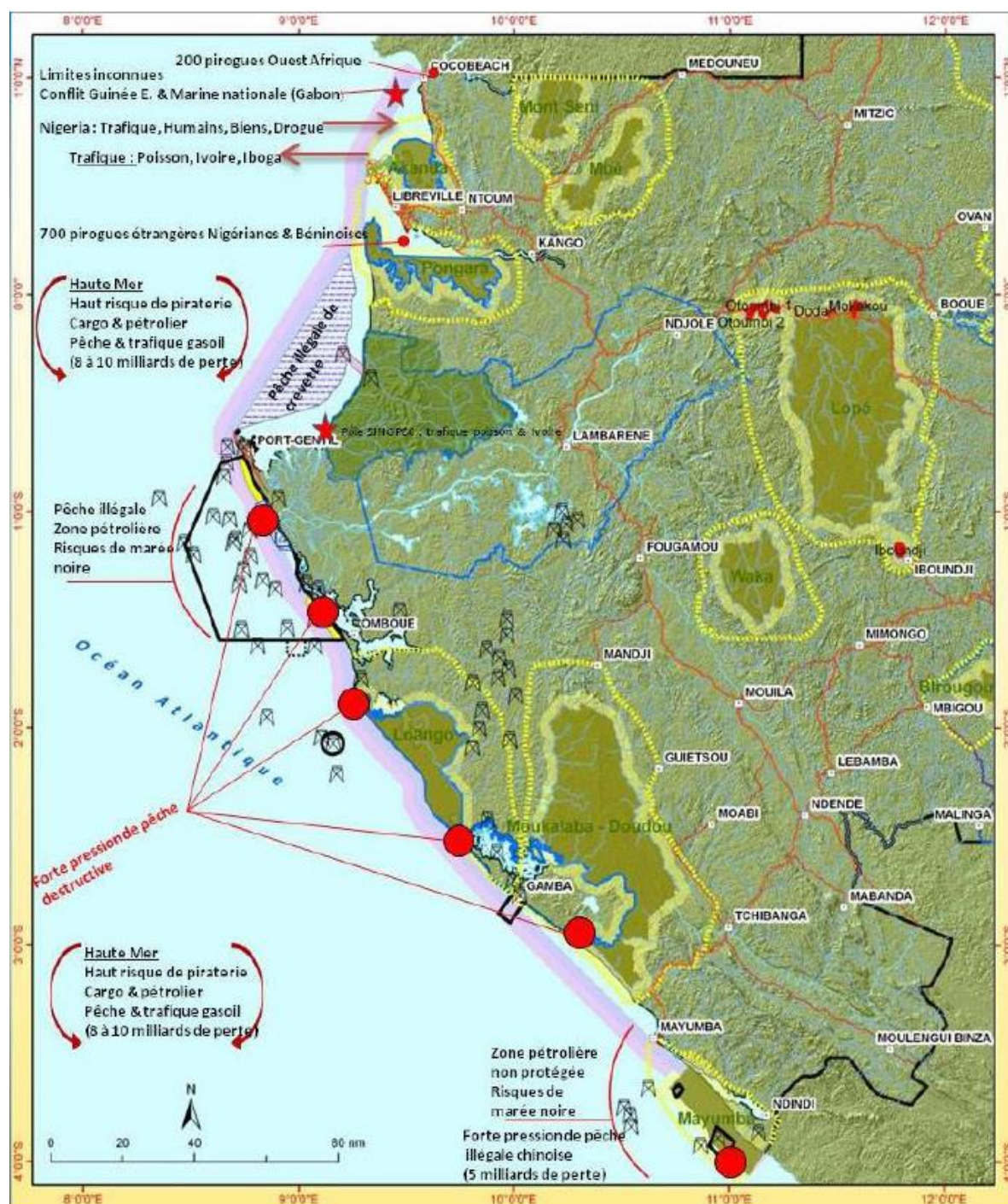
Lors de sa création, il semble que Gabon Bleu n'avait été ni présenté à l'opinion nationale ni même aux différentes administrations avec lesquelles il est censé travailler en synergie. Actuellement, aucun décret, aucun texte ne définit ce qu'est ce programme ni n'en fixe les missions et les prérogatives.

De ce qu'il semblerait, le programme Gabon Bleu consisterait soit *« à procéder à un aménagement de la zone économique exclusive qui s'étend au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale et sur laquelle le Gabon a la possibilité d'exercer des droits souverains en matière d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles des fonds marins, mais aussi d'en exercer d'autres à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents marins »*. Il serait question d' *« une refonte du secteur, à l'exemple du Sénégal où un super ministère de l'Économie maritime a été créé. Celui-ci englobe les secteurs traditionnels de la pêche, et de l'aquaculture, auxquels s'ajoutent les industries de transformation de la pêche, le trafic maritime international, ainsi que la gestion et l'exploitation des fonds marins. »* (A.P.I.E.X, 2013.)

Certaines sources indiquent que le Gabon Bleu *« consistera principalement à développer un tourisme aquatique sur la façade Atlantique du pays, à l'instar du projet touristique d'Aman Resorts dans le département du Komo-Océan et autres Clubs Med annoncés »*. Ainsi, le pilier « Gabon Bleu » pourrait fortement contribuer au Produit Intérieur Brut national. De plus, de nouveaux partenariats vont en effet permettre de financer le programme¹⁶¹. Une certaine ambiguïté semble se manifester d'autant plus que Gabon bleu se présente de lui-même comme une réponse non seulement à l'amélioration de la gestion de la pêche, mais plus encore, comme la solution des problématiques maritimes identifiées dont la lutte contre l'immigration clandestine maritime comme le montre les figures suivantes.

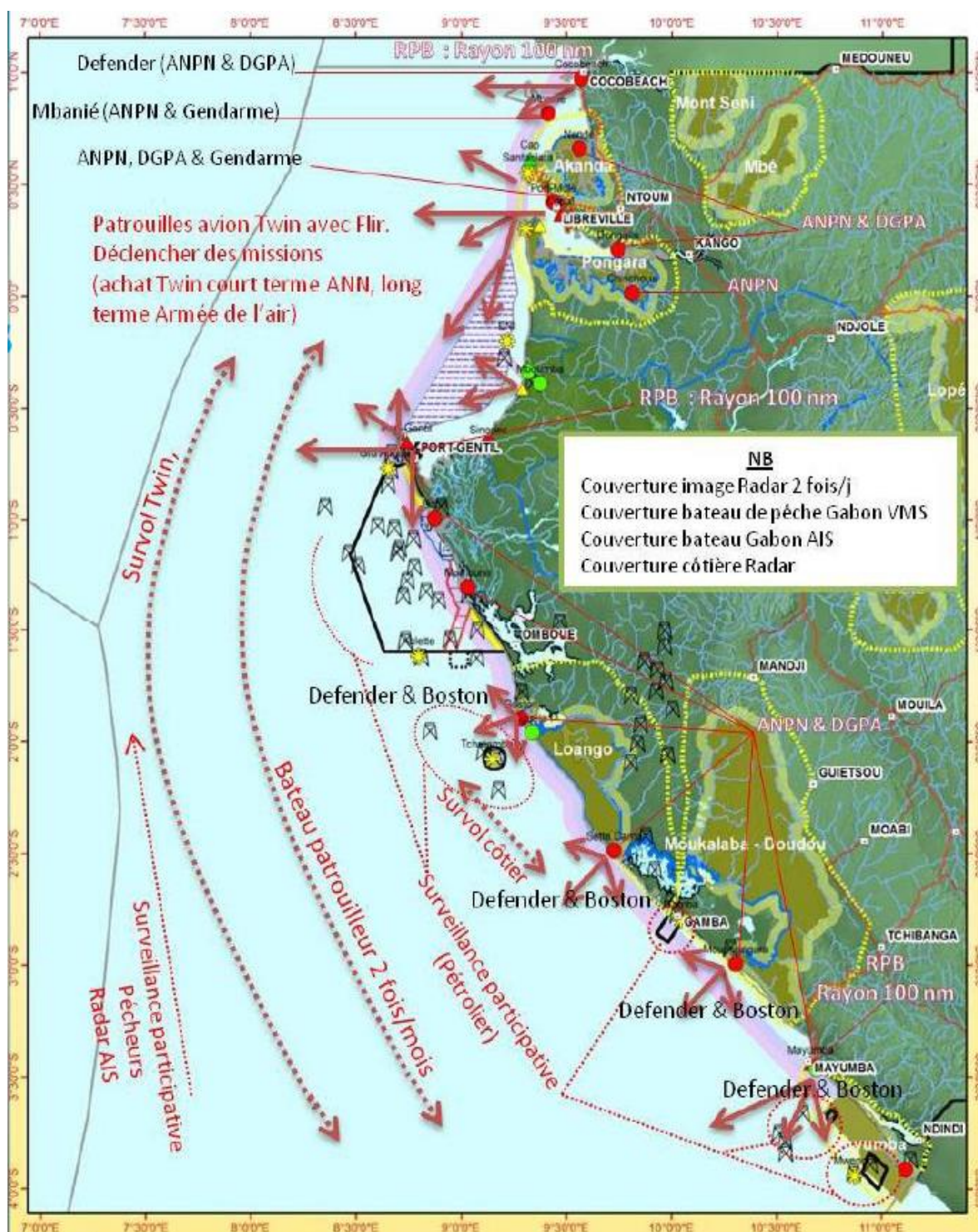
¹⁶¹ Le 24 avril 2013, l'Union Européenne (UE) et le Gabon ont paraphé un nouveau protocole d'accord sur la pêche. Engagé pour trois ans, cet accord doit rapporter au pays 1,35 million d'euros par an (885,5 millions de FCFA), dont 450 000 euros (295 millions de FCFA) pour le financement de la politique gabonaise en matière de pêche. Par ailleurs, il servira à mettre en place de nouveaux outils de contrôle permettant de lutter contre la pêche illicite. Ainsi, un système de surveillance des navires par satellite et un nouveau système de communication électronique seront mis en place rapidement.

Carte 24 : les risques maritimes identifiés par Gabon bleu



Conception et réalisation : Gabon Bleu, 2013.

Carte 25 : les propositions de solutions envisagées par Gabon Bleu



Conception et réalisation Gabon Bleu, 2013.

6.1.2.2. Quelques conséquences actuelles et probables liées à la mise en place de Gabon Bleu

A voir les prémices de fonctionnement du programme Gabon Bleu, on se demande s'il s'agit plus d'une collision que d'une coopération avec les autres administrations concernées par la gestion du domaine maritime. En effet, la réorganisation du secteur induit une redéfinition des compétences et politiques des différentes administrations concernées par sa gestion, car le chevauchement des compétences entraîne l'inaction, voire un manque de lisibilité de l'action publique.

Gabon Bleu semble-t'il a commencé à travailler bien avant l'annonce, en Conseil des ministres, de la nomination de son responsable. Ce qui, déjà, n'avait pas manqué de poser problème avec d'autres administrations dont la Direction générale de la Pêche et de l'Aquaculture de laquelle quelques fonctionnaires ont été bannis pour avoir objecté quelques critiques sur Gabon Bleu¹⁶². Le directeur des Pêches industrielles, celui des Affaires juridiques et de la Surveillance, celui de la Qualité et des inspections sanitaires, celui de l'Aquaculture ainsi que le directeur provincial des Pêches de l'Ogooué-Maritime, ont tous été remplacés à l'issue du dernier Conseil des ministres. En effet, ces derniers selon Gabon Review, s'étaient opposés à la traduction en justice, par le programme Gabon bleu, de marins des bateaux de pêche interceptés en mi-décembre 2012, au large de Port-Gentil. Une affaire qui a laissé transparaître le zèle et la volonté absolue des acteurs du Gabon bleu de montrer au chef de l'État que le programme est efficace. Or, la loi 15/2005 du 08 août 2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture en République gabonaise codifie, pourtant, la surveillance, la constatation et la répression des infractions en matière de pêche et d'aquaculture au Gabon ainsi que la procédure de liquidation des contentieux relatifs. Mais, la nouvelle institution en collaboration avec l'ANPN voulait faire emprisonner les marins fautifs alors que la loi ne les y autorise pas. On aurait dû pourtant garder à l'esprit qu'en octobre 2010, l'arraisonnement et une procédure viciée contre un bateau congolais appartenant à Agimex avait fait perdre un procès à l'État gabonais qui a finalement déboursé des centaines de millions de francs CFA (Gabon Review, 2013). Toutefois, face à l'insistance du procureur de la République près du tribunal de première instance de Port-Gentil et des techniciens de la Direction générale de la Pêche et de l'Aquaculture à faire respecter la procédure juridique, le ministre en charge des Pêches qui tablait sur 250 millions de francs CFA d'amende, s'est résolu à entrer en scène, ainsi que le stipule la loi si les amendes préconisées sont supérieures à 100 millions de francs CFA. La loi 15/2005 indique, dans ce cas là, qu'une commission doit être mise en place. Ce

¹⁶² <http://gabonreview.com/blog/gabon-bleu-des-couacs-des-le-berceau/>

qui a été fait et finalement cette commission a conclu à une amende de 60 millions de francs CFA. Ce que le ministre aurait pu déterminer, toujours au regard de la loi, sans la mise en place d'une commission. À peine officiellement annoncé, le Gabon bleu enregistrait des victimes dans l'administration.

Ainsi, convient-il d'identifier la situation qui prévaut lorsqu'on s'intéresse au cadre institutionnel de la gestion des communautés de pêcheurs artisanaux, la pêche et ses activités connexes de même que la conservation de la biodiversité marine et halieutique au Gabon. En effet, l'action publique en matière de gestion de ces communautés, de droit comme de fait, revient à plusieurs institutions : le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture, la commission Gabon Bleu et dans une certaine mesure l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Or, l'expérience prouve que lorsque plusieurs organes remplissent la même fonction, le risque qu'on y perde en efficacité est grand. Ce déficit d'efficacité proviendrait de l'imbroglio institutionnel créant des attributions communes, entraînerait des situations préjudiciables à l'action des unes et des autres. Soit, chaque institution remplit (ou essaie de remplir) la fonction dont elle s'estime être la détentrice, auquel cas, la même action est menée plusieurs fois sans le moindre intérêt avec cependant un risque d'auto-annulation. Soit, chaque institution délègue à l'autre la fonction qu'elles ont en commun, auquel cas aucune ne réagit, d'où la totale inefficacité.

Ceci dit, il convient de souligner que cette situation n'est pas une spécificité gabonaise. Il en va ainsi un peu partout en Afrique et ailleurs, notamment au sein des organisations sous-régionales, comme nous le verrons plus tard.

Selon les sources du ministère de la Pêche, qui oppose sa logique d'exploitation à celle de conservation du Gabon bleu, ce programme menace de réduire considérablement les zones de pêche sur le littoral gabonais et, par conséquent, le ravitaillement du marché intérieur en produits de la pêche. Pour en revenir aux futures zones maritimes protégées, on note par exemple qu'il est envisagé de créer autour de Wonga-Wongué, qui est une réserve terrestre, une zone tampon de 5 km sur l'océan. Ce qui empêchera la pêche alors que les dispositions légales interdisent déjà la pêche dans un rayon de 5 km autour des exploitations pétrolières. De plus, le Gabon envisage le développement de 42 blocs pétroliers en offshore profond et ultra profond. Couplé à la zone tampon de 5 km autour de chacun de ces blocs, il ne restera pratiquement plus de zones pour la pêche traditionnelle. Seule la pêche industrielle en haute mer, destinée aux marchés européen et asiatique, pourra alors se poursuivre. Si les choses se passent telles qu'actuellement décrites ou annoncées, le Gabon Bleu sera donc dommageable

au secteur de la pêche nationale, qui apparaît déjà comme le véritable parent pauvre de la culture de rente du pays, alors que son potentiel démontre qu'il pourrait fortement contribuer au Produit intérieur brut national. De plus, si cette logique d'actions supposées de Gabon Bleu prend effet, on pourrait éventuellement observer des conséquences importantes sur les pêcheurs étrangers et leurs communautés. En effet, on pourrait assister à leur disparition ou du moins une diminution drastique de leurs effectifs. On pourrait aussi observer au contraire leur essor informel et clandestin. En fait, Gabon Bleu se rendrait dans une certaine mesure complice involontaire de l'autoalimentation de la pêche informelle et de l'immigration clandestine maritime. On retrouve ici le reproche adressé officieusement à la DGPA à qui les services de l'émigration ont demandé la suspension de l'attribution des autorisations de pêche maritime artisanale (notamment aux pêcheurs étrangers) afin de procéder à un contrôle et une réorganisation des procédures¹⁶³. D'ailleurs, daté du 9 janvier 2013, un communiqué du ministère en charge de la Pêche a indiqué que *«dans le cadre du programme «Gabon bleu», une suspension temporaire de la délivrance des licences et des autorisations de pêche est en vigueur depuis le 1er janvier 2013 aux fins de préciser les conditions et les critères d'accès aux ressources halieutiques ; préciser les zones affectées aux activités de pêche*¹⁶⁴».

6.1.2.3 Les actions à mener hors du cadre Gabon bleu : réformes et synergies

Le sous-secteur de la pêche maritime artisanale requiert plus que jamais une importance capitale dans la stratégie de diversification de l'économie, la lutte contre la pauvreté et la gestion de la faune marine et ce à travers une politique dynamique et courageuse. Cette dernière implique des ajustements ponctuels du cadre légal ou réglementaire, pour mettre les instruments de gestion en cohérence avec les objectifs poursuivis. Globalement, quelques pistes de réformes ont été identifiées par le gouvernement à travers le ministère en charge de la pêche :

« -Valorisation et commercialisation des espèces : sur le marché intérieur et extérieur, les espèces de poissons, de crustacés et de mollusques dont la qualité est avérée doivent être commercialisées. A titre d'exemple, la crevette tigrée du Gabon, très appréciée dans l'Union Européenne doit devenir un label gabonais de crustacé sur le plan international. La sardine fumée fortement prisée au Cameroun et dans la sous-région doit comme la crevette tigrée rapporter d'énormes devises au Gabon.

¹⁶³ Enquêtes personnelles auprès de la Marine Nationale et la DGPA ,2012.

¹⁶⁴ Gabonreview

- *Renforcement du contrôle : dans les activités de pêche artisanale et industrielle, les contrôles demeurent insuffisants et le manque à gagner important. Des contrôles réguliers sur les côtes maritimes doivent assurer une maîtrise et une régulation de l'activité de pêche. La surveillance des pêcheurs artisanaux de même que le contrôle des carnets de bord des armateurs de pêche doivent être rigoureux.*
- *Gestion durable de la pêche : par le système du repos biologique des zones maritimes, on assure le renouvellement de la population de poissons, de crustacés et de mollusques. Cela afin de garantir la permanence des produits de la pêche à moyen et long termes.*
- *Promotion de l'aquaculture : très peu pratiquée, bien que présentant un énorme potentiel, l'aquaculture devrait faire l'objet d'un important programme de valorisation des espèces de poissons et de crustacés à cultiver dans des étangs et à vendre localement et sur le marché international.*
- *Recherche de l'autosuffisance alimentaire et augmentation des exportations des produits de pêches du Gabon : une activité soutenue de pêche et d'aquaculture doit assurer d'une part une autosuffisance alimentaire dans les produits de pêche et limiter ainsi nos volumes d'importation en la matière. D'autre part, il faut augmenter la production de pêche et d'aquaculture pour assurer une exportation qui rapporterait à l'Etat des devises substantielles¹⁶⁵».*

Après la redéfinition des attributions qui concourt à la réalisation de la politique nationale en matière de pêche artisanale, les différents Ministères ne collaborent pas suffisamment. Il s'agit là aussi d'un autre travers caractéristique de l'administration gabonaise dont chaque élément a trop souvent tendance à évoluer en circuit fermé. De même, une plus grande concertation entre les administrations aurait certainement permis une amélioration substantielle des futures lois d'orientation en la matière.

Personnellement, nous avons tenté d'explorer quelques pistes en vue d'une professionnalisation de la pêche maritime artisanale. Pour notre part, bien qu'étant en accord avec les mesures annoncées par la DGPA outre le rappel à la loi (cf 5.7.2.1.), nous préconisons une « *politique globale d'identification et de clarification des différents acteurs* ». Cette politique s'appuierait également sur un recensement¹⁶⁶ et une identification

¹⁶⁵ <http://www.minecoforgabon.org/> Site officiel du Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture consulté le mardi 25 février 2014.

¹⁶⁶ La DGPA préconise en effet un recensement des différents acteurs, mais les critères d'évaluation ne sont pas précisés hormis l'activité exercée. De ce fait, nous proposons des critères d'évaluation plus ciblés.

des différents acteurs qu'ils soient propriétaires de pirogues, patrons- pêcheurs, membres de l'équipage, mareyeurs etc. Ce recensement permettrait d'identifier les différentes situations socioprofessionnelles et le profil complet des concernés. Ce profilage pourrait comprendre comme données : l'âge, le lieu d'habitation, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants scolarisés ou pas, la date d'arrivée, le lieu de naissance, la langue parlée, l'estimation des revenus, la présentation des documents officiels concernant leur identité, le type de pêche pratiquée de même que le matériel utilisé et enfin une détermination de la situation socioprofessionnelle envisagée à court et à long terme. Par situations envisagées, il s'agirait de déterminer les éventuels candidats au départ, au retour dans leur pays d'origine, au mariage avec une étrangère ou une gabonaise, les demandes de naturalisation. Une commission d'enquête qui pourrait être mise en place avec les différents ministères de la pêche, de l'intérieur, du travail, des affaires étrangères, de la justice, de la marine nationale, les parcs nationaux et la DGDI. Cet état des lieux permettrait une étude de dossiers au cas par cas pour convenir de ce qu'il y a lieu de faire en matière de régularisation, de naturalisation ou d'expulsion. Cette meilleure visibilité du secteur après ce défrichage permettra de mieux évaluer les besoins et identifier les mesures à renforcer pour sortir de la pauvreté l'ensemble des communautés de pêcheurs nationale et étrangère, présentes et futures ou du moins à améliorer les conditions de vie et de travail. De même, le gouvernement devrait encourager les communautés de pêche à constituer une organisation forte capable de défendre leurs intérêts et mettre en place une caisse coopérative d'épargne et de crédit des artisans de la pêche artisanale. Ces quelques pistes permettraient dans une certaine mesure à contribuer au démantèlement de l'imbroglio qui règne dans le suivi de la pêche artisanale et des marins – pêcheurs.

Par ailleurs, il paraît indispensable d'opérer une réflexion dualiste qui prend en compte la lutte contre la pauvreté et la promotion de la pêche. En effet, comme l'indique le principe I du Sommet de la Terre (Rio, 1992) l'être humain doit être replacé au centre des préoccupations majeures comme de la lutte contre la pauvreté, le développement durable. Son bien-être et sa dignité doivent être conditionnés par la facilité pour lui d'évoluer dans un milieu de qualité acceptable. Aussi est-il indiqué de faire participer l'homme aux efforts de vulgarisation, de protection des milieux qui l'entourent.

Ainsi, concernant la réduction de la pauvreté dans le sous-secteur de la pêche artisanale au Gabon, la FAO a déjà émis quelques propositions en 2003 grâce au Programme des Moyens

d'Existence Durable (PMEDP). Toutes ne sont pas encore réalisées mais on peut néanmoins avoir un aperçu de ces propositions.

La première proposition consiste contrairement au désaveu national que nous avons présenté, à une reconnaissance juste et objective de la pêche artisanale comme secteur professionnel contribuant à lutter contre la pauvreté et renforçant la sécurité alimentaire, tout en mettant un accent particulier sur la formation des nationaux. Cela implique par ailleurs des efforts à fournir afin de réduire la vulnérabilité et la marginalisation qui touchent les communautés de pêcheurs. Ce premier permettrait d'accroître leur motivation et leur capacité à participer à la gestion des ressources sans pour autant que celles-ci exercent une pression supplémentaire sur des ressources halieutiques déjà pleinement exploitées ou surexploitées.

La seconde proposition prévoit d'aider les communautés à procéder à des regroupements de villages/campements et à s'équiper en infrastructures modernes d'eau potable. Ce qui permettra une meilleure intégration sociale qui elle-même renforcera le flux des bénéfices tirés de la pêche et d'augmenter la contribution du secteur halieutique à la croissance économique en faveur des pauvres aux niveaux local, national et régional.

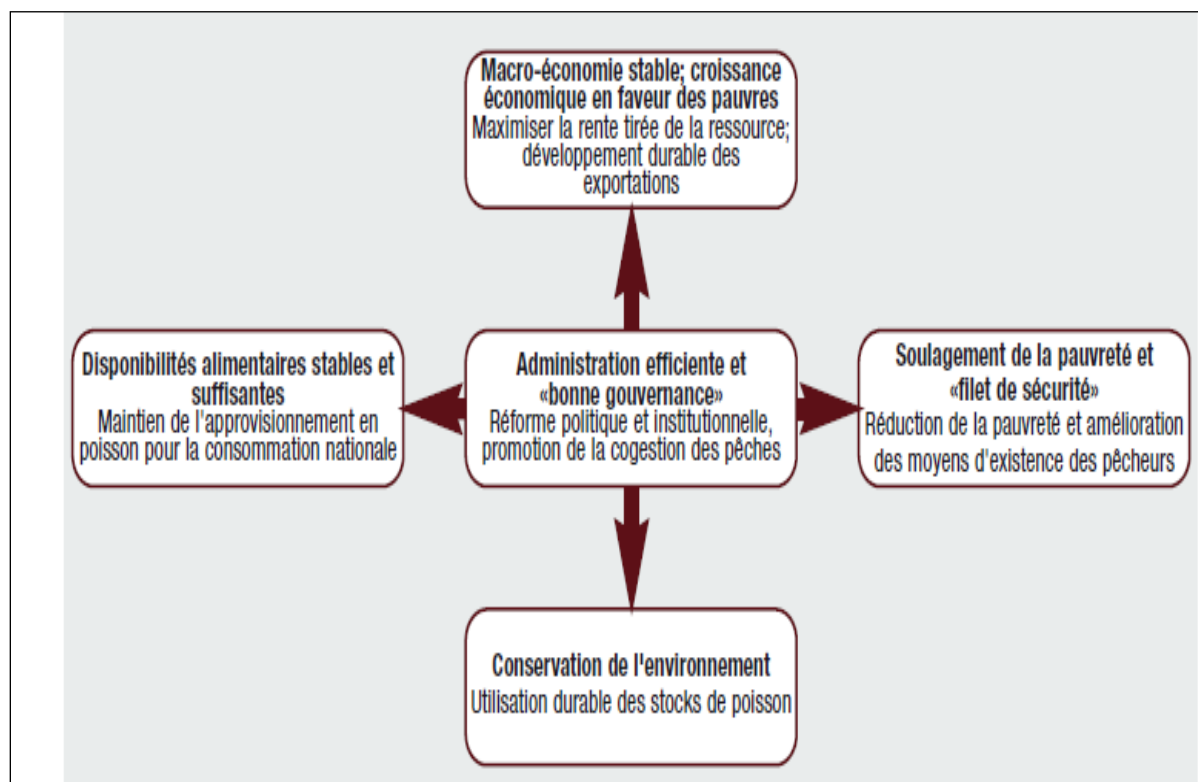
La troisième prévoit l'organisation régulière d'une caravane mobile de santé qui visiterait tous les villages/campements au moins 2 fois dans le mois. Elle serait organisée éventuellement avec des acteurs tel l'ONUSIDA, le PNLS, l'UNICEF et l'OMS. Son action serait axée sur la lutte contre le paludisme (distribution et imprégnation des moustiquaires à des prix subventionnés), la lutte contre la malnutrition, et sous-alimentation de l'enfant. L'accent serait également mis sur la lutte contre le Sida, en insistant toujours sur les différents moyens de prévention, sur la vente à coûts subventionnés de préservatifs¹⁶⁷.

Enfin, la dernière proposition vise la formulation de stratégies d'intervention et des recommandations à l'intention des différents gouvernements et autres acteurs du secteur halieutique, des donateurs, des organisations internationales et autres décideurs.

Il faut néanmoins souligner que ces mesures sont dépendantes en amont du choix de la politique mise en œuvre pour promouvoir la pêche artisanale et des capacités de bonne gouvernance des institutions en charge du secteur afin d'œuvrer pour une pêche co-gestionnée entre communautés de pêcheurs étrangères, administrations-clés et populations autochtones, comme l'indique la figure 21. Il indique que le juste équilibre entre la lutte contre la pauvreté et la dynamisation de la pêche ne peut être efficient qu'au travers du bon fonctionnement de l'administration centrale.

¹⁶⁷ Etude FAO à travers le PMEDP, Programme des Moyens d'Existence Durable dans le domaine de la pêche *Profil de pauvreté dans les communautés de pêche artisanale des départements de la Noya et du Koma Mondah*(Gabon), 2003, p.vii.

Figure 21 : de l'ajustement des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté et la promotion de la pêche



Source: Allison, E.H. (2005). Routledge, London, pp 256-273.

Une autre des conditions d'édification du sous-secteur de la pêche maritime artisanale consiste au respect concret des conditions d'exercices dictées par les différentes lois existantes, mais également par les nouvelles mesures prises en compte ou proposées par la DGPA et/ou la Commission Gabon Bleu. En effet, les autorités sont conscientes que l'émergence d'un secteur de la pêche performant et rentable passe nécessairement par le respect du cadre réglementaire en vigueur. Or, le caractère fortement informel du secteur porte un préjudice important non seulement à son propre essor, mais aussi à l'environnement et à la biodiversité. le gouvernement ne cesse de rappeler aux pêcheurs artisanaux le respect du cadre légal de l'exercice de la pêche au Gabon qui suppose la nécessité pour les opérateurs du secteur de *«l'obtention d'une autorisation ou d'une licence pour la pêche ; du respect de la délimitation des zones affectées aux différents types de pêche ; du respect des périodes et des zones concernées par les repos biologiques et le respect des zones interdites à la pêche dont les zones interdites à la navigation, les zones de reproduction des poissons et les parcs*

*marins*¹⁶⁸». Par ailleurs, il est important d'informer et de sensibiliser l'ensemble des pêcheurs de l'importance du respect de la période de reproduction biologique et des zones de reproduction des poissons (les embouchures).

Il faut également obliger l'utilisation des engins et techniques de pêche autorisés. Les contrevenants à ces dispositions légales s'exposent au «*retrait de l'autorisation et de la licence de pêche, la confiscation du matériel de pêche ou l'arraisonnement du navire et aux poursuites judiciaires*¹⁶⁹». D'un point de vue écologique, le manque de contrôle des activités de pêche au Gabon ne permet pas aux autorités de gérer les réserves halieutiques et d'assurer la préservation de la biodiversité. Quant à l'aspect économique, la persistance de l'informel grève l'essor du secteur qui bénéficie pourtant du soutien de plusieurs partenaires internationaux pour en faire une filière rentable pour les populations et un levier de la lutte contre l'insuffisance alimentaire. En janvier dernier, le gouvernement avait décidé de suspendre la pêche à la sardine pour une durée de deux mois. Mais la reprise des activités de pêche était conditionnée à la signature, par tous les pêcheurs artisanaux et industriels, d'un cahier des charges rappelant les principales dispositions du Code des pêches, que ces derniers violaient fréquemment.

Les pêcheurs artisanaux se sont engagés à mettre à exécution le décret 062/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant, entre autres, interdiction de l'utilisation du filet-mono filament dans les eaux sous juridiction gabonaise par l'article 43 alinéa 6. Ce retrait a été effectif à compter du 1^{er} juin 2013, conformément à l'article 13 du cahier de charges. Or, deux mois après l'interdiction du filet mono-filament de la pêcherie, la plupart des pirogues étaient à quai, faute de pouvoir s'équiper en filet règlementaire¹⁷⁰.

Enfin, étant donné que la participation des nationaux n'est estimée qu'à hauteur de 20%, il semble également logique que l'on puisse chercher à consolider leur contribution tout en renforçant les projets à mener avec les communautés étrangères. Pour cela il faut former et/ou recycler les jeunes Gabonais aux métiers de la pêche en réhabilitant les centres de formation (salles de cours, aire de montage des engins de pêche, aménagement du débarcadère et d'une halle au poisson, construction d'un atelier de réparation de moteurs hors-bord) en collaboration avec l' Office National de l'Emploi, l'Ecole des Eaux et Forêts et l'ensemble des organismes et pays encourageant la dynamisation de la pêche (Maroc, Japon) tout en

¹⁶⁸ Communiqué du Gouvernement relayé par Gaboneco le 16-02-2010 in http://www.gaboneco.com/nouvelles_africaines_17011.html « Gabon : Mabala remonte les bretelles aux pêcheurs »

¹⁶⁹ Idem.

¹⁷⁰ <http://gabonreview.com/blog/les-pecheurs-artisanaux-retrouvent-le-sourire>

octroyant des bourses de soutien pendant la formation. Il faudra par ailleurs penser à créer des facilités d'octroi de crédits d'équipement aux bénéficiaires en fin de formation et les inciter dans la mesure du possible à s'organiser en coopératives.

Enfin, la dernière mesure incitative serait la mise en place d'une fiscalité encourageant les investissements dans l'outil de production et la transformation.

Mais pour le développement de cette politique dans les zones concernées par la pêche artisanale, les services provinciaux de la pêche doivent indubitablement être impliqués.

Toutefois, bien que nous ayons présenté ces quelques mesures incitatives, il ne faut pas perdre de vue que la tâche peut sembler utopique à première vue, tant les échecs ont été nombreux dans le passé. Intéresser les populations gabonaises à la pêche n'est pas chose aisée. Il faudra déterminer en amont quels ont été les facteurs qui n'ont pas permis la bonne marche et la perdurance des projets dans le temps. De même qu'il faudra mener des campagnes de sensibilisation auprès des nationaux afin de les faire appréhender la pêche comme employeur et activité génératrice de revenus et de lutte contre la pauvreté.

6.2. Pour une gestion de l'immigration humanito-sécuritaire, renforcée et crédible

6.2.1. L'édification d'une politique et d'une stratégie claires

Le ministère de l'Intérieur depuis les préparatifs de l'organisation de la CAN 2012 a poussé à la mise en place d'une série de mesures et de stratégies visant à mieux lutter contre l'immigration clandestine, aussi bien continentale que maritime, de même que la présence illégale de nombreux ressortissants étrangers sur le territoire.

L'une des dernières actions d'envergure concernant le renforcement de la gestion des flux migratoires a été diligentée par la direction générale de l'immigration et de la documentation (DGDI) qui est l'organe central de gestion et de décision. A travers l'organisation d'un premier séminaire en 2012, le responsable de la DGDI, avait indiqué que cela « *a permis à toutes les administrations qui y ont participé de présenter leurs attributions, leur philosophie, mais aussi les grandes difficultés qu'elles rencontrent dans la gestion des passages transnationaux* ». Il a de ce fait ajouté que « *nous avons tous fait le constat malheureux que nos difficultés paraissent insurmontables dès lors que nous les affrontons séparément. L'absence de coordination de l'action entre nos administrations entrave la capacité du Gabon à se positionner comme leaders des solutions dans le domaine particulier du suivi des passages* ».

*transnationaux*¹⁷¹». Un second séminaire du 5 mars 2013, portant sur « *la gestion et la maîtrise des flux migratoires en territoire national* » a donc été organisé suite au constat dressé par le responsable de la DGDI concernant l'absence de synchronisation d'actions entre différentes administrations. Ce séminaire vise l'élaboration d'un dispositif national rassemblant les différents administrations et départements ministériels concernés par la gestion de la mobilité transnationale sans pour autant que cela n'impacte la sécurité des personnes.

L'autre des dernières actions envisagées consiste dans le « *déploiement des solutions d'enregistrement et de contrôle des passagers transnationaux sur tous les points d'entrée du territoire, désignés comme corridors de circulation ; la poursuite de la modernisation de la chaîne de production des documents de voyage et des titres de séjour sécurisés ; une réflexion sur une meilleure stratégie nationale doublée d'une parfaite intégration des principes de la surveillance des passages transnationaux dans la législation nationale*¹⁷² ». Selon lui, l'objectif principal est d'établir la traçabilité de tous les documents sujets à caution (volés, falsifiés ou perdus) à travers l'installation aux postes-frontières du système de sécurité « *mind and find* » qui permettra de croiser les bases de données nationales et celle d'Interpol afin d'intercepter tous les contrevenants et leurs faux documents partout dans le monde.

Le ministère souhaitait également voir dans un avenir proche la création d'un Système National d'Information Criminelle (SNIC) qui viendrait en appui aux autres programmes et stratégies déjà adoptées par la Police nationale. Cette synergie des dispositifs policiers permettra de répondre aux nouvelles menaces de sécurité publique. D'autant plus que le Gabon devra faire « *face au défi de l'adoption prochaine de la libre circulation en zone Cemac*¹⁷³ ».

6.2.1.1. La réaffirmation de l'Action de l'Etat en Mer par le renforcement d'une approche humanito-sécuritaire de la lutte contre l'immigration clandestine maritime

Selon nous, une approche humanito-sécuritaire doit être préconisée notamment dans la lutte contre l'immigration clandestine maritime par la voie piroguière. En effet, l'issue tragique de certaines traversées et les difficultés sanitaires et humanitaires auxquels sont souvent confrontés les migrants une fois dans les eaux souveraines d'Etat- tiers rend la problématique extrêmement sensible. Il apparaît souvent qu'il y a une inadéquation notoire entre les

¹⁷¹ Le directeur de la DGDI cité par [Gabonreview](http://gabonreview.com/blog/vers-la-gestion-maitrisee-des-flux-migratoires-au-gabon/) in <http://gabonreview.com/blog/vers-la-gestion-maitrisee-des-flux-migratoires-au-gabon/> « Vers la gestion maitrisée des flux migratoires au Gabon ? »

¹⁷² Selon le Général Léon Mistoul commandant en chef des Forces de police nationale, propos recueillis par Gabonreview le mardi 28 janvier 2014 sur <http://gabonreview.com/blog/police-nationale-pour-une-amelioration-de-la-securite-publique/>

¹⁷³ Gabonreview, idem. Cette volonté des forces de police à vouloir mettre en place le plus rapidement possible toutes ces mesures de sécurité (notamment le SNIC) avant l'ouverture des frontières nationales à l'espace CEMAC, laisse penser que ces dernières sous-entendent d'une certaine façon l'éternel dytique insécurité -immigration.

systèmes de sauvegarde, détresse et de sécurité en mer et la lutte contre l'immigration clandestine. Le Gabon, à l'instar de nombreux pays côtiers ayant ratifié d'une part la convention internationale SOLAS portant sur la sauvegarde de la vie humaine en mer et la convention SAR portant sur la recherche et le sauvetage maritime, se retrouve souvent confronté à la difficile application de ces textes. La sauvegarde de la vie humaine quel que soit le profil des personnes en difficulté en mer devrait être prioritaire face à la lutte contre immigration clandestine. Toutefois on remarque parfois la violation de cette obligation morale. Ainsi donc, il importe de trouver un juste équilibre entre d'une part, l'action humanitaire qui prône la sauvegarde des personnes en difficulté et la lutte contre l'immigration clandestine. Ainsi, les cas courants d'incidents et drames liés aux cas d'échouage de barques transportant des candidats à l'immigration sur les côtes gabonaises, la porosité des frontières maritimes et l'implication partielle des communautés de pêcheurs étrangères ont conforté le gouvernement dans l'idée de lancer dans la toute nouvelle commune d'Akanda, zone d'entrée névralgique des clandestins et autres trafics, la construction d'un centre de surveillance et d'opérations de sauvetages maritimes, dans le cadre des efforts consentis pour la régulation et l'encadrement des entrées frauduleuses sur le territoire national. Ce projet vise à renforcer, dans cette zone très sollicitée par les immigrés clandestins, la surveillance des eaux et du trafic maritime et d'améliorer la coordination des opérations de secours des personnes et des biens en mer, en cas de catastrophe. De même, les autorités espèrent que ce centre pourra à long terme permettre d'appréhender et de neutraliser les passeurs qui s'enrichissent impunément sur le dos de ces clandestins qui ne rêvent que de meilleures conditions d'existence, au péril de leur propre vie. En effet, des pirogues de fortune transportant des immigrés clandestins font régulièrement naufrage au large des côtes de la commune d'Akanda, avec parfois des bilans lourds en termes de perte de vies humaines.

6.2.1.2. La lutte contre la corruption locale, et les sanctions judiciaires à l'échelle nationale

La lutte contre la corruption à l'échelle nationale de fonctionnaires, policiers¹⁷⁴ aussi bien qu'administratifs, voire de citoyens lambdas, constitue une problématique sérieuse dans la lutte contre l'immigration clandestine en amont. En effet, certains fonctionnaires, citoyens et résidents n'hésitent pas pour de coquettes sommes à aider des ressortissants étrangers, soit à traverser les frontières terrestres, comme cela est parfois le cas dans la province septentrionale

¹⁷⁴ Enquêtes personnelles, voir également cet article illustratif sur <http://www.koaci.com/gabon-moins-clandestins-africains-arretes-dans-nord-pays-92190.html>

du Gabon, le Woleun Ntem, soit à bénéficier de l'obtention de fausses pièces d'identité. Cette province, frontalière avec le Cameroun et la Guinée équatoriale redeviendrait une véritable zone propice à l'entrée illégale d'étrangers sur le sol gabonais après le raz de marée observée par l'arrivée de migrants et réfugiés équato-guinéens fuyant la dictature de Macias Nguéma (Nyinguéma, 2005). Les autorités judiciaires et les populations dénonçaient à l'époque le manque de dispositifs appropriés de sécurité pour réguler cette immigration majoritairement clandestine qui prend de plus en plus d'ampleur.

Or, d'après des enquêtes, face à ce phénomène, des habitants de cette localité y ont vu une opportunité lucrative et se seraient improvisés comme passeurs dans cette zone. La rivière Mveze constituerait l'un des lieux de prédilection de passage de ces immigrés illégaux. En échange de sommes d'argent conséquentes allant de 50.000 F CFA par tête à 1.000.000 F CFA par groupe, certains villageois feraient traverser des immigrés à l'insu des autorités judiciaires¹⁷⁵

Photo 10 : des clandestins en uniforme militaire



Source : <http://gabonreview.com/blog/des-clandestins-en-uniforme-militaire/>

L'opinion nationale a salué l'action combative du Gouverneur de cette province, monsieur Jean Gustave Meviane Obiang. Dans une optique d'endiguement du phénomène grandissant de l'immigration clandestine, ce dernier ne cesse de multiplier depuis le début de l'année 2014, des réunions avec les autorités locales dont militaires et le service provincial de la documentation. L'amplification du phénomène serait due à la constitution de véritables réseaux dans cette province impliquant souvent de nombreux acteurs économiques exerçant dans le transport en commun dans les villes de Bitam, Minvoul, Oyem et Mitzié. Mais plus

¹⁷⁵ AIGA | Source: Gabonéco.com | Publié initialement : le 02-12-2013 à 22:53:32 consulté le 24 Février 2014 | 11h53

grave encore, depuis un certain temps, serait l'implication de véhicules administratifs. En effet, la presse a révélé que les détenteurs de ces véhicules administratifs de l'Etat dans la province du Woleu-Ntem, faciliteraient le passage à des clandestins provenant pour la plupart du Cameroun voisin. Ces véhicules officiels effectueraient régulièrement non seulement des navettes jusqu'à la frontière entre le Gabon et le Cameroun, mais plus ils accompagneraient souvent en toute quiétude, de nombreux de clandestins qu'ils aident à passer à travers les mailles des postes de contrôles de gendarmerie disséminés le long de l'axe Bitam- Ndjolé. Conscient de l'inadmissibilité de cette situation, le gouverneur comptait réaffirmer sa détermination à pourchasser les complices de ce trafic. Pour lui, les véhicules officiels de l'Etat provenant de la frontière devront à l'avenir se soumettre aux contrôles systématiques¹⁷⁶ de police dans toute la province du Woleu-Ntem : notamment la vérification et l'enregistrement de l'identité de personnes à bord et leur destination, les réels motifs du déplacement. Ces informations seront dorénavant communiquées aux agents de contrôle afin de surveiller l'utilisation qui est faite de ces véhicules administratifs.

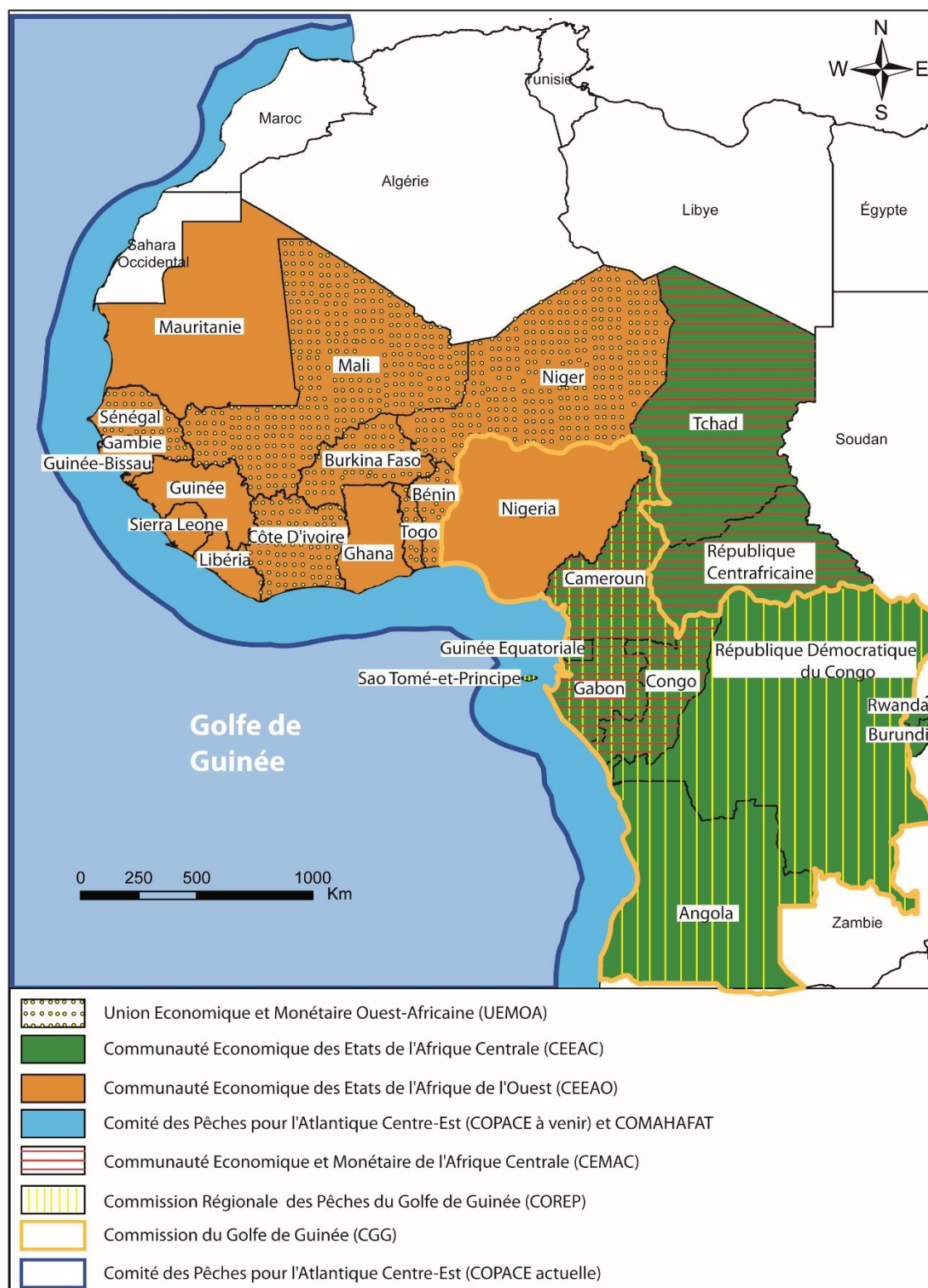
D'ailleurs des efforts et résultats satisfaisants sont régulièrement enregistrés par la brigade de gendarmerie de Mitzic (ville du Woleu-Ntem) dans son implication dans la lutte contre l'immigration et la corruption dans la province. L'un des derniers succès en date réalisé par ladite brigade, est celui réussi lors du passage de la compétition cycliste internationale "la Tropicale Amissa Bongo" dans la province. En effet, une douzaine d'immigrés clandestins a profité à s'infiltrer dans la caravane, probablement aidés par certains membres de délégation. Une fois interpellés, les douze clandestins ont été placés en garde à vue à la brigade de Mitzic¹⁷⁷.

Après avoir procédé à l'analyse des actions nationales à mener pour une meilleure gestion de la pêche maritime artisanale, de l'immigration clandestine et des enjeux qui en découlent, il apparaît évident de s'intéresser aux actions régionales dans la mesure où le Gabon à l'instar des pays dits d'immigration ne peut résoudre à lui tout seul ces différentes problématiques. Le contexte actuel est propice en dehors des actions nationales au renforcement de la coopération entre Etats afin de parvenir à une mutualisation efficace des moyens de lutte. De plus, il faut souligner que le Gabon, n'échappe pas au contexte géopolitique instable qui caractérise le Golfe de Guinée.

¹⁷⁶ Cette stratégie de lutte locale contre l'immigration clandestine devrait être appliquée systématiquement dans toutes les zones frontalières et même urbaines. Car ils servent de passe-droit pour bien des activités illicites ou non adéquates à leur fonction : sortie de week-end, voyage routier privé, transport de sable, de denrées alimentaires, de matériel de construction, de gibier.

¹⁷⁷ <http://koaci.com/immigration-clandestine-vehicules-administratifs-indexes-1214.html>

Carte 26 : le chevauchement des institutions régionales en Afrique de l'Ouest et Centrale



Conception : Chancia NYINGUEMA

Cartographe : Fabrice KOMBILA, août 2014

Section 2. Pour une mutualisation réaliste des efforts régionaux et sous-régionaux

6.3. L'immigration clandestine : quid de la sécurité et de la sûreté dans le Golfe de Guinée ?

L'immigration clandestine et ses corollaires concourent à un contexte géopolitique assez crispé. En effet, les différents Etats riverains du Golfe de Guinée en proie à des problématiques sécuritaires continentales mal maîtrisées se retrouvent à devoir lutter contre des risques et menaces maritimes très diverses et parfois inédites.

6.3.1. Un contexte régional maritime préoccupant

Piraterie, surpêche, pêche illicite, pollution, immigration, trafics, etc. sont autant de préoccupations qui touchent de nombreux pays riverains du Golfe. L'expansion de certaines de ces actions criminelles et les conséquences observées invitent plus que jamais les Etats à mutualiser les efforts.

6.3.1.1 Le Golfe de Guinée une zone insécuritaire et crisogène

Sur le plan sous-régional, la CEEAC s'investit activement dans la lutte contre toutes les formes d'insécurités maritimes qu'elle aborde sous le prisme de la défense des intérêts vitaux des Etats du Golfe de Guinée (voir tableau 21). C'est ainsi que le Centre Régional pour la Sécurité Maritime en Afrique Centrale (CRESMAC) a été créé pour la mise en œuvre de l'Accord Technique et le Mémoire d'Accord pour la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Sa particularité réside dans l'association des compétences militaires et civiles. Pendoue (2012) établit que sa stratégie repose sur six axes majeures : *« une Gestion Communautaire de l'Information par la mise en place des mécanismes de recherche et d'échange des informations entre États ; la Surveillance Communautaire par la mise en place de procédures opérationnelles conjointes et des moyens interopérables de surveillance et d'intervention ; l'harmonisation de l'Action des États en Mer au plan juridique et institutionnel ; l'Institutionnalisation d'une Taxe Communautaire sur la base des mécanismes existants ; l'Acquisition et l'Entretien des Équipements majeurs dédiés à la Stratégie pour garantir une capacité opérationnelle minimale à chaque État concerné et l'Institutionnalisation d'une Conférence Maritime au niveau de la CDS afin de maintenir la mobilisation de tous les opérateurs du milieu marin »*. Le 24 octobre 2009, à Kinshasa, lors de la 14^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la

CEEAC, il a été préconisé la création et l'implantation du Centre Régional de Sécurisation Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC), à Pointe-Noire au Congo. De même, la mise en place d'un mécanisme visant à garantir le financement de la stratégie globale de sécurisation du Golfe de Guinée, ainsi que l'organisation d'une Conférence Maritime internationale dès le début de l'année 2010.

Le 6 mai 2009, dans le cadre de l'organisation sous régionale CEEAC, quatre Etats du golfe de Guinée le Cameroun, le Gabon, le Guinée Equatoriale, et Sao Tomé sont parvenus à un accord concernant leur participation commune à l'opération maritime dénommée «zone D»¹⁷⁸. Il existe 3 zones d'actions sécuritaires maritimes (cf. carte 25). La première en allant vers le sud est la « zone D » et correspond à la zone *triangulaire* allant de Bakassi à Sao Tomé pour aboutir au milieu du littoral gabonais. La deuxième, dite la «zone B » va de la seconde partie du littoral gabonais et englobe les littoraux du Congo, de Cabinda et de la République Démocratique du Congo. Enfin la « zone A » correspond au littoral angolais.

La nouvelle posture géopolitique du Gabon dans la lutte contre l'insécurité maritime l'oblige donc à coopérer non seulement avec les membres de la CEEAC, mais aussi logiquement avec son lointain voisin le Nigeria qui, est un Etat de la CEDEAO. Cette nécessité de coopération avec le Nigéria est vitale pour le Gabon en particulier et la CEEAC en général, dans la mesure où ce pays constitue le point de contact entre les deux ensembles sous-régionaux (CEEAC et CEDEAO). Il faut ajouter que les principaux acteurs œuvrant dans l'insécurité maritime proviennent du Nigéria ou sont d'origine nigériane. La CEEAC se doit donc obligatoirement d'intégrer le Nigéria dans son dispositif de lutte contre l'insécurité maritime, pour espérer obtenir des résultats efficaces (Ntuda Ebodé, 2010). Mais, en réalité, il apparaît que l'implication ou l'association du Nigéria à l'effort sécuritaire pose encore problème. En effet, il ne faut pas perdre de vue que la manière dont chaque pays établit une hiérarchie par zone de concentration s'opère à travers un dispositif géopolitique qui permet de hiérarchiser les postures, de sélectionner l'ordre de grandeur des intentions et de pyramider l'importance des menaces. Or, les priorités du Nigéria cadrent-elles avec celles des autres pays ?

¹⁷⁸ Idriss Njoya en collaboration avec le Journal Intégration - 24/06/2013

Tableau 23: typologie et responsabilité de la criminalité et actes délictueux dans le Golfe de Guinée

TYPE DE CRIMINALITE	ACTEURS IMPLIQUES				
	GPM	CM	PI	P	BRM
TERRORISME					
- Attaque de pays côtier ou insulaire par des mercenaires (tentative de coup d'Etat)			X		
- Attaque d'installations pétrolières on shore revendiquées	X				
-Attaque d'installations pétrolières off shore revendiquées	X				
GRAND BANDITISME	X				X
PIRATERIE					
- Capture de navires marchands	X				
- Prise d'otages	X				
- BRACONNAGE ET PILLAGE DE RESSOURCES HALIEUTIQUES			X	X	
- POMPAGE ILLÉGAL DE RESSOURCES PETROLIERES OFF SHORE		X			

TYPE DE CRIMINALITE	ACTEURS IMPLIQUES					
	GPM	CM	PI	EA	BRM	P
CONTREBANDE						
- Trafic de drogue	X					
- Trafic d'armes légères	X					
- Contrebande de véhicules et pièces détachées					X	
- TRAFIC D'ETRES HUMAINS (ENFANTS)	X			X	X	X
- IMMIGRATION CLANDESTINE				X	X	X

TYPE DE CRIMINALITE	ACTEURS IMPLIQUES				
	GPM	CM	PI	EA	P
CRIMINALITE ECOLOGIQUE					
- Pêche à l'explosif et aux insecticides					X
-Errance de navires transportant des déchets toxiques			X		
-Débarquement et épandage de déchets toxiques			X		
- Dégazage des tankers.		X			

Source :Pr. Marc-Louis Ropivia, 2009.

EA: Etats africains **P :**Pêcheurs **GPM:** groupe politico-militaire **CM:** Compagnie multinationale **PI:** Pays industrialisé **BRM :** Bandits et Réseaux mafieux

6.3.1.2. La problématique de la criminalisation de l'immigration clandestine

De manière générale, en ce qui concerne les politiques migratoires dans le monde, « le problème repose sur l'association constante aujourd'hui du fait migratoire et des questions de sécurité »¹⁷⁹ « Ce sont les ministres de l'intérieur qui gèrent cette question autrefois dévolue aux ministres de l'Emploi ». Cela a contribué à criminaliser le fait migratoire (Wihtol de Winden, 2010). En effet la lutte contre l'immigration clandestine et ses drames crée un malaise du fait de l'inadéquation entre le système de refoulement en mer et le système de sauvetage des migrants. Pourtant, « un immigré, en mer, n'est pas un immigré : il ne le devient qu'en posant pied à terre, sur un sol qui lui est étranger. En mer, les migrants venus d'Afrique qui se sont échoués sont des hommes, des femmes et des enfants en situation précaire et de danger immédiat¹⁷⁹ ».

Or, la difficile décriminalisation des migrants notamment maritimes et parfois le ras-le-bol des Etats confrontés à l'arrivée parfois massive de ces boat-people entraînent des situations tout simplement inhumaines. À savoir le renvoi dans les eaux internationales d'un bateau en difficulté, l'empêchement par les différentes autorités sécuritaires et portuaires des débarquements de ces migrants, la peur de porter secours au risque de sanctions à venir, le refus des autorités des pays d'origine à accueillir leurs propres ressortissants sont autant de raisons qui poussent à promouvoir et améliorer les conditions d'accueil et de gestion de migrants en détresse. Néanmoins, selon le président Hollande¹⁸⁰, qui dit lutter contre les trafics organisés sous-entend en amont cibler de prime abord les passeurs. Il reconnaît à cet effet que « là aussi, une coopération judiciaire et policière est indispensable », pour lutter contre « ces méthodes qui sont celles de l'ignominie, où les passeurs font couler des bateaux pour obliger les pays riverains à sauver ces réfugiés avant qu'il ne soit trop tard¹⁸¹ ».

Cette clarification de même que des débats et des sensibilisations en direction des populations, notamment du Gabon et de la Guinée équatoriale sur le sujet, permettraient en aval dans une certaine mesure de revoir leur attitude « cémacophobe¹⁸² » concernant leur volonté d'appliquer le principe de libre circulation dans la zone CEMAC dont ils sont membres.

¹⁷⁹ E. Gellet revue *Cargo Marine* n°08/13.

¹⁸⁰ Le Conseil européen avance à pas comptés sur la politique migratoire in <http://www.euractiv.fr/eu-elections-2014/conclusions-timides-du-conseil-e-news-531348>

¹⁸¹ Idem

¹⁸² Néologisme s'inspirant de la phobie qu'éprouvent certains peuples, partis politiques ou gouvernements des grands ensembles régionaux. Ici, il est question de l'hostilité à peine voilée dont font preuve les populations gabonaises et équato-guinéennes à l'égard de la CEMAC et principalement de l'accord de libre circulation des personnes entre les différents pays.

Néanmoins sur le plan administratif, en matière de libre circulation des personnes rien n'est encore prêt. Lors de la rencontre des ministres de l'Intérieur de la CEMAC à Libreville le 20 novembre 2013, selon RFI¹⁸³, le ministre gabonais de l'Intérieur, a reconnu que sur les 16 conditions préalables retenues par la CEMAC, deux seulement ont connu un début d'exécution. D'après lui, beaucoup de *chantiers* restent à effectuer, notamment la sécurisation des documents de voyage, la création d'un centre commun de collecte de données, la mise à disposition de la liste des criminels recherchés dans chaque Etat et une meilleure formation des policiers pour assurer au mieux les flux migratoires à venir. Devant l'ampleur de la tâche, la Cemac a délégué Interpol pour assurer cette mission. Chaque pays a l'obligation d'élaborer un chronogramme, un plan de réalisation de toutes ces conditions préalables. Tout ceci a bien démontré que la libre circulation était encore factice, d'où la non application du principe au 1er janvier 2014.

On remarquera au passage que les propos tenus par le ministre donnent le ton aux futures stratégies envisagées pendant les préparatifs de la CAN pour lutter contre l'insécurité, l'immigration clandestine et l'authenticité des documents d'identité (cf. 6.2.1.).

6.3.2. Du renforcement de la diplomatie préventive et coopérative

La lutte contre l'immigration clandestine doit s'appréhender de manière transversale, c'est-à-dire en amont par les pays d'origine et en aval par les pays de transit et d'accueil. Au niveau des pays d'accueil, l'approche sécuritaire est privilégiée dans un but dissuasif. Or, elle semble oblitérer parfois le caractère humain et désespéré du phénomène. D'où la prise en compte d'une approche plus globale de la gestion du phénomène.

6.3.2.1 La lutte contre l'immigration clandestine : de l'approche sécuritaire à l'approche globale

Le concept de sécurité maritime réunit un large éventail de politiques, de services d'information et de communautés d'utilisateurs, les recherches et le sauvetage des personnes, les opérations de police, la sûreté opérationnelle de la production en mer du pétrole et du gaz, la surveillance et la protection du milieu marin et enfin l'appui aux exercices navals (Ukejec et Mvomo Ela, 2013).

Le domaine maritime de l'Afrique est une dimension stratégique d'importance critique pour le lien entre la sécurité et le développement, tant pour le continent que pour la communauté internationale. Les ressources associées au domaine maritime de l'Afrique – qu'il s'agisse des

¹⁸³ <http://www.rfi.fr/afrique/20131121-afrique-centrale-retard-mise-place-libre-circulation-personnes-cemac>

ressources halieutiques, du tourisme, des ressources minérales ou des hydrocarbures – jouent un rôle essentiel dans les économies des Etats côtiers et représentent un fondement d’ancrage important pour la prospérité de l’Afrique. L’importance de ces ressources devrait continuer à augmenter de pair avec la demande au plan régional et mondial. L’aptitude des Etats africains à contrôler leurs domaines maritimes et à gérer les ressources qu’ils contiennent définira leur capacité à assurer le développement requis par leurs populations et, par là améliorer tant la sécurité que le développement des Etats et des populations. Un tel résultat serait également positif pour la communauté internationale dans la mesure où l’Afrique serait ainsi à même d’apporter une contribution importante à la sécurité et à la prospérité mondiales. Cependant, ce résultat exige que l’Afrique et la communauté internationale identifient de meilleures modalités de coopération à la poursuite de leurs intérêts communs qui englobent le domaine maritime de l’Afrique. Plus précisément, il convient de renforcer la coopération dans les domaines de la pêche illicite, sous-déclarée et non réglementée, de la traite des personnes et du trafic illicite des drogues et des armes, de la protection des navires et des installations off-shore, de la sécurité des installations portuaires et de la navigation (relevés hydrographiques, recherche et sauvetage), de la pollution marine et du renforcement général des capacités d’actions (International Crisis Group, 2012).

La traite des êtres humains et la contrebande des armes et des stupéfiants sont des problèmes sécuritaires reconnus en Afrique. Cela a des implications importantes sur la sécurité mondiale. La traite des êtres humains en provenance de l’Afrique et à destination, de l’Afrique ou de l’Europe, constitue d’ores et déjà un problème grave de sécurité pour les Africains qui s’engagent dans ce voyage dangereux par la mer ou par la terre et pour les pays d’accueil. La voie maritime est non seulement privilégiée par les trafiquants d’êtres humains en provenance de l’Afrique, mais aussi et de plus en plus, pour le trafic des stupéfiants et des armes à destination du continent. Les stupéfiants détruisent la trame des communautés touchées et ébranlent le tissu social de la sous-région et de son économie. L’impact des financements associés au trafic des stupéfiants sur la corruption et la violence en Afrique de l’Ouest a été clairement établi. Dans un cas extrême, un pays de l’Afrique de l’Ouest – la Guinée-Bissau – est devenu le premier «narco-Etat » du continent. Face aux carences institutionnelles marquées dans la région, la gravité de l’impact des drogues illicites sur la stabilité politique ne manquera pas de s’intensifier. Les effets sur l’économie sont tout aussi dévastateurs, les flux

considérables de capitaux illicites venant alimenter l'inflation et évincer les entreprises licites¹⁸⁴.

6.3.2.2. De la problématique de l'implication du géant nigérian, grand absent

Comme nous l'avons souligné auparavant, le fait que le Nigéria ne fasse pas partie de la CEEAC pose problème dans la gestion de l'insécurité dans la CEEAC et CEMAC. L'analyse que dresse Njoya en 2013 (op.cit p. 335) sur son absence sous-entend que les solutions envisagées semblent quelque peu limitées. La frontière virtuelle CEDAO/CEEAC est calquée sur la frontière existant entre le Cameroun et le Nigeria, qui représentent les deux Etats les plus touchés par la piraterie et le brigandage. Il souligne que l'absence de ces deux géants au sein d'une même organisation sous-régionale (autre que la CGG) est un handicap qu'il faudra surmonter sans compter les relations tendues et complexes qu'ils entretiennent depuis la restitution de Bakassi au Cameroun. De plus, alors que la CEEAC a déjà statué sur la « zone D », la CEDEAO traîne encore le pas pour son implication. Njoya soulève cependant que le plus dur reste à convaincre le Nigéria de s'ouvrir à une solution sous-régionale sécuritaire : peut-il concéder à un transfert de souveraineté sur ses eaux aux pays voisins ou même à une organisation sur laquelle il n'aura pas de contrôle comme c'est déjà le cas avec la Commission du Golfe de Guinée ?

Certaines sources soulignent que même si le Nigéria partage l'idée d'une initiative conjointe, la difficulté intervient dans la définition des rôles des uns et des autres, sans que cela n'interfère avec les prérogatives des administrations nationales ou fédérales du Nigéria. Le communiqué final du dernier conseil des ministres la CGF à Cotonou au Benin a évoqué l'inquiétude grandissante des pays de la CEDEAO face l'extension de la piraterie. Cette donne semble t-il pourrait les amener à vouloir s'investir dans la lutte contre ce fléau aux cotés de la CEEAC. Mais la réalité est que certains pays, trop dépendants du Nigéria, rechignent à le froisser pour préserver la stabilité de leurs échanges économiques avec lui. Se pose alors la question de savoir si la Côte d'Ivoire qui préside la CEDEAO, l'impliquera après concertation, aux côté de la CEEAC.

En poursuivant, Njoya affirme qu'une autre réalité est que « *le Cameroun et le Nigéria ont démontré plusieurs fois qu'ils peuvent éradiquer la piraterie, mais pour d'obscures*

¹⁸⁴ Sécurité et sureté maritime en Afrique au profit de la prospérité économique 13-14 Octobre 2010 Stuttgart, Allemagne Syllabus..

*raisons ils semblent ne pas s'engager toujours à fond*¹⁸⁵. Les raisons qu'il évoque sont la corruption de l'armée et des autorités locales des pays de la CGG ou leur collusion avec les groupes armés. Malgré la mise en place de la *Joint Task Force*¹⁸⁶ sous feu le président Yardua qui fut un succès, l'arrivée de Goodluck Jonathan (originaire du sud et de la tribu Ijwa fortement majoritaire dans l'Etat fédéré du Delta) change la donne. Selon lui, le fait que le Nigeria soit régulièrement confronté à plusieurs sources de problèmes qui reposent sur des équilibres entre les régions (Nord-Sud, pouvoir central – pouvoir local, répartition des revenus) ne facilitent pas les choses.

Pour d'autres experts, outre la collaboration avec ses voisins, le Nigéria (comme d'autres pays concernés) devrait négocier un réel partenariat avec les entreprises exploitant le pétrole afin que soit assuré conjointement la sécurité, mais aussi le développement local des populations riveraines. Or, l'attitude officiellement *prudente* de ces dernières qui se refusent à une ingérence dans la « Politique Intérieure » des Etats, privilégie leurs propres intérêts et laisse les Etats en proie avec leurs problèmes.

6.3.2.3. Du renforcement de l'AEM dans le Golfe de Guinée: les plans SECMAR et la Zone D

Pour Fweley Diangitukwa, (2009) l'AEM nécessite un renforcement qui passerait par une meilleure implication des garde-côtes. En effet, à l'heure où l'on parle de la lutte mondiale contre le terrorisme, de la piraterie et du crime organisé, les côtes africaines ne sont pas suffisamment sécurisées. Il estime que cela est dû en partie à l'absence d'une école régionale de formation des Garde-côtes. Pourtant, cela serait facilement envisageable dans chaque région d'Afrique s'il se mettait en place une réelle coopération entre les pays en matière de sécurité maritime. Cette école serait calquée sur le modèle des Garde-côtes japonais et les garde-côtes formés seraient ainsi chargés de la sécurité et de la sûreté maritimes. Il préconise avec les experts étrangers¹⁸⁷, par exemple, avec les marines du porte-avions *USS Emory S.*

¹⁸⁵ Cela peut paraître sans comparaison, mais pour notre part, lorsqu'on voit actuellement comment se déroule la lutte contre Boko Haram au Nigéria et au nord du Cameroun, l'armée nigériane semble dépassée contrairement à l'armée camerounaise plus offensive et mieux organisée. Devant la montée des menaces transnationales et transrégionales, des coalitions sont mises en place afin d'optimiser la transmission des informations capitales et des stratégies opérationnelles de plus grande envergure.

¹⁸⁶ La Force Opérationnelle Interarmées du Nigeria.

¹⁸⁷ Le Golfe de Guinée de par ses ressources géostratégiques apparaît comme un enjeu primordial pour les puissances étrangères. A cause de la montée en puissance de l'insécurité, des puissances comme les Etats-Unis et la France ont choisis de mettre en place des partenariats avec les pays du Golfe de Guinée afin d'y assurer la sécurité maritime. Ainsi leurs navires participent régulièrement à des exercices en vue d'assurer la formation d'officiers de la marine. Cette sécurisation concertée permet en réalité aux puissances de sécuriser leurs propres

Land qui sillonne régulièrement le Golfe de Guinée pour entraîner les soldats gabonais, camerounais, ghanéens et saotoméens à la sécurisation des frontières et à la lutte contre la contrebande. A la longue, ces garde-côtes devront travailler avec les services de renseignement de chaque pays en matière de collecte et d'échange d'informations.

Par ailleurs, l'AEM nécessite aussi la mise en place d'une force navale et aérienne dissuasive afin de permettre aux différents Etats de renforcer le contrôle dans le golfe de Guinée. L'une des grosses difficultés est que l'Afrique est minée par des égoïsmes nationaux qui empêchent parfois la défense commune des intérêts communs. Le domaine maritime doit être à part entière comme partie intégrante du territoire national. De plus, les Etats africains doivent également chercher à privilégier leurs propres intérêts pour ne pas se retrouver dans une situation d'éternelle dépendance en matière de sécurité (Ngodi, 2009). Le domaine maritime et plus encore le Golfe de Guinée doit s'apparenter à leur *mare nostrum* et non la *mare nostrum* des puissances étrangères et des groupes criminels.

Compte tenu de l'urgence, le Conseil des Ministres du COPAX du 27 février 2009 à Brazzaville a recommandé aux Ministres des Etats de la CEEAC de cette zone D de se retrouver à Yaoundé pour signer un Accord Technique et lancer les premières opérations du plan de Surveillance de ladite zone, sous l'égide du Secrétariat Général de la CEEAC.

cargaisons. Néanmoins, on peut se poser la question de savoir si cette sécurité tant prônée par les grandes compagnies pétrolières correspond également aux impératifs des Etats du Golfe de Guinée?

Carte 27 : le Gabon et sa zone sécuritaire prioritaire : la zone D



Source : International Crisis Group, Le Golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque, Rapport Afrique N°195, Dakar/Naibori/Bruxelles, 12 décembre 2012.

La suite a obéi au chronogramme préétabli. Ainsi, a été signé le 06 mai 2009 à Yaoundé l'Accord technique relative à la surveillance maritime de la zone D. C'est dans le même sens, qu'ont symboliquement démarré des patrouilles conjointes entre les principaux États membres le 07 Mai 2009 à Douala. Par la suite, il y a eu signature du 1er plan de surveillance dénommé SECMAR 1 par les Chefs d'Etat Majors Généraux des Etats de la zone D, le 11 août 2009 à Malabo. Par ailleurs, le regroupement des Patrouilleurs du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale, pour la mise en œuvre opérationnelle du plan SECMAR 1 s'est tenu le 16 septembre 2009 à Malabo et enfin, la signature du Protocole d'accord relatif à la sécurisation des intérêts vitaux des Etats de la CEEAC en mer a eu lieu le 24 octobre 2009 à Kinshasa. Le Protocole d'Accord global, instrument général qui doit être mis en œuvre par un accord

technique relatif aux aspects pratiques de la sécurisation des intérêts vitaux des Etats de la CEEAC en mer a été signé, lors de la 14^è session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, lequel a tenu ses assises le 24 octobre 2009 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, en présence de plusieurs hauts responsables régionaux. Toutefois, les Etats membres ont tenu à souligner que la mise en oeuvre de la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des Etats de la CEEAC, du Golfe de Guinée devait rester impérativement une prérogative régalienne des Etats et de la communauté. En fait, contrairement à l'Accord technique de la zone D qui a été signé et mis en oeuvre suivant des procédés d'urgence, le Protocole d'Accord en question concerne tous les Etats de la CEEAC, de l'Angola au Cameroun. Plus généralement et mettant en exergue tous les aspects juridiques relatifs à la sécurisation maritime des Etats de la CEEAC, ce Protocole est la plate-forme commune aux Etats de la CEEAC, désirant viabiliser les eaux au large de leurs territoires à façade maritime, et redonner confiance à tous les opérateurs économiques de ce milieu hautement stratégique.

Selon le Plan SECMAR2 de la Zone D du Golfe de Guinée le but est , « *la mise en place de la stratégie communautaire de sécurisation des intérêts vitaux de la CEEAC dans le Golfe de Guinée*¹⁸⁸ ». Toutefois les experts de la zone D ont pu procéder à un inventaire des problèmes qui minent l'action du plan Secmar. Il s'agit entre autre de la non-identification des marins - pêcheurs artisans notamment ceux pêchant sans autorisation dans les champs pétrolifères, du non-respect de la réglementation des Etats par les caboteurs transfrontaliers et le manque de retranscription des procès-verbaux d'infraction de pêche dressés par les commandants de navires du Centre Multinational de Coordination. A cela s'ajoute la constante augmentation et la forte criminalisation de l'immigration clandestine, la persistance de la pêche illégale et de la destruction de la biodiversité¹⁸⁹. D'autres manquements d'ordre structurel freinent

¹⁸⁸ Propos de Charles Zacharie Bowao, ministre congolais à la présidence, chargé de la défense nationale lors de la signature du deuxième plan de sécurisation maritime appelé Secmar 2 le 12 février 2011 à Pointe Noire au Congo.

¹⁸⁹ Réunion bilan du Plan SECMAR2 de la Zone D du Golfe de Guinée Douala (Cameroun), 04 août 2012, Le plan Secmar sécurité et sûreté des approches maritimes.

Il faut noter que les avancées technologiques de l'Europe notamment en France font que le plan Secmar Europe est beaucoup plus porté sur l'utilisation des nouveaux outils de détection. Il consiste donc à « *apporter une réponse concrète à la surveillance des approches maritimes et des sites sensibles comme les sites pétrochimique et sidérurgique. Il proposait de réaliser des expérimentations in-situ, de définir l'architecture système puis d'installer un prototype dans le grand port maritime de Marseille. Il prévoyait l'étude et le développement de nouvelles fonctionnalités telles que : des interfaces de supervision locales et distantes, intégrant les interventions en mer, la modélisation et la détection automatique de comportements anormaux, l'aide à l'analyse des données des capteurs innovants de détection à la surface de la mer (radar, optronique et sous la mer (sonar) »*. in <http://competitivite.gouv.fr> « Secmar : sécurité et sûreté des approches maritimes »

également le bon déroulement du plan SECMAR. L'insuffisance logistique et des moyens navals et humaines pour une surveillance efficace de la zone D, (il apparaît que l'absence du patrouilleur gabonais et de l'officier de Sao Tomé et Principe porte préjudice au bon déroulement des opérations), le manque de communication et d'échange d'informations entre les Centres des Opérations Maritimes (COM) des différents Etats de la zone D et le CMC et l'insuffisance voire l'inexistence des moyens logistiques mis à disposition par certains Etats pour le soutien de leurs unités et personnels sous commandement du CMC sont très fortement contre-productifs.

Ces experts ont également pris en compte la disparité et le manque d'harmonie des cadres juridiques et législatifs en matière d'Action de l'Etat en Mer des Etats, la non implication de toutes les administrations intervenant en mer dans la structure du CMC (Douanes, pêches, Transport, Police, Mines, Environnement) et enfin l'absence de communication avec les autorités administratives et traditionnelles locales dans la lutte contre l'immigration clandestine et les trafics commerciaux .

6.3.2.4. Renforcement de la diplomatie préventive et multiplication des actions multilatérales non militaires

Le concept de diplomatie préventive peut se définir comme « *la mise en place de l'art de la négociation politique ayant pour objectif la gestion pacifique des conflits*¹⁹⁰ ». Elle s'appuie sur la conviction selon laquelle il faut faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter un conflit armé. C'est la méthode que tente d'employer le plus souvent l'ONU depuis que l'ancien Secrétaire Général Dag Hammarskjöld l'a introduit dans les années 1950. Grâce à l'article 99 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur tout ce qui représente une menace contre la paix et la sécurité. Cela consiste concrètement à prendre attache avec des personnes clés et influentes, de rassembler le maximum d'informations et de recourir à des émissaires pour des négociations officielles ou officieuses¹⁹¹.

Pour le cas des pays du Golfe de Guinée, à l'échelle sous-régionale il serait opportun de renforcer le pouvoir sinon l'action des Ministres des Affaires Etrangères ou des Ministres chargés des ressortissants de l'extérieur et des représentations diplomatiques. Le gros

¹⁹⁰ http://www.irenees.net/bdf_fiche-notions-10_fr.html

¹⁹¹ <http://unchronicle.un.org/fr/article/la-diplomatie-pr-ventive-aux-nations-unies/>

problème réside dans la gouvernance quasi présidentielle et personnelle des affaires extérieures des Etats.

Renforcer la collaboration des Etats concernés avec les organismes internationaux et les ONG peut également contribuer à apporter quelques réponses dans la gestion de l'immigration sinon garantir un meilleur traitement et accueil à ses propres citoyens en territoire étranger.

Par ailleurs, la multiplication des actions multilatérales non militaires passerait par le renforcement de la formation des agents des différents services de gestion de l'immigration, des campagnes ou ateliers de sensibilisation des populations face aux dangers de l'immigration clandestine et des réseaux de passeurs et de trafiquants.

6.4. La pêche maritime artisanale, un encadrement multiple : avantage ou inconvénient ?

Toujours en s'inscrivant dans la gestion régionale, la pêche maritime artisanale connaît également cette dynamique à travers de nombreux organismes dont le nombre, le fonctionnement, les attributs et autres caractéristiques sont à évaluer afin de déterminer si elles n'entrent pas plus en compétition qu'en collaboration, de même qu'elles permettent de parvenir à une gestion organisée et fructueuse de la pêche.

6.4.1. Les organismes régionaux encadrant la pêche maritime artisanale

Le Gabon se retrouve membre de plusieurs organismes régionaux et transrégionaux œuvrant dans l'encadrement et l'optimisation d'une pêche maritime artisanale en proie à des difficultés sectorielles.

6.4.1.1. Le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP)

Le COREP est une Organisation Intergouvernementale chargée de la réalisation des objectifs visés par la Convention : coordonner, harmoniser et développer l'exploitation des pêcheries dans les Zones Économiques Exclusives (ZEE) des pays membres. Créée par la Convention relative au développement régional des pêches dans le Golfe de Guinée signée le 21 juin 1984 à Libreville (Gabon), elle devient suite à la décision N°9/CEEAC/CEEG/XIII/07 prise par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC au cours de la

13ème Session Ordinaire tenue à Brazzaville au Congo le 30 octobre 2007, une institution spécialisée de la CEEAC.

Ce comité a pour objectif d'harmoniser à long terme les politiques des pays membres en matière de préservation, de conservation et d'exploitation des ressources halieutiques et de renforcer la coopération sous régionale dans le Golfe de Guinée. Le siège se trouve à Libreville et les Etats membres sont : le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Congo et la République de Sao Tomé et Príncipe. Le Cameroun, la Guinée Equatoriale et l'Angola sont encore observateurs.

Le Gabon assure depuis 1995 la Présidence du Conseil des Ministres, suite à la tenue de la cinquième session à Libreville.

La sous-région COREP totalise près de 3 690 km de côtes, avec près de 150 120 km² de plateau continental et 1 303 600 km² de zones économiques exclusives. Le potentiel halieutique global de la sous-région est estimé à 1.832.600 tonnes dont 1 055 000 dans les eaux marines. Ce potentiel est constitué des poissons pélagiques (tant côtiers que hauturiers), des poissons démersaux, des crustacés et des céphalopodes.

Toutefois, on note que le COREP est confronté à des multiples problèmes structurels. En 1998, le Gabon a abrité une réunion de concertation des responsables des administrations des pêches des Etats côtiers de l'Afrique Centrale. Cette concertation avait pour objectif de définir des axes de réorientation de cet organisme. A cet effet, mandat a été donné à la FAO pour assister le COREP en vue de cette redynamisation (DGPA ,2011).

Aussi, en vue de renforcer et de redynamiser le COREP, un Plan d'Action Stratégique (PAS) a été mis en place comme outil d'orientation et de planification de ses activités, il est appelé à renforcer et à faciliter leur mise en œuvre à long terme.

Le PAS se veut un cadre favorable à la l'élaboration commune de programmes ou des projets d'appui plus cohérents, à promouvoir grâce à l'information, la communication et la formation. Mais plus concrètement à l'évaluation et la caractérisation du potentiel, économique associé aux ressources halieutiques (rente) et des stocks (chevauchants, partagés ou d'intérêt économique commun). De même, le renforcement institutionnel aux échelles de la région COREP toute entière, des États parties et des pêcheries d'intérêt économique principal ou commun (Atonfack, 2012).

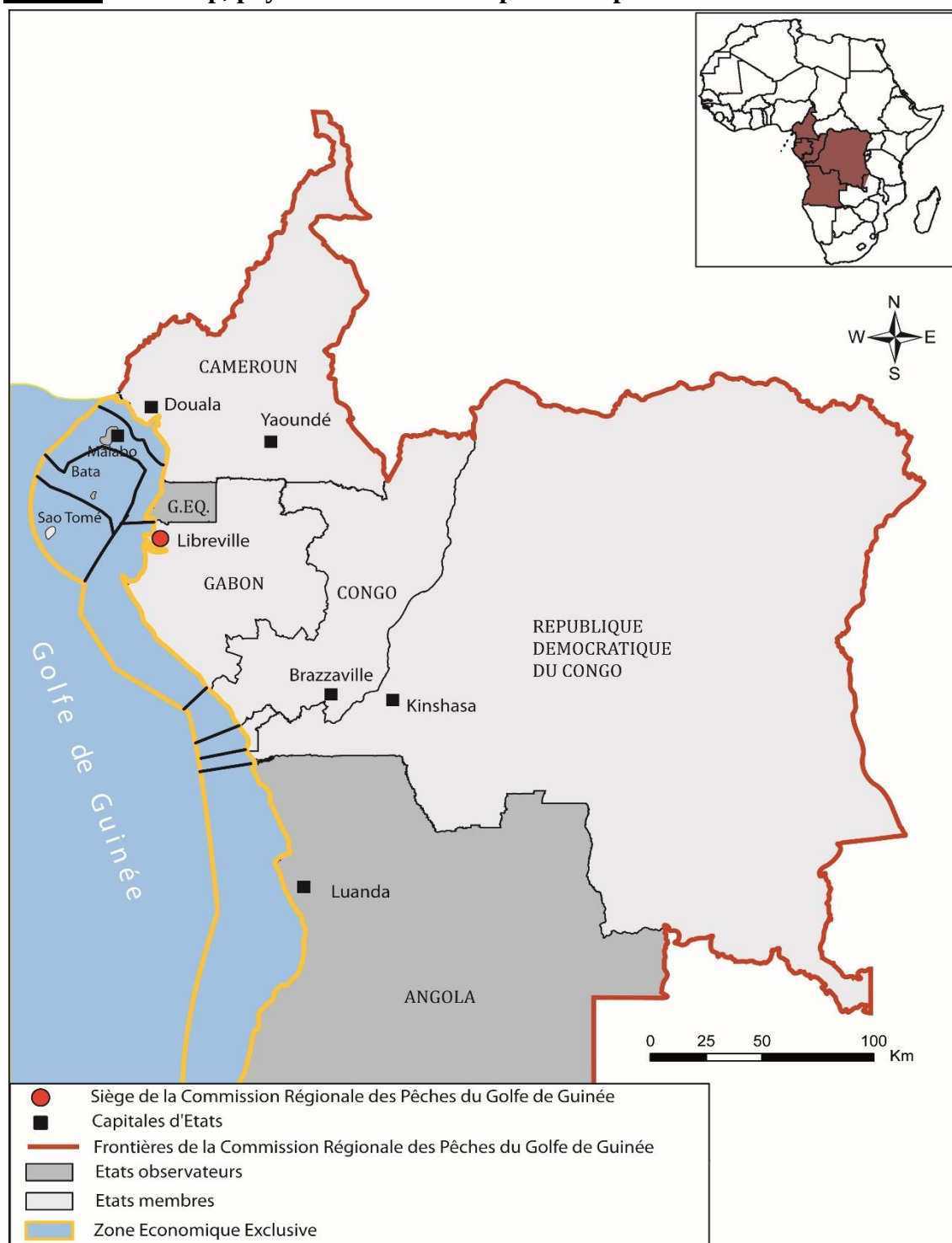
A cela s'ajoute l'évaluation des coûts et l'étude des voies et moyens de structuration régionale et de renforcement des services de la recherche, du suivi, contrôle et surveillance des pêches.

Ledit programme tente également d'harmoniser les conditions d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques en prenant en compte les accords de pêche internationaux et les

migrations humaines et en apportant une assistance technique et financière à l'échelle de la région COREP et des régions littorales dépendantes de la pêche.

Le constat qui est pourtant fait sur place est qu'actuellement la réelle prise en compte du statut des communautés de pêcheurs laisse encore à désirer de même que l'implication de leur pays d'origine qu'il soit ou non membre de la COREP (CEEAC). En effet, bien qu'il y ait des efforts d'implication de ces dernières dans l'aménagements des pêcheries et de la gestion rationnelle et écologique de la ressource halieutique, la prise en compte des difficultés qu'éprouvent ces communautés par rapport à leur situation d'immigrés ou résidents (le plus souvent clandestins) intra ou extracommunautaires demeure une difficulté majeure (le cas des pêcheurs de Cocobeach et des autorités équato-guinéennes). La création d'un statut particulier (déjà mis en place mais très vite retirée par les autorités gabonaises) semble toujours une proposition intéressante. Même si cela relève du pouvoir discrétionnaire des Etats, le fait que la migration des pêcheurs soit reconnue comme une condition nécessaire à la pratique de la pêche par les Institutions et dans une certaine mesure par les Etats (ils semblent le plus souvent juger ce nomadisme comme un facteur instable), doit inciter une bonne fois pour toute à une définition claire du traitement à accorder et des mécanismes .

Carte 28 : le Corep, pays membres et champs de compétence



Source : G.-S.Bignoumba(2010) in Norois n°216.

Conception Nyinguema Chancia
Réalisation : Kombila Fabrice, juin 2014

6.4.1.2 La Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques en CEMAC (CEBEVIRHA - CEMAC)

C'est une institution spécialisée de la CEMAC dans le domaine de l'élevage et de la pêche qui vise à orienter et donner des directives d'un programme d'actions sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté dans le cadre sous-régional. Elle contribue également à l'émergence d'une conscience d'intégration sous-régionale en s'impliquant effectivement dans le processus de la mise en place du programme régional de sécurité alimentaire. La CEBEVIRHA est confrontée à une offre de produits agricoles et halieutiques ne couvrant pas la demande, en forte augmentation, liée au développement démographique, et créant dans les couches de populations les plus défavorisées une insécurité alimentaire sans cesse croissante. La CEMAC bien que n'arrivant toujours pas à assurer une amélioration de la productivité de la pêche et de l'offre vis-à-vis de ses populations a mis en œuvre un certain nombre de politiques à travers la CEBEVIRHA visant notamment à améliorer les conditions des opérateurs de production en accroissant la productivité dans un contexte de forte urbanisation (Hekebereya, 2009), en développant et en améliorant les conditions de mise en marché et l'accès au marché régional et international. Les politiques émises visent également à accroître la compétitivité des entreprises, à mettre en œuvre les modes de gestion rationnels et durables et à négocier des accords internationaux permettant l'intégration de ces pays dans le commerce mondial.

Dans le cadre de concertations quadripartites, des projets ont été identifiés et chaque Etat devrait abriter et financer les études. Le Gabon est pressenti pour abriter le projet relatif au système de surveillance, suivi de contrôle et surveillance de la pêche maritime.

Bien que la CEBEVIRHA apparaisse comme un organe communautaire sectoriel, elle est confrontée sur le plan interne au caractère fortement informel d'une bonne partie du commerce des différents Etats, à l'aspect rudimentaire et parfois impropre (conditions phytosanitaires qui laissent à désirer) des denrées alimentaires destinées au commerce régional. La notion de contrôle sanitaire n'est pas encore réellement appréhendée et manque encore d'application et de surveillance rigoureuses. Ce qui met à mal sa politique de sécurisation alimentaire sanitaire. De plus sur le plan externe, elle est confrontée d'une certaine façon au double jeu des Etats quant à la priorisation communautaire des échanges commerciaux. Dans le cadre de la politique interne, chaque Etat a développé un partenariat commercial avec des partenaires extérieurs dont l'UE .

6.4.1.3. Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est (COPACE)

Carte 29 : la très large zone géographique de compétence du Comité des Pêches pour l'Atlantique du Centre-Est (COPACE)



Source : COPACE

Conception : NYINGUEMA Chancia
Cartographe : Fabrice KOMBILA, août 2014

Source : www.fao.org/docrep/meeting/024/an154f.pdf

Le COPACE, en tant qu'organe statutaire de la FAO créé sous l'Article VI(2) de la Constitution de la FAO, fait partie intégrante de cette organisation et dépend d'elle pour ses travaux.

Il fait office d'organe conseil d'un point de vue scientifique concernant les mesures de réglementation auprès des gouvernements des Etats allant du Maroc à l'Angola. Son but principal est de promouvoir la préservation et l'amélioration des ressources halieutiques dans l'ensemble de la zone de compétence des pays membres.

Depuis 2007 le COPACE a opéré une introspection interne en vue d'optimiser son action, mais aussi, d'évaluer « *les performances des Organismes Régionaux de Gestion des Pêches (ORGP) et des Organismes Régionaux de Pêche (ORP) afin de renforcer la gouvernance régionale, de moderniser les mandats et d'adopter de meilleures approches de gestion. En vue d'améliorer l'efficacité du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), une évaluation indépendante de ses performances a été menée en 2011, à partir d'interviews des principales parties prenantes et d'une étude documentaire.* » (COPACE,2011). Ainsi 20 axes à restructurer ont été identifiés¹⁹². Toutefois, nous nous limiterons à ceux qui nous ont semblé plus marquants.

Il y a donc la réduction drastique de la zone de compétence (trop vaste, cf carte 27) à la Zone Économique Exclusive (cf. carte 28¹⁹³) de ses membres et l'extension de la zone jusqu'au littoral de l'Angola, la révision statutaire des Etats jugés « inactifs », le renforcement des infrastructures, des ressources humaines et financières. Un autre point de mire de cette nouvelle dynamique est la mise en place d'une meilleure structuration de la coopération entre le COPACE et les autres Organismes Régionaux des Pêches ainsi qu'avec les projets de terrain en cours dans la même zone afin d'éviter un chevauchement de compétences et rivalités pour plutôt aboutir à l'édification de protocoles d'accords spécifiques.

Et dans un souci de crédibilité, le COPACE tient également à réactualiser d'une part ses statuts et règlements intérieurs de même qu'intégrer dans sa politique les nouveaux enjeux et concepts de gestion des pêches. Et d'autre part, la réactualisation des données recueillies après enquêtes grâce à l'amélioration du système de collecte et de suivi.

¹⁹² www.fao.org/docrep/meeting/024/an154f.pdf

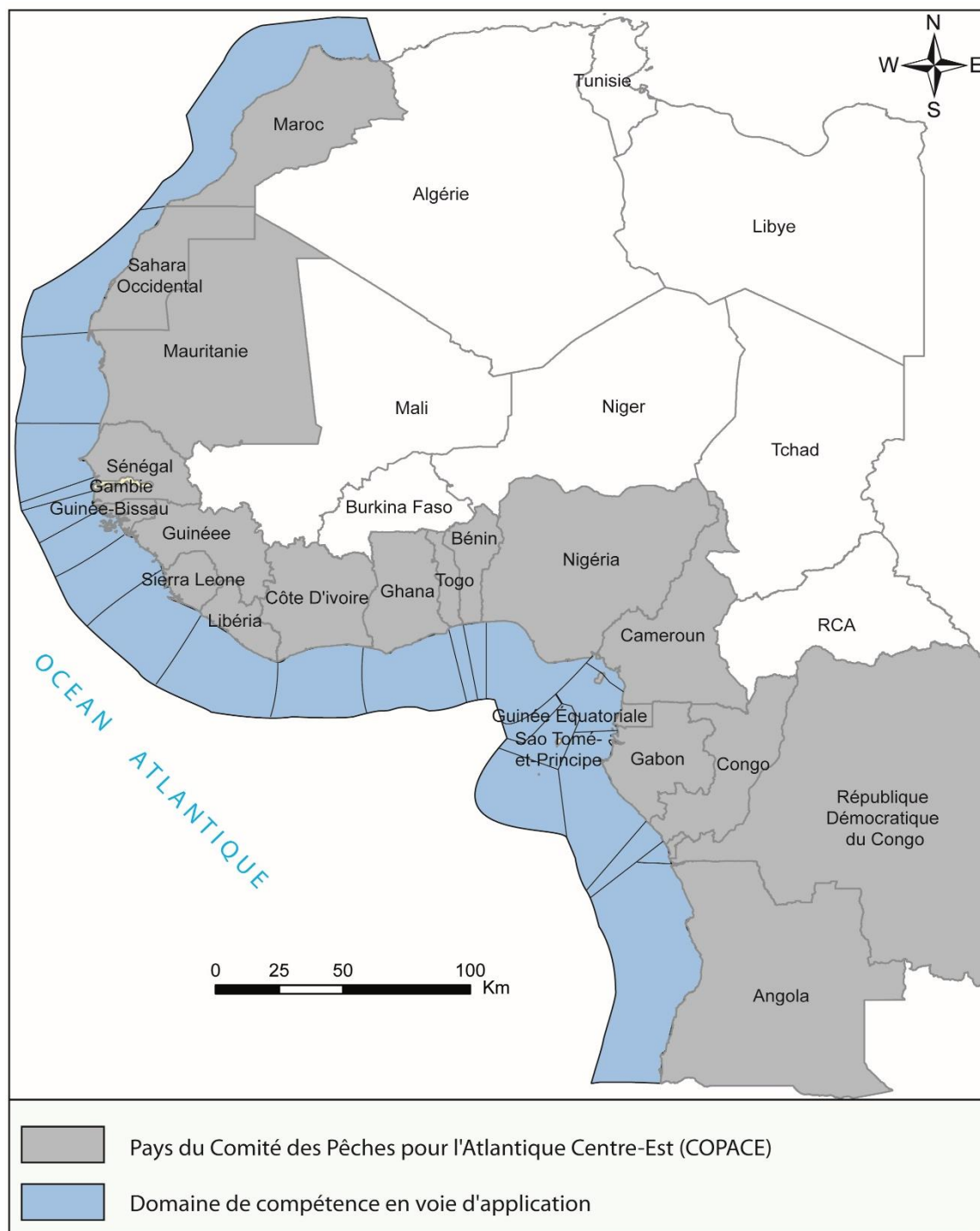
¹⁹³ La suppression des zones situées en haute mer et donc hors des juridictions nationales du mandat du COPACE est légitimée par la nature variée du régime légal, en matière d'exploitation et de préservation des ressources marines vivantes. Le statut actuel du COPACE, qui est un Organe créé conformément à l'Article VI de la FAO, ne lui permet pas d'avoir le pouvoir de faire appliquer les lois (règlements), nécessaire à la gestion des stocks en hautes mers.

D'autres projections se focalisent entre autre sur une meilleure considération des questions environnementales, sociales et économiques lors de la formulation des avis de gestion par le COPACE, une intégration globale de l'Approche Écosystémique des Pêches dans ses efforts de gestion, la prise en compte de *l'approche de précaution* dans la formulation des conseils en matière de gestion.

Et enfin, le COPACE se propose de reconsidérer ses attributions dans la coordination des mesures de Suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) et des initiatives de renforcement des capacités dans la région. (FAO, *op.cit*).

Après avoir retracé les nouvelles perspectives du COPACE , on peut retenir globalement que le COPACE semble vouloir se donner les moyens de sa politique. Bien sûr, le fait d'être sous la tutelle d'un organisme tel la FAO peut expliquer cette donne, néanmoins , sa volonté de travailler en concertation avec la plupart des ORGP et ORP dans le cadre de coopérations multilatérales, est louable, étant entendu que sa zone de compétence recouvre celle du COREP, de la CEBEVIRHA. Mais l'une des grosses difficultés réside dans le fait de travailler avec des organismes dont le fonctionnement et le financement posent encore problème à certains égards. Il serait judicieux pour une meilleure harmonisation que ces dernières procèdent également à une redéfinition de leur rôle, notamment la CEBEVIRHA.

Carte 30 : la future zone de compétence de la COPACE



Source : COPACE

Conception : Chancia NYINGUEMA
Cartographe : Fabrice KOMBILA, août 2014

6.4.1.4 La Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l’océan atlantique (COMHAFAT)

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l’Océan Atlantique (COMHAFAT) est une organisation intergouvernementale créée en 1989 et qui regroupe 22 pays allant du Maroc jusqu’à la Namibie. Son *leitmotiv* « *exploiter aujourd’hui sans compromettre demain*¹⁹⁴ » met un accent particulier sur la gestion rationnelle et responsable des ressources halieutiques à travers une coopération effective et dynamique des Etats membres. Elle encourage le développement durable dans les pêcheries de sa zone de compétence.

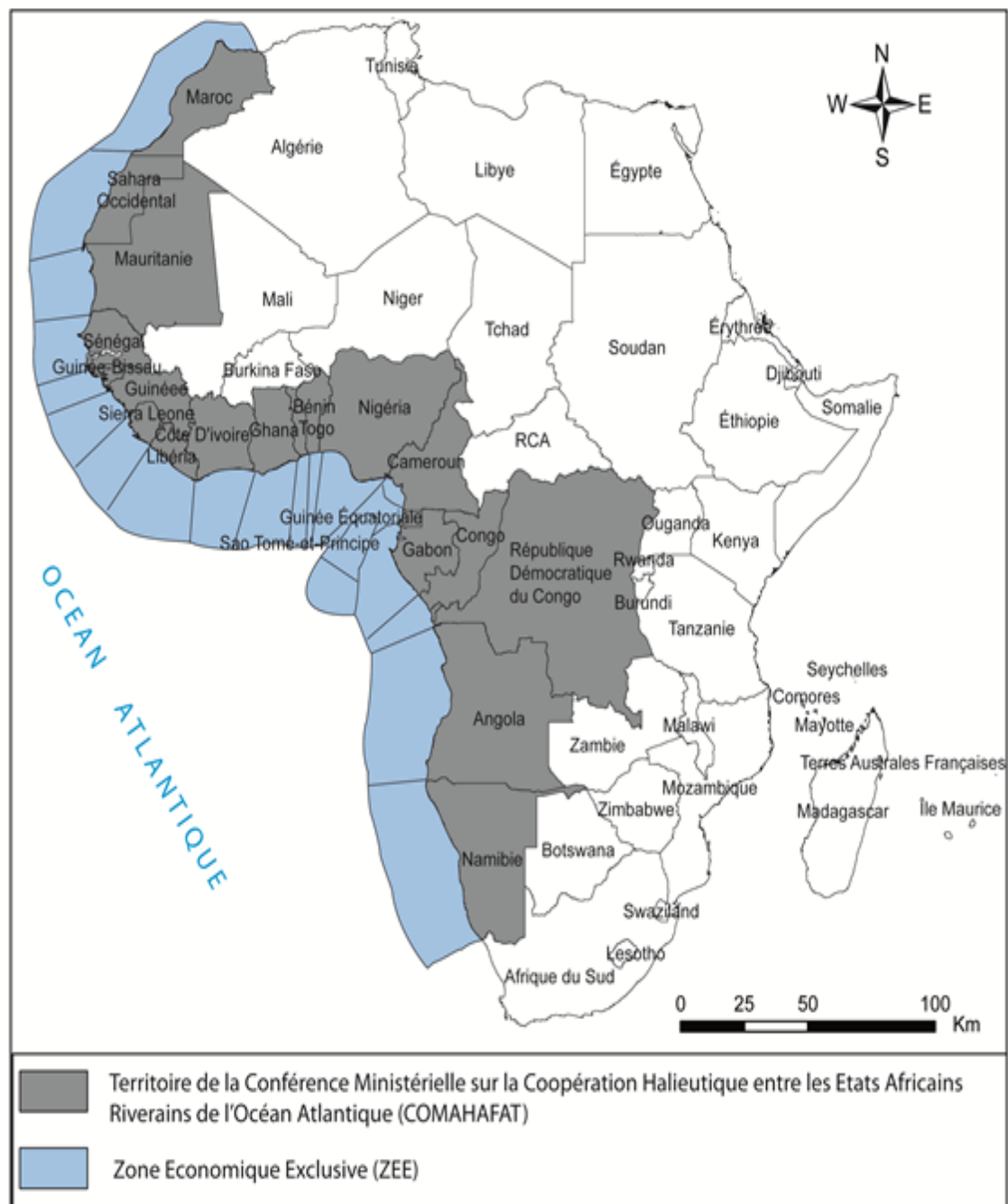
Cette coopération pour laquelle la COMHAFAT milite concerne concrètement :

- « - la conservation et l’exploitation des ressources ;
- l’évaluation et la conservation des grands migrants ;
- le suivi, la surveillance et contrôle des bateaux de pêche ;
- le développement de la production halieutique et des outils de production ;
- la commercialisation des produits de la pêche ;
- la planification et le financement du secteur des pêches ;
- la condition sociale des marins pêcheurs ;
- le renforcement de la formation professionnelle et technique ;
- le développement de la recherche scientifique marine ;
- la protection et préservation de l’environnement marin ;
- l’harmonisation des politiques¹⁹⁵ ».

¹⁹⁴ <http://www.comhafat.org>.

¹⁹⁵ Idem.

Carte 31: Les pays membres de la COMHAFAT



Source : COMAHAFAT

Conception : NYINGUEMA Chancia

Cartographe : Fabrice KOMBILA, août 2014

6.4.2. La gestion actuelle de la pêche communautaire africaine : entre contre-performance et réformes

Après avoir présenté globalement les différentes institutions communautaires halieutiques auxquelles appartient le Gabon et englobant partiellement l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Ouest et le Golfe de Guinée, à travers leur spécificité, leur dissemblance et leurs limites, nous nous devons de répondre à la question posée initialement de savoir s'il s'agit là d'un avantage ou d'un inconvénient. Pour y répondre, E.V. Suyru (2011) amorce comme élément de réponse que *« depuis les indépendances, la région du Golfe de Guinée a connu un foisonnement d'organisations et d'institutions communautaires qui ont structuré au fil du temps sa géopolitique »*. Laquelle, apparaît très complexe. Avant de reconnaître également que la gestion de la pêche sous -régionale, du fait de la désorganisation du chevauchement des compétences et des zones d'influence se retrouve fortement handicapée. Ce qui comme nous l'avions souligné auparavant contribue à entraver la bonne marche des projets élaborés au point de rendre l'action inefficace.

6.4.2.1. La gestion sectorielle de la pêche : entre limites structurelles et carences fonctionnelles

En nous basant sur les travaux de C. Awoumou en 2008 sur les relations entre le Cameroun et le Gabon on se rend vite compte que les maux qui minent l'efficacité des CERs ou leurs organismes spécialisés ont globalement les mêmes origines.

La réelle volonté politique des Etats dans l'appropriation des problématiques posées constitue primordialement le centre ordonnateur du mécanisme de fonctionnement des organismes qu'ils intègrent. En effet, bien qu'étant un facteur aléatoire, tant elle dépend des fluctuations du climat des relations multilatérales ou régionales, elle impulse néanmoins la dynamique de départ. Son absence peut entraîner la léthargie au sein des institutions qui par ailleurs souffrent des dysfonctionnements administratifs. Les organismes régionaux mobilisent les secteurs public, parapublic et même privé. Or, ils s'illustrent parfois par l'éparpillement des compétences qui cause des problèmes de coordination et de répartition des responsabilités d'où le non-respect calendaire des actions préconisées.

L'autre élément intervenant comme goulot d'étranglement des initiatives suscitées est la lenteur administrative. Elle est très caractéristique des pays très centralisés comme ceux d'Afrique centrale et empêche ainsi la préparation sérieuse des dossiers importants pour les présentations ou négociations. À cela s'ajoute l'intermittence des capitaux censés permettre l'application des projets. A eux seuls, ils décrédibilisent les Etats. Ils paralysent l'organisation

des sessions, empêchent les cotisations qui contribuent à l'entretien des structures et du personnel. Toutefois, on se rend compte que cela sert également de stratégie en vue d'attirer et de compter sur des fonds extérieurs afin de faire financer les projets régionaux, voire locaux.

6.4.2.2. La redéfinition des enjeux et le bien fondé de certains organismes ?

A bien regarder le fonctionnement de nombreux organismes régionaux et sous- régionaux en Afrique, on en vient à se poser la question du bien-fondé de leur existence. Le fait que bon nombre d'Etats semblent y adhérer non par conviction, mais par une forme *d'effet de mode* ou par les pressions internationales, ou par d'autres intérêts différents de ceux qui sont sensés les intéresser (le fonctionnarisme international) laisse penser que ces derniers sont des organismes succursales, voire des répliques associatives de l'UE (Ropivia, 2009). En effet, elles semblent plus imposées que bâties, et de ce fait manquent de ce qu'on pourrait appeler une *âme intérieure*.

Pour en revenir à la gestion de la pêche, pour bon nombre d'Etats africains on retiendra que les priorités apparentes en matière de pêche sont globalement les mêmes, mais leur hiérarchisation diffère. La lutte contre l'insécurité alimentaire malgré la disposition des ressources halieutiques et la lutte contre la pauvreté occupent une place prépondérante. Toutefois, la réalité qui se dégage est que la crédibilité et la fiabilité de certains organismes par les bailleurs de fonds reposent sur leur affiliation à l'une des cinq Communautés Economiques Régionales (CER). Ainsi pour l'Afrique Centrale, le Corep, organe de la CEEAC (mieux structurée et plus vaste que la CEMAC) semble l'acteur le plus indiqué pour répondre aux contraintes rencontrés par les communautés de pêcheurs au Gabon et ce en concertation avec les autorités locales. De par son affiliation avec la CEEAC, il « *gagne en notoriété et en efficacité (...) pour accéder au financement des programmes et projets pour la mise en œuvre de son Plan d'Action Stratégique* »¹⁹⁶. De plus, la collaboration avec la CEEAC permet une meilleure appropriation des programmes et projets par les plus hautes autorités des Etats Membres de la Communauté, ce qui lui confère le rang non pas d'institution d'harmonisation, mais d'institution d'intégration¹⁹⁷.

A terme, étant donné que la question du financement des organismes par les pays membres occasionne des dépenses « budgétivores », la nécessité de la fusion ou de la disparition de certaines entités pourrait se justifier. Objectivement, cela permettrait que les Etats Membres,

¹⁹⁶ <http://www.corep-se.org>

¹⁹⁷ Corep (op.cit.).

grâce aux économies occasionnées puissent se concentrer sur le renforcement du fonctionnement et l'action de l'institution.

Comme autres priorités des Etats on insistera également sur le prélèvement de la ressource dans une perspective écolo-économiquement durable, et enfin un meilleur suivi statistique et biologique des stocks.

Conclusion partielle

La combinaison des dysfonctionnements et limites des politiques d'immigration, de pêche, de même que du travail, de l'urbanisation expliquent en amont la situation actuelle que vit le Gabon.

Le gouvernement à travers sa nouvelle politique dite émergente se veut novateur dans la place à accorder à l'environnement et aux produits halieutiques. Pour ce faire il a mis en place le programme Gabon Bleu dont les champs de compétence et d'actions ne sont pas encore clairement définis tant il semble vouloir intervenir sur toutes les menaces maritimes répertoriées aux abords du domaine maritime gabonais.

De même qu'on peut penser que la multitude des institutions œuvrant pour l'amélioration des pêches régionales est un frein tant il apparaît des chevauchements de compétence, l'immobilisme de certaines, et des lourdeurs administratives et financières.

Quant à la gestion de l'immigration, la mutualisation des différentes administrations doit être de mise de même que la lutte contre la corruption, véritable gangrène.

L'immigration ayant des origines extérieures, nécessite alors une action commune et régionale impliquant les pays concernés par le phénomène, le Nigéria en tête.

CONCLUSION GENERALE

Tout le monde ne voit pas l'immigration de la même manière. Notre étude a essayé de montrer que dans son acception la plus large, l'Afrique est aussi une terre d'immigration mais mieux encore, la première destination des migrants africains contrairement à l'idée reçue qui attribue ce rôle à l'Europe. Elle accueille aussi des milliers de migrants occidentaux et asiatiques. Bien que les données sur l'immigration dans les pays africains restent parcellaires, voire encore inexistantes, le phénomène quant à lui, est visiblement perceptible (Esoh, 2005). L'Afrique connaît aussi ses migrants en situation régulière et ses migrants clandestins en dehors des réfugiés. Elle est pleinement dans le processus de la globalisation de l'immigration. L'exemple de la connexion entre la circulation migratoire des marins-pêcheurs originaires d'Afrique de l'Ouest, et les divers profils de migrants évoqués témoigne de l'ampleur du phénomène et bouscule les images et opinions que nous nous faisons du phénomène de l'immigration sur le continent. Comme nous l'avons mentionné auparavant, il y a non seulement peu d'études sur la question de l'immigration dans les pays africains mais de manière spécifique, il y a un tabou de l'émigration, en Afrique.

Une requalification des mouvements de populations semble nécessaire au regard des mutations des migrations internes en Afrique de l'Ouest qui sont passées progressivement de migrations traditionnelles à des migrations spontanées et autonomes, voire incontrôlées, qui échappent à la structure sociale, à un dispositif stable de redistribution de main-d'œuvre. La migration est effectivement reconnue comme une véritable stratégie de sortie de la pauvreté ; la famille ou la communauté établissent des projets migratoires et des mécanismes de régulation des comportements des sédentaires et des migrants (Fall, Cissé, 2007) mais aussi comme un véritable moyen d'accomplissement personnel du migrant. Les raisons des migrations ne sont pas toujours seulement d'ordre économique ou politique, elles sont également de nature éducative, religieuse, sociale ou culturelle. La migration ne peut être vue seulement en tant que processus économique, mais doit être considérée également comme un processus social (Ammassari, 2002).

En effet, les migrations se déclinent de plus en plus au travers de différents groupes sociaux, suivant leurs propres appartenances, qui induisent une multiplicité et une complexité accrues des matrices migratoires. Les migrations ne peuvent plus être envisagées uniquement sous le prisme des mouvements de force de travail en quête d'un environnement plus opportun. La capacité des acteurs à agir tantôt par eux-mêmes tantôt par les réseaux aussi bien familiaux

que mafieux se fait dans un contexte de plus en plus complexe, l'ingéniosité, les réseaux de solidarité, l'enchevêtrement des différents parcours migratoires et les possibilités de réinvention des conditions d'existence, étant désormais à inscrire au cœur de l'analyse du fait migratoire.

Ainsi, pour en arriver au Golfe de Guinée comme matrice de migrations africaines descendantes, l'idée générale que l'on peut se faire est que l'immigration clandestine par voie maritime est bien une réalité, particulièrement au Gabon. S'inscrivant dans la longue tradition des migrations traditionnelles pré et postcoloniales, elle a connu de nombreuses transformations et mutations qui ont concerné en amont les motifs d'émigration, le profil des migrants. On note d'ailleurs un important développement de la féminisation des flux et une certaine infantilisation, même si elle s'inscrit plus dans les trafics spécialisés. Des flux plus importants, des destinations plus ciblées, mais plus encore l'implication marquante de réseaux criminels de passeurs.

Des migrations traditionnelles ont succédé à des formes plus variées et surtout autonomes et les logiques qui les animent sont en contradiction avec celles des Etats actuels. La crise économique qui perdure depuis le début des années 1980 dans ces pays, a contribué au renforcement des particularismes et à l'exacerbation de clivages entre nationaux et étrangers. Or, dans un contexte dominé par l'approche sociopolitique et économique intégrative des Etats et des peuples, les migrations ouest africaines qui sont pourtant moins caractérisées par l'établissement des migrants que par leur circulation entre pays d'accueil et pays d'origine, c'est-à-dire une vie partagée entre « ici et ailleurs », semblent déroger à toute forme républico-nationaliste d'intégration dans des pays tel le Gabon.

Les difficultés d'insertion sociale proviennent de l'incompatibilité des raisonnements existant entre les pêcheurs, singulièrement de la communauté nigériane, et l'ensemble des administrations chargées de contrôler la pêche, l'environnement marin et l'immigration. Cela tient en réalité au refus de se conformer aux lois et réglementations en vigueur. L'administration tente de saisir les causes de ce refus et les justifie par un comportement de non intégration (Lembé, 2014). La première difficulté serait d'ordre linguistique et culturel. Ce qui expliquerait par ailleurs leur cloisonnement et constituerait par conséquent un frein aux nombreuses tentatives de campagnes de sensibilisation et de formation en matière de respect des lois en vigueur, de lutte contre l'immigration clandestine et autres activités illicites et de développement durable de la pêche.

L'autre réalité est que la majorité des pêcheurs et leur famille vivent en situation irrégulière et préfèrent ainsi demeurer dans des campements qui sont pour la plupart inaccessibles. Cela

favorise ainsi le développement des circuits informels de vente des produits de la pêche vers leur pays d'origine (Leroux, 2005).

Pour les pêcheurs, la difficulté réside dans le fait qu'ils ne sont pas associés à l'ensemble des prises de décisions qui concerne leur sort et leurs activités. Ils déclarent être simplement informés des décisions prises par les autorités, car il n'existerait pas de plateforme de discussion où les pêcheurs et les autres acteurs du secteur pourraient s'exprimer sur leur gestion. Les pêcheurs étrangers déplorent ainsi la régularité des tracasseries policières, administratives et traditionnelles qui les astreignent généralement à demeurer et résider « sans-papiers » dans des zones difficilement accessibles pour être à l'abri des contrôles. Ils désapprouvent ainsi les exactions à leur égard qu'ils qualifient d'abus d'autorité. C'est pourquoi les tentatives d'organisation en coopératives effectuées par l'administration se sont soldées souvent par des échecs, même s'il faut aussi les imputer aux mentalités fortement individualistes des pêcheurs et à la mauvaise gestion des groupements créés (Diomandé, 1992). Or, du fait de la problématisation de la coopération sectorielle en Afrique Centrale, cette zone continue, malheureusement, de faire face à une crise alimentaire forte et des conflits intérieurs qui freinent encore plus son développement.

D'après G.S. Bignoumba (2011), la politique des pêches en Afrique de l'ouest et centrale doit répondre à une démarche intégrée, qui passe par l'harmonisation des politiques nationales en la matière. Les organes d'intégration communautaire que sont la COREP, la CEBEVIRHA ou la COMHAFAT ne doivent pas être des institutions de plus dans un paysage communautaire déjà abondamment administré. Selon lui, ces institutions *« se doivent d'agir sur le terrain par des propositions concrètes, stratégiques et concertées, notamment dans le sens d'une prévention des conflits dans le secteur des pêches »*. Il évoque par exemple les conflits qui opposent depuis des années, les marins pêcheurs artisans gabonais et équato-guinéens de la Baie de la Mondah aux administrations du pays voisin. Ces tracasseries pourraient être évitées si des accords interétatiques prévoyaient par exemple le déplacement sans restriction des pêcheurs sur l'ensemble des pêcheries communautaires.

En fait, le dilemme auquel est confronté le Gabon et d'autres États d'Afrique Centrale, est de savoir comment concilier les impératifs de souveraineté nationale et la nécessité d'une intégration sous-régionale dans une perspective de développement intégrée et communautaire de l'activité halieutique et de gestion des risques et menaces maritimes tels l'immigration clandestine, la piraterie et le pillage halieutique. L'enjeu apparaît de taille, car il s'agit d'une

part d'éviter tout conflit d'intérêt entre les États, notamment avec le Nigéria par la recherche de solutions non seulement militaires, mais aussi pacifiques telles que scientifique et diplomatique pour une approche systémique de l'espace halieutique et sécurisée de l'espace migratoire sous-régional. Et de l'autre, de canaliser les nationalismes étriés par une vision commune.

Toutefois, il faut tenir compte de la gestion des acteurs concernés en amont, c'est-à-dire en Afrique de l'Ouest. Bien que les Etats membres de la CEDEAO aient signé en 2001 la Déclaration de Dakar sur la lutte contre la traite des personnes, par laquelle ils se sont engagés à mieux coordonner leurs efforts de lutte contre la traite et à mettre en place un cadre législatif destiné à mettre fin à la traite des personnes dans la région, les progrès constatés en la matière ne sont pas très encourageants malgré les accords de coopération multilatérale destinés à protéger les migrants, surtout les femmes et les enfants, contre la traite des êtres humains.

Les ébauches de solutions évoquées ici ne constituent pas le remède absolu, et ne pourront pas seules, permettre de résoudre la situation assez inextricable dans laquelle est plongé le Gabon en matière d'immigration, de gestion de la pêche maritime artisanale, de lutte contre la pauvreté par la création d'emplois grâce au domaine maritime, tout en assurant une exploitation durable de ses ressources halieutiques. Cependant, elles n'en constituent pas moins un fil conducteur ou un maillon dans l'univers des solutions ou propositions à envisager.

BIBLIOGRAPHIE

ABAGHA MEGNET J. E., 2006. *Dynamique d'une migration illicite : le trafic d'enfants ouest-africains au Gabon*. Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université, Omar Bongo, Libreville, 117 p.

ADEPOJU (A.), 2009 Les migrations en Afrique de l'ouest dans le contexte du Protocole sur la libre circulation et de l'approche commune de la CEDEAO. In Trémolières M.(dir.), *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines*. Paris, OCDE/CSAO, p. 17-50. (Perspectives africaines et européennes)

ADIHOU (A.F.), 2000, *Anti-slavery*, Résumé du rapport final sur le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon ESAM, en ligne, 41p.

AGHASSIAN (M.) et al. 1976, *Les migrations africaines : réseaux et processus migratoires*, Paris, Maspero, coll. Dossiers Africains, 126 p.

AMSELLE (J-L.), 1978, Migration et société néo-traditionnelle, le cas des Bambara du Jitumu Mali *Cahiers d'études africaines* n°72, 1978, XVIII-4 pp. 487-502

AMSELLE (J.L.) et MBOKOLO(E.), 2005, *Au cœur de l'Ethnie, Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte/Poche, 225 p.

ANGO (S.), 2011, Les parcs nationaux du Gabon : mécanismes et enjeux de la valorisation in Kialo P et al. *Parcs nationaux et diplomatie environnementale au Gabon*, Paris, L'Harmattan, p11-54

A.P.I.E.X., (2013), *Le Gabon Bleu* in <http://medias.legabon.net>

ASSOUMOU NDONG (F.), « L'économie du Gabon : Une économie à la remorque de son pétrole » p.43 in <http://www.gabsoli.org/publications/gabon/partie6-gabon-economie.pdf>

ATLAS DE L'AFRIQUE, *Gabon*, 2004, les Editions Jeune Afrique, 74 p.

ATONFACK (C.), 2010, La mutualisation des moyens de lutte contre les actes de piraterie dans la sous région CEEAC in Ntuda Ebode J.-V. dir., *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale* pp123-148.

AWOUMOU (C.D.G.), (2008), *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan. 463 p.

BA (O.), 2009, *Je suis venu, j'ai vu, je ne crois plus*, Max Milo Editions, Paris, 242 p.

BABACAR F., « Le travail force en Afrique occidentale française (1900-1946) », *Civilisations* [En ligne], 41 | 1993, mis en ligne le 30 juillet 2009, Consulté le 22 février 2011. URL : <http://civilisations.revues.org/index1717.html>

BACH (D.) 1989, *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, Paris, Karthala. 293p.

BADJINA EGOMBEGANI L., 2011, *Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours*, Thèse de doctorat en anthropologie, Université Bordeaux II, 350 p.
BARRO CHAMBRIER (A.), 1990, *L'Economie du Gabon, analyse des politiques d'ajustement et d'adaptation*, Paris, Economica, 355 p.

BAROU (J.), Migrations et travaux forcés en Afrique subsaharienne à l'époque coloniale in *Hommes et Migrations* n°1228, nov-déc 2000, pp. 51-61.

BAUMANN (E.), 1988, "L'investissement dans les activités informelles", *Cahier monnaie et financement* pp. 39-60.

BENE (C.), MAC FAYDEN (G.) et ALLISON, (E.H.) (2007) Increasing the contribution of small-scale fisheries to poverty alleviation and food security. *FAO Fisheries Technical Paper*. No. 481. Rome, FAO. 125p.

BENNAFLA (K.), « Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux », *Bulletin de l'Association des Géographes français* n° 2, 2002 :134-146.

BIGNOUMBA (G.-S.), 1995, *La pêche maritime au Gabon: contribution à l'étude géographique d'une activité secondaire dans un pays tourné principalement vers l'exploitation de ses ressources continentales*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Nantes, 372p.

BIGNOUMBA (G.-S.), 1998, « La pêche Atlantique et les Etats de l'Afrique de l'Ouest, le cas du Gabon », *Norois*, Poitiers, t.45, n°180, pp. 685-701.

BIGNOUMBA (G.-S.), 1999, « La politique maritime au Gabon à l'aube du 3^{ème} millénaire : l'indispensable ouverture sur la mer », *Cahiers d'Outre-Mer*, 52 (208), octobre- décembre, pp. 359-372.

BIGNOUMBA (G.-S.), 2000, « Anthropisation et conflits d'usage sur le littoral du Gabon : éléments de réflexion », *Cahiers Nantais*, n°53, pp. 107-114.

BIGNOUMBA (G.-S.), 2007 « Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 240 | Octobre- Décembre 2007, mis en ligne le 01 octobre 2010, consulté le 8 mai 2013. URL : <http://com.revues.org/2545> ; DOI : 10.4000/com.2545

BIGNOUMBA (G.-S.), 2010 « Les pêches maritimes en Afrique centrale : les préalables à une exploitation durable des ressources », *Norois* [En ligne], 216 | 2010/3, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 14 avril 2015. URL : <http://norois.revues.org/3341> ; DOI : 10.4000/norois.3341

BIGNOUMBA (G.-S.), 2011, Le concept de périphérie appliqué à l'activité halieutique: impact sur l'aménagement des pêcheries maritimes artisanales au Gabon, *Géo-Eco-Trop*, 2011, 35 : 33 – 40.

BOCCO (E.I.), 2009, *Territoires de migrants: trois propos*, Paris, Pubibook, 129 p.

BONNASSIEUX (A.), PLIEZ (O.), 2009, Quelles sont les dynamiques à l'origine de l'importance des migrations en Afrique de l'Ouest et de leur évolution ? http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1792

BONNEL DE MEZIERE (A.), 1901, *Les concessions au Congo Français*, Paris, Albouy ,38 p.

BOUET (C.), 1978, « Problèmes de main-d'œuvre au Gabon. Conditions d'une immigration contrôlée », *Cahiers d'Outre-mer*, n° 124, octobre décembre, p375-394.

BOUILLON (A.), 1999, *Immigration africaine en Afrique du Sud, les migrants francophones des années 90*, Paris, Karthala et Ifas, coll. Hommes et sociétés, 238 p.

BREDELOUP, (S.) 1992, ,«Itinéraires africains de migrants sénégalais», *Hommes et Migrations*, n.°1160, décembre 1992, p. 16-22.

BREDELOUP S., 1995 « Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement*, XXIII, 91,pp. 117-129.

BRUNET R., FERRAS R., THERY H. éd.s, 1993, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier/Paris, Reclus/La Documentation française,518p.

BRUNET(R.), 2000, « Géographie des migrations, ou l'antimonde en crue» http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Brunet13.html

BRUNSCHWIG (H.).1982, *Noirs et Blancs dans l 'Afrique noire française ou comment le Blanc devient colonisateur (1870-1914)*, Paris, Flammarion, 243p.

CHABOUD (C.) et CHARLES DOMINIQUE (E.), 1991, Les pêches artisanales en Afrique de l'ouest : état de la connaissance et évolution de la recherche, in Durand et al, *La recherche scientifique face à la pêche artisanale*, Orstom, pp.99-143

CHABOUD (C.), 2006, « Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté » in <http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2006-2.htm>

CHAUSSADE (J.)1998, Les pêches et les cultures marines, in Bavoux J.-J. *Géographie humaine des littoraux maritimes*, éd. CNED-CEDES, Paris, p 211-250.

CHAUSSADE (J.)1999, Formes d'organisation et d'aménagement des activités halieutiques et aquacoles,in Chaussade et al, *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*, éd.des Presses Universitaires de Rennes p. 71-108.

CHAUVEAU (J.P.), 1986, Une histoire maritime africaine est-elle possible ? Historiographie et histoire de la navigation et de la pêche africaines à la côte occidentale depuis le XVe siècle. *Cahiers d'Études africaines*, Volume 26, Numéro 101 p. 173 – 235

CHAUVEAU (J.-P.),1989 Histoire de la pêche industrielle au Sénégal et politiques d'industrialisation, *Cahiers des sciences humaines*, pp-237-287.

CHAUVEAU (J.-P.), SAMBA (A.),1989, Market Development, Government Interventions and the Dynamics of the Small –Scale Fishing Sector : An Historical perspective of the Senegalese Case, *Developement and Change*, pp.599-620.

CHAUVEAU (J.P.)et AL. 2000, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest :pouvoirs, mobilités, marchés* ,Paris CMI IRD –Karthala,383 p.

CHAUVEAU (J.P.) et AL. ,2003, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest :Dynamique, institutions, pouvoirs, mobilités, marchés* ,Paris CMI IRD –Karthala,397 p.

CHEDEMAIL (S.), 1998, *Migrants internationaux et diasporas*, Paris, Armand Colin, coll. Prépas, 188 pages.

CISSE P. « Migration malienne au Cameroun. A la conquête du secteur informel », *Hommes et Migrations* n°1279,mai-juin,2009 pp.38-51.

CISSE (P.) , La migration malienne au Cameroun, le retour est-il possible ?XXVe Congrès International de la Population, Tours,-23 19 juillet 2005.

CODE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE DU GABON in www.Droit-Afrique.com

Colloque International sur les Migrations Internationales Africaines (Rabat, 25 au 27 Novembre 2008) Les jeunes et les enfants balisent les voies en Afrique de l'Ouest. (Ethnographie sur les axes Bénin-Togo-Ghana-Nigeria).

CORLAY (J.-P.),1979, « La notion d'espace de production halieutique : proposition méthodologique d'étude à partir de l'exemple danois », *Norois* n°1,Poitiers, vol.104 ,pp449-466

CORLAY (J.-P.),1997, La mer et le littoral .Atlas permanent de la mer et du littoral in *Espace géographique*. Tome 28 n°1, 1999.

CORLAY (J.-P.), 2004. « Du poisson pour se nourrir, du poisson pour vivre : les enjeux de la pêche et de l'aquaculture à l'aube du 3^e millénaire ». St-Dié les Vosges, Actes du FIG,n°15. Disponible sur http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2004/corlay/article.htm

CORMIER –SALEM (M.C.) 2000, Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest –africain in,Chauveau J.P et Alli, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest :pouvoirs, mobilités, marchés* ,Paris CMI IRD –Karthala, pp205-229.

COQUERY-VIDROVICH (C.), GOERG (O.), MANDE (I.) & RAJOANAH (F.), 2003, *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*. Paris, L'Harmattan, 180p.

COUSSY (J.) et VALLIN (J.), (sous la direction de), 1996, Crise et population en Afrique, *Les Etudes du CEPED* n°13, 593 p.

D'ALESSANDRO (C.), 2003 « Un regard sur la géographie coloniale française / A look at the French colonial geography ». In: *Annales de Géographie*, t. 112, n°631. pp. 306-315.

DANIEL (S.), 2008, *Les routes clandestines, l'Afrique des immigrés et des passeurs*, Paris, Hachette Littératures, coll. Les Docs, 143p.

DAUM (C.), DOUGNON I. « Les migrations internes au continent africain » *Hommes et Migrations* n°1279, mai-juin 2009, pp.6-11.

DAUM (C.), CISSE (P.), 2009, Migrations internationales maliennes. Recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine. Document de synthèse du Programme FSP 2003-74, IRD, *Développement et Sociétés* : 85-92.

DIANGITUKWA (F.) « Terrorisme et piraterie dans le Golfe de Guinée : esquisses de solutions », pp. 97-117, in « Piraterie et terrorisme. De nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale » (Sous la coordination scientifique du Professeur Ntuda Ebode Joseph Vincent).

DEMBA FALL P. Protectionnisme migratoire en Afrique noire : les migrants sénégalais face à la politique de « gabonisation » *Bulletin de l'IFAN Ch. A. Diop*, Dakar T. 49, sér. B, n° 1-2, 1999-2000, pp 101-134.

DEMBA FALL (P.), « La dynamique migratoire ouest africaine entre ruptures et continuités » Paper for the African Migrations Workshop organised by the International Migration Institute, Oxford University and the Centre for Migration Studies, University of Ghana on 'Understanding Migration Dynamics in the Continent'. Accra, Ghana from 18th-21st September 2007.

DE SAULT (O.), 1990 « Qu'est ce qu'une marine ? », *Stratégique* 48.

DEWITTE (P.), Le réseau a mauvaise réputation in *Hommes et Migrations*, Réseaux sociaux en migrations, n°1250 juillet-août 2004, p1.

DIDZAMBOU (R.), 1995, *Les migrations de salariat au Gabon de 1843 à 1960 : processus et incidences*, Thèse de doctorat Histoire contemporaine, Université de Poitiers, 305p.

DIDZAMBOU (R.), 2002. Quelle politique de lutte contre l'immigration clandestine en Afrique au XXI^{ème} siècle ? *Humanitas*, n°1, pp.129-151.

DIOUF (C.), 2005. Fiscalité et domination coloniale : l'exemple du Sine 1859-1940, Mémoire de maîtrise Histoire, Université Cheikh Anta Diop, in <http://www.memoireonline.com>

DIPA / FAO, 1991. Migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest. Cotonou, Projet DIPA/FAO, 332p. (Acte de la table ronde sur les migrations des pêcheurs (06 - 09 novembre 1990, Kokrobite - Ghana).

Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, 2003-2004, Rapport d'activité, 48p.

DUMONT (G.-F.), 1995, *Les migrations internationales, les nouvelles logiques migratoires*, Sedes, coll. 'Mobilité spatiale', 223 p.

EDZANG OVONO (N.), 2004, « Elevage et pêche » in *Atlas de l'Afrique, Le Gabon*, Paris, Ed. J.A.pp.32-33

EDOU EBOLO (M.) 2013, « La transformation artisanale du poisson à Libreville » in *Geo-Eco-Trop.*, 37, 1 : 127-136

EKOUALA (L.), 2013, *Le développement durable et le secteur des pêches et de l'aquaculture au Gabon : une étude de la gestion durable des ressources halieutiques et de leur écosystème dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime*, Thèse de doctorat de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale, 405p.

ELLA NDONG ASSA (P.) 1996, *Perception spatiale de l'insécurité à Libreville*, Mémoire de maîtrise en Géographie, UOB, Libreville, 104p.

EMANE (A.) 2000, « Le droit du travail à la croisée des chemins : l'exemple du Gabon » <http://afrilex.u-bordeaux4.fr/le-droit-du-travail-a-la-croisee.html>

ESOH E. 2005, «L'immigration en Afrique noire dans le contexte de la mondialisation» in http://www.lestamp.com/publications_mondialisation/publication.esoh.htm

FAO, 1998, *Développement de l'aquaculture, directives techniques pour une pêche responsable*, Rome, 55p.

FALL B., 1993, « Le Travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1946) » in <http://www.persee.fr>

FALL (A.S.) et CISSE (R.), 2007, *Migrations internationales et pauvreté en Afrique de l'Ouest* www.chronicpoverty.org

FAUCHEUX (S.) et NOEL (J.-F.), 1995, *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, coll.U.Economie, Armand Collin, 370 p.

FEUMETIO (E.B.).2008, *Le Gabon, un pays si riche... mais très pauvre. Décryptage d'un authentique paradoxe socioéconomique*, Publibook, 302 p.

FORTEMS (G.), 1960, *La densité de la population dans le Bas-Fleuve et le Mayumbe. Mémoires de la Classe des Sciences naturelles et médicales*, (N.S.) ARSOM. 1960 T. XI, f. 4: 114 (in-8°)Verhandelingen van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, (N.R.) KAOV. 1960 B. XI, afl. 4: 114 (in-8°)131p..

Gabon (1994) Loi n° 3/94, Code du travail . In *Hebdo Informations. Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, n°308, février 2010.

Gabon (1998) Loi n° 5/98 portant statut des réfugiés en République gabonaise. In *Hebdo*

Informations. Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales, n°375, mars 1998.

Gabon (1986) La réglementation de l'immigration. In *Hebdo Informations. Journal hebdomadaire d'informations et d'annonces légales*, n° 119, août 1986.

GEORGE (P.), 1976, *Les migrations internationales*, PUF, Paris, 230p.

GRANGE (J.) 2005, Que veut dire intégration ? Histoire d'une notion.
<http://juliette.grange.free.fr/dotclear/public/Articles/Integration.pdf>.

GOTTMAN (J.), *La politique des Etats et leur géographie*, 2007, Paris, CTHS, 261p.

GUBERT, (F.), et al 2009 . Enjeux individuels et collectifs de la migration : le point de vue des pays de départ. *Migrants, craintes et espoirs*. Rennes. 2009. p 203-212.

HEGE (A.) 2003, « Les politiques et les débats sociaux » in *Chronique internationale* n° 84.

HEKEBERYA (S.), 2009, La coopération sectorielle en Afrique Centrale: le cas de la CEBEVIRHA (Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques) in *memoireonline*

IPEC, 2000, *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre*, rapport de synthèse basé sur les études du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigeria et du Togo.

« Immigration clandestine : Un véritable parcours de combattant »
<http://www.prisma.canalblog.com/archives/2007/06/23/5392548.html>

JEAY (A.-M.), 1984, *Prédateurs de la nuit, étude ethno-sociologique d'une population de pêcheurs : les Somono (Mali)*, Thèse d'Etat en ethnologie, Université de Montpellier III, 502p.

JORION (P.J.M.), 1985, *L'influence des structures socio économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin*, DIPA/WP/4, Cotonou, FAO.

JORION (P.J.M.), 1988, Giong out or staying home. Seasonal movements and migrations strategies among Xwala and Anlo-Ewe fishermen, *MAST*, 1, pp129-155

KERLEROUX (P.), 2014, Notre histoire l'AEF et l'AOF in <http://migrations.besancon.fr/zooms-encyclo/1287-note-historique-laof-et-laef.html>

KIMBALA MAKIADI (A.), 2008, Le secteur informel comme stratégie de survie des congolais, Université Kongo - Graduat in *memoireonline*

KOMBILA (J.C.), « Sommet des Chefs d'Etats des pays du Golfe de Guinée : la coopération multilatérale sur la sécurité et les problèmes de frontières maritimes en perspective » in *L'Union* n° 7161, p.2.

LACOSTE (P.), « Problèmes contemporains de politique de stratégie navales » in *Défense Nationale*, Octobre 1978, pp. 47-58

LACOSTE (Y.), 1995, *Dictionnaire de Géopolitique*, (sous direct.), Paris, Flammarion, 1699 p.

LAFTI (A.) 2007, « Emigration clandestine les routes des chimères » in *El WATAN, le journal quotidien* p.27

LASSERRE (G.), 1958, *Libreville, la ville et sa région*, Paris, Mouton, 382 p.

LEMBE (A.J.), 2014, *Pêches maritimes et développement durable dans les Etats côtiers d'Afrique Centrale : des dysfonctionnements à l'exploitation durable des ressources halieutiques*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes. 401p.

LE ROUX S., 2005, *Pêche et territoires au Sénégal*, Thèse doctorat de géographie, Université de Nantes, 317 p.

LE SANN (A.), 2012, Ocean business Multinationales, fondations et ONGE : les pêcheurs sous tutelle pp. 6-14 in <http://www.peche-dev.org/>

LOROT (P.), 1995, *Histoire de la géopolitique*, Paris, Economica, 112 p.

LOUNGOU (S.) 1998, *La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon*, Thèse de doctorat, géographie, Université d'Angers, 479 p.

LOUNGOU (S.), 1999, « La frontière nord du Gabon : une brève étude de géographie politique » *Espace-Populations-Sociétés*, n°3, p.443.

LOUNGOU (S.), 2001, « La frontière Gabon-Cameroun : un cas typique d'anachronisme et de conservatisme fonctionnels », *Enjeux*, n°6, pp 5-7.

LOUNGOU (S.), 2002, « Le Woleu-Ntem, province du Nord-Gabon : entre intégration nationale et dynamique sous-régionale » *Enjeux*, n° 13 pp. 18-20.

LOUNGOU (S.), 2003, « Immigration et xénophobie au Gabon » *Géopolitique Africaine*, n°10 pp.255-258.

LOUNGOU (S.), 2008 « L'espace maritime, une porte d'entrée de l'immigration clandestine au Gabon », *Gabonica*, n°2, p. 87-101.

LOUNGOU (S.), 2010, « La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités » *Belgeo*, 3, pp. 315-330

LOUNGOU (S.), 2011 « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 256 | Octobre-Décembre 2011, mis en ligne le 01 octobre 2014, Consulté le 30 avril 2012. URL : /index6389.html ; DOI :10.4000/com.6389

LTAIEF (W.), 2010, Droits de l'homme et immigration clandestine : souveraineté des états et sécurité des personnes. In R. Chaabita (Ed.), *Migration clandestine africaine vers l'Europe : un espoir pour les uns, un problème pour les autres* (pp. 131–147). Paris : L'Harmattan

LUCCHINI (L.) et VOECKEL (M.), 1978, *Les Etats et la mer, le nationalisme maritime*, Notes et Etudes documentaires n°4451-4452, La documentation française, 468 p.

LUTUTALA (B.M), 1986, Les migrations en Afrique Centrale :Caractéristiques, enjeux et rôle dans l'intégration et le développement des pays de la région pp.1-27

LUTUTALA (B.M.), 1995,Les migrations africaines dans le contexte socio-économique actuel. Une revue critique des modèles explicatifs. in H. Gérard & V. Piché, eds. *La sociologie des populations*. AUPELF-UREF, Montréal, p. 391-416.

LUTUTALA B. M., (2007)Les migrations en Afrique centrale : caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région
<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/research-projects-pdfs/african-migrations-workshops-pdfs/ghana-workshop-2007/Central%2520Africa%2520Bernard%2520Lututala.pdf>

MABOUNDA D.,ONDO MEGNE JJ, A.RERAMBYATH G.,2005, *Evaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie gabonaise* , Rapport d'activités, DGPA, 62p.

MAMFOUMBI MAGANGA (J.O.) ,2007, *L'activité d'écaillage dans l'agglomération de Libreville*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université Omar Bongo, Libreville 118p.

MAQUET (P). et BURTIN(J.) « Les passagers clandestins sur les navires de marine marchande : de la gestion d'un événement à la production d'un risque », *L'Espace Politique* [En ligne], 16 | 2012-1, mis en ligne le 21 mars 2012, consulté le 13 octobre 2014. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2279> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2279

MAROTEL (G.) 1993, « Les marbriers de Carrare : culture migratoire et expansion économique » in *Revue Européenne des Migrations Internationales* Volume 9 - N° 1, pp95-112.

MARTRAY, (J.) « Une politique française de la mer » in *Défense Nationale*, Octobre 1978, p.19.

MARSAUD (O.), 2006, « Naufrage mortel au large du Cameroun » in http://www.rfi.fr/actufr/article/075/article_42721.asp

MBATCHI M. S., 2003. *Du continent à l'océan : esquisse d'une géopolitique maritime du Gabon*. Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université Omar Bongo, Libreville, 107 p.

MBEGAH EFFA, 1988, « Les étrangers font-ils peur aux Gabonais ? » *L'Union Magazine*, n°17, pp23-34.

MBOUTSOU (C.) 2004, Population et démographie. In : *Atlas de l'Afrique. Gabon*. Paris : Les Éditions J. A, Éditions du Jaguar, p. 24-27

MBOUTSOU (C.), 2007, Villes et limites urbaines au Gabon : le cas de la ville de Libreville. In F Hubert ; J. Djéki et D. Lagarec. *Villes du Nord. Villes du Sud. Géopolitique urbaine. Acteurs et enjeux*. Paris : L'Harmattan, p.385-394.

MC AUSLAN (P.), 1986, *Les mal-logés du tiers monde*. Paris, Ed. L'Harmattan, 167 p.

M'CHICHI ALAMII (H.), 1999, Migration clandestine et logique étatique in *La migration clandestine enjeux et perspectives*, Actes du colloque organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, Faculté de Droit - Agdal, Rabat les 29-30 avril 1999 (pp. 46–57). Rabat : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

METEGUE N NAH (N.), 2006, *Histoire du Gabon : Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 372 p.

MEYER (A.), 2006, *L'Intégration régionale et son influence sur la structure , la sécurité et la stabilité des états faibles : l'exemple de quatre Etats centrafricains*, Thèse de doctorat, Sciences Politiques, 543 p.

MUGANU (S.), 2004, Les politiques législatives congolaises et rwandaises relatives aux réfugiés et émigrés rwandais. In A. Guichaoua. *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*. Paris : Karthala, p. 633-693.

MORRISA, « Xénophobie à Johannesburg. L'expérience des Congolais et des Nigériens », in A. Bouillon (éd.) : *Immigration africaine en Afrique du Sud. Les migrants francophones des années 90*, Karthala, Paris, 1999

MOUMBA MOUSSAVOU(T.) 2012, Gestion des flux migratoires et Droit de l'Homme au Gabon : Pour une radioscopie des enjeux du nouveau pouvoir, in Moudounga Mouity P.(dir.) *Transition politique et enjeux post-électorales au Gabon*, Paris, L'Harmattan, p145-168.

NAN NGUEMA(S.), 2002, *Mémoires pétrolières au Gabon*, Thèse doctorat , Lettres, sciences sociales et humaines, Université Paris 7, 349p.

NDEMBI (D.L.), 2006, *Le travail des enfants en Afrique subsaharienne. Le cas du Bénin, du Gabon et du Togo*. Paris, L'Harmattan, 274 p.

NDJAMBOU (E.L.) , « Les réseaux de transport terrestres au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 241-242 | Janvier-Juin 2008, mis en ligne le 01 janvier 2011, consulté le 5 juin 2013. URL : <http://com.revues.org/4112>

NDJIMBI (F.), 2007, « Qui respecte le code du travail au Gabon » <http://www.icicemac.com/actualite/qui-respecte-le-code-du-travail-au-gabon-8315-71-5.html>

NDOUTOUME NGOME (J.), 2007, *Les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans les pays du Golfe de Guinée*, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Nantes, 508 p.

NDOUTOUME NGOME (J.) 2010, Terrorisme et piraterie : quelle sécurité pour les mers du Golfe de Guinée in Ntuda Ebodé J.-V. , *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale* pp 159-182.

NGODI (E.),2009, "Le Congo-Brazzaville: un État fragile en Afrique centrale P" in Les Etats fragiles en Afrique Centrale. Enjeux n°38, FPAE, Yaoundé, pp. 64-69.

NGO LIKENG (J.L), 2005, Migrations de pêche côtières au Cameroun : Essai d’approche pour l’Intégration des communautés à l’aménagement des ressources,31p.

NGUINGUIRI (J.-C),1995, *Des pêcheurs face au développement : acteurs, stratégies et trajectoires des pêcheries vili du Congo* ,Thèse de Doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Marseille, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales 448p.

NJOYA (I.),2013, Sécurité dans le Golfe de Guinée: Vers un statu quo après Yaoundé? in <http://www.journalducameroun.com/article.php?aid=14683>

NKENE, (B-J.), 2003, « Les immigrés nigériens à Douala : problèmes et stratégies d’insertion sociale des étrangers en milieu urbain », *Afrique et Développement*, vol. XXVIII, n° 3-4, pp 142-167.

NOEL (J.), 2009, « Regard géographique sur les dimensions spatiales de l’altermondialisation halieutique », *Norois* [En ligne], 211 | 2009/2, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 17 janvier 2013. URL : <http://norois.revues.org/2849> ; DOI : 10.4000/norois.2849

NYINGUEMA NDONG L.C. (2006), *La dynamique migratoire équato-guinéenne au Gabon : de l’afflux au reflux ?*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université Omar Bongo, Libreville,120 p.

NYINGUEMA NDONG L.C. (2008), *Activités halieutiques et immigrations clandestines dans le littoral nord du Gabon*, Mémoire de DEA en Géographie, Université Omar Bongo, Libreville,103p.

NZAGOU-MOUGODJO, 1982. *La place des étrangers au Gabon*. Thèse de Doctorat en Droit public, Université de Poitiers.

OGOULAT (A.-D.), 1998, « Les Etats de la Façade atlantique de l’Afrique et la mer aujourd’hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques » *Norois*, l’Atlantique et les géographes, n°180, pp587-607.

OGOULAT (A.-D.), 2002, « Géostratégie et polémologie dans l’espace Atlantique centre-oriental : le cas du Golfe de Guinée », *Stratégie* n° 80, pp 73-88.

OGOULAT (A.-D.), 2002, « La commission du Golfe de Guinée, instrument du renouveau maritime sous-régional ? » in *Stratégie* n°80, Economica ,Paris pp. 111-124.

ONA ONA (J.-O),2010, *Impact de l’activité halieutique sur la mangrove de la baie de la Mondah : cas des villages Moka, Nendé et Libé dans l’Estuaire (Gabon)*, mémoire de maîtrise, Université Omar Bongo, Libreville,111 p.

ORTOLLAND (D.), PIRAT (J.-P.), 2008, Atlas géopolitique des espaces maritimes, frontières, énergie, pêche et environnement, Paris, Editions Technip, 277 p.

OTSA'A NGUEMA (D.W.) 2015, Sécurité et sûreté maritimes dans le golfe de Guinée : Diagnostic et évaluation des politiques pour un apport conceptuel et pratique de la sécurisation maritime régionale, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Nantes, 505 p.

OVONO EDZANG (N.), 2005, Les migrations des pêcheurs au Gabon: approches pour une intégration aux plans d'aménagement, 35 p.

PAMBOU LOUEYA (C.-F.), 2003, Les étrangers et le travail au Gabon : rapatrier ... unique solution ? In C. Coquery-Vidrovitch et al. *Etre étranger et migrant en Afrique au XX^{ème} siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*. Paris : L'Harmattan, 333-352.

PANHUYS (H.), 1992, La montée de l'économie informelle au Gabon : situation et perspectives. Genève : BIT, 94 p.

PECOUD (A.), 2004, Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées, in *Hommes et Migrations*, n° 1250 - Juillet-août 2004 pp13-23.

PEROUSE DE MONCLOS, (M-A) 1999, « Des boucs émissaires parfaits, L'Afrique rejette ses propres immigrés » in http://www.mondediplomatique.fr/1999/12/PEROUSE_DE_MONCLOS/3452

PLAN CADRE DE GESTION DES PARCS NATIONAUX 2005-2020 in www.parcsgabon.org

PLAN STRATEGIQUE GABON EMERGENT 2009 in medias.legabon.net

PSPA (2011), Plan stratégique pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture : Potentialités-contraintes-politique sectorielle et programme prioritaire quinquennal 2011-2016 in www.agriculture.gouv.ga.

POINSOT (M.), 2009, « Changer le regard sur l'Afrique » in *Hommes et migrations* ; l'Afrique en mouvement, n°1279 mai-juin 2009, p1.

POURTIER (R.), 1989, *Le Gabon : Espace Histoire et Sociétés*, Paris, L'Harmattan, Tome 1, 254 p.

POURTIER (R.), 1989, *Le Gabon : Etat et développement*, Paris, L'Harmattan, Tome 2, 351 p.

POURTIER (R.), 1998, « Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques ». In Lassailly-Jacob V. (ed.) *Autrepart*, n° 5, p. 137-154.

POUTIGNAT, (P.) et STREIFF-FENARD (J.) 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 270p.

RABENKOGO (N.), 2004, « Patrimoine naturel » in *Atlas de l'Afrique, Le Gabon*, Paris, Ed. J.A. pp.14-15.

RAOULT (F.), 2006, « Liens entre politiques migratoires et politiques de développement » in <http://www.platformpopdev.be/index.asp?lang=FR&dispd=2&nb=branch14>

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1993., Ministère de la planification et de la statistique, Libreville, 58p.

REKACEWISZ (P.), 2009, « Migrations, sauvetage en mer et droits humains » in <http://blog.mondediplo.net./2009-09-18>

RENAMBO MAPESSI, (E.). 2004, *L'immigration et les espaces de grand banditisme à Libreville*. Libreville : Université Omar Bongo, Mémoire de Maîtrise Géographie., Faculté de lettres et sciences humaines. 83 p.

RENARD (J.), « Vanier (M.) (dir.) – *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives* », *Norois* [En ligne], 210 | 2009/1, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 07 mars 2015. URL : <http://norois.revues.org/2770>

Réunion des experts, Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique : *“l'Union africaine face au défi du déplacement forcé en Afrique”*, 5-7 Novembre 2008 Addis Abéba (Ethiopie), Document de travail de base sur l'évolution et situation actuelle du déplacement forcé en Afrique.

RICCA (S.), 1990, *Migrations internationales en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 280 p.

ROSSATANGA-RIGNAULT (G.), 1994, “Faut-il avoir peur des Fang ? De la démocratie et de l'ethnisme au Gabon”, *Droit et culture*, n° 26, février, pp. 235-256.

RIGONI, BERTHOMIERE (W.) et. HILY (M.-A.).(dir.), 2004, dossier « Les médias des minorités ethniques. Représenter l'identité collective sur la scène publique », vol. 26, n° 1, mars, pp. 57-80.

ROBIN (N.) et NDIAYE (M.), 2010, « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest: Une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation » paper 23, 48p. in www.imi.ox.ac.uk/

ROPIVIA (M.-L.) et NDJEKI (J.), 1995, Atlas de la formation territoriale du Gabon. Frontières et unités administratives des origines à nos jours, CERGP/ ACCT, Libreville, 95 p.

ROPIVIA (M.-L.), 2003, « Les forces de sécurité gabonaises et l'enjeu maritime en Afrique centre atlantique : pour une reconversion des doctrines stratégiques et opérationnelles » in *iBoogha* 7, Les Editions du silence, pp7-25.

ROPIVIA (M.-L.), 2004, *Géostratégie maritime africaine*, Notes de cours n°5, Les Editions du CERGP, Libreville, 170 p.

ROPIVIA (M.-L.), 2009, Les contradictions du processus d'intégration en Afrique occidentale et centrale : une étude comparée in Ewangué J.-L.(dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, coll., Géopolitique Mondiale, pp37-43.

ROPIVIA (M.-L.), 2010, Criminalité et activités illicites dans le Golfe de Guinée : interprétation critique et typologie in Ntuda Ebodé J.-V., *Piraterie et terrorisme : de nouveaux défis sécuritaires en Afrique centrale* pp221-234.

ROSIERE (S.), 2003, *Géographie politique et géopolitique, une grammaire de l'espace politique*. Ed Ellipses, coll. 'Universités géographie', 320 p.

SIMON (G.), 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, PUF, coll. Politique d'aujourd'hui, 430 p.

SCHOORL J., HEERING L., ESVELDT I. et al., 2000 - *Push and pull factors of international migration: a comparative report*. Eurostat, European Communities, Luxembourg, 161 p.

SABINOT (C.), 2005 ; « Des Hommes, des Cultures, des Savoirs et des Savoir-faire en mouvement sur le Littoral Gabonais : Dynamique des savoirs- et des savoir-faire » in http://www.ecoanthropologie.cnrs.fr/IMG/pdf_06-Sabinot.pdf

SAUTTER (G.), 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. Paris : Mouton, 1102 p.

SAUTTER (G.) et PELISSIER (P.), 1964, Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir, in Champaud J.(dir.), *Mom, Territoirs Bassa Cameroun*, Orstom. pp.56-72

SECK PAPA (C.-A.), 1987, *Catalogue des engins de Pêche Artisanale Maritime au Gabon*, 65 p.

SINDZI SOMBANGOYE (P.), 2007, *La destruction des villages de pêcheurs artisans à Owendo et son impact sur l'activité halieutique*, mémoire de maîtrise géographie, Université Omar Bongo, Libreville, 89 p.

SOUDAN (F.), « Emigration, les damnées de la mer », *Jeune Afrique*, sept. 2007, n°2437, pp.60-62.

THUAL (F.), 1996, *Méthodes de la géopolitique : apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 127 p.

TOUNKARA (G.D.), « La dispersion des Soudanais /Maliens à la fin de l'ère coloniale » in *L'Afrique en mouvement*, n°1179, mai -juin 2009, *Hommes et migration*. pp 12-23, Paris: 17-22.

TRAORE (S.), Migration et insertion socio-économique dans les villes en Afrique de l'Ouest. Etudes et travaux du CERPOD-N° 16 – Octobre 2001, 113 p.

TSHIYEMBE (M.), 2001 « L'Etat multinational africain : un modèle original de gestion politique du territoire et de la frontière à l'ère de la mondialisation » *Enjeux*, n°6, pp11-15.

VANDE WEGHE (J.P.), 2004. *Les Parcs Nationaux du Gabon : Akanda et Pongara*, WCS (Wildlife Conservation Society), 208 p.

VANDE WEGHE (J. P.) 2011, *Akanda et Pongara , Plages et Mangroves* ,WCS (Wildlife Conservation Society), 272 p.

VERDEAUX (F.),1992, Société de pêcheurs et environnement: savoirs et appropriation halieutique du milieu, *Afrique contemporaine*,161,pp125-144

VIGARIE (A.), 1995,*La mer et la géostratégie des Nations*, Paris , Economica , ISC ,432p.

WALI WALI C. (2006), *Immigration et asile en Afrique. L'exemple des réfugiés congolais au Gabon*, Mémoire de Master en Géographie, Université de Poitiers, Poitiers,108 p.

WALI WALI (C.) 2010, *Les réfugiés congolais au Gabon ,Modes de circulation et d'installation dans un espace frontalier.* Thèse doctorat de géographie, Université de Poitiers ;364 p.

WHITEHOUSE B. « Migrants et insécurité existentielle, le cas de Brazzaville » *Hommes et Migrations* n°1279,mai-juin pp.80-87.

WIHTOL DE WENDEN C., 1999. *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris, Presses de Sciences Po, 115 p.

WIHTOL DE WENDEN (C.), 2005, *Atlas des migrations dans le monde. Réfugiés ou migrants volontaires.* Paris, Autrement, 79 p.

ZOLBERG, (A.R) « Une nation sur mesure : la politique d'immigration dans la formation des États-Unis », Critique internationale 2006/3 (no 32), p. 55-77. DOI 10.3917/cii.032.0055

ZOMO YEBE (G.), 1993, *Comprendre la crise de l'économie gabonaise*, Paris, L'Harmattan, 268 p.

Sitographie

AFRICA .COM

La lettre de la CADE in <http://www.afrique-demain.org>

MEDATRICE .NET

WEBOGRAPHIE GABONEWS

WEBOGRAPHIE CIGEM

WEBOGRAPHIE INFOSGABON

WEBOGRAPHIE MEMOIREONLINE

WWW.CEEAC

WWW. CEMAC

WWW. COPACE

WWW.COREP

WWW. COMAHAFAT

WWW. DGDI

WWW.OIM

WWW.IMI

Articles de presse

(1979), “La xénophobie du Gabon”, *Le Monde*, 13 au 14 mai, p. 3.

(1981), “Gabon-Cameroun : la guerre du football”, *Jeune Afrique*, n° 1096, 10 juin, pp. 20-21.

(1981), “Au Gabon, les ressortissants camerounais sont évacués”, *Le Monde*, 27 mai, p. 44.

(1995), “Gabon, le paradis perdu des immigrés”, *Jeune Afrique*, n° 1784, pp. 16-22 mars.

(1995), “Les boat people du Gabon”, *Paris Match*, mars, pp. 18-21.

(1995), “Immigration clandestine : trop, c’est trop !”, *La Relance*, n° 212, 12-18 janvier, p. 3.

(1995), “Qui profite de l’immigration ?”, *Le Bûcheron*, n° 198, 1-16 janvier, pp. 6-7.

(2004), “Guinée équatoriale : les Africains indésirables”, *Jeune Afrique Economie*, n° 355, mai, pp. 100-104.

(2006) Sénégal : « L’immigration clandestine, un lourd fardeau pour les mères » mardi 7 novembre, par *Journalchretien.net*

(2008), “Immigration clandestine : cinq cent trente sans-papiers interpellés par la DGDI”, *L’Union*, 19 novembre, p. 7.

(2009), “Immigration clandestine : les véhicules administratifs mis à l’index”, *Le Temps*, n° 233, 5 février, p. 1 et p. 3.

(2009), “Le commandant de brigade adjoint de Bitam était un passeur”, *L’Union*, 31 mars, p. 10.

(2009), “Libre circulation des personnes : intégration à deux vitesses”, *L’Union*, 21 avril, p. 5.

(2009), “Police aux frontières”, *Jeune Afrique*, n° 2518, 12-18 avril, p. 28.

(2009), “Où va l’Afrique centrale ?”, *Jeune Afrique*, n° 2518, 12-18 avril, pp. 24-30.

(2010), “CAN 2012 et immigration. Soucis au sujet de la libre circulation des supporters”, *Le Nganga*, 4 novembre 2010, p. 3.

(2008)« Afrique de l’ouest: Les pressions familiales alimentent les migrations clandestines »
in <http://www.seneweb.com/news/article/18526.php>

Table des cartes

Carte 1 : les principaux pays du Golfe de Guinée touchés par les migrations clandestines	- 17 -
Carte 2 : les principaux campements de pêcheurs dans la province de l'Estuaire	- 18 -
Carte 3: les différents territoires coloniaux en Afrique.....	- 40 -
Carte 4 : la circulation migratoire post-indépendance en Afrique de l'Ouest : de l'hinterland au littoral	- 45 -
Carte 5 : géographie du champ migratoire du trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre.....	- 57 -
Carte 6 :sites de pêche enregistrés officiellement dans la province de l'Estuaire selon la DGPA en 2012,(avant destruction).	- 104 -
Carte 7: répartition des marins-pêcheurs étrangers dans l'Estuaire (Libreville-Owendo) (2011)	- 105 -
Carte 8 : répartition des marins pêcheurs étrangers dans les environs de Cocobeach (2011)	- 106 -
Carte 9 : les campements dans l'Ogooué-Maritime (principalement Port-Gentil)...	- 107 -
Carte 10: localisation des sites de pêche artisanale maritime et continentale dans la Province de la Nyanga.....	- 110 -
Carte 11 : estimation de la répartition des marins pêcheurs étrangers dans la Nyanga (principalement à Mayumba).....	- 111 -
Carte 12:carte des zones de pêche maritime artisanale.....	- 113 -
Carte 13: localisation des campements de pêcheurs et des limites dans le parc national d'Akanda selon ANPN.	- 120 -
Carte 14 : de la connexion entre activités halieutiques et immigration clandestine .	- 153 -
Carte 15 : les campements de pêcheurs allogènes comme révélateurs et réceptacles de migrants clandestins.....	- 158 -
Carte 16 : la destruction des campements de pêcheurs dans Owendo	- 207 -
Carte 17:mangrove fragilisée du fait de l'activité anthropique des communautés de pêcheurs.....	- 215 -
Carte 18 : le contentieux frontalier maritime entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale....	- 220 -
Carte 19 : provinces maritimes et zones d'intervention de la Marine Nationale	- 243 -
Carte 20 : origines géographiques des réfugiés accueillis au Gabon (1968-2013).....	- 254 -
Carte 21 : postes de contrôles et de gestion de l'immigration sur toute l'étendue du territoire	- 262 -
Carte 22 : les zones d'exercice de la pêche maritime au Gabon	- 271 -
Carte 23 : les futures aires marines protégées préconisées par Gabon Bleu	- 303 -
Carte 24 : les risques maritimes identifiés par Gabon bleu	- 305 -
Carte 25 : les propositions de solutions envisagées par Gabon Bleu	- 306 -
Carte 26 : le chevauchement des institutions régionales en Afrique de l'Ouest et Centrale	- 320 -
Carte 27 : le Gabon et sa zone sécuritaire prioritaire : la zone D.....	- 330 -
Carte 28 : le Corep, pays membres et champs de compétence.....	- 336 -
Carte 29 : la très large zone géographique de compétence du Comité des Pêches pour l'Atlantique du Centre-Est (COPACE).....	- 338 -
Carte 30 :la future zone de compétence de la COPACE	- 341 -
Carte 31: Les pays membres de la COMHAFAT	- 343 -

Table des documents

Document 1: les modalités d'établissement de la carte de séjour au Gabon	- 87 -
Document 2: exemple courant de naufrage de clandestins.....	- 91 -
Document 3 : extrait du récit d'un "clando Nigérien au Gabon"	- 149 -
Document 4 : périple migratoire à partir du Nigéria vers les campements de pêcheurs au Gabon	- 163 -
Document 5 : la destruction partielle des campements de Pont Nomba en 2007... .	- 204 -
Document 6 : récapitulatif des conditions d'entrée et de résidence au Gabon.....	- 251 -

Table des figures

Figure 1 : les liens de causes à effet de l'immigration clandestine et des activités halieutiques	- 24 -
Figure 2: le géosystème halieutique	- 99 -
Figure 3: répartition des pêcheurs étrangers par strate et par sexe :	- 101 -
Figure 4: circuit parcouru par un produit halieutique en mode direct	- 117 -
Figure 5 : circuit parcouru par un produit halieutique en mode indirect	- 118 -
Figure 6 : constitution des communautés de pêcheurs dans Akanda à partir de la migration des primo pêcheurs.....	- 129 -
Figure 7 : typologie de la pauvreté chez les communautés de pêcheurs	- 136 -
Figure 8: esquisse de schémas organisationnels des réseaux de passeurs d'immigrés clandestins dans le Golfe de Guinée (à partir du Nigéria).....	- 151 -
Figure 9 : plan de la pirogue béninoise	- 185 -
Figure 10 : plan de la pirogue gabonaise.....	- 187 -
Figure 11: plan de la pirogue togolaise.....	- 188 -
Figure 12: organigramme de l'Agence des Parc Nationaux.....	- 216 -
Figure 13 : aperçu de la structuration de la DGDI, organe clé de la gestion de l'immigration au Gabon	- 246 -
Figure 14 : la stratification des zones de pêche	- 272 -
Figure 15 : organigramme de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture -	274 -
Figure 16 : état des lieux de gestion de la pêche au Gabon 2013 et perspectives	- 282 -
Figure 17 : les filières manquantes identifiées pour une « pêche maritime gabonaise »	- 285 -
Figure 18 : évaluation du personnel manquant pour une « pêche maritime gabonaise » ...	- 285 -
Figure 19 : la pyramide du Gabon Emergent	- 289 -
Figure 20 : les grands enjeux géographiques de l'altermondialisation : vers une pêche et une aquaculture plus responsables et plus durables	- 302 -
Figure 21 : de l'ajustement des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté et la promotion de la pêche	- 313 -

Table des planches

Planche 1: aperçu de quelques débarcadères non aménagés	- 114 -
Planche 2: aperçu de Nendé	- 125 -
Planche 3: Aperçu de Nkendjé I et II	- 126 -
Planche 4: aperçu de Moka	- 127 -
Planche 5 : Limbé et sa plage	- 127 -
Planche 6 : un aperçu des conditions de vie dans les campements d'Akanda	- 132 -
Planche 7 : Moka un campement mieux structuré.....	- 134 -
Planche 8: habitat rudimentaire et précaire	- 134 -
Planche 9: l'habitat à Pont Nomba	- 142 -
Planche 10 : les communautés béninoise et nigériane de Massamboué	- 144 -
Planche 11: le campement de Lémé.....	- 145 -
Planche 12 : les services de l'immigration à Cocobeach, à un jet de pierre de la majorité des campements de pêcheurs (Akanda, Cocobeach) et des populations de la ville de Kogo (Guinée –Equatoriale).....	- 146 -
Planche 13 : la pirogue de pêche détournée de sa vocation ?	- 154 -
Planche 14 : une concession privée servant de point d'accostage à Cocobeach: « Petit Libreville »	- 156 -
Planche 15 : exemple de zone de débarquement et de planque de clandestins.....	- 157 -
Planche 16 : une ichtyophagie importante: plats courant à base de poisson au Gabon	- 171 -
Planche 17 : les différents profils de pêcheurs.....	- 174 -
Planche 18 : l'activité de fumage de crevettes: matériels et installations.....	- 176 -
Planche 19 : l'activité de fumage traditionnel et moderne (personnel, atelier et matériel) -	177 -
Planche 20 : vendeuses de poisson frais et fumés au débarcadère ou ambulantes....	- 180 -
Planche 21 : l'activité d'écaillage	- 182 -
Planche 22 : la pirogue nigériane	- 186 -
Planche 23 : Quelques engins de pêche couramment utilisés	- 190 -
Planche 24 : le vieux congélateur comme outil de conservation	- 191 -
Planche 25 : la disparition totale du campement de Pont Nomba en 2014... ..	- 206 -
Planche 26 : quelques méfaits de la présence des pêcheurs dans le parc	- 213 -
Planche 27 : la proximité géographique du Gabon et de la Guinée-Equatoriale à Cocobeach	- 217 -
Planche 28 : présence militaire et construction de la future base navale à Nendé....	- 244 -
Planche 29 : des postes de contrôle de l'immigration en zone frontalière	- 263 -
Planche 30 : un aperçu du centre de surveillance de pêche par satellite	- 278 -
Planche 31 : les dotations matérielles pour le renforcement du PSPA.....	- 296 -

Table des photos

Photo 1 : l'activité de salaison -séchage à Pont -Nomba en 2007	- 178 -
Photo 2 : une pirogue béninoise à Pont Nomba	- 185 -
Photo 3 : la pirogue gabonaise	- 187 -
Photo 4 : la pirogue togolaise	- 188 -
Photo 5 : puis une nouvelle destruction en 2012.....	- 205 -
Photo 6- l'Ile Mbanié, « principal » objet du différend territorial entre le Gabon et la Guinée-Équatoriale	- 219 -

Photo 7 : la fermeture des frontières équato-guinéennes le 1^{er} janvier 2014	- 241 -
Photo 8 : pirogue affrétée pour les effets des communauté de pêcheurs nigériens.....	- 261 -
Photo 9 : un aperçu de la cellule statistique de la pêche Gabon	- 286 -
Photo 10 : des clandestins en uniforme militaire.....	- 318 -

Table des tableaux

Tableau 1 : tableau synthétique des personnes interviewées.....	- 31 -
Tableau 2: évolution de la population gabonaise de 1949 à 1960 en milliers d'habitants ..	68 -
Tableau 3: évolution de la population gabonaise de 1921 à 1991	- 73 -
Tableau 4: évolution de la part du secteur primaire dans le Pib au Gabon (en %) ...	- 76 -
Tableau 5: résultats du recensement de la population immigrée en 1985	- 84 -
Tableau 6 :répartition officielle des pêcheurs étrangers par strate majeure et par sexe en 2008.....	- 101 -
Tableau 7: les acteurs du sous-secteur de la pêche maritime artisanale au Gabon en 2010	- 102 -
Tableau 8: caractéristiques générales des campements d'Akanda.....	- 123 -
Tableau 9 : compte moyen d'exploitation d'une unité de pêche à la senne tournante -	138 -
Tableau 10 : aperçu global des revenus mensuels des acteurs de la pêche maritime artisanale au Gabon	- 139 -
Tableau 11 : contribution de la pêche à la formation du PIB en 2001	- 167 -
Tableau 12 :évolution du PIB aux prix de 2001 par branches d'activité (en milliards de FCFA)	- 168 -
Tableau 13 : consommation régionale du poisson en 1989.....	- 169 -
Tableau 14:déficit de protéines animales au Gabon	- 170 -
Tableau 15 : présentation objective et perception criminelle des communautés des pêcheurs dans la province de l'Estuaire à partir de l'organisation des activités halieutiques	- 221 -
Tableau 16 : poids démographique respectif des Etats de la CEMAC et proportion estimée des étrangers y résidant	- 233 -
Tableau 17 : un aperçu des grandes « vagues » des immigrés au Gabon.....	- 259 -
Tableau 18 : un aperçu du dispositif naval de la Marine Nationale.....	- 266 -
Tableau 19 : effectifs du personnel de la Marine Nationale 2012	- 267 -
Tableau 20 : la « promenade institutionnelle » de la DGPA au sein de différents ministères	- 276 -
Tableau 21 : sites réellement échantillonnés par strate majeure en 2008.....	- 277 -
Tableau 22 :répartition du nombre de sites visités en 2008 et 2011	- 283 -
Tableau 23: typologie et responsabilité de la criminalité et actes délictueux dans le Golfe de Guinée.....	- 323 -

Table des annexes

Annexe 1: Récapitulatif des interviews au sein des administrations au Gabon	- 376 -
Annexe 2: Récapitulatif des interviews au sein des administrations au Cameroun..	- 377 -
Annexe 3: Récapitulatif des interviews au sein des communautés de pêcheurs dans l'Estuaire (Gabon).....	- 378 -
Annexe 4:Guide d'entretien soumis au chef de la brigade des pêches de Cocobeach-	379 -
Annexe 5 : Entretien avec un administrateur de la Direction Générale du droit de la mer	- 381 -
Annexe 6 : Compte rendu de guide d'entretien anonymé par la Marine Nationale .	- 388 -
Annexe 7 :Rapport photographique accablant les communautés de pêcheurs d'Akanda.-	393 -
Annexe 8 :Projet de lutte contre la pêche illégale dans Akanda.....	- 396 -
Annexe 9 : Document de la Police de l'Air et des Frontières concernant le refus d'admission d'un étranger.....	- 402 -
Annexe 10 :Certificat de navigabilité	- 404 -
Annexe 11 : Certificat d'immatriculation	- 404 -
Annexe 12 : Compte rendu de la collaboration entre la Marine Nationale et la Direction Générale des pêches	- 405 -
Annexe 13 :Le livret pour les étrangers du Gabon et son fameux slogan :J'arrive-je reste- je sors du Gabon	- 406 -
Annexe 14 :Article de presse sur le déguerpissement d'Akanda	- 411 -
Annexe 15 : Article de l'Agence des Parcs Nationaux sur le déguerpissement de l'île Nendé.....	- 412 -
Annexe 16 :Article de l'Agence des Parcs Nationaux sur l'évacuation finale d'Akanda..-	413 -
Annexe 17 : Article de l'Agence des Parcs Nationaux sur l'arrestation de pêcheurs congolais dans un parc du Gabon.....	- 414 -
Annexe 18 : Article de presse sur l'interpellation d'immigrés clandestins.....	- 415 -
Annexe 19 : Article de presse sur la noyade d'immigrés togolais en route vres le Gabon .-	416 -
Annexe 20:Article de presse sur l'attente de carte de séjour pour 50 000 personnes-	417 -
Annexe 21 Article de presse sur la régularisation de personnes sans -papiers	- 418 -
Annexe 22 :Article de presse sur la levée de l'interdiction de pêche	- 419 -
Annexe 23 : Article de presse sur une nouvelle tragédie de l'immigration clandestine	- 420 -
Annexe 24 : Article de presse sur la perspective de la professionnalisation de la pêche	- 421 -
Annexe 25 :Article de presse sur la pénibilité d'une des activités halieutiques.....	- 422 -
Annexe 26 :Article de presse sur les déguerpis de Pont Nomba	- 423 -
Annexe 27 : Article de presse sur la construction d'une base navale sur l'île Nendé-	424 -
Annexe 28 : Article de presse sur l'arrestation d'un gang de passeurs	- 425 -
Annexe 29 : Article de presse sur l'arrestation de clandestins dans un village de pêcheurs.....	- 426 -
Annexe 30 :Article de presse sur les communautés de pêcheurs de Port-Gentil.....	- 427 -
Annexe 31 : Article de presse sur la pression et les menaces gouvernementales dans les campements de pêcheurs étrangers à Port-Gentil	- 427 -
Annexe 32 : Article de presse sur l'arrestation d'un réseau de transporteurs clandestins nigériens	- 429 -
Annexe 33 : Article de presse sur des immigrés clandestins débarquent sur Nendé malgré la présence militaire	- 430 -

ANNEXES

Annexe 1: Récapitulatif des interviews au sein des administrations au Gabon

Lieu	Administration	Effectif des personnes enquêtées	Thématiques évoquées
Libreville	Direction Générale de la Pêche Maritime Artisanale	6	-Politique de pêche du Gabon -Gestion des communautés de pêcheurs étrangères -Collaboration administrative
	Cellule statistique DGPA	2	Effectifs des pêcheurs, matériels de pêche, pirogues et localisation
	Service Juridique DGPA	1	Lois régissant le secteur de la pêche au Gabon
	Service surveillance DGPA	1	Modalités et moyens de surveillance des bateaux
	Agence des Parcs Nationaux	10	Modalités de gestion du parc, rôle des conservateurs, relations avec les communautés de pêcheurs, actions ciblées, problèmes rencontrés
	Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation	2	Politique et gestion migratoire du Gabon
	Direction des affaires maritimes	1	Rôle de l'administration, avis sur la problématique étudiée
	Marine Nationale	10	Rôle , attributions, effectifs stratégies de la Marine la Marine Nationale face aux menaces et risques identifiés
	Marine Marchande	2	Rôle de la Marine Marchande dans la politique de pêche et modalités et attribution de matricule aux pirogues
	Affaires Sociales	2	Politique de lutte contre le trafic et le travail des enfants
	Direction du Travail	1	Rôle de la direction, la problématique du travail informel
	Direction de l'Environnement	1	Rôle de la direction , les menaces identifiées sur le littoral
	Brigade Nautique	2	Méthodes et moyens de travail
	Worldwide	2	Rôle et collaboration avec les

	Conservation Society		communautés de pêcheurs
Cocobeach	Préfecture	1	Gestion de l'immigration clandestine
	Antenne régionale de la pêche	2	Gestion locale des communautés de pêcheurs, données statistiques, difficultés rencontrées, moyens utilisés
	Mairie	1	Historique de l'immigration clandestine, collaboration des différentes autorités, les problèmes rencontrés, diplomatie locale
	Antenne locale de la DGDI	2	Gestion locale de l'immigration, des communautés étrangères, moyens employés, diplomatie locale
	Antenne locale de la Marine Marchande	1	Gestion locale
Total		50	

Annexe 2: Récapitulatif des interviews au sein des administrations au Cameroun

Lieu	Administration	Effectif des personnes enquêtées	Thématiques évoquées
Yaoundé	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	2	Politique de pêche artisanale au Cameroun
	Ministère de la Défense auprès de la Présidence de la République du Cameroun	2	Politique migratoire du Cameroun, gestion des communautés de pêcheurs étrangers notamment nigériens, collaboration régionale
	Ministère des Relations Extérieures	1	Collaboration et partenariat régionaux et institutionnel
Douala	Antenne locale du MINEPIA	3	Gestion de la pêche et des communautés de pêcheurs, problématiques rencontrées
Kribi	Mairie	2	Gestion de l'immigration clandestine
	Préfecture	1	Gestion de l'immigration clandestine
Total		11	

Annexe 3: Récapitulatif des interviews au sein des communautés de pêcheurs dans l'Estuaire (Gabon)

Campement	Profil professionnel	Nationalité	Nombre
Pont Nomba	Propriétaire-pêcheur	Béninois	1
	Pêcheurs	Béninois	6
	Mareyeuse	Béninois	1
	Fumeuse de poisson	Béninois	1
Ile Nendé	Propriétaire-pêcheur	Nigérian	5
	Pêcheur	Nigérian	7
	Fabricant de pirogue	Nigérian	2
	Mareyeuse	Gabonais	1
	Pêcheur (femme)	Nigérian	2
Moka	Propriétaire -pêcheur	Nigérian	2
	Pêcheur	Nigérian	9
	Transformatrice	Gabonais	1
	Transformatrice	Nigérian	7
	Pêcheur (femme)	Nigérian	3
Ikendjé	Pêcheur	Nigérian	2
Limbé	Propriétaire -pêcheur	Nigérian	1
	Pêcheur	Nigérian	8
	Transformatrice	Nigérian	8
	Pêcheur	Gabonais	2
Massamboué	Pêcheur	Nigérian	5
Lémé	Pêcheur	Nigérian	2
	Pêcheur	Béninois	2
TOTAL			78

Effectif total de personnes rencontrées =148 personnes

Annexe 4 : Guide d'entretien soumis au chef de la brigade des pêches de Cocobeach

Guide d'entretien	
* Direction des Pêches Cocobeach	
Nom et fonction de l'interlocuteur	NKIZOGHO NGUENA Julien Chef de Brigade des Pêches de Cocobeach
Date et lieu de l'entretien	21/05/2012 à Cocobeach
QUESTIONS	
T H E M E S A B O R D E S	Le rôle et les définitions des missions la Direction des pêches -Quel est le rôle de la Direction des pêches a Cocobeach? -Quel regard portez-vous sur le secteur de la pêche maritime artisanale ici? -Quels sont les menaces et /ou les risques maritimes identifiées en matière de pêche maritime artisanale?
	Gestion et perception Des marins pêcheurs allogènes - Pensez-vous qu' il existe des liens étroits entre la pêche maritime artisanale et l'immigration clandestine par voie maritime ?si oui pourquoi et lesquels ? - Qu'est ce qui explique que ce secteur soit dominé par des marins pêcheurs étrangers ? - Quelles sont les principales nationalités et ethnies ? - Peut on avoir les effectifs des colonies de pêcheurs de ces 20 dernières années et leur localisation ? - Qu' est ce qui explique leur répartition actuelle ? - A votre avis quels sont leurs motivations ? - Les pêcheurs recensés sont ils à l' origine des pêcheurs ou alors sont ils le produit d'une reconversion socioprofessionnelle ? - Quelles sont les rapports entre les pêcheurs et les autorités locales ?les autochtones ?entre les différentes communautés de pêcheurs ?

	Comment s'organise la pêche maritime artisanale ? Ya t il des spécificités par ethnies ou nationalités ? Si oui de quel ordre ? Comment se déroule le recensement des pêcheurs et a quelle périodicité ? combien y a-t-il d'agents de recensement ? Quelles sont les différents autorités ou administrations qui ont un droit de regard sur ces acteurs et leurs activités ? Qu'est ce qui peut expliquer d après vous le fait que les nationaux soient si peu représentatifs dans ce secteur stratégique ? Y a-t-il des stratégies envisagées à long ou court terme visant une nationalisation de se secteur ? lesquelles ? Y a t il transmission de savoirs et savoir-faire entre pêcheurs et nationaux ? Comment sont perçus les villages ou campement de pêcheurs ? Pourquoi ? Pensez vous qu'ils s intègrent facilement ? Quelle est la nature des conflits entre pêcheurs nationaux et pêcheurs allogènes ? Entre différentes communautés de pêcheurs ?
Dispositifs et moyens de lutte contre la pêche irrégulière	Qu' entendez vous par pêche irrégulière ? Comment luttez-vous contre la pêche irrégulière ? E t les pêcheurs irréguliers ? Avez-vous des collaborations ? Si oui lesquelles ? sont elles ponctuelles ? Que pensez vous de la destruction du site de Pont Nomba et quelles sont les conséquences ?

Annexe 5 : Entretien avec un administrateur de la Direction Générale du droit de la mer

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
ET DE LA FRANCOPHONIE



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DU DROIT DE LA MER**

Libreville, le

BP 408 LIBREVILLE/TEL : 73.09.59/73.12.48

N° _____/MAECIF/SG/DGDM
Nek/10/01/10

Dans le cadre de la préparation de la thèse en géographie dont le thème est « **Activités halieutiques et immigration clandestine dans le golfe de Guinée** », Mademoiselle Nyinguéma Chancia sollicite de mener des recherches dans la DGDM autour des **centres d'intérêts** suivants :

- le rôle et les missions de la DGDM ;
- la politique maritime du Gabon ;
- le statut des marins pêcheurs étrangers ;
- les relations entretenues entre ces derniers et vos services ;
- la situation des enfants ouest-africains acheminés pour le trafic domestique ;
- les stratégies de lutte contre les pêcheurs étrangers irréguliers, les migrants clandestins et le phénomène de l'exploitation des mineurs ouest africains.

Pour faire le contour de ces centres d'intérêts, le questionnaire suivant a été élaboré :

Thèmes abordés : **Le rôle et les définitions des missions de la Direction Générale de la mer.**

- quel est votre rôle ?
- que peut-on dire de la politique maritime du Gabon ?
- que peut on dire de la gestion des frontières maritimes ?
- quel regard portez-vous sur le secteur de la pêche maritime artisanale ?
- l'immigration par voie maritime ?

Etes vous associé à la gestion et ou la lutte de ces activités ?

Pensez vous qu'il existe des liens étroits entre la pêche maritime artisanale et l'immigration clandestine par voie maritime ? si oui, pourquoi et lesquels ?

Si oui, quels sont les acteurs majoritaires de ce secteur ?

- qu'est ce qui explique qu'on les retrouve ici ?
- quels sont les rapports entre les pêcheurs et vous ?
- quelles sont les différentes autorités ou administrations qui ont un droit de regard sur ces acteurs et leurs activités ?
- qu'est ce qui peut expliquer d'après vous le fait que les nationaux soient si peu représentatifs dans ce secteur stratégique qu'est la pêche artisanale ?

Connaissez vous les routes empruntées ? les principaux sites de débarquement ?

Avez-vous identifié les principaux points de passage ?

Comment êtes vous prévenus de la présence des clandestins dans nos eaux intérieures ?

Quelles sont les modes opératoires des passeurs ?

Avant d'apporter quelques éléments de réponses à toutes ces préoccupations, il faut apporter un rectificatif quant à la dénomination de notre administration.

Au lieu de la « **Direction Générale de la Mer** », il s'agit plutôt de la « **Direction Générale du Droit de la Mer** ».

I Les attributions et l'organisation de la DGDM sont établies par le Chapitre V du décret N°001771/PR/MDCUDM portant Attributions et Organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et de l'Urbanisme, chargé du Droit de la Mer.

Le Décret N° 652/PR/MAECF du 21 mai 2003 portant attributions et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie rattache, en sa section 4, article 141, la DGDM au MAECF.

Le rôle et les missions de la DGDM sont définis aux articles 115-116 ; 119, 121, 122 ; 124, 126, 127, 128.

II la politique maritime du Gabon est à ce jour éparse du fait que chaque administration qui intervient en mer agit en fonction de sa spécificité. Ainsi chaque administration accomplit sa mission. Aussi on a :

- Le Ministère de la Défense Nationale qui assure **la surveillance et la défense de l'espace maritime national ;**
- Le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation qui assure **les missions de sécurité et de police; et les questions de frontière ;**
- Le Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole et des ressources hydrauliques chargé de **l'exécution et du contrôle de la politique gouvernementale en matière de mines, d'énergie, de pétrole et de ressources hydrauliques ;**
- Le Ministère de la Marine Marchande chargé des **équipements portuaires** qui a en charge de **concevoir et de faire appliquer la politique du gouvernement** en matière de sûreté et de sécurité de la navigation maritime dans l'espace maritime national;
- Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de **l'Environnement et de la Protection de la Nature ;**
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la **Recherche et de l'Innovation Technologique** à travers son organe de recherche qui est le CENAREST ;
- Le Ministère de l'Economie, et celui du Budget à travers **les services de Douanes**

Les conditions structurelles d'une politique de l'Etat en mer sont réunies. Mais l'action de l'Etat en mer doit respecter trois principes à savoir :

- **l'unicité de l'espace**, qui se traduit par l'absence de frontière en mer entre les différents acteurs ;
- **l'unicité d'action**, sans laquelle il ne peut y avoir de politique cohérente ;
- **la coordination**, qui permet de mobiliser les compétences et les moyens en vue d'optimiser leur emploi par l'exploitation de leur polyvalence.

Mais malheureusement, le secteur maritime est un domaine en pleine mutation, et le Gabon comme beaucoup d'autres pays, n'arrive pas encore à allier les trois principes.

III le statut des marins pêcheurs étrangers et les relations entretenues entre ces derniers et vos services.

La DGDM ne traite pas ce volet de la pêche. Il est souhaitable de se rapprocher de la DG pêche. Nous n'avons presque pas de relation avec ces derniers.

IV la situation des enfants ouest-africains acheminés pour le trafic domestique.

Il existe une commission au sein du MAECF qui traite de cette question hautement sensible et d'ailleurs le Gabon a ratifié toutes les Convention y relatif il faut se rapprocher du département de la coopération internationale pour avoir de plus amples détails.

V les stratégies de lutte contre les pêcheurs étrangers irréguliers, les migrants clandestins et le phénomène de l'exploitation des mineurs ouest africains.

La loi N°1/82/PR du 22 juillet 1982 portant orientation en matière des eaux et forêts et son Décret d'application N°0062/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant réglementation de la pêche en république Gabonaise définissent deux types de pêches, les différentes zones de leur pratique et les conditions d'accès.

- La 1^{ère} zone de trois milles nautiques (1 mille marin est égal à 1852 m) des côtes, concerne toutes les eaux continentales (rivières, estuaires et lagunes) et s'étend jusqu'aux embouchures, **la pêche y est réservée aux pêcheurs artisans de nationalité gabonaise avec une licence et à la pêche sportive**. La pêche industrielle, l'utilisation des chaluts et des filets à mono filament y sont interdites.
- La 2^{ème} zone s'étale de trois à six milles marins des côtes, **la pêche est réservée aux pêcheurs artisanaux de nationalité gabonaise et aux entreprises de pêche dites conjointes de pêche artisanales**. La pêche industrielle, l'utilisation des chaluts et des filets à mono filament y sont interdites.

- La 3^{ème} zone s'étend sur une largeur de 3 milles au delà de la précédente. Elle est **réservée à tout pêcheur artisanal ou industriel battant pavillon gabonais dans la limite de 450 tonnes de jauge brut (TJB)**.
- La 4^{ème} zone au delà des trois précédentes allant jusqu'au rebord externe de la ZEE (200 milles à partir des lignes de base), est **accessible à toutes les unités de pêche munies de licences délivrées par l'administration des pêches**.

REPONSES AUX QUESTIONS :

- quel est votre rôle ?

Le rôle du Directeur Général du Droit de la Mer est défini à l'article 115 du Décret N°001771/PR/MDCUDM **portant Attributions et Organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et de l'Urbanisme, chargé du Droit de la Mer**.

Le DG du Droit de la Mer assiste le Ministre en transposant les directives gouvernementales sur le plan administratif.

Il coordonne les activités des différentes unités de son ressort ; il centralise et contrôle les résultats obtenus par celles-ci.

Il recueille les informations utilisables pour orienter l'activité du Gouvernement en matière de droit de la mer.

- que peut-on dire de la politique maritime du Gabon ?

Voir la Réponse II ci-dessus.

- que peut on dire de la gestion des frontières maritimes ?

Le Gabon a 4 frontières maritimes : deux (2) avec la Guinée équatoriale, une (1) avec Sao Tomé et Príncipe, et une (1) avec le CONGO.

- Avec la Guinée équatoriale nous avons la frontière dans **la baie de Corisco** comme établie dans la Convention de Bata de 1974. Mais nous sommes engagé dans une médiation onusienne pour rétablir clairement la situation car vous savez que la souveraineté sur les îles Mbanié, Conga et Cocotier y est également débattus. La seconde frontière est située au sud ouest de nos côtes avec l'île d'Annobon. A ce jour la Guinée a établie une zone économique exclusive de façon unilatérale en contradiction avec l'article 74 de la Convention de Montego

bay qui prévoit la voie d'accord ou le recours a la partie XV de la dite Convention.

- quel regard portez-vous sur le secteur de la pêche maritime artisanale ?

Les éléments de réponses à cette question sont évoqués dans la partie V sus indiquée. On peut simplement ajouter que la pratique fait ressortir un manque d'intérêts des populations autochtones qui ne pratiquent qu'une pêche de subsistance et surtout que l'activité est dominée par des artisans expatriés Nigerian, Béninois ...

- l'immigration par voie maritime ?

Cette question est bien réelle, car l'insuffisance de moyens dans les différentes administrations, rend la tâche facile aux passeurs et fragilise nos frontières maritimes ou on enregistre plusieurs cas d'immigration clandestine. Il arrive même que des navires de pêcheurs partis en mer avec une dizaine de pêcheurs revienne avec plus d'une cinquantaine de personnes a bord, ce qui signifie que des échanges se déroulent en mer.

Ce constat se fait également dans l'industrie pétrolière. Il suffit de regarder les conclusions de la réunion tenue avec la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration le 10 juin 2010.

Etes vous associé à la gestion et ou la lutte de ces activités ?

L'unicité de l'espace, la coordination administrative et l'unicité d'actions sont les seuls principes qui permettent à toutes les administrations de partager les informations et d'agir ensemble. Mais à ce jour, on se limite encore aux « courtoisies administratives ». C'est pourquoi l'un des chantiers sur lequel la DGDM va s'appuyer est la création d'une commission nationale de la mer afin de régler tous ces problèmes.

Pensez vous qu'il existe des liens étroits entre la pêche maritime artisanale et l'immigration clandestine par voie maritime ? Si oui, pourquoi et lesquels ?

Bien sur, puisque ce sont **les voies** suivi par les pêcheurs que les clandestins empruntent généralement et surtout qu'ils empruntent presque **le même type d'embarcation...**

Si oui, quels sont les acteurs majoritaires de ce secteur ?

Les acteurs majoritaires de ce secteur sont les expatriés eux-mêmes et surtout la communauté ouest africaine qui se gonfle chaque jour.

- qu'est ce qui explique qu'on les retrouve ici ?

L'appât du gain, le Gabon est l'un des rares pays africains où le flux monétaire est très élevé. Il est du coup vu comme l'eldorado le plus proche à défaut des pays européens. La suite vous pouvez l'imaginer

- *quels sont les rapports entre les pêcheurs et vous ? quelles sont les différentes autorités ou administrations qui ont un droit de regard sur ces acteurs et leurs activités ?*

Aucun rapport, nous faisons de l'administration pure et simple. S'il y a nécessité de rapport, c'est plutôt entre les pêcheurs et les administrations techniques telles que la marine marchande, la pêche etc.

- *qu'est ce qui peut expliquer d'après vous le fait que les nationaux soient si peu représentatifs dans ce secteur stratégique qu'est la pêche artisanale ?*

Le Gabon est curieusement avec 887 km de côte l'un des rares pays qui tourne le dos à la mer au profit de la forêt. Pourtant plus de 90% de l'économie Gabonaise passe par la mer.

Il s'agit d'une question de mentalité et surtout de culture. On ajoute à cela une absence de volonté politique pour faire bouger les choses. Dans le cursus scolaire et universitaire il n'existe presque pas de modules de formations liées aux métiers de la mer ...

Connaissez vous les routes empruntées ? Les principaux sites de débarquement ? Avez-vous identifié les principaux points de passage ?

D'après quelques sources d'informations, la baie de la mondah est très utilisée pour la cause. Mais également le long du komo aux plages du Lycée Léon Mba ? ACAE, Cap esterias... et également le long de la côte à Port Gentil et même à Mayoumba.

Comment êtes vous prévenus de la présence des clandestins dans nos eaux intérieures ?

Le service d'immigration de la documentation, les services de la marine nationale, les services de la brigade nautique et quelques pêcheurs de bonne foi ou des bonnes volontés qui se trouvent en mer au moment où les clandestins arrivent.

Quelles sont les modes opératoires des passeurs ?

Qu'entendez vous par mode opératoires ?

La réponse déterminera l'orientation de l'entretien.

Annexe 6 : Compte rendu de guide d'entretien anonyme par la Marine Nationale

Document Marine Nationale

A/ Politique maritime du Gabon ;

*Se rapprocher de la Marine Marchande pour les informations.

B/ Le rôle et les définitions des missions de la Marine Nationale.

Mission de défense;

- Défense des approches maritimes.
- Surveillance et contrôle de la zone économique exclusive ZEE
- Soutien des forces

Mission de surveillance publique;

- Surveillance, assistance et recherche.

Missions de représentation diplomatique.

Mission de police;

a/ Lutte contre;

- L'immigration clandestine
- Le trafic de drogue
- La pollution et la contrebande en milieu marin

b/ Soutien aux administrations, (Affaires maritimes, pêche, etc...) Et autre organismes.

***Les menaces ou risques maritimes identifiés ;**

- Fort trafic.
- Non respect des chenaux de navigation, de balise de signalisation.
- Les épaves de navire à l'abandon constituant des risques de collision.

- Les errances de billes d'okoumés échappés des radeaux exploités par les entreprises qui exploitent le bois.

*L'immigration clandestine par voie maritime est reconnue comme un délit auprès de la législation gabonaise elle est effective au Gabon dans la mesure où des clandestins sont appréhendés au large de nos eaux territoriales ou aux abords de nos côtes.

*Comme de nombreux autres pays, le Gabon partage ses frontières maritimes avec des pays voisins. Cette proximité occasionne nécessairement des couloirs permettant aux étrangers de se prêter aux jeux périlleux de l'immigration clandestine, ajouter à cela la quête de la fortune et d'une vie meilleure.

C/ Gestion et perception de l'immigration clandestine par voie maritime ;

*L'immigration clandestine est un phénomène présent dans tous les pays. Le Gabon à l'instar des autres nations le considère comme un délit, à cause de son caractère informel. Elle est passible d'amende, de rapatriement et même de peine de prison.

*Les pêcheurs jouent un rôle assez important dans ce phénomène dans la mesure où, ils servent de passeurs, ils embarquent les immigrants dans leurs grandes pirogues, les conduisent via les couloirs de migration dont ils ont bien connaissance puisque ce sont également leurs zones de pêche, ce qui fait qu'ils connaissent même les recoins susceptibles de les camoufler lors qu'ils aperçoivent une de nos patrouilles.

* Les principaux clandestins sont ceux des pays voisins ; Cameroun, guinée Equatoriale, mais aussi des Ouest Africains qui n'hésitent pas à braver la mer pendant des semaines pour arriver au Gabon. On y trouve des togolais, béninois, ivoiriens, nigériens, nigérians, des maliens...

*Ils n'ya pas de communauté bien spécifique ; la preuve dans une embarcation appréhendée vous pouvez avoir quatre à cinq communautés confondues. Mais les fréquents sont quand même les béninois, les togolais, les ghanéens, et les nigériens.

*Les principaux sites de débarquement ;

- Cap esterias.
- Pont nomba.
- Cap santa clara.
- Ile Nende.
- Port d'owendo.
- Le débarcadere D'Ambowe au charbonages.

*Les principaux points de passage ;

L'immigration clandestine au Gabon est essentiellement d'ordre maritime à hauteur de 80%. Les personnes arrivant au Gabon passant par KRIBI (tête de pont) au Cameroun, arrivent à Corisco en Guinée Equatoriale, de là bas, ils attendent les périodes favorables pour rejoindre la terre ferme ; aidés en cela par les pêcheurs qui sont situés à l'île Nende, à Moka et Kendje.

*Nous sommes prévenus par les radars, les patrouilles postées, et les informations des indics sur le terrain.

*Ils attendent la nuit à des heures tardives pour opérer, pendant les nuits pluvieuses avec le brouillard, les nuits de hautes marées pour longer les cotes.

*Les pêcheurs ont le même mode opératoire.

*Oui ils en existent forcément à cause soit de l'accès difficile où du manque de matériel en tout genres.

*Les motivations sont multiples, la pauvreté, la recherche d'un mieux être, la fuite des conflits, la recherche de travail.

*Non.

D/ Dispositif et moyens de lutte contre l'immigration clandestine

* Au niveau national la lutte contre l'immigration clandestine, est effectuée par les patrouilles maritimes sur le littoral, par le déploiement des bâtiments de surveillance.

*Guinée Equatoriale, Cameroun, Congo, ceux qui englobe la Zone CEMAC, appelée Zone D, la collaboration est effective.

Il existe des menaces qu'un état ne peut combattre seul telle que la piraterie. Fort de cette réalité et vue la persistance de ce phénomène au nord du Cameroun et à Malabo, les pays de la C.E.E.A.C par le biais de leur marine se sont réunis dans le cadre d'un plan appelé sécurité maritime (SECMAR).

La mission est de juguler la piraterie dans la zone <<D>> (avant qu'elle ne gangrène toute la sous- région) tout en continuant d'assurer les autres missions de police en mer à savoir la lutte contre l'immigration clandestine, la pêche illégale, le trafic illicite, de drogue etc.

Le raisonnement étant que si <<un cordon de sécurité>> est installé entre le nord Cameroun et l'île de Malabo, la menace ne peut descendre plus au sud.

A cet effet les marines gabonaise, camerounaise et équato-guinéenne ont mis chacune un patrouilleur à contribution (basés à Malabo) se relayant tous les cinq jours dans la zone de sorte qu'il y ait toujours un bâtiment 24/24 et 30j/30 en mer dans le secteur communautaire défini par le plan SECMAR.

Cette opération est effective depuis le 15 septembre 2009 ; la marine gabonaise quant à elle envoie dans la zone d'opération un nouveau patrouilleur tous les trois mois.

La lutte contre la piraterie comprend trois aspects : la prévention, la protection, et l'intervention.

*Non.

*Les radars sont au nombre de trois pour le système de veille des sémaphores ;

- posté à la pointe Nombo.
- Poster au cap esterias.
- Posté au cap santa clara.

Ils opèrent sur un rayon d'action d'une quarantaine de nautiques.

* l'île Nende est en voie de déguerpissement pour installer les entités de surveillance de la Marine Nationale et les parcs nationaux (ANPN).

* Le regard est que la pêche artisanale n'a pas atteint son apogée.

* A cause du désintéressement des populations à ce secteur économique.

* Béninois, togolais et nigériens sont les principales nationalités qui pratiquent la pêche artisanale au Gabon.

Annexe 7 : Rapport photographique accablant les communautés de pêcheurs d'Akanda





IMAGE 16 : Forêt de palétuvier dévasté à Kendje



IMAGE 17 : Forêt de palétuvier dévasté à Nendé



IMAGE 18 : Forêt de palétuvier dévasté à Moka



IMAGE 19 : Usine à fumure de poisson, Activité à encadrer pour une contribution à la sécurité alimentaire. Vue partielle de 3 hangars de plus de 30 m de long



IMAGE 20 : Fumure du poisson, de la sardine et des crevettes, forte demanderesse en énergie végétale



IMAGE 21 : Exemple d'harmonie de la nature, espace exploité par les pélicans pour des raisons alimentaires



IMAGE 22 : La pêche dans le Parc National d'Akanda perturbe profondément la quiétude des espèces migratrices



IMAGE 23 : La mangrove et ses vasières sont des milieux vitaux pour une grande variété d'espèces



IMAGE 24 : Outre les raisons écologiques, la mangrove est également appréciée pour sa valeur esthétique



IMAGE 25 : Réunion de sensibilisation avec les femmes des Pêcheurs artisanaux



IMAGE 26 : Exemple de gestion de conflits entre conservation et exploitation non durable des ressources naturelles



IMAGE 27 : La sensibilisation des femmes est un bon moyen pour l'éducation des enfants et des époux.



IMAGE 28 : Encore une réunion de concertation avec les femmes sur PNA et sa vocation



IMAGE 29 : Concertation avec les femmes des Pêcheurs artisanaux sur la pêche de subsistance 10



IMAGE 30 : Aperçu de l'Île NENDE, vue de profil 5



IMAGE 31 : Aperçu de l'Île NENDE, vue de face



IMAGE 32: Réunion avec le Chef de Regroupement de Moka, Kendje et Nendé. Concertation sur les conditions de la délocalisation



IMAGE 33: Réunion avec le Chef de Regroupement de Moka, Kendje et Nendé, sensibilisation sur les conditions d'une pêche artisanale responsable



IMAGE 34: Réunion de concertation avec les autorités locales d'Emone et Mekak pour l'accueil des pêcheurs délocalisés 28



IMAGE 35: Autre Réunion de concertation avec les autorités locales d'Emone et Mekak pour l'accueil des pêcheurs délocalisés 29



IMAGE 36 : Réunion de concertation avec les autorités locales d'Emone et Mekak pour l'accueil des pêcheurs délocalisés 30



IMAGE 37: Réunion participative avec les pêcheurs de Massoté et Milembié aux conflits entre domaine marin réservé aux nationaux espaces liés à la pêche commerciale.



IMAGE 38: Réunion participative sur la gestion des conflits pêche subsistance (gabonais) et pêche artisanale (gabonais + autres) à Massoté et Milembié 32



IMAGE 39: Réunion participative, pour l'aménagement de la pêche à Massoté et Milembié 33



IMAGE 40: Réunion participative avec les populations locales ressortissant du Parc d'Akanda 34



IMAGE 41: Sensibilisation sur le PNA, sa vocation et la nécessité d'appropriation par les populations locales.



IMAGE 42: Concertation avec les populations locales sur la pêche anarchique par les populations riveraines et les colonies étrangères dans la localité.

Annexe 8 : Projet de lutte contre la pêche illégale dans Akanda

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice

SECRETARIAT EXECUTIF



DIRECTION TECHNIQUE

PARC NATIONAL D'AKANDA

N° 120420 /PR/ANPN/SE/DT/PNA

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PECHE ILLEGALE

DANS LE CADRE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE
DU PARC NATIONAL D'AKANDA

CONTEXTE HISTORIQUE :

Au moment de l'arrivée de l'actuelle équipe de conservation en mars 2009, le Parc National d'Akanda et sa Zone Tampon sont vouées à la dégradation dramatique des écosystèmes aquatiques et terrestres, à savoir :

1. la surpêche des poissons, crevettes, crustacées et mollusques de tout âge, y compris le fretin sur toute l'étendue du PNA ;
2. l'usage des engins de pêche prohibés.
3. l'exploitation illégale de la flore dans la zone tampon à travers l'exploitation forestière sans titre sous la forme des grumes et des débités ;
4. la transformation des forêts en champs de ruine pour la confection du charbon de bois.
5. la destruction de vastes superficies de mangrove pour la fumure du poisson ;
6. le braconnage des espèces fauniques inféodées aux écosystèmes aquatiques ;
7. les pollutions des écosystèmes aquatiques par des déchets liquides et solides non biodégradable ;
8. les problèmes d'assainissement et de gestion des ordures ménagères ;
9. la difficulté d'accès des embarcations autres que celles liées à la pêche ;
10. les difficultés d'accès ou de sortie des espèces marines migratrices (dauphins, tortues etc.)
11. la perturbation des oiseaux migrateurs en transit au Gabon après plusieurs centaines de kilomètres de vol en une traite.
12. l'exercice des trafics en tout genre (stupéfiants, immigration clandestine, matériel de quincaillerie, matériel de pêche, vaisselle, produits pharmacologiques et tout autres objets prisés par le marché gabonais)

STRATEGIE INITIALE

SENSIBILISATION DES PECHEURS

Face à ce spectre de désolation, l'objectif premier était de réduire au maximum la pêche dans le PNA et pratiquer la gestion concertée des ressources naturelles.

Dans un premier temps il s'agissait entre les mois de mars et juin 2009 de sensibiliser toutes les communautés de pêcheurs sur :

- ce qu'est un parc national ;
- les missions du Conservateur et de son personnel ;
- le rôle économique, écologique et social d'un parc national ;
- les conséquences économiques et écologiques de la pêche illégale,
- la nécessité d'adopter des comportements requis pour l'utilisation durable des protéines animales ;

Quartier Batterie IV

B.P. : 20379 Libreville GABON / Tel. (241) 44.67.46
contact@gabonparks.org

- la nécessité au niveau de chaque ménage et sur le plan touristique de maintenir les espaces occupées dans des conditions hygiéniques acceptable ;
- la salubrité des ménages partant de chaque campement de pêche en **exhortant les populations cibles à sans succès tenir leur environnement propre** et jeter les ordures dans la poubelle et non en mer.

Malheureusement, toutes ces tentatives visant à amener les pêcheurs artisanaux à participer au développement communautaire n'a pas trouvé de sol arable pour germer.

EVOLUTION PROGRESSIVE VERS LA REPRESSION

Les premières missions de police marine avec de faibles amendes sont en suite entreprises entre juillet et décembre 2009. Ces interpellations sont fréquemment accompagnées de relaxe lorsque le contrevenant est répertorié pour la première fois dans nos archives.

En 2010, un moratoire est accordé aux communautés de pêcheurs résidents pour légaliser leur activité, en mettant à disposition dans le PNA un espace circonscrit pour l'exercice de leur activité en espérant qu'ils iraient dès janvier 2011 pratiquer en toute légalité la pêche consacrée à cet effet par la législation en vigueur.

La pêche illégale dans le PNA est à ce moment réduite à sa plus simple expression, les populations locales remarquent l'amélioration du niveau de capture après chaque partie de pêche dans les espaces consacrés. On observe les dauphins à bosse, disparus depuis plus d'une décennie, également les remontées des tortues marines, phénomènes devenu rarissime, etc.

STRATEGIE FINALE

PRATIQUE DE LA REPRESSION PROPENT DITE

Dès le deuxième semestre 2010, le Conservateur commence à procéder aux patrouilles marines avec des amendes dissuasives, dans le but de montrer notre détermination à aller de l'avant et réduire les différentes formes d'activités illégales et ses corollaires sur l'environnement. C'est ainsi que plusieurs dizaines d'arrestations sont réalisées, les engins de pêche saisis.

Touché dans leur capital, dès 2011, de vives réactions voient le jour. Les pêcheurs entant que les agents du PNA ne sont pas armés ripostent:

- Agressions physique et à la machette des équipes des Ecogardes en mer ;
- Agressions physique et au couteau du Conservateur en mer,
- Tentatives d'incendie du bateau ANPN avec son personnel à bord ;
- un vol du bateau PNA;
- deux tentatives de vols du bateau PNA ;

MESURES DE CONCERTATION PALIATIVES REALISEES

Il s'en suit donc en 2011, une vaste campagne de sensibilisation des autorités administratives et locales ainsi que des auditions populaires sur les conflits pêche artisanale et pratique du droit d'usage coutumier par les populations locales ainsi que suit :

- Janvier, Réunion avec le Préfet du Cap ;
- Janvier, Réunion avec le Préfet de Ntoum ;
- Janvier, Réunion avec la Marine Nationale ;
- Mars, caravane de consultation populaire pour l'accueil à Lebe et Emone, les déguerpis de Kendjé, Moka et Nendé;
- Mars, évocation de la nécessité de délocaliser les campements de pêche ;

Quartier Batterie IV

B.P. : 20379 Libreville GABON / Tel. (241) 44.67.46
contact@gabonparks.org

- Avril, compte rendu à Monsieur le Gouverneur de la province de l'Estuaire ;
- Mai, Intervention de M. le Consul du Nigéria pour ses congénères, au grand dam de la législation nationale en matière des parcs nationaux ;
- Juillet, tentative de conciliation pour un départ volontaire des campements actuels
- Novembre, Mission de sensibilisation des Préfets de Ntoun, du Cap et de la Cocobeach ainsi que le sous Préfet du district de Bikélé ;
- Novembre, Mission de sensibilisation des Commandant de Brigade de Ntoun, du Cap, de Cocobeach ainsi qu'un représentant de l'armée de terre de Melen.

REACTION DES POPULATIONS CIBLES

Le dynamisme de Monsieur le Conservateur n'a pas porté les fruits escomptés et les pêcheurs artisanaux entretemps ont développé des stratégies de riposte :

- La pêchent en bande et de nuit et de jour en fonction du type d'activité, du débarcadère d'attache ou par groupe ethnique. Chacun embarcation est muni d'une machette, d'un harpon et souvent d'un fusil, ou encore d'un bidon à essence et une lampe incandescente pour la mise à feu de l'embarcation de l'ANPN si d'aventure et venait pour une interpellation.
- On enregistre également la montée des ripostes lors des missions de patrouilles marines,

Pas plus tard que vendredi 13 avril dernier il y a encore eu destruction du matériel de l'Etat et braquage puis récupération des saisies réalisés par les Ecogardes.

Le climat devient donc délétère, le personnel de conservation devenant inoffensif et les acquis récents des actions de protection de la biodiversité marine mis à mal.

Ayant constaté dès la fin du premier trimestre 2011, la non appropriation du concept de la gestion concertée, Monsieur le Conservateur réajuste sa stratégie et devient favorable à la possibilité de délocalisation des campements de pêche de Kendjé, Moka et île Nendé.

CONSEQUENCES DE LA DELOCALISATION DES PECHEURS ARTISANNAUX

- Résolution du conflit qui existe entre prédation illégale et incontrôlée des ressources halieutiques et la nécessité de protéger les habitats et les populations animales qu'elles abritent.
- Reconstitution des stocks halieutiques ;
- Suppression des barrières migratoires de plusieurs espèces marines ;
- Quiétude des espèces migratrices,
- Quiétude des plaisanciers
- Développement du tourisme sur la pêche écologique ;
- Ouverture du PNA au tourisme local (librevillois)

NB : *Il conviendrait toutefois de prévenir les conflits de pêche entre pêcheurs artisanaux et droit d'usages coutumiers des populations locales. Aussi, offrir les possibilités d'accès aux combustibles autres que ceux présents dans leur espace de vie.*

COMMENT FAVORISER L'APPROPRIATION DE LA PROTECTION DU PNA PAR LES DIFERENTES PARTIES PRENENTES

1. Délocaliser les campements de pêche de Kendjé, Moka et île Nendé ;
2. Délocaliser le débarcadère d'Ambowè et en faire la porte d'entrée pour les plaisanciers ;
3. Avoir une force de défense assurant la sécurité sur les trois sites précités ;
4. Equiper les sites en matériel de navigation et communication ;

Quartier Batterie IV

B.P. : 20379 Libreville GABON / Tel. (241) 44.67.46
contact@gabonparks.org

5. Doter les sites des commodités permettant au personnel de mixte sur site, de sereinement assumer leurs missions d'appui à l'ANPN et de défense nationale ;
6. Restaurer l'autorité administrative des Chefs de quartier, de villages et de regroupement de villages en leur donnant des la puissance administrative et les outils qui leurs permettent de véritablement jouer leur rôle ;
7. Favoriser la réappropriation par les populations locale du projet "Parc Akanda" en les consultant dans le processus de prise de décision pour un meilleur aménagement de la zone tampon et l'exercice du droit d'usage coutumier ;
8. Etablir les plates-formes de concertation d'une part entre les communautés étrangères et les populations locales, d'autre part les communautés étrangère et les autorités administratives ;
9. Circonscrire les activités des pêcheurs artisanaux et stabiliser les effectifs des campements de pêche, par des patrouilles régulières et en y apportant des commodités pour l'éducation des enfants, l'accès aux soins de santé primaire, l'accès aux biens et services de base ;
10. Lutter contre la pauvreté à travers le soutien des initiatives locales, la promotion du développement communautaire et à l'écotourisme.

ACTION A TRES COURT TERME

Collaborer avec une administration des forces armées et de défense en vue de restaurer l'autorité de l'Etat et réer les conditions favorables à la gestion durable de la biodiversité marine et de sécurité alimentaire des populations qui en dépendent

Objectif globale:

Minimiser toutes formes d'actions et d'occupations incompatibles avec les besoins de la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles

Résultat 1 : Les communautés de pêcheurs artisanaux situées dans les limites du PNA, sont délocalisées et les conditions de protection et de surveillance durable du PNA sont mises en place

- Activité 1.1: Rédiger un accord de collaboration avec la Marine Nationale ;
- Activité 1.2: Réaliser des cartes photographique et manuelle des sites actuels
- Activité 1.3: Renforcer les capacités techniques et matériel de équipes de, Kendjé, Moka et Nendé;
- Activité 1.4: Délocaliser les campements de pêche de Kendjé, Moka et Nendé;
- Activité 1.5: Assurer la présence régulière et fonctionnelle des escouades mixte sur les trois sites
- Activité 1.6: Délocaliser les pêcheurs du débarcadère d'Ambowè.
- Activité 1.7: Protéger les Ecosystèmes marins et terrestres de toutes formes de prédation illégale.
- Activité 1.8: Sensibiliser le large public.

Résultat 2 : L'opinion nationale et internationale est informée du succès de la délocalisation des pêcheurs artisanaux.

- Activité 2.1: Elaborer un documentaire sur la situation avant le déguerpissement.
- Activité 2.2: Communiquer sur le succès de l'opération auprès de la communauté nationale et internationale (Presse Ecrite et Audio visuelle).

A MOYEN TERME

Résultats 3: Les déguerpis du PNA sont encouragés à regagner leur nouveau site d'installation et les conditions de leur appropriation du concept de la conservation sont mis en œuvre.

- Activité 3.1: Recenser les déplacés ;
- Activité 3.2: Elaborer un Plan d'occupation des terres ;
- Activité 3.3: Réaliser le zonage de la Pêche artisanale et celle de subsistance ;
- Activité 3.4:

NB : La mise en œuvre de ce projet se fera en accord parties.

Quartier Batterie IV
B.P. : 20379 Libreville GABON / Tel. (241) 44.67.46
contact@gabonparks.org

Annexe 9 : Rapport de réunion avec le consul du Nigéria

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	REPUBLIQUE GABONAISE
-----	Union - Travail - Justice
AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX	

SECRETARIAT EXECUTIF	

	
DIRECTION TECHNIQUE	
PARC NATIONAL D'AKANDA	
N° 110512 /PR/ANPN/SE/DT/PNA	
RAPPORT DE REUNION	
REUNION DE CONSULTATION AVEC LE CONSUL DU NIGERIA A L'ANPN	
Le 05 mai 2011	
Par JJ TANGA	
Suite aux activités de surveillance et de la protection des écosystèmes marins du Parc National d'Akanda (PNA), le Conservateur du dit parc national a entrepris une série de missions de sensibilisations sur: (i) le rôle économique, écologique et sociale d'un parc national, (ii) les missions des équipes de conservation, (iii) la pêche illégale et (iv) l'adoption des comportements requis pour l'utilisation durable des protéines animales. Et à partir de juillet 2010, il commence les missions de patrouilles mobiles en mer qui se sont soldées par les arrestations de plusieurs moteurs à pirogues et de plusieurs engins de pêche. Plus encore, au cours du premier trimestre 2011, une lettre circulaire est adressée aux responsables des communautés respectives de Moka, Nendé et Kendjé leur annonçant la destruction de leur campement à partir du 15 mai 2011. A cet effet, Monsieur le Consul du Nigéria, saisi par ses concitoyens, a souhaité être reçu en audience à onze heures à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Pour mieux s'enquérir de la situation. Trois points sont inscrits à l'ordre du jour : 1. Saisies du matériel de pêche ; 2. Amendes très élevées ; 3. Déguepissement des campements de pêche. Au premier abord, Monsieur le Consul a décrié des arrestations quasi acharnées, parfois arbitraire de ses ressortissants qui exercent dans le domaine de la pêche artisanale. A cet effet, il recommande de diminuer les missions de polices maritimes des Ecogardes et la restitution des filets et des moteurs de pirogues saisies par l'ANPN.	
Quartier Batterie IV	
B.P. : 20379 Libreville GABON / Tel. (241) 44.67.46	
contact@gabonparks.org	

Ensuite Monsieur le Consul s'est insurgé sur le niveau élevé des amendes en recommandant la révision à **la baisse du niveau des amendes**.

Enfin, **concernant le déguerpissement des campements des pêcheurs**, requête est faite que ce dossier soit traité avec humanisme et **qu'une rallonge supplémentaire de six mois soit accordées aux populations cibles**. Il y a des familles dont les parents sont présents sur les lieux durant les premières années après les indépendances. En conséquence, le sursis de six mois permettrait un déménagement progressif. Il serait également indiqué que les moyens d'accompagnement soient pris pour que cette activité se déroule de manière sereine.

Prenant la parole, Monsieur le SEA a précisé à Monsieur le Consul qu'en 2002, le Gabon a pris la résolution de créer 13 parcs nationaux dont deux sont à la périphérie de Libreville, dont le Parc National d'Akanda et celui de Pongara. *Le Parc national est une aire protégée dont l'ensemble des composantes, notamment la faune halieutique, la flore et les reliques culturelles bénéficient d'une protection juridique et où s'opère le tourisme. Il est placé sous l'autorité d'un Conservateur.*

Les activités des équipes de conservation sous la direction du Conservateur n'ont pas pour cible les populations nigériennes. Il rappelle que le Conservateur est un officier de police judiciaire chargé de :

- Planifier et coordonner les activités de lutte anti braconnage ;
- Appliquer les instruments législatifs et réglementaires ;
- Sensibiliser et la coordonner les partenaires au niveau local ;
- Suivre et contrôler l'exécution des plans d'aménagement ;
- Assurer le suivi écologique du parc national ;
- Elaborer et coordonner les activités de promotion de l'écotourisme.

Pour des raisons techniques et stratégiques, le Gabon a de projets noble pour le PNA, ce qui justifie la nécessité de valoriser les sites indiqués.

Toutefois, un examen minutieux des questions relatives à la saisie du matériel des pêcheurs surpris en flagrant délit de le Parc National d'Akanda et au déguerpissement des sites sus indiqués, seront traitées ultérieurement en interne avec Monsieur le Secrétaire Exécutif.

Monsieur le SEA offre à son auguste hôte, une mouture de la loi 003/2007 les parcs nationaux.

La séance a pris fin à 13 :45.

Fait à Libreville de 16 mai 2011

LE RAPPORTEUR

JEAN-JACQUES TANGA

Quartier Batterie IV

B.P. : 20379 Libreville GABON / Tel. (241) 44.67.46
contact@gabonparks.org



Annexe 10 : Document de la Police de l’Air et des Frontières concernant le refus d’admission d’un étranger

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

FORCES DE POLICE NATIONALE

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION
ET DE L'IMMIGRATION**

**DIRECTION DE LA POLICE
DE L'AIR ET DES FRONTIÈRES**

RÉPUBLIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE

NOTIFICATION ET MOTIVATION D'UNE DÉCISION DE REFUS D'ADMISSION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

IDENTITÉ ET SITUATION DE L'ÉTRANGER

M., Mme, Mlle (1) _____ Prénom(s) _____

Né(e) le _____ à _____

Fils ou fille de (1) _____ et de _____

Nationalité _____ Se disant _____

Profession _____ Accompagné(e) de _____

Titre d'identité ou de voyage { passeport : ordinaire ☐ de service ☐ diplomatique ☐ (2)

autre _____

N° _____ délivré le ____/____/____ à _____ fin de validité ____/____/____

Visa N° _____ délivré le ____/____/____ par le consulat _____

Nombre d'entrée(s) 1 ☐ 2 ☐ mult ☐ (2) durée du séjour _____ date de sortie ____/____/____

Provenance _____ via _____ destination _____

DÉCISION DE REFUS D'ADMISSION

En application des dispositions de la loi 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République Gabonaise, vous êtes informé(e) qu'une décision de non-admission en République Gabonaise est prise à votre rencontre.

1) MOTIFS (2)

- 1 - Votre passeport ou document tenant lieu est :.....périmé ☐.....falsifié ☐.....contrefait ☐.....usurpé ☐
- 2 - Vous ne justifiez pas de la possession d'un billet retour ou de garanties de rapatriement..... ☐
- 3 - Vous ne présentez pas de justifications probantes à l'appui de vos déclarations relatives à l'objet, aux conditions et à la durée de votre séjour au Gabon..... ☐
- 4 - Le motif de votre voyage..... ☐
- 5 - Document(s) manquant(s) ☐
- 6 - Votre présence constituerait une menace pour l'ordre public..... ☐
- 7 - Vous faites l'objet d'un arrêté d'expulsion ☐
- 8 - Vous étiez en transit interrompu et vous n'avez pas quitté le territoire gabonais..... ☐
- 9 - Vous avez passé plus de six mois hors du territoire national gabonais par conséquent vous perdez votre qualité de résident (article 24 de la loi 5/86 du 18 juin 1986) ☐

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

(2) cocher la ou les cases correspondantes

II) VOS DROITS

1. L'accès en territoire gabonais vient de vous être refusé, toutefois, la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration vous donne la possibilité d'avertir ou de faire avertir la personne chez laquelle vous avez indiqué vous rendre. Il vous appartient de prendre vous-même l'initiative de cette démarche. Nous vous en faciliterons l'exécution.
2. La Compagnie qui vous a transporté doit vous servir un plateau-repas durant votre présence en zone d'attente de l'Aéroport international Léon MBA de Libreville.

III) VOS DEVOIRS

Au terme de l'article 52 de la loi 5/86 du 18 juin 1986, l'étranger qui est entré irrégulièrement au Gabon, ou qui n'a pas quitté le territoire national à l'expiration du délai de séjour qui lui a été accordé, ou à qui la carte de séjour a été refusée, peut-être refoulé par l'autorité chargée du contrôle de l'immigration, sans préjudice de poursuites judiciaires.

Au terme de l'article 57 de la loi 5/86 du 18 juin 1986, l'étranger qui est entré sur le territoire national sans se conformer aux prescriptions du titre deuxième de la présente loi (conditions d'entrée) sera puni d'une amende de 180.000 à 1.000.000 Fcfa et d'un emprisonnement de 6 mois à 1 an, ou de l'une de ces deux peines.

IV) VOS RECOURS

Vous êtes informé(e) qu'il vous est possible d'intenter devant le tribunal administratif, un recours contre la décision de refus d'admission prise à votre encontre. Ce recours ne peut faire obstacle à l'exécution de celui-ci.

le ____ / ____ / ____ à ____ heures ____ vous partirez

- sur le vol N° ____ en direction de ____
- par voie terrestre (préciser le passage frontalier autorisé et l'immatriculation du véhicule utilisé)

- par voie maritime à bord du navire _____
battant pavillon _____ à destination de _____

Fait à Libreville, le _____

M., Mme, Mlle (1) est invité(e) à signer avec nous la présente notification dont l'original lui est remis.

L'intéressé(e)

Le transporteur

Le Directeur de la PAF.

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

(2) cocher la ou les cases correspondantes

Annexe 11 : Certificat de navigabilité

PERMIS RENOUVELLE	REPUBLIQUE GABONAISE
DU :	MARINE MARCHANDE
AU :	
L'Inspecteur de la Navigation	DELEGATION PROVINCIALE DES AFFAIRES MARITIMES ET FLUVIALES DE L'ESTUAIRE
PERMIS RENOUVELLE	STATION DES AFFAIRES MARITIMES DE COCOBEACH
DU :	
AU :	CERTIFICAT DE NAVIGABILITE
L'Inspecteur de la Navigation	PLAISANCE ET PIROGUE A MOTEUR

Propriétaire :.....	VALIDITE DU PERMIS
Adresse :.....	DU :
Nom du Bateau :.....	AU :
N° et Date d'Immatriculation :.....	L'Inspecteur de la Navigation
Type du Bateau :.....	
Moteur / Puissance :.....	PERMIS RENOUVELE
Nombre de Passagers :.....	DU :
Equipage :.....	AU :
Assurance :.....	L'Inspecteur de la Navigation

Annexe12 : Certificat d'immatriculation

MINISTERE DES TRANSPORTS	REPUBLIQUE GABONAISE
SECRETARIAT GENERAL	UNION TRAVAIL JUSTICE
DIRECTION GENERALE DE LA MARINE MARCHANDE	LOI N° 10/63 DU 12 JANVIER 1963
DELEGATION PROVINCIALE DES AFFAIRES MARITIMES ET FLUVIALES DE L'ESTUAIRE	
STATION DES AFFAIRES MARITIMES DE COCOBEACH B. P 97 TEL. (241) 42-40-75 Cocobeach (Gabon)	
<u>CERTIFICAT D'IMMATRICULATION</u>	
L'Administrateur des Affaires Maritimes, soussigné certifie que le navire appartenant à	
Type.....	Longueur.....Jauge ou Puissance.....à été immatriculé à
Sous le N°.....	Nom.....
Fait à.....le20	
P. L'Administrateur des Affaires Maritimes Directeur Provincial P.O. Le Chef de Station	

Annexe 13 : Compte rendu de la collaboration entre la Marine Nationale et la Direction Générale des pêches

ETAT-MAJOR GENERAL DES FORCES ARMÉES =====		REPUBLIQUE - GABONAISE =====
ETAT-MAJOR DE LA MARINE NATIONALE =====		UNION-TRAVAIL-JUSTICE =====
CABINET =====		Libreville, le 22 février 2010 -----
B.P : 384 Libreville TEL : 72.34.58 N° <u>03</u> / EMMN/CONS/CEMM		
Le Capitaine de Corvette major OLINGO YVES-DESIRE. Conseiller du Chef d'Etat-Major de la Marine Nationale Directeur des Transmissions de la Marine Nationale. A Monsieur le Contre Amiral Chef d'Etat-Major de la Marine Nationale		
Objet : Compte rendu de réunion (Direction Générale des Pêches).		
J'ai l'honneur de vous transmettre en pièce jointe, les éléments relatifs à la réunion à laquelle nous avons participé à la direction générale des pêches, et dirigée par le Consultant-Expert Jean-Luc LEJEUNE. Il s'est agit de lancer les premiers jets d'un protocole sous forme de réciprocité entre la Marine Nationale et la Direction Générale des Pêches dans le cadre de la protection de nos ressources halieutiques. Ce dossier suivi par la FAO et la Banque Mondiale viendra à terme formaliser le cadre de travail qui sera désormais le notre, quoique nous ayons d'ailleurs travaillé assez souvent ensemble. Le dit protocole qui est soumis aujourd'hui à votre appréciation pour d'éventuels amendements, avant d'autres réunions de concertation, prend en compte de façon générale les trois points suivants : ➤ L'opérationnel ➤ L'organique (les questions administratives et financières) ➤ La formation et la responsabilité. Destinataire : CEMMN Copies : CEMM/A/ORG/PERS CEMM/A/OPS 		

Annexe14 :Le livret pour les étrangers du Gabon et son fameux slogan :J'arrive-je reste- je sors du Gabon



.....La lettre du directeur général

Dès son accession à l'indépendance, le Gabon, comme tous les pays du monde, s'est donné une réglementation concernant l'entrée et le séjour des étrangers sur son territoire. Terre de tradition hospitalière, notre pays a eu toutefois le souci d'allier à ses impératifs propres, ceux imposés par les nécessités que rencontre tout Etat souverain au passage de ses frontières terrestres, maritimes ou aéroportuaires.

Par ses richesses minières et forestières, le Gabon a attiré - et attire encore - un fort taux d'étrangers en provenance de tous horizons, lesquels, s'ils sont en situation régulière, bénéficient des mêmes droits et devoirs que les Gabonais. Alors qu'un "sans papier" éprouvera d'énormes difficultés à s'intégrer dans la communauté nationale...

Qu'on se le dise : le Gabon demeure une terre de bienveillante cordialité légendaire, respectueuse des droits de l'homme. S'il exige que soient fermées ses frontières aux immigrants clandestins, en revanche, ses portes restent grandes ouvertes aux étrangers ayant satisfait aux conditions d'entrée qui n'ont rien de draconiennes, et sont conformes aux règles du droit international.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de faire éditer cette brochure à l'intention des personnes appelées à se rendre au Gabon. J'espère que les renseignements qu'elle contient faciliteront la préparation de leur voyage dans notre pays.

Bienvenue à tous nos amis !

Laurent NGUETSARA

7

Vos destinations au Gabon

Okoumé Palace



Leconi Palace



LIBREVILLE

300 chambres et suites climatisées.
Inter Continental Club
(déjeuners, dîners, buffets)
2 restaurants + 1 piano bar
Salles de conférences + Business Center
Galerie marchande
Tennis + Piscine + Squash

FRANCEVILLE

100 chambres de luxe.
Salles de conférences
Restaurants + Boutiques
Piscine + Tennis



INTER-CONTINENTAL HOTELS
GABON

B.P. 2254 + Libreville

Tél. (241) 73 21 85 / 73 20 23 + Fax : (241) 73 16 29

J'arrive au Gabon

Conditions d'entrée

Visiteurs temporaires

TOUT VISITEUR TEMPORAIRE est tenu de présenter lors de son passage à la frontière :

- un passeport en cours de validité ;
- un titre de transport aller et retour ou circulaire nominatif.

POUR LE RESSORTISSANT d'un Etat soumis à visa, il est exigé un visa d'entrée, délivré par une représentation gabonaise, après accord de la Direction générale de la documentation (DGD) ; la référence de la DGD doit figurer sur le visa.

POUR LE RESSORTISSANT d'un Etat non soumis à visa : s'il est visiteur proprement dit, il doit se munir d'une autorisation d'entrée.

LE TOURISTE EST DISPENSÉ de l'autorisation d'entrée, mais doit justifier de moyens de subsistance suffisants pour son séjour, ainsi que d'une réservation de chambre dans un établissement hôtelier ou assimilé.

L'HOMME D'AFFAIRES n'a pas besoin d'une autorisation d'entrée. Il doit cependant justifier de sa qualité et/ou énumérer par tout moyen écrit les contacts qu'il doit prendre durant son séjour.

LE PROPRIÉTAIRES, RENTIERS OU PENSIONNÉS, aussi, sont dispensés de l'autorisation d'entrée, mais doivent justifier de leur qualité par un titre de propriété ou un document administratif.

N.B. : les visiteurs temporaires doivent impérativement quitter le territoire à l'expiration du délai de séjour qui leur a été accordé. S'ils appartiennent à la "classe" des visiteurs, des touristes ou d'hommes d'affaires, ils ne sont pas

J'arrive au Gabon

autorisés à occuper un emploi salarié pendant la durée du séjour qui leur a été accordé. Les visiteurs temporaires ne peuvent pas non plus solliciter une carte de séjour.

Résidents

TOUT ÉTRANGER PÉNÉTRANT sur le territoire au titre de résident est tenu de présenter lors de son passage à la frontière un passeport en cours de validité.

LE RÉSIDENT PROPREMENT DIT, qui revient au Gabon après sa sortie du territoire national, est tenu de présenter à l'entrée une autorisation de sortie et retour (ASR) et une carte de séjour en cours de validité.

REMARQUES IMPORTANTES

Bien que valable durant 6 mois à compter de la date de sortie, l'ASR cesse de produire ses effets à la date d'expiration de la carte de séjour.

Le résident proprement dit, qui vit en dehors du Gabon pendant plus de 6 mois sans interruption, perd le bénéfice des effets attachés à la validité de la carte de séjour.

En conséquence, le résident proprement dit, titulaire d'une autorisation de sortie et retour - dont la validité de la carte de séjour arrive à expiration avant son retour, ou qui a séjourné en dehors du Gabon pendant plus de 6 mois sans interruption - sera tenu de présenter une autorisation d'entrée.

Le résident admis pour la première fois :

- s'il s'agit d'un ressortissant d'un Etat soumis à visa, un visa d'entrée, délivré par une représentation gabonaise après accord de la DGD (avec une référence figurant sur le visa), est exigé.

Pour le ressortissant d'un Etat non soumis à visa :

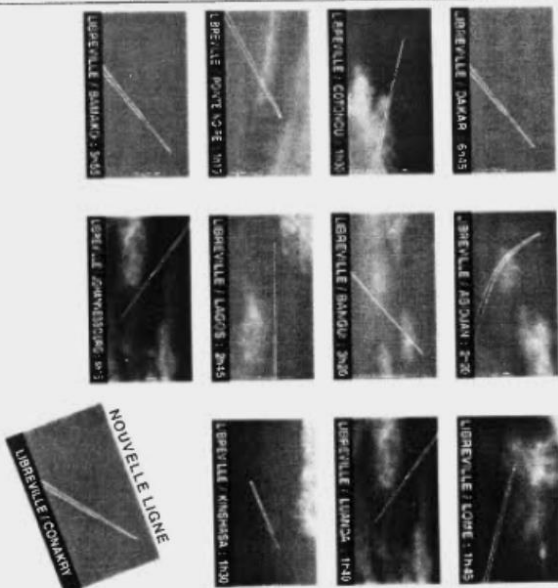
- s'il est contractuel salarié du secteur privé, il doit se

16

17

Je reste au Gabon

AIR GABON, POUR ALLER PLUS VITE EN AFFAIRES.



AIR GABON
LA MEILLEURE SOLUTION

Conditions de séjour

Visiteurs temporaires

LE VISITEUR TEMPORAIRE, titulaire d'un visa d'entrée ou d'une autorisation d'entrée qui arrive à expiration, et qui désire prolonger son séjour, doit solliciter une prolongation d'autorisation de séjour qui peut lui être accordée dans la limite des trois mois suivant sa date d'entrée.

DANS TOUTS LES CAS, des prolongations de séjour supérieures à trois mois ne seront accordées aux visiteurs temporaires que pour des motifs dûment justifiés, et à titre *exceptionnel*.

Résidents

TOUT ÉTRANGER, âgé de plus de 16 ans, admis sur le territoire et autorisé à y rester, doit dans le délai d'un mois solliciter une carte de séjour de résident.

Doivent solliciter une carte de séjour :

- les résidents proprement dits ;
- les contractuels ;
- les travailleurs indépendants ;
- les propriétaires, rentiers ou pensionnés ;
- les membres de la famille du résident ;
- les ministres du Culte et les membres des congrégations agréées ;
- les étrangers mariés à une personne de nationalité gabonaise, ne justifiant pas de l'acquisition de cette nationalité.

Je sors du Gabon

Conditions de sortie

Visiteurs temporaires

TOUT VISITEUR TEMPORAIRE quittant le territoire national à l'expiration du délai de séjour accordé n'a aucune formalité à remplir.

EN REVANCHE, s'il a séjourné sur le territoire au-delà du délai qui lui a été accordé, il ne peut quitter le Gabon sans s'être au préalable présenté aux services de la Direction de l'immigration et de la circulation transfrontière.

Résidents

LE RÉSIDENT qui quitte le territoire est tenu de présenter, lors de son passage à la frontière, un passeport ou un titre de voyage en cours de validité.

POUR UN DÉPART définitif du Gabon, une autorisation de sortie simple (ASS) est exigée.

POUR UN VOYAGE aller et retour, une autorisation de sortie et retour (ASR) est obligatoire.

CERTAINS RÉSIDENTS qui, de par les activités qu'ils exercent, se trouvent dans l'obligation d'effectuer régulièrement des déplacements en dehors du Gabon, peuvent obtenir une autorisation permanente de sortie et retour (APSR) qui est valable six mois pour un nombre illimité de voyages.

LES DEMANDES D'AUTORISATION de sortie simple et de sortie et retour sont formulées au moins soixante-douze heures avant la date de départ.

LES CAS DE FORCE majeure ou d'ordre humanitaire, faisant obligation à un résident de quitter le territoire national dans un délai inférieur, sont laissés à l'appréciation des services

26

habilités à la délivrance de ces autorisations.

LES AUTORISATIONS DE SORTIE simple et de sortie et retour sont valables soixante jours à partir de leur date de délivrance. Passé ce délai, la sortie du territoire national est subordonnée à la formulation d'une nouvelle demande, sauf cas de force majeure dûment constaté.

LES MEMBRES DE LA FAMILLE du résident voyageant seuls peuvent obtenir une autorisation de sortie sur simple présentation d'une autorisation du chef de famille.

LES ENFANTS MINEURS de 16 ans sont dispensés de l'autorisation de sortie, leur départ étant subordonné à une autorisation parentale.

Refoulement / Expulsion

LE REFOULEMENT est la mesure administrative prise à l'encontre de tout étranger qui se présente à l'entrée du territoire national sans avoir rempli les conditions d'entrée exigées, ou qui y séjourne dans des conditions illégales.

Dans le premier cas, l'acte de refoulement est pris par tout agent chargé du contrôle à la frontière.

Dans le second cas, l'intéressé est retenu par l'autorité chargée du contrôle de l'immigration (Direction générale de la documentation), sans préjudice de poursuites judiciaires.

L'EXPULSION, elle, est la mesure administrative prise à l'encontre d'un étranger résident, dont la présence constitue une menace pour le maintien de l'ordre public. Elle ne peut être justifiée que sur un arrêté du ministre de l'Intérieur.

Sanctions

LES PERSONNES ENTRÉES EN FRAUDE, soit en faisant de fausses

27

Annexe 15 :Article de presse sur le déguerpissement d'Akanda

Gabon : Des pêcheurs Nigériens déguerpis du Parc National d'Akanda



Libreville, 24 octobre 2012 (Infos Gabon) – Près de 300 pêcheurs nigériens ont été expulsés le vendredi 19 octobre dernier des petites îles, Néndé, Moka et Nkedje situées au sein du Parc National Akanda dans le Département du Cap Estérias au nord de Libreville.

L'opération de déguerpissement de squatters de ces îlots a été menée par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), appuyée par des éco-gardes.

Le responsable de la mission, Marie Agathe Manga Moubele s'est réjoui de ce que l'opération de déguerpissement de squatters de ces îlots a été menée par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), appuyée par des éco-gardes.

Le responsable de la mission, Marie Agathe Manga Moubele s'est réjoui de ce que cette opération s'est effectuée sans friction avec ses pêcheurs qui ont accepté de collaborer.

« Après l'érection de la zone d'Akanda en Parc National, l'ANPN a estimé que la présence de ces populations n'était plus opportune », a déclaré pour sa part le responsable de la Communication, Jules Ntoutoume.

Ces pêcheurs expulsés du Parc y compris leurs familles ont été scindés en trois groupes, le premier groupe a été installé sur un autre îlot en dehors de la zone protégée, le deuxième a été dirigé à Libreville et le troisième groupe a opté pour un départ volontaire au Nigeria, leur pays d'origine.

Pour sa part, un des chefs nigériens de ces trois îlots, chief Moïse Oramowé a exprimé sa joie de rentrer dans son pays après avoir passé plus de quatre décennies au Gabon.

« Beaucoup d'entre nous sont nées ici et y ont grandi, toute les maisons que nous avons construit ici, nous les avons démolie, excepté notre église parce que nous ne pouvions pas la démolir », a-t-il lancé la voix nouée.

Ces nigériens constitués essentiellement de pêcheurs se sont installés sur ces îlots jouxtant Libreville, la capitale gabonaise en 1967, date du déclenchement de la guerre du Biafra.

Lors de cette guerre civile du Nigeria, le Gabon avait accueilli des milliers de ressortissants de ce pays d'Afrique de l'Ouest et le plus peuplé du continent.

FIN/INFOSGABON/MM/PK/2012 24 OCTOBRE 2012 POSTED IN: A LA UNE, SOCIÉTÉ

© Copyright Infos Gabon

<http://infosgabon.com/?p=21674>

Annexe 16 : Article de l'Agence des Parcs Nationaux sur le déguerpissement de l'île Nendé

PARC NATIONAL D'AKANDA. LE DEGUERPISSEMENT DE L'ILE NENDE EST EFFECTIF.



L'opération d'évacuation des pêcheurs installés à l'île Nendé, dans le parc national d'Akanda est entrée dans sa phase effective depuis quelques jours.

Plusieurs anciens occupants de l'île l'ont quitté, les uns à destination de Libreville ; les autres pour aller s'installer sur le site qui leur avait été indiqué par le gouvernement. Une mission mixte Agence Nationale des Parcs nationaux (ANPN) et marine nationale était sur le site le lundi 15 octobre. Elle est allée se rendre compte de l'état d'avancement des opérations de déguerpissements. Il a été constaté la destruction des habitations et d'autres abandonnées par leurs anciens propriétaires. Cependant, de nombreuses habitations demeurent encore en place sur l'île. Elles hébergent près de 70 à 80% des familles. Il s'agit notamment de ceux des membres de la communauté qui ont opté pour un rapatriement dans leur pays. Selon les informations recueillies sur place, les autorités de l'ambassade du Nigeria au Gabon auraient affrété un bateau pour l'embarquement des volontaires au rapatriement. Mais, attendu depuis le samedi 13 octobre, le bateau n'était toujours pas visible à Nendé le lundi 15 octobre.

"La marine nationale est venue nous signifier une fois de plus que nous ne pouvons plus être ici au delà du mercredi 17 octobre." a confié Loke EDONOMOKUMO, le responsable de la communauté des pêcheurs. "Nous ne pouvons contester la décision de l'Etat gabonais, nous souhaitons juste disposer d'un délai supplémentaire jusqu'à la fin du mois d'octobre pour quitter le site sans fracas ni affrontements. Ceux qui rentrent au pays sont déjà prêts. Ils attendent le bateau. Par contre ceux qui vont s'installer à Libi ont besoin de plus de temps pour récupérer les tôles et les planches qui vont servir là-bas." ; a-t-il ensuite indiqué.

"Il ne nous est plus possible d'accéder à une telle demande. Au terme des négociations que nous avons entamé depuis 2009, la communauté des pêcheurs avait accepté de quitter l'île en juin 2012. Nous nous sommes montrés suffisamment compréhensifs, maintenant il n'y a pas d'alternative au départ " ; rétorque Jean Jacques TANGA, le Conservateur du parc national d'Akanda. « Nous avons remarqué que chaque fois que l'administration a fait preuve de largesse, la communauté des pêcheurs en a profité pour renforcer davantage son occupation ; il n'est donc plus question de refaire la même erreur. ", a-t-il conclu.

<http://www.parcsgabon.org/l-actualite/actualites/20395/parc-national-d-akanda-le-deguerpissement-de-l-ile-nende-est-effectif>

Annexe 17 :Article de l'Agence des Parcs Nationaux sur l'évacuation finale d'Akanda

EVACUATION DU PARC NATIONAL D'AKANDA. ILS SONT ENFIN PARTIS.



La communauté des pêcheurs nigériens qui occupaient de manière arbitraire et illégale les îles de Nendé, de Moka et de Kendjé ; dans le parc national d'Akanda a enfin évacué les lieux.

Le dernier groupe des occupants de l'île de Nendé, environ cent personnes, a, en effet, rejoint le débarcadère d'Ambowé, au nord de Libreville, le dimanche 21 octobre à 06h30, pour son embarcation vers le Nigéria par un avion affrété par le gouvernement de ce pays.

Toute l'opération d'évacuation de ce groupe, constitué essentiellement des volontaires au rapatriement, s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités de la représentation diplomatique du Nigéria au Gabon et sous l'encadrement des forces de sécurité et de défense. La stratégie mise en place par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a consisté à obtenir la mise en application effective de la décision d'évacuation des populations des îles du parc national d'Akanda sur la base du départ volontaire, conformément aux mesures arrêtées de commun accord avec les autorités nigériennes.

Elle a, de ce fait, privilégié l'information et la sensibilisation des populations concernées, qui ont été plusieurs fois invité à respecter les engagements pris vis à vis des autorités gabonaises au cours des concertations sur le sujet qui ont duré plus de trois ans.

En maintenant en plus une présence permanente des agents le site, la démarche de l'ANPN est finalement venue à bout de la résistance des pêcheurs nigériens qui se sont résolus à sortir du territoire du parc national d'Akanda pour s'installer sur le site qui leur a été indiqué en alternative.

L'ANPN et la Marine Nationale, qui l'appuyait dans cette opération, se félicitent de ce que l'évacuation des îles du parc national d'Akanda se soit déroulée sans heurts. Aucune altercation ni toute autre forme de violence n'a été enregistrée. Les populations ont embarqué avec tous leurs biens ; même le matériel saisi par le parc national lors des missions de surveillance leur a été intégralement restitué.

<http://www.parcsgabon.org/l-actualite/actualites/20446/evacuation-du-parc-national-d-akanda-ils-sont-enfin-partis?page=0%2C1>

Annexe 18 : Article de l'Agence des Parcs Nationaux sur l'arrestation de pêcheurs congolais dans un parc du Gabon

DES PECHEURS CONGOLAIS ARRETES DANS LE PARC NATIONAL DE MAYUMBA



Une patrouille de surveillance maritime du parc national de Mayumba a récemment arraisonné plusieurs embarcations de pêches artisanales exerçant leurs activités à l'intérieur des limites du parc national.

« La mission de patrouille a été décidée suite au recoupement de plusieurs informations faisant état de la prolifération de pirogues artisanales étrangères dans le Parc National de Mayumba en activité de pêche illégale au courant de la semaine du 10 septembre par nos différentes équipes », a indiqué Madame Solange NGOUESSONO, le conservateur du parc national.

« Pour mettre fin à l'activité de ces pêcheurs qui porte préjudice à l'intégrité des ressources du parc national, une mission conjointe de police de mer : Parc National et Marine nationale a été diligentée, le lundi 17 septembre 2012, pour arraisonner des indélébiles, introduits frauduleusement et qui ont assailli l'aire protégée au mépris des règlements et lois en vigueur », a-t-elle ajouté.



La patrouille a arraisonné quatre embarcations en flagrant délit de pêche à l'intérieur de l'aire protégée. Les équipages, 13 pêcheurs de nationalité congolaise. Ont été arrêtés et conduits à la base du parc national à Mayumba. Le matériel utilisé ; à savoir 4 caisses à conserver le poisson ; à raison d'une par pirogue, 10 bidons contenant pour certains du carburant, plusieurs filets dormant non encore démantelés ; a été saisi.

« Nous avons pris contact avec les commanditaires de ces pêcheurs. Ils sont pour la plupart basés à la ville congolaise de Pointe noire. Ils devront s'acquitter des amendes prévues par la loi pour obtenir la mise en liberté de leurs employés », a expliqué Madame le Conservateur. « Nous sommes aussi en relations avec les responsables d'une association regroupant des pêcheurs de Pointe noire. Nous comptons leur demander de sensibiliser leurs adhérents pour qu'à l'avenir leurs activités n'empiètent plus sur le territoire du Gabon. », a-t-elle ensuite conclu.

<http://www.parcsgabon.org/l-actualite/actualites/20146/des-pecheurs-congolais-arretes-dans-le-parc-national-de-mayumba?page=0,1>

01/10/2012ANPN

Annexe 19 : Article de presse sur l'interpellation d'immigrés clandestins

Interpellation d'immigrés clandestins à Libreville

Malgré les risques que présentent ces voyages clandestins qui se font le plus souvent dans des conditions atroces, la destination Gabon continue de faire rêver de nombreux ressortissants ouest africains prêts à risquer leur vie pour rallier Libreville. Après le décès tragique d'une quarantaine de clandestins en mars dernier, une nouvelle pirogue a déversé sur les côtes librevilloises 16 voyageurs originaires du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. 8 ont été interpellés par la gendarmerie du Cap Estérias. Les 8 autres se sont évanouis dans la nature.

16 voyageurs clandestins venus du Mali, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ont débarqué sur les côtes gabonaises dans la nuit du 17 juin 2013.

Jetés à la mer par leur passeur nigérian, ils ont réussi à rallier les côtes du Cap Estérias sains et saufs.

Selon les informations recueillies par la gendarmerie du Cap Estérias auprès des 8 clandestins interpellés, il semblerait qu'ils étaient une cinquantaine au départ du Nigéria, parqués dans plusieurs pirogues (16 par pirogue).

« Le voyage a été très long et difficile. Le passeur nous a demandé 350.000F CFA à chacun. Au départ, on devait voyager par bateau. Il a même rassuré nos familles que le voyage allait très bien se passer. Mais au moment du départ, on nous a demandé de

monter à 16 dans une petite pirogue », raconte un voyageur visiblement éprouvé par la longue traversée qui aura duré plus de deux semaines.

« C'était très difficile. On a passé deux jours sans manger. Arrivés pas trop loin des côtes, on nous a jetés à la mer », témoigne un autre clandestin, avant de supplier les autorités gabonaises, en collaboration avec son ambassade, de le reconduire dans son pays, malgré les sacrifices consentis pour arriver au Gabon.

Il y a 3 mois, une pirogue transportant une soixantaine de voyageurs clandestins avait chaviré au large des côtes gabonaises, faisant 41 morts.

A l'heure où les pays de la CEMAC ont décidé de rendre effective la libre-circulation des personnes, au 1er janvier 2014, comment le Gabon, dont les frontières sont réputées poreuses, fera-t-il face au regain d'immigration clandestine qui ne manquera pas d'accompagner cette nouvelle phase d'intégration sous- régionale ?



Publié le 21-06-2013 Source : Gaboneco.com Auteur : SEE

Annexe 20 : Article de presse sur la noyade d'immigrés togolais en route vers le Gabon

Drame d'immigration clandestine : Une centaine de Togoais en route vers le Gabon, morts noyés.



Le drame s'est produit le mois dernier au large des côtes nigérianes. Plus d'une centaine de personnes en majorité des Togoais, (jeunes filles pour la plupart recrutées à Sokodé dans la région centrale par une togolaise pour le travail au Gabon) embarquées sur une pirogue de fortune, ont péri dans un naufrage au large des côtes nigérianes. Seuls survivants du drame, un togolais de 26 ans et une jeune fille béninoise de 14 ans.

« L'océan a fait une vague qui s'est refermée sur nous. Tout le monde s'est retrouvé au fond de l'eau. En remontant, j'ai tenu le bras de mon patron qui m'amenait au Gabon ; en ce moment, il était sur une bouteille de gaz. Je l'ai appelé et il m'a répondu. Au moment de remonter, mon patron a relché la bouteille. Les gens criaient dans l'eau et à peine 20 minutes pus tard, c'est n'était que le silence : il n'y avait plus de cris », raconte Sani le survivant.

Trois jours de nage avec une bouteille de gaz , Sani avec la petite béninoise sont sauvés par des pêcheurs et confiés aux autorités portuaires de Kalaba au Nigéria.

http://www.focusinfos.net/index.php?option=com_content&view=article&id=1010:2013-04-08-12-57-46&catid=6:societe

Annexe 21: Article de presse sur l'attente de carte de séjour pour 50 000 personnes

Publié par [David Makoumba Dissumba](#) dans [SOCIÉTÉ](#) sur samedi 01 décembre 2012 à 7:13

Le 29 mai 2012, sur les antennes de Gabon Télévision, le porte-parole du ministère de l'Intérieur, Jean Eric Nziengui Mangala, annonçait la décision du Gabon de régulariser ses sans-papiers sur une période de trois mois, du 4 juin au 2 septembre 2012. Pendant cette période, de nombreuses personnes en situation irrégulière avaient envahi la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI). Jusqu'alors, c'était l'expectative pour ceux qui avaient sollicité cette régularisation.



Le mercredi 28 novembre dernier, lors de la [visite des unités des forces de polices](#) sous sa tutelle, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation, Jean François Ndongou, avait tenu à donner des précisions sur cette régularisation de masse, car, d'aucuns en étaient arrivés à conclure qu'il s'agissait d'une «*autre opération de charme pour épater l'opinion internationale, sans plus*». D'autres estimaient que le gouvernement qui avait pris une telle initiative «*n'avait pas fait suffisamment d'études*» après l'affluence qu'avait enregistré cette opération. Au final, a indiqué Jean François Ndongou, ce sont plus de 50 000 dossiers de personnes en situation irrégulière qui avaient été enregistrés. «*Nous avons, pendant plus de trois mois, reçu plus de 50 000 personnes qui sont en situation irrégulière sur notre territoire et ça nécessite une analyse des dossiers*», a-t-il déclaré. Pour parvenir à délivrer la carte de séjour, le sésame qui donne la possibilité à son détenteur de se mouvoir sans être inquiété sur le territoire gabonais, à ces «sans-papiers», il s'avère que des études et examens des documents sont nécessaires. L'objectif est de filtrer ce lot afin de déceler le bon grain de l'ivraie. Autrement dit, la «Carte de séjour» ne sera délivrée qu'à ceux qui respectent les conditions, les lois et les réglementations de la République gabonaise.

«Il faudrait que nous retracions comment elles (Ndlr: Personnes en situation irrégulières) sont arrivées sur notre territoire. Quelles sont les activités qu'elles mènent sur notre territoire. Lorsque nous allons terminer l'examen de ces dossiers, parce qu'il y a 50 000 dossiers à examiner par une équipe de trente personnes, et cela prend du temps, nous allons procéder à la régularisation. C'est-à-dire à la délivrance des cartes de séjour de ceux que nous avons validés», a-t-il affirmé. Pour arriver à ce stade, une liste sera rendue publique. «Nous allons, d'ici peu, publier la liste de ceux que nous pensons pouvoir régulariser et les autres, ceux qui ne seront pas régularisés, devront prendre des dispositions pour quitter le territoire national parce qu'ils sont en situation irrégulière», a conclu le ministère de l'Intérieur. En attendant, les milliers de personnes qui ont sollicité leur carte de séjour circulent et vaquent à leurs occupations grâce au récépissé qui leur avaient été remis lors du dépôt de leur dossier.

<http://gabonreview.com/blog/plus-de-50-000-personnes-en-attente-de-la-carte-de-sejour/>

Annexe 22 Article de presse sur la régularisation de personnes sans -papiers

Régularisation des sans-papiers au Gabon : promesse tenue

Publié par [Désiré-Clitandre Dzonteu](#) dans [À LA UNE, SOCIÉTÉ](#) sur mardi 26 février 2013 à 4:34 /

Le 29 mai 2012, sur les antennes de Gabon Télévision, le Gabon annonçait l'ouverture d'une vaste opération de régularisation de ses sans-papiers. La période du 4 juin au 2 septembre 2012 fut consacrée à l'enregistrement des dossiers par la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) et la remise des récépissés aux demandeurs de cartes de séjours. Depuis le jeudi 21 février 2013, c'est le début de la délivrance de ce «précieux sésame» à ceux qui répondent aux critères. Promesse tenue !

Avant d'en arriver à cette dernière phase, il s'en était suivi un long silence jusqu'à la sortie, le mercredi 28 novembre 2012, du ministre de l'Intérieur, Jean François Ndongou qui, lors d'une tournée dans des unités des forces de polices, avait indiqué que 50 000 dossiers avaient été reçus et étaient en cours d'examen par une trentaine de personnes. Toute chose qui laissaient dire à de nombreuses personnes qui avaient fait la demande que cette *«opération n'était qu'un effet d'annonce»*.

Le temps s'écoulait et aucune voix officielle ne donnait de suites à cette affaire qui concerne la grande majorité des étrangers qui résident en situation irrégulière au Gabon. Au calme plat qui avait régné jusque-là, un communiqué paru le mardi 5 février 2013 dans les quotidiens nationaux est venu leur apporter une lueur d'espoir. Alors que les nombreuses personnes en situation irrégulière qui avaient envahi les services de la DGDI étaient encore dans l'expectative, elles ont été informées par ce communiqué qu'elles seraient bientôt convoquées nominativement pour la régularisation promise.

C'est donc cette dernière phase qui a débuté depuis le jeudi 21 février 2013. Une liste est d'abord parue dans l'un des quotidiens nationaux invitant ceux dont les noms y figuraient à se rendre à la DGDI pour se faire établir leur titre de séjour. Le samedi 23 février 2013, un jeune malien qui est arrivé au Gabon il y a près qu'un an se voyait établir ce papier dans le plus bref délai. *«Je suis entré au Cedoc (Ndlr : ancien nom de la DGDI) à huit heures. Avant dix heures, j'étais déjà sorti avec ma carte de séjour. Je ne pensais pas que j'allais l'avoir un jour»*, a-t-il dit jouissant et sautillant presque de joie.

Comme lui, Béninois, Ghanéens, Sénégalais, Camerounais, Tchadiens, Burkinabè, entre autres, qui sortaient de la DGDI avec ce précieux document à la main remerciaient les autorités gabonaises *«pour n'avoir pas menti»*. *«On a raconté trop de choses sur cette opération. Beaucoup de gens voulaient maintenant en profiter pour nous escroquer. Mais Dieu est grand. Le gouvernement gabonais a tenu sa promesse. J'ai ma carte de séjour en passant par la voie normale. Je ne peux pas oublier ce jour»*, a déclaré un ressortissant camerounais, aussi heureux et dandinant qu'un enfant qui venait de recevoir son premier jouet. La vérité est que cette opération qui a débuté et qui se poursuivra jusqu'à la liquidation de tous les dossiers retenus a été couverte de toutes sortes de nuages. Les uns se sont même dit qu'il s'agissait d'avoir les identités des sans-papiers pour les rapatrier facilement, tandis que d'autres craignaient qu'il ne s'agisse, ni plus ni moins, que d'un coup médiatique du Gabon pour améliorer son image sur le traitement des étrangers sur son sol. La réalité s'avère plus simple : le ministère de l'Intérieur a encore une communication qui frise l'archaïsme.

Toujours est-il que la promesse est tenue. Même si les coûts restent très élevés, notamment en ce qui concerne les ressortissants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), il n'en demeure pas moins que beaucoup préfèrent être en règle et échapper aux forces de l'ordre qui parfois font souvent de l'excès de zèle, on peut même parler d'abus d'autorité pour certains, lorsque la carte de séjour n'est pas présentée lors d'un contrôle.

<http://gabonreview.com/blog/regularisation-des-sans-papiers-au-gabon-promesse-tenue/>

Annexe 23 :Article de presse sur la levée de l'interdiction de pêche

Les pêcheurs artisanaux retrouvent le sourire

Publié par [Biggie Malouana](#) dans [ÉCONOMIE](#) sur mardi 27 août 2013 à 4:26

Suspendue pour permettre aux pêcheurs artisanaux de s'équiper en matériel réglementaire, la pêche à la sardine a été rouverte, le 24 août à Libreville, par la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture. Cette décision court jusqu'au 31 décembre prochain.



© eatocracy.cnn.com

«Suite aux nombreuses saisines de l'association des pêcheurs artisanaux, relatives à la sous-estimation du délai de livraison du matériel réglementaire, c'est-à-dire 7 mois selon le fournisseur, au lieu de quatre comme estimé par les pêcheurs en mars 2013, et pour garantir l'approvisionnement de cette ressource sur le marché, la Direction générale de la Pêche sursoit exceptionnellement la mesure d'interdiction du filet mono-filament pour les pêcheurs de sardines jusqu'au 31 décembre», a déclaré Nontsé Loïs Allela, directrice générale de la Pêche et de l'Aquaculture, relayé par le quotidien L'union.

En janvier dernier, le gouvernement avait décidé de suspendre la pêche à la sardine pour une durée de deux mois. Mais la reprise des activités de pêche était conditionnée par la signature, par tous les pêcheurs artisanaux et industriels, d'un cahier de charges rappelant les principales dispositions du Code des pêches, que ces derniers violaient fréquemment, dans lequel un programme est en cours de finalisation avec les pêcheurs industriels.

Les pêcheurs artisanaux se sont engagés à mettre à exécution le décret 062/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant, entre autres, interdiction de l'utilisation du filet-mono filament dans les eaux sous juridiction gabonaise en article 43 alinéa 6. Ce retrait a été effectif à compter du 1^{er} juin dernier 2013, conformément à l'article 13 du cahier de charges. Or, deux mois après le retrait du filet mono-filament de la pêcherie, la plupart des pirogues sont à quai, car ne s'étant pas encore approvisionnées en filet réglementaire.

Par ailleurs, la réouverture de la pêche à la sardine apparaît comme une bouffée d'oxygène pour les pêcheurs et revendeurs car cette mesure va leur permettre de «*préparer la rentrée scolaire de leurs enfants*», s'est réjoui Fidèle Kanissa, président du Centre communautaire de pêche d'Owendo (CCPO).

<http://gabonreview.com/blog/les-pecheurs-artisanaux-retrouvent-le-sourire/>

Annexe 24 : Article de presse sur une nouvelle tragédie de l'immigration clandestine

Immigration : de nouvelles victimes dans les eaux gabonaises

Publié par [Loic Ntoutoume](#) dans [FAITS DIVERS](#) sur samedi 22 juin 2013 à 0:54

Jusqu'à quand le Gabon continuera-t-il d'attirer des clandestins en quête de bien-être et d'hospitalité, malgré les nombreux naufrages enregistrés dans ses eaux ? Un trimestre semble en effet être très court pour faire oublier le drame qui s'est produit au large de Libreville, près du Cap Esterias dans la nuit du 20 au 21 mars 2013.

Une fois de plus le drame de l'immigration clandestine fait parler de lui au Gabon. Partis du Port de Calabar (sud-est du Nigéria) le 15 juin 2013 pour rejoindre le territoire gabonais, à bord d'une pirogue surchargée, 6 voyageurs clandestins sur une cinquantaine auraient formellement trouvé la mort dans les eaux de la Lowé non loin du pont Nomba, commune d'Owendo. À l'issue de cette tragique aventure dont le succès est conditionné par plusieurs facteurs tout aussi aléatoires les uns que les autres, 23 des passagers de cette pirogue ont pu se sauver à l'aide des bidons vides qui leur ont servi de bouée de sauvetage, pendant que les trente autres clandestins restent à trouver.

Selon le témoignage d'un des rescapés, relayé par le quotidien *Gabon Matin*, la pirogue était conduite par un certain Rasta, présenté comme un habitué des côtes du golfe de Guinée. *«Nous sommes partis du Nigéria, arrivés au large des côtes gabonaises, Rasta a téléphoné à deux passeurs qui résident à Libreville et qui avaient la responsabilité de venir nous chercher avec une autre pirogue. Malheureusement, les choses ont mal tourné»*, a-t-il confié. C'est au moment du transbordement entre les deux pirogues que celle venue de Libreville a chaviré par la maladresse des passeurs qui se seraient empressés dans l'exécution de leur manœuvre afin de ne pas attirer l'attention des gardes-côtes. Selon, le capitaine Nze Bekale de la Police judiciaire de Libreville, également cité par *Gabon Matin*, *«sur les vingt-trois rescapés, on dénombre deux Béninois, deux Nigériens et dix-neuf Burkinabés»*.

Cette troisième tragédie qui se produit en l'espace de trois mois devra interpellier les autorités compétentes du pays sur la mise en place d'une stratégie maritime fiable et moins poreuse quant aux frontières aquatiques du pays. Une partie de la population expatriée, pour la grande majorité originaire de l'Afrique de l'ouest, vit aujourd'hui dans la clandestinité totale. Elle gagne le territoire gabonais par la route en passant par le Cameroun mais très souvent aussi par la mer en partant du Nigéria ou du Bénin pour rallier Libreville, à la recherche d'emploi.

Ce genre de drame est fréquent en Afrique, avec des bateaux en mauvais état souvent surchargés de passagers. En juillet 2012, en Afrique de l'Est, 104 personnes avaient péri dans le naufrage d'un ferry reliant la Tanzanie à l'île de Zanzibar. Le propriétaire du bateau, le capitaine et le gérant de la compagnie ont été inculpés pour homicide involontaire.

<http://gabonreview.com/blog/immigration-de-nouvelles-victimes-dans-les-eaux-gabonaises/>

Annexe 25 : Article de presse sur la perspective de la professionnalisation de la pêche

Vers une professionnalisation de la Pêche Artisanale au Gabon !

Jeudi, 28 Mars, 2013 - 09:10

[AGRICULTURE ET PECHE](#)



La **Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA)** a initié, le **26 mars 2013**, une réunion avec les opérateurs économiques concernés par la manipulation des produits de la pêche (**pêcheurs, transporteurs, écailleurs, transformatrices de poisson, vendeur, etc.**).



Madame NONTSE LOIS ALLELA, Directrice Générale de la Pêche et de l'Aquaculture(DGPA), est venue informer les opérateurs du secteur pêche traditionnelle, des actions que la **DGPA** compte lancer dans le cadre de la réorganisation et du développement de ce secteur **«Nous n'inventons pas de nouvelles choses, nous voulons simplement appliquer les textes qui existent. Ce n'est pas parce qu'on n'appliquait pas la loi que cette loi n'existe pas. Et nous tenons d'abord à vous informer avant toute autre action»**,.

La première étape de l'opération envisagée par la **DGPA** consistera, dès le **15 avril** prochain, au recensement de chacun des opérateurs selon son activité. Suivra la traçabilité des produits halieutiques et, enfin, l'inventaire des sites de production et de transformation des produits de la mer. Un ensemble d'actions devant permettre d'amorcer la professionnalisation du secteur de la pêche artisanale au Gabon. Ces actions de sensibilisation sur l'importance de la transparence dans le secteur de la pêche et la traçabilité des produits halieutiques rejoignent le programme **«Gabon bleu»**, nouvel arrivé des piliers du **Gabon Emergent** .

Avec :**GABONREVIEW**

Les difficultés de fumage de la sardine fumée

18-08-2012 19:16 (commentaires : 0)



La sardine fumée est un aliment incontournable dans la gastronomie du Gabonais moyen. On peut la mélanger à toute sorte de légumes : feuilles de manioc, aubergine, etc. Un bonheur donc pour les familles nombreuses échaudées depuis quelques temps par le coût de la vie et donc à l'accès à une catégorie de produits alimentaires aux prix devenus progressivement excessifs.

De nombreux Librevillois se tiennent cependant loin de l'activité de pêche, et ignorent naturellement les conditions de fumage de ce poisson très prisé dans les ménages.

Cécile, qui travaille dans un fumoir situé à Ozoungué, explique : « Cela fait 20 ans que je fais ce métier ; ce n'est pas facile mais je le fais pour nourrir ma famille. Les conditions sont difficiles ». En effet, les alentours témoignent de ses propos.

Fumée incessante, tôles tranchantes dans tous les sens... Il est difficile de croire qu'elle a pu tenir aussi longtemps dans cet environnement sans tomber malade. « Je ne suis jamais tombé malade à cause des conditions de travail. En rentrant à la maison chaque soir, je prends soin de prendre des médicaments à titre préventif, affirme-t-elle.

Le coût moyen d'un tas de sardine fumée est de 200F CFA dans les différents marchés de Libreville, pour environ quatre poissons. Un coût que les clients jugent trop élevé. Un jugement qui pourrait être contesté si chacun venait à prendre connaissance des conditions de travail des femmes concernées par le fumage de ce poisson.

Crédit photo: DR

GN/CF/BL/YKM/PGM/2012

<http://www.gabonews.com/actualites-reader/items/les-difficultes-de-fumage-de-la-sardine-fumee.html>

Annexe 27:Article de presse sur les déguerpis de Pont Nomba

Gabon : Le désarroi des délogés du Pont Nomba

Les habitants du quartier Pont Nomba, dans la commune d'Owendo, broient du noir deux mois après leur délogement. Ils attendent toujours leur site de relogement promis par les autorités.

Deux mois après leur déguerpissement, les habitants délogés du quartier Pont Nomba, dans la commune d'Owendo, viennent d'exprimer leur ras-le-bol face à l'attente interminable en rapport avec leur relogement, tel que convenu avec les autorités compétentes.

«Cette situation n'est pas du tout claire. Les personnes chargées du dossier ne communiquent pas avec les déguerpis, et du coup, ce comportement des autorités suscite de nombreuses interprétations, parfois sans fondement. Ce que nous réclamons aujourd'hui, c'est que l'on nous indique où est notre nouveau site de relogement», a fustigé monsieur Moukouami, porte-parole du collectif des déguerpis, dans des propos rapportés par l'agence de presse en ligne Gabonews.

«Notre situation devient gênante, nous sommes devenus des squatters chez nos proches, avec tout ce que cela comporte comme désagréments. Ce que nous demandons aux autorités en charge de notre problème, c'est de nous éclairer sur la question du site de relogement et du paiement des dédommagements que plusieurs parmi nous n'ont toujours pas perçu. Jusqu'à quand allons-nous vivre aussi indécemment avec nos familles ?» s'est interrogé un délogé.

Les habitations de ce quartier, occupé en grande partie par des pêcheurs, ont été détruites dans le but de viabiliser cet espace avec la construction de plus de 250 logements modernes devant accueillir les invités de marque dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2012, que le Gabon va co-organiser avec la Guinée Equatoriale. La municipalité d'Owendo a estimé, pour sa part, que cette action intègre la vision d'embellissement de cette ville que s'est assignée les autorités municipales, tout en appelant les uns et les autres à faire preuve de patience en ce qui concerne le relogement.



© D.R.

Publié le 03-08-2011 **Source :** Gabonews **Auteur :** Gaboneco

http://www.gaboneco.com/show_article.php?IDActu=23306

Le Gabon va ériger une base de la marine nationale sur l'île Nendé au large de Libreville



Libreville, 3 Juin (Gabonpage.net) - Le gouvernement gabonais va ériger une base militaire avancée sur l'île Nendé, sorte de fjord de moins 20 000 mètres carrés située au nord de Libreville, fraîchement émondée de 400 pêcheurs d'origine ouest-africaine. Le ministre de la Défense nationale, Ruffin Pacôme Ondzounga, en patrouille sur le site, avec les membres de son cabinet militaire vendredi 31 mai 2013 a justifié la décision de construire sur ce bout de terre une base de la marine nationale en affirmant que le front de mer gabonais "est une zone très privilégiée par le passage de clandestins et le positionnement de cette île fait nous occupons une position stratégique pour le contrôle et la maîtrise du flux migratoire clandestin(...)".

Ainsi donc la base militaire de Killiba à Alibandeng va se muer en poste de contrôle de la marine nationale au terme d'une passe d'armes au fleuret entre les militaires et marins.

Ali Bongo Ondimba, en chef suprême des forces de Défense et de sécurité a dû trancher dans le vif pour concéder l'îlot à la marine nationale : « Nendé constitue un des premiers points d'entrée maritime dans notre capitale, il a été décidé par le chef de l'État, chef suprême des forces de Défense et de sécurité, que ce poste avancé servirait de base pour la marine nationale. C'était laborieux mais le constat aujourd'hui est plus qu'encourageant lorsqu'on voit que les travaux ont débuté », a confessé le ministre de la Défense. La nouvelle base de la marine nationale comprendra donc une zone de logement, bloc administratif, poste du commandement pour la gestion des opérations, restauration, hélicoptère.

Un des maillons du programme de surveillance du territoire national, la future base de la marine nationale de l'île Nendé préfigure d'autres chantiers à venir le long des côtes, en utilisant, selon Ruffin Pacôme Ondzounga « les nouveaux instruments de surveillance qui sont les radars, satellites, la mise en œuvre de tout cela sera progressive en fonction des investissements qui seront dégagés ».

Article publié le : 03/06/2013 source: Auteur: Brice Olima

Annexe 29 : Article de presse sur l'arrestation d'un gang de passeurs

Démantèlement d'un gang de trafic d'immigrés clandestins à Libreville

Publié le 24-06-2014 | 07:40:16



La lutte contre l'immigration clandestine au Gabon reste un dossier chaud pour les autorités compétentes, notamment pour celles des services de l'Immigration et de la Décentralisation qui ont récemment mis la main sur un gang spécialisé dans cette activité à Libreville.

Un gang dirigé par des ressortissants d'origine ouest-africaine spécialisé dans le trafic d'immigrés a été démantelé en fin de semaine dernière par les services de l'Immigration et de la Décentralisation. Le cerveau du gang, un sujet togolais arrivé à Libreville comme footballeur, avait décidé de faire de la vente d'immigrés clandestins une activité secondaire. Notamment la vente d'enfants ouest-africains qu'il plaçait comme domestiques moyennant la somme de 400.000 F CFA par personne. Membre d'un réseau bien huilé dont la maison-mère se trouverait au Nigeria, le présumé trafiquant bénéficiait de l'appui de plusieurs passeurs, de personnel travaillant dans des hôtels et de complices aux postes-frontières gabonais.

« Actuellement, le chef du réseau est en fuite au Nigeria. Mais le fait que nous ayons mis la main sur certains de ses complices constitue déjà un important coup de filet. Il n'est plus évident pour nous de mettre la main sur le cerveau de la bande étant donné que les informations sur le démantèlement du gang ont été largement diffusées en dehors de nos frontières », a confié un responsable de la direction générale de l'Immigration.

« Les gens qui m'ont donné leurs enfants sont déjà rentrés au pays. Pour ceux qui ont besoin de ménagères, je peux leur trouver des jeunes filles avec l'accord de leurs parents. Lorsque je les place, j'ai une commission de 100.000 F CFA par personne et le chef du gang gagne 400.000 F CFA. Nous les vendons à des Togolaises et Béninoises chez qui elles vont travailler pendant 10 mois. Nous sommes basés vers Lalala à gauche et les enfants, je les récupère très souvent la nuit », a témoigné un des membres du gang à Libreville. En détention préventive au centre de rétention de la direction générale de la Documentation et de l'Immigration, ces trafiquants et leurs complices seront présentés prochainement devant le parquet de Libreville où ils devront répondre de leurs actes.

« Chez nous, c'est interdit de vendre des enfants. Et les amener dans des pirogues moyennant de l'argent est également formellement interdit », a déclaré pour sa part Guy Bertrand Mapangou, ministre de l'Immigration et de la Décentralisation.

Auteur : ASMP | Source: Gaboneco | Publié initialement : le 24-06-2014 à 07:40:16

Annexe 30: Article de presse sur l'arrestation de clandestins dans un village de pêcheurs

Immigration clandestine: 305 clandestins arrêtés au village des pêcheurs



Le ministre de l'Intérieur en charge de l'immigration, Guy Bertrand Mapangou.

C'était au cours d'une opération policière diligentée le week-end dernier, à 4 heures du matin, par le ministre de l'Intérieur en charge de l'immigration, Guy Bertrand Mapangou.

LES résidents du village des pêcheurs de Matanda, dans le quatrième arrondissement de la commune de Port-Gentil, ont connu une fin de nuit de dimanche tourmentée. En effet, vers 4 heures du matin, des dizaines de policiers armés ont débarqué chez eux au moment où ils ne s'y attendaient pas. Dans le groupe, des agents de la police judiciaire, ceux de l'Oclad, de l'immigration, entre autres.

L'opération diligentée par le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la Décentralisation, Guy Bertrand Mapangou, consistait à fouiller toutes les maisons en contrôlant les identités des occupants. Elle était motivée, a-t-on appris, par la recrudescence à Port-Gentil des vols, des viols, des braquages, des assassinats, mais aussi la montée de la consommation des drogues, de la pêche illicite, des constructions anarchiques, etc.

Ce sont en tout 305 clandestins qui ont été neutralisés sans brutalité puis placés dans les rangs pour identification. Avec 222 ressortissants, les Béninois étaient les plus nombreux. Puis s'ajoutent les Maliens (16), les Nigériens (6), les Sénégalais (5), les Congolais de Brazzaville (4), etc.

(L'Union 30/07/14)

Annexe 31 :Article de presse sur les communautés de pêcheurs de Port-Gentil

307 pêcheurs ouest-africains viennent d'être interpellés à l'issue d'une descente du ministre de l'Intérieur au quartier Matanda à Port-Gentil. Ces personnes ont deux mois pour régulariser leur situation sous peine d'être expulsés du pays.



Village de pêcheurs. © nodc-gabon.org

En mission d'inspection à Port-Gentil, le ministre de l'Intérieur, accompagné des éléments de la Police nationale, a effectué une descente inopinée à Matanda, quartier populaire du 4^e arrondissement de la capitale économique. Guy-Bertrand Mapangou et sa délégation se sont rendus précisément à Lip, village de pêcheurs où 307 ressortissants ouest-africains dont 250 Béninois, tous sans papiers, ont été brièvement interpellés.

Entouré du commandant en chef de la police nationale, le général Athanase Nzamba Paga, du directeur général de la documentation et de l'immigration (DGDI), le général Célestin Embinga Loury, le ministre de l'Intérieur a tancé les «clandestins». «*Comment pouvez-vous vous installer dans un pays au mépris des lois et règlements*», a-t-il demandé aux responsables des communautés étrangères établies à Port-Gentil. «*Vous avez mis sur pied tout un village, véritable zone de non-droit avec des enfants qui, au lieu d'aller à l'école, s'adonnent à la pêche*», s'est-il insurgé, avant d'exiger des 307 clandestins une régularisation des situations administratives dans un délai de deux mois. Faute de quoi, ils pourront être expulsés du Gabon.

Cette opération, menée sans usage de force aucune, a également permis aux forces de police de saisir une importante quantité de stupéfiants et fusils de chasse. Au Gabon, le village Lip de Port-Gentil n'est pas le seul regroupement de pêcheurs venus d'Afrique de l'Ouest. Dans les environs de Libreville, ils sont très nombreux à vivre dans des mangroves, créant des villages qui échappent au contrôle des autorités. De plus, de nombreux témoignages indiquent qu'en dehors de la pêche, ces individus s'adonneraient au trafic d'êtres humains.

<http://gabonreview.com/blog/lultimatum-guy-bertrand-mapangou-aux-papiers/>

Annexe 32 : Article de presse sur la pression et les menaces gouvernementales dans les campements de pêcheurs étrangers à Port-Gentil

Plus de 300 Ouest-Africains menacés de rapatriement

Trois cent cinq immigrants clandestins résidant dans un campement de pêcheurs à Port-Gentil, capitale économique du Gabon, ont été brièvement interpellés puis relâchés lundi avec la menace de régulariser leur situation pour ne pas être rapatriés dans un délai de deux mois, a annoncé mercredi le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

Lundi au petit matin, la police a bouclé le campement de pêcheurs situé sur la plage de la ville de Port-Gentil, cité pétrolière et capitale économique du pays. La fouille qui s'en est suivie a permis d'appréhender 305 clandestins, dont 222 Béninois, et saisir une importante quantité de drogues.

Selon le ministre gabonais de l'Intérieur, Guy Bertrand Mapangou, qui a personnellement dirigé l'opération coup de point, les clandestins seront rapatriés s'ils ne se mettent pas en règle d'ici deux mois.

Au Gabon, le campement de Port-Gentil n'est pas le seul coin de regroupement des pêcheurs venus d'Afrique de l'ouest. Ils sont très nombreux le long des 800 km de la côte gabonaise, notamment les environs de Libreville.

Outre la pêche, certains de ces individus s'adonnent au trafic de stupéfiants ou d'êtres humains. La menace de la secte nigériane Boko Haram oblige le gouvernement gabonais à avoir dorénavant un œil plus attentif sur les activités de ces immigrants. Fin

<http://mobile.icilome.com/news.asp?reg=AFRIQUE&id=888&idnews=788457>

Annexe 33 : Article de presse sur l'arrestation d'un réseau de transporteurs clandestins nigériens

Gabon/Immigration clandestine : un réseau de transporteurs maritimes Nigériens

Pendant que l'opération "Bana" en faveur des enfants victimes du trafic et d'exploitation, bat son plein dans les rues de Libreville et ses environs, des clandestins en partance pour le pays natal "Nigeria" arrêtés dans la zone de la Pointe-Denis au large de Libreville. Quarante trois personnes dont vingt et un enfants, plus des bagages, entassés dans une pirogue en partance pour le Nigeria.

La question a été posée à Akim, 20 ans et à son grand frère Adjossa, 45 ans, tous deux Nigériens, qui ont pris le risque tenter de rapatrier dans des pirogues en piteux état leurs compatriotes. Partis samedi dernier, selon les voyageurs, du débarcadère de Soduco vers 5 heures du matin, c'est au large de la Pointe-Denis, à quelques mètres de l'Île Nèga Wora, que trois piroguiers s'est enfui ont accosté, suite à une panne de moteur de l'une d'elles.

Autour de 13 heures, des éléments de la brigade nautique, à la recherche des deux personnes disparues dans la zone, aperçoivent une embarcation cachée dans palétuviers. Les ayant aperçus, les piroguiers ont voulu se cacher. Hélas, c'était un mauvais jour Adjossa et son cadet, qui ont tenté de fuir, abandonnant à eux-mêmes leurs clients.

Mais ils seront arraisonnés par les gendarmes de la brigade nautique.

Aucun des piroguiers ni des passagers ne possédait la moindre pièce d'identité. Un piroguier dira qu'ils sont là pour une partie de pêche. Sans vraiment convaincre les garde-côtes, qui ne vont pas tarder à apercevoir une deuxième, puis une troisième pirogue qui tentaient de prendre la fuite.

Ramenés à Libreville, à la brigade nautique du port mole, les passagers ont révélé avoir déboursé, pour la plupart entre 50 000 et 100 000 francs pour ce retour périlleux au pays natal. Ce cas vient mettre à nu les réseaux de pseudo-transporteurs maritimes qui opèrent dans l'illégalité et aux mépris des règles élémentaires de sécurité des voyageurs. Selon les garde-côtes, « une telle embarcation donne peu de garanties à ces 43 personnes d'arriver à destination. »

Si les passagers vont être remis à leur famille, il y a lieu de sanctionner ces hors-la-loi qui n'ont pour souci unique que leur gain et qui entretiendraient, sans nul doute, des réseaux d'immigration clandestine.

Source : L'Union

Mardi 14 Décembre 2010

Annexe 34 : Article de presse sur des immigrés clandestins débarquent sur Nendé malgré la présence militaire

222 clandestins s'évanouissent dans Libreville

C'est parti de l'île Nendé, dans le parc national d'Akanda, que les clandestins venus des pays de l'Afrique de l'Ouest ont réussi à prendre de revers les agents des parcs nationaux et les gendarmes stationnés sur cet îlot depuis le déguerpissement des pêcheurs nigériens qui s'y étaient installés depuis des décennies et pratiquaient des activités illégales en tout genre. Ils se retrouvent désormais en liberté dans Libreville tandis que seuls 15 d'entre eux ont été interpellés.



Embarcation type pour divers trafic au Nigeria. © bbc.co.uk

Malgré les difficultés que rencontrent les Gabonais eux-mêmes dans leur quotidien, malgré la conjoncture économique qui n'épargne aucun pays, les ressortissants ouest-africains continuent d'affluer de manière clandestine vers les Gabon où ils espèrent trouver un mieux-vivre et se construire une meilleure vie.

La preuve est simplement cette affaire de 226 clandestins venant de divers pays d'Afrique l'Ouest qui ont bravé vents et marées, dans des embarcations de fortune, pour se rendre dans le capitale gabonaise. Comme par le passé, l'on peut encore constater que l'île de Nendé a encore failli être le point de repère qui permettait de rallier le Gabon dès la nuit tombée, sachant que jusqu'à une époque récente les frontières maritimes gabonaises étaient peut surveillées. Ce sont donc deux cents onze clandestins qui se sont fondus dans la nature, tandis que quinze autres ont été arrêtés par les agents de la brigade nautique de la gendarmerie nationale, le week-end dernier, sur cet îlot de Nendé dans le parc national d'Akanda au nord de Libreville, rapporte l'Agence gabonaise de presse. A ce qui semble, ces clandestins de différentes nationalités, à bord de plusieurs embarcations, ont débarqué sur les côtes gabonaises en provenance du Nigeria. Ils auraient déboursé, pour certains plus de 300.000 francs CFA, laissant tout derrière eux et caressant l'espoir d'une vie meilleure au Gabon.

Les éléments de la brigade nautique ont été alertés par les agents du parc national d'Akanda alors que 211 de ces immigrés ont réussi à prendre la poudre d'escampette avant l'arrivée ces derniers sur l'îlot de Nendé. Un point qui a de tout temps servi de lieu de repère et de transit pour les passeurs et leurs passagers à destination de Libreville.

Seuls 15 ont été appréhendés parmi lesquels des Togolais, des Béninois et des Burkinabés. Cette vague de clandestins vient en effet relancer la problématique de la surveillance des frontières du Gabon et en particulier de ses frontières maritimes. L'on sait que l'Agence nationale des parcs nationaux n'a, pour le moment, pas de matériels nautiques adéquats et suffisants pour procéder à une intervention. Ce qui n'est d'ailleurs pas sa mission. De même, la brigade nautique, au regard des coups de forces perpétrés dans les pays voisins par des groupes terroristes devrait être redéployée sur les «*points chauds*» afin de mettre le pays à l'abri d'une surprise. Tout cela, on ne l'ignore pas, devrait mobiliser d'énormes moyens humains, matériels et financiers. Mais c'est le prix à payer si l'on veut vivre en pays. Ne dit-on pas que «*qui veut la paix prépare la guerre*» ?

Publié par [David Makoumba Dissumba](#) dans [À LA UNE](#), [FAITS DIVERS](#) sur mercredi 12 février 2014 à 6:17 /

Table des matières

<i>Introduction générale</i>	- 12 -
<i>Première partie:LE GOLFE DE GUINEE COMME MATRICE DES MIGRATIONS AFRICAINES</i>	- 35 -
<i>Chapitre 1:Les migrations actuelles dans le Golfe de Guinée : la réactivation d'anciennes pratiques migratoires</i>	- 37 -
<i>Section 1. Les migrations coloniales et post-coloniales régionales</i>	- 39 -
1.1. L'Afrique de l'Ouest entre influences coloniales et culture migratoire postcoloniale	-39-
1.1.1.L'influence coloniale sur les migrations ouest-africaines.....	-39-
1.1.1.1. <i>Le colonialisme : une empreinte prépondérante</i>	- 39 -
1.1.1.2. <i>Les migrations de travail forcé de 1900 à 1946</i>	- 41 -
1.1.1.3. <i>De 1946 aux Indépendances : le recrutement des travailleurs : le cas des « navétanes »</i>	- 41 -
1.1.2. La culture migratoire postcoloniale et le concept de circulation.....	- 42-
1.1.2.1. <i>Nouveaux Etats et migrations organisées</i>	- 43 -
1.1.2.2. <i>Le basculement vers des migrations spontanées : la préservation des champs migratoires hérités de l'époque coloniale</i>	- 45 -
1.2. L'Afrique Centrale : de la colonisation régionale à l'immigration transrégionale -	46-
1.2.1. La colonisation en zones sous-peuplées.....	-47-
1.2.1.1. <i>« L'indigence démographique »</i>	- 47 -
1.2.1.2. <i>Le besoin de main-d'œuvre pour la mise en valeur des colonies : l'Obangui –Chari comme destination principale</i>	- 47 -
1.2.2. De l'AOF à l'AEF, les premiers migrants avant-gardistes et le rôle des ports.....	-48-
1.2.2.1. <i>Des migrations socioprofessionnelles autonomes au regroupement familial : le cas des Soudanais (Maliens) au Cameroun</i>	- 48 -
1.2.2.2. <i>Le rôle des installations portuaires de l'AOF dans les migrations maritimes vers l'AEF</i>	- 50 -
<i>Section 2. Les migrations forcées et les migrations autonomes comme facteurs déclencheurs de l'immigration massive contemporaine</i>	- 51 -
1.3.Migrations forcées : réfugiés politiques et enfants de la traite transrégionale	-51-
1.3.1. Les populations réfugiées pour des motifs politiques : crises et guerres.....	-51-
1.3.1.1 <i>Populations réfugiées ou déplacées : recadrage et distinctions</i>	- 51 -
1.3.1.2. <i>Terres d'exil et diasporas</i>	- 52 -

1.3.2. De la tutelle familiale des enfants au trafic et à la traite transrégionaux.....	-53-
1.3.2.1. <i>Du tutorat au « confiage » des enfants : une pratique culturelle ancienne</i>	- 53 -
1.3.2.2. <i>La mutation de la pratique : du fait culturel à l'exploitation économique.....</i>	- 54 -
1.3.2.3 <i>Expansion transfrontalière et transrégionale</i>	- 54 -
1.4. Migrations autonomes : migrants économiques et migrants professionnels	-58-
1.4.1. Les migrants économiques entre crises nationales et embellies économiques sous-régionales.....	-58-
1.4.1.1. <i>Conjoncture socio-économique et émigration comme stratégie.....</i>	- 58 -
1.4.1.2. <i>Stabilité socioéconomique et attraction migratoire.....</i>	- 58 -
1.4.2 Migrants et diasporas professionnels.....	-59-
1.4.2.1. <i>Les travailleurs migrants maliens et sénégalais, dans le continuum avant-gardiste post-indépendances : du regroupement familial aux diasporas.....</i>	- 59 -
1.4.2.2. <i>Les ramifications entre diasporas professionnelles et communautés extérieures : le cas des marins pêcheurs artisans.....</i>	- 60 -
 Chapitre 2: Le contexte historique et contemporain de l'immigration au Gabon.....	- 63 -
Section 1. Les facteurs historiques explicatifs de l'immigration au Gabon.....	- 64 -
2.1. L'administration coloniale française face aux potentialités et au particularisme démographique du Gabon.....	-64-
2.1.1. Le Gabon : la « vache laitière » et la « Cendrillon » de l'AEF.....	-64-
2.1.1.1. <i>Un fort potentiel en ressources naturelles.....</i>	- 64 -
2.1.1.2. <i>Objectifs et politique de l'empire français au Gabon</i>	- 65 -
2.1.2. Le Gabon colonial : un territoire sous-peuplé.....	-67-
2.1.2.1. <i>Origines et caractéristiques de la faiblesse démographique du Gabon colonial- 67</i>	-
2.1.2.2. <i>Un sous-peuplement aux effets complexes et pérennes.....</i>	- 69 -
2.2.1. L'immigration de salariat colonial de 1843à 1960 du balbutiement au premier boum migratoire.....	-70-
2.2.1.1 1843-1920 : <i>Une première phase balbutiante de migration de main-d'œuvre- 70</i>	-
2.2.1.2 1920-1960 : <i>Une deuxième phase migratoire et premier "boom" migratoire</i>	- 71 -
2.3. L'Etat indépendant entre continuité et limites des politiques migratoire et économique.....	-72-

2.3.1. Les modalités et limites d'une politique compensatoire de l'Etat post colonial ?.....	-72-
2.3.1.1. <i>La politique d'immigration dans la continuité de la logique coloniale</i>	- 72 -
2.3.1.2. <i>La migration de salariat : une politique d'immigration limitée ?</i>	- 74 -
2.3.2. Une économie gabonaise entre prisme pétrolier et marginalisation du secteur primaire.....	-75-
2.3.2.1 <i>Une « intangibilité » politico-économique</i>	- 75 -
2.3.2.2. <i>De l'euphorie pétrolière à l'improductivité halieutique : un effet collatéral du syndrome du « mal Hollandais » ?</i>	- 75 -
2.3.2.3. <i>Le peuple gabonais, un peuple qui tourne aussi le dos à la mer ?</i>	- 79 -
2.4. La préférence nationale ?.....	-81-
2.4.1. Origines de la crise : le contre –choc pétrolier et les programmes d'ajustement structurel.....	-81-
2.4.2 <i>La « gabonisation » des postes</i>	- 82 -
2.5. Vers une autonomisation et une clandestinisation de l'immigration africaine au Gabon-.....	83-
2.5.1. Une autonomisation massive.....	-83-
2.5.2. <i>Les caractéristiques de la clandestinisation ou la plongée dans l'anti-monde</i>	- 85 -
2.5.3. <i>L'exacerbation de la voie maritime : dangers versus enjeux</i>	- 89 -
Deuxième partie:A LA RECHERCHE D'UNE CONNEXION LOCALE ENTRE IMMIGRATION CLANDESTINE ET ACTIVITES HALIEUTIQUES :LES CAMPEMENTSDE PECHEURS AU GABON	- 95 -
Chapitre 3:Les campements, leviers d'intégration ou espaces parasites ? Etude de terrain des campements d'Akanda , de l'ancien Pont Nomba et de Cocobeach.....	-97-
<i>Section 1. Esquisse du géosystème halieutique artisanal au Gabon</i>	- 98 -
3.1. Des « campements » et communautés disséminés au sein des trois provinces maritimes	-99-
3.1.1. Les campements dans l'Estuaire.....	-103-
3.1.2. Les campements de l'Ogooué –Maritime.....	-107-
3.1.3. Les campements dans la Nyanga	-109-
3.2. Les espaces de production halieutique	-112-
3.3. Les pôles de structuration de l'espace halieutique : zones de débarquement et caractéristiques des débarcadères	-114-

3.3.1	Les campements comme lieux de débarquement des produits de la pêche.....	-115-
3.3.2	Les caractéristiques des débarcadères.....	-115-
3.4.	Espaces de distribution : sites de commercialisation et mode de distribution....	-116-
3.4.1.	Les principaux sites de ventes.....	-116-
3.4.2.	Le mode d'écoulement ou de distribution.....	-117-
 <i>Section 2 : Géographie et structuration des campements de pêche d'Akanda, Ancien Pont Nomba et Cocobeach : un monde périphérique</i>		
3.5.	Akanda : une multitude de campements regroupés au sein d'un parc national marin.....	-119-
3.5.1	Le Parc National d'Akanda.....	-121-
3.5.1.1.	<i>Les communautés de pêcheurs d'Akanda</i>	- 121 -
3.5.1.2	<i>Situation, sites et caractéristiques géographiques des campements</i>	- 124 -
3.5.2.	L'environnement social des communautés de pêcheurs.....	-128-
3.5.2.1.	<i>L'installation des primo pêcheurs dans Akanda , selon les pêcheurs</i>	- 128 -
3.5.2.2.	<i>Regroupements familiaux au sein des communautés de pêcheurs</i>	- 130 -
3.5.2.3.	<i>L'organisation de la vie sociale</i>	- 130 -
3.5.2.4.	<i>Les revenus des différents acteurs de la filière pêche maritime artisanale : entre pauvreté relative et pauvreté absolue</i>	- 135 -
3.6.	Le campement du Pont Nomba ou le plus grand campement de pêcheurs allogènes du Gabon...	-139-
3.7.	Les campements de Cocobeach : des campements en zone frontalière	-142-
 <i>Section 3. Les campements de pêcheurs allogènes comme révélateurs et réceptacles de migrants clandestins</i>		
3.8.	Des réseaux aux organisations criminelles.....	-147-
3.8.1	L'importance capitale des « réseaux ».....	-147-
3.8.2.	Réseaux criminels et modus operandi.....	-150-
3.8.2.1.	<i>Le rôle central du Nigéria dans l'immigration clandestine dans le Golfe de Guinée</i> -	150 -
3.8.2.2.	<i>Le détournement de la pirogue de pêche</i>	- 154 -
3.8.2.3.	<i>Le rôle du téléphone</i>	- 155 -
3.8.2.4.	<i>La codification et le zonage du littoral</i>	- 155 -
3.9.	A propos des crispations autour de l'immigration clandestine dans les campements.....	-159-
3.9.1.	Les campements d'Akanda : entre no man's land et réceptacles.....	-159-

3.9.2. Le campement du pont Nomba : crispation autour d'un triptyque insécuritaire...	-160-
3.9.3. Les campements de Cocobeach : suspicion en zone frontalière.....	-161-

Chapitre 4: Une présence ambiguë aux enjeux importants.....-165-

4.1. Les contributions des communautés de pêcheurs dans la société et l'économie gabonaises.....	-166-
--	-------

4.1.1. Une contribution non négligeable au PIB du Gabon.....	-166-
--	-------

4.1.2. Une sécurité alimentaire et une ichtyophagie entretenues.....	-168-
--	-------

4.1.3 Un secteur pourvoyeur d'emplois.....	-172-
--	-------

4.1.3.1. Les pêcheurs-artisans professionnels : entre pêche ethnico-traditionnelle et commerciale.....	- 172 -
---	----------------

4.1.3.2. Les activités induites de la pêche	- 174 -
--	----------------

4.1.4 Une organisation et un savoir-faire potentiellement transmissibles.....	-183-
---	-------

4.1.4.1. Les moyens matériels.....	- 183 -
---	----------------

4.1.4.2. Le matériel de conservation	- 191 -
---	----------------

4.2. La protection du marché intérieur et le complexe des« strange bedfellows » -192-

4.2.1. Caractéristiques et déterminants de la mainmise des pêcheurs allogènes dans le secteur de la pêche maritime artisanale.....	-192-
--	-------

4.2.1.1 L'évolution des effectifs de marins pêcheurs artisanaux et leur représentativité- 192	-
--	----------

4.2.1.2. La localisation géographique et la densité des communautés de pêcheurs	- 193 -
---	----------------

4.2.1.3. La connaissance de la mer et la maîtrise de l'art de la pêche	- 193 -
---	----------------

4.2.2 Le caractère informel de la filière pêche maritime artisanale.....	-194-
--	-------

4.2.3. La protection du marché intérieur du travail : la lutte contre le travail illégal	-196-
--	-------

4.2.4. Le complexe apparent des« strange bedfellows » entre in et out.....	-198-
--	-------

4.2.4.1. Les causes « d'agacement » :le « out ».....	- 199 -
---	----------------

4.2.4.2. Les motivations du « contentement » : le « in »	- 201 -
---	----------------

Section 2. Enjeux géopolitiques et sécuritaires : intégration versus stigmatisation... - 203 -

4.3. La territorialité de l'Etat contestée : de la destruction partielle à la disparition totale du campement de Pont Nomba.....-203-

4.3.1. Pont Nomba : entre campement de pêcheurs et quartier sous-intégré ?.....	-203-
---	-------

4.3.2. Des destructions partielles à la destruction totale	-204-
--	-------

4.3.3. La destruction totale : prémisse d'une politique draconienne générale ou ciblée envers les pêcheurs	-208-
--	-------

4.3.3.1 Les facteurs de déguerpissement liés à l'insécurité et l'urbanisation	- 208 -
--	----------------

4.4. Déséquilibres d'usages et conflits de compétences et/ou légitimité au sein du Parc National d'Akanda.....-211-

4.4.1. Une présence problématique au sein d'une aire protégée.....	-211-
4.4.2 Akanda, sous armada administrative.....	-214-

4.5. Les campements de Cocobeach en zone frontalière.....-217-

4.5.1. De la promiscuité frontalière.....	-217-
4.5.2. Des points de discordes gabono-équatoriens.....	-218-

Troisième partie :IMMIGRATION CLANDESTINE ET ACTIVITES HALIEUTIQUES : POLITIQUES ET GESTIONS CONTROVERSEES ? - 224 -

Section 1. Une politique migratoire verrouillée mais inefficace.....- 226 -

5.1. Les lignes directrices de la politique migratoire au Gabon.....-226-

5.1.1. Définition et enjeux de la politique migratoire.....	-226-
5.1.2. Historique et contexte d'édification de la politique migratoire nationale.....	-232-
5.1.2.1. <i>Les fondements de la posture migratoire du Gabon.....</i>	<i>-232-</i>
5.1.2.2 <i>Contexte et mise en place de textes officiels réglementant l'immigration au Gabon -</i>	<i>235 -</i>

5.1.3. L'évolution contemporaine de la politique migratoire :le paradigme de l'« ouverture » ?.....	-236-
---	-------

5.1.3.1. <i>Les procédures de régularisation massive</i>	- 237 -
--	---------

5.1.3.2. <i>Intégration régionale et realpolitik (du protectionnisme à l'ouverture) ?</i>	- 238 -
---	---------

5.2. De l'exercice de la politique migratoire.....-242-

5.2.1. Les bureaucraties concernées.....	-242-
--	-------

5.2.1.1. <i>Les administrations clés</i>	- 242 -
--	---------

5.2.1.2 <i>Le rôle central de la DGDI.....</i>	- 245 -
--	---------

5.2.1.3. <i>Le ministère du Travail, le parent pauvre de la politique migratoire au Gabon-</i>	<i>247</i>
--	------------

-

5.2.2. Les politiques d'accueil et d'intégration.....	-249-
---	-------

5.2.3. Les politiques d'asile.....	-252-
------------------------------------	-------

5.2.3.1. <i>Une vieille tradition d'accueil de réfugiés africains.....</i>	<i>-252-</i>
--	--------------

5.2.3.2. <i>Accueil et traitement distinctifs des réfugiés.....</i>	<i>-253-</i>
---	--------------

5.2.4. Les politiques de prévention, de répression et leurs dispositions.....	-255-
---	-------

5.2.4.1 <i>Les mesures de prévention :la politique des visas, la gestion des frontières.....</i>	<i>-255-</i>
--	--------------

5.2.4.2. <i>Les mesures de répression : entre éloignement, rétention et rapatriement.....</i>	<i>- 256 -</i>
---	----------------

5.3. Les défaillances identifiées de la politique d'immigration.....-264-

5.3.1. Caractéristiques et fondements d'une politique migratoire défaillante.....	-264-
---	-------

5.3.1.1. <i>La singularité de la gestion migratoire au Gabon</i>	- 264 -
5.3.2.1. <i>Quelles sont les dysfonctionnements observés ?</i>	- 265 -

Section 2. Une politique de pêche entre contradiction et recontextualisation..... - 269 -

5.4. Une activité officiellement règlementée et très sectorielle	-269-
5.4.1. Le cadre législatif règlementant la pêche maritime artisanale.....	-269-
5.4.1.1 <i>Le code des pêches : synthèse et caractéristiques</i>	- 269 -
5.4.1.2. <i>Zonage géographique de l'exercice des pêches au Gabon</i>	- 271 -
5.4.2. Un cadre institutionnel complexe.....	-273-
5.4.2.1. <i>La DGPA entre puissance institutionnelle et faiblesse de fait : le cas de la sectorisation diachronique</i>	-273-
5.4.2.2. <i>Les autres administrations officiant dans la gestion de la pêche</i>	-278-
5.5. De la situation globale de la pêche maritime artisanale au Gabon	-279-
5.5.1. La pêche maritime artisanale, un secteur stratégique longtemps mal-aimé.....	-279-
5.5.1.1. <i>Un certain désintérêt socioprofessionnel de la nation</i>	- 279 -
5.5.2. Une situation globale préoccupante.....	-280-
5.5.2.1. <i>Une gestion amplement dominée par le « laisser-faire »</i>	- 281 -
5.5.2.2. <i>Une baisse des stocks et des captures</i>	- 282 -
5.5.2.3. <i>La pêche industrielle concurrente invasive et déloyale</i>	-283-
5.6. Les manquements identifiés dans le secteur de la pêche maritime artisanale -283-	
5.6.1. Le manque de personnel et de moyens	-283-
5.6.1.1. <i>Des ressources humaines insuffisantes</i>	- 283 -
5.6.1.2 <i>Des données et statistiques incomplètes</i>	- 286 -
5.6.2. Des conséquences dommageables.....	-287-
5.6.2.1. <i>Le manque de surveillance constante sur le terrain et des chiffres faussés</i>	-287-
5.6.2.2. <i>La gestion désorganisée des pêcheurs et du matériel</i>	-287-
5.7. Un sursaut en vue d'une meilleure intendance ?	-287-
5.7.1. « L'Emergence » : la nouvelle dynamique globale de l'Etat ?.....	-287-
5.7.1.1. <i>Contexte et déclinaisons d'une dynamique complexe</i>	-287-
5.7.1.2. <i>Des mises en application du « Gabon émergent » déjà problématiques</i>	- 292 -
5.7.2. La pêche « émergente », quelles actions concrètes ?	-293-
5.7.2.1. <i>Le respect de la loi comme premier palier de la professionnalisation de la pêche artisanale</i>	-293-
5.7.2.2. <i>La mise en place du Plan Sectoriel de Pêche et Aquaculture (PSPA)</i>	-293-
5.7.2.3. <i>Prise de conscience et enjeux : la pêche « décrétée » comme nouveau pôle de croissance créateur de richesses</i>	-297-

Chapitre 6: Redynamisation et mutualisation des actions nationales et sous-régionales.....-299-

Section 1. Pour une redynamisation des actions nationales et une meilleure synergie administrative	- 300 -
---	----------------

6.1. Gabon Bleu : la réponse du gouvernement pour une meilleure gestion de la pêche ?.....	-300-
6.1.1. Un contexte international et national propice à l'écobusiness.....	-300-
6.1.1.1. <i>Un contexte international dominé par la vague protectionniste et la gestion durable.....</i>	<i>-301-</i>
6.1.1.2. <i>Un contexte national sous l'influence du conversationnisme américain</i>	<i>-302-</i>
6.1.2 La mise en application du programme Gabon Bleu.....	-304-
6.1.2.1. <i>Des attributions et un champ de compétence flous</i>	<i>-304-</i>
6.1.2.2. <i>Quelques conséquences actuelles et probables liées à la mise en place de Gabon Bleu</i>	<i>-307-</i>
6.1.2.3. <i>Les actions à mener hors du cadre Gabon bleu : réformes et synergies.....</i>	<i>-309-</i>
6.2. Pour une gestion de l'immigration humanito- sécuritaire, renforcée et crédible.-	-315-
6.2.1. L'édification d'une politique et d'une stratégie claires	-315-
6.2.1.1. <i>La réaffirmation de l'Action de l'Etat en Mer par le renforcement d'une approche humanito-sécuritaire de la lutte contre l'immigration clandestine maritime.....</i>	<i>-316-</i>
6.2.1.2. <i>La lutte contre la corruption locale, et les sanctions judiciaires à l'échelle nationale.....</i>	<i>-317-</i>
Section 2. Pour une mutualisation réaliste des efforts régionaux et sous-régionaux....	-321-
6.3. L'immigration clandestine : quid de la sécurité et de la sûreté dans le Golfe de Guinée ?.....	-321-
6.3.1. Un contexte régional maritime préoccupant.....	-321-
6.3.1.1 <i>Le Golfe de Guinée une zone insécuritaire et crisogène</i>	<i>- 321 -</i>
6.3.1.2. <i>La problématique de la criminalisation de l'immigration clandestine.....</i>	<i>-324-</i>
6.3.2. Du renforcement de la diplomatie préventive et coopérative.....	-325-
6.3.2.1 <i>La lutte contre l'immigration clandestine : de l'approche sécuritaire à l'approche globale.....</i>	<i>-325-</i>
6.3.2.2. <i>De la problématique de l'implication du géant nigérian , grand absent.....</i>	<i>-327-</i>
6.3.2.3. <i>Du renforcement de l'AEM dans le Golfe de Guinée: les plans SECMAR et la Zone D.....</i>	<i>-328-</i>
6.3.2.4 <i>Renforcement de la diplomatie préventive et multiplication des actions multilatérales non militaires.....</i>	<i>-332-</i>
6.4. La pêche maritime artisanale, un encadrement multiple : avantage ou inconvénient ?.....	-333-
6.4.1. Les organismes régionaux encadrant la pêche maritime artisanale.....	-333-
6.4.1.1. <i>Le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).....</i>	<i>-334-</i>
6.4.1.2 <i>La Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques en CEMAC (CEBEVIRHA - CEMAC)</i>	<i>- 337 -</i>
6.4.1.3. <i>Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est (COPACE).....</i>	<i>-338-</i>
6.4.1.4 <i>La Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats Africains riverains de l'océan atlantique (COMHAFAT).....</i>	<i>- 342 -</i>

CONCLUSION.....	-349-
BIBLIOGRAPHIE.....	-352-
ANNEXES.....	- 375 -

Thèse de Doctorat

Léonilde Chancia NYINGUEMA NDONG

Activités halieutiques et immigration clandestine dans le Golfe de Guinée : le cas du Gabon

Fisheries activities and illegal immigration in Gulf of Guinea: the case of Gabon

Résumé

Le Golfe de Guinée constitue depuis le XVe siècle un foyer privilégié d'activités de marins-pêcheurs migrants provenant d'Afrique de l'Ouest. Ces derniers par leur maîtrise de la mer et des techniques artisanales de pêche et en quête des meilleures eaux poissonneuses et de conditions de vie favorables ont longtemps appréhendé la mer comme un espace circulaire et nourricier. Au fil du temps, ils ont fini par s'installer et ont ainsi procédé à une « colonisation halieutique » du littoral d'une bonne partie des Etats riverains de cette partie de l'Atlantique dont le Gabon, au point de devenir les acteurs majoritaires (80% sont ouest-africains) voire incontournables du secteur de la pêche maritime artisanale. Par ailleurs, le Gabon, pays d'immigration (+de 15% de population allogène) connaît continuellement un afflux migratoire dont les principaux candidats à l'immigration proviennent essentiellement d'Afrique de l'Ouest. Cela malgré la crise économique qui sévit et la fin du recrutement massif de main-d'œuvre. Au tournant des années 1980, d'une immigration choisie et voulue par le gouvernement on est passé à une immigration spontanée et autonome qui s'illustre par son caractère clandestin et maritime. Or, il s'avère que lors de différentes enquêtes, concernant les arrestations, sauvetages, réseaux et voies d'accès de ces clandestins maritimes, les communautés de pêcheurs se retrouvent fortement impliquées. D'où la volonté légitime de saisir la nature des relations existant entre les activités halieutiques et l'immigration clandestine par voie maritime et d'en mesurer les enjeux.

Mots clés

Immigration clandestine maritime- Pêche maritime artisanale- Activités halieutiques- Golfe de Guinée- Afrique de l'Ouest-Gabon-Pirogues-Communautés de pêcheurs-Campements.

Abstract

Since the fifteenth century, Gulf of Guinea is an important area of activities of fishermen, migrants from West Africa. Thus, by their knowledge of seas and artisanal fishing techniques, seeking the best fishing waters and favorable living conditions have, for a long time, grasped the sea as a circulatory and nurturing space. Over time, they ended up settling and it conducted to a "fish colonization" of an important part of the coastline of the coastal Atlantic states including Gabon, as to become majority or essential stakeholders (80% west African) of the sector of artisanal marine fisheries. Furthermore, Gabon, immigration country (+ 15% allogeneic population) continuously experiencing a migration influx, the main candidates for immigration comes mainly from West Africa, and this despite the economic crisis and the end of massive recruitment of labor. In the early 1980s, from a selective and desired immigration by the government, we move to a spontaneous and autonomous immigration which is illustrated by its clandestine nature and maritime character. However, different surveys concerning arrests, rescues, and access networks such illegal maritime routes, show that fishing communities are heavily involved. Hence, the legitimate desire to understand the nature of the relationship between fisheries activities and illegal immigration by sea in the way to measure the issues.

Key Word

Maritime smuggling - small-scale maritime fishing - activities fisheries-Gulf of Guinea- West Africa -Gabon-canoes- communities of fishermen-camps